This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Stanford University Libraries
3 6105 027 835 789

STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES

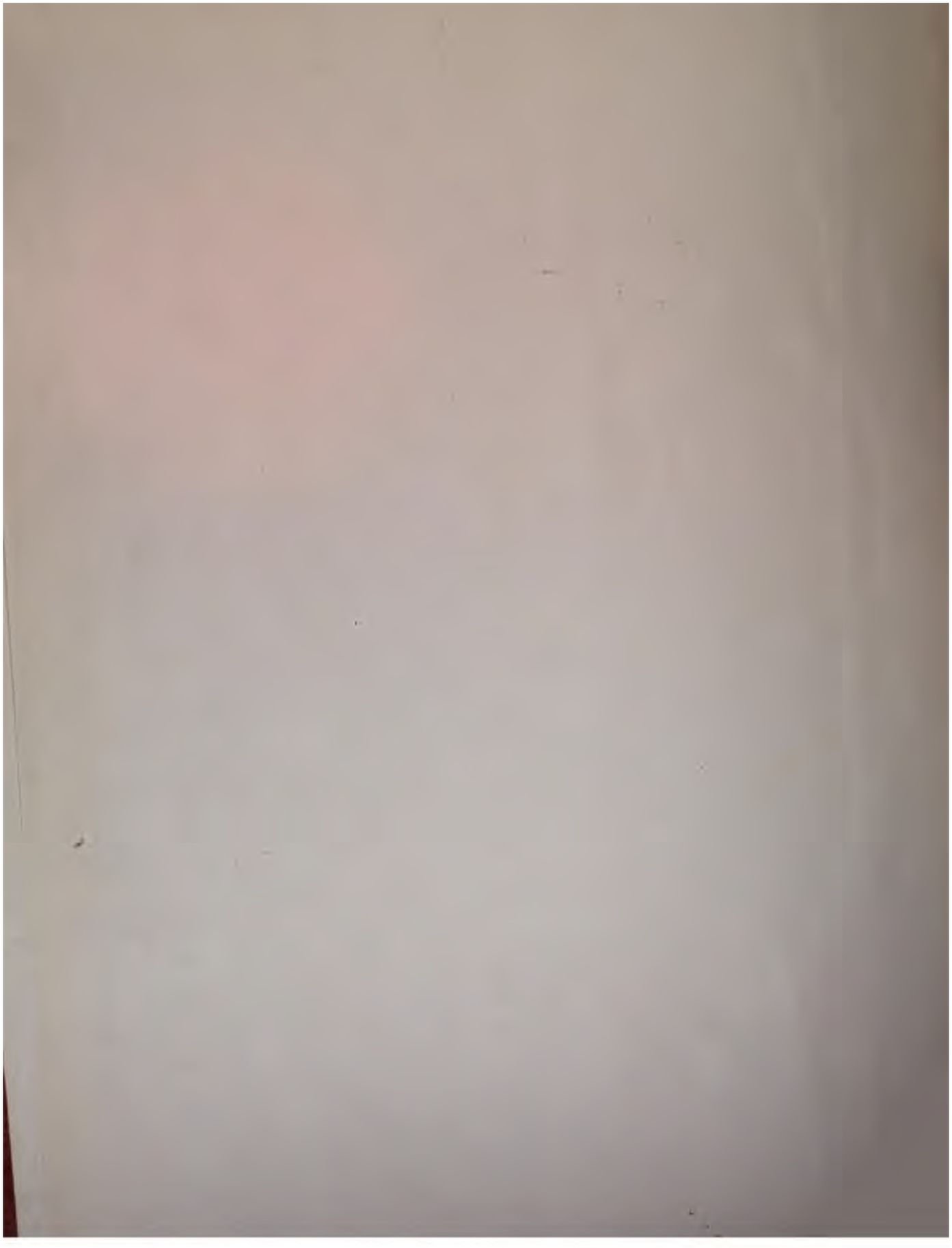

STANFORD UNIVERSITY
LIBRARIES
STACKS
MAY 30 1975
C611
73

Mémoires de la Société Académique du Nivernais

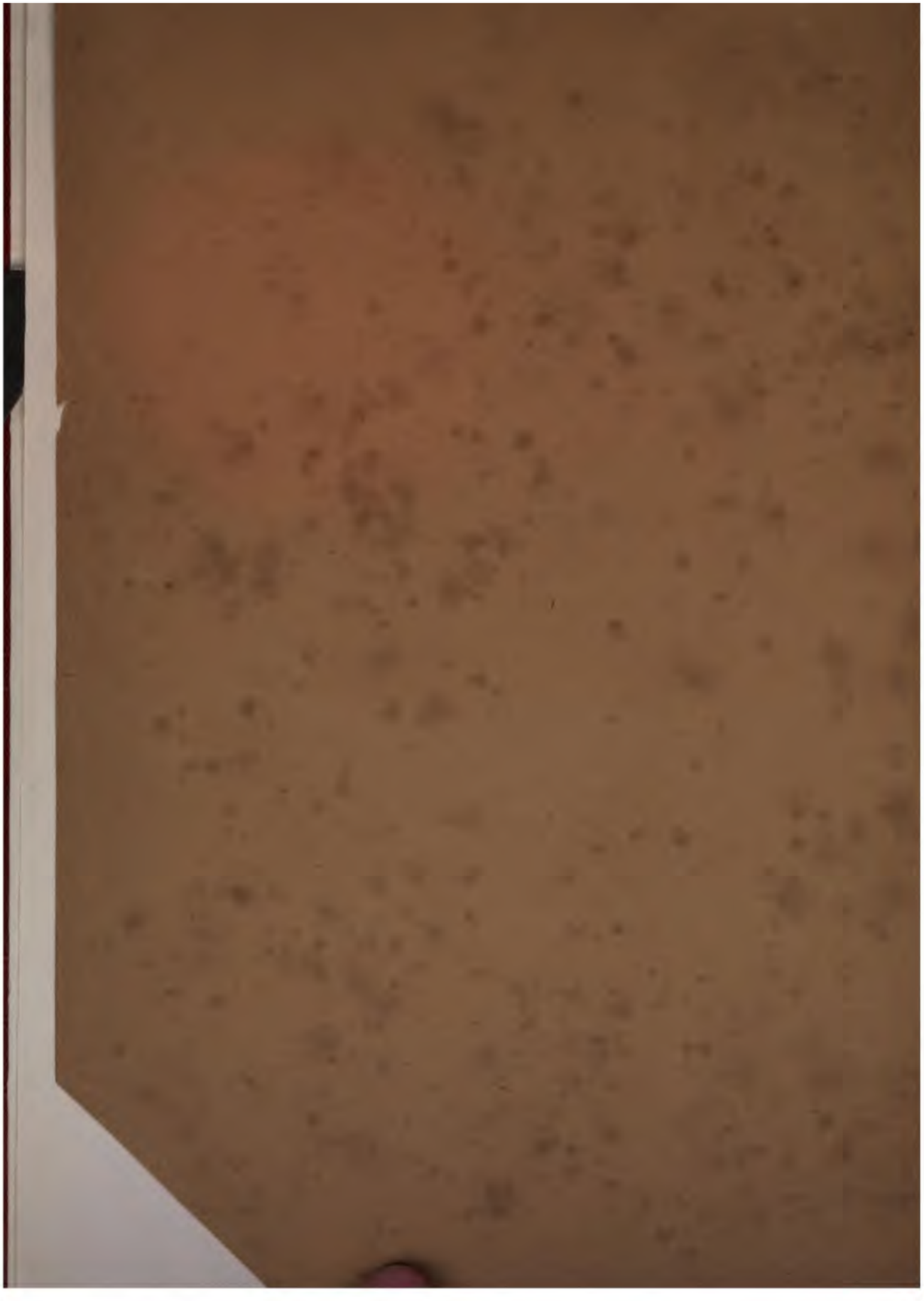

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DU NIVERNAIS

Tiré à 800 Exemplaires

Des presses de J. VINCENT,
pour la typographie.

Et de MAZERON frères,
pour les planches.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DU

NIVERNAIS

PREMIÈRE ANNÉE

NEVERS

—

MDCCCLXXXVI.

GENERAL BOOKBINDING CO.
QUALITY CONTROL MARK

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DU NIVERNAIS

SA FONDATION

SÉANCE DU 16 JUIN 1883.

MM. d'Asis-Gaillissans, Anglade, Barillet, Bégat, Blandin, Chevrier, Cladière, Coulon, Gandrey, Jeannet, Edouard Jolivot, Lhospied, Mathieu, Massillon-Rouvet, Sevat, Vallot, se sont réunis dans une salle de l'Hôtel-de-Ville à l'effet de constituer une société ayant pour but de « créer un centre de travail intellectuel ; de faciliter, développer, encourager les recherches d'Histoire et d'Archéologie, principalement celles relatives à notre ancienne circonscription provinciale ; les Sciences et leurs applications les plus particulièrement utiles à la région ; les productions littéraires et artistiques, surtout celles d'un caractère ou d'un intérêt local. »

La présidence du Comité de fondation et d'organisation est, à l'unanimité, conférée à M. d'Asis-Gaillissans, et M. Mathieu est désigné comme secrétaire.

Après quelques paroles de remerciement, M. d'Asis-Gaillissans expose au Comité le but que doit poursuivre la Société nouvelle, et l'esprit qu'il apportera personnellement à la direction du premier travail d'organisation.

Lecture est alors faite par M. Massillon-Rouvet d'un projet qu'il a préparé en vue de la réunion présente.

Cette lecture entendue, il est décidé qu'une commission de cinq membres élaborera un projet complet de Statuts qui sera soumis à l'examen du *Comité*, lors de sa plus prochaine réunion.

Sont nommés membres de cette commission : MM. d'Asis-Gaillissans, Blandin, Barillet, Lhospied et Massillon-Rouvet.

Le Secrétaire, MATHIEU.

SÉANCE DU 23 JUIN 1883.

La séance est consacrée à la discussion des deux premiers titres des Statuts : « *Organisation et administration de la Société. Admission et obligation des Membres.* »

Etaient présents : MM. d'Asis-Gaillissans, Barillet, Bégat, Chevrier, H. de Flamare, E. Gandrey, Jeannet, Edouard Jolivot, Lhospied, de Lespinasse, Massillon-Rouvet, Mathieu.

Le Secrétaire, MATHIEU.

SÉANCE DU 12 JUILLET 1883.

Suite de l'élaboration des Statuts : « Titre III : *Séances. — Publications, lectures et conférences. — Excursions géologiques et archéologiques. — Expositions et fêtes artistiques.* »

La Commission se déclare prête à soumettre à la discussion et au vote des adhérents les Statuts dont elle vient de terminer le projet.

Les adhérents seront convoqués pour le 11 novembre prochain.

Etaient présents : MM. d'Asis-Gaillissans, Barillet, Bégat, Chevrier, Edouard Jolivot, de Flamare, E. Gandrey, Jeannet, Lhospied, de Lespinasse, Massillon-Rouvet, Mathieu.

Le Secrétaire, MATHIEU.

SÉANCE DU 11 NOVEMBRE 1883.

Sont présents : MM. d'Asis-Gaillissans, Victor Balandreau, Barillet, Bégat, Chevrier, de Flamare, E. Gandrey, Joubert, Legendre, Lhospied, de Lafargue, Massillon-Rouvet, Mathieu, Sévat.

Lecture est donnée des Statuts élaborés par la Commission.

Les articles 1, 2, 3, 4, 5, sont votés à l'unanimité. Quelques membres présents proposent de décerner le titre de *président-né* aux fonctionnaires suivants : le Préfet, le Général, le Président du Conseil général, le Président du tribunal civil, le Maire de Nevers, l'Inspecteur d'académie.

Un membre demande alors que, pour échapper à toute accusation d'exclusivisme et affirmer, dès le début, l'esprit large et libéral qui doit animer la Société nouvelle, on décerne aussi le titre de *président-né* à l'évêque de Nevers.

Pour prévenir ou calmer tous les scrupules, le président croit devoir faire remarquer que toutes les dénominations ou qualifications qui figureraient à l'addition proposée auraient le caractère de « *vocables essentiellement impersonnels.* »

Sous le bénéfice de cette observation, la catégorie des présidents-nés se trouve constituée et l'article 5 est voté intégralement.

Les articles 6 à 14 du titre Ier, les titres II et III et les articles additionnels 14 à 31 sont successivement votés sans observation importante.

La réunion décide l'impression des Statuts à 1,000 exemplaires et leur insertion en tête des *Mémoires*, dès qu'ils auront reçu l'approbation préfectorale.

Sous réserve de cette formalité, le président déclare la Société constituée et propose, en conformité de l'art. 5 des Statuts, de procéder à la nomination du bureau.

On procède au vote.

Sont nommés :

Président : M. d'Asis-Gaillissans, ancien élève de l'Ecole normale supérieure, professeur de philosophie au Lycée, officier de l'Instruction publique.

Vice-présidents : les présidents des Sections.

Secrétaire général : M. L. Gueneau, ancien sous-préfet, officier d'Académie.

Vice-Secrétaire : M. Mathieu, conducteur des ponts et chaussées.

Archiviste-Conservateur : M. Chevrier, conservateur des Hypothèques.

Trésorier : M. Meunier, banquier.

BUREAUX SECTIONNAIRES.

Histoire et Archéologie.

Président : M. René de Lespinasse, ancien élève de l'École des Chartes, lauréat de l'Institut, officier d'Académie.

Secrétaire : M. Henri de Flamare, ancien élève de l'École des Chartes.

Belles-Lettres.

Président : M. Aristide Gandrey, homme de lettres.

Secrétaire : M. Debourges, avocat.

Sciences.

Président : M. Ernest Mignot, docteur en médecine.

Secrétaire : M. Lefort, géologue, conducteur des ponts et chaussées.

Arts et Beaux-Arts.

Président : M. le comte Maurice de Lafargue, homme de lettres.

Secrétaire : M. Léon Legendre, artiste peintre, professeur de dessin au Lycée et à l'École des Arts de Nevers.

Le Secrétaire, L. GUENEAU.

SÉANCE DU 4 JANVIER 1884.

M. le Président informe le bureau qu'il l'a réuni d'urgence pour recevoir communication d'une lettre de M. Lelong, évêque de Nevers, qui proteste contre son inscription au nombre des fonctionnaires présidents-nés de la Société. Cette lettre est ainsi conçue :

« ÉVÊCHÉ DE NEVERS. Le 29 décembre 1883.

» *A M. d'Asis-Gaillissans, Président de la Société Académique du Nivernais,*

» Monsieur,

» J'ai reçu dernièrement un exemplaire des Statuts de la *Société Académique du Nivernais*, précédés d'une lettre imprimée portant votre signature, et par laquelle vous demandez à ceux qui approuvent le programme et le mode de fonctionnement de cette nouvelle Société de se se joindre à ses fondateurs.

» Aucune autre ouverture ne m'ayant été faite à ce sujet, j'ai été très surpris, en parcourant ces Statuts, de voir que j'étais inscrit au nombre des fonctionnaires présidents-nés de la Société.

» Je regrette une telle inscription faite et rendue publique sans mon consentement préalable. Elle m'oblige à vous déclarer publiquement ce que j'aurais préféré vous dire sans bruit, si vous aviez bien voulu me consulter avant d'agir, ce que d'ailleurs un peu de réflexion vous fera facilement comprendre : c'est que je ne puis, dans les conditions où se fonde votre Société, accepter le titre dont on a cru devoir me gratifier.

» Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

» Signé : ETIENNE, *év. de Nevers.* »

Le Président prie le bureau de l'autoriser à répondre à la lettre ci-dessus dans les termes suivants :

« SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DU NIVERNAIS.

» *A Monseigneur Lelong, évêque de Nevers.*

» Nevers, le 5 janvier 1884.

» Monseigneur,

» Je ne me suis pas cru suffisamment autorisé pour répondre, en mon nom personnel, à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. J'ai pensé devoir en référer à mes honorables confrères du bureau de la Société et me couvrir de leur approbation. Telle est la cause, et telle l'excuse, du retard apporté par moi dans cette affaire.

» Aujourd'hui, Monseigneur, au nom du bureau de la *Société Académique du Nivernais*, comme au mien, je puis vous exprimer nos sincères regrets de ce que non seulement vous croyez devoir ne pas vous joindre à nous, mais encore, à interpréter rigoureusement certains termes de votre lettre, semblez prendre prématurément parti contre nous.

» Vous invoquez « *les conditions dans lesquelles se fonde la Société Académique.* »

» Ces conditions, elles sont connues de tous et ne prêtent à aucune équivoque honnête. Les fondateurs méritent au moins qu'on leur rende cette justice d'avoir pris

franchement position. Ils ont apporté le scrupule le plus grand à éviter tout ce qui pourrait, en inquiétant les consciences, empêcher les adhésions, — et il en est auxquelles ils attachaient, et attachent encore un prix particulier, — de venir à la Société nouvelle.

» En effet, un article de nos statuts écarte formellement toutes matières irritantes ou qui divisent aujourd'hui. Vous pouviez compter sur la fermeté du bureau autant que sur la sagesse de nos adhérents pour l'exécution stricte de cette clause.

» Le président, dans la circulaire qui accompagne les Statuts, insiste sur ce point et déclare que « la Société ne propose à l'effort commun que ce qui peut unir les cœurs et les bonnes volontés. »

» Un autre article (l'art. 29) porte que « la Société est désireuse de s'ouvrir à tous et de pratiquer les mœurs académiques sur la base la plus large. »

» Dans sa circulaire, le président insiste encore et de manière, ce me semble, à lever tous les scrupules. « La *Société Académique*, dit-il, n'obéit à aucune étroite et mesquine préoccupation. Elle ne demande que sa place au soleil. *Elle n'entend se substituer à personne* et demeure ouverte à tous. »

» Enfin l'article 2 n'est pas moins explicite sur le but que nous nous sommes proposé. « Créer un centre de travail intellectuel; faciliter, développer, encourager les recherches d'histoire et d'archéologie, principalement celles relatives à notre ancienne circonscription provinciale, les sciences et leurs applications les plus particulièrement utiles à la région, les productions littéraires et artistiques, surtout celles d'un caractère ou d'un intérêt local, » est une de ces entreprises dont l'utilité éclate et mérite le concours, au moins sympathique, de tous.

» Telles sont, monseigneur, *les conditions où se fonde notre Société*. Il nous est impossible d'y voir quoi que ce soit qui explique un éloignement que, je le répète, nous regrettons profondément, mais contre lequel nous ne saurions trouver d'arguments meilleurs que ceux que nous fournissent les Statuts mêmes que vous incriminez.

» Tout, dans notre attitude, tout a été, est et sera de la plus inattaquable correction, et j'estime qu'il ne saurait déplaire à personne que nous revendiquions pour nous le bénéfice de la modération et de la franchise.

» Quant à supprimer de nos Statuts ce *vocable impersonnel* « l'évêque de Nevers, » nous ne pourrions y consentir sans aller contre l'esprit même de notre institut. Nous désirons ainsi, par surcroit, sauvegarder dans l'avenir la liberté des sympathies chez l'un de ceux qui vous succèderont au siège de Nevers. Nous est-il défendu d'espérer qu'un jour peut-être, à une échéance que nous n'avons nul besoin de désirer plus proche ou plus éloignée, un évêque de Nevers daigne ne pas refuser un honneur que lui confère, dès aujourd'hui, une société d'honnêtes gens, d'hommes amis de l'étude, désireux d'être utiles à leur pays, et au sein de laquelle vous-même avez, monseigneur, de respectueux amis?

» Agréez, je vous prie, monseigneur, l'expression de nos plus respectueux sentiments,

» *Le Président de la Société Académique du Nivernais*,

» D'ASIS-GAILLISSANS. »

La teneur de cette lettre du « président de la *Société Académique du Nivernais* à Monseigneur Lelong, évêque de Nevers, » est approuvée à l'unanimité par les membres présents. Puis le bureau, considérant que cette dénomination « l'évêque de Nevers » étant impersonnelle à ses yeux et dans son intention, décide que rien ne sera changé au texte de l'article 5 qui avait provoqué cette protestation du titulaire actuel de l'évêché.

Etaient présents : MM. d'Asis-Gaillissans, Mathieu, Chevrier, Meunier, de Lespinasse, de Flamare, A. Gandrey, Debourges, Dr Mignot, Legendre, *membres du bureau*.

Le Secrétaire, L. GUENEAU.

SÉANCE DU 14 JANVIER 1884.

Le Président a convoqué de nouveau le bureau pour l'informer qu'en réponse à la lettre adressée par lui à l'évêque de Nevers, il vient de recevoir par acte d'huissier la sommation, dont teneur suit, d'avoir à le rayer des Statuts.

« L'an mil huit cent quatre-vingt-quatre, le quatorze janvier, à la requête de monseigneur Lelong, évêque de Nevers, pour lequel domicile est élu en l'étude de Me Adolphe Cassiat, à Nevers,

» J'ai, Léonard Barreau, huissier près le tribunal civil de Nevers, y demeurant, place Ducale, 1,

» Soussigné, dit et déclaré à M. d'Asis-Gaillissans, président de la *Société Académique du Nivernais* et en tant qu'exerçant ces fonctions, demeurant à Nevers, en son domicile où étant et parlant à sa domestique,

» Que si, dans sa réponse du cinq courant, reproduite par la presse, il a cru devoir, au nom du bureau de la *Société Académique du Nivernais*, faire connaître à Monseigneur Lelong, que, malgré son refus formel de figurer dans les Statuts au nombre des présidents-nés de cette société, *l'évêque* y serait maintenu, ce titre étant un *vocable impersonnel*, Monseigneur Lelong, par ces présentes, croit devoir lui faire connaître que le titre d'*évêque* est sa propriété et que personne, pas même une Société académique, n'a le droit d'en faire usage, sans son autorisation expresse, tant qu'il occupera le siége épiscopal de Nevers ;

» En conséquence, j'ai sommé M. d'Asis-Gaillissans, ès-qualités, d'avoir à déclarer sur le champ, sinon dans un délai de trois jours, à moi ou à mon requérant, s'il entend maintenir, au nombre des présidents-nés de la *Société Académique du Nivernais* « l'Evêque, » lui faisant observer que Monseigneur Lelong exige la radiation de ce vocable tout personnel des Statuts ou imprimés quelconques de ladite Société, se réservant, en cas de refus, de procéder ainsi que de droit.

» Et pour que M. d'Asis-Gaillissans n'en ignore, je lui ai, en parlant comme dessus, laissé la présente copie sur une feuille de timbre spécial à soixante centimes, coût huit francs.

» BARREAU. »

Bien que trois des membres aient insisté pour qu'il fût passé outre, le bureau décide que la radiation sera opérée ; et, à l'unanimité cette fois, adopte les termes de la réponse suivante qui sera faite à l'évêque par le président :

« *A Mgr Lelong, évêque de de Nevers,*

» Nevers, 16 janvier 1884.

» Monseigneur,

» La *Société Académique du Nivernais*, considérant que le public est suffisamment édifié sur le débat qui nous divise ; que, d'autre part, elle désire avant tout éviter de recourir à un moyen violent, a l'honneur de vous donner purement et simplement acte de la radiation que vous avez exigée par voie d'huissier.

» *Le Président*, D'ASIS-GAILLISSANS. »

Tous les membres du Bureau étaient présents.

SÉANCE DU 23 JANVIER 1884.

Le Président donne lecture d'un article de l'*Univers*, reproduit par la *Semaine religieuse* de Nevers, dans lequel il est personnellement pris à partie.

L'assemblée s'intéresse vivement aux ennuis qu'on suscite, avec connaissance de cause et un acharnement sans courage, au président à qui elle a confié le soin de la défendre ; et,

considérant que tout ce qui a été fait et écrit par lui a reçu sa pleine et entière approbation, ou mieux, que le président n'a fait qu'exécuter les décisions prises par le bureau, déclare qu'il y a lieu d'exiger, dans le plus prochain numéro de la *Semaine religieuse*, l'insertion de la note suivante votée à l'unanimité :

« Les membres du Bureau de la *Société Académique du Nivernais* ne veulent se livrer à aucun commentaire sur l'article inséré dans la *Semaine religieuse* du 19 janvier dernier. Ils déclarent seulement que leur honorable président, en défendant leur Société contre les attaques malveillantes et injurieuses dont elle a été l'objet, n'a fait que remplir fidèlement le mandat qu'ils lui avaient confié. »

Le Président, touché des marques de sympathie qui lui sont données par ses confrères, se déclare suffisamment vengé des attaques odieuses dirigées contre lui.

Etaient présents : MM. d'Asis-Gaillissans, L. Gueneau, Mathieu, Meunier, H. de Flamare, de Lespinasse, Aristide Gandrey, Debourges, Dr Mignot, Maurice de Lafargue, Léon Legendre.

Le Secrétaire, L. GUENEAU.

SÉANCE DU 15 MARS 1884.

Sont présents : MM. d'Asis-Gaillissans, Chevrier, Meunier, Mathieu, Massillon-Rouvet, Victor Balandreau, A. Gandrey, Barillet, E. Gandrey, Dr Gallopain, Dr Mignot.

Le Président annonce que, par l'entremise de M. Lucien Gueneau, son secrétaire général, les Statuts de la Société Académique ont été approuvés, en date du 1er février 1884, par M. le préfet, et l'association, fondée à Nevers sous la dénomination de *Société Académique du Nivernais*, est autorisée à se constituer et à fonctionner régulièrement.

En conséquence et à l'effet de constater bien expressément la position prise par la Société, malgré tous les obstacles qu'on semblait multiplier comme à plaisir sous ses premiers pas, le Président demande qu'une lecture complète soit faite à nouveau des procès-verbaux des séances précédentes.

Les membres présents s'assurent ainsi que la Société a suivi, jusqu'ici, une ligne d'une entière correction, approuve à l'unanimité les actes de son bureau et décide que les procès-verbaux dont ils viennent d'entendre lecture avec toutes les pièces qui font désormais partie de l'histoire de la Société, seront transcrits au registre de la Société et publiés en tête du premier volume des Mémoires.

Le Président remet au Secrétaire général les minutes des pièces insérées dans les procès-verbaux ci-dessus : 1° Lettre de l'évêque de Nevers, M. Etienne Lelong ; — 2° Exploit de Me Barreau, huissier, à la requête dudit évêque ; — 3° Les délibérations prises à la suite de ces incidents en séances extraordinaires de son bureau.

Il communique ensuite : 1° trois lettres de MM. Marsy et Chenevières, secrétaires de la Ligue de l'Enseignement, à M. Massillon-Rouvet, qui s'était entremis pour obtenir le concours de conférenciers voulant bien s'intéresser à l'œuvre de la Société dont il est membre ;

2° Une lettre d'adhésion des plus sympathiques adressée par M. Valotte, inspecteur d'académie ;

3° Une lettre non moins bienveillante de M. Ernest Manuel, avocat général à la cour d'appel de Paris.

Par contre, il annonce la démission inattendue de deux membres du bureau : MM. René de Lespinasse, président de section pour l'Histoire et l'Archéologie, et M. Lefort, secrétaire pour la section des Sciences.

M. le Président donne lecture d'une intéressante communication qui lui a été adressée de Blois, le 20 février dernier, par M. l'abbé Bernot, au sujet du dévouement du père Vincent, de Nevers, lors de la peste de Blois en 1631. « Comme témoignage de la protection accordée par la Sainte Vierge aux habitants de Blois à cette occasion, les habitants

firent peindre un tableau commémoratif sur lequel sont représentés les officiers municipaux, vouant la ville à Notre-Dame-des-Aydes, ainsi que le père Vincent échappé au danger commun dont on aperçoit la figure dans un coin du tableau. »

Le Bureau décide que M. l'abbé Bernot sera remercié de cette intéressante communication qui est déposée aux Archives de la Société et qui est destinée à prendre place dans sa première publication.

M. le Président fait connaître ensuite qu'ayant adressé à M. le Maire de Nevers une demande, afin que celui-ci voulût bien attribuer à la Société un local pour y tenir ses séances, il a reçu communication de l'arrêté dont la teneur suit :

« Du 23 janvier 1884.

« Le Maire de la ville de Nevers,

» Vu la lettre par laquelle la *Société Académique du Nivernais* prie la municipalité de vouloir bien lui attribuer un local pour ses réunions,

» Arrête :

» Article unique. — Le local de la Porte du Croux, occupé par la *Société Nivernaise des lettres, sciences et arts*, sera en tout et pour tout commun avec la *Société Académique du Nivernais*, à la condition que les jours de réunion des sociétés seront différents.

» En conséquence, la Société Académique est autorisée gratuitement à y tenir ses séances. De plus, elle est chargée de la conservation des Musées de la ville de Nevers.

» Fait et arrêté à Nevers, les jour, mois et an que dessus.

» *Le 1er adjoint faisant fonctions de Maire*,

« Lhéritier ».

Un membre demande s'il ne serait pas nécessaire de prévenir de cet arrêté M. le président de la Société Nivernaise.

Le Président répond que, pour que cette communication ait quelque efficacité, il importe de savoir au juste la situation de la Ville vis-à-vis du Musée de la Porte du Croux et les clauses précises dans lesquelles la cession de l'édifice même a été faite.

En réponse à la demande ci-dessus et au scrupule exprimé par M. le président, M. Massillon-Rouvet réplique que M. le Maire lui a affirmé avoir donné connaissance de son arrêté au Président de la Société Nivernaise, et il donne ensuite lecture d'une copie prise par lui des conditions du legs de Vertpré à la ville de Nevers.

M. Legendre présente alors le modèle de diplôme nominal qui doit être distribué à tous les membres titulaires. Ce modèle est adopté et sera imprimé aux frais de la Société. Des remercîments sont adressés à M. Legendre.

Quant au grand diplôme d'honneur destiné à récompenser les travaux adressés à la Société, l'exécution en sera mise ultérieurement au concours entre tous les artistes nivernais ou ayant habité la région.

La réunion débat ensuite les conditions dans lesquelles devront être publiés, conformément à l'art. 24 des Statuts, les Mémoires de la Société Académique. Sur la proposition du Président, la publication des Mémoires sera, autant que possible, semestrielle, et contiendra : 1° les procès-verbaux des réunions de la Société; 2° tous les travaux et toutes les correspondances, ainsi qu'un journal répertoire destiné à M. l'Archiviste.

Le Bureau décide ensuite que les réunions mensuelles auront lieu le troisième jeudi de chaque mois.

Il est également décidé que toutes les mesures possibles seront prises pour que l'exposition artistique, visée par l'art. 28 des Statuts, ait lieu à une date aussi rapprochée que le comporteront les ressources de la Société.

Il demeure entendu qu'un certain nombre des œuvres et objets d'art exposés seront acquis par la Société et mis en loterie dans les conditions déterminées au règlement intérieur de la Section des Beaux-Arts et Arts.

Ce règlement intérieur en voie d'élaboration sera discuté dans une prochaine réunion.

Le Secrétaire, L. Gueneau.

Séance du 29 Mars 1884.

Présents : MM. d'Asis-Gaillissans, Chevrier, Debourges, Gueneau, Massillon-Rouvet, Mathieu, Dr Mignot.

M. le Secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la séance précédente qui est adopté sans rectification.

M. le Président expose qu'en conformité de la précédente délibération, il a écrit à M. le président de la Société Nivernaise pour le prévenir que la *Société Académique du Nivernais* entendait bénéficier des termes de l'arrêté municipal relatif au lieu de ses réunions et à la conservation des Musées de la ville.

A cette communication, M. Roubet, président de la Société a répondu par deux lettres, l'une officieuse et l'autre officielle, dont teneur suit :

» *A M.* D'Asis-Gaillissans, *Président de la Société Académique du Nivernais.*

« La Guerche, le 19 mars 1884.

» Monsieur le Président,

» Je m'empresserai de soumettre à la Société Nivernaise les différentes questions qui font l'objet des communications que vous venez de m'adresser.

» Et tout d'abord, comme ce serait bien gratuitement faire injure à l'association, dont j'ai l'honneur d'être le président, que de lui supposer la pensée, peu courtoise, de ne pas consentir à mettre le mobilier de la Porte du Croux à la disposition d'une société qui a pour but la diffusion des progrès intellectuels, je vous autorise dès aujourd'hui à user de ce mobilier selon votre convenance.

» Quant à la question de la *municipalisation* du Musée Lapidaire (veuillez me pardonner ce substantif féminin que Littré a ignoré), je ne suis point autorisé à vous donner mon avis personnel ; mais je comprends toute votre prudente incertitude, surtout si, comme je dois le supposer, vous avez lu attentivement le texte précis et authentique des statuts de la Société Nivernaise.

» J'aurai l'honneur, Monsieur le Président, de vous adresser communication des résolutions qui seront prises en notre prochaine réunion.

» Veuillez, je vous prie, me croire,

» Votre respectueux collègue,

» L. Roubet. »

« Nevers, le 27 mars 1884. »

» *A M.* D'Asis-Gaillissans, *Président de la Société Académique du Nivernais.*

» Monsieur le Président,

» J'ai eu l'honneur de soumettre à la Société Nivernaise la lettre que vous m'avez adressée pour m'informer qu'un arrêté municipal avait autorisé la *Société Académique du Nivernais* à tenir ses séances ordinaires à la Porte du Croux, au même titre que la Société Nivernaise.

» La Société n'ayant pas encore reçu ampliation de l'arrêté que vous invoquez, a pensé qu'il n'y avait pas lieu de répondre pour le moment aux questions de droit très nombreuses et très complexes soulevées par votre lettre.

» En ce qui concerne la question du local de la Porte du Croux, où vous m'informez avoir l'intention de tenir votre prochaine séance, samedi 29 mars, je ne puis que vous confirmer, avec l'assentiment de la Société, l'autorisation *à titre purement gracieux* que j'ai eu l'honneur de vous donner ; mais je dois vous faire observer que cette autorisation n'est accordée que *pour ce mois-ci seulement*, et sous toutes réserves, afin que la séance ne soit pas considérée comme une prise de possession qui pourrait plus tard préjudicier aux droits que nous prétendons maintenir sur le mode de jouissance actuelle de notre salle, la propriété du mobilier et les objets d'art qui nous appartiennent.

» Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de la parfaite considération de votre collègue.

» L. Roubet. »

M. le Président donne connaissance de la réponse qu'il a cru devoir y faire.

A l'unanimité, le Bureau en approuve les termes.

M. le Président fait remarquer que c'est à l'administration municipale qu'il appartient de donner suite à l'arrêté autorisant la Société à tenir ses réunions à la Porte du Croux et lui déléguant la surveillance des Musées de la Ville.

En conséquence, il a cru devoir écrire à M. le Maire pour l'informer de l'état de la cause : la lettre dont il fait part à ses collègues est ainsi conçue :

« Nevers, le 29 mars 1884.

» Monsieur le Maire,

» Un arrêté de votre prédécesseur autorise la *Société Académique du Nivernais* à se réunir pour ses séances ordinaires à la Porte du Croux, et ce « gratuitement, au même titre que la *Société Nivernaise*, à la seule condition que les jours de réunion seront différents pour les deux sociétés ».

» Le même arrêté lui confère la « conservation des Musées de la Ville, » pour deux desquels des adhérents de la Société sont aujourd'hui et demeureront les conservateurs.

» La question du local qui nous était affecté, aussi bien que la conservation du troisième musée, dit lapidaire, nous mettait, sans que nous l'ayons aucunement cherché, en présence de la Société Nivernaise : il était à craindre que la chose n'irait pas toute seule.

» J'ai donc cru devoir faire auprès de M. le Président de la Société co-partageante une démarche courtoise.

» En lui notifiant l'arrêté municipal dont il prétend n'avoir pas aujourd'hui encore reçu ampliation, je l'informai que la *Société Académique du Nivernais* entendait bénéficier strictement des termes de l'arrêté susdit, et que le jour choisi pour ses séances ordinaires était le dernier samedi de chaque mois.

» Relativement à la conservation du Musée de la Porte du Croux, je dis que, si la Société Nivernaise ne contestait pas les droits de la Ville, nous la prierions purement et simplement de se dessaisir en faveur des substituants que la Ville s'était spontanément donnés ; que si, au contraire, elle refusait de reconnaître ces droits, notre devoir tout tracé serait d'informer l'Administration municipale des circonstances par suite desquelles l'arrêté pris par elle ne pouvait recevoir son exécution.

» Voici, Monsieur le Maire, la réponse délibérée par la Société Nivernaise en sa séance du jeudi 27 courant.

(Voir ci-dessus le texte de la seconde lettre de M. Roubet).

» A cette lettre rédigée *ab irato*, séance tenante, et où la Société Nivernaise ne dissimule ni ses prétentions, ni ses sentiments au vis-à-vis de la Municipalité et de la Société qui a son bienveillant appui, j'ai répondu :

» Que la Société Académique se réunirait à la Porte du Croux avec la plénitude des droits que la Ville lui avait conférés, ou qu'elle ne s'y réunirait pas du tout ; que l'affaire entrait désormais dans sa phase administrative, et que les présidents, au nom de leur Société respective, en demeureraient aux termes courtois échangés par eux dans la première correspondance.

» C'est à l'Administration municipale, en effet, qu'il appartient, Monsieur le Maire, de voir quelle suite elle entend donner à cette affaire, moins encore pour défendre la situation qu'elle nous avait si spontanément et si largement faite, que pour défendre son autorité méconnue et aviser à la protection des intérêts dont elle a charge et qui semblent singulièrement menacés.

» Si la Société Académique n'a pas soulevé le conflit, elle n'a pas davantage à regretter d'avoir fourni l'occasion de poser ce grave problème de la « Municipalisation » du Musée de la Porte du Croux. Nous saurons enfin quels sont au juste « ces droits que la Société Nivernaise prétend maintenir sur le mode de jouissance actuelle de *sa* salle, la propriété

du mobilier et des objets d'art » qu'elle revendique. On a longtemps attendu, trop longtemps peut-être. La solution s'impose aujourd'hui. Elle semble d'ailleurs facilitée par cette circonstance que la Ville de Nevers est administrée par un homme d'une compétence spéciale, capable de bien conduire cette affaire et d'agir au mieux des intérêts complexes qui s'y trouvent en jeu.

» Quant à la Société Académique, Monsieur le Maire, elle attend avec confiance votre décision et l'issue d'un conflit soulevé, avec tant de passion, ce semble, et si peu d'habileté, par la délibération de la Société Nivernaise et la lettre de son président.

» Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma plus parfaite considération et de mes meilleurs et plus respectueux sentiments.

» *Le Président de la Société Académique du Nivernais,*

» D'ASIS-GAILLISSANS. »

Le Bureau approuve complétement les termes de cette lettre et décide qu'il y a lieu d'attendre la solution que l'autorité administrative compétente jugera bonne et équitable.

La prochaine réunion est fixée au samedi 26 avril, à 2 heures, dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville.

Le Secrétaire, L. GUENEAU.

SÉANCES DU 26 AVRIL ET DU 26 JUILLET 1884.

Ces deux séances du Bureau et de la Commission des Arts et Beaux-Arts ont été consacrées à la discussion du règlement organique élaboré par la Section des Arts et Beaux-Arts.

On décide que ledit règlement intérieur sera distribué aux membres de la Société.

En voici la teneur :

« TITRE Ier. — *Expositions, Conférences, Loteries.*

» Article premier. — La Société achète des œuvres aux artistes qui ont exposé, et les ouvrages acquis sont tirés au sort, en réunion publique, avant la clôture de l'Exposition.

» Art. 2. — Le Jury de l'Exposition organisée par la Société se compose : 1° du Bureau sectionnaire des Arts et Beaux-Arts ; 2° de trois membres nommés exclusivement par les *artistes* exposants.

» Cette élection peut se faire par correspondance.

» Art. 3. — La Commission d'achat se compose : 1° de la Commission des Arts et Beaux-Arts et du Bureau général de la Société.

» Art. 4. — Les ouvrages acquis porteront, l'Exposition durant, la mention : *Acquis par la Société Académique du Nivernais.*

» Art. 5. — Dans les Loteries qui accompagneront les Expositions, à chaque membre titulaire de la Société sera attribué un nombre de billets équivalent au montant de la somme souscrite et versée.

» La délivrance de ces billets sera faite par les soins du trésorier de la Société.

» Art. 6. — Chaque entrée payante aux Expositions, aux Conférences et Fêtes artistiques organisées par la Société, donne droit à un billet pour la loterie la plus prochaine.

» Art. 7. — Les lots qui ne seraient pas réclamés par les gagnants, dans les trois mois qui suivront le tirage, deviendront de droit la propriété de la Société.

» Art. 8. — Un compte-rendu de l'Exposition sera inséré aux *Mémoires* de la *Société Académique du Nivernais*. A la suite seront inscrits :

» 1° Les noms des artistes dont les œuvres auront été récompensées ;

» 2° Les noms des artistes dont les œuvres ont été acquises ;

» 3° Les noms des acquéreurs et gagnants ;

» 4° La liste des Sociétaires titulaires ; celle des correspondants de la Société et des Sociétés correspondantes.

» TITRE II. — *Publications.*

» Art. 9. — En dehors des *Mémoires* qu'elle publie, la Société ne se charge pas d'*éditer*, à proprement parler.

» Art 10. Tous les dessins destinés aux *Mémoires* seront faits avec le plus grand scrupule, au point de vue du style et des proportions, et devront toujours être signés des auteurs.

» Art. 11. Par le seul fait de l'insertion d'un travail aux *Mémoires* de la Société, le Comité spécial de publication n'entend pas faire siennes les idées et doctrines émises par l'auteur.

» Art. 12. Toute contestation entre l'un quelconque des membres et une section est soumise à l'appréciation du Bureau de la Société.

» Art. 13. L'auteur d'un travail inséré dans les *Mémoires* pourra en faire exécuter, à ses frais, un tirage spécial qui portera cette mention expresse : *Extrait des Mémoires de la Société Académique du Nivernais.*

» Art. 14. Tous les cas non prévus au présent règlement seront résolus par le Bureau de la Société, conformément à l'esprit des Statuts.

» Délibéré en séance, à l'Hôtel-de-Ville, le 26 avril 1884.

» *Le Président*, D'ASIS-GAILLISSANS,

» Officier de l'Instruction publique.

» *Le Secrétaire général*, L. GUENEAU,

» Officier d'Académie. »

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 14 FÉVRIER 1885

Sont présents : MM. d'Asis-Gaillissans, Victor Balandreau, Barillet, Bégat, Dr Gallopain, Aristide Gandrey, Eugène Gandrey, Lucien Gueneau, Legendre, Nestor Massé, Meunier, Dr Mignot, François Renault.

M. le Président ouvre la séance et donne lecture à l'Assemblée de l'arrêté préfectoral qui a autorisé la Société à se constituer et à fonctionner régulièrement.

L'arrêté est ainsi conçu :

« Le Préfet de la Nièvre,

» Vu la demande formée par M. d'Asis-Gaillissans, à l'effet d'obtenir l'autorisation nécessaire à la constitution régulière d'une Société fondée à Nevers, sous la dénomination de « *Société Académique du Nivernais* » ;

» Vu les statuts de ladite association et la liste des adhérents au nombre de 54 ;

» Vu l'art. 291 du Code pénal, la loi du 10 avril 1834 et les instructions ministérielles ;

» Arrête :

» Article 1er. — L'association fondée à Nevers sous la dénomination de « *Société Académique du Nivernais* » est autorisée à se constituer et à fonctionner régulièrement.

» Art. 2. — Sont approuvés les statuts sus-visés tels qu'ils sont annexés au présent acte.

» Art. 3. — M. le Maire de Nevers est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le Préfet de la Nièvre,

Signé : NELSON-CHIÉRICO.

Pour ampliation :

Le Secrétaire général,

Signé : A. BLUZET.

Pour copie conforme :

Le 1er adjoint faisant fonctions de Maire,

LHÉRITIER.

M. le Président prend ensuite la parole pour l'allocution d'usage :

« Messieurs et chers Confrères,

» Pour la première fois que votre Président a l'honneur de prendre la parole devant vous, la tâche ne lui semble pas facile. Peut-être même, après l'avoir entendu, quelques-uns voudront-ils bien estimer qu'elle ne lui a pas été non plus entièrement agréable. Son devoir est, en effet, de vous rendre compte de ce qui a été fait depuis un an, et aussi de ce qui ne l'a pas été. La dernière part, vous ne l'ignorez pas, est la plus forte. Et de beaucoup malheureusement. Mais au moins avez-vous le droit d'en demander les causes ; et nous, l'obligation stricte de vous les faire connaître. Après quoi, s'il y a des responsabilités encourues, vous pourrez les imputer à bon escient, que ce soit au sein ou que ce soit au dehors de la Société Académique. A mon sens, elles sont ici et là ; mais, quoi qu'en puissent croire ou dire ceux qui ne sont pas avec nous, elles sont moins chez nous qu'ailleurs. C'est ce que je tâcherai d'établir : le dernier mot, mes chers confrères, vous appartiendra.

» Dans ce court chapitre de notre histoire, je voudrais qu'il me fût possible de ne point avoir d'abord à rappeler les pénibles circonstances qui ont marqué nos premiers pas. A peine étions-nous nés qu'il nous a fallu nous défendre. L'esprit large, libéral, de nos Statuts devait, selon nous, rallier toutes les bonnes volontés à l'œuvre nouvelle, ou du moins désarmer toutes les susceptibilités. Nous n'avons pas eu le bonheur d'y réussir.

» Un malencontreux article, inséré après coup comme premier gage que nous nous donnions à nous-mêmes de nos dispositions conciliantes au vis-à-vis les uns des autres, et inspiré d'ailleurs par un sentiment de déférence et de respectueuse courtoisie, avait, à notre esprit défendant, logé un ennemi dans la place. Vous savez, Messieurs, d'où sont venus les premiers coups, les phases de ce long et trop retentissant débat, enfin la manière digne et ferme dont la sagesse de votre Bureau a jugé bon de le clore. Ce, sans papier timbré. Je ne rappelle pas ces faits déjà loin de nous dans un but d'apologie personnelle, ni même pour vous donner la satisfaction de déclarer à nouveau la parfaite correction de notre attitude. Ces faits, quoique directement frappé, je les aurais oubliés, ou si vous voulez, je dédaignerais de les rappeler aujourd'hui, si je ne voyais là la cause première du mal dont nous devions souffrir.

» Oui, mes chers confrères, l'Evêque de Nevers a eu beau protester, ou faire protester de la droiture de ses intentions et de la modération de ses sentiments à notre égard ; ni lui, ni ses tenants-lieu n'ont pu faire que leur brusque intervention n'ait jeté sur la Société Académique une sorte d'interdit. Ils avaient réussi à alarmer les scrupules, à dérouter les sympathies sur lesquelles nous nous croyions le droit de compter ; ils avaient réussi, — n'était-ce pas dans leurs espérances? — à nous diviser contre nous-mêmes. Nous n'allions pas tarder à en faire la douloureuse expérience. Il m'en coûte, Messieurs, il m'en coûte beaucoup ; mais j'ai, je le répète, le devoir de ne rien taire.

» L'honorable président de la Section d'Histoire et d'Archéologie, pour des motifs qui ne relèvent que de sa conscience, a cru devoir se séparer de ses collègues du Bureau, sans éclat, il est vrai, et par une lettre des plus courtoises à l'adresse de votre Président. Mais, de ce fait, le Bureau à peine constitué se sentait sinon disloqué, au moins considérablement amoindri. Je proteste, et mon ancien collègue ne l'ignore pas, que nul ne tient en plus haute estime que moi sa personne et son talent ; mais comment, lui demanderai-je, n'a-t-il pas craint qu'on ne cherchât dans sa démarche, si peu prévue, comme un symptôme de désaffection, pis que cela même, le désaveu formel de l'œuvre dont il avait été l'un des premiers et plus importants promoteurs?

» Les suites fortifièrent nos appréhensions et ne nous atteignirent pas moins péniblement. Le *Cartulaire de La Charité,* dont la publication sous nos auspices aurait été une bonne fortune pour la société nouvelle et aurait signalé dignement son entrée dans le domaine de l'érudition locale, a passé en d'autres mains. Du même coup, et comme un malheur n'arrive jamais seul, nous eûmes le déplaisir de voir une subvention ministérielle, accordée pour cet intéressant travail, aller relever le budget d'une société qui, dès l'origine, nous avait vus de mauvais œil chercher à nous faire une place à côté d'elle et en dehors des influences qui la dirigent.

» Y a-t-il témérité à vous dire que c'est à cette phase malheureuse de nos débuts qu'il faut faire remonter l'arrêt soudain de notre premier développement. Les adhésions cessent dès lors de nous arriver ; l'inquiétude et le découragement s'emparent même des meilleurs d'entre nous. Nous attendions ces travaux d'histoire locale qui nous avaient été promis par tel de nos confrères dont l'érudition est grandement estimée et à si juste titre ; nous attendions quelqu'une de ces intéressantes monographies où la science et l'art auraient collaboré pour le plus grand profit de tous et pour l'honneur de notre Société. Il ne nous a pas été donné même d'inscrire à l'ordre du jour de nos réunions une seule communication de ce genre.

» Ne croyez pas cependant, Messieurs, que les séances de votre Bureau aient été vides. Il eut d'abord à se tenir en communication constante avec son président et à l'assister à travers les incidents multiples du procès fait à la Société Académique par l'Evêque de Nevers et les organes de publicité à sa dévotion. Il fallut ensuite s'occuper de faire consacrer, reconnaître officiellement notre existence. Puis vint l'importante question des règlements intérieurs dont la discussion a rempli plusieurs de nos séances ; ces règlements ont été imprimés, distribués ou adressés à chacun de vous.

» Ici, je dois une mention particulière à ceux qui ont le plus puissamment contribué à ce travail d'organisation : à notre excellent Secrétaire général qui s'est chargé des démarches nécessaires pour nous faire autoriser et à qui a été dévolue la tâche si délicate de tenir registre de nos premiers actes dans les circonstances que vous savez ; — à notre regretté vice-Secrétaire, M. Mathieu, si assidu à nos réunions et tout particulièrement dévoué à notre œuvre. Aujourd'hui même, du Gabon où il a été appelé à la direction des

travaux publics, il se souvient de nous, il m'annonce l'envoi à la Société d'une collection d'armes pahouines et d'une pirogue de pêcheur de Batanga : « Les envois, écrit-il, continueront. » La Société lui en sera reconnaissante. Même mention et mêmes remercîments sont dus à M. Legendre, secrétaire de l'une de nos Sections, pour l'obligeance constante avec laquelle il a mis à notre disposition son habile et savant crayon. Si l'existence de la Société se prolonge, elle lui devra les fines esquisses d'une partie de son outillage académique, et notamment un frontispice ingénieusement composé qui donnera aux volumes de nos Mémoires, au point de vue de l'exécution matérielle, un cachet tout particulier d'élégance et de distinction. Enfin, le Bureau avait fait appel au précieux concours, à la compétence spéciale, en matière artistique, de l'un de nos confrères les plus dévoués : il doit à M. Massillon-Rouvet les meilleures et plus pratiques dispositions de nos règlements, surtout en ce qui concerne les arts et beaux-arts. Notre habile confrère a, de plus, exécuté pour la Société un sceau d'un caractère fort original.

» L'organisation était achevée, et nous étions prêts à marcher, quand un nouvel incident vint encore nous enlever à nos préoccupations laborieuses.

» Le chef de la municipalité, que nous avions eu le bonheur de voir s'intéresser à notre œuvre, avait pris un arrêté aux termes duquel nous étions autorisés à nous réunir à la Porte du Croux, dans le local concédé à la *Société Nivernaise*, pour en jouir au même titre que cette société, et sous la seule réserve que jours et heures de nos séances respectives seraient différents. Par le même arrêté, la conservation de tous les Musées de la Ville de Nevers était remise entre nos mains. J'écrivis à M. le président de la Société Nivernaise pour l'informer de la date à laquelle nous nous proposions de tenir notre prochaine séance dans le local qui nous était attribué, et lui demander, d'autre part, si la Société qu'il présidait entendait contester les droits de la Ville à nous substituer comme ses représentants immédiats, particulièrement dans la conservation du Musée dit *Lapidaire*. La question était complexe. M. Roubet me répondit qu'il pouvait prendre sur lui d'autoriser la Société Académique à tenir à la Porte du Croux la séance annoncée, mais qu'il réservait la question du Musée pour la soumettre à la décision de ses confrères. Cette décision ne se fit pas attendre. La voici : La Société Nivernaise, *pour une fois seulement et à titre purement gracieux*, permettait à la Société Académique de se réunir à la Porte du Croux, mais elle entendait jouir, comme par le passé, de « ses droits » sur le Musée et sur le local de ses réunions. Il n'y avait qu'à décliner une pareille offre. C'est ce qui fut fait en votre nom. Votre Président déclara que la Société Académique entrerait à la Porte du Croux avec les droits que lui conférait l'arrêté dont elle entendait bénéficier ou qu'elle n'y entrerait pas du tout; et, finalement, le conflit fut soumis par lui à la nouvelle administration municipale. La courte durée pendant laquelle M. Gravier exerça les fonctions de maire ne lui permit sans doute pas de donner suite à la grosse affaire que je remettais à son examen et que je le priais instamment de recommander à l'attention du Conseil, à savoir les droits absolus de la Ville sur le Musée de la Porte du Croux. Les circonstances paraissaient motiver largement la mise au tapis d'une question où se trouvaient au premier chef engagés les intérêts de la Ville et la reconnaissance de ses droits.

» En ce qui nous concernait plus directement, il nous importait de connaître au plus tôt les intentions de la Municipalité que les élections dernières ont mise à la tête de la Ville. Le président de la Section des Belles-Lettres, M. A. Gandrey, et moi nous fûmes admis à en conférer avec M. le Maire actuel. Celui-ci nous déclara qu'il était animé à notre égard des dispositions les plus bienveillantes ; il relut avec nous l'arrêté de son prédécesseur ; le libellé, par lequel la conservation des Musées nous était attribuée, éveilla ses scrupules et lui parut conduire à un conflit inévitable et fâcheux, selon lui, avec la « vieille » Société Nivernaise. Nous vîmes qu'il n'y avait pas à insister pour faire pencher du côté de la Société Académique des sympathies que, de longue date, des relations particulières inclinaient ailleurs. L'affaire en est demeurée là.

» Voilà, Messieurs et chers confrères, le point précis où votre Bureau a conduit vos affaires. Vous voyez aussi par suite de quels malheureux incidents, quand tout était prêt pour la marche en avant, nous n'avons point marché. Voilà pourquoi, aux yeux de bien des gens, nous ne comptons déjà plus, aux yeux surtout de ceux qui, voyant en nous des adversaires, ont pris position les premiers et commencé l'attaque. Je parcourais hier la longue nomenclature donnée par l'*Annuaire de la Nièvre* des Sociétés locales de notre département. J'y ai cherché en vain la Société Académique. Evidemment, son proche parent, le *Journal de la Nièvre*, à qui nous avons eu personnellement l'honneur et quelques

occasions de notifier notre naissance, lui aura fait croire que l'enfant était mort en nourrice.

» Soyons plus sérieux. A vous, Messieurs et chers confrères, de vous poser la question : Voulez-vous vivre? Si oui, il faut marcher, travailler et produire : vous, lauréat de l'Institut, si, comme nous y comptons bien, vous êtes toujours des nôtres, quoique volontairement rentré dans le rang, pour nous réconcilier avec vos scrupules, donnez-nous quelques pages où nous applaudirons votre érudition éprouvée; vous, savant archiviste, et vous, habile architecte, donnez-nous cette monographie de Saint-Etienne, si impatiemment attendue ; vous, historien de votre cher Luzy, quelques chapitres nouveaux d'un travail que nous aimerions mieux encore, si vous aviez pu le placer sous nos auspices. J'ai déjà parole pour la première échéance. Un savant vénéré à qui revenait, sans compétition aucune, l'honneur de vous présider, le docteur Honoré Jacquinot, nous promet un travail pour le premier fascicule de nos Mémoires. Votre Président lui-même payera, soyez-en sûr, son écot. Ce ne sont donc pas les ressources qui vous manqueront, si vous voulez vivre.

» Mais la question est là : Voulons-nous vivre? A vous, mes chers confrères, d'y répondre d'abord. »

Il est fait à ces paroles le meilleur accueil et l'assemblée décide à l'unanimité que l'allocution de son président figurera *in extenso* au Recueil des Mémoires.

A propos de certains passages de cette allocution, un membre fait observer, non sans insistance, qu'il est en effet très fâcheux que des membres, les plus influents, sans contredit, de ceux sur lesquels la Société nouvelle se croyait le droit de faire fond, se soient presque systématiquement abstenus de paraître aux séances.

Puis l'assemblée est invitée à se prononcer par main levée sur son maintien ou sa dissolution volontaire.

A l'unanimité et sans hésitation, elle déclare qu'elle continuera son œuvre.

Au nom du Bureau, le Président prend acte de cette résolution.

En exécution de l'art. 6 des Statuts, les membres présents procèdent au renouvellement du Bureau. Pendant qu'on prépare les bulletins de vote, M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Mathieu, son ancien secrétaire, qui envoie à M. le Président, à tous les membres des bureaux de la *Société Académique du Nivernais*, ses meilleurs vœux pour l'année nouvelle et annonce que la Société recevra bientôt un envoi intéressant. C'est celui dont il a été question dans l'allocution ci-dessus.

Des remercîments seront adressés à M. Mathieu, qui, à l'unanimité, est nommé membre honoraire du Bureau.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

MM. d'Asis-Gaillissans, *président.*
Massé (Nestor), *secrétaire général.*
Balandreau (Victor), *vice-secrétaire.*
Chevrier, *archiviste.*
Meunier, *trésorier.*

Président de la Section d'Histoire et d'Archéologie, M. Lucien Gueneau.
Secrétaire, M. Bégat, ancien imprimeur.

Président de la Section des Sciences, M. le docteur Ernest Mignot.
Secrétaire, M. le docteur Gallopain.

Président de la Section des Belles-Lettres, M. Valotte, inspecteur d'académie.
Secrétaire, M. Debourges, avocat.

Président de la Section des Arts et Beaux-Arts, M. Aristide Gandrey.
Secrétaire, M. Léon Legendre, professeur de dessin au Lycée et à l'Ecole municipale des Arts.

Le Bureau ainsi constitué, le Président donne lecture des circulaires ministérielles relatives au Congrès annuel des Sociétés savantes à la Sorbonne, en 1885, et invite ses confrères à lui faire connaître, avant le 15 mars, le titre et la nature des travaux qu'ils désireraient y présenter.

Le Secrétaire, L. GUENEAU.

Séance du 17 Mars 1885.

Sont présents : MM. d'Asis-Gaillissans, Victor Balandreau, Barillet, P. Bégat, Chevrier, Dr Gallopain, Aristide Gandrey, Eugène Gandrey, Dr Honoré Jacquinot, Legendre, Massillon-Rouvet, Nestor Massé, Rémond, Fr. Renault (de Prémery), Valotte.

M. le Président, en ouvrant la séance, présente les excuses de M. Lucien Gueneau, président de Section, empêché.

M. V. Balandreau fait agréer les mêmes excuses de la part de M. Debourges, retenu au Palais.

Puis, la correspondance est dépouillée.

M. le Président donne communication d'une lettre de M. l'inspecteur d'académie Valotte, qui déclare accepter les fonctions de président de la Section des Belles-Lettres.

Il remercie, au nom de la Société, M Valotte de la parfaite bonne grâce avec laquelle celui-ci a accepté la mission qui lui a été confiée par un vote unanime de ses confrères, en leur dernière séance. Il ajoute que nul n'est apte à la remplir plus dignement.

Mme Provost-Ponsin, l'éminente artiste, prématurément éloignée, par son état de santé, de la scène qu'elle illustrait, demande qu'on veuille bien la recevoir au nombre des membres de la Société Académique. Cette demande est présentée au cours d'une lettre pleine d'intérêt et d'esprit, adressée au président de la Société, qui a cru pouvoir en faire la lecture intégrale. Cette communication reçoit des membres présents l'accueil le plus sympathique, et Mme Provost-Ponsin est admise à l'unanimité.

M. Abel-Tommy Martin, docteur en droit, avocat à la Cour d'appel de Paris, souhaite bon succès à la *Société Académique du Nivernais*, pour la seconde année de son existence. « Les commencements, écrit-il, sont parfois difficiles, mais l'idée est excellente et doit » réussir. Le Nivernais, qui nous envoie à Paris de beaux bœufs et du bois de toute nature, » ne nous a encore adressé qu'un très petit nombre de produits d'ordre intellectuel. Je » serai ravi de lire les travaux de mes compatriotes et confrères. »

Remerciments à M. Tommy Martin pour ses vœux sympathiques.

M. Rémond (Eugène-Auguste) demande à faire partie de la Société. M. le Président fait remarquer que ce serait là une heureuse recrue : M. Rémond est membre de la Société d'archéologie, lettres, sciences et arts de l'Aveyron, et a rempli les fonctions de secrétaire général de la 40me session de l'Institut des Provinces. M. Rémond est admis à l'unanimité.

Enfin, M. de La Fargue, ancien président de la Section des Arts et Beaux-Arts, a adressé sa démission à M. le Président. Il se retire absolument.

M. Bégat fait observer que le démissionnaire est précisément l'auteur du malencontreux article relatif à la présidence d'honneur dévolue à l'évêque de Nevers; il rappelle que cet article a été accepté dans un esprit de conciliation ; que cet acte de déférence a failli compromettre l'existence même de la Société, en entravant tout d'abord son organisation et ses travaux ; que, pour ces motifs, M. de La Fargue lui semble agir, en cette circonstance, sans scrupules suffisants.

Cette observation est approuvée par l'assemblée.

Ces communications achevées, et avant de passer aux lectures inscrites à l'ordre du jour de la séance, M. le Président dit qu'il est sûr d'obéir au sentiment de tous en remerciant, en leur nom, leur vénéré confrère, M. le docteur Honoré Jacquinot qui, par sa présence, témoigne combien il s'intéresse à l'avenir de la Société.

Il le prie de vouloir bien l'appuyer des conseils de sa longue expérience, et de donner à ses confrères quelques indications utiles pour éclairer leur marche et leur travail commun.

M. Jacquinot remercie le président dont il connaît de longue date les sentiments à son égard, et ses confrères qui l'accueillent si cordialement. Il espère pouvoir, avant peu, leur présenter quelque travail personnel. Aujourd'hui, il se bornera, sinon aux conseils, du moins aux indications que le président veut bien l'engager à donner à la Société.

Il signale, avant tout, certains travaux aussi intéressants qu'utiles à entreprendre. Une histoire des anciennes maisons de Nevers est encore à écrire. Il est à craindre qu'avant peu d'années, le plus grand nombre de ces vieilles maisons étant démolies, ne disparaissent, avec elles et sans le souvenir qu'ils méritent, des témoins fort curieux de l'histoire locale et de l'art nivernais aux siècles passés.

Autre objet digne d'être signalé aux investigations de la Société : il existe à Corvol-d'Embernard une grotte dont on a raconté des particularités merveilleuses.

M. Jacquinot donne lecture de deux lettres qui lui ont été adressées à titre de renseignements et à des dates diverses : l'une de M. Lhospied, ancien chef d'institution, l'autre du feu curé Jobert qui confirme les détails piquants contenus dans la précédente. A l'intérieur de cette grotte et après avoir traversé sur une longueur considérable diverses galeries souterraines, on trouverait un immense réservoir.

Ce serait un voyage intéressant à faire ; le transport est aujourd'hui prompt et facile. Il y aurait là l'objet d'une bien attachante description au point de vue naturel et historique. Peut-être même que, si des fouilles étaient pratiquées, on trouverait quelques vestiges des temps paléolithiques et néolithiques.

A cette occasion, il signale la magnifique collection de M. Heulhard et recommande à ceux de ses confrères qui iraient à Corvol-d'Embernard de la visiter.

Un autre but proposé par M. Jacquinot aux pérégrinations savantes de ses confrères est la *cité de Barbarie*, près de Decize. L'attention avait déjà été attirée sur cette « cité » par la découverte d'assez nombreux débris d'une haute antiquité. Il y aurait lieu de suivre cette recherche. L'actif directeur des mines de La Machine, M. H. Busquet, dont l'obligeance et l'hospitalité en pareille circonstance sont justement vantées, avait déjà, il y a quelques années, fait visiter à notre honorable président cette partie si curieuse de son magnifique domaine industriel. Il se ferait sans doute un plaisir de fournir quelques renseignements.

Un travail qu'il serait urgent de mener à bonne fin, c'est l'inventaire de nos Musées et et des collections particulières les plus importantes. Pour ce qui est des Musées, si on consent à entreprendre ce travail de l'utilité la plus incontestable, M. Jacquinot s'offre à nomenclaturer les objets des vitrines.

M. H. Jacquinot comprend enfin dans ses indications relatives aux Musées nivernais le Musée dit *lapidaire* ou de la Porte du Croux, et le Musée de la Cathédrale.

Ces questions seront reprises ultérieurement par la Société avec tout le zèle qu'elles lui ont paru mériter.

M. le Président fait remarquer à ce sujet que l'administration municipale, qui se montre aujourd'hui intelligemment soucieuse de la question, a mis à l'étude le déplacement et la centralisation de nos Musées. La Société, à laquelle un arrêté municipal du 23 janvier 1884 a remis le soin de veiller à leur conservation, applaudit à l'initiative intelligente que son président lui signale, et suivra, avec le désir de la voir aboutir au mieux des intérêts de la Ville une solution à laquelle elle est la première à attacher le plus haut prix.

M. le Président remercie cordialement, en son nom et au nom de la Société toute entière, l'honorable docteur Honoré Jacquinot de l'abondant programme qu'il vient de lui tracer avec l'autorité qui lui appartient. Il exprime aussi, au nom de tous, à son cher et vénéré confrère et ami, l'espérance que l'état de sa santé lui permettra de réaliser lui-même une partie de ce programme.

L'assemblée approuve les bonnes assurances de son président.

La parole est ensuite donnée à M. Massillon-Rouvet pour la lecture d'une note sur l'état de la voûte de l'église Saint-Etienne de Nevers.

Cette note reçoit l'approbation des membres présents qui décident qu'elle sera insérée dans le premier volume des Mémoires de la Société, sous ce titre : *Une Ruine à conjurer*.

La séance étant trop avancée pour commencer toute autre lecture, le Président propose de réserver les deux Mémoires qu'il a en mains, l'un de M. Lucien Gueneau, fragment intéressant d'études sur les mœurs locales, et destiné à faire partie de l'*Histoire de Luzy*, dont la première partie a paru récemment ; l'autre, fort important, de M. Victor Gueneau, sur Brèves, vieille petite ville de notre Nivernais.

M. Chevrier demande alors la parole. La Société, dit-il, conformément à un article de ses Statuts, doit choisir des membres correspondants. Je prierai mes confrères de me permettre de leur recommander trois de mes amis, MM. Dey, Jeannez et le docteur Noëlas, qui ont fait chacun des ouvrages fort estimés. Cette proposition est agréée avec empressement.

Enfin, M. Massillon demande s'il serait possible au président de la Société Académique de la représenter au Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne, auquel cas M. d'Asis-Gaillissans serait prié de lire, au nom de l'auteur, la note sur l'église Saint-Etienne.

M. le Président répond qu'il serait préférable que ce fût l'auteur lui-même qui donnât communication de son travail. M. Massillon-Rouvet, ayant fort consciencieusement étudié la matière du Mémoire et étant du métier, serait, mieux que personne, apte à répondre aux objections, s'il y avait lieu.

M. Massillon-Rouvet ayant consenti, l'assemblée le délègue au Congrès prochain.

En terminant la séance, elle décide que les réunions auront lieu désormais le troisième jeudi de chaque mois, à 2 heures précises.

Séance du 30 Avril 1885.

Sont présents : MM. d'Asis-Gaillissans, Victor Balandreau, Bégat, Chevrier, Dr Gallopain, Eug. Gandrey, Léon Legendre, Massillon-Rouvet, Dr Ernest Mignot, Rémond.

La séance est ouverte à deux heures et demie.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Valotte, président de la Section des Belles-Lettres qui, forcé de s'absenter de Nevers, regrette et s'excuse de ne pouvoir assister à la séance de ce jour.

Communication est donnée d'une nouvelle lettre de Mme Provost-Ponsin au Président de la Société et relative à l'édition projetée des œuvres complètes de Maître Adam. Dans cette lettre, dont la lecture est accueillie avec l'intérêt le plus vif et le plus sympathique, Mme Provost-Ponsin résume une consultation véritable qu'elle a obtenue de M. Edouard Thierry, son ancien directeur à la Comédie-Française, et, depuis plus de vingt ans, bibliothécaire ou administrateur de la Bibliothèque de l'Arsenal.

Quelques membres de la Société, qui s'intéressent à l'édition nouvelle, avaient pensé que, peut-être, il y aurait profit, pour la lecture courante, à présenter la vieille langue d'Adam Billaud avec l'orthographe moderne. Tel n'était pas l'avis du Président de la Société. Consulté, M. Edouard Thierry, juge si compétent en pareille matière, a répondu dans les termes suivants :

« Mon avis personnel, à moi, est pour la lecture facile et courante. Il est des génies littéraires qui n'ont pas besoin d'un cachet de vétusté pour affirmer l'ancienneté de leur gloire. J'aime assez voir Molière, Racine, Mme de Sévigné, débarrassés d'une orthographe qui était même déjà plutôt celle des éditeurs que la leur propre. A leur époque, Malherbe et Balzac avaient remanié la langue et la grammaire. Puis il est des auteurs immortels et qui peuvent rester éternellement jeunes. En substituant « français » en place de « françois, » on ne leur cause aucun préjudice, on ne leur enlève aucun charme. Dans ce qui vous préoccupe aujourd'hui, convenons d'abord que Billaud est plus vieux que les auteurs du milieu du XVIIe siècle ; qu'il avait été formé, en tant que langage, par la lecture certaine faite par lui de Ronsard, de la Pléïade, même de Marot ; et qu'enfin tous ses contemporains écrivaient comme lui. De plus, en le « modernisant, » puisque « moderniser » on veût, ne lui enlèverait-on point de sa saveur? Ses archaïsmes, pour nos yeux de maintenant, ne nous offrent-ils pas, en somme, quelques régals ? Ce sont là des raisons décisives, selon moi, et bien propres à déterminer une majorité. »

Cette communication, dont M. le Président fait en quelques mots ressortir l'intérêt et l'autorité, reçoit, de la part de l'assemblée, une adhésion unanime. Des remercîments seront adressés par le Président de la Société Académique à Mme Provost-Ponsin et au

savant critique dont elle a bien voulu nous transmettre l'opinion sur ce point de litige littéraire.

M. le Président est, d'autre part, invité à communiquer à M. Ach. Mazeron, l'éditeur futur de Maître Adam, le résultat de cette importante consultation.

M. le Président prie M Massillon-Rouvet, délégué de la Société au congrès d'avril dernier à la Sorbonne, de vouloir bien présenter quelques détails sur l'accueil qui lui a été fait. Il donne lecture de la partie du compte-rendu officiel de la séance qui se rapporte à la communication de notre honorable confrère et dont les termes sont empreints d'une incontestable courtoisie ; mais il croit devoir signaler en même temps quatre lignes du journal *le Temps,* aux termes desquelles l'intervention de M. R. de Lasteyrie dans la discussion semblerait avoir pris un caractère différent.

M. Massillon-Rouvet défère au désir de M. le Président. Il expose qu'il s'est présenté comme le délégué d'une Société nouvelle, la *Société Académique du Nivernais* ; que, conformément au vœu exprimé par ses confrères, il avait lu à la Section la note concernant l'état de la voûte de l'église Saint-Etienne ; — que, pour fournir des éléments d'appréciation plus solides, il avait pris soin d'apporter ses plans et dessins du monument religieux ; — qu'au cours de la discussion, qui avait suivi cette lecture, et croyant sans doute que notre confrère avait visé directement dans ses critiques les membres de la Commission des Travaux historiques, ce qui n'était vrai d'aucune façon, M. R. de Lasteyrie, secrétaire de la Commission, s'était cru obligé d'intervenir pour la défendre et qu'il l'avait fait avec quelque passion ; — mais qu'en fin de compte, la communication faite par lui avait obtenu l'approbation la plus sympathique d'un nombre considérable des membres présents, au point qu'ils proposèrent au Bureau de vouloir bien appeler, sur le danger signalé par l'auteur de la note, l'attention du Ministre compétent.

M. le Président remercie M. Massillon-Rouvet et des explications qu'il vient de présenter, et de la manière dont il s'est acquitté de sa mission. Puis l'assemblée consultée déclare qu'en réponse aux scrupules exprimés par son Président, il convenait de s'en tenir purement et simplement au compte-rendu analytique de la séance qui seul avait un caractère officiel, toute autre appréciation, plus ou moins personnelle, lui paraissant dépourvue d'autorité.

M. le docteur Mignot présente, au nom de M. Naudin, un Mémoire dont ce dernier est l'auteur, intitulé : *Lumière et Chaleur*. C'est, dit-il, un travail dont certaines données théoriques peuvent être contestées, mais qui offre au moins un incontestable caractère de puissance et d'originalité. Il en propose et obtient l'insertion dans les *Mémoires* de la Société.

Au nom de M. Victor Gueneau, que ses fonctions ont momentanément exilé du département de la Nièvre, M. le Président commence la lecture d'un travail considérable de notre savant confrère sur la petite ville de Brèves-en-Nivernais, *Briva Sugnutiæ*. A l'unanimité, l'assemblée décide que le travail si intéressant dont elle vient d'entendre lecture, sera publié dans ses *Mémoires*.

Enfin, revenant sur le programme proposé, dans une précédente séance, par M. le docteur Honoré Jacquinot, au zèle et aux investigations de ses confrères, M. Massillon-Rouvet fait part d'un entretien qu'il a eu avec M. Fr. Blandin, l'un des membres-fondateurs de la Société Académique. M. Blandin, dont chacun apprécie si hautement l'activité intelligente et le concours empressé en tout ce qui intéresse le Nivernais, met libéralement à la disposition de ses confrères son habileté bien connue pour les reproductions artistiques et graphiques qui feront l'intérêt principal du travail historique et descriptif projeté sur Nevers et le Nivernais.

L'assemblée accepte avec reconnaissance le concours précieux qui lui est si gracieusement offert.

La séance est levée à cinq heures et demie.

Séance du 21 Mai 1885.

La séance est ouverte à 2 h. et demie.

Sont présents : MM. d'Asis-Gaillissans, Victor Balandreau, Barillet, Bégat, Chevrier, Dr Gallopain, Aristide Gandrey, Eugène Gandrey, Lucien Gueneau, Dr Jacquinot, Léon Legendre, Valotte.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Fr. Renault, de Prémery, qu'il a reçue un peu trop tard pour la communiquer en temps utile. M. Renault, si assidu à nos réunions, malgré son éloignement, s'excuse de ne pouvoir assister à la séance du jour.

A l'occasion du procès-verbal, M. le Président exprime un scrupule ; il ne croit pas que la communication de M. le docteur Mignot sur maître Adam soit fidèlement mentionnée. Est-ce « fermier? » est-ce propriétaire » des eaux de Pougues qu'il faut dire du poète ?

Comme l'honorable docteur est absent, et les avis partagés, la question est réservée.

M. le Président rend compte de la correspondance échangée avec le ministère à l'occasion du Congrès des Sociétés savantes.

Il remet en même temps, pour être déposé dans les Archives de la Société, le discours prononcé par M. le Ministre à la Sorbonne, dans la réunion plénière du 11 avril.

D'autre part, M. le Ministre appelle l'attention des Sociétés savantes sur le programme de 1886 qu'il s'agit de préparer de longue main. Il prie les membres de la Société de lui adresser les questions qu'ils désireraient y voir figurer. M. le président se chargera de les faire parvenir à M. le Ministre.

La parole est à M. Honoré Jacquinot. Notre vénéré confrère donne lecture d'un Mémoire sur l'*Oppidum* du Fou de Verdun. Ce travail fort intéressant était terminé dans sa première partie depuis assez longtemps, les recherches de l'auteur remontant au mois de juillet 1883.

M. Jacquinot, pour la plus grande intelligence de sa lecture, fait circuler aux mains des confrères des croquis faits par lui et qui doivent accompagner son mémoire.

Les membres présents remercient M. Jacquinot de la savante et pittoresque communication qu'ils viennent d'entendre et en demandent l'insertion dans les Mémoires de la Société.

A ce propos, M. le Président représente qu'il serait fort utile, pour les détails de ces sortes de communications, d'avoir un tableau noir où les dessins et croquis seraient tracés séance tenante, selon le besoin des lectures et des discussions qu'elles peuvent amener, et qu'il est désirable qu'elles amènent pour établir cette vie commune des esprits qui est l'essence et la raison d'être des sociétés de ce genre.

M. Jacquinot appuie cette observation et rappelle que c'est précisément à une intervention semblable de sa part que la Société Nivernaise doit de posséder le tableau noir qui lui rend en effet de nombreux services.

La Société décide l'acquisition qui lui est proposée.

M. H. Jacquinot entretient ensuite la réunion des pierres dites *à écuelles* ou *à bassins*, qui devaient servir aux sacrifices humains faits par nos aïeux les Gaulois pour apaiser la divinité ou obtenir ses faveurs. Il cite et décrit un grand nombre de monuments de ce genre. Ces pierres présentent des creux trop symétriquement disposés, pour que l'on puisse se méprendre sur leur destination : la victime humaine y était horizontalement allongée, et de la gorge ouverte par le couteau du prêtre gaulois le sang coulait dans la plus large cuvette.

L'honorable docteur donne lecture d'une lettre d'un de ses correspondants érudits, M. Simon, relative à la chapelle de Faubouloin.

Les lectures précédentes provoquent de la part de membres présents quelques observations.

M. Lucien Gueneau demande si le renversement des roches granitiques est le résultat d'un travail du globe et du cataclysme primitif, ou s'il est dû à la main d'hommes opérant par masses puissantes.

Si le renversement était dû à un ébranlement terrestre (et certains auteurs prétendent en effet que le phénomène se serait produit dans la période dite *glaciaire*, à la suite d'une inondation, il semble que les roches devraient être inclinées dans le même sens.

M. Gueneau accepte volontiers pour son compte la seconde hypothèse.

M. Jacquinot croit pouvoir adhérer seulement en partie à l'opinion de son confrère pour ce qui est des menhirs et dolmens, mais il lui paraît absolument impossible que l'énorme masse rocheuse soit autre chose que l'œuvre de la nature.

M. Jacquinot travaille en ce moment à un mémoire sur les mégalithes de la Nièvre, et prie ses confrères de réserver la discussion jusqu'à ce qu'ils l'aient entendu.

M. Lucien Gueneau prend à son tour la parole et lit un fort intéressant fragment qui appartient à la monographie historique de Luzy dont il a commencé la publication. Ce fragment d'une saveur piquante est écouté avec autant de plaisir que d'intérêt. L'insertion en est demandée et décidée à l'unanimité.

Enfin, M. le Président aborde la question de l'impression des Mémoires de la Société. Les matériaux sont plus que suffisants ; il faut en faire part à vos confrères non résidants qui n'ont pu assister à nos séances, et y intéresser, s'il se peut, le public. Mais à qui l'impression en sera-t-elle confiée ?

La Société estime que les travaux qu'elle projette sont assez variés pour qu'elle fasse appel au concours de tous, ce qui est d'ailleurs dans son esprit même. Mais, considérant qu'elle a présentement des obligations vis-à-vis de l'imprimerie Vincent qui s'est mise complétement à sa disposition et lui a prêté la publicité d'un journal au moment le plus critique de son existence, elle décide que M. Vincent sera chargé, pour la partie typographique, de la publication de ses Mémoires et que la matière lui en sera remise dans le plus bref délai.

La séance est levée à 5 h. et demie.

Séance du 18 Juin 1885.

Sont présents : MM. d'Asis-Gaillissans, Victor Balandreau, Barillet, Bégat, Chevrier, E. Gandrey, Lucien Gueneau, Dr H. Jacquinot, Léon Legendre, Lhospied, Rémond.

MM. Valotte, Debourges, A. Gandrey, Dr Mignot, Dr Gallopain se font excuser.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le Président informe ses collègues qu'à la veille des funérailles de Victor Hugo, il a pris sur lui d'adresser, au nom de la *Société Académique du Nivernais*, une adresse de respectueuses condoléances à la famille du grand poète. Cette communication est accueillie par la réunion avec une sympathie unanime.

Le Président donne ensuite connaissance d'une circulaire ministérielle qui s'adresse en particulier aux ornithologues et à ceux que leurs habitudes et leurs goûts disposent à l'observation des oiseaux. Un certain nombre d'exemplaires en sont distribués aux membres présents.

M. Naudin, maire de Corancy, auteur d'un important mémoire adressé par lui à la Société Académique, et destiné à prendre place dans sa prochaine publication, est admis à l'unanimité comme membre de la Société.

A propos de la publication annoncée du premier fascicule des Mémoires, M. Francis Barillet demande s'il ne conviendrait pas d'insérer, dès le premier volume, la liste générale des membres de la Société, quel que soit d'ailleurs leur nombre.

Le Président répond que ce document sera inséré conformément aux usages adoptés par toutes les sociétés similaires.

La parole est accordée à M. le docteur H. Jacquinot pour la lecture de la dernière partie du mémoire intéressant dont il a, dans une séance précédente, entretenu ses confrères, et relatif au *Fou de Verdun*, oppidum nivernais. Cette lecture peut être suivie avec d'autant plus de facilité et de clarté que le vénéré savant présente des plans d'une netteté parfaite et qui devront accompagner ledit mémoire lors de sa publication. Pour la reproduction de ces plans, la Société s'en remet à l'habileté et à la science de deux de ses membres, MM. Léon Legendre et Massillon-Rouvet, qui auront à s'entendre à cet effet.

Incidemment, M. H. Jacquinot annonce qu'il croit devoir adopter sur les dolmens, menhirs, pierres à bassin et autres témoins mégalithiques, une solution différente de celle qu'il avait exposée dans une précédente séance. Lorsque son étude sera achevée, il communiquera à ses confrères les conclusions nouvelles auxquelles il se sera arrêté d'une manière définitive autant qu'il peut le croire.

Ses préoccupations archéologiques le suivant partout, M. Jacquinot raconte qu'examinant récemment les déblais de la tranchée ouverte, rue des Récollets, par les ouvriers de la voirie municipale, il a ramassé des débris de vieille poterie, qu'il fait passer sous les yeux de ses confrères, et un os percé de trois trous, qu'on pourrait prendre tout d'abord pour un fragment de flûte; il considère ce débris comme ayant appartenu à une charnière. Ces objets sont destinés par lui au Musée archéologique de la Société.

Ce Musée devait recevoir du Gabon un envoi intéressant, annoncé par M. Mathieu, membre honoraire de la Société. Un membre demande si l'on a des nouvelles des objets annoncés.

Le Président répond qu'une lettre a été écrite par lui à M. Mathieu et confiée aux soins obligeants de M. Virlogeux, de Nevers, qui s'était chargé de la remettre en main propre au sous-directeur des travaux publics sous les ordres duquel il allait travailler.

M. Lhospied suggère l'idée que, si l'on n'a encore rien reçu de notre confrère, cela pouvait provenir de ce que, du Gabon, il avait été temporairement détaché à Madagascar.

Du reste, le Musée de la Société paraît devoir s'enrichir promptement. C'est ainsi que l'un de nos plus nouveaux confrères, M. Rémond, s'offre à se dessaisir en faveur de la Société d'un certain nombre d'objets gaulois ou gallo-romains qu'il possède. D'autre part, notre honorable archiviste, M. Chevrier, annonce qu'un de ses amis, M. Durand, serait disposé à nous faire don d'une magnifique statue de pierre représentant saint Martin. L'assemblée remercie M. Chevrier de cette bonne promesse et le prie d'informer son généreux ami de la reconnaissance avec laquelle la Société accueillerait le don qui lui est annoncé.

La parole est à M. Lucien Gueneau pour la continuation de la lecture des fragments si intéressants, distraits par lui de son histoire de Luzy, et relatifs aux mœurs morvandelles. Il avait parlé des noces dans une séance précédente. Aujourd'hui, il entretient ses confrères des naissances, relevailles et baptêmes dans cette partie de la région qui lui est chère et dont il s'est fait l'historien. Ces piquantes études seront publiées à la suite du précédent fragment que l'auteur a bien voulu déjà communiquer.

M. Jacquinot présente à ses confrères trois objets antiques recueillis par lui dans son voisinage et provenant du déblai d'un gisement gallo-romain sur la commune de Sauvigny-les-Bois. Ces trois objets sont un têt de poterie, une salière, une petite statuette, malheureusement grattée par le couteau du terrassier.

Ce dernier antique passe entre les mains des membres qu'il intéresse. Représente-t-il une Latone, une Lucine ou une divinité en deuil ? C'est ce qu'un premier regard et l'état fruste de l'objet ne permettent pas de décider. La discussion suivra plus efficacement l'étude spéciale qui en sera faite.

L'attention s'étant tout naturellement reportée sur les tumulus que la Nièvre contient en assez grand nombre, les membres présents échangent leurs vues personnelles sur la destination de ces monticules certainement faits de main d'homme. Etaient-ce des sépultures ? — Mais, dit M. Jacquinot, si le savant M. Garenne y a recueilli des os et des cendres, moi-même, qui en ai exploré un assez grand nombre, je n'y ai jamais rien trouvé de tel. Or, les os ne se détruisent pas complètement, incinérés ou non. — La matière noire, fait observer M. Lhospied, pourrait bien n'être que des céréales pourries; et, selon notre honorable confrère, les tumulus auraient rempli l'office de greniers souterrains, de silos. Les tumulus qui se trouvent en quantité considérable entre Arthel et Champlin, s'ils

étaient explorés, fourniraient peut-être des indices nouveaux. MM. Lucien Gueneau et Rémond interviennent, mais M. Jacquinot prie ses confrères de vouloir bien se réserver pour la discussion du travail spécial qu'il prépare sur ce point encore si obscur de l'histoire des anciens âges.

En attendant, et sur la demande de ses confrères, il donne lecture de pages écrites par lui, il y a quelque temps déjà, et où, sous le titre de « Une sépulture gauloise, » il a dit quelques mots des tumulus, à propos d'un déblaiement effectué par M. Tissier, en 1882, pour le tracé d'une route à travers les bois de l'Etat, dans la forêt domaniale de Faye, à trois ou quatre cents mètres environ à l'ouest du domaine du Magny.

Ce petit fragment d'archéologie nivernaise, bien que ne contenant pas le dernier ni peut-être même le vrai mot de l'auteur sur la question, sera inséré dans les *Mémoires* de la Société.

M. le Président demande à M. Rémond si l'étude qu'il a entreprise de l'inscription relative au centurion MARCUS ULPIUS AVITUS, mentionnée dans le Mémoire de M. Victor Gueneau sur Brèves, pourra lui fournir la matière d'une communication prochaine. M. Rémond répond qu'il sera prêt pour la première réunion, à moins que ses fonctions ne l'empêchent d'y assister.

La séance est levée à cinq heures.

L'OPPIDUM DU FOU DE VERDUN

I.

ARCHÉOLOGIE — PAYSAGES MORVANDEAUX

L'Oppidum, dit *Fou de Verdun*, est situé auprès du village de Frétoy, à 12 kilomètres de Château-Chinon. Il occupe un monticule boisé, subarrondi au sommet, qui est la terminaison de la petite chaîne de collines sur laquelle est bâti Frétoy.

La voiture de la poste de Château-Chinon à Montsauche part à huit heures du matin et arrive à l'oppidum après un trajet d'une heure. A moitié chemin, on laisse sur la gauche le pittoresque village de Corancy, bâti sur une éminence qui domine un vallon assez large et profond, où serpente l'Yonne.

L'église, au sommet, est ombragée par un magnifique Sully.

Bientôt on aperçoit Frétoy sur le haut de la colline; on le laisse à droite et, après avoir monté une côte assez douce, on s'arrête au sommet, devant une modeste auberge isolée. C'est là la station. L'oppidum est à peine à cent pas.

Avant d'entrer sous le bois, assez épais, âgé d'une vingtaine d'années, et qui recouvre en totalité l'oppidum, on trouve une petite esplanade, ombragée par un hêtre d'assez belle taille, mais qui n'est que le remplaçant d'un autre arbre d'une grosseur remarquable et plusieurs fois séculaire, qu'on voyait encore il y a cinquante ans.

Cet endroit, où se trouvent quelques chaumières, s'appelle le hameau du Fou de Verdun, et on a étendu cette dénomination à tout le monticule.

On sait que ce nom de Fou ou Fau est celui du hêtre, *fagus*.

Le véritable nom de l'oppidum est donc Verdun, *Virodunum?*

Le mamelon, sur lequel il se trouve, a 2,000 mètres de contour à la base, et le plateau central environ 1,600 mètres. Les trois quarts de la circonférence sont très escarpés. C'est une falaise de 100 mètres de haut, en moyenne, qui s'élève du fond de la vallée, comme une muraille presque verticale et couverte de rochers, d'arbres et de broussailles.

Menhir du Fou de Verdun. — (Fig. 1.)

La hauteur, au-dessus du niveau de la mer, est de 540 mètres. — Ces diverses mesures ont été prises sur la carte du département dressée par M. l'ingénieur Quaisin.

Indépendamment de ces escarpements infranchissables, l'oppidum était encore défendu par deux ruisseaux assez rapides et profonds, qui l'entourent, dans la plus grande partie de son contour, comme d'une ceinture : l'un, dit la *Montagne*, au nord; l'autre, le *Reinach*, au sud-est. Ils se réunissent au pied de la falaise et forment la rivière d'Oussière.

Ainsi, l'oppidum était parfaitement défendu par la nature dans les trois quarts de son étendue, mais il était accessible à l'est, c'est-à-dire à l'endroit où il se continue avec le sommet des collines de Fretoy. Là, on y entre de plain pied et sans obstacle. — C'est donc dans ce lieu que les habitants primitifs devaient accumuler les fortifications. — Ils n'y ont pas manqué. Aussitôt qu'on pénètre sous bois, on se trouve arrêté par un retranchement ou vallum formé de débris ou d'éclats de roches granitiques. Ce rempart n'est pas une muraille, mais une agglomération, un agger. Large, à la base, de plusieurs mètres, suivant la pente du talus extérieur ou glacis, il a rarement plus d'un mètre au-dessus du sol intérieur, et présente une crête très irrégulière, recouverte de mousses et des accrues du taillis. Sur certains points, il y a des excavations produites par l'enlèvement des pierres pour la construction de maisons dans le voisinage. On en a fait une véritable carrière.

Ce rempart, demi-circulaire, mesure de 7 à 800 pas d'une extrémité à l'autre; il cesse à l'endroit où l'escarpement qui plonge dans le vallon suffit pour la défense. Vers le milieu, au front de l'est, étaient situées les portes, si l'on en juge par une assez large échancrure et par une plus grande épaisseur du rempart. Un chemin y aboutit, qui traverse l'oppidum dans toute sa longueur.

Il n'y a ni tranchées ni fossés en dedans et au dehors du retranchement, qui devait être surmonté d'une palissade de pieux pointus, ou bien, suivant quelques archéologues, de claies percées d'ouvertures ou archères qui se prolongeaient au-dessus de la falaise dépourvue de retranchements.

Il est maintenant nécessaire d'examiner l'oppidum sous toutes ses faces, et pour cela d'en faire le tour à la base. On suit, à droite, un sentier qui cotoie l'escarpement et qui serpente à travers les arbres jusqu'à la base du monticule. Arrivé là, on se trouve au bord d'un ruisseau rapide et bruyant : c'est la *Montagne* qui suit et ronge le bord du bois, en fertilisant une petite vallée verte et profonde, qui va en se rétrécissant et qui, en cet endroit, n'a pas plus de 50 à 60 mètres de largeur. Elle est encaissée entre le talus de l'oppidum, d'un côté, et une colline également boisée, de l'autre. Là, on contourne à gauche la base du monticule, par un sentier qui domine le ruisseau de 6 à 10 mètres, inégal, tortueux, coupé de racines et de filets d'eau ; on monte et on descend. Tout à coup, le regard est frappé par l'aspect d'un superbe menhir, situé un peu au-dessus de la base de la colline qui fait face de l'autre côté du ruisseau.

Cette magnifique pierre, lorsque je la vis pour la première fois, il y a quelques années, s'élançait du milieu du feuillage; le bois était élevé et la moitié seule, au sommet, se détachait en blanc sur la verdure sombre; mais, cette année, le bois était coupé, et le mégalithe apparaissait dans son entier et dans toute sa splendeur.

C'est une pyramide très irrégulière, qui a bien 5 à 6 mètres de hauteur. Un peu carrée à la base, elle s'amincit jusqu'au sommet qui est subarrondi ; elle offre quelques fentes horizontales, mais est bien d'une seule pierre. Quelques larges roches lui servent de base.

— Cette pierre a un aspect blanchâtre dû à des incrustations lichenoïdes, mais, en somme, elle est d'un beau granit rose.

On n'a jamais fait mention de ce menhir qui est certainement un des plus curieux du département.

Je n'induirai pas mes lecteurs en erreur, en leur faisant croire que ce monument est l'œuvre de l'homme. Je n'en crois rien : c'est un phénomène géologique des plus naturels; mais il n'en a pas moins joué son rôle dans la religion et les croyances de nos ancêtres, dont les premiers monuments ont été des roches extraordinaires de forme et de volume, et produits naturels du sol.

Ces énormes pierres frappaient l'imagination des peuples primitifs, qui les regardaient comme l'œuvre de génies et d'agents surnaturels.

Plus tard, de semblables rochers servirent de modèles sur divers points de la Gaule, et surtout en Bretagne et sur les côtes de l'Océan. Il n'est pas douteux, pour moi, que les habitants primitifs de ces contrées avaient voulu imiter et même faire mieux et plus grand que les rochers naturels.

Il n'existe pas, dans notre Nivernais, de menhirs, œuvres de l'homme. Il n'y a pas davantage de véritables dolmens, également bâtis par l'homme pour servir de sépulture aux chefs ou aux guerriers.

Prochainement, nous développerons nos idées sur ce sujet, dans une étude qui aura pour titre : *Les Mégalithes de la Nièvre.*

Après avoir contemplé longuement ce témoin des premiers âges de l'humanité, on poursuit le sentier, mais il ne tarde pas à manquer. Il est remplacé par un amoncellement de roches de toutes formes et de toutes grosseurs, qui ont roulé du sommet et des flancs de la montagne jusqu'au bord du ruisseau. Il y a eu là, autrefois, un cataclysme effrayant, un tremblement de terre, probablement. Du haut de la montagne jusqu'à sa base, ce n'est qu'un chaos de rochers entassés, au milieu desquels ont crû de grands arbres et où se développe une végétation puissante. Cet endroit est des plus sauvages et des plus pittoresques. On croirait voir l'emplacement d'un combat de géants où les assiégés faisaient rouler sur les assiégeants d'innombrables quartiers de rochers.

Cela m'a rappelé un beau dessin de Riou, dans le livre de Figuier, « *L'homme avant l'histoire,* » et qui représente un combat, ou plutôt un siége, de l'âge de la pierre polie.

Pour poursuivre sa route au milieu de ce chaos, il faut escalader les rochers, monter, descendre, éviter de profondes cavités, s'accrocher sans cesse aux branches. C'est un trajet très pénible de plusieurs centaines de mètres.

Au milieu, sur le bord du ruisseau, on découvre avec étonnement un gros bloc de rocher, parallélipipède irrégulier et allongé de 2 à 3 mètres, placé sur deux supports informes, et dont l'ensemble simule un dolmen. Est-ce un jeu de la nature, ou bien un véritable dolmen ou autel à sacrifices, dressé par l'homme, ce qui n'est pas impossible, en soulevant cette lourde pierre et la faisant rouler sur ses deux supports? D'un autre côté, ce monument se trouve à peu près sur la fin de l'amoncellement et du chaos de rochers. Ne peut-il se faire que l'un d'eux ait roulé dans la position où il se trouve?

J'étais dans cette perplexité, lorsqu'à une trentaine de mètres, je trouvai un deuxième dolmen analogue au premier et en différant fort peu. Cette circonstance plaiderait en faveur de l'opinion qui en ferait des dolmens véritables, c'est-à-dire construits par l'homme comme autels à sacrifices, ou *autels dolméniques.*

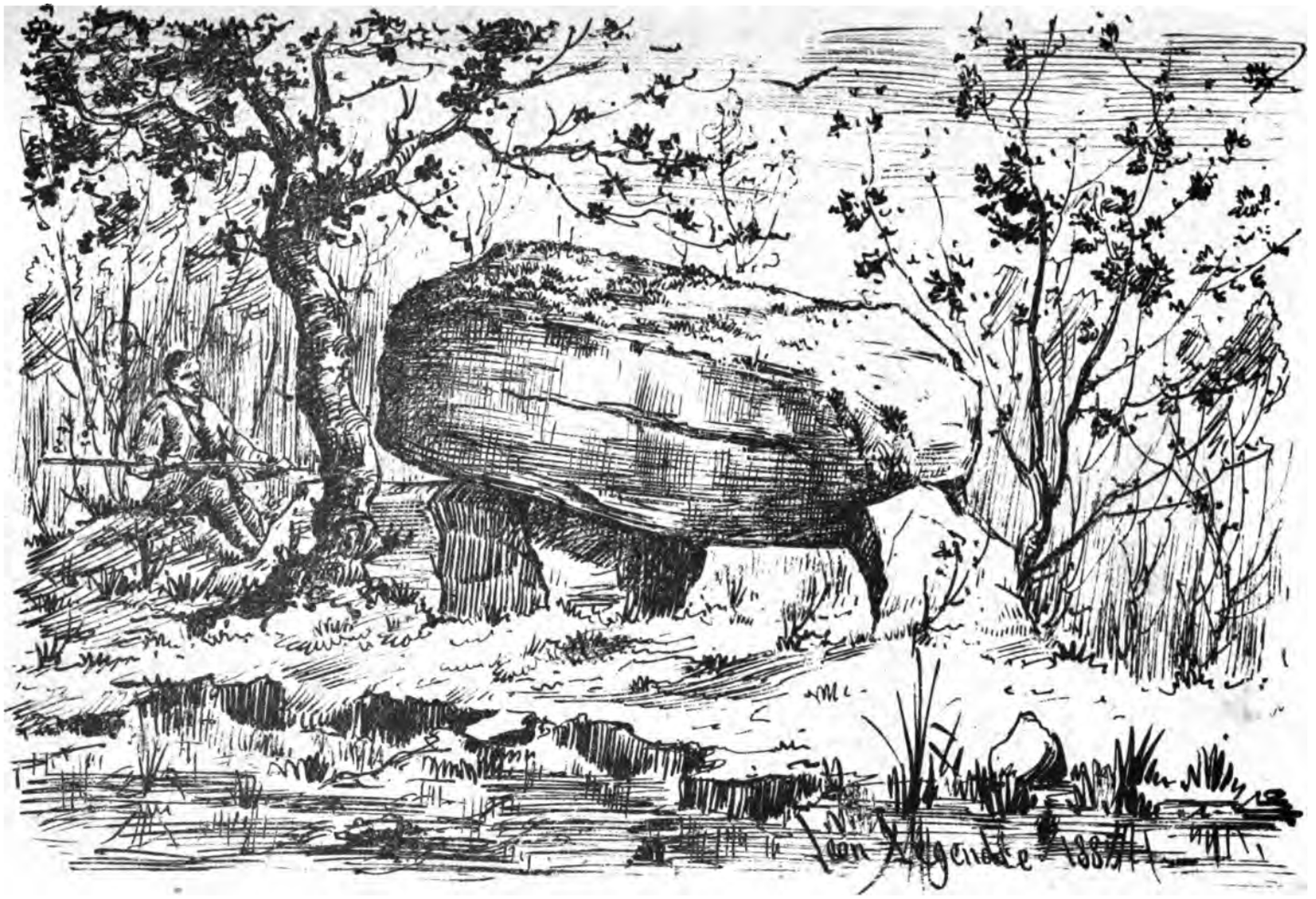

1er. Autel Dolmenique du Fou de Verdun. — (Fig. 2.)

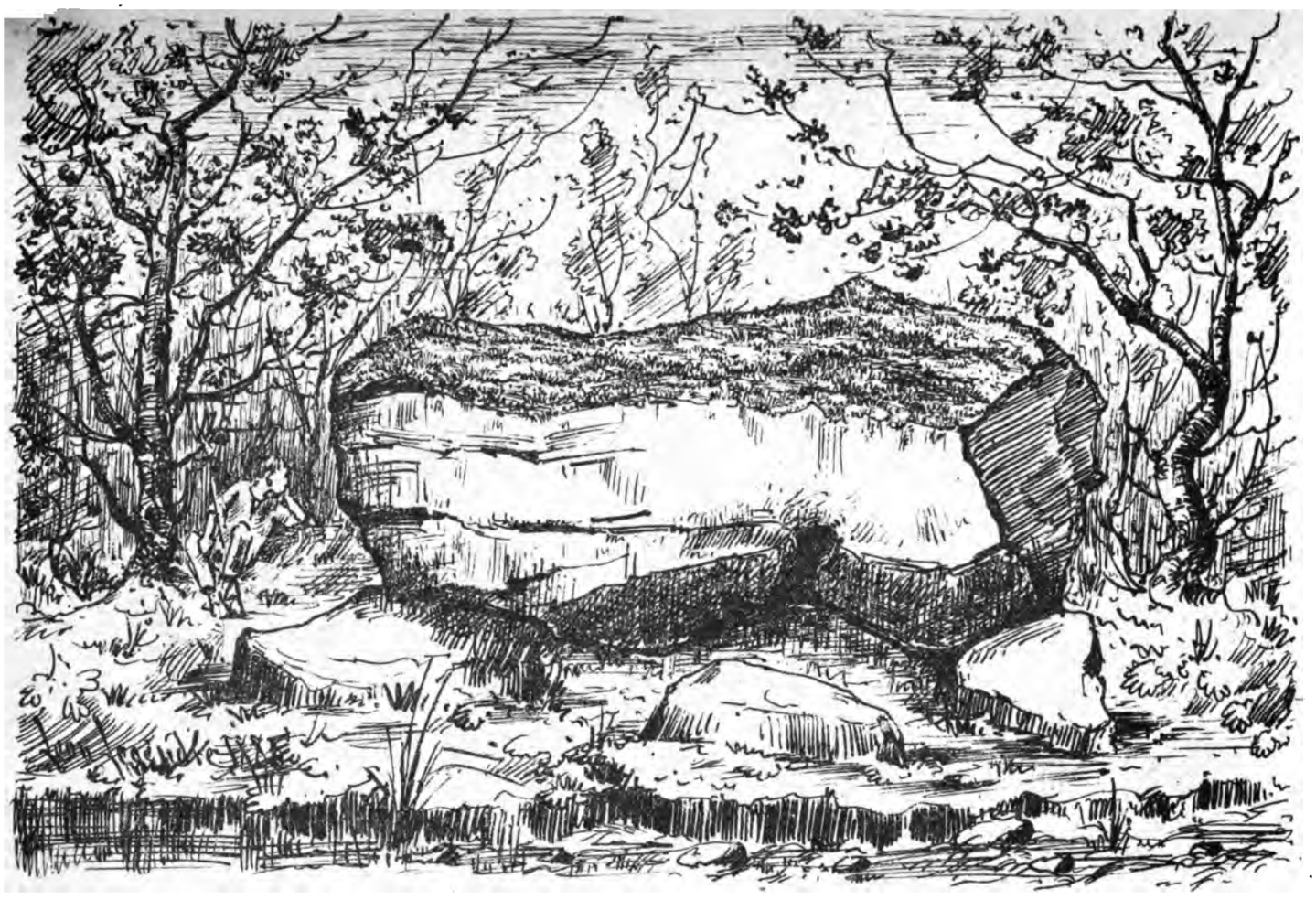

2me Autel Dolmenique du Fou de Verdun. — (Fig. 3.)

Les parois en sont informes : on y cherche en vain quelques traces de taille. La surface de la table est entièrement recouverte d'une mousse fine et ne présente aucune cavité ou bassin.

Ce ne sont pas des tables, mais des blocs, dont l'épaisseur et la largeur sont à peu près les mêmes. Il est certain que ces deux singuliers rochers, placés à une trentaine de mètres l'un de l'autre, dans une même direction N. et S., parallèles au bord du ruisseau, donnent à penser à l'archéologue.

Cet endroit est le plus pittoresque et le plus sauvage des environs. Déjà, depuis quelque temps, la prairie s'est amincie et a disparu. Il ne reste plus que le ruisseau qui, resserré dans le ravin par la base des deux collines qui se sont rapprochées, prend des aspects de torrent.

Son lit est bordé et parsemé de quartiers de roches de toutes tailles, dont quelques-unes d'un grand volume, et de toutes les nuances du granit.

Cette roche si dure n'a pas résisté aux longs siècles et, sous l'action incessante des eaux rapides, les angles se sont arrondis et les surfaces se sont polies. Au fond de cette gorge où le jour est affaibli, on aperçoit au sommet de l'oppidum, à travers les branches des arbres, deux masses considérables de rochers énormes, à surface aplatie, et semblables à deux citadelles.

On poursuit ensuite son chemin à travers les rochers et un épais taillis, et on arrive enfin au fond du ravin, formé par l'oppidum d'un côté, et de l'autre par la colline boisée qui fait partie des bois de l'Oussière. En cet endroit, se joignent et se confondent les deux ruisseaux dont j'ai déjà parlé; après avoir entouré en grande partie la base de la forteresse, par leur réunion, ils constituent la petite rivière de l'Oussière, qui fuit à l'ouest, au milieu des forêts, dans un ravin profond.

Devant vous, s'élève une haute falaise de rochers entremêlés d'arbres, et qui fait face à celle de l'oppidum. Au sommet, on aperçoit un massif de noirs sapins, que domine un petit clocher. C'est la chapelle de Notre-Dame de Faubouloin, qu'on s'étonne de trouver au milieu des bois, dans un endroit des plus sauvages, éloignée des habitations.

En remontant à gauche, on trouve, au milieu des bois, un sentier qui vous y conduit en pente assez douce. La petite chapelle est, comme je l'ai dit, sur le bord du précipice, au milieu des taillis. Mais en avant, au sud, s'étend une plate-forme gazonnée, d'une certaine étendue.

C'était là un lieu de réunion dont l'origine se perd dans la nuit des temps, mais a persisté jusqu'à nos jours. Naguère, dit la chronique, ce lieu de réunion et de fête était le témoin des ébats de nos ancêtres qui laissaient souvent leur raison au fond des pots ; le vin coulait et le sang aussi, car il était rare que des rixes ne survinssent pas, où les bâtons jouaient leur rôle.

Aujourd'hui, il n'y a plus que deux réunions par an, mais ce sont des assemblées religieuses, de pieux pélerinages. On dit la messe à la chapelle.

Maintenant, quelle est l'origine de ce petit monument ?

M. l'abbé Baudiau pense qu'elle a été bâtie, suivant l'usage des premiers chrétiens, sur l'emplacement de quelque monument druidique.

D'un autre côté, il existe une légende, relativement récente ; la voici dans sa simplicité :

En 1558 ou 1560, M. le comte de La Tournelle, voulant faire ériger sa terre en marquisat, aurait fait bâtir cette chapelle pour en remplir les conditions, qui étaient cinq églises ou chapelles, bâties aux frais d'un même individu, dans un rayon déterminé.

A cette légende, on ajoute la présence en ce lieu d'une pierre, probablement de grandes dimensions, auprès de laquelle on avait coutume de se réunir pour faire des paiements et leur donner plus d'authenticité. C'est là, sur cette pierre, dite de Faubouloin, que, le jour de Notre-Dame de Mars, étaient payées les rentes dues par les serfs.

Ainsi, ces deux hypothèses ne s'excluent pas. La chapelle a été bâtie à la fin du seizième siècle, sur l'emplacement d'une pierre consacrée, vestige d'une haute antiquité.

Cette chapelle m'avait semblé, au premier abord, être un de ces ermitages si fréquents au moyen-âge. Par elle-même, elle est fort simple et n'a aucun caractère architectonique. C'est un carré long ; l'abside est surmontée d'un petit clocher bas, recouvert en bardeau. Le pignon d'entrée est percé d'une porte cintrée; les quelques ouvertures sont également cintrées.

Tous ces détails sur la chapelle de Faubouloin m'ont été gracieusement fournis par M. Simon, ex-instituteur et ex-maire de Fretoy-Lavaux. Il a lui-même écrit l'histoire de cette partie du Morvand qu'il a longtemps habitée. Son ouvrage, riche de faits et d'observations de tout genre, sera fort intéressant. Il n'a pas encore paru. La musique notée de quelques chansons morvandelles, en suspend seule la publication.

Que M. Simon veuille bien recevoir ici l'expression de ma gratitude et de ma haute estime.

Maintenant, pour achever le tour de la forteresse, on n'a plus qu'à suivre à gauche, à partir d'un petit pont sur le Reinach, un assez large chemin qui, en peu de temps, vous ramène à votre point de départ. C'est le véritable chemin pour aller du Fretoy et des environs à Faubouloin.

A partir de là, le chemin se dirige à droite sur Corancy. M. Bogros le considère comme une ancienne voie romaine : c'est possible. A coup sûr, c'est un très ancien chemin; mais je l'ai scrupuleusement examiné, et je n'ai trouvé aucune trace qui rappelât, par sa construction, son origine gallo-romaine. Du reste, ce chemin a été et est entretenu et empierré aux frais de la commune; il n'est donc pas étonnant qu'il ait perdu sa forme primitive et spéciale.

Avant de quitter ces lieux si pittoresques, retournons-nous pour jeter un dernier regard en arrière.

Sur le premier plan s'étend une verte prairie traversée par le Reinach, ombragé de bouquets de vernes. A droite, s'élèvent d'énormes rochers, contreforts de l'oppidum. A gauche, sur son morne, domine la petite chapelle, au milieu d'un massif de sapins à verdure sombre. Partout des rochers, de grands arbres, une végétation vigoureuse. La petite rivière d'Oussière fuit dans un lointain bleuâtre et vaporeux, dans la profondeur du ravin et de la forêt qu'elle suit jusqu'à Chaumard, où elle se jette dans l'Yonne.

Le soleil est devant nous, il est sur son déclin et répand sur le paysage des flots de lumière dorée au milieu des grandes ombres,

Majoresque cadunt altis de montibus umbræ.

Maintenant, quel est cet oppidum? Aucune tradition ne s'y rattache, mais la forme et la nature de ses retranchements le classent dans une antiquité bien reculée. Il date au moins des siècles de l'indépendance gauloise, bien avant l'invasion romaine, qui ne paraît pas y avoir pénétré plus tard, car on n'a trouvé, jusqu'ici, aucun de ces débris qui rendent cette opinion plausible.

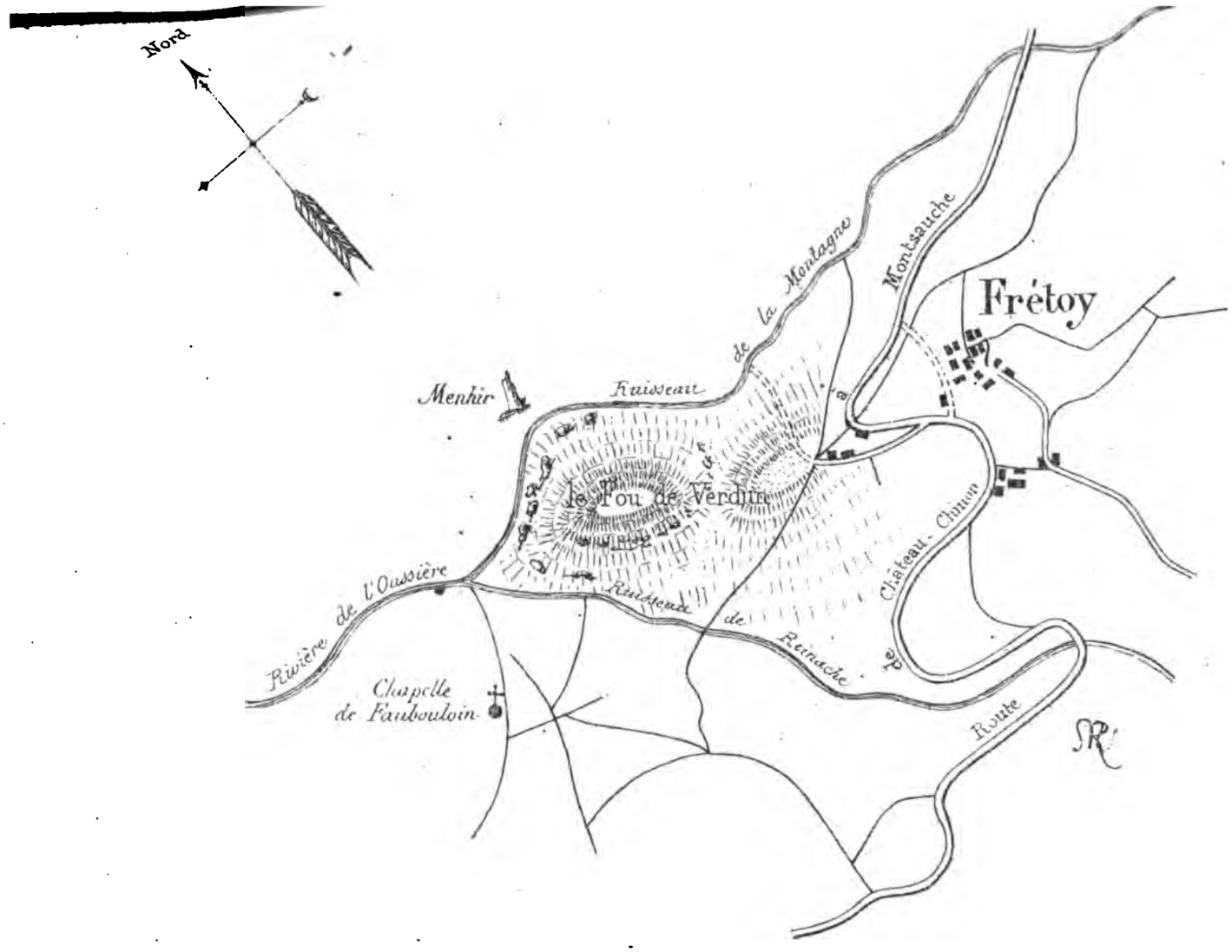

Le Fou de Verdun. — (Fig. 4.)

Échelle de $\frac{1}{10000}$

Le jour se fera sur cette question; lorsqu'on aura fait quelques fouilles, nul doute qu'elles n'amènent quelques trouvailles, qui seront des indications précieuses.

L'hiver prochain, le bois, qui est âgé d'environ vingt ans, va être abattu. Le plateau va se trouver à nu et montrer ses mouvements de terrain, ses protubérances et ses cavités. On trouvera peut-être la trace des habitations, des puits, des sépultures, etc.

C'est là qu'il faudra porter la pioche. Avis donc aux jeunes archéologues désireux de faire des trouvailles et d'éclairer l'ancienne histoire de leur pays. — Il faudrait d'abord attaquer le retranchement sur plusieurs points et faire une coupe jusqu'à la base des fondations. Il pourrait se faire qu'on y trouvât des pièces de bois, superposées et entrecroisées, qu'on signale comme formant la base et augmentant la solidité dans les oppida gaulois.

Auprès d'une des ouvertures ménagées dans le retranchement et se prolongeant dans l'intérieur, se trouve une élévation de quelques mètres, qui se prolonge d'une centaine de mètres environ. Il est probable que là se trouvaient des constructions et des habitations.

Ce bois appartient à Mme la princesse de Béarn. Son régisseur, M. Girard, qui habite Planchez, m'a donné gracieusement toute permission de fouiller. Qu'il reçoive ici l'expression de notre gratitude.

J'ai visité l'oppidum, pour la première fois, il y a quatre ou cinq ans, peut-être plus. Mon excellent confrère, M. le docteur Bogros, le visitait à la même époque. Nous avions été prévenus l'un et l'autre par M. Cantonnet, régisseur de Mme de Béarn. M. le docteur Bogros, publiant alors son intéressant ouvrage : *A travers le Morvand*, y a consacré un chapitre, peu étendu, il est vrai. Mais depuis il a revu et examiné notre oppidum, et sans doute dans la deuxième édition de son ouvrage, qu'il prépare en ce moment, sa plume élégante et pittoresque nous montrera sous son véritable jour, poétique et mystérieux, l'Oppidum de Verdun.

M. l'abbé Baudiau a dit aussi quelques mots de l'oppidum dans son ouvrage sur le Morvand, mais il est à croire qu'il ne l'avait pas visité.

Dans quelques jours, je compte m'y rendre pour la quatrième fois. Si le bois est coupé, je tenterai quelques fouilles, dont j'aurai l'honneur de rendre compte à mes confrères dans une prochaine séance.

II.

Avril 1885.

Ainsi que je l'avais annoncé dans notre dernière séance mensuelle, je suis parti pour visiter de nouveau l'Oppidum de Verdun. J'ai revu avec joie les restés de cette vieille forteresse, probablement la plus ancienne de notre département, peut-être même de la France, car je ne trouve nulle part une description qui puisse lui être appliquée.

J'avais espéré que le bois qui la recouvre aurait été coupé l'hiver dernier, mais il n'en est rien. Les hêtres qui le composaient verdissaient de plus belle. Ce sera, m'a-t-on dit, pour l'hiver prochain.

Quoi qu'il en fût, je me mis à l'œuvre. Deux terrassiers, munis de pelles et de pioches, attaquèrent le retranchement dans le lieu le plus à découvert et le plus intact. Le soir, leur ouvrage était terminé : une tranchée large d'au moins deux mètres coupait le retranchement dans toute son épaisseur, depuis l'intérieur de l'oppidum jusqu'à la base du glacis, dans une largeur d'environ 10 mètres.

Je constatai, après examen approfondi, que cette agglomération était composée de quartiers de roches de toutes tailles, placés les uns sur les autres, sans grand art, mais d'une manière solide.

Çà et là, des pierres d'un plus gros volume étaient rangées à la file, puis venaient d'autres moins grosses, et les interstices étaient remplis par de la terre et des pierrailles.

Je dois aussi mentionner un chemin de ronde, au-dessous du rempart. Il est surtout apparent à l'endroit où j'ai fait fouiller.

On voit que ce mode de construction est essentiellement primitif; il diffère de celui assigné par les archéologues aux plus anciennes forteresses. Ainsi, Viollet-Leduc a écrit l'*Histoire* d'une *forteresse*, qu'on peut supposer, d'après les détails de mœurs dont il a orné son récit, appartenir à la fin de l'âge de la pierre polie et au commencement de l'âge du bronze.

« Les murailles sont garnies intérieurement et consolidées par des troncs d'arbres et de grosses branches, » caractère, du reste, qu'on attribue aux forteresses gauloises, au Beuvray, par exemple, et dont on trouve la description dans les Commentaires de César.

Il n'y avait pas de murailles proprement dites, car les pierres n'étaient pas placées verticalement, mais en pente, de sorte que la coupe, large à la base, étroite au sommet, présentait la forme d'un triangle.

A Verdun, il n'en est pas ainsi : aucune trace de bois, poutres, branches, etc., n'y apparait.

En 1872, j'assistais au congrès d'archéologie préhistorique de Bruxelles; on nous conduisit auprès de Namur, au camp d'Hastedon. C'est un plateau assez étendu, subarrondi et garni, sur tout son pourtour, d'une forte agglomération de pierres. Des fouilles avaient été pratiquées sur plusieurs points, et, à la base, on avait trouvé des espèces de claies, composées de grosses branches entrecroisées, qui avaient été préalablement soumises au feu, pour augmenter leur durée.

Eh bien! ce camp d'Hastedon était regardé comme datant de l'époque de la pierre polie. On n'y trouvait, en effet, et en assez grande abondance, que des débris de cet âge reculé : haches polies, éclats de silex, couteaux, grattoirs et petits instruments, à l'exclusion de tous autres débris, tels que gaulois et gallo-romains. Ce camp d'Hastedon ressemble énormément à l'oppidum de Verdun.

Je ne puis donc, quant à présent, que me borner à regarder Verdun comme appartenant à une haute antiquité. Des fouilles, pratiquées avec soin et sur une certaine étendue, pourraient seules fournir des indications pour la détermination précise de l'époque de sa fondation.

Un moment, nous crûmes avoir fait une découverte importante et peut-être décisive. Notre collègue, M. Luquet, imprimeur à Château-Chinon, archéologue plein de zèle, dont j'aurai bientôt occasion de vous présenter les trouvailles, avait bien voulu m'accompagner le premier jour de mon excursion. Entr'autres choses, il me parlait d'innombrables petits tertres gazonnés qui se trouvaient dans le bois dit *du Roi*, auprès de Châtin, lorsque, tout à coup, un semblable tertre se présenta devant nous. Il était ovale; sa longueur était d'environ 5 à 6 mètres, et sa hauteur, au milieu, de 50 à 60 centimètres au-dessus du sol environnant; sur les côtés, il offrait une dépression, montrant que de la terre avait été prise pour le recouvrir.

Nous mîmes aussitôt nos pionniers à l'ouvrage. La fouille fut faite complètement. Des pierrailles, mêlées à un terreau noir, furent tout ce que nous trouvâmes dans la profondeur d'un mètre. Toute cette terre avait été évidemment remuée et rapportée. Elle ne contenait aucun autre vestige. A un mètre, on rencontra le sol naturel.

Des recherches ultérieures nous firent découvrir, çà et là, environ une vingtaine de ces tertres; il y en avait probablement davantage.

Tantôt ils étaient isolés; d'autres fois, on en trouvait deux ou trois à peu de distance les uns des autres.

Le lendemain, j'en fis fouiller deux des plus considérables, avec le plus grand soin, mais sans autre résultat que celui de la veille, terres et pierres mêlées.

Les jours suivants, passés à explorer les bois et les montagnes qui se trouvent entre Lavaut et Brenet, je découvris encore sur certains points, beaucoup de ces tertres, plus ou moins saillants, quelques-uns plus réguliers et volumineux. Sur plusieurs d'entre eux avaient poussé des arbres et des cépées de hêtres, essence de ces forêts.

On doit naturellement rapporter à ces tertres ceux, si nombreux, que M. Luquet avait remarqués dans les bois de Châtin.

Un de nos compatriotes, M. de Cheverry, m'en signale également un certain nombre dans la forêt de Vincence.

A toutes ces remarques se rattache évidemment le récit fait par M. Xavier Garenne dans son histoire de Bibracte.

Il affirme l'existence de buttes innombrables dans tous les bois qui entourent le Beuvray.

« Il y en a, dit-il, des milliers, et peut-être des centaines de mille!... Une grande » partie de la nation Eduenne repose sous ces bois. »

» Les urnes, d'importation romaine, étaient d'un prix élevé et seulement à la portée » des riches. Le peuple continuait à inhumer ses morts, suivant l'ancienne méthode » gauloise, en déposant les os et les cendres dans une fosse, creusée en terre, sur laquelle » on élevait un petit tumulus. »

M. Garenne dit avoir fouillé quatre de ces tertres.

« Les trois premiers contenaient des cendres et des charbons. Le quatrième seulement » des terres remuées.

» Dans l'un, la terre qui supportait les cendres et les charbons, présentait des traces » de combustion ; le feu avait été allumé dans le lieu même. Mais, chose importante à » noter, les cendres et les charbons ne contenaient pas la moindre parcelle d'ossements.

» Aucun autre objet n'a été trouvé dans ces tumulus. Les os, dissous par les agents » atmosphériques et par l'action des racines des arbres, avaient disparu sans laisser de » traces. »

Les observations de M. Garenne tranchent-elles la difficulté, et le problème est-il résolu ?

Ma première idée, en découvrant ces buttes, était de les regarder comme des sépultures. M. Luquet partageait cette opinion, mais nos fouilles infructueuses nous avaient rendus perplexes.

Des cendres et du charbon indiquent, à coup sûr, qu'un feu a été allumé dans le lieu même, ou à côté, mais ne démontrent pas qu'on y ait fait incinérer des cadavres.

Il me semble que, dans ce dernier cas, on devrait retrouver des parcelles d'ossements, même très ténues ; les os, incinérés, se conservent bien dans la terre, et, quand bien même ils eussent été intimement mêlés aux cendres, une analyse chimique ou un verre grossissant décèlerait leur présence.

Le problème ne me semble pas encore clairement résolu. De nouvelles fouilles, dans différentes localités, me semblent nécessaires.

Quoi qu'il en soit, ce nouvel élément archéologique n'en est pas moins des plus importants ; la solution jetterait un nouveau jour sur les différents modes de sépultures encore si obscurs de nos ancêtres. Il mérite donc l'attention des archéologues.

§

Mais revenons à notre oppidum.

Je consacrai encore deux jours à le parcourir. Deux grands chemins, à peu près parallèles, le coupent dans sa plus grande longueur. L'un d'eux, partant de la partie où manque le retranchement dans une petite étendue et où l'on suppose que se trouvaient les portes, va sur la gauche jusqu'à l'extrémité du talus escarpé ; là, un sentier tortueux, rapide, mène jusqu'au bas, où coule le Reinach.

L'autre chemin, sur la droite, conduit aux amas de rochers qui surplombent le ravin et se perd dans l'escarpement. C'est un lieu d'une exploration difficile, mais où l'on trouverait peut-être quelques mégalithes, grottes, etc.

Je dois aussi noter une mare qui se trouve au milieu du bois. Elle a une étendue de 50 à 60 mètres de diamètre, mais elle est peu profonde ; on la distingue de loin aux plantes vertes, aux grands buissons qui forment une touffe d'une végétation vigoureuse.

En la mettant à sec, en détournant l'eau, on pourrait espérer y rencontrer quelques vestiges antiques.

Je vous ai aussi parlé d'une butte allongée assez considérable, située à gauche du retranchement. J'y ai fait fouiller, mais l'entreprise était trop considérable et aurait

demandé bien des jours de travail. Je dus y renoncer, d'autant plus que j'allais au hasard. Je ne trouvai, dans ma tentative, que des pierrailles et des terres rapportées.

Remettons donc à des temps plus propices l'exploration de l'oppidum de Verdun, et espérons que la *Société Académique du Nivernais*, devenue riche et prospère, pourra en tirer honneur et profit.

***

Mon séjour d'une semaine au Frétoy ne s'est pas borné à l'exploration de l'oppidum.

J'ai fait une excursion à Ouroux, pour y voir cet énorme fossé qu'on nomme improprement *la Loutière*. Il n'est pas connu sous ce nom dans le pays, mais bien sous celui de Crot de la Louère, nom qui m'a été fourni par le propriétaire lui-même.

J'ai aussi visité un travail analogue du côté du hameau des Brenets, au milieu des bois. Il ressemble à celui ci-dessus, mais dans des proportions bien moindres. L'explication de cette espèce de canal me semble plus facile que celle de la Louère et du camp des Moutelles auprès de Moux.

Nous réunirons dans un même chapitre la description de ces trois antiques et singuliers vestiges de l'industrie de nos ancêtres.

J'avais aussi à visiter le rocher du *Pas de l'âne*, situé dans les montagnes boisées entre Lavaut et Brenet, et qu'il ne faut pas confondre avec d'autres roches du même nom, que les morvandeaux se sont plu à nommer ainsi, en souvenir du bon saint Martin. Cette roche, dont on n'a jamais parlé, est très remarquable : elle est couverte de petits bassins, rigoles et petites cavités, etc. ; j'y reviendrai quelque jour.

Il en est de même d'un grand rocher situé dans les mêmes localités, à peu de distance de Lavault, et appelé le *Rocher des Fontaines ;* il présente, en effet, des cavités assez grandes, irrégulières, mais qui ont été faites par éclats, et non par l'usure et le polissage avec le silex : ce qui lui ôte beaucoup de son importance, le travait de l'homme étant moins évident.

Dr H. Jacquinot.

LE P. VINCENT DE NEVERS, CAPUCIN

(1634) *

On lit dans la *Semaine Religieuse de Blois,* n° du 8 septembre 1883 :

Les annalistes de Notre-Dame-des-Aydes nous donnent d'intéressants détails sur la fête de la Nativité.

Nous nous plaisons à les reproduire ici :

« En 1631, dit M. Dupré, une peste meurtrière sévissait à Blois : les secours de la médecine ne pouvant conjurer le fléau, qui durait depuis deux longues années, les habitants se vouèrent à la Sainte-Vierge. Le corps municipal mit la ville sous cette sauvegarde, déjà maintes fois invoquée, et prit l'engagement de faire célébrer, pendant trente ans consécutifs, une procession générale et une grand'messe à l'autel de Notre-Dame de Vienne, le huit septembre, jour de la Nativité. L'effet que l'on attendait fut immédiat. « Chose admirable ! » s'écrie un contemporain ; au même instant que les Blésois eurent fait ce vœu, à la même heure, la peste cessa, et n'a plus été dans Blois. » Notre annaliste Berthier constate, lui aussi, le prodige d'une délivrance surhumaine, et l'attribue de même, sans hésiter, à l'intercession de Marie : « Les habitants de Blois, dit-il, n'eurent pas plus tôt fait leur vœu que cette *colombe des cantiques* leur apporta le rameau d'olivier. » Telle était la conviction de nos pères, d'accord sur ce point avec leurs pieux historiens.

Afin de conserver le souvenir de cette merveilleuse protection, la ville fit peindre un tableau commémoratif parvenu jusqu'à nous. Cette toile historique, d'un intérêt tout

---

* Le présent document a été adressé de Blois par M. l'abbé Bernault avec cette suscription : « A Monsieur le Président de la *Société Académique, à Nevers.* » Etait-il bien destiné à la nouvelle *Société Académique du Nivernais ?* Le scrupule paraîtrait tardif. Nous préférons remercier simplement l'auteur de cette intéressante communication et l'assurer que la *Société Académique du Nivernais* accueillera toujours avec reconnaissance les envois de ce genre qui pourront lui être faits.

Le Président, D'A.-G.

local, est précieusement conservée dans l'église de Vienne, au-dessus de l'autel de la Sainte-Vierge. Ellc porte la date authentique de 1634, et représente les officiers municipaux vouant leur ville affligée à Notre-Dame-des-Aydes. Ces personnages, bien dignes d'éloges pour le zèle courageux qu'ils déployèrent pendant la fureur du fléau, étaient : MM. Butel, Thierry, Huart, Garnier, échevins ; Daniel, avocat de la ville, et Chevallier, clerc de ville. Derrière ces figures, on aperçoit, dans un coin du tableau, un capucin, dont la présence rappelle l'admirable dévoucment des religieux de cet ordre, au service de nos pauvres pestiférés. Presque tous ses confrères du couvent de Blois moururent à la peine : ce bon Père *Vincent de Nevers*, échappé au danger commun, suggéra la première idée du vœu municipal, et le peintre ne devait pas l'oublier dans la page édifiante que nous avons sous les yeux.

Le vœu de 1631, renouvelé tous les trente ans, reçut son plein accomplissement jusqu'en 1732. La procession votive de la Nativité se faisait avec pompe ; les corps religieux, les autorités civiles et une foule recueillie l'accompagnaient en cortége.

Signé : Ch. Yvonneau, *curé.* »

M. Dupré est l'ancien bibliothécaire de la ville de Blois; M. Yvonneau, le curé de Saint-Saturnin, paroisse du faubourg de Vienne, à Blois. — C'est dans l'église Saint-Saturnin qu'est la chapelle de Notre-Dame-des-Aydes.

L'abbé Bernault.

UNE RUINE A CONJURER

Note lue au Congrès des Sociétés savantes de 1885, à la Sorbonne.

La *Société Académique du Nivernais*, que j'ai l'honneur de représenter au sein du Congrès, considère comme l'un des objets les plus relevés de sa mission locale de veiller à la conservation des monuments qui intéressent à la fois l'art et l'histoire du pays. Elle a désiré, dans l'une de ses dernières séances, que le Congrès voulût bien recevoir communication d'une note qui lui a paru se recommander par la gravité même de l'éventualité qu'elle signale.

Il s'agit, en effet, d'*Une Ruine à conjurer*.

L'existence d'un monument du plus haut intérêt est menacée. L'église Saint-Etienne de Nevers, dont nous plaçons sous vos yeux les vues photographiques, et connue d'ailleurs par tout le monde des archéologues et des architectes, peut disparaître comme a disparu l'église Saint-Sauveur, dont je place également sous vos yeux le tympan et le chapiteau du XIIe siècle, sur lequel se trouve sculpté un dôme d'église.

Une légère explosion, une simple tempête de l'air pourrait suffire à consommer la ruine que nous redoutons : à plus forte raison quelque trépidation du sol.

Hier même, les journaux nivernais ne signalaient-ils pas une de ces secousses dans le département de la Nièvre, à Lormes : « Pendant deux minutes, est-il dit, on a entendu des grondements souterrains et ressenti des secousses. »

Ancien prieuré clunisien, ayant possédé une influence locale et politique qu'on ne peut méconnaître, aujourd'hui encore, au groupement même des maisons, au rayonnement des rues, l'église Saint-Etienne est un de ces rares édifices complets, construits d'un seul jet, qui fournissent aux études de l'artiste et de l'historien la plus riche matière.

C'est le plus admiré, le plus copié. Et pour n'en citer qu'un exemple, signalons la nouvelle cathédrale de Gap, encore en construction, faite par un architecte du gouvernement, de très grand mérite, M. Lainé, où il n'est pas difficile de reconnaître le principe même de construction et de décoration de notre ancien prieuré clunisien.

Type particulier de l'architecture auvergnate faisant invasion dans l'art bourguignon, elle fut commencée en 1063 et consacrée en 1097 par l'évêque Yves de Chartres.

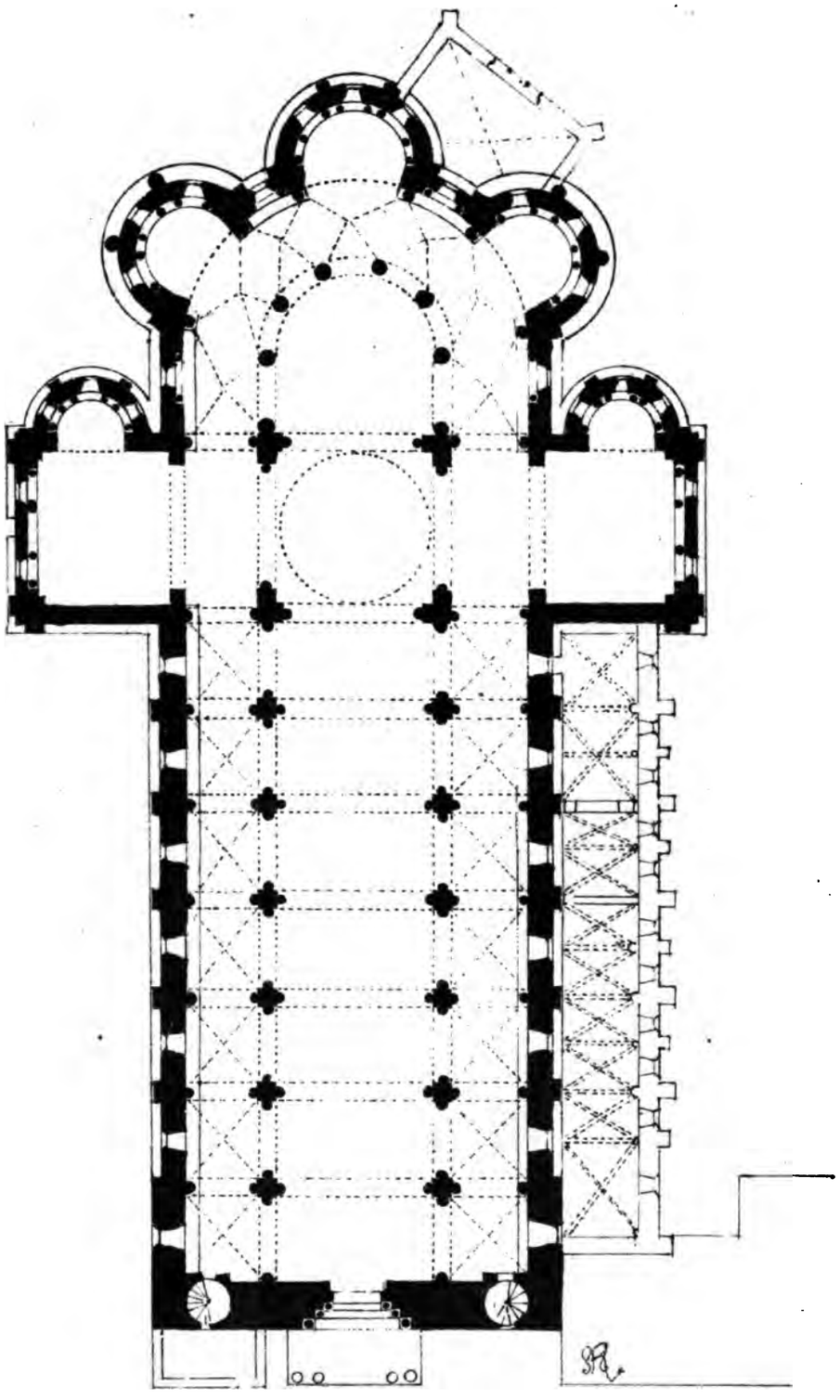

St Etienne Plan

A cette date, nos constructeurs cherchaient pratiquement leurs formules de résistance. Ils pensaient, non sans raison, que la construction romaine n'était plus conforme à nos moyens et que les esclaves n'abondaient plus en fournissant leurs bras inoccupés à la confection de massifs, de blocages énormes, soutenant les poussées.

Aussi, combien de ces monuments, à peine érigés, ont-ils cessé d'être ! Et combien devons-nous conserver avec un soin jaloux ce qui nous reste de ces époques ! L'artiste, l'archéologue, le constructeur, y trouvent les jalons les plus utiles pour leurs investigations et leurs études ; nous venons d'en donner un exemple frappant.

Saint-Etienne n'est plus comme Notre-Dame-du-Port à Clermont, dont les bas-côtés forment de véritables étais, juste au point de la poussée : c'est déjà l'église qui, par sa construction savante, devance son époque.

Elle a ses voûtes éclairées par des croisées dans les murs goutterots de la nef, et des contreforts hardis qui sont faits pour soutenir ses voûtes.

C'est ainsi que fut construite l'abbatiale de Vezelay, dont la ruine était proche, si un homme, un artiste hors de pair, Viollet-le-Duc, notre illustre et vénéré maître, ne l'avait sauvée par la plus savante et la mieux entendue des restaurations.

Saint-Etienne se trouve pour nous dans le même cas.

Il y a dix ans déjà que je signale mes craintes à l'administration compétente.

M. Ruprich-Robert, inspecteur général des Monuments historiques, m'avait chargé officiellement de m'occuper de ce monument, comme architecte, et de rédiger un projet.

J'ai l'honneur de vous présenter le projet que j'ai élaboré : il me servira à vous expliquer d'une façon plus complète le danger qui menace le monument.

Le seul résultat obtenu alors fut de faire ouvrir les fentes pour mettre des témoins en plâtre blanc.

Mes relevés sur Saint-Etienne sont complets, mes mesures exactes ; je puis donc en parler d'une manière absolument sûre et pertinente.

La voûte qui couvre la nef était plein-cintre ; elle est en moëllons de 0m 30 centimètres d'épaisseur. Aujourd'hui, ce plein-cintre est surbaissé et forme trois cassures. Les murs qui reçoivent cette voûte sont largement déversés au point de le laisser voir à l'œil, de l'intérieur de l'église. Ce déversement commence au triforium ou tribune, jusqu'à la retombée de la voûte, fort lourde d'ailleurs. Le déversement produit son effet sur les bas-côtés, et la voûte porte directement tout le poids de la couverture en tuiles creuses et de sa charpente.

Quelque résistants que fussent les contreforts, ils ne pouvaient soutenir l'effet de cette masse énorme qui agit en charge et en poussée.

D'ailleurs, il y a environ 20 ans, M. Paillard, architecte, fit la restauration de l'église, et eut l'idée de cimenter le dessous de toutes les voûtes, en faisant dans cet enduit des joints d'appareil. Je n'ai pas ici à apprécier en archéologue cette réparation, mais elle a été dictée par la nécessité même : il pleuvait dans l'église.

Si le travail, dont il vient d'être parlé, n'a pas empêché, encore de nos jours, les eaux pluviales de s'infiltrer et de manifester leur action incessante par de larges plaques noirâtres, au moins elle a le précieux avantage de nous signaler que, depuis 20 ans, la voûte a baissé et s'est écartée.

En effet, l'enduit de ciment a craqué, et une fente d'environ trois centimètres de largeur sur trois travées au moins, manifeste suffisamment ce travail continuel d'écarte-

ment et d'effondrement. Si nous n'avions affaire qu'à une lézarde de trois centimètres, le danger serait moins imminent. Mais le mal est bien autrement grave !

Il y a quelques années, lorsque je fis faire le témoin en plâtre blanc qui se voit à la voûte et sur lequel se trouve la date du jour et le millésime, à peine eut-on touché à l'arc doubleau qu'un coin de ciment se détacha. Ce coin avait la hauteur de l'arc doubleau, 0m 18 centimètres ; il formait un triangle de la même hauteur, avec une base de 0m 087mm.

C'est la largeur réelle de la lézarde d'il y a 20 ans, lézarde que nous voyons aujourd'hui relativement si petite, et que nous avons indiquée sur nos dessins du projet (coupe en travers à 0m 02 centimètres par mètre).

C'est la dislocation complète de la voûte que nous indiquons avec des lézardes dans les reins, qui ne peuvent se voir que par dessus ; elles ne peuvent avoir chacune moins de la moitié de celle de l'intrados, c'est-à-dire de 4 à 5 centimètres.

Au point où nous en sommes, les forces se combinent et s'accélèrent.

Que manque-t-il pour l'effondrement de l'arc doubleau et pour celui de deux travées au moins des voûtes de la nef? Je le demande aux gens pratiques et aux constructeurs.

Or, depuis que ce témoin en plâtre a été placé, il s'est produit une fissure ! N'est-ce pas le moment de jeter le cri d'alarme, de demander instamment qu'on préserve de la ruine un édifice dont un éminent artiste, M. Stheinel, dans une visite que nous fîmes ensemble, comparait la puissante et harmonieuse construction à la robuste structure d'un jeune taureau.

MASSILLON-ROUVET, *architecte.*

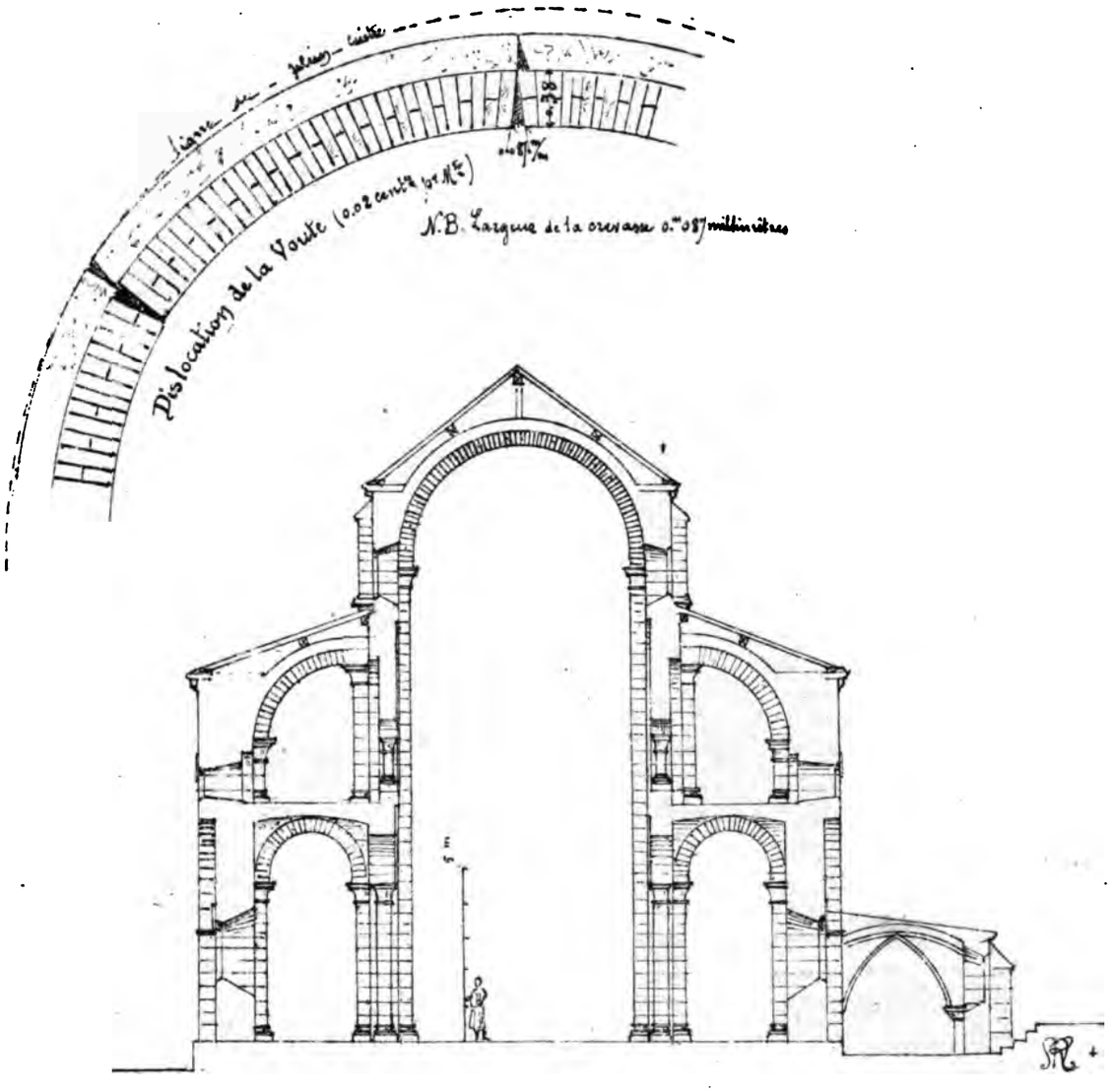

St Etienne, Coupe en travers

US ET COUTUMES DU MORVAN

I.

NAISSANCES, BAPTÊMES, RELEVAILLES A LUZY.

A Luzy, les enfants « arrivent » comme ailleurs. Je veux dire que, comme partout, on les trouve dans les boutons de roses de nos jardins ou sous la feuille de choux traditionnelle. Les bergères en rencontrent parfois sous la coudrette en gardant leurs brebis avec leur amoureux. Dans tous les cas, l'augmentation progressive de notre population, qui a plus que doublé depuis le commencement du siècle, prouve que nous continuons à faire honneur à nos aïeux. Disons de suite qu'on ne s'effraye pas de ces fructueuses bénédictions du ciel, et que telle petite femme de vingt-six ans, qui en est à sa neuvième « trouvaille », espère bien faire encore de nouvelles découvertes.

Tous les nouveaux venus, quelle que soit leur origine, sont les bienvenus. Le « treizain » et l'enfant de l'amour sont reçus d'aussi bon cœur que les autres, et tous ont part égale au *chantiau*.

« Que voulez-vous, répondent nos braves laboureurs aux mondaines effarouchées de ces prolifiques habitudes : nous n'avons que ce plaisir-là pour nous. » Et... ils en usent à l'aise. Seulement, ce que les fins matois ne disent pas, c'est qu'ils agissent ainsi, non pas tant pour satisfaire aux lois de dame nature, que par un calcul qui n'a rien de commun avec ceux de Malthus.... Un enfant, surtout si c'est un garçon, ça se *nourre* toujours, et ce sera pour la ferme un serviteur dévoué et qui aura l'avantage de ne rien coûter.

La fille qui a *fauté* sera pardonnée, et, si elle est bonne ouvrière, elle trouvera facilement un mari. « Un malheur est si vite arrivé, me disait le père Linard, un de nos bons laboureurs. Parce qu'un garçon aura trompé une jeunesse, faut-il pas que l'enfant en

souffre? » N'ont-ils pas cent fois raison, ces braves gens, qui ne repoussent pas la brebis égarée et pensent que toute vertu peut faillir? Aussi les infanticides sont-ils presque inconnus chez nous.

Bien que nous soyons déjà loin du temps où, suivant Guy-Coquille, il n'y avait pour le monde qu'un seul feu près duquel accouchaient les femmes de la communauté, il n'en est pas moins certain qu'à la campagne et chez nos braves artisans, cette délicate opération n'a pas toujours lieu dans les conditions de décence et d'hygiène convenables. Comment faire, quand il y a quatre ou cinq lits dans la même chambre, et souvent plusieurs habitants par lit? Le médecin n'est presque jamais appelé, la sage-femme bien rarement; c'est le plus ordinairement la mère de la communauté ou une bonne femme du voisinage, devenue par la pratique experte en la matière, qui reçoit le nouveau-né et donne ses soins à l'accouchée. Une *trempée* au vin pour la réconforter, voilà le grand remède à ses souffrances, et encore ce secours ne lui était-il accordé autrefois qu'à titre de récompense, pour avoir mis au monde un garçon. Quoi qu'il en soit, les accidents sont assez rares et les enfants pousseraient comme champignons, n'étaient les épidémies si fréquentes d'angines, croup et autres infections qui en enlèvent une bonne part.

Ma femme est restée : telle est l'expression dont se servent nos gens de la campagne, pour dire qu'il vient de leur arriver un enfant.

Constatons, en passant, que, dès 1640, tout au moins, il y avait à Luzy une sage-femme, une « bonne mère », ainsi qu'on les nommait autrefois, et qu'à l'heure présente, la commune attribue une subvention de 120 fr. par an à une sage-femme diplômée pour donner ses soins aux pauvres femmes ou filles en couches qu'on ne reçoit pas encore à l'hôpital, nos religieuses se refusant à donner leurs soins à ces sortes de malades.

On trouvera aux pièces justificatives (1) un état complet des naissances relevées sur nos registres d'état civil, depuis l'an 1700. On en comptait 103, en 1883. La moyenne des dix dernières années approche de 94 par an. Celle des dix premières années du dix-huitième siècle était de 53; mais il faut dire que la commune était un peu plus étendue que maintenant, et que parfois on apportait baptiser à nos églises des enfants des communes voisines.

Les naissances de « bessons » ou jumeaux ne sont pas fort communes, et je n'en trouve guère que trois ou quatre par siècle. Je note, en passant, celle de « Claude et de Hierosme, fils d'honneste homme Léger Gueneau, tous deux d'une portée » : ainsi l'écrit sur ses registres M. le curé Bartholomier, qui oublie le nom de leur féconde mère. En 1640, pareille bénédiction advint à Gaspard de la Trasse, cordonnier. Grand'mère m'a conté l'histoire de la femme d'un « honneste » gendarme qui mit successivement au monde trois poupons, l'un arrivant pendant qu'on baptisait l'autre. Il y eut grand banquet à ce sujet.

Toutes nos matrones sont expertes en l'art de connaître les destinées du nouvel arrivant : elles vous diront que l'enfant né « coiffé » sera indubitablement heureux dans toutes ses entreprises. J'ai de très sérieuses raisons de croire que cette *remarquance* est de tous points justifiée.

L'enfant auquel on donne du poisson à manger, pendant qu'il est encore à la mamelle, restera muet. Est-ce parce qu'on dit « muet comme une carpe » ? Si on se marie quand la

---

(1) Ces pièces accompagneront la seconde partie de l'HISTOIRE DE LUZY, à laquelle appartiennent ces fragments, encore inédits.

lune a huit jours, on aura huit enfants. Si elle est à son dernier quartier, on n'en aura point.

Mauvais signe quand le pauvre petit « rit aux anges », c'est-à-dire quand il sourit pendant son sommeil. On prétend que c'est à eux qu'il adresse ce doux sourire et qu'il ira bientôt les rejoindre dans le ciel.

Si l'on coupe les ongles d'un enfant non sevré, il deviendra voleur. N'y a-t-il pas là certaine analogie d'idées avec les ongles crochus des Normands?

Si la mère s'est montrée brave pendant ses couches, l'enfant sera enjoué et de bonne humeur. Aussi ne doit-on pas manquer d'essayer de faire rire la patiente pendant cette périlleuse épreuve.

On croit encore chez nous que ces taches, couleur lie de vin, qui se montrent parfois sur différentes parties du corps des enfants et parfois les défigurent, sont dues à des envies non satisfaites. On prétend même qu'elles ont non-seulement la forme, mais encore la couleur et certaines propriétés des objets désirés. L'envie de cerises ou de groseilles, par exemple, mûrit en même temps que ces fruits. On connaît le spirituel parti qu'a tiré d'un fait de ce genre Edmond About, dans son histoire du nez emprunté par un notaire à la peau d'un auvergnat. Aussi, n'est-il sacrifices qu'on ne fasse pour satisfaire les envies d'une femme grosse; et, si j'en crois les malignes langues, plus d'une gourmande aurait abusé de cette heureuse occasion de se faire régaler sans frais par les commères compatissantes.

Si, en sortant de l'église, la première personne que rencontre la mariée est un homme, son premier enfant sera, à coup sûr, un garçon.

Quand il en arrive autrement, c'est que, bien certainement, la mariée n'aura pas bien fait sa remarque. Il en est de même, si elle a fait pareille rencontre en revenant de la messe de relevailles. Mais avant d'en arriver là, parlons du baptême.

Au temps jadis, par surcroît de précaution sans doute, l'église exigeait deux marraines pour une fille et un seul parrain, et de même deux parrains et une marraine pour un garçon. Les deux parrains ou les deux marraines avaient ordinairement le même prénom et le donnaient au néophyte. Cet usage cessa chez nous vers le milieu de l'année 1624; on n'eut, dès-lors, comme aujourd'hui, qu'un parrain et qu'une marraine par tête. Les grands parents, sans doute en raison de cette exigence, étaient moins souvent que de nos jours choisis pour porter leurs petits enfants sur les fonts. C'est aux gens en place, gens d'épée ou de robe ou gens d'église, que cet honneur était réservé. Chacun, suivant son rang, tâchait de se procurer, qui le capitaine du château, qui un juge, un procureur ou un greffier, qui un chirurgien ou un apothicaire ou un curé. A défaut de mieux, on se contentait d'un fabricien, d'un marguillier ou d'un sergent. Le seigneur d'un hameau, et, à son défaut, sa femme et ses enfants, ne pouvaient refuser cet honneur aux enfants de leurs vassaux. Aujourd'hui encore, nos laboureurs ne manquent pas de solliciter *leur Monsieur* ou quelqu'un des siens de « parriner » un de leurs enfants. Cet usage, il faut bien le dire, avait et a encore son côté intéressé : on tient par-là à s'assurer pour soi et les siens la protection des personnes dont on pense avoir le plus besoin.

Si quelque important personnage devait passer par la ville, il se trouvait toujours quelque poupon venu à point pour profiter de cette heureuse aubaine. Le curé, pour cette fois, couchait tout au long sur ses registres les titres pompeux de l'éminent seigneur ou de la « très haulte dame » qui daignait faire tant d'honneur à ses paroissiens et apposer sa signature sur les registres.

Ces mentions nous ont été plus d'une fois utiles pour reconstituer les titres de grandeurs passées et la physionomie même d'une époque.

Notons, en passant, quelques-uns de ces actes :

Le 26 du moys de feubvrier mil six cent et dix a esté baptizé Pierre, fils de maître Pierre La Lucassière, maître sirrurgien, demourant à Luzy et ont esté ces parrains noble Pierre Danguy fils de noble Claude Danguy escuier, seigneur de Marié le Petit et Pierre Dijon, fils de maître Gaspard Dijon et sa marraine damoiselle Marguritte du Crais fille de Jacques Ducrais escuier, seigneur de Monteuillon.

BARTHOLOMYER *curé de Saint-Pierre de Luzy.*

Cet acte est le premier en date sur nos registres.

Le dix-huitiesme jour du moys d'apuril 1613 a esté baptisée Jehanne fille de Philibert Soget paticier, demourant en cette ville de Luzy et fut son parrain noble Jehan Desjours, fils de Gaspard Desjours, escuier, seigneur de Mazille et ces marraines Jehanne fille de honorable homme Jehan Luzard (fabricien) et Jehanne Mathé femme de François Jannot.

Le 11 avril mil six cent soixante a esté baptisée Louyse fille de noble Denis Nault, juge de la ville de Luzy et de damoiselle Jeanne Blondat, agée de six mois, a esté son parrain messire Louis Bérier, conseiller du roy en tous ses conseils, contrôleur général des offices de France, intendant des maisons et affaires de monseigneur éminentissime cardinal Mazariny, duc de Nivernois et sa marraine damoiselle Claude Simonin, femme de Pierre de Jarsaillan, sieur de Cuvy et Crespy.

Le même jour que ci-dessus a esté baptisée Louyse, fille de Hierosme Reignault, procureur fiscal de la ville de Luzy pour Monseigneur l'éminentissime cardinal Mazariny duc de Nivernois et a esté son parrain Louys Bérier, etc.,

— Et de nouveau tous les titres.

Si M. l'intendant avait autant de filleuls dans chaque ville de sa généralité, sa responsabilité devant Dieu pouvait devenir pesante.

Et cet autre, de 1675, curieux à un autre point de vue :

François, fils de Lazare de Chargère, escuier, seigneur de Montarmin, et de Pierrette Vaucoret, ses père et mère, a esté baptisé par moi curé soubsigné, ledit François n'estant pas né de légitime mariage, mais *du bas*, et a esté son parrain honorable François Gagnard maître cordonnier de cette ville et sa marraine Anne Dureau, qui ne signent...

Il appert aussi de nos registres qu'à peine une compagnie de gens d'armes venait-elle tenir garnison dans nos murs qu'on s'empressait de confier à ces braves militaires quelque poupon à tenir sur les fonts. On a toujours aimé les soldats chez nous : en tout bien tout honneur, s'entend.

Le dernier de febvrier 1658 a esté baptizé Pierre fils de Guillaume Febvre et de Claudine Cortinat et a esté son parrain honorable pierre Sevret, soldat en la compagnie de monsieur de Tarck, au Régiment de Clérembault.

Le 30ième de mars 1659 a esté baptisée Pierrette, fille de Jean Péponniau et de Lionarde Putois, et a esté son parrain honorable Pierre Dupart cavallier au Regiment de dragons du roy et sa marraine damoiselle Magdelaine de Lucenay.

Le 4 mai 1659 a esté baptizé Pierrette, fille de Pierre Guioudet et a esté son parrain honorable Pierre Deschoumes cavallier au Regiment de dragons du roy et sa marraine Jeanne Gueneau.

La façon dont s'effectue aujourd'hui la cérémonie du baptême est connue de tous, et je n'ai à rappeler que les usages absolument locaux qui s'y rapportent.

L'enfant, recouvert d'une tavaïolle (1) et le chef orné d'un bonnet blanc donné par la marraine, est porté à l'église par la « bonne mère ». A quelques pas en arrière, suivent le parrain et sa commère, celle-ci portant à la main, ou à la ceinture, un gros bouquet enrubanné, insigne de ses fonctions.

Pendant que le prêtre répand l'eau lustrale sur la tête du catéchumène qui proteste de son mieux contre cette aspersion aux vertus de laquelle il ne comprend rien, les enfants et curieux du voisinage s'amassent près du porche de l'église, en autant plus grand nombre que le baptême sera plus cossu.

Pendant qu'on devise sur la toilette de la marraine et sur le plus ou moins de générosité du parrain, la cérémonie se termine, et les cloches sonnent à toute volée. A peine le « Parrinage » apparaît-il sur le seuil de la porte qu'un vigoureux cri de : « Parrain, marraine, des dragées », cri du cœur, sorti de toutes les poitrines de notre gamine engeance vient rappeler aux parrains que tout honneur se paye. Aussitôt, tous deux, en gens bien appris, de puiser à pleines mains dans le sac apporté pour la circonstance, et de jeter à toute volée les bonbons blancs et roses à la foule qui se presse sur leurs pas et les poursuit de ses cris. Le grand art consiste à les jeter le plus loin possible, et à gagner au plus vite du terrain pendant qu'on se heurte et qu'on se rue à terre pour les ramasser. Inutile de dire qu'il s'ensuit toujours quelque *peignée* ou quelques horions.

Malheur, par exemple, aux parrains incivils dont les poches seraient vides ou qui n'auraient offert, ce qui arrive plus d'une fois, que des morceaux de plâtre enfariné à la meute avide. Une huée furieuse d'où sort à chaque instant le cri de : *Cocodrillous, cocodrillous !* vient vous apprendre que vous, votre commère et votre filleul, n'êtes que des... foireux. — On n'aime pas à être volé chez nous.

On sait ce que signifie la distribution des dragées et de la menue monnaie, qui parfois s'y mêle : c'est là un usage tout païen, et qui remonte à l'habitude qu'on avait, à Rome et ailleurs, d'offrir des présents à l'accouchée.

Aujourd'hui, c'est la marraine qui reçoit des présents de son compère. Les dragées qu'on jette à la foule et qu'on envoie aux personnes amies ont remplacé les noix et les noisettes qu'on offrait autrefois et qui, comme l'œuf, étaient là pour symboliser la vie et la fécondité. — *Omne nascitur ab ovo.* — Elles signifiaient donc souhaits de bonheur pour le nouvel arrivant. Il n'en est pas de même du cocodrillou ! mot dont on a oublié la signification première.

Pour nos gamins, ce n'est qu'un mot plaisant qui se compose des deux expressions *coco* et *drilloux*, dont l'une veut dire un drôle de personnage, « un vilain coco », et l'autre un personnage.... trop relâché, au moral comme au physique, un « foireux », en un mot, comme je l'ai déjà dit. Ce terme a pourtant une signification, non-seulement injurieuse, mais plus grave encore : c'est une malédiction jetée à l'enfant. On nomme, en effet, cocodrillou, l'œuf de *jau* ou coq, œuf sans jaune, œuf infécond dont il ne sort que des êtres doués de propriétés malfaisantes, commela cocadrille, ce dragon ailé, si célèbre dans les légendes. On sait que les magistrats de Berne firent brûler un malheureux coq

---

(1) Pièce de lingerie, garnie de dentelle, dont on se sert généralement à l'église pour une offrande.

dûment convaincu d'avoir pondu un de ces œufs ensorcelés. Si donc la dragée, l'œuf fécond, était un souhait de bonheur; le cocadrillou, l'œuf ensorcelé, est un souhait de malheur. Votre filleul ne sera, comme lui, qu'un être malfaisant ou infécond. Ainsi, parrains et marraines, n'oubliez jamais les dragées du baptême, et surtout donnez-les bonnes si vous avez souci du bonheur de vos filleuls.

Un autre devoir auquel vous n'aurez garde de manquer, c'est de faire sonner les cloches *au branle*, c'est-à-dire à toute volée, pendant la cérémonie, sinon votre filleul sera sourd et ne saura ni danser, ni chanter de sa vie. C'est là, si je puis m'exprimer ainsi, une remarque homœopathique : la cloche qui vibre et « tressaute » passe ses vertus à celui pour lequel on la fait sonner. Du reste, on a, pour ainsi dire, « humanisé » les cloches, puisqu'elles aussi sont portées sur les fonts comme les enfants. Nous aurons à en reparler.

Votre filleul court encore le risque de rester *bavoux*, c'est-à-dire non-seulement de baver, mais de bredouiller en parlant et même de devenir tout-à-fait bègue si, ce que j'ai grand'peine à supposer, le parrain allait commettre l'affreuse incivilité de ne pas embrasser sa commère sur les deux joues au sortir de l'église. Il faut un vrai baiser, non pas du bout des lèvres, mais un baiser sonore et bien net, pour que le poupon devienne un beau parleur. Le fait est notoire : on m'en a cité dix exemples très concluants, voire même celui d'un mien parent auquel pareil malheur était advenu.

Mais surtout que toute femme grosse se garde bien d'être marraine, sinon son filleul ou l'enfant qu'elle porte dans son sein mourra dans l'année.

Si la marraine est en deuil, elle n'aura garde d'omettre de placer un ruban de couleur dans sa toilette pendant la cérémonie. Le noir porterait malheur à l'enfant.

L'eau lustrale, ce préservatif par excellence, qui dissipe les orages et chasse les démons, n'est pas elle-même à l'abri de tout soupçon de maléfices. Le moindre malheur qui puisse advenir, en effet, à l'enfant qu'on baptiserait avec de l'eau nouvellement bénite et n'ayant pas servi à un précédent baptême, serait de n'avoir pas d'héritiers. Aussi a-t-on grand soin de se renseigner à cet égard, et c'est à qui attendra qu'un autre ait pris le malheur pour lui.

Je n'ai pas besoin de vous dire que le banquet de baptême ou *broutat* reste toujours une des plus joyeuses fêtes de famille, surtout quand il s'agit d'un premier né. Ce soir-là, l'heureux père sera toujours un peu *bu* et le chansonnier du village aura monté sa muse à hauteur de la circonstance.

Je ne rappellerai pas non plus que ces banquets, banquets de baptême, de mariage ou d'enterrement, ne sont autre chose que des souvenirs, des restes de cérémonies religieuses. Il ne pouvait y avoir de cérémonies sans sacrifices, et de sacrifices sans victimes qu'on mangeait entre parents, après que le prêtre en avait prélevé sa bonne part.

Rien ne meurt, tout se transforme. — Le baptême a remplacé la fête de la déesse Nundina, déesse du neuvième jour, celui où l'enfant recevait son nom, sa bulle et certains talismans contre les sortiléges.

Aujourd'hui encore, il reçoit ce jour-là un collier qui lui servira de préservatif. C'est encore ce jour-là qu'on fera, comme autrefois, le pronostic de sa vie, ainsi que nous venons de le voir.

Les Romains avaient choisi ce neuvième jour, parce que c'était celui des relevailles, celui où l'accouchée quittait son lit pour reprendre sa part à la vie de famille. Comme eux, nous avons encore cette cérémonie des relevailles, avec cette différence qu'elle n'a

plus lieu à une époque bien fixe, mais seulement quand la mère peut se rendre à l'église, ce qu'elle tâche de faire le plus vite possible, car, tant qu'elle n'est pas « relevée », c'est le mot employé, elle est regardée comme une sorte de porte-malheur, comme une impure.

N'est-il pas certain que si une femme non relevée venait à entrer dans une maison, sa présence y causerait un deuil prochain?

On sait que cette croyance ou cette superstition, comme on voudra, nous vient de la loi de Moïse qui déclarait impure, et par suite vouée aux dieux infernaux pendant quarante jours, toute nouvelle accouchée. On couvrait d'un voile religieux une recommandation hygiénique. On comprend, en effet, toute l'utilité d'une semblable prescription dans les pays chauds, et là surtout où la femme était soumise aux plus rudes travaux. Elle avait pour but la conservation de la race et la garantie de la vie humaine. Aujourd'hui encore, son observance ne serait pas inutile à beaucoup de femmes qui, non par religion, mais afin de ne pas causer de malheurs, font souvent, dès le lendemain de leurs couches, une marche de plusieurs kilomètres pour se faire relever, et s'exposent ainsi aux plus graves accidents.

A cette marque d'impureté imprimée à la femme, tant qu'elle n'a pas demandé à l'Eglise le pardon d'une faute qu'il lui est ordonné de commettre, je dois rattacher, comme ayant la même origine et la même signification, cette autre observance qui veut qu'on ne fasse pas la lessive pendant les semaines « du sang » ; c'est ainsi qu'on nomme l'espace de temps compris entre la Noël et la Purification. Par corruption et par une sorte d'onomatopée, on les nomme à Luzy les *semaines d'Huchon*. Un malheur ne manquerait pas, à coup sûr, d'arriver dans la maison où l'on aurait mis la lessive, pendant cette période, réduite, il est vrai, au temps qui s'écoule entre Noël et la Purification. Je ne jurerais pourtant pas qu'il n'y ait encore là un peu d'hygiène : c'est la période la plus froide de l'année, et, dame ! il ne fait guère bon à passer sa journée à la rivière en pareille saison.

Dans tous les cas, la mère Pauvienne, la petite Marie, la Jeannie et autres célèbres et excellentes lavandières du pays, n'auraient jamais, pour argent ni pour or, manqué à cette observance, car, pour sûr, un malheur frapperait elles ou l'une des personnes de la maison dans laquelle on ferait la lessive. Ce propos de relevailles me remet en mémoire un pronostic que j'ai omis de rapporter en son lieu et place. Autrefois, quand une femme sautait un échalier, en revenant de la messe de relevailles, c'était signe certain qu'elle aurait un autre enfant dans l'année et, qui plus est, autant elle sautait de ces échaliers, autant elle aurait encore d'enfants. Cette remarquance n'était déjà pas si mal avisée, car, pour sauter les échaliers, il fallait, à coup sûr, jambe leste, et par suite femme capable de fournir encore une féconde carrière. Or, les échaliers abondaient alors sur nos *dressières*, c'est-à-dire sur ces petits sentiers que la jeunesse suivait de préférence aux chemins des voitures. C'est à Larochemillay, à Voil, du côté de Dosne et de Charbonnas, c'est-à-dire dans nos pays de montagnes et de genêts, qu'on les trouvait plus hauts et plus nombreux. Ainsi s'explique la fécondité proverbiale des matrones de ces contrées. A la ville, où il n'est pas besoin d'échaliers pour aller à la messe, bonsoir la famille. Prenez donc souvent, si vous m'en croyez, mesdames, le chemin des échaliers.

Sainte Agathe passe aussi pour avoir, dans cette grosse affaire, un pouvoir plus ou moins direct. Elle donne du lait à toutes les femmes qui vont entendre la messe qui se célèbre le jour de sa fête. Et, comme il n'y a pas de lait sans enfants, vous voyez les conséquences de cette dévotion à ladite sainte. Avis aux jeunes filles.

Chez nous, il n'est point, du reste, de femmes dont les mamelles puissent rester vides. Si pareil malheur leur survenait, le remède est tout à leur portée : il ne s'agit, pour cela, que de se rendre à Lanty, hameau distant de Luzy d'à peine deux lieues, en septembre, jour de la Bonne-Dame dudit lieu, et d'y tremper « ses poitrines » dans la fontaine qui lui est dédiée.

On y venait, autrefois, en pélerinage de fort loin, et l'on peut croire que c'était un fort plaisant spectacle que de voir toutes les matrones se laver, à qui mieux mieux, la gorge dans ces eaux bienfaisantes. Honni soit qui mal y voyait!

Il est encore certaines coutumes qui se rattachent à ce chapitre et qui ont pour but la conservation des enfants. Ainsi, par exemple, il est d'usage général de rouler les enfants dans la rosée, le 1er mai, pour les fortifier. C'est là encore un souvenir tout païen, comme celui du culte à Marie pendant le mois de mai. Marie a simplement remplacé *Maïa,* la bonne déesse, la bonne dame qui était invoquée sous le nom de *Maïa Volcani,* la femme de Vulcain. Elle symbolisait ainsi la force vivifiante et fécondante du feu pour produire des fleurs et des fruits. — L'Eglise a remplacé cette coutume par celle de rouler les enfants sur les reposoirs garnis de fleurs, le jour de la Fête-Dieu.

La dévotion au blanc a la même origine. Par le vœu de l'habit blanc, on recommandait l'enfant aux bonnes dames, à la blanche Holda qui préservait leur vie.— L'Eglise proscrivit longtemps cette coutume comme entachée de paganisme, et ce n'est que plus tard qu'elle l'admit, en remplaçant, comme je l'ai dit, le culte de Maïa, Holda et autres bonnes dames, par celui de Marie. Ainsi va le monde, ainsi se fondent les religions.

LUCIEN GUENEAU.

LUMIÈRE ET CHALEUR

ÉTUDE

I.

Deux forces paraissent régir les corps célestes. L'une est *l'attraction moléculaire* qui a pour effet d'attirer et de tasser, les unes vers les autres, toutes les matières qui composent un astre quelconque ; l'autre est la *répulsion universelle* qui maintient les corps célestes à distances respectives les uns des autres et leur permet de se mouvoir dans l'espace sans se heurter.

A l'encontre de tous nos savants physiciens, je dis « répulsion universelle » et non attraction universelle. Il ne peut y avoir, en effet, deux forces de même nature mélangées, pour ainsi dire, et travaillant ensemble pour produire des effets opposés. S'il en était ainsi, pourquoi y aurait-il dans l'espace un nombre si considérable de corps célestes? Pourquoi les matières premières ont-elles formé une si grande quantité d'agglomérations, quand elles auraient pu se réunir en une seule masse ?

A l'origine des temps, quand tout, dans l'univers, n'était encore qu'une poussière éparpillée dans l'espace infini, les molécules de toutes natures étaient mélangées. Mais, petit à petit, le triage s'est fait par l'effet de l'attraction et de la répulsion.

L'attraction a réuni ensemble les molécules de même nature, celles qui avaient de l'affinité les unes pour les autres ; la répulsion a éloigné les unes des autres les agglomérations premières. Ces forces ont augmenté progressivement, suivant la croissance des astres, et ceux-ci n'ont été fixés d'une manière définitive par la répulsion, qu'après leur formation complète, par épuisement des atomes vagabonds. Il est certain qu'avant d'en arriver à ce point, il y a eu des rencontres, des chocs épouvantables, des cataclysmes effrayants ; mais les pièces se sont ajustées, les forces se sont équilibrées, le mouvement régulier s'est établi, et la machine fonctionne admirablement.

Par suite du triage, les différentes matières terreuses ont formé les planètes ou corps opaques proprements dits. Les gaz et les eaux proviennent de la décomposition et de la

combinaison des matières par la combustion. D'autres matières, de nature tout à fait différente, ont formé le *Soleil* et les étoiles ou corps lumineux. Ces corps ne diffèrent les uns des autres que par la nature des matières qui les composent. C'est donc une erreur profonde de croire que le soleil et les étoiles sont des astres en ignition, des foyers de chaleur. Ils ne sont lumineux que par la nature de l'atmosphère qui les entoure, atmosphère tout à fait différente de celle qui entoure les planètes. Il ne faut pas croire non plus que toutes les planètes ou corps opaques, de même que tous les corps lumineux, sont composés de matières semblables. Il doit y avoir, au contraire, une différence sensible entre ces matières.

Si nous considérons la structure du globe terrestre dans ses détails, nous trouvons une multitude de matières dont l'agglomération forme sa masse ; mais les matières de même nature forment des agglomérations assez distinctes. Ainsi, les marbres ne sont pas mélangés avec les granits ; ceux-ci ne se trouvent pas dans les terrains calcaires. Le fer n'est pas avec le plomb, ni ce dernier avec l'or ; le gypse et la craie ne se trouvent pas parmi les porphyres, etc., etc. Mais toutes ces matières se sont réunies petit à petit dans l'espace, ramassées au passage, par l'effet de l'affinité et de l'attraction moléculaire.

Par suite du mouvement, excessivement rapide et violent, imprimé aux premières molécules réunies en noyau, par suite aussi du frottement des molécules les unes sur les autres dans le mouvement, le calorique qu'elles contenaient a été si rapidement développé qu'elles se sont enflammées. La première boule en fusion enflammait successivement les matières qui s'y rattachaient, et ainsi de suite. De sorte qu'arrivé à son volume actuel, le globe terrestre était une boule de feu énorme. Il en a été de même pour tous les autres astres. Il est présumable que, pour l'établissement définitif de l'équilibre, le mouvement a dû perdre progressivement de sa vitesse, suivant que le globe augmentait de volume. Ce ralentissement a été la cause première du refroidissement de la couche supérieure qui forme la croûte solide qui nous porte.

II.

Il y a dans la nature un fluide par excellence. Ce fluide est le principe de tout ce qui existe. Sans lui, rien ne serait. Il a présidé à la formation des astres ; il les maintient dans leur état naturel, les embellit et donne la vie à tous les êtres qui les habitent.

Ce fluide est le *Calorique*.

Voilà la base, le principe inné de toute cette brillante nature que nous avons le bonheur de contempler.

Le calorique se trouve dans tous les corps, dans tous les objets, sans aucune exception, même dans la glace. L'atmosphère en contient une grande quantité, très intense dans les couches inférieures, et infiniment moindre, sinon nulle, dans les régions supérieures. Mais le globe en est un foyer, un réservoir inépuisable. Le calorique est impondérable et dilatable. Cependant, quoique impondérable, il subit l'effet de la pesanteur. Comme tout ce qui se trouve à la surface du globe, il est attiré vers le centre de la terre. Il s'y accumule en une masse si considérable qu'il maintient en fusion toutes les matières qui en forment le noyau. Le calorique ainsi répandu, mais abandonné à lui-même, reste inerte, il ne peut produire aucun effet. Pour agir, il lui faut un stimulant. Ce stimulant indispensable est *le Mouvement*. A l'aide de cet auxiliaire, il produit *la Chaleur*.

Le mouvement est imprimé au calorique par une quantité de moyens, et le degré de chaleur produite est en rapport direct avec la cause qui établit le mouvement. C'est-à-dire que la chaleur est plus ou moins forte, suivant que la cause du mouvement est plus ou moins rapide, spontanée, violente. Le mouvement s'établit, en particulier, par le frottement, la percussion, les diverses actions chimiques, etc.

Est-il nécessaire que j'entre dans des détails étendus pour faire connaître les effets du frottement sur le calorique? Tout le monde sait qu'en frictionnant les mains l'une contre l'autre, elles se réchauffent promptement; que le charretier doit graisser souvent l'essieu de sa voiture pour empêcher le feu de prendre aux roues; que, pour la même raison, le mécanicien doit graisser constamment les tourillons de l'arbre de sa machine. Tout le monde encore connaît le briquet dont le frottement rapide sur une pierre à fusil enflamme l'amadou. Chose plus remarquable : en frottant vivement deux morceaux de glace l'un contre l'autre, dans une enceinte au-dessous de zéro, Davy parvint à les fondre en grande partie.

Toutes les fois qu'on déforme violemment un corps par une action mécanique, particulièrement un corps ductile, il se développe de la chaleur. Un métal devient brûlant, quand on le passe au laminoir ou à la filière. Un morceau de fer, martelé à coups redoublés sur une enclume, s'échauffe rapidement. On parvient même à le faire rougir.

En ce qui concerne les actions chimiques, je citerai la fusion de la chaux. On verse de l'eau sur la chaux vive : les deux corps se combinent pour constituer de l'hydrate de chaux. Au moment de la combinaison, la température devient brûlante. Je citerai également la combustion qui est la combinaison des éléments qui composent le combustible, bois, charbon, houille, etc., spécialement du carbone, avec l'oxigène de l'air. Quand le charbon est sec et divisé, que le bois est poreux et léger et que l'oxigène peut pénétrer facilement entre les différentes molécules, la combinaison s'opère facilement. Alors, on comprend que, plus il y a de bois ou de charbon dans le foyer, plus la décomposition est précipitée et violente, plus l'action chimique est forte, plus il se produit de mouvement, et par conséquent plus il se dégage de chaleur.

Mais ces différentes causes du mouvement imprimé au calorique pour lui faire développer de la chaleur, ne sont qu'accidentelles et que purement accessoires. Il y en a une autre qui est générale et permanente, c'est la *Lumière*.

C'est ici que j'ose me séparer des maîtres de la science qui admettent que le soleil est une source calorifique primordiale et un foyer assez puissant pour communiquer, à une distance de près de 38,000,000 de lieues et à travers l'espace, une partie de sa chaleur à notre globe. J'admets que le soleil, comme tous les autres astres, contient sa part proportionnelle de calorique, mais ce calorique ne peut servir qu'à son usage. Je repousse le système de transmission de la chaleur solaire à la terre par le rayonnement à travers l'espace, tel qu'il est présenté par nos physiciens.

Voici ce qu'écrit l'un des plus autorisés parmi eux :

« *Puissance calorifique des rayons solaires.* — Le soleil est pour nous la source » primordiale de chaleur; la terre est vivifiée par le rayonnement de l'astre souverain. » Un des points fondamentaux de l'histoire de la chaleur serait donc de déterminer » numériquement la puissance calorifique des rayons solaires. Nous allons d'abord faire » connaître quelques-uns des résultats dus aux recherches de M. Pouillet, résultats » approximatifs, sans doute, mais qui, néanmoins, nous renseignent d'une manière » suffisante sur l'énorme puissance calorifique du soleil.

» Chaque mètre carré de la surface de cet astre émet par minute 848,000 calories » environ. Traduite en combustible, cette quantité de chaleur représente ce que donnerait » la combustion de 130 kilogrammes de houille brûlant en une minute. A parité de » surface, c'est plus de sept fois la chaleur de nos meilleures forges. Si l'on suppose le » soleil recouvert d'une couche indéfinie de glace, l'épaisseur fondue serait de près de » 12 mètres en une minute, de 4 lieues 1/4 en un jour, de 1547 lieues en un an. La » terre, si petite et comme perdue dans les immenses régions où pénètrent les rayons » dardés par le soleil, ne reçoit, pour sa part, qu'une bien faible partie de cette chaleur » totale. L'ensemble de la chaleur qu'elle reçoit en un an, pourrait fondre une couche de » glace de 30 mètres environ d'épaisseur qui l'envelopperait en entier, si l'atmosphère » n'absorbait en moyenne les 4 dixièmes des rayons directement venus du soleil. »

Voilà les résultats fournis par le pyrhéliomètre de M. Pouillet, et nos physiciens n'en sont pas effrayés! Quand une chose, quelle qu'elle soit, dépasse l'imagination, l'on devrait s'en défier et chercher s'il n'y aurait pas une autre cause plus simple, plus compréhensible, plus vraisemblable.

III.

Newton admettait que la lumière était une émanation infiniment subtile des corps lumineux. Ce système, malgré la grande compétence de son auteur, fut abandonné après les savantes recherches de M. Fresnel, qui, jusqu'ici, ont *à peu près* fixé l'opinion en la ramenant au système de Descartes : ce système admet que la lumière provient d'un ébranlement communiqué par les corps lumineux à un fluide impondérable, insaisissable, qui remplit tout l'espace, et désigné sous le nom d'*Ether*.

Donc, jusqu'ici, rien de précis, puisqu'il y a contradiction entre les physiciens les plus célèbres. Mais j'admets plus facilement l'opinion de Newton, sans, pour cela, rejeter entièrement celle de MM. Fresnel et Descartes. Voici comment :

La lumière émane bien des corps lumineux et elle est transmise à l'univers entier par l'éther mis en mouvements ondulatoires par les rayons lumineux. Mais l'éther n'est pour rien dans la production de la lumière ; il n'en est que le conducteur et le dispensateur.

Il faut que cette substance soit infiniment subtile et sensible pour que la lumière puisse lui imprimer un mouvement si rapide et continuel. Cet effet ondulatoire ne se produit par la lumière sur aucune autre substance : que l'on jette une pierre dans un étang, l'eau est mise en mouvement par cercles concentriques qui s'élargissent à mesure qu'ils s'éloignent du point où la pierre est tombée : il y a ondulations. Mais qu'on allume subitement une torche, un flambeau quelconque à la surface de l'eau et le plus près possible, la masse liquide est éclairée instantanément, sans que le moindre mouvement se soit fait sentir, sans que la moindre ondulation ait été produite. Je crois même que la lumière n'imprime également aucun mouvement à l'air atmosphérique, et la preuve, c'est qu'elle se propage tout aussi bien dans le vide. Que l'on fasse le vide dans un tube de verre d'une longueur indéterminée et que l'on présente l'un des bouts aux rayons solaires, la lumière sera transmise sans diminution à l'autre extrémité, à travers le vide.

La lumière est une substance primitive indépendante. Disséminée dans l'immensité, elle éclairait, d'une manière nébuleuse, l'espace, avant la formation des astres. Inhérente aux matières qui composent les corps lumineux, elle les a accompagnées au moment du

triage de formation ; et ses parcelles gazeuses, réunies en masses considérables, combinées avec les autres gaz résultant de la combustion, forment les atmosphères du soleil et des étoiles.

Le calorique et la lumière, isolément, ne pourraient être d'aucune utilité à la nature vivante : il faut de toute nécessité leur combinaison, leur action commune.

Le calorique est la base de la chaleur, la lumière en est l'action.

On me dira, sans doute : vous ne pouvez nier le rayonnement de la chaleur, car, dans l'atmosphère, il se voit, il se touche, on le sent.

D'accord ; mais le rayonnement qui vous réchauffe à la lumière du soleil n'a pas son point de départ dans cet astre, son foyer n'est pas aussi éloigné. Il s'établit dans l'atmosphère, parmi le calorique qu'elle contient, mis en mouvement par l'action des rayons de la lumière solaire.

De quelque côté que l'on considère la question, le mouvement est indispensable pour la production de la chaleur. Ce mouvement universel et constant, imprimé au calorique, fait produire à ce dernier un degré de chaleur proportionné à l'intensité des rayons lumineux qui frappent les corps qui le contiennent ; au degré d'inclinaison de ces rayons ; à la propriété de chaque corps de se laisser, selon sa nature et sa couleur, pénétrer ou plutôt influencer plus ou moins facilement par ces rayons.

Les corps sont composés de molécules réunies et maintenues ensemble par l'attraction moléculaire ; mais ces molécules ne sont pas tellement serrées les unes contre les autres, qu'elles ne laissent entre elles aucun interstice. Au contraire. Il existe entre les molécules des corps, même les plus durs, des vides imperceptibles appelés pores. Ainsi, tous les corps, sans aucune exception, sont poreux, mais plus ou moins, selon leur nature ; et, par cela même qu'ils sont poreux, ils sont compressibles. Les métaux, tels que l'or, l'argent, le fer, le cuivre, le plomb, l'étain, etc., sont moins poreux et moins compressibles que l'éponge, le caoutchouc, les différentes essences de bois, les roseaux, etc. Les grès, les calcaires, sont plus poreux et plus compressibles que les granits et les porphyres.

Les pores des corps contiennent du calorique.

Les corps sont ou opaques ou transparents : opaques, lorsqu'ils interceptent totalement les rayons lumineux, et transparents, lorsqu'ils se laissent traverser par ces rayons, en en conservant cependant la faible dose qui est nécessaire au développement du calorique qu'ils contiennent. Ceci est d'une exactitude rigoureuse. Un morceau de verre de 5 à 10 centimètres d'épaisseur est moins transparent que les feuilles dont nous vitrons nos fenêtres ; un morceau de corne d'un centimètre d'épaisseur est presque opaque, tandis qu'une feuille mince laisse passer la lumière presque aussi bien que le verre.

Les rayons de lumière pénètrent plus facilement dans les pores des corps de couleur noire ou brune que dans ceux des corps de couleur blanche. Ils pénètrent encore bien moins facilement dans ceux des corps qui ont subi l'action du polissage. Une grande partie des rayons est refusée, renvoyée, c'est ce qu'on appelle la *Réflexion*.

A quoi attribuer cet effet ? A ces causes : la lumière étant la couleur blanche par excellence, ne peut avoir aucune tendance à se combiner avec une couleur de même nuance qu'elle. Au lieu d'y avoir affinité, il y a répulsion. Il n'y a aucun doute que, par l'action du polissage, les pores ont été presque complètement fermés à la surface par la poussière des molécules détachée à l'aide de l'instrument et par les matières grasses employées ordinairement par l'ouvrier. Rien d'étonnant alors à ce que les rayons lumineux

ne puissent pénétrer. Le calorique, ne recevant pas de lumière, reste inerte. Point de chaleur.

Le même effet se produit sur une feuille de verre étamée ou glace. Si l'on expose le côté non étamé à la lumière du soleil, les rayons lumineux seront presque complètement réfléchis. Néanmoins, la feuille de verre chauffera quelque peu dans son épaisseur, mais le tain ne chauffera pas. La réflexion s'opère, non sur la surface du verre, mais sur celle du tain. Les rayons qui ont traversé le verre pour arriver au tain, sont renvoyés à travers la feuille.

Les corps sont encore rangés en deux catégories : les uns sont dits bons conducteurs de la chaleur, et les autres sont appelés mauvais conducteurs. En général, les métaux sont bons conducteurs de la chaleur, les autres sont mauvais conducteurs. La croûte solide du globe est composée de différentes sortes de terrains : les uns sont calcaires, les autres granitiques; d'autres encore sont sablonneux, argileux, tourbeux, volcaniques, etc. Ces terrains chauffent plus ou moins, suivant que les matières dont ils sont formés sont plus ou moins sensibles à l'action de la lumière. Les terrains calcaires ou volcaniques, étant très poreux, absorbent plus facilement que les autres les rayons lumineux, ils chauffent mieux. C'est ce qui fait la différence des produits agricoles. La vigne réussit en produits de qualité dans les terrains calcaires et volcaniques, tandis que, dans les terrains granitiques ou argileux, elle donne assez de bois, mais rarement du fruit mûr et convenable. Il faut comprendre que le fruit mûrit, non pas seulement par la température de l'air, mais encore et beaucoup plus par celle du sol qui échauffe la sève et les racines de la plante.

D'après ces effets, je pose la question suivante :

Si la chaleur part du soleil pour arriver sur les corps par ondulations ou rayonnement à travers l'espace, pourquoi ne pénètre-t-elle pas aussi facilement dans les pores de ceux de couleur blanche que dans ceux de couleur noire ou brune? La chaleur étant obscure, ne peut pas avoir d'aversion pour la couleur blanche; elle ne peut pas être réfléchie, rien ne peut empêcher son effet. Même raisonnement en ce qui concerne les corps polis; et j'en conclus, en faveur de mon opinion, que le soleil nous fournit seulement la lumière et non la chaleur.

Je sais que les corps sont plus ou moins absorbants pour la chaleur obscure artificielle, mais il ne faut pas confondre cette chaleur obtenue par différents moyens, avec la chaleur naturelle et générale fournie par la combinaison de la lumière solaire avec le calorique.

On m'objectera que la lumière ne peut pas pénétrer assez avant dans les corps opaques pour se combiner avec le calorique qu'ils contiennent et les échauffer.

Je répondrai qu'il suffit que les rayons lumineux mettent en mouvement le calorique contenu dans les pores superficiels pour que l'effet se produise. La chaleur développée à la surface se communique de pore en pore et pénètre graduellement à l'intérieur. En outre, les corps absorbent une partie de la chaleur de l'atmosphère.

IV.

Le soleil est le foyer de lumière le plus puissant que l'homme connaisse. Les étoiles sont autant de foyers de lumière à peu près de même nature que le soleil, qui éclairent d'autres mondes dans l'espace.

Les rayons de lumière fournie par le soleil frappent la surface du globe terrestre avec plus ou moins d'intensité, suivant que l'atmosphère qu'ils traversent est plus ou moins pure. De là, on dit vulgairement que le soleil est chaud quand il brille avec éclat, ou qu'il n'a pas de chaleur, si sa lumière est obscurcie par les nuages ou par d'autres vapeurs. Cette manière de s'exprimer est impropre, car la lumière du soleil n'a aucune chaleur par elle-même.

Tout le monde sait qu'il fait plus chaud sous l'équateur qu'en dehors des tropiques, et que le degré de température diminue progressivement, suivant que l'on avance vers les pôles.

Voici quelques températures moyennes :

	Latitude	Température moyenne		
		d'hiver	d'été	de l'année
Saint-Pétersbourg.	59° 56	— 8° 3	+ 16° 7	+ 3° 8
Copenhague. . .	55° 41	+ 0° 7	+ 17° 0	+ 7° 6
Genève.	46° 12	+ 1° 5	+ 18° 3	+ 9° 6
Paris.	48° 50	+ 3° 7	+ 18° 1	+ 10° 8
Rome.	41° 53	+ 7° 7	+ 24° 0	+ 15° 8
Alger.	36° 48	+ 16° 4	+ 26° 8	+ 21° 1
Cumaua.	10° 27	+ 26° 8	+ 28° 7	+ 27° 7

Au pôle, d'après M. Arago, la température moyenne est de — 25°.

A quelle cause doit-on attribuer cette décroissance de température entre chaque degré de latitude ?

Il serait puéril de dire que c'est parce que les contrées équatoriales sont plus près du soleil que les autres contrées, car, par rapport à la distance énorme qu'il y a entre cet astre et la terre, quelques milliers de lieues en plus ou en moins sont chose insignifiante.

Il est reconnu que la terre, par suite de sa révolution annuelle autour du soleil, est bien plus rapprochée de cet astre en hiver qu'en été ; cependant, il fait plus chaud en été qu'en hiver. Il en est de même de la différence qui existe entre la température à midi et celle du matin ou du soir.

Dans notre hémisphère, le flanc méridional d'une montagne est chauffé plus facilement que le flanc septentrional, quoique les deux reçoivent les rayons solaires. Cependant, il n'y a pas une grande distance entre les flancs opposés de la montagne. Rapprochons encore : prenons deux ardoises de même dimension, plaçons-les sur le sol en les appuyant l'une contre l'autre en forme de toit ; l'une est exposée au midi et l'autre au nord. Eh bien ! au bout d'un certain temps, quoique éclairées l'une et l'autre, celle qui sera au midi aura acquis un degré de chaleur très élevé, tandis que l'autre sera restée froide.

La distance n'est donc pour rien dans cette différence de chaleur. On ne peut en attribuer la cause qu'au degré d'inclinaison des rayons lumineux qui agissent sur le calorique avec d'autant plus de puissance qu'ils se rapprochent de la verticale.

La partie du globe que nous habitons et les régions plus rapprochées du pôle nord recevant, en été, la lumière plus directement, s'échauffent, tandis que les régions qui avoisinent le pôle sud se refroidissent. Le contraire se produit en hiver.

D'une manière générale, la température moyenne diminue de l'équateur aux pôles, suivant le degré d'obliquité des rayons solaires.

Deux autres remarques, qui sont d'une très grande importance, viennent à l'appui de mon opinion :

1° Si nous descendons dans le sol, nous trouvons que la température augmente de 1° par 30 mètres de profondeur. Les puits artésiens de Grenelle et de Passy, creusés, le premier à 547 mètres et le second à 586 mètres, fournissent l'un et l'autre de l'eau à 28°. L'eau des puits ordinaires étant de 10°, il y a donc une différence de 18°, soit un accroissement de 1° par 30 mètres de profondeur. Je pourrais citer d'autres exemples, mais c'est inutile : la chose est reconnue et admise. Il est reconnu aussi que la température qui varie à la surface du sol, suivant la nuit et le jour, l'été et l'hiver, ne varie plus à une certaine profondeur. Ainsi, à un mètre, la température de la nuit est la même que celle du jour ; à 10 mètres, il n'y a pas de différence entre l'hiver et l'été ; à 24 mètres, la différence des saisons est insensible. Néanmoins, la température augmente progressivement, suivant que l'on pénètre plus avant dans le sol. Ceci prouve que la chaleur, produite par la combinaison des rayons lumineux du soleil avec le calorique de la surface, ne peut communiquer le mouvement au calorique du sol à plus d'un mètre de profondeur, et que le centre de la terre est un foyer de chaleur produite par l'énorme quantité de calorique développé par le mouvement de la combustion des matières centrales.

2° Au contraire, si nous nous élevons au-dessus du sol, le degré de température décroît à mesure qu'on pénètre dans l'atmosphère. Dans les régions inférieures, pour 170 mètres environ d'altitude en plus dans nos climats, et 200 mètres sous l'équateur, le thermomètre baisse de 1°. Quito, situé sous l'équateur, à une altitude de 2,914 mètres, a une température moyenne annuelle de 15° 6; mais, au niveau de la mer, cette température est de 27° 5. Les sommets des plus hautes montagnes sont éternellement couverts de neiges et de glaces, quand les plaines avoisinantes offrent une riante végétation. Les aéronautes qui atteignent seulement à une hauteur de huit à dix kilomètres, sont littéralement gelés. Gay-Lussac, dans un voyage en ballon, a observé que le thermomètre baissait d'un degré par 170 mètres d'élévation. Si cette proportion se maintient dans toute la traversée de la couche d'air atmosphérique, on arrive à quelque chose de surprenant, près de 400° au-dessous de zéro. Et au-delà de la dernière couche d'air, quel serait le degré de température ?

Ceci prouve que la lumière du soleil n'a aucune chaleur par elle-même ; que cet astre, au lieu d'être un foyer de chaleur, est seulement un foyer de lumière ; qu'il est et ne peut être qu'un corps composé de matières différentes de celles du globe terrestre et des autres planètes, entouré d'une atmosphère lumineuse très épaisse, composée des gaz provenant de la décomposition des matières par combustion et de leur combinaison avec les substances nébuleuses primitives ; qu'il ne contient que la dose de calorique propre à son usage et ne peut pas être un astre en ignition.

En effet, s'il était un astre enflammé, répandant sa chaleur dans tous les sens, il agirait comme tout autre foyer, en raison directe avec la distance, c'est-à-dire que plus on s'en approcherait, plus on sentirait augmenter la chaleur. Eh bien, comme je l'ai déjà dit plus haut, c'est le contraire qui existe : plus on s'élève dans l'air, moins on sent de chaleur.

Si nous supposons un foyer ordinaire suspendu à une certaine hauteur, et dont la chaleur ne soit nullement contrariée par les courants d'air, et que nous nous placions successivement à la même distance dans toutes les directions, au nord, au midi, à l'est, à l'ouest, au-dessus, au-dessous, nous éprouverons partout le même degré de chaleur, et plus nous nous éloignerons du foyer, plus cette chaleur diminuera d'intensité. Cependant, et je le répète, le soleil produit un effet diamétralement opposé, puisque la température est infiniment plus élevée à la surface du globe qu'à l'arrivée des rayons solaires sur la couche d'air qui avoisine le vide.

Ce qui prouve d'une manière incontestable l'atmosphère lumineuse du soleil, c'est qu'en observant l'astre avec un miroir télescopique, on voit son disque parsemé de points noirs, de taches plus ou moins nombreuses et *mobiles*, dont quelques-unes atteignent de grandes dimensions. Ces taches n'étant pas permanentes, puisqu'à telle époque on en compte un grand nombre, à telle autre peu ou point, et que même il s'en forme sous les regards de l'observateur, on peut en conclure qu'elles ne sont le résultat que de la formation de nuages, d'une étendue en proportion avec celle de l'astre, et qui interceptent momentanément les couches inférieures de son atmosphère, infiniment plus denses et plus luisantes que les couches supérieures. Et puisqu'il y a nuages, il doit y avoir sous l'enveloppe atmosphérique un corps solide opaque, dont une partie de la surface est recouverte de matières liquides qui, par l'évaporation, produisent les nuages observés. Quelles sont ces matières, quelle en est la nature ? Personne ne le saura jamais.

V.

Ce qui précède exposé, je vais aborder le point le plus sensible de ma démonstration, le point capital, celui qui, jusqu'à ce jour, a échappé à la pénétration de nos savants physiciens, et cela probablement par ce défaut inhérent à notre nature que nous allons trop de l'avant en toutes choses, au lieu de nous appliquer à une étude minutieuse des circonstances et des faits.

La lumière solaire produit sur le calorique d'autant plus d'effet et lui fait développer d'autant plus de chaleur que ses rayons sont plus resserrés, plus réunis en faisceau ; c'est ce qu'on appelle en physique *Concentration des rayons de lumière*. Ce fait est démontré, d'une manière claire et nette, par les miroirs sphériques concaves et les lentilles bi-convexes, à l'aide desquels on peut facilement enflammer des matières sèches. Mais, pour que l'effet se produise avec toute la puissance désirée, il faut que les rayons solaires arrivent perpendiculairement au centre du miroir ou de la lentille. S'ils y arrivent obliquement et que le faisceau de lumière se transmette par côté, le mouvement imprimé au calorique diminue suivant le degré d'inclinaison ; alors, il y a peu ou point de résultat. Ce n'est donc pas la chaleur que le miroir et la lentille concentrent et transmettent, mais uniquement un faisceau de rayons de lumière, d'autant plus puissant et

plus vif que le miroir a une ouverture plus grande et que la lentille est plus vaste. Ainsi, plus la lumière est concentrée, plus sa combinaison avec le calorique est violente, plus il y a de chaleur dégagée.

On ne manquera pas de m'objecter, selon le système admis, que le miroir concave, ainsi que la lentille bi-convexe, peuvent concentrer la chaleur aussi bien que la lumière. Je demanderai à mon tour : à quoi bon compliquer ce qui est simple? Pourquoi, afin d'obtenir une plus forte dose de chaleur, concentrer deux substances par compagnie, tandis qu'une seule suffit? D'ailleurs, est-il possible, au moyen des mêmes objets, d'obtenir le même résultat avec la chaleur obscure artificielle? Non. Eh bien! alors?

Mais si, au lieu du miroir concave réflecteur ou d'une lentille bi-convexe, nous prenons un verre d'une épaisseur suffisante, ayant la forme d'une calotte, et que nous fassions arriver les rayons lumineux sur le côté convexe, ces rayons, par l'effet de la *Réfraction*, se concentrent plus ou moins, suivant que la convexité se rapproche ou s'éloigne de la forme sphérique. Etant plus rapprochés, plus resserrés, et la lumière étant plus intense à la sortie qu'à l'entrée, ils agissent avec plus de puissance sur le calorique.

L'atmosphère terrestre, par sa nature gazeuse transparente mélangée avec une grande quantité de vapeur d'eau, par sa forme sphérique, est tout à fait identique à la calotte de cristal, et produit sur les rayons solaires le même effet que celle-ci. Si nous la considérons coupée en deux parties égales, suivant un méridien quelconque, nous aurons, pour chaque côté, une immense lentille d'une épaisseur uniforme de 16 lieues environ, épaisseur qu'on attribue généralement à l'atmosphère.

Les rayons solaires, en la traversant successivement dans toutes ses parties, par suite de la rotation du globe, sont réfractés absolument comme en traversant la lentille de verre, et viennent frapper, perpendiculairement ou obliquement, la surface de la terre : perpendiculairement, suivant la marche du soleil, chaque point des régions équatoriales et encore des plans inclinés dans la direction propice, comme le flanc méridional d'une montagne ou le côté d'un toit exposé de la même façon ; obliquement, chaque point des autres régions et les plans inclinés d'une façon contraire aux précédents. Il est donc facile de comprendre pourquoi la température est toujours plus élevée entre les tropiques qu'en dehors de cette zone : c'est que, les rayons lumineux traversant verticalement la lentille sphérique dans cette partie, chaque point du globe se trouve, à son moment, dans le faisceau même de lumière, et plus rapproché du noyau ; tandis que les rayons projetés obliquement vers les pôles diminuent graduellement d'intensité, suivant qu'ils s'écartent de la verticale. La lumière du soleil, concentrée par l'effet de la réfraction produite dans l'atmosphère, est donc beaucoup plus vive à la surface du sol qu'à son entrée dans la couche la plus élevée.

Les lentilles de verre ou de cristal communiquent une lumière d'autant plus vive que la matière est plus pure. Il en est absolument de même de l'atmosphère : l'intensité est d'autant plus grande que l'air est plus pur et la vapeur d'eau plus volatilisée, plus légère, et conséquemment répandue plus au loin et plus uniformément dans l'atmosphère.

Si les régions supérieures contenaient autant de vapeur d'eau que les couches inférieures, les rayons lumineux subiraient immédiatement l'effet de la réfraction ; la concentration serait plus forte, le centre concentrique se rapprocherait beaucoup plus de la surface du globe et nous subirions une température dans laquelle il nous serait impossible de vivre, surtout dans les régions équatoriales.

Ce qui prouve d'une manière indubitable la vérité de cette assertion, c'est que, dans la bonne saison, si le temps se met au beau fixe, la température augmente chaque jour et graduellement d'intensité. Ce fait est le résultat de l'évaporisation toujours croissante de la vapeur d'eau qui s'élève de plus en plus dans l'atmosphère, épaissit la couche réfractive et rapproche de nous le centre concentrique des rayons lumineux.

Là, uniquement, est le secret de la chaleur universelle. Voilà la règle générale. Tout le reste n'est qu'accidentel, accessoire et artificiel.

VI.

« On enseigne que l'air, étant diathermane pour la chaleur lumineuse, se laisse » traverser sans s'échauffer par les rayons solaires; que c'est dans les régions supérieures » surtout, que l'atmosphère présente ce défaut d'absorption qui met l'air dans l'impossi- » bilité de s'échauffer aux dépens des rayons calorifiques qui le traversent; que, dans les » régions inférieures, les conditions changent : l'air est plus dense, moins pur et toujours » imprégné d'une proportion variable de vapeurs, toutes conditions qui augmentent son » pouvoir absorbant; que c'est donc principalement dans les couches les plus inférieures » que l'air s'échauffe aux dépens des rayons directs du soleil. »

Cette théorie est fausse. Si les régions supérieures de l'atmosphère ne s'échauffent que peu ou point, ce n'est pas parce qu'elles laissent passer les rayons calorifiques du soleil sans en absorber une certaine quantité; c'est parce que ces rayons n'existent pas; que, dans ces régions, le calorique fait défaut, étant accumulé dans les couches inférieures, ainsi que je l'ai dit ailleurs, et que les rayons lumineux, n'en trouvant point, passent sans combinaison; par conséquent, il ne peut pas y avoir de chaleur. Mais, les rayons arrivés dans les couches intermédiaires et inférieures, la rencontre a lieu, la combinaison s'opère, augmente graduellement, le mouvement s'établit, et la chaleur dégagée rayonne vers le sol.

C'est elle que nous sentons sur la tête quand nous sommes en plein soleil. Cette chaleur, rencontrant à une faible hauteur celle qui est produite par la combinaison à la surface du sol, augmente d'intensité et cause une température souvent étouffante. Donc, partout où la lumière rencontre du calorique, il se produit de la chaleur; mais partout où il y a lumière sans calorique, il ne peut y avoir de chaleur.

Il est encore une remarque qui a son importance. La lune n'a de lumière que celle qu'elle reçoit du soleil; il est prouvé, cependant, que sa lumière réfléchie fournit de la chaleur à la surface du globe terrestre. Si faible que soit cette lumière, elle met en mouvement le calorique terrestre et atmosphérique, tant il y a d'affinité entre les deux substances.

Je sais qu'on me dira encore que la lune peut renvoyer de la chaleur réfléchie, aussi bien que de la lumière. Je réponds ce que j'ai déjà dit : A quoi bon les deux substances ensemble, puisqu'une seule suffit? Pourquoi compliquer ce qui est simple? Et puis je demande s'il serait possible d'apprécier la chaleur réfléchie par la lune.

Il est admis que l'*intensité de la chaleur décroît en raison du carré de la distance;* or, si, comme on le croit généralement, le soleil est un corps incandescent, et par conséquent

un foyer projetant sa chaleur dans toutes les directions, comment Mercure, qui n'en est qu'à 13,361,000 lieues, et Vénus qu'à 24,966,000, ont-ils pu, jusqu'à ce jour, échapper à un embrasement, à une destruction complète ? Car, en nous basant sur le degré de chaleur du globe terrestre sous l'équateur, Mercure devrait avoir, sous la même zône, neuf fois la température de la terre, c'est-à-dire de 450 à 500°, et Vénus, de 200 à 250°. Au contraire, Jupiter, dont la distance au soleil est cinq fois celle de la terre, aurait une température 25 fois plus faible ou environ 1200° au-dessous de zéro, et Saturne, à 329 millions de lieues, ou 9 fois plus loin du soleil que la terre, aurait une température 81 fois plus faible que celle de notre globe, soit environ 4,000° au-dessous de zéro. Ces planètes ne seraient que des amas de glaces.

Non, il ne peut en être ainsi. Nous devons admirer la sagesse infinie de l'Ordonnateur du mouvement. Puisque la lumière du soleil peut se répandre à des distances incalculables, sans perdre sensiblement de son intensité, les planètes les plus rapprochées de cet astre bienfaisant, comme Mercure et Vénus, ne doivent éprouver pas plus de chaleur que la terre à 38,000,000 de lieues, et les planètes les plus éloignées, comme Mars, à 53,000,000 de lieues, Jupiter, à 180,322,000, Saturne, à 329,000,000, doivent être aussi privilégiées que les premières.

Il en est de même en ce qui concerne les comètes. C'est encore une erreur de croire que, dans leur périhélie, elles passent si près du soleil qu'elles doivent en éprouver une chaleur excessive, et que, dans leur aphélie, elles en sont si éloignées qu'elles doivent être gelées jusqu'au centre. Quelle que soit, dans leur course vagabonde, la distance qui les sépare du soleil, si elles continuent d'être éclairées par ses rayons, elles conservent la même température.

VII.

Il me reste à examiner une chose qui a une importance très grande en la matière qui m'occupe :

Si l'on examine attentivement le spectre solaire à l'aide d'un instrument grossissant, il se montre rayé en travers par des lignes noires très prononcées, parallèles, mais par groupes disposés d'une manière assez irrégulière, quoique constante. Les dispositions sont absolument les mêmes pour la lumière venant directement du soleil et pour la lumière réfléchie venant de la lune. Mais si l'on décompose de la même manière la lumière émanée d'une étoile ou autre soleil, on obtient un spectre stellaire également rayé de lignes obscures ; seulement, ces lignes sont, pour chaque étoile observée, en nombre différent et différemment groupées. On en conclut que la lumière fournie par le soleil et les étoiles est incomplète, parce que quelques-uns de ses rayons élémentaires se sont perdus en route, et notamment en ce qui concerne la lumière solaire, les rayons jaunes correspondant aux raies brillantes du sodium, d'après l'expérience de Drummond, et que cette perte s'est produite en traversant l'atmosphère solaire renfermant des vapeurs de sodium, ainsi que de l'hydrogène, du calcium, du baryum, du magnésium, du fer, du chrôme, du cuivre, du zinc en vapeurs, puisque toutes les lignes lumineuses qui caractérisent ces divers métaux se retrouvent exactement, mais en noir, dans le spectre solaire.

On en conclut encore qu'il n'y a, dans l'atmosphère du soleil, ni potassium, ni mercure, ni plomb, ni antimoine, ni or, ni argent, puisque les raies obscures du spectre solaire n'ont aucune correspondance avec les raies brillantes des flammes où brûlent ces métaux, et qu'on est en droit de croire que la même atmosphère renferme des vapeurs ne correspondant à rien de connu encore sur la terre, car grand nombre de raies obscures du spectre ne coïncident pas avec les raies brillantes des substances terrestres.

Ces considérations sont-elles suffisantes pour détruire ma théorie? Au contraire, elles n'en sont que la confirmation la plus complète. J'ai dit que les soleils ou corps lumineux ne doivent pas être composés de matières absolument semblables, de même que les planètes. La différence qui existe entre les raies obscures du spectre correspondant à chaque soleil, prouve l'exactitude de mon assertion, et j'ajoute que c'est précisément à cause de cette grande différence de composition qu'il y a eu, dès le principe, et qu'il y a encore, entre les astres, *répulsion universelle* et non *attraction universelle*.

En second lieu, est-il nécessaire que le noyau du soleil soit incandescent pour que la lumière de son atmosphère produise sur le spectre les raies noires observées? Non.

L'atmosphère propre à chaque corps céleste a été produite par la combinaison des gaz résultant de la décomposition des matières par combustion; et comme ces matières sont différentes, de là résulte une différence sensible entre les atmosphères. Chacune d'elles renferme donc une essence gazeuse naturelle au principe qui a servi à sa formation. Si donc, des matières telles que le potassium, le mercure, le plomb, l'étain, l'antimoine, l'or, l'argent, font défaut dans la masse, il est clair qu'aucune de ces matières n'a pu communiquer un germe de substance gazeuse de sa nature à l'atmosphère. Rien d'étonnant alors à ce que l'atmosphère lumineuse du soleil et des étoiles communique des lacunes ou raies noires au spectre correspondant. Et, comme la lumière est suffisamment intense, il n'est pas nécessaire que l'astre soit en ignition pour que l'effet se produise.

***

Observation. — S'est-on jamais demandé pourquoi le soleil occupe la place d'honneur dans notre système planétaire? S'est-on jamais rendu compte de ce qui a pu lui assigner cette position au centre de l'Univers?

Le sceptique et l'ignorant répondront certainement que c'est le hasard, parce que cette réponse les satisfait l'un et l'autre : pour l'un, elle élude la foi qu'il ne veut pas avoir; pour l'autre, elle est infiniment plus commode que toute autre résultant d'une étude théorique des principes de la nature.

Le croyant, qui borne l'étendue de ses connaissances aux mystères, dira simplement que c'est Dieu.

Certes, je ne suis pas de ceux qui excluent la foi au profit du génie et de la science; je ne suis pas non plus un admirateur passionné de tous les Testaments connus, ancien et nouveau : loin de là; mais je dis qu'il faut au génie et à la science une base solide : cette base ne peut être que la foi. Sans cela, il n'y a chez l'homme que présomption, quel que soit son savoir.

Le travail de formation des astres s'est accompli sous une direction toute puissante. La préparation et le choix des matières premières ont été faits avec une sagesse divine :

rien n'a manqué et tout a trouvé sa place à l'heure propice. Ainsi que je l'ai dit au début de cette étude, au moment du triage des atomes, des matières ont formé les planètes, d'autres ont formé les soleils, et, chose admirable, chaque corps lumineux occupe une position centrale qui lui permet d'éclairer les planètes qui se trouvent dans son rayon, comme la lampe placée au milieu de la table éclaire toutes les personnes qui se groupent autour.

J'ai dit aussi qu'il y avait eu répulsion entre les matières non semblables, en même temps qu'il y avait eu attraction entre les matières ayant de l'affinité les unes pour les autres. Eh bien! cette position centrale du soleil, en ne parlant que de notre système planétaire, son unité au milieu d'une quantité de corps opaques, son volume si considérable, tout cela n'est-il pas une preuve évidente que toutes les matières qui ont servi à sa formation sont d'une nature toute différente de celle des matières qui ont servi à la formation des planètes ; que toutes ces matières, au lieu de se joindre aux autres, ont été rejetées petit à petit, depuis les points les plus éloignés de l'espace occupé par notre système, refoulées, ramenées vers le centre où elles se sont agglomérées en cette masse énorme que nous appelons Soleil ? Par conséquent, puisque la formation a été le résultat d'une force répulsive, cette force n'a pu changer depuis et devenir une force attractive.

La force répulsive d'un astre quelconque est proportionnée à son volume, et la distance de cet astre au soleil est en rapport direct avec cette force. Ainsi, plus un astre est volumineux, plus il est éloigné du soleil. Une planète qui serait de la grosseur du soleil, serait douée d'une force égale et occuperait un point maximum de la distance. Et plus un astre est petit, plus il est rapproché du soleil.

Il y a une exception à cette règle générale, comme à toutes les règles imaginables : elle concerne les satellites de certaines planètes. Ces satellites ne seraient-ils pas des poids supplémentaires, placés là par le mouvement pour maintenir l'équilibre universel ?

Je laisse à nos célèbres mathématiciens le soin de résoudre ce grand problème des forces et des distances, basées sur le volume des astres. Il sera résolu, j'en ai la conviction, et ce sera la gloire de celui qui en donnera une solution exacte.

Lorsque, par ce calcul, on sera arrivé à la précision, en ce qui concerne les astres soumis à l'influence du soleil, il sera facile de poursuivre les calculs pour les autres systèmes planétaires, parce que tout s'enchaîne, et de déterminer le volume, la force, la distance et la position de chaque astre. On pourra ainsi, par la connaissance de la combinaison des forces, composer avec précision une carte céleste désignant les divers systèmes planétaires, à des distances prodigieuses, indéfinies.

Ma conclusion est que la lumière solaire est immuable, qu'elle ne peut disparaître, et que, par conséquent, le genre humain ne doit pas, de ce chef, redouter la fin du monde.

NAUDIN.

BRÈVES

I.

BRIVA SUGNUTIÆ.

Au mois de mai 1876, en enlevant l'autel de Saint-Symphorien de Montceaux-le-Comte, des ouvriers mirent à découvert et dégagèrent un énorme fragment de granit rose, brisé à sa base, mesurant un mètre de hauteur et environ 60 centimètres de face sur 45 de côtés. Les deux côtés, merveilleusement polis, comme les porphyres antiques des villes romaines, présentaient un gracieux encadrement formé par une doucine. La face qui devait être adossée à une muraille était brute ; l'autre, polie comme les côtés, présentait un encadrement semblable occupé par une inscription reproduite ci-contre, dont les lettres révélaient l'origine romaine (1).

Cette inscription, à laquelle il ne manque pas plus d'une ligne, a soulevé d'assez nombreuses discussions que M. de Villefosse nous paraît avoir closes (2) en en donnant ainsi la lecture :

M[arco] Ulpio Avito, [centurioni] leg[ionis tertiæ Aug[ustæ
Quartæ Fl[aviæ] opifices loricari qui in Æduis consist[unt]
Et vico Brivæ Sugnutiæ respondent, quiq[ue] sub
Cura ejus fuerunt, erga ips[os [bene merenti posuerunt]

---

(1) Voir dans le BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ NIVERNAISE, 2e série, t. VIII, p. 214, le rapport de M. l'abbé Boutillier sur cette inscription.

(2) L'étude de cette inscription a été cependant reprise par l'un de nos confrères, M. Rémond. Il en a fait l'objet d'un intéressant et savant travail lu à la *Société Académique*, dans la séance du 22 octobre 1885, et qu'on trouvera ci-après dans les présents Mémoires, avec une interprétation nouvelle du monument, complétement restitué cette fois, selon nous. (NOTE DU PRÉSIDENT).

M. de Villefosse ajoute : Marcus Ulpius, en l'honneur de qui cette inscription a été gravée, avait été centurion dans la 3e légion *Augusta*, casernée à Lambesc, en Afrique. De là, il était passé, avec le même grade, dans la 4e *Flavia*, qui avait ses quartiers à Viminacium, aujourd'hui *Kostolatz*, dans la Mésie supérieure. Il avait été détaché en Gaule pour diriger ou surveiller les ouvriers en cottes de mailles établis dans le territoire de la cité des Eduens. On connaît l'existence de cette fabrique par la mention qui en est faite dans la NOTITIA DIGNITATUM : « In Galliis, *Augustodunensis loricaria*, *balistaria et clibanaria* (1). » L'expression *in Æduis* avait fait naître des opinions contradictoires. M. Bulliot, président de la Société Eduenne, soutint énergiquement qu'elle désignait Autun. Il appuya son opinion sur une inscription funéraire d'un sexvir augustal qui porte la même expression et sur la *Notitia Dignitatum*. M. l'abbé Boutillier fit remarquer que cette Notice, rédigée à la fin du IVe siècle, parle de la fabrique de cuirasses d'Autun, comme étant un établissement récent et que les lettres et signes de l'inscription sont d'une exécution qui se rapproche tellement des monuments similaires du IIe siècle, qu'il est tout naturel de l'attribuer à cette époque, et qu'alors Autun était l'*Augustodunum* de César.

Quant à *Briva Sugnutiæ*, tout le monde est d'accord pour reconnaître BRÈVES, ancienne paroisse du diocèse d'Autun ; mais personne n'a pu expliquer la cause du transport à Monceaux-le-Comte du monument élevé à Brèves.

Dans la langue celtique, les mots *brio*, *briv*, *brico*, *briva*, *briga*, désignent un gué. Quand le gué fut remplacé par un pont, le même mot signifia pont. Ces mots se retrouvent dans l'allemand *brücke* et dans l'anglais *bridge*. Les Romains nous les ont laissés dans les anciens noms de :

Amiens : *Samarobriva*, pont sur Somme ;

Avrolles : *Eburobriga*, pont sur l'Evre, aujourd'hui le Créanton ;

Brionne : *Breviódurum*, pont sur l'Eure ;

Brives-la-Gaillarde : *Briva Curetiæ*, pont de la Corrèze ;

Pontoise : *Isurobrica*, *Briva Isaræ*, pont de l'Oise, etc.

Or, un gué facilitait, près de Brèves, le passage de l'Yonne à la voie romaine d'Entrains à Saulieu, probablement à l'endroit appelé encore aujourd'hui le Pont de Brèves. Le gué, puis le pont, a donné un nom au pays dont nous nous occupons. Quant au qualificatif SUGNUTIÆ, il devait rappeler la rivière sur laquelle était jeté le pont de Brèves. Cette rivière est l'Yonne ; mais il y a loin des anciens noms de l'Yonne : *Icauna*, *Hiunna*, *Egona*, *Juna*, *Yona* (2), à SUGNUTIA ! Laissons à de plus habiles le soin de découvrir ce secret étymologique.

Quoi qu'il en soit, nous ne devons pas moins faire remarquer que les nombreuses trouvailles romaines faites à Brèves en indiquent suffisamment l'antiquité. Aujourd'hui

---

(1) Nous possédons la NOTITIA DIGNITATUM *utriusque imperii Orientis scilicet et Occidentis*. On y lit à la page 61 de la 2e partie : « In Galliis fabricæ (ch. XXXIII)... tertia Augustodunensis Loricaria. Augustodunum est oppidum Hæduorum celeberrimum, olim Hædua dictum in Cemenis situm montibus in provincia Lugdunensi, nunc *Augustunth* dictum. »

(2) L'Yonne est appelée par l'Anonyme de Ravenne *Egona*, et par le moine Herric *Icauna*. ERNEST DESJARDINS, *Géographie historique et administrative de la Gaule romaine*, Paris, Hachette, 1876.

encore, on recueillerait bon nombre d'objets précieux pour l'histoire du pays, si les habitants ne s'illusionnaient pas sur la valeur de leurs découvertes et voulaient bien ne pas vendre en cachette ce qu'ils croient être des trésors.

Les premières trouvailles, dont on ait conservé le souvenir, furent faites au mois de novembre 1806, et sont ainsi racontées par M. Gillet, dans l'*Annuaire de la Nièvre* de 1808 : « Au mois de novembre 1806, Louis Poinçard, jardinier à Brèves, a trouvé dans un jardin situé sur la rive droite de l'Yonne, à environ 8 pieds en terre, une pierre calcaire creuse, de forme quadrangulaire, de 3 pieds sur 2 et demi de facès et 3 de profondeur, bien taillée, percée sur les faces latérales de cinq trous étagés de chacun 2 pouces en carré, dans laquelle il y avait une médaille romaine qu'il a été impossible de déterminer à cause de son état de dégradation, et, auprès, six autres de grand module, dont une de Néron, une de Domitien, une d'Alexandre Sévère, et les trois autres illisibles. Il y avait un côté en pavé de marbre noir et jaune, dans les joints duquel se trouvèrent des grains de blé bien conservés en apparence, mais qui tombèrent en poussière en les touchant. On trouva aussi dans le même endroit un petit vase de terre rouge, en forme de salière, sur lequel était écrit AFFRICANUS, dont les enfants s'emparèrent et que bientôt ils brisèrent. Le maire de Brèves a bien voulu nous remettre les médailles. La pierre creuse pouvait être destinée à laver le blé, comme le pratiquaient les Romains : sa position, sa forme, sa proximité de la rivière, et le grain trouvé dans le pavé, l'indiquent suffisamment. »

Quarante ans plus tard, des fouilles ayant été faites un peu au-dessous des ruines du château de Brèves, M. le commandant Barat rendit ainsi compte de leur résultat à la *Société des Lettres, Sciences et Arts* : « Les fouilles faites en 1845 ont mis à découvert une cavité souterraine qui contenait quatre pierres sculptées de 40 à 50 centimètres de haut; l'une représente Silène tenant d'une main le pampre sur son front, serrant de l'autre, sur son large ventre, son outre chérie; les trois autres sont des cippes funèbres. Sur l'un, on voit une femme debout; sur les deux autres, deux personnages assis, dont l'un tient un pot à feu sur ses genoux et l'autre un chien accroupi à ses pieds. A quelque distance de là, sur un champ qui s'étend au sud de Brèves, et sur la voie romaine, on a trouvé, à 50 centimètres de profondeur, sur une couche de terre noire, nombre de cadavres posés les uns contre les autres, régulièrement alignés et tous orientés du sud au nord-ouest; les bras étaient étendus le long des corps. La plupart des corps avaient autour de la tête des vases divers de formes, en verre et en terre; quelques-uns étaient ornés de petits guillochis. Aucune médaille n'y a été trouvée. Je pense que cette nécropole n'est point antérieure au Ve siècle de notre ère; elle serait donc chrétienne (1). »

En 1856, creusant la cave d'une maison au bord de l'ancienne voie romaine qui se rendait à Entrains, on trouva huit statuettes en bronze, divers objets et une trentaine de médailles. Le tout fut acquis par M. Bertrand, vice-président de la Société d'Emulation de l'Allier. M. Bulliot, qui cherche avec un soin jaloux tout ce qui a trait au pays éduen, devint plus tard propriétaire de ces trouvailles dont il a bien voulu nous donner le détail suivant :

---

(1) Voir les gravures des objets trouvés à Brèves dans le *Bulletin de la Société Nivernaise*, 1re série, t. I, p. 45.

1° L'*Abondance*, tenant une patère ; sa double corne manque. — On a le modèle au musée d'Autun avec un bras identique.
2° *Bacchus* jeune, tenant une outre qui sert de lampe.
3° *Mercure*, tenant une bourse de la main droite.
4° *Mercure*, tenant bourse et caducée ; plus petit que le précédent.
5° *Mercure*, tenant un manteau sur le bras gauche.
6° *Mercure*, beaucoup plus petit.
7° *Mercure*, assis, tenant un objet brisé de la main gauche.
8° Un *cerf* ayant perdu une de ses ramures.
9° Un *manche* formé par un avant-bras dont la main fermée tient une pomme.
10° Un *manche de clef* représentant un lion.
11° Une *boule en fer*.
12° Deux petites *clochettes* ou grelots.
13° Plusieurs *pierres plates à aiguiser outils*.
14° Une trentaine de médailles frustes, des Antonins, un Philippe bien conservé.

Tout nous démontre donc que l'origine de Brèves remonte assez haut dans l'ordre des temps, mais jamais vieillesse n'a été supportée plus allègrement que par ce petit pays tout disposé à vivre longtemps encore.

Voyons d'abord ce qu'il était devenu après la chute du monde romain.

II.

BREUES EN NIVERNOIS.

Un livre que nous voudrions voir dans toutes les bibliothèques scolaires, c'est l'excellent ouvrage de M. Albert Babeau, *le Village sous l'ancien régime*. On y trouve ce qu'était l'administration des campagnes sous l'ancienne monarchie ; la part que prenaient le prêtre, le seigneur, le prince et les villageois dans la gestion des affaires communales. C'est à ce livre que recourront tous ceux qui veulent apprendre comment le village s'est formé, comment il est arrivé à s'affranchir et à s'administrer. Nous nous contenterons ici de suivre tant bien que mal l'histoire locale du petit pays de Brèves, histoire qui est encore à faire aujourd'hui. Malheureusement, nous ne savons pas tout. Bien des possesseurs de vieux titres les gardent et se refusent à les montrer, dans la crainte chimérique d'être ramenés au temps passé. Grâce à des recherches laborieuses faites pendant les quatre années de notre séjour à Clamecy, séjour dont nous aimons à nous rappeler tout le charme, nous avons pu reconstituer à peu près ce qu'il y avait d'intéressant à retenir. Tel quel, nous offrons ce travail à nos confrères, espérant qu'il ne sera désagréable d'ailleurs à aucun de ceux qui nous liront.

La commune de Brèves fait partie de l'arrondissement de Clamecy. Elle dépend de la perception de Clamecy et du bureau de poste de Dornecy ; elle compte 674 habitants. Son territoire, de 1663 hectares, comprend les importants hameaux de *Sardy-les-Forges* et de *Sur-Yonne*. Il est arrosé par l'Yonne et par son affluent, l'Armance.

La route départementale n° 9, de Clamecy à Luzy, traverse le bourg de Brèves, et la route n° 12, de Clamecy à Château-Chinon, dessert Sardy-les-Forges. Le chemin d'intérêt commun, de Brèves à Entrains, et plusieurs chemins vicinaux relient le chef-lieu de la commune et ses hameaux à tous les villages voisins.

Brèves est bâti en amphithéâtre sur le versant d'une petite colline, dans un site charmant. Au bas du bourg, s'élève la maison commune qui contient, au rez-de-chaussée, l'école des filles et l'école des garçons. Le conseil municipal s'occupe en ce moment, avec juste raison, de la construction pour les filles d'une école spéciale. La place publique, sur laquelle s'élevait jadis le pilori du seigneur, sert de cour aux enfants des écoles ! Tout près, un gigantesque tilleul, arbre plusieurs fois centenaire, qui vit passer tour à tour, sous son feuillage presque immortel, les enfants et les pères, précède le grand pont sous lequel coule l'Yonne et que suit une ombreuse et belle promenade. Le canal est un peu plus loin.

Sur la droite, à 265 mètres au-dessus du niveau de la mer et à 110 mètres au-dessus de la vallée de l'Yonne, s'élève le mont Brévoir, sur les flancs duquel prospèrent de nombreuses vignes.

Dans une autre direction, et assez isolée, se trouve l'église paroissiale placée sous le vocable de saint Siméon Stilite. Cette église a été en partie rebâtie en 1832 et se compose d'une nef, avec bas côtés, terminée par trois absides. Une dalle de l'ancienne église, replacée à l'entrée de la nef, porte l'inscription suivante :

D. NICOLAS BOVVEAV
PASTOR BREVOEVS
VICTAM. AETATIS
78° ANNO. MATREM
PIVS HIC FILIVS
TVMVLAVIT
13 SEPTE. 1688.

La petite cloche fut baptisée le 22 novembre 1766 et fut nommée *Marguerite*, par messire Zacharie-François Houy de Cheveru, seigneur de Brèves. Dans la chaume de l'église, l'orme qui avait été planté du temps de Sully, commença, dit-on, à dépérir en 1824. Le 7 mars 1825, le conseil municipal ordonna qu'il serait arraché. Le sous-préfet de Clamecy s'opposa d'abord à cette décision, puis finit par céder, à la condition « qu'un autre orme serait planté pour perpétuer le souvenir du ministre qui, sous le règne du glorieux Henri IV, ordonna la plantation dans toute la France d'arbres de cette nature. »

L'ancienne paroisse de Brèves relevait de l'évêché d'Autun, faisait partie de l'archidiaconé d'Avallon et de l'archiprêtré de Vézelay (1). La cure fut d'abord à la collation du prieur d'Andrye et plus tard à celle du prieur de Basseville, quand le prieuré d'Andrye fut réuni, en 1736, à la Chartreuse de Basseville.

---

(1) La *Monographie de la Cathédrale de Nevers* indique l'archiprêtré de Corbigny. — Voir dans le *Cartulaire de l'évêché d'Autun* une carte du diocèse d'Autun avant 1790, établie d'après les pouillés diocésains.

En 1636, d'après un compte du 14 juin, les recettes de la fabrique s'élevaient à 214 livres et les dépenses à 128 livres. Le reliquat fut remis entre les mains de puissant seigneur Camille Savary, marquis de Brèves, pour être employé à mesure des besoins.

Parmi les dépenses portées dans ce compte, nous avons relevé :

10 livres pour le battant de la grosse cloche.
23 livres pour acheter la bannière qui est dans l'église.
3 livres au couvreur qui a couvert la chapelle de Madame.
38 sols au maréchal pour faire la noix de la grosse cloche.
30 sols pour un baudrier au battant de la seconde cloche.

Le 28 février 1768, l'église fut pillée pendant la nuit « par des voleurs qui ont forcé » les barreaux de la sacristie, le tabernacle, le banc-d'œuvre, les troncs, et ont pris le » soleil, le ciboire, le calice, et tout l'argent de la fabrique qui était dans l'église. La » même nuit, celles de Metz-le-Comte et de Vignolles ont été pillées également (1). »

Le 1er janvier 1790, Charles Connétable, curé de Brèves, donne à la municipalité « la déclaration de tous les biens fonds de son bénéfice et des revenus d'iceux s'élevant à 996 livres dix sols, sans le casuel. » Nous n'avons pu reconstituer tous ces biens fonds, une feuille volante nous ayant seulement fait connaître ce qui suit :

26 arpents de terre labourable produisant.	48 livres
1 arpent 1/2 de vigne, produisant 15 livres par arpent. . . .	22 livres 10 sols
4 arpents de pré, évalués à 10 livres l'arpent.	40 livres
La dîme sur une partie du finage de Brèves, à raison d'une gerbe par journal, laquelle dîme a été amodiée en grain par le dernier bail, la valeur de.	400 livres
Les seigneurs, gros décimateurs de la paroisse, lui payent, pour supplément de portion congrue, la dîme qu'ils lui ont abandonnée, n'étant pas suffisante.	40 livres
Un petit terrier évalué.	12 livres
La dîme de vin sur le finage de Brèves (celle de Sardy et de Sur-Yonne appartenant aux seigneurs) rapporte environ 4 feuillettes de vin par an, valant.	30 livres

Plus la maison curiale, grange, écurie et jardin.

*
* *

Au moment de la Révolution, les Bénédictins de Corbigny possédaient à Brèves 83 arpents de bois rapportant cinq sols par arpent et par an, et une ferme de 120 livres par an. Les religieux de Reconfort y avaient 19 arpents de terres labourables, produisant 50 livres et un arpent de pré produisant 10 livres. L'abbé de Vezelay avait 4 arpents de terres labourables valant 12 livres par an.

---

(1) Registres de l'Etat civil.

*
* *

Brèves était uni à La Maison-Dieu pour la taille. En 1696, le rôle de la taille, pour ces deux paroisses, s'élevait à 2703 livres 3 sols 4 deniers. D'après une note du 7 décembre 1702, insérée dans les Registres de l'Etat civil, « la paroisse devait 2030 livres ; plus reste du pont de Jargeau, 7 livres; plus 6 deniers pour livre; plus 2 livres pour quatre quittances; plus 4 livres pour droit de sceau; plus pour l'ustencile au marc la livre, 558 livres ; plus 39 livres 16 sols pour les gages du sindic perpétuel des années 1702 et 1703, etc..., » ce qui, en total, représentait 2642 livres. En 1780, le rôle, toujours pour les deux paroisses, s'élevait à 3029 livres. En 1882, la commune seule de Brèves est imposée à 11,730 francs, somme qui représente à peu près le même chiffre, en tenant compte de la valeur de l'argent aux deux époques.

*
* *

Brèves eut fort à souffrir à toutes les heures troublées de notre histoire, et Dieu sait si nous en comptons.

Quelques vieillards, à la veillée,
Dans leur enfance ont vu conter,
Par des vieillards de la vallée
Qui savaient le mieux raconter,

que, pendant les guerres de religion, en 1568, une poignée des habitants de Brèves, réfugiés dans le clocher de l'église, soutint un véritable siége contre une bande d'aventuriers. La *Statistique de Clamecy*, plus explicite, dit qu'en 1569, les huguenots s'emparèrent du château de Brèves, et ajoute : « Le curé se défendit longtemps dans les cloches de son église, d'où il tua d'un coup de carabine le capitaine Bizet qui s'en retournait avec ses troupes, après avoir fait le siége du château. Les soldats, pour venger la mort de leur chef, revinrent sur leurs pas, s'emparèrent du curé, l'attachèrent à la queue d'un cheval et le traînèrent de la sorte jusqu'à 300 mètres du bourg, à l'endroit même où était tombé leur capitaine. » Le fait est possible, mais la légende n'en parle pas, et l'auteur de la *Statistique de Clamecy* ne cite pas la source où il a puisé ses renseignements. Ce qu'il y a de curieux, c'est que, dans le *Précis d'histoire sur la ville et les possédées de Loudun*, l'auteur, M. Alphonse Bleau, raconte que les huguenots s'emparèrent du château de Loudun; que l'un d'eux, nommé Richard, après avoir pris le curé de Saint-Cassien, attacha ce malheureux prêtre à la queue d'un cheval, le traîna longtemps à travers la campagne et finit par le noyer dans la Briaude. C'est, à peu de chose près, ce qui se serait passé à Brèves ; seulement, ici, le curé aurait été noyé, tandis qu'à Brèves, rien n'indique un pareil sort, et cependant le curé de Brèves avait tué le capitaine huguenot.

Une trentaine d'années après, pendant la Ligue, « fâchés d'avoir été battus à Courson, les Auxerrois voulurent en tirer vengeance et se réunirent aux garnisons d'Avallon et de Vezelay, dans le dessein de surprendre Clamecy. Marchant par des chemins détournés,

cette troupe vint, le 30 juin 1590, se cacher dans un bois appelé le « Dixième », près de la métairie Postalier. Mais, ayant entendu sonner la messe du point du jour un peu plus fort qu'à l'ordinaire, la terreur s'empara de ces guerriers. Ils crurent avoir été découverts et que l'on avait sonné l'alarme contre eux. Alors, ils sortirent du bois pour se mettre en bataille. Les mouvements furent aperçus de la ville, et le gouverneur, ayant été averti de la présence des ennemis, fit prendre les armes aux soldats et aux bourgeois et les fit marcher contre eux. Le combat dura plus de deux heures, et les Auxerrois, ayant été vaincus, se cachèrent dans les bois de Chevroches. Les diverses garnisons qui composaient cette troupe s'étant séparées, celle de Vezelay, en s'en retournant, saccagea le bourg de La Maison-Dieu et s'empara du château de Metz-le-Comte qui lui servit de retraite pour faire des courses dans le voisinage qu'elle mit à contribution. Ayant pillé le village de Saint-Pierre et le bourg de Billy, elle vint camper devant le bourg de Sur-Yonne et l'assiégea. M. de Champlemy courut à son secours et attaqua ces ligueurs si victorieusement qu'il les força de lever le siége et de s'enfuir après avoir perdu 60 hommes, non compris les blessés (1). » L'auteur de cet article ajoute que, le 1er janvier 1591, Champlemy attaqua le château de Dornecy et s'en empara; qu'il ne fut pas aussi heureux au siége de Lormes, d'où il fut repoussé, et qu'il revint attaquer Brèves dont l'ennemi s'était emparé. Il parle ensuite, mais sans donner d'autres détails, d'une tentative ultérieure des Auxerrois sur Clamecy et de la défaite complète qu'ils auraient subie au Val-des-Rosiers.

***

En 1709, l'hiver fut terrible : *Hyems hoc anno insignis fuit nivibus, gelu et rigore*, écrit le curé qui régissait alors la paroisse. « Le froid commença, à Brèves, environ la Saint-Nicolas, jusqu'à la fin de décembre, et reprit après l'Epiphanie. » Dans la campagne en deuil, le vent du nord gémissait ses chants glacés, les grands arbres craquaient sous le poids de la neige et du verglas, et le malheureux était roidi sur son pauvre grabat. Combien, hélas ! ont succombé dans les bois ou le long des routes, dont les noms sont restés ignorés ! Nous avons eu occasion, dans nos notices sur *Saint-Honoré* et sur *Saint-Benin-d'Azy*, de parler des tristes hivers d'autrefois ; nous n'y reviendrons pas ici.

Une autre calamité survint en 1771 ; les registres de l'Etat civil de Brèves en parlent en ces termes : « Pendant l'année 1771, le grain a été d'une chereté exhorbitante ; quelques » mois avant la moisson, jusque après la récolte, le blé coutoit 12 livres 10 sols le bichet » et 8 livres l'orge ; encore était-il si rare que l'on ne pouvoit en avoir pour son argent ; » on a été obligé d'en faire remonter sur la Loire et sur la Seine ; sans ce secours que » l'on s'est prêté mutuellement dans toutes les parties du royaume, la plus grande partie » du peuple serait morte de faim. Cette calamité, qui a été universelle dans le royaume » de France et qui a été la ruine du peuple de la campagne, a été occasionnée par les » exportations faites les années précédentes et par la mauvaise récolte de l'année dernière. » La bourgeoisie de Clamecy s'est particulièrement signalée à porter secours à ses » habitants et aux voisins dont Brèves a été participant ; le blé que la ville de Clamecy a

(1) Née de la Rochelle, t. II, p. 43.

» fait remonter par la Loire, monte à la somme de 180,000 livres. » On est heureux de penser que de pareilles misères ne sont plus possibles aujourd'hui.

A peine remis, un nouveau malheur fondit sur Brèves. Le 22 avril 1793, un incendie dévora en un quart d'heure cinquante maisons couvertes en paille. Toutes les récoltes et les bestiaux furent la proie des flammes. La perte fut estimée, le 5 septembre suivant, à la somme de 50,064 livres.

Un autre incendie eut lieu le 10e jour de la 3e décade du 2e mois de l'an II de la République (1), mais ce fut, celui-là, un feu de joie autour duquel dansa la plus grande partie des habitants. On brûlait sur la place publique les terriers des seigneuries de Brèves, d'Asnières, de Dornecy, de l'église de Brèves, etc. Malheureux incendie qui nous prive de bien des renseignements précieux ! A quoi tiennent les destinées ? Si Dumouriez n'avait pas trahi sa patrie, peut-être n'aurions-nous pas à regretter la perte de tant de pièces nécessaires à l'histoire de nos villes et de nos campagnes. En effet, la Convention nationale, sur les propositions de Camus et Daunou, prit toutes les mesures propres à la conservation des richesses historiques de France. Le 14 août 1789, Camus est nommé archiviste de France ; le 17 août 1790, il obtient que la conservation des chartriers, et autres objets précieux que renferment les dépôts et *tous autres de cette nature*, soit assurée. Le 2 avril 1792, il fit rendre un décret pour la remise aux districts des registres des ci-devant diocèses relatifs aux biens et dîmes du clergé ; le 18 octobre suivant, il fit nommer une commission pour la conservation des monuments des arts et sciences. Envoyé en 1793, en qualité de commissaire aux armées près de Dumouriez, il fut livré par celui-ci aux Autrichiens et resta prisonnier pendant deux ans (2).

Du 12 juillet au 24 octobre 1815, la commune de Brèves eut à loger divers détachements des *troupes alliées* et fut soumise à toute espèce de réquisitions. Le relevé des dépenses faites à ce sujet fut présenté au Conseil municipal le 6 août 1816, et la carte à payer pour les contribuables s'éleva à 19,295 francs (3). On ne criait plus alors : vivent nos bons *alliés !*

Les registres de l'Etat civil de Brèves ne relèvent aucun nom d'instituteur avant 1773. L'enseignement avait commencé à se répandre dans les campagnes, après le concile de Trente (1545 à 1563), qui ordonna « qu'auprès de chaque église il y eut au moins un maître enseignant la grammaire gratuitement aux clercs et aux pauvres écoliers. » La nomination du maître d'école devait se faire par les habitants du village, à l'issue de la messe paroissiale ; mais, comme le curé était véritablement le seul homme un peu instruit, on s'en rapportait généralement à son jugement. Du reste, le maître n'était engagé que « pour chanter à l'église, assister le curé au service divin et à l'administration des sacrements, pour sonner l'Angelus, balayer l'église tous les samedis et faire la prière tous les samedis, depuis la Toussaint jusqu'à Pâques (4). » L'instruction de la jeunesse n'occupait qu'une médiocre place dans les charges du maître qui n'enseignait guère qu'à

---

(1) 30 brumaire an II ou 20 novembre 1793.

(2) Nouvelle Revue du 1er février 1883 : L'Ecole des Chartes.

(3) Registre des délibérations des 7 septembre, 9 octobre, 12 octobre, 24 octobre 1815 et 6 août 1816. Les réquisitions de denrées frappées sur la commune, du 12 juillet au 5 octobre 1815, s'élevèrent à 9,492 fr. 80, les dettes contractées pour achat de vin et de viande à 2,603 fr., etc.

(4) De Fontaine de Resbecq, *Histoire de l'Enseignement primaire avant 1789.*

chanter et à lire en latin, afin que les élèves puissent, les jours de fêtes et les dimanches, aider le curé à chanter les louanges de Dieu dans une langue qu'ils ne comprenaient pas (1). Aussi arrivait-il souvent que le maître était choisi d'après la force de ses poumons et la sonorité de son larynx. Une fois choisi, il devait faire une sorte de profession de foi entre les mains de l'évêque ou de son délégué qui l'approuvait.

En 1773, Joseph-Sébastien Guenot était recteur de l'école de Brèves. Il fut remplacé, en 1782, par Pierre Perdriat.

III.

LA SEIGNEURIE DE BRÈVES.

La seigneurie de Brèves relevait du duc de Nevers, à cause de sa châtellenie de Metz-le-Comte. Il ne reste rien de l'ancien château-fort qui fut remplacé, en 1618, par un magnifique château moderne. Plusieurs gravures du temps nous ont conservé le dessin de ce véritable palais ouvert qui n'avait pas de créneaux, pas de tours, pas de passages détournés. Avec des dispositions larges et riches, sans faux ornements, et entouré de beaux jardins faciles d'accès, ce château, d'une majestueuse régularité, nous fait songer aux belles conceptions de Jacques Debrosse qui construisit, en 1627, l'Hôtel-de-Ville de Paris. La route départementale n° 9 prit la plus grande partie des jardins de ce château qui, dépecé en 1830, ne laisse plus voir que des ruines informes, mais encore imposantes. Dans ces dernières années, l'industrie privée avait tenté d'y installer une fabrique de poterie grossière qui n'a pu se maintenir au milieu de ce brillant passé. De grandes richesses avaient été entassées dans ce château. Que sont-elles devenues? On ne cite plus aujourd'hui que le beau tableau représentant, croit-on, saint Jérôme, qui append aux murs de l'église de Dornecy et qui certainement vaut bien un millier d'écus.

Si maintenant nous voulons savoir ce qu'était la seigneurie de Brèves, les lignes suivantes vont nous renseigner : elles sont extraites d'une « saisie » faite en 1748 :

« Premièrement, le château, chef-lieu et principal manoir de la terre, fief et seigneurie » de Brèves, situé province de Nivernois, à 50 lieues de Paris, 10 lieues d'Auxerre, » 3 lieues de Vezelay, 2 lieues de Clamecy, une lieue de Tannay, consistant ledit château » de Brèves en cour, avant-cour, basse-cour, plusieurs batimens appliquez en cuisines, » salles, offices, fournil, écuries, bergerie, poulailler, grange, toit à porcs, chambres, » antichambres, cabinets et autres appartenances et dépendances, le tout entouré de » fossez à fond de cuve et de pont levis, colombier à pied, jardin, parterre fruitier et » potager, un parc entouré de murs, contenant environ 17 arpens, tant en vignes, terre » labourable, qu'en une grande allée et une petite à côté plantée de tilleuls, droits de » justice haute, moyenne et basse, droit de bailliage avec institution d'officiers comme » bailly, lieutenant, procureur fiscal, greffier, notaire et sergens, tant ordinaires que

(1) Revue des Deux-Mondes, 15 octobre 1879.

» blayers, prévot et autres officiers de justice, avec trois tenues d'assises par an audit » Brèves par lesdits officiers, avec tous les autres droits de confiscation, amendes et » autres droits, suivant la coutume du païs et duché de Nivernois ; une place publique » au-dessus du pont qui traverse la rivière d'Yone, dans laquelle place il y a un poteau » où est attaché un carcan, dans laquelle place se tiennent les foires établies audit lieu de » Brèves, au nombre de trois par an : l'une, le lendemain de la fête des Rois, l'autre, le » 15 juillet, jour de la commémoration du Saint Sépulchre, et la troisième qui a cours et » se tient régulièrement tous les ans, le jour de la fête saint Simon saint Jude, » 28 octobre, esquelles le seigneur a tous droits de vente et visites par ses officiers, » comme il est accoutumé en fait de police, comme de plassage, aulnage, languéage, » mesurage et vente de bestiaux et denrées ; droits de fours, moulins et pressoirs banaux » où les habitants de ladite justice et banies de vignes sont tenus et obligez d'aller » moudre, cuire leurs pains et faire le pressurage de leurs vendanges et de payer le » septième sceau au seigneur ; une place au devant de la grande porte de l'ancien château » de Brèves et proche ladite place publique où autrefois étoit une halle pour la commodité » du public ; droit de rivière banale dans l'étendue de ladite terre, sans qu'aucun habitant » puisse y aller pecher, sinon à l'étiquet et ligne ayant tuyau de plume, à peine d'amende, » confiscation, dommages intérêts au seigneur ; et encore ledit seigneur de Brèves a le » droit de faire tirer les bois, canards et fondriers, après 40 jours des flots de bois des » marchands passez ; comme aussi le droit de garenne fossoyée et non fossoyée et de » blairie dans ladite terre ; droit d'étalonnage, d'aunage, pots, pintes et mesurages à » vendre vins et huiles, boisseaux, cartes et écuelles de meunier, conformément à la » coutume du Nivernois ; droit de banies dans toutes les vignes de l'étendue de ladite » terre et seigneurie de Brèves, lesquelles ne peuvent être vendangées qu'après que » celles du seigneur étant dans son parc l'auront été entièrement, à peine d'amende et » confiscation de la vendange, et pour prendre le banc à tel jour que bon lui semblera » pour faire ses vendanges, à l'effet de quoi les habitants sont obligés de s'assembler en » la manière accoutumée au temps desdites vendanges, par devant les officiers du bailliage » de Brèves, en présence du procureur fiscal, et, le jour pris, publié de la part desdits » officiers : que lesdits habitants de la justice de Brèves sont tenus de faucher, serrer et » charroyer, faire les foins et les vendanges des prez et vignes appartenant audit seigneur, » situez en ladite terre de Brèves, annuellement, et encaver les vins, et pour cet effet les » laboureurs et ceux qui ont des harnois de chevaux et bœufs les fournissent et » conduisent et les manœuvrent chacun un chef de maison capable à ce faire aussi, à » peine d'amende contre chacun des défaillants, tant que lesdits devoirs durent, suivant » que de toute ancienneté ils ont accoutumé, et outre luy doivent et sont tenus faire par » an pour ledit seigneur de Brèves chacun deux journées où bon luy semblera les » employer, les laboureurs avec leurs harnois et charrois ; et pendant lesdites corvées, » foins, vendanges et autres susdites, lesdits ouvriers, leurs chevaux et bœufs sont » nourris dans la maison dudit seigneur : que lesdits habitants dudit lieu et justice de » Brèves doivent chacun an au seigneur, à cause de l'affranchissement de mainmortable, » cinq sols par chacun an, au jour et fête saint Remy, pour droit de bourgeoisie, cens et » rentes foncières et seigneuriales, tant en argent, en bled, froment, avoine, seigle, » poules, poulets, chapons, qu'autre nature : que lesdits habitants tiennent à titre d'usage » dudit seigneur les bois usages appelés les Usages de Brèves, dans l'étendue de ladite

» terre, comme ils se comportent, tenant d'un long, côté du couchant, au bois usage des » habitants de Dornecy, appelé les Fontenottes ; d'autre, du levant, au bois des Ecarlattes » appartenant audit seigneur : que le signe patibulaire de la justice de Brèves est et se » met au dedans d'icelle au lieu dit la côte d'Aignon : que le moulin banal est situé sur » la rivière d'Yone, proche et contigu le pont de Brèves. Consistant en outre ladite » terrre et seigneurie de Brèves : 1° dans le domaine appelé du Bout du Pont, » assis en la paroisse de Villiers-sur-Yonne, au bout du pont de Brèves et en la » justice de Brèves, les bâtiments et dépendances tenant d'un long, du côté du midy, au » grand chemin allant du pont de Brèves à Tannay ; plus 183 journaux ou environ de » terre labourable, 15 arpens ou environ de prez pouvant produire 29 à 30 charretées de » foin ; 2° dans le domaine des Ecarlattes, présentement appelé le domaine de Brèves, » consistant en une maison située au milieu de la rue de Brèves, proche la place » publique, granges, écuries, bergerie, cour, chenevière, tenant d'un long, par devant à » la place publique et au chemin allant au pont de Meulot ; d'un bout, du midy, à une » ruelle, plus 198 journaux et demi et 6 parts ou environ de terre labourable, 15 arpens » de prez en plusieurs pièces ou hates, aucunes desquelles se partagent à la fourche et au » rateau avec les sieurs Comperat, de Lorme et Despatys ; 3° dans 47 arpens et demi de » prez qu'on appelle vulgairement les prez de réserve ; 4° dans le moulin banal de Brèves, » situé sur la rivière d'Yone, avec 10 journaux et demi de terre labourable, 3 petites » hates de prez propres à rapporter deux charretées et demi de foin, et une petite » chenevière ; 5° dans un petit domaine situé à Sur-Yone, paroisse de Brèves, appelé le » petit domaine de Sur-Yone, 17 journaux ou environ de terre labourable, 2 hates de prez » propres à rapporter trois charretées de foin. »

A tout cela il faut ajouter 864 arpents de bois taillis et 25 arpents de buissons ou lisières de bois dont le détail est donné dans la saisie, mais dont l'énumération nous entraînerait trop loin. Ce relevé suffit à prouver que, si les habitants de Brèves n'étaient plus serfs, ils n'en étaient pas moins à la merci de leur seigneur, et qu'il fallait à la liberté et au droit un « réveil robuste » : Quatre-vingt-neuf l'apporta.

IV.

LES SEIGNEURS.

Il est assez difficile de jeter un peu de lumière sur les premiers seigneurs de Brèves. Par suite d'alliances et d'arrangements de famille, une partie de la seigneurie paraît, pendant un temps assez long, avoir été possédée indivisément. Nous allons essayer de débrouiller un peu ce chaos et de donner sans interruptions la suite des seigneurs de Brèves, suite asssez peu intéressante, dans laquelle cependant apparaissent les de Nourry comme de très intelligents auxiliaires des ducs de Bourbon, et François de Savary comme un dévoué serviteur de la France.

GUILLAUME DE THIANGES, sire de Rosemont, Brèves et Giry, avait pour sœur Isabeau de Thianges qui épousa Jean des Barres, seigneur de la Guerche et de Bois-Rozerain. Il est dit, en 1248, mari d'Agnès, dame de Giry (1), qui paraît lui avoir donné :

1. *Guillaume*, qui suit.
2. *Agnès* (2).

***

GUILLAUME II DE THIANGES, seigneur de Brèves, n'a pas laissé de traces. Il paraît avoir eu :

1. *Jeanne*, femme de N. de Merry.
2. *Hugues*, sire de Thianges, chanoine de Chartres, qui abandonne, le 1er novembre 1284, à ses frères Erard et Guillaume, sa part d'une créance sur le comte de Nevers (3).
3. *Guillaume* qui suit.
4. *Erard.*
5. *Gui*, chanoine d'Evreux. Le comte de Nevers lui confère, le 25 juin 1333, les chapelles de la Magdeleine au château de Nevers, de Notre-Dame au château de Donzy, et de Saint-Denis à Decize (4).

***

GUILLAUME III DE THIANGES, seigneur de Brèves, Rosemont et Giry, fit hommage, en 1323, au comte de Nevers, pour le fief et château de Brèves (5). Il avait épousé Hélissandre des Barres (6), sœur de Gui des Barres, seigneur de Champallement, lequel laissa ses biens à ses neveux qui suivent :

1. *Gui*, seigneur de Brèves.
2. *Guillaume*, sire de Rosemont et Giry.
3. *Erard*, seigneur de Champallement, avec ses frères.

(1 TITRES DE NEVERS, p. 232.

(2) Nous trouvons dans les *Titres de Nevers :* P. 714, 1280, Agnès de Giry, dame de Brèves. — P. 497, 1285, Agnès, dame de Brèves, requiert Robert, comte d'Auxerre, de recevoir l'hommage de Milo d'Auxerre, son fils. — P. 699, 1318, Milet d'Aucerre, écuyer, seigneur de Brèves avec Jean de Prie, chevalier. — P. 164, 1335, Mahaut d'Arabley, veuve de Mille d'Auxerre, fait hommage pour la moitié de Brèves partant avec Guillaume de Prye. — P. 164, 1347-49, Jean d'Auxerre, fils de Mille et de Mahaut d'Arabley, fait hommage pour Brèves ; il est mari de Jacquette d'Arconcey. — P. 164, 1354, Jacquette d'Arconcey, dame de Beauvoir, fait hommage, au nom de Guyot d'Auxerre, son fils, pour la moitié de Brèves, partant avec Guillaume de Prye. La même année, Guyot d'Auxerre fait hommage pour la moitié de Brèves. — P. 728, 28 septembre 1371, Guyot d'Auxerre vend la seigneurie de Brèves à Geoffroy du Boschet. En 1385, Geoffroy du Boschet est dit gouverneur du Nivernois et mari de Jeanne de Saint-Verain. — P. 727, 1378, Jeanne de Saint-Verain, veuve de Geoffroy du Boschat, et Geoffroy, son fils, achètent Nuerre (Nuars). Jeanne se remaria avec Guillaume de Chastellux. — P. 726, 727, 775, 1406, Jeanne du Bouchet, veuve de Jean d'Arsy, seule héritière de Geoffroy du Bouchet, est femme de Philippe de Merry.

(3) ACTES DU PARLEMENT DE PARIS.

(4) TITRES DE NEVERS, p. 505.

(5) IBID. p. 124.

(6) COLLECTION DE SCEAUX, nos 3683 et 3684.

∴

Gui de Thianges, seigneur de Brèves et de Champallement, fit hommage au comte de Nevers, en 1328, « pour treize vingt livres de terre qu'il a de la succession de Guillaume de Thianges, son père (1). » Il épousa Marguerite de Fontenay, fille de Gui, baron de Fontenay et de Jeanne d'Auxerre (2). Par un testament, daté de l'an 1350, il élit sa sépulture en l'abbaye de Bourras. Il laissa :

1. *Jeanne*, femme de Pierre de Nourry.
2. *Marguerite*, femme de Hugues de Lespinasse.

∴

Pierre I de Nourry, seigneur de Nourry, Vandenesse, Pouligny-le-Bois, Mont-en-Genevray, Brèves, Champallement, Tamnay, Cervon, Moraches et Giry en partie, était conseiller du duc de Bourbon et habitait le plus souvent à Moulins-en-Bourbonnais. Nous avons parlé de lui dans nos *Notes pour servir à l'histoire de Vandenesse*. Il avait pour sœurs : 1° Alixand, qui épousa Guillaume de Chastellux, puis Jean d'Anlezy ; 2° Béatrix, qui épousa Hugues de Bourbon. Pierre de Nourry n'existait plus en 1357 ; il avait eu :

1. *Pierre*, qui va suivre.
2. *Jean*, qui, en 1383, conduisit à Reims 51 arbalétriers ayant chacun deux chevaux, envoyés au Roi par les habitants d'Auxerre pour la guerre de Flandres (3).
3. *Jeanne*, femme de Claude de Mello, seigneur de Misery.
4. *Alix*, femme d'Hugues de Ternant.

∴

Pierre II de Nourry, conseiller et chambellan du duc de Bourbon, reconnut, par lettres de 1385, qu'il ne devait pas retenir en sa forteresse de Brèves les hommes ou femmes de condition du comte de Nevers, ni aucun de ses bourgeois (4), ce qui prouve qu'il en avait emprisonné un bon nombre.

En 1387, Pierre de Nourry, en sa qualité de gouverneur du Bourbonnais, reçut de son collègue du Nivernais un message « pour savoir nouvelles certaines des Anglois et ennemis du réaulme que l'on disoit avoir chevaulché nouvellement es parties du Bourbonnois jusqu'aux frontières du Nivernois affin d'y pourveoir (5). » Il avait épousé Jeanne de Montboissier qui lui donne :

1. *Pierre*, qui va suivre.

---

(1) Titres de Nevers, p. 502.

(2) Remarquons que Gui de Fontenay, qui épousa Jeanne d'Auxerre, était fils de Pierre III, baron de Fontenay, marié successivement à Jeanne de Meauce et à Jeanne d'Arablay. Or, nous avons vu que les d'Auxerre unis aux d'Arablay possédaient la moitié de Brèves.

(3) Lebœuf. *Histoire d'Auxerre*, t. II. p. 249.

(4) Titres de Nevers, p. 164.

(5) Archives de la Côte-d'Or, B. 5538.

2. *Etienne*, conseiller et chambellan du duc de Bourbon, qui, par un contrat de mariage avec Jeanne (1), fille de Gauché de Passac, seigneur de la Creusette, eut les seigneuries de Nourry et Vandenesse en Nivernois, le Breuil et Lailly en Bourbonnois, et Vallery en Gatinais, pouvant produire annuellement deux mille livres de rentes.
3. *Gui*, qui fut prieur de Souvigni, de La Charité, de Saint-Martin-des-Champs.
4. *Jean*, chanoine, comte de Lyon, archevêque de Vienne, en 1417, puis de Besançon, en 1433, mort en allant prendre possession de ce dernier siége (2).
5. *N...*, femme de Gaucher du Châtel.

***

Pierre III de Nourry, seigneur de Brèves, Tannay, Cervon, Moraches et autres lieux, conseiller et chambellan de Charles VII, épousa Marguerite de Maligny, fille de Gaucher III, sire de Maligny, et de Marguerite de Valery. Il se ligua, en 1443, avec le seigneur de Châteauvilain, contre le duc de Bourgogne, Philippe le Bon. Il fallait du courage alors, non seulement pour ne pas se ranger sous les bannières bourguignonnes, mais encore pour marcher contre elles. Pierre de Nourry perdit sa « forteresse moult belle » de Maligny, qui fut assiégée et prise par les Bourguignons. Il mourut en 1445 (3), n'ayant eu qu'une fille, Anne, qui avait épousé, vers 1430, Jean de Damas, chevalier, seigneur de Montagu et de Crux, en partie.

***

Jean de Damas, fils de Philippe, seigneur de Marcilly et de Jeanne de Crux (4), devint seigneur de Brèves, Tannay, Cervon, le Meix-Richard et autres lieux, par son mariage avec Anne de Nourry, qui fit hommage au duc de Nevers, en 1436, pour le village de la Coudraye, en la chatellenie de Monceaux-le-Comte ; en 1464, pour Brèves et Tannay ; et, en 1467, pour une partie du Meix-Richard (5). Cette dernière année, elle est dite veuve. Ses enfants furent :

1. *Louis de Damas,* seigneur de Montagu et de Tannay, mari de Catherine de Damas, dont il n'eut pas de postérité. En février 1479, Louis XI, à la supplication de Louis de Damas, autorisa la création de trois foires à Tannay, « auquel lieu avoit

---

(1) Dans Moreri, elle est nommée Philippine. On suppose que sa mère aurait été Jeanne de Chatillon, dame de La Palisse, qui se remaria avec Louis de Culant, amiral de France.

(2) Lebœuf. *Histoire d'Auxerre,* t. II, p. 506. Jean de Thoisy, évêque d'Auxerre, de 1409 à 1410. A la mort de Michel de Crency, il y eut deux élections : la première, de Jean de Nourry ; on ne sait pourquoi elle n'eut pas lieu ; elle se fit vraisemblablement au mois d'octobre, qu'Etienne de Nourry, chevalier, était à Auxerre avec sa sœur, femme de Gaucher du Châtel. La seconde fut celle de Jean de Thoisy. Jean de Nourry était chanoine d'Auxerre ; sa réception au canonicat d'Auxerre est du 7 mars 1407 ; il est qualifié, dans l'acte, de « maître des requêtes, » et fut ensuite archevêque de Vienne et de Besançon. — Moreri dit qu'il mourut en allant prendre possession du siége de Besançon.

(3) Annuaire de l'Yonne, 1845, article Maligny.

(4) Jeanne de Crux était fille d'Erard de Crux, seigneur de Crux et de Montigny-aux-Amognes, et de Jeanne de Vienne.

(5) Titres de Nevers, p. 161 et 477.

anciennement foires, mais pour les guerres et divisions qui ont esté es temps passez lesdites foires de piéça ont esté discontinuées et de si longtemps que à peine n'est mémoire qu'elles aient esté tenuz (1). »

2. *Charles*, qui va suivre.
3. *Isabeau*, femme d'Amaury de Fontenay.
4. *Marguerite*, femme d'Hugues de Digoine, seigneur de Thianges.
5. *Marie*.

***

CHARLES DE DAMAS, seigneur de Brèves, Tannay, Moraches, Cervon et autres lieux, épousa Philippine de Damas, fille de Robert VI, baron de Digoine, seigneur de Clessy et de la Montagne, et de Catherine de la Guiche (2). Il devint ainsi beau-frère de son frère Louis. Veuve, Philippine de Damas se remaria, en 1477, avec Jacques d'Amanzé, qui s'empressa de se qualifier de seigneur de Brèves (3), quoi qu'il n'eût aucun droit à ce qualificatif. Charles de Damas avait eu :

1. *Jean*, qui suit.
2. *Jean le jeune*, protonotaire apostolique en 1502.
3. *Claude*.
4. *Marie*, femme de Jean des Ferrières.

A la suite d'une transaction passée au château de Brèves, le 23 juin 1493, entre Philippine de Damas, veuve de Charles de Damas, et nobles seigneurs Claude et Jean de Damas, ses fils, dame et seigneurs de Brèves et Tannay, d'une part, et les habitants de Tannay, d'autre part, au sujet du pressoir banal de Tannay « qui sera supprimé, » il fut convenu que chaque habitant de Tannay pourrait user de tel pressoir que bon lui semblerait, « à la charge de payer un cens annuel de 2 sols 6 deniers, de verser par la communauté une somme de 200 livres et une rente perpétuelle de 20 sols (4). » Le 30 mai 1498, Loup de Beauju, seigneur d'Asnois, vendit à nobles hommes Claude et Jean de Damas, frères, seigneurs de Brèves et de Tannay, moyennant mille livres, le revenu de ce qui lui appartenait, un cinquième environ dans la terre d'Asnois avec le four banal, le droit de bourgeoisie, etc. (5).

***

JEAN DE DAMAS, dit Gros-Jean, seigneur de Brèves, épousa, en 1502, Jeanne de Lespinasse, fille d'Etienne, seigneur de Maulevrier, et de Marguerite de Balsac. Il vendit, le 24 juin 1512, au Chapitre de Nevers, moyennant 810 livres tournois, la terre, justice et seigneurie de Saxy, autrement dit Mantelet, sise paroisse de Saint-Firmin-de-Bussy-aux-Amognes et autres paroisses circonvoisines (6).

---

(1) ARCHIVES DE TANNAY.
(2) Voir notre *Notice historique sur Saint-Honoré-les-Bains*.
(3) TITRES DE NEVERS, p. 155.
(4) ARCHIVES DE TANNAY. Etienne Boulard, curé de Brèves, fut un des témoins de cette transaction.
(5) BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ NIVERNAISE, t. III, p. 427.
(6) ARCHIVES DE LA NIÈVRE, E. 675. — TITRES DE NEVERS, p. 775.

Veuve dès 1524, Jeanne de Lespinasse se remaria avec Philippe d'Arces, dont la fille, Isabeau d'Arces, épousa François de Damas, son fils. Le 22 septembre 1527, un traité, dont nous ne connaissons pas le résultat, se fit « entre dame Jeanne de Lespinasse, veuve de Jean de Damas, seigneur de Brèves, Tannay et Cervon, et François de Damas, son fils, seigneur desdites terres, d'une part, et messire Liénard de Damas, prieur de Colonges ; Claude de Damas, prieur de Brassy ; et Jean de Damas, seigneur de Montagu, frères, pour raison de ce que ladite veuve et son fils disoient avoir droit de prendre sur la justice et seigneurie de Crux, naguère appartenant à Liénard, Claude et Jean Damas. Auquel traité est aussi intervenu noble seigneur Girard de la Madelaine, seigneur dudit lieu, Crux et Corcelles en Beaujolois, tant en son nom que comme ayant droit en ladite terre de Crux, par transport desdits Liénard, Claude et Jean, et aussi à cause de Claude Damas, sa femme, fille de feu Jean Damas, le jeune, seigneur de Ragny, frère desdits Liénard, Claude et Jean (1). »

***

François de Damas, fils de Jean et de Jeanne de Lespinasse, seigneur de Brèves, Tannay, Cervon, le Meix-Richard, Sainte-Marie-de-Flagelles, Maulevrier et autres lieux, épousa Isabeau d'Arces, fille de Philippe.

Le 3 août 1526, à Lormes, « messire Sébastien de Vésigneux, chevalier, seigneur dudit lieu, cède à noble seigneur Léonard du Pontot, chevalier, seigneur dudit lieu, tout, tel droit, part et portion qu'il a, en 200 livres tournois de rentes, acquises par lui sur les terres, justices et seigneuries de Cervon et le Meix-Richard, de Jeanne de Lespinasse, veuve de feu noble seigneur Jehan de Damas, en son vivant seigneur de Brèves ; de François de Damas et d'Isabeau d'Arces, son épouse ; messire et révérend Père en Dieu de Beduer, abbé de Vezelay ; maître Philippe de Villaret, curé de Mondragon, prieur de Saint-Nicolas de Nevers, le 24 juillet 1524, moyennant 2740 livres tournois, avec faculté de rachat dedans six ans, ladite cession faite moyennant la même somme payée en espèces d'or qui s'ensuivent : 852 écus soleil, six vingt angelots, 68 ducats, 35 écus couronne, 10 écus à l'église, 18 salus, 24 écus vieux, 23 doubles ducats, 39 réaux, 25 livres, 6 francs à cheval, 10 nobles à la rose, 10 nobles de Henricus (2). »

De 1527 à 1528, François de Damas fit hommage au duc de Nevers pour Brèves, Tamnay, Talon-Judas, Cervon, Moraches, Asnan, le Meix-Richard, Sainte-Marie-de-Flagelles et Champignolles (3). En 1533, il vendit Talon-Judas à Jean Bolacre, grenetier de Clamecy (4), et, en 1537, il obtint de François Ier deux foires et un marché pour Tannay (5). Il laissa :

1. *Philippe*, qui va suivre.
2. *Françoise*, qui épousa Denis Savary, seigneur de Lugny, auquel elle porta une partie de Brèves.

---

(1) Titres de Nevers, p. 428.
(2) Notre Cabinet.
(3) Titres de Nevers, p. 67, 137, 164, 169, 170.
(4) Ibid. p. 162.
(5) Archives de Tannay.

Veuve, Isabeau d'Arces se remaria, en 1544, avec Joachim Savary, seigneur du Pont, du Plessis et autres lieux, au frère duquel elle fit épouser sa fille.

∴

Philippe de Damas, seigneur de Brèves et de Maulevrier, épousa, en décembre 1548, Rénée de Cardaillac, d'une famille du Quercy. Le 26 juillet 1554, il vendit à honorable homme Antoine Courtois, marchand à Moulins-Engilbert, moyennant 368 livres payées, savoir : 230 livres manuellement, et le reste en un cheval gris-pommelé, vendu et délivré par ledit Courtois, sellé et bridé, vu et visité par ledit seigneur et pris pour agréable, la moitié par indivis avec noble homme Denis Savary, à cause de demoiselle Françoise de Damas, sa femme, sœur germaine du vendeur, les dîmes de tous les blés, chandelles et vins de la Maison-Dieu et Sardy-les-Forges, le tout paroisse de Brèves, avec faculté de rachat du jour de la vente en quatre ans (1). Dans un compte du même jour, Antoine Courtois régla ainsi les fournitures qu'il avait faites à Philippe de Damas :

1 aune de drap blanc à 45 sols l'aune ;
4 aunes de drap tanné canelle, à 55 sols l'aune ;
2 aunes 1/2 de drap violet, à 70 sols l'aune ;
3 aunes 1/2 de drap migraine rouge, à 100 sols l'aune ;
2 aunes 1/2 de satin blanc, à 4 livres l'aune ;
2 aunes 1/2 de satin rouge, à 4 livres l'aune ;
1 aune 2/3 de velours violet, à 19 livres l'aune ;
3 aunes 1/2 de taffetas armoisin à gros grain, à 4 livres 10 sols l'aune, etc., etc.

Philippe de Damas et sa femme furent assassinés dans leur château de Brèves pendant les guerres de religion (2). Ils n'avaient pas eu d'enfants et leurs biens passèrent à Françoise de Damas, épouse de Denis Savary.

∴

Denis Savary, seigneur de Leugny, Brèves en partie, Maulevrier et autres lieux, à cause de Françoise de Damas, sa femme, avait fait hommage, en 1542, pour la part de Brèves que sa femme lui avait apportée en mariage (3).

Le 4 avril 1572, noble damoiselle Françoise de Damas, dame de Brèves, confesse, par devant Pierre Delavau, notaire à Clamecy, avoir donné, à titre d'accense, pour un an, à Pierre André, de Villiers-sur-Yonne, sa rivière de Brèves, à la prendre depuis la fontaine de Bergnon jusqu'à la rivière de Villiers, appelée la Grange-au-Ratheau, moyennant 8 livres par an. Il y aurait bien des choses intéressantes à écrire au sujet de l'Yonne. M. Quantin, l'ancien archiviste de l'Yonne, si connu dans nos contrées, a entrepris à ce

---

(1) Notre Cabinet.
(2) Courtépée. *Histoire de Bourgogne*, t. II, p. 85, et t. III, p. 102.
(3) Titres de Nevers, p. 166.

sujet un travail qui sera fort curieux. Nous avons été heureux de lui communiquer tous les renseignements que nous avions recueillis sur cette bonne rivière qui commençait à être flottable en trains, bateaux et radeaux, vis-à-vis de Chevroches, au Champ du Commissaire, au-dessus du pertuis d'Armes (1).

Denis Savary laissa :

1. *François*, qui va suivre.
2. *Robert.*
3. *Marguerite* (2).

***

François de Savary, seigneur de Brèves, Maulevrier, baron de Semur et d'Artaix, naquit en 1560. Il est parrain à Clamecy, en 1570, et fait hommage pour Brèves en 1582 (3). De 1591 à 1606, il représente la France à Constantinople et s'y montra gentilhomme accompli. Nous le voyons non seulement chercher, mais arriver et donner à son pays richesse, puissance et gloire, en obtenant pour les ambassadeurs de France la préséance sur ceux d'Allemagne, et en faisant aboutir un traité de commerce en 1604. Ses loisirs sont ceux d'un vrai sujet du Vert-Galant et d'un érudit : il aime Isabelle de Caugny « grecque de nation et crestienne, » et collectionne plus de cent volumes turcs et persans qui sont encore aujourd'hui à la Bibliothèque Nationale. Mais, après quelques années de bonheur, les jours tristes vinrent, et François de Savary répétait sans cesse :

Isabelle ! depuis que, de leur vol léger,
Tous les baisers ont fui de ta lèvre si douce,
Il n'est plus de parfum dans le pâle oranger,
Ni de céleste arôme aux roses dans leur mousse.

La pauvre Isabelle était morte, après avoir donné trois filles, *Françoise*, *Isabeau* et *Victoire*, à son magnifique amant. François de Savary rentra en France et obtint pour ses enfants des lettres de légitimation datées du mois de mai 1607 ; il était alors conseiller d'Etat et gentilhomme de la Chambre. L'année suivante, il est ambassadeur à Rome et devient chevalier des ordres du roi. On le trouve plus tard gouverneur de Gaston d'Orléans et écuyer de Marie de Médicis.

---

(1) *Registres des Délibérations du Conseil municipal de Brèves.* 11 juillet 1830, Nous, maire de Brèves, en exécution de l'arrêté de M. le Préfet du 19 juin dernier sur la pêche fluviale, qui ordonne une enquête *de commodo et incommodo*, à l'effet de connaître ce que nos administrés auraient à opposer aux droits de pêche prétendus par l'Etat sur l'Yonne ; après avoir donné lecture de la loi du 15 avril 1829 relative à la pêche fluviale, sont comparus : 1° M. François-Frédéric Dervault, propriétaire à Brèves, lequel a dit que l'Etat ne peut prétendre au droit de pêche dans aucune partie de l'Yonne, sur le territoire de la commune de Brèves, attendu qu'elle n'est pas flottable en trains, radeaux et bateaux, depuis sa source jusqu'au delà du territoire de Chevroches ; qu'en vain et antérieurement à la promulgation de la loi du 15 avril 1829, l'administration a tenté de faire affermer, au profit de l'Etat, la partie de l'Yonne dont il s'agit ; qu'il y a été formé, par les propriétaires riverains, des oppositions auxquelles il n'a pas été passé outre, notamment par M. de Forbin-Janson, le 11 décembre 1810 ; 2° M. Jean Goubault, demeurant à Brèves, dit que l'Yonne n'est pas flottable, si ce n'est à partir du Champ du Commissaire, au-dessus d'Armes, où elle commence à être flottable en trains ; 3° M. Pierre-Agnan-François Labot dit que l'Yonne n'est flottable que vis-à-vis de Chevroches. au Champ du Commissaire, au-dessus du pertuis d'Armes, etc.

(2) *Etat civil de Clamecy.*

(3) Titres de Nevers, p. 170.

S'il faisait bien les affaires de son pays, on doit remarquer qu'il ne négligeait pas les siennes propres. Le 15 juillet 1614, il acquiert la seigneurie de Sardy-les-Forges de Paul de Damas, comte d'Anlezy, et commence à s'occuper de la construction du château de Brèves, qui fut une des plus splendides résidences de nos contrées. Le 25 août 1621, les habitants de Brèves, de Sur-Yonne, de Sardy et de la Maison-Dieu, représentant la fabrique de l'église, firent en sa faveur la.... sottise indiquée dans l'acte suivant : « Pardevant Claude Vesle, notaire royal au bailliage de Saint-Pierre-le-Moûtier, Léonard » Goudot, procureur fiscal de Sardy-les-Forges ; Jean Boule, marchand à la Maison-Dieu ; » Jean Gavard, laboureur en la ville de Sur-Yonne ; Claude Badin, praticien à Brèves, » paroissiens de l'église paroissiale de Brèves, et divers autres fabriciens de l'église » Monsieur Saint-Siméon de Brèves, lesquels solidairement et comme procureurs géné- » raux et spéciaux de tous les autres manans et habitants desdits bourgs de Brèves, » Sur-Yonne, Sardy-les-Forges et la Maison-Dieu, ont, pour éviter les dégâts et dégrada- » tions, ruines et démolitions qui se commettent journellement en une pièce de bois, » assise en la justice de Brèves, qui contient cent arpens, appelée les bois de l'église de ». Brèves, ont remis et remettent entre les mains de haut et puissant seigneur François » de Savary, chevalier, conseiller du roi, nostre sire, en ses conseils d'Etat et privé, » naguères ambassadeur pour S. M. au pays du Levant et auprès de Sa S., ci-devant » gouverneur de la personne de Mgr frère unique du roi, seigneur dudit Brèves, Sardy- » les-Forges et autres, le fonds, tréfonds, revenus, profits et émoluments de ladite pièce » de bois, pour en jouir et disposer, lui et ses hoirs et ayant cause, comme de sa propre » chose, moyennant que ledit seigneur a promis de payer chacun an et perpétuellement, » aux procureur et fabriciens de ladite église, la somme de 40 livres de rente annuelle et » perpétuelle, payable chaque jour et fête Saint-Etienne, lendemain de Noël, pour être » employée à la réparation de ladite église et ornement d'icelle, et pour subvenir à la » réédification du bafroy et du clocher de ladite église, et de plus mondit seigneur a » promis payer 200 livres pour subvenir auxdites réparations (1). » La paroisse ne tarda pas à voir sa faute et tenta plusieurs fois de revenir sur ce marché, mais ce fut en vain.

François de Savary obtint, en 1625, l'érection de la seigneurie de Brèves en comté et de la seigneurie de Maulevrier en marquisat. Il mourut à Paris, en 1628, laissant des mémoires estimés (2). Il avait épousé Anne de Thou, fille unique de Christophe de Thou, grand maître des Eaux et Forêts de l'Ile de France, et d'Anne de Neuville. Nous ne savons si cette dame fut douce aux légitimées de son mari, ni ce que ces pauvres enfants devinrent. Le 5 octobre 1628, elle acheta, moyennant 1600 livres, de Marie Goureau, femme de Claude Goudard, sergent royal à Clamecy, et de noble homme Jean-Baptiste Duval, secrétaire interprète du roi et des deux reines, le domaine et métairie de la Varvoille, sis finage de Clamecy et paroisse d'Oisy, consistant en maison, grange, étable, 9 arpents de bois et 63 arpents en terre et pré, et le droit d'usage appartenant audit domaine dans les bois d'Oisy (3). Elle avait eu :

1. *Cosme*, qui suit :
2. *Gaston Jean-Baptiste*, abbé de Saint-Pierre de Montmajor, puis de Gimont.

---

(1) *Archives de la mairie de Brèves.*

(2) D'après Courtépée, son éloge serait dans le 4e volume des *Mémoires d'Antigni*, p. 345.

(3) Chambre des Notaires de Clamecy.

3. *Camille*, qui épousa Catherine du Plessis, fille de François, marquis de Jarsé, et de Catherine de Beaumanoir, d'où : Gaston Jean-Baptiste, Catherine et Camille.

***

Cosme Savary, marquis de Maulevrier, comte de Brèves, conseiller et premier maître de la garde-robe de Monsieur, frère unique du roi, institua, par un testament olographe du 26 mai 1652, déposé chez Groyn, notaire à Paris, le 8 juillet 1657, pour son légataire universel, Gaston Jean-Baptiste, son neveu, à charge de substitution en faveur de ses enfants, et, à défaut d'enfants, Camille, frère de Jean-Baptiste.

***

Gaston Jean-Baptiste Savary, fils de Camille et de Catherine du Plessis, n'ayant pas d'enfants, son frère Camille fut mis en possession du comté de Brèves par une sentence du Châtelet de Paris, en date du 2 juillet 1658.

***

Camille I Savary, comte de Brèves et de Chanteleux, seigneur de Lorry, Sardy-les-Forges, Chanteloup et autres lieux, épousa Hélène Bartholy, fille de François, comte de Saint-Bonet. Le 22 mai 1674, il afferma son moulin banal de Brèves, moyennant 85 bichets de grains, moitié froment et moitié méteil, mesure de Brèves, 6 chapons livrables la veille de la Saint-Martin d'hiver, 6 poules, un gâteau de la fleur d'une quarte de froment, la veille des Rois, et sous la condition que tout le blé de sa maison serait moulu gratuitement. Il afferme, le 15 juin 1675, son pressoir banal, moyennant 25 livres par an, « pour » faire pressurer les vins des habitants de Brèves et autres sujets à iceluy, après que ses » vins auront été préalablement pressurés, » et, le 1er septembre de l'année suivante, le revenu de la terre et seigneurie du Plessis, paroisse de Ouagne, consistant en justice haute, moyenne et basse, bâtiments de la maison seigneuriale, etc., moyennant 240 livres par an, 10 bichets d'avoine, mesure de Brèves, et 6 chapons. Il n'existait plus en 1695. Ses enfants furent :

1. *Camille*, qui va suivre.
2. *Marie-Angélique*, femme de Paul-Louis de Remigny, baron de Joux, seigneur de Billy, Dumphlun, etc.
3. *Louise-Françoise*.
4. *Cosme-César-Joseph*, seigneur spirituel et temporel d'Andrye.
5. *François-Joseph*, dit le chevalier de Brèves.
6. *Anne-Edmée*, dame chanoinesse de Marcigny.

***

Camille II Savary, marquis de Brèves, capitaine de cavalerie, épousa, le 30 octobre 1683, Catherine-Geneviève de Guiscard, fille de Georges, lieutenant-général, comte de la Bourlie, seigneur de Neuvy-sur-Loire, et de Geneviève de Longueval. Le 25 mai 1687, il afferma son four banal, moyennant 60 livres et 8 poulets par an. Le fermier devait prendre de 20 pains l'un sur la cuisson de son four ; il devait de plus, lorsqu'il en serait

requis, mais à la condition d'être nourri, aider à pêcher pour le seigneur. Il eut dix enfants :

1. *Hélène.*
2. *Louise-Angélique.*
3. *Magdeleine-Cosmette-Henriette.*
4. *Louise-Marie.*
5. *Louise-Geneviève*, mariée à Asnières, le 11 juillet 1719, avec Pierre-Joseph d'Auberjon.
6. *Alexandrine-Marguerite*, femme d'Hippolyte de Bricqueville (1), seigneur d'Avrigny.
7. *Gabrielle-Elisabeth*, mariée le 18 février 1716, dans la chapelle du château d'Avrigny, avec Guillaume-Joseph de Fourvières.
8. *Edmée-Françoise-Catherine.*
9. *Camille-Auguste-Edme-Joseph*, qui suit.
10. Une fille, née avant terme, et inhumée le 7 novembre 1698 dans la chapelle Saint-Joseph.

***

CAMILLE-AUGUSTE-EDME-JOSEPH SAVARY, comte de Brèves, baron d'Avrigny, seigneur d'Asnières, épousa Marie-Magdeleine Chollet qui lui donna :

1. *Marie-Camille*, baptisée à Asnières, le 1er août 1719.
2. *Paul-Louis-Jean-Baptiste-Camille*, qui suit, baptisé à Asnières, le 19 janvier 1721.
3. *Marguerite-Alexandrine*, baptisée à Asnières, le 3 mai 1723.

***

PAUL-LOUIS-JEAN-BAPTISTE-CAMILLE SAVARY, marquis de Jarzé, seigneur de Lorry et autres lieux, vendit, par contrat passé le 26 juillet 1748, devant Daval, notaire à Paris, et insinué à Tannay, le 7 août suivant, les terres, fiefs et seigneuries de Brèves, Sardy-les-Forges et Guiot de Merry, à François Houy de Cheveru, demeurant à Paris, rue Chapon, paroisse Saint-Nicolas-des-Champs.

***

FRANÇOIS HOUY DE CHEVERU, secrétaire du roi, maison et couronne de France au grand Collége, ne nous paraît pas appartenir à la famille bretonne de Cheverue, dont on trouve la généalogie dans plusieurs ouvrages. Il était marié à Marguerite Robinet, qui mourut à Brèves le 21 juillet 1785, à l'âge de 83 ans. Lui-même mourut avant 1770. Il avait eu :

1. *Catherine.*
2. *Zacharie-François*, qui suit (2).
3. *Louis-François*, indiqué comme seigneur en partie de Brèves, eu 1773.

---

(1) Les registres de l'Etat civil d'Asnières le nomment *François-Philibert.*

(2) On trouve quelquefois : *François-Germain-Zacharie-Louis.*

***

Zacharie-François Houy de Cheveru, seigneur du comté de Brèves, gouverneur de la ville de Clamecy, demeurant à Paris, consentit, en 1770, comme fondé de pouvoirs de Marguerite Robinet, sa mère, un bail de 9 ans de la terre et seigneurie de Brèves, Sardy-les-Forges et dépendances, à Guillaume Cloiseau, demeurant à Brèves, moyennant le prix annuel de cinq mille livres (1). Il avait épousé N. de Pestalozzi de Portien, fille de César Hippolyte, brigadier des armées du roi. En 1778, il eut une contestation avec le curé de Brèves, au sujet du banc qu'il avait dans l'église, au lieu le plus honorable, banc que le curé avait cru devoir faire transporter dans la chapelle du seigneur. Le 2 novembre, un procès-verbal constata le droit du seigneur; le curé dut s'incliner.

A une inscription contenue dans les archives de la mairie, constatant qu'en 1793 le seigneur de Brèves était célibataire et habitait Paris, sont annexées les notes suivantes : « 24 mai 1793, enregistrement d'un certificat de résidence, délivré le 4 avril 1793 par la » commune de Paris, section de Luxembourg, valable pendant trois mois, à partir de » l'enregistrement, au citoyen François-Germain-Zacharie de Cheveru, âgé de 60 ans (2), » cinq pieds deux pouces, cheveux gris, visage ovale plein, front moyen, yeux bleus, nez » long, bouche moyenne, menton rond, demeurant actuellement à Paris, rue de » Vaugirard, n° 970. — 24 frimaire an VII, délivré un certificat de résidence au citoyen » François-Germain-Zacharie Houy Cheveru. — Même date, délivré un certificat de » résidence à la citoyenne Louise Houy Cheveru (3). »

En 1806, M. Charles-Théodore-Palamède-Félix de Forbin, comte de Janson, acheta la terre de Brèves des héritiers de ce dernier seigneur, qui ne purent lui remettre aucun titre de propriété. Nous avons vu qu'ils avaient été brûlés.

M. de Forbin Janson était fils de Michel-Palamède de Forbin comte de Janson, mestre de camp en second au régiment de Languedoc infanterie, et de Cornélie-Henriette-Sophie-Hortense-Louise-Gabrielle, princesse de Galléau. Né de père français, M. de Forbin Janson avait été naturalisé dans les états du Duc de Deux-Ponts. Depuis sa majorité, il avait continué à se regarder comme étranger et avait même accepté une place de chambellan du roi de Bavière. Le 15 mars 1813, il demanda à être naturalisé Français. Le gouvernement lui fit répondre qu'il n'avait aucune décision particulière à prendre à son égard, s'il faisait sa soumission. Le comte s'empressa d'accéder à ce qui lui était demandé et renonça même aux titres et places qu'il avait en Bavière, « sauf le cas où il obtiendrait de S. M. la permission de les conserver. » Il déclara ensuite vouloir fixer son domicile à Brèves ou dans telle autre commune française qu'il jugerait à propos d'habiter à l'avenir.

Les habitants de Brèves l'eurent comme maire l'année suivante; il était alors chambellan de S. M. l'Empereur et Roi.

---

(1) Archives de la Nièvre, E. 538.

(2) Un acte de l'*Etat civil de Villiers-sur-Yonne*, du 7 floréal an VII (26 avril 1799), le dit âgé de 62 ans et habitant Brèves.

(3) Nous n'avons rien sur cette dame.

SARDY-LES-FORGES.

Le village de Sardy-les-Forges, autrefois *Serzy*, *Sarcy*, *Serciacus*, *Sardiacus*, était une seigneurie en toute justice relevant du comte de Nevers et s'étendant sur les paroisses de Brèves, de Dornecy et de la Maison-Dieu (1). En 1748, le manoir et maison-fort de Sardy n'existait plus, « étant tombé en ruine et masure. » La seigneurie consistait alors « en » droit de haute, moyenne et basse justice, droit de four, pressoir et moulin banaux, ledit » moulin situé sur la rivière de la Manse, dix livres de menus cens assis sur la côte de » Mendre et autres héritages situez à Sardy-les-Forges qui se reçoivent en gros, suivant » la coutume sur les héritiers ou ayans cause de François Leclerc, marchand à Clamecy, » à cause des vignes qu'il a sur la côte de Mendre; sur les héritiers et ayans cause » d'Edme Berault, vigneron, sur des vignes en la même côte ; sur les héritiers et ayans » cause de Cyr Belin, vigneron à Dornecy, sur des vignes en la même côte; sur les » héritiers et ayans cause de Blaise Deschiens, vivant maçon à Sardy, pour des vignes en » ladite côte ; sur les héritiers et ayans cause de Pierre Sanglier, vivant vigneron à Brèves, » sur des vignes de ladite côte ; sur les héritiers et ayans cause de François Baron, vigneron » à Brèves, sur des vignes de ladite côte ; ladite assiette étant d'environ 300 hommées » de vigne, tenant tous lesdits héritages d'un long, du septentrion au bois de Mandre, » du midy au grand chemin allant de Sardy-les-Forges à Clamecy. Consistant en outre » ladite seigneurie de Sardy-les-Forges : 1° dans le domaine appelé de Sardy, situé en la » paroisse de Brèves, proche le four banal, tenant du couchant au grand chemin allant du » Puits à la Rivière, du levant aux dames de Reconfort; plus 210 journaux de terre » labourable, 3 hates de prez propres à rapporter 22 charretées 1/2 de foin, l'une » desquelles hates de prez, située au finage de Villiers, justice de Brèves, lieu dit aux » prez Jean Roux, se partage par moitié à la fourche et au rateau entre le seigneur de » Brèves et le sieur Labot ; 2° dans le moulin banal de Sardy-les-Forges, situé sur la » rivière de la Manse, 4 journaux de terre labourable, une petite hate de prez propre à » rapporter une petite charretée de foin, et une petite chenevière ; 3° dans le domaine de » Dornecy, 53 journaux de terre labourable, 4 petites hates de prez propres à rapporter » cinq charretées de foin, une petite chenevière ; un petit terrier de 110 sols 10 deniers » et une obole de menus cens et rente sur plusieurs héritages assis en la justice de » Dornecy. Plus le droit de bourgeoisie que chaque habitant doit au seigneur de Sardy-» les-Forges, à raison de 5 sols par chacun feu et lieu, payable le jour et fête Saint-Remy, » premier octobre, comme les cens qui se payent audit jour. Plus les droits d'usage qui » se payent suivant la coutume du Nivernois, la propriété appartenant au seigneur de » Sardy-les-Forges, pour en faire bois de coupe et vendus, et sont lesdits usages de cent » arpens de bois ou environ étant en deux pièces, l'une appelée le Grand-Usage et l'autre

---

(1) Il y avait autrefois un prieuré à Sardy. Dom Jacques Monteaugreau, prêtre religieux de la Congrégation de Saint-Maur, ordre de Saint-Benoît, prieur titulaire de Saint-Georges de Sardy-les-Forges, fut convoqué, en 1789, à l'assemblée des Trois Ordres à Nevers.

» les Grandes Chaumes de Sardy, et se payent lesdits usages le lendemain de la solennité » des Trepassez. »

***

Le premier seigneur de Sardy qui nous soit connu est JEAN DES BARRES, seigneur de Bois-Roserain et Sardy. La mairie de Brèves conserve un précieux acte consenti par ce seigneur, acte dont voici un extrait :

« Jean des Barres, chevalier, seigneur de Bois-Rozerin et Sercy, et Madame Marguerite de Salières, notre épouse, de notre autorité et mandement et afin d'accroissement et multiplication des habitants de personnes et pour aucuns bons services que fait nous ont les habitants de notre ville de Serzy (1) et plusieurs autres causes à ce nous mouvant, nous avons donné et donnons à tous les habitants de ladite ville de Serzy, présens et à venir et pour leurs hoirs, en tout droit d'usage, une pièce de bois qui nous appartient, tenant es usages de Cret et de Chamou, faisant séparation de nos justices, et aussi les grands et petits usages près de ladite ville de Serzy, tenant à nous et au sieur de Cre... (le reste est déchiré), es bois Saint-Georges en suivant le haut des Coutas, pour prendre tout bois pour leurs nécessités ; aussi nous leur octroyons leurs droits d'usage pour prendre usage et pacager toutes les bêtes et même en tout temps de l'an, en toute pature vaine et vague tant en temps de grenier que autre en tous les bois de notre justice, et pour ce nous payerons lesdits habitants et leurs successeurs tous les ans, le jour des trépassés, chacun feu en suivant la coutume des francs bourgeois du château de Metz-le-Comte ; et nous seigneur et dame, pour nous et nos successeurs, ne pourrons mettre au dit bois aucuns porcs que pour notre nourriture de notre maison et château-fort de notre dite ville de Serzy. Donné et fait l'an 1335 le 15 juillet (2). »

Jean des Barres et Marguerite de Salières, sa femme, firent hommage pour Sercy en 1367 (3). Ils eurent pour successeur un des Barres, duquel sortit Louis des Barres-le-Barrois.

***

LOUIS DES BARRES-LE-BARROIS, chevalier, seigneur de Benegon, Chitry, Bois-Rozerain, Neuvy-sur-Allier, qui devint Neuvy-le-Barrois, et autres lieux, était, vers 1411, mari de Jeanne de Giac, fille de Louis, seigneur de Rouy, et de Jeanne de Peschin. Pendant la guerre contre les Anglo-Bourguignons, le seigneur de Sardy resta fidèle à la France et au roi. Nous savons tous qu'à cette époque, le Nivernois fut particulièrement la proie de Perrinet Grasset et de François l'Arragonois. Ce dernier se fit reconnaître comme bailli de Saint-Pierre-le-Moûtier par le roi d'Angleterre, et fit saisir toutes les terres appartenant aux des Barres (1421-22). Louis des Barres et Jeanne de Giac eurent pour enfants : *Louis*, *Pierre*, *Guillaume*, *Jacques* et *Catherine* (4).

---

(1) Le mot VILLE s'appliquait alors surtout aux villages. L'étymologie se retrouve dans la *villa* romaine qui a donné son nom au vilain.

(2) *Archives de la mairie de Brèves.* — Collation du 23 mars 1553.

(3) TITRES DE NEVERS, p. 167.

(4) IBID., p. 729.

***

Louis des Barres-le-Barrois II du nom, devint seigneur de Sardy. Catherine, sa fille, épousa, par contrat du 16 novembre 1460, Philippe de Crux, auquel elle apporta les terres de Sardy-les-Forges, Festigny, et diverses choses à Coulanges et à Pousseaux-sur-Yonne (1).

***

Philippe de Crux, seigneur de Trouhans, était fils de Jean de Crux et de Marguerite de Vienne. Il fit hommage pour Sardy en 1468 et pour la vicomté de Dreues (2). Il laissa :

Jean, qui suit.

***

Jean de Crux, vicomte de Dreues, seigneur de Sardy, épousa, en 1532, Marguerite de la Rivière, fille de François, seigneur de Champlemy, et de Marguerite de Savoisy ; il en eut :

Edmée, qui épousa, le 19 février 1560, Jean IV de Damas, baron d'Anlezy.

***

Jean de Damas, chevalier de l'ordre du roi, capitaine de cinquante hommes d'armes de Mgr le duc de Rethelois, baron d'Anlezy, vicomte de Druyes, seigneur de Crux, Montigny-aux-Amognes, à la part de Marcilly, Demain, La Collancelle, Saint-Parize-le-Châtel, Sardy-les-Forges, Festigny, la Tour Saint-Laurent et Mont-Putois, était fils de Jean III, baron d'Anlezy, et de Jeanne de Bar. En 1597, Edmée de Crux fit hommage à la duchesse de Nevers, à cause de la châtellenie de Clamecy, pour le tiers de la justice et seigneurie de Pousseaux, à elle échue par succession de son père « partant ladite seigneurie avec le seigneur de Faulin et autres » (3). Jean de Damas mourut le 18 août 1586, et sa femme le 5 juin 1631, ayant plus de 90 ans. Ils avaient eu seize enfants, dont treize filles. Des trois fils, *Jean*, l'aîné, fut baron d'Anlezy ; *Paul*, le second, fut seigneur de Sardy, et *François*, le troisième, fut prieur de Saint-Révérien.

***

Paul de Damas, chevalier, gentilhomme ordinaire de la maison du roi, comte d'Anlezy, baron de Crux, vicomte de Druyes, seigneur de Montigny-aux-Amognes et autres lieux, vendit, le 15 juillet 1614, la terre et seigneurie de Sardy-les-Forges à François de Savary, seigneur de Brèves. Dès lors, Sardy resta uni à Brèves.

---

(1) Titres de Nevers, p. 173.
(2) Id. p. 173 et 285.
(3) Archives de la Nièvre, E. 672.

LE FIEF GUIOT-DE-MERRY.

Le fief Guiot-de-Merry, sis à Sardy, en la justice de Sardy, nous paraît être un démembrement de la seigneurie de Sardy. Il consistait : « en un domaine de 50 arpens » de terre ou environ, assis à Sardy, et 50 sols de menus cens et rente sur plusieurs » héritages dudit lieu et justice de Sardy et la stale de 4 charriots de foin audit finage, au » lieu appelé Au-Bourbot ; 2 arpens de vigne audit finage, au lieu appelé Vers-Saint-» Georges, autrement la côte de Poirosse ; le tout tenant ensemble du couchant aux » Coudres, d'une part, et du levant au chemin allant de Sardy à Chamoux, autrement le » chemin de Vezelay. Plus la dixme de bled, vins et autres légumes qui croissent audit » Sardy, ladite dixme de bled se payant à raison d'une gerbe de bled par chacun journal » de terre, et un panier de raisin pour l'œuvre de chacun homme de toute ancienneté, et » se lèvent lesdites dixmes dans tous les terrains de ladite justice de Sardy ; lequel fief de » Guiot de Merry, defunt Camille Savary, chevalier, marquis de Brèves, Sardy-les-Forges » et autres lieux, par un aveu et dénombrement par lui rendu, le 30 juillet 1697, à » Mgr Philippe-Julien Mazarini-Mancini, duc de Nivernois, en sa qualité de seigneur de » la châtellenie de Metz-le-Comte, a déclaré qu'il entendait continuer, comme son ayeul, » de jouir dudit fief comme fief servant et non uni avec ses autres fiefs et seigneuries. »

Au commencement du XVe siècle, nous trouvons une Marguerite de Sarzy, veuve de Perrin de Saint-Germain, femme de Jean de Lenfernat, écuyer (1). Cette Marguerite de Sarzy, que les *Titres de Nevers* disent femme de Guillaume de Lenfernat, ne serait-elle pas une fille de Jean des Barres, seigneur de Sardy, et de Marguerite de Salières ?

Quoi qu'il en soit, GUILLAUME DE LENFERNAT et Jeanne de Sarzy eurent de leur union *Digoine de Lenfernat*, qui épousa Guiot de Merry.

***

GUIOT DE MERRY et Digoine de Lenfernat eurent :

1. *Charles-Jean de Merry*, seigneur de Vaux-Grenant.
2. *Perrette*, femme de Jean du Pont, écuyer du pays de Bretagne.

***

JEAN DU PONT, écuyer, et Perrette de Merry eurent *Perrette*, qui épousa Guinot de Blanchefort.

---

(1) ARCHIVES DE LA NIÈVRE, E .55. 1402-12. Les TITRES DE NEVERS disent, p. 676 : Jean de Lanfernat testa le 11 juin 1464 et ordonna sa sépulture dans l'église de Dornecy, devant l'autel Saint-Ambroise. Guyot de Merry et demoiselle Digoine, sa femme, *fille* dudit testateur, sont témoins.

TITRES DE NEVERS, p. 698. Jean et Guillaume de Lanfernat, frères, étaient seigneurs de Châtel-du-Bois, en la paroisse de Saint-Cyr-lez-Entrains. *Jean* épousa *Mahaut de Champs*, dame de Saints-en-Puisaye, et mourut sans autres héritiers que Guillaume, son frère. *De ce Guillaume* et de *Jeanne de Sarzy* vint Digoine de Lanfernat qui épousa Guyot de Merry, d'où Pernette de Merry, femme de Jean du Pont, desquels vint Perrette du Pont, femme de Guinot de Blanchefort.

***

GUINOT ou GUY DE BLANCHEFORT eut de Perrette du Pont, qu'il épousa vers 1512 :

1. *Pierre*, qui suit.
2. *Dieudonné.*
3. *Philippe.*

***

PIERRE DE BLANCHEFORT épousa, vers 1551, Léonarde de Clèves, fille d'Hermann et de Léonarde Perreau, dame d'Asnois-le-Bourg. Par contrat du 12 septembre 1583, il maria son fils, *Adrien*, avec Henriette de Salazard, fille de feu Annibal et d'Anne de Charry, et lui donna la terre, justice et seigneurie d'Asnois, avec les seigneuries de Saligny, Amazy et « le fief de Sardy, vulgairement appelé le fief Guiot-de-Merry (1). » Les donateurs se réservèrent, pendant leur vie, l'usufruit desdites terres et donnèrent, par compensation, les maisons, terres, prés, héritages, cens, rentes et autres devoirs qu'ils possèdent au lieu et finage de Dornecy, sauf la vigne de Vaufillou, la vigne en la Varenne et la vigne Malicorne (2).

François de Savary, seigneur de Brèves, paraît avoir acquis le fief Guiot-de-Merry à peu près à la même époque qu'il acheta la seigneurie de Sardy.

SUR-YONNE.

« A l'époque de la féodalité, le hameau de Sur-Yonne était une ville close avec fossés, » murs, fortifications, etc. Après l'abolition de la féodalité, les habitants se sont emparés » des fossés qui attenaient leurs maisons et dépendances.... (3) »

En 1704, la terre et seigneurie de Sur-Yonne consistait en maison seigneuriale, bâtiments, colombier, pressoir, etc., cens, rentes, vignes, dîmes de blé et de vin, le tout d'une valeur de 9300 livres (4). Elle paraît avoir relevé de Cuncy.

Nous aurions été heureux de continuer nos recherches sur cette petite ville forte, si nous étions resté plus longtemps à Clamecy ; mais il nous a fallu quitter, le cœur serré, ce pays où nous n'avions eu que des relations agréables, dont le souvenir ne s'effacera pas de notre mémoire, et nous n'avons pu finir l'étude que nous avions commencée avec tant de plaisir. Je souhaite que quelques membres de nos Sociétés Nivernaises aient le désir de combler cette lacune. Leur savoir et leur amour des choses du temps passé leur permettront, mieux même que je n'aurais pu le faire, de terminer une notice certainement fort intéressante pour notre Nivernais.

VICTOR GUENEAU.

---

(1) *Chambre des Notaires de Clamecy.*

(2) Pierre de Blanchefort eut encore *Aimée*, femme de Jean d'Angeliers, seigneur de Bèze, et *Charlotte*, femme de Philibert de Loron, seigneur d'Argoulais.

(3) *Archives de Brèves.* Jugement du juge de paix de Clamecy du 4 juillet 1840.

(4) Partage entre les enfants de Fourvières.

LA SÉPULTURE GAULOISE DE SAUVIGNY-LES-BOIS

I.

Dans le courant de l'année 1882, M. Tissier, entrepreneur de routes, ayant à empierrer un chemin au milieu des bois de l'Etat, dans la commune de Sauvigny-les-Bois, chercha des matériaux aux environs. Le sol était très propre à ses projets : il fait partie des terrains de pierre meulière de La Challuée et de La Fermeté. Aussi les cailloux de toute grosseur abondaient; il y en avait même çà et là des amas assez considérables. Un surtout offrait de remarquables dimensions. Il avait environ dix mètres de diamètre, sur une hauteur de un à deux mètres. Sa forme était à peu près circulaire. M. Tissier dit en avoir extrait plusieurs centaines de tombereaux de pierres.

Lorsqu'on en eut enlevé une certaine quantité, on trouva, avec étonnement, des ossements humains. M. Tissier reconnut bientôt qu'il avait devant lui une vaste sépulture. Pensant qu'elle pouvait recéler des objets précieux, ou tout au moins curieux, il fit déblayer avec soin le tumulus, — car c'en était un, — et recueillit différents objets qu'il a bien voulu me communiquer.

Suivant lui, il y avait environ six ou sept squelettes, à côté desquels on trouva les objets suivants :

1° Un collier ou *torques*, en bronze massif, d'une seule pièce sans solution de continuité, et d'une circonférence de 53 centimètres. La tige est ronde, unie; elle mesure de 25 à 30 millimètres de tour.

Ce *torques* présente cette particularité curieuse qu'il a été cassé en trois endroits, et que les fragments ont été ressoudés, sinon avec une grande régularité, du moins avec solidité.

2° Un fragment de *torques*, d'une longueur de 8 centimètres. La tige est plus mince que celle du précédent. Elle a 20 millimètres de tour. Une des extrémités présente un petit appendice carré, à angle droit, qui devait être reçu dans une gaîne ou cavité et constituer ainsi la fermeture du collier.

Cette ligne n'est pas très éloignée de celle dont il est question ci-dessus. Les deux bois où elles se trouvent, ne sont séparés que par une petite vallée, au fond de laquelle serpente un ruisseau, et qui dépend du domaine du Magny.

Une fois la ligne tracée, creusée et nivelée, il s'agit de l'empierrer. L'entrepreneur, prenant exemple sur son collègue de 1882, chercha des amas de cailloux sous le bois et ne tarda guères à en trouver.

Près de l'extrémité *Est* de la ligne, à une centaine de pas environ, se trouvait un superbe tumulus, de forme ovale, ayant quinze mètres de long sur six de large environ, et d'une hauteur d'un mètre à un mètre et demi.

Les cailloux, assez volumineux, qui le composaient exclusivement, furent cassés sur place. Vers le milieu, on trouva un squelette portant à l'un des bras un bracelet de bronze, de dimension moyenne, aplati, découpé en perles à la circonférence, en un mot, tout à fait semblable à ceux dont j'ai donné ci-dessus la description, et provenant de M. Tissier.

D'autres tumulus furent successivement découverts et attaqués, mais on n'y trouva aucune sépulture. On en démolit ainsi huit ou neuf. — Je les ai tous visités. La surface et les contours étaient inégaux, aplatis. Tout démontrait que, probablement à une époque reculée, ces tumulus avaient été fouillés.

D'un autre côté, certains de ces tumulus étaient composés de très gros cailloux ; la pluie et l'humidité y pénétraient facilement, et il peut bien se faire que les ossements aient été réduits en pousssière et en terreau.

Enfin, un dixième et dernier tumulus fut découvert et attaqué. Celui-là était volumineux, régulier, et ne paraissait pas avoir été violé. On y trouva, en effet, cinq à six squelettes placés au fond et autour, sans orientation. — Les ossements étaient très friables et ils se brisèrent. Il faut dire que nul soin ne présida à leur extraction : je fus prévenu trop tard et je ne trouvai qu'un petit nombre de débris.

Sur ces squelettes, on recueillit deux bracelets en bronze, de grandeur moyenne, et semblables à celui cité plus haut ; puis un autre bracelet en lignite, brisé. La largeur de la tige était de trois centimètres et la circonférence de vingt-deux ; arrondie extérieurement, plate et lisse à l'intérieur.

Je ne m'étendrai pas davantage sur ces tumulus, qui me paraissent identiques à ceux de M. Tissier, et faire partie d'une même nécropole. — Ce sont ces tumulus, exclusivement composés de pierres, auxquels, en Bretagne, on a donné le nom de *Cairn* et *Galgal*.

***

Il y avait donc en ce lieu, à l'époque gauloise archaïque, un établissement assez considérable, dont il ne reste aujourd'hui d'autre trace que des tumulus, qui, très certainement, existent encore en assez grand nombre, et sont recouverts par de vastes forêts.

Mais il s'est passé un fait assez singulier et qui jette un nouveau jour sur l'antiquité dans ces contrées. A peu près au milieu de la ligne, le chemin nécessitait un déblai de soixante à quatre-vingts centimètres. La pioche tomba sur un amas de tuiles à rebords,

brisées; au milieu des fragments qui formaient une épaisseur d'environ vingt centimètres, se trouvaient des débris de poteries, et même quelques-unes entières.

On était au milieu d'un établissement gallo-romain, détruit, comme tant d'autres, par les barbares et l'incendie.

Voïci, du reste, la nomenclature des objets que j'ai pu recueillir, ou dont j'ai entendu parler :

1° La pièce capitale : une petite statuette en argile blanchâtre, représentant une déesse, Latone? Lucine? Elle n'a que huit centimètres de haut. Ces statuettes, qui sont communes, sont des divinités Laraires. Elles portent ordinairement deux petits enfants sur leurs genoux, l'un à droite, l'autre à gauche. Dans celle qui nous occupe, les enfants ne sont indiqués que par des protubérances assez vagues.

Cette petite statuette est, néanmoins, d'un bon dessin et faite dans de bonnes proportions.

2° Plusieurs petits vases en terre rougeâtre ou cupules, semblables à des lampions, et que quelques antiquaires considèrent comme des salières.

3° Des débris d'amphores, et de quelques autres vases, en terre rouge.

4° Enfin, un grand bronze de Faustine, à moitié fruste, qui nous donne la date de l'établissement de la fin du IIe au IIIe siècle.

Ces vestiges d'un établissement gallo-romain ne sont certainement pas les seuls, mais ils sont enfouis sous la mousse et le terreau des siècles, couverts de broussailles et d'épais taillis ; un hasard inespéré peut seul les faire découvrir et mettre au jour.

Je dois ajouter cependant que j'ai trouvé çà et là des taches rouges, qui n'étaient autre chose que des débris de tuiles à rebords. J'en ai même découvert un amas d'une certaine étendue, sous un petit monceau de cailloux, sorte de tumulus de proportions très petites.

Aujourd'hui, il ne reste plus rien, ni dans la tradition ni dans l'histoire. Le pays est couvert d'épaisses forêts ; il n'y a d'autre habitation dans le voisinage que l'ancien prieuré de Faye, qui date du XIIe siècle, converti aujourd'hui en domaine et livré à la culture.

Dr H. JACQUINOT.

US ET COUTUMES DU MORVAN

II.

MARIAGES.

Notre ami Duvivier, alors qu'il était instituteur à Luzy, a traité ce sujet d'une façon si intéressante et si complète dans sa Notice sur les noces de campagne dans le Morvand, qu'après lui, il ne reste guère qu'à glaner, à moins qu'on ne le pille. Ainsi ferai-je dans la mesure permise ; et vous ne m'en voudrez pas, j'en suis certain.

Lorsqu'un jeune à marier a jeté ses vues sur une prétendue, il commence par faire choix d'un *bouleyeur*, c"est-à-dire d'une personne amie qui se chargera de faire agréer ses prétentions par les parents de la jeune fille.

Si les fonctions du bouleyeur sont bien connues, la signification de ce terme tout morvandeau l'est peut-être un peu moins : essayons donc de la retrouver.

Bouleyeur, à mon avis, vient du vieux terme de pêche : *bouler*, c'est-à-dire remuer l'eau avec une perche pour chasser le poisson dans le filet d'un pêcheur apposté plus bas. Bouler vient lui-même du nom de *boule*, donné à la perche dont on se sert pour cet office, et qui était ainsi nommée, parce qu'elle se terminait, comme un balancier, par deux renflements ou boules, ce qui en rendait le maniement plus facile. Le bouleyeur était donc celui qui maniait la boule, c'est-à-dire le compère du pêcheur. — On voit de suite l'analogie de ses fonctions avec celles du chargé d'affaires qu'on a coutume de nommer aussi le *Croque-avoine*. L'expression morvandelle est, à coup sûr, beaucoup plus juste et beaucoup plus expressive que cette dernière.

Pendant que le bouleyeur négocie près des parents, le galant tâche d'avancer ses affaires près de sa *blonde ;* c'est le terme générique, qui nous paraît venir, non de la couleur des cheveux de la belle qui peut être très brune, mais du latin *Blanda*, qui veut

dire la favorite, la bien-aimée. L'amoureux tâchera donc de la rencontrer aux champs et, si faire se peut, à une foire ou à un apport voisin. Il ne manquera pas alors, et c'est le suprême de notre galanterie, de lui montrer sa générosité, en lui offrant à *blanquer* des sucreries ; il ira même jusqu'aux séduisantes verroteries qui font l'ornement et la grande attraction de nos fêtes villageoises.

Puis on ira ensuite à la danse, au cabaret voisin, où les parents ne refuseront pas la « politesse » d'un petit régal. On prétend même que plus d'un d'entre eux profitera largement de cette occasion de festoyer sans bourse délier. Ne faut-il pas avoir bu plus d'une fois ensemble pour bien se connaître? *In vino veritas :* c'est en buvant qu'on connaîtra le caractère de l'amoureux. Après maintes épreuves de ce genre, le galant saura enfin qu'il est agréé, quand la belle aura consenti à tremper ses lèvres dans son verre. Dès lors, tout est dit, et il ne reste plus qu'à prendre jour pour faire écrire les bans. En venant à la ville, on achètera le *butin* de la mariée : robe de couleur bien voyante, châle plus ou moins long, imitation des Indes, une bague, de cuivre jaune, d'argent ou d'or, suivant la fortune de l'épouseur, une croix, une ceinture et un bouquet : telle est, à peu près, la composition ordinaire du *mariage;* c'est-à-dire de la corbeille de noces due aux générosités du futur. Si, après cela, le fiancé venait à se retirer, le butin acheté resterait sans conteste à la pauvre délaissée. Celle-ci apportera, de son côté, dans le ménage, un lit garni de sa *couètre* et de son édredon, une ou deux paires de draps et son armoire. Chaque ménage de la communauté a la sienne. La fiancée fera aussi cadeau à son futur de sa chemise de noces. La chemise est le symbole de l'union indissoluble. On sait quel grand honneur était autrefois celui de présenter la chemise au roi ou à la reine. Les princes du sang avaient seuls ce privilége.

Le soir des bans, on s'attardera volontiers au cabaret. Le fiancé reconduira sa belle en la tenant par la main, et les parents les laisseront se dire à l'aise, le long du chemin, tout ce qu'ils ont à se dire.

La veille de l'heureux jour, il est encore d'habitude, dans nos campagnes, que les garçons d'honneur se réunissent à la *serée* chez l'*épouseux*, pour le conduire, musette en tête, chez sa promise.

Rien n'est curieux comme de voir et d'entendre la joyeuse bande parcourant vallons et montagnes, en lançant à gorge déployée les : *hi, hi, you, you,* traditionnels, vieux cris de guerre et de joie des Gaulois. La fiancée qui attend cette visite a, de son côté, réuni ses compagnes, fait venir un musettier, et se prépare à bien recevoir les arrivants.

Dès que la musette annonce leur approche, la porte est soigneusement barrée et ne s'ouvrira qu'à bon escient.

Alors commence, entre les deux camps, ces pourparlers mi-parlés, mi-chantés, entrecoupés d'airs de musette ou de vielle, si bien décrits par Duvivier, et qu'on nomme les *Giolées*, nom qui nous paraît leur venir du celtique, *Giolam*, crier fort, appeler, et dont on voit de suite l'analogie avec notre mot joie. Ce sont bien, en effet, joyeux dires et joyeuses chansons que ces giolées morvandelles, dont voici le canevas invariable, bien qu'à chaque noce on y brode toujours quelque dialogue, ou quelque couplet, approprié aux circonstances.

Les jeunes filles.

Qui est là? Que voulez-vous? Ce n'est pas à pareille heure que d'honnêtes gens se présentent.

Les garçons.

Nous ne sommes pas des malfaiteurs, mais des chasseurs qu'avons perdu une caille, qu'est tombée dans le cornet de vot' cheminée.

Et les musettiers de se répondre à leur tour par quelque air nouveau ou improvisé.

Aux dialogues succèdent les chants :

Un des garçons.

Ouvrez-moi la porte,
La belle, si vous m'aimez.

Ou bien encore :

Ouvrez la porte, ouvrez,
Marie, ma mignonne.

Une des grandes filles.

Je n'ouvre point ma porte
A l'heure de ménuit,
Passez par la fenêtre
La plus proche de mon lit.

Variante :

Mon père est en chagrin, ma mère en grand'tristesse,
Et moi je suis fille de trop grand merci
Pour ouvrir ma porte à cette heure ici.

Un garçon.

Votre fenêtre est barrée
Avec des barreaux de fer
Qui la tenons par derrière.

Variante :

J'ons de beaux cadeaux à vous présenter,
Hélas ! ma mie, laissez-nous entrer.

Un garçon.

Si vous saviez, la belle,
Comme nous sommes ici !
Nous sommes dans la neige,
Dans l'eau jusqu'aux genoux,
Une petite pluie fine
Qui nous tréfoule tous.

Une fille.

Au château de mon père,
Il y a de gros manteaux
Et de bonnes couvertes
Pour vous couvrir le dos.

Un garçon.

Au château de votre père,
Il y a de gros chiens
Qui ne font qu'aboyer;
Ils vont toujours grondant.

La fille.

Ils disent dans leur langage :
Galant, tu perds ton temps.

Un garçon.

Si j'y perds mon temps,
C'est de la tendresse
Que j'ai pour vous, la belle ;
C'est d'amitié pour vous.

Une fille.

Galant, qu'êtes à la porte,
Quel présent apportez-vous ?

Un garçon.

Le présent que j'apporte
Est beau et présentable :
Belle, le recevrez-vous ?

Variante :

C'est un beau mari
Qui vous vient chercher,
Allons, la belle, laissez-l'entrer.

Mais tout n'est pas fini. Aux couplets succèdent les questions énigmatiques des jeunes filles qui ne manquent pas de poser aux patients des énigmes toujours nouvelles, de celles qu'on fabrique les soirs de veillée, énigmes souvent grivoises qu'on multiplie jusqu'à ce que les patients en aient deviné une.

En voici des échantillons :

D. Qu'est-ce que quatre dames renfermées dans une chambre, qui en ont la clef et n'en peuvent pas sortir ?

R. Les quatre cuisses d'une noix.

D. Qu'est-ce qui va à l'eau tout riant et qu'en revient tout pleurant ?

R. Un seau.

D. Qu'est-ce que c'est que plus il y en a, moins ça pèse ?

R. Une planche à bouteilles.

D. Qu'est-ce qui a un œil au bout de la queue ?

R. La poêle.

D. Qu'est-ce qui pose ses tripes pour aller boire ?

R. La paillasse qu'on va laver.

D. Qu'est-ce qui n'est pas plus gros que la patte d'une souris,
Et rend tout le monde joli ?

R. Une aiguille.

D. Qu'est-ce qui n'est pas plus gros que la patte d'un rau,
Et qui tiendrait cent mille chevaux ?

R. Une clef.

D. Qu'est-ce qui passe partout et ne peut pas passer dans un chemin ?

R. Le feu.

D. Qu'est-ce qu'on jette tant loin, tant loin, et qu'on tient toujours par le bout ?

R. Ses yeux.

D. Qu'est-ce qui passe partout et ne peut pas sauter un ruisseau de rien ?

R. Une fourmi.

Etc., etc.

Autre devinette à l'adresse des plus malins :

Si vous l'avez (lavez), ne me le prêtez pas ; si vous ne l'avez pas (ne lavez pas), prêtez-le-moi.

Solution :

Un battoir à battre le linge.

Enfin, la chevillette est tirée, et les jeunes gens se précipitent dans la maison pour y chercher la fiancée qui s'est cachée de son mieux, pendant que le galant comptait les clous de la porte. La veillée se termine par des danses qui durent souvent jusqu'au matin.

*
* *

A peine a-t-on pris quelque repos qu'arrivent les gens de la noce. On se hâte de leur faire manger un morceau. Pendant ce temps, le jeune à marier est allé vêtir sa veste des grands jours, et les jeunes filles parent la fiancée. Elles ont grand soin surtout de lui attacher solidement sa couronne sur la tête, car si elle tombait en chemin, ce serait signe de malheur. Peu à peu, le cortége se forme aux appels des musettiers ; mais, avant de partir, il faut « marquer » les gens de la noce, cérémonie des plus importantes. C'est le devoir de la fiancée qui s'en va attachant, au côté gauche de chacun et de chacune, deux petits rubans disposés en sautoir. Ils sont ordinairement rouges et bleus, blancs et bleus, écossais et lilas, ponceau et orange. On les nomme « les livrées ». Si, parmi les invités, se trouve quelque personnage de marque, le *Monsieur* de la maison, ou quelqu'un des siens, il recevra, comme les garçons d'honneur, non pas une simple marque, mais un véritable flot de rubans longs d'une aune au moins. La fiancée reçoit en retour un baiser, et je vous laisse à penser si ses joues sont roses, quand sa tâche est achevée.

Enfin, le cortége s'ébranle sous la conduite des musettiers. Un des garçons d'honneur agite fièrement le « Mai, » symbole de la chasteté de la mariée. Ce Mai consiste ordinairement en un grand rameau dépouillé de ses feuilles et tout enrubanné de papiers de diverses couleurs, aux branches duquel sont artistement suspendus force sucreries, dragées, pralines, amandes, petits gâteaux. Sa tige est invariablement passée dans une pomme, le fruit mystique des Gaulois.

Un autre aura eu soin de placer dans les poches de sa veste une ou deux bouteilles de vin et un verre. A un troisième est réservé l'honneur de porter le gâteau sacramentel,

suspendu à une serviette passée en sautoir sur l'épaule gauche. Tous auront bourré leurs poches de morceaux de sucre destinés à adoucir le vin de leurs filles d'honneur et des invités de marque. Le vin sucré, c'est le *nec plus ultrà* du confort.

On ne manquait pas, il y a peu d'années encore, d'emporter une poule blanche qu'on avait grand soin de faire crier pendant la bénédiction nuptiale et qui servait ensuite au repas de noces. Cette innocente victime était là, suivant les uns, pour attester la virginité de l'épousée, suivant les autres, pour symboliser la fécondité. Cette mode est à peu près perdue aujourd'hui.

Le long du chemin, ce ne sont que chansons, gais propos et gambades des jeunes qui ne cessent de pousser à chaque instant leur joyeux *iou-iou*.

En arrivant à la maison commune, le calme se rétablit. Quand le *oui* sacramentel a été prononcé, et que M. le Maire a adressé aux jeunes gens qu'il vient d'unir sa paternelle allocution, les grands parents et les garçons d'honneur viendront l'inviter à trinquer à la santé des mariés, et on rompra pour lui le gâteau nuptial, dont on offre ensuite un morceau à chaque personne de connaissance qu'on rencontre sur le chemin. N'est-ce pas là encore un souvenir gaulois, souvenir des associations fraternelles. Ce devoir accompli, le cortége prendra le chemin de l'église où tout se passe conformément aux habitudes ordinaires. Il arrivera parfois qu'une curieuse jeune fille se fera un malin plaisir de piquer au talon les mariés agenouillés. Celui des deux qui aura donné les plus vives marques d'impatience pendant ce supplice, sera jugé le plus jaloux. Notons, en passant, que celui des deux époux dont le cierge brûlera le plus vite, mourra le premier.

Pendant que le cortége se reforme sous le porche de l'église, les jeunes époux procèderont à la reconnaissance de leur nouvelle famille, touchant et fraternel usage qui consiste, pour la jeune mariée, à embrasser tous les parents et amis de son nouvel époux, qui en agit de même avec ceux de son épousée. Dès lors, les deux familles n'en font plus qu'une.

***

C'est le moment de se rendre au cabaret, boire le vin sucré et reprendre des forces. Après une joyeuse halte, la troupe, légèrement excitée par les libations auxquelles elle vient de se livrer, reprend, au bruit des musettes et des chansons, le chemin de la *mayon*.

Voici quelques-uns des couplets qui se chantent d'habitude pendant cette marche :

Quand on marie les demoiselles,
Le musicien s'en va devant elles.
Mesdemoiselles, avancez-vous,
Adieu la fleur de vos beaux jours,
Adieu la fleur de vos amours!

En arrivant vers le cimetière,
La belle recule par derrière,
Avancez la belle, avancez-vous.
Adieu, etc.

En arrivant à la grand'porte,
On lui présente de l'eau bénite,
Mademoiselle, en voulez-vous?
Adieu, etc.

En arrivant au grand autel,
Levant la tête, baissant les yeux,
Le curé demande à la belle :
Mademoiselle, que voulez-vous ?
Adieu, etc.

Monsieur, je demande le mariage
Autant de cœur que de courage.
Mademoiselle, avancez-vous.
Adieu, etc.

En arrivant vers la montagne,
A sa grand'mère qui la regarde,
Je suis épouse d'aujourd'hui,
Adieu la fleur de mes beaux jours,
Adieu la fleur de mes amours!

Et cette autre si pleine de fraîcheur et d'entrain :

En revenant des noces,
J'étais bien fatiguée,
Auprès d'une fontaine,
Je me suis reposée.

Ah! j'l'attends, j'l'attends, j'l'attends,
Celui que j'aime, que mon cœur aime,
Ah ! j'l'attends, j'l'attends, j'l'attends,
Celui que mon cœur aime tant.
Ah ! j'l'aurai, j'l'aurai, j'laurai,
Celui que mon cœur aimerai.

Mais l'eau était si claire
Que je m'y suis baignée,
Avec les feuilles d'un chêne
Je m'y suis essuyée.
Ah ! j'l'attends...

Sur la plus haute des branches
Le rossignol chantait,
Chantez, chantez, rossignolet,
Et moi j'y veux pleurer.
Ah ! j'l'attends....

J'y voudrais que la rose
Soit toujours au rosier,
Et que mon amant Pierre
Soit là pour la cueiller.
Ah ! j'l'attends...

Tout en chantant, on arrive au logis. Sur la porte se tient la maîtresse de la communauté qui a pris les devants pour veiller aux préparatifs du festin et recevoir les épousés. Elle tient à la main une *époigne* (1) qu'elle présente aux mariés. C'est leur dire que, dès

(1) Gâteau de forme arrondie.

maintenant, ils ont droit au *chantiau* commun, et ceux-ci de mordre à belles dents dans la croûte dorée. En même temps, le jeune couple recevra sur la tête une véritable pluie de graines de chenevis ou de navette, graine ronde. Cette aspersion symbolique signifie souhaits d'une nombreuse postérité, postérité mâle, dit la graine ronde. On y mêle parfois de la graine longue, avoine ou blé, allusion plus ou moins grivoise à la postérité femelle.

Parfois encore, la jeune mariée trouvera sur le pas de la porte un balai. Il est là pour lui indiquer ses futurs devoirs. Si elle est bien apprise, elle s'empressera de le ramasser et de faire le simulacre de balayer la maison.

Que dire du repas pantagruélique offert aux gens de la noce? Qui ne les connaît? On a tué un veau, un mouton et égorgé la moitié de la basse-cour. On ne voit sur la table que ragoûts et rôts. Ce jour-là, la pomme de terre est bannie du repas. Oies, dindons, poulets accommodés, qui en daube, qui aux châtaignes ou au riz, sont servis et dévorés tour à tour. Aux viandes succèdent des pyramides de tartes et de gâteaux de tout genre. Un tonneau de vin est en perce dans un coin de la salle et les garçons d'honneur ne cessent d'y remplir leurs bouteilles. On ne partira de là qu'il ne soit complètement vide et que tous les restes ne soient mangés.

Pendant que les jeunes vont à la danse, les anciens restent à table; et quand, le lendemain, le soleil se lèvera, il les trouvera à leur place, trinquant, mangeant et contant des histoires. C'est que, ces jours-là, comme me disait le père Moriau, pour manger on force, et de fait tout y passe. On ne voudrait pas faire à ses hôtes l'injure de laisser quelque chose sur la table.

***

Que ne puis-je vous redire toutes les chansons qu'on y débite? Peut-être un jour, pourrai-je vous en conter quelques-unes.

Je ne vous redirai pas non plus la scène de la *trempée*, connue de tout le monde, et dont l'habitude n'est pas encore perdue.

Pendant qu'on festine et qu'on chante, notons, en passant, quelques-uns des pronostics qui se rapportent au mariage.

Et tout d'abord, on ne se marie pas en mai : sinon, un des mariés mourra prochainement. On attache chez nous une très grande importance à cette observance. Dans le pays de Gex, la même observance existe, mais pour d'autres raisons. On y prétend que le mois de mai est le mois des ânes, je veux dire l'époque à laquelle les ânes sont amoureux. Il serait donc ridicule de se marier à cette époque.

On ne se mariera pas non plus un jeudi, et pour cause. Le mari en subirait les conséquences.

Signe de malheur, si la noce arrive à l'église après un enterrement. Malheur aussi, si une pie a traversé le chemin par devant le cortége, lorsqu'on retourne à la maison.

Si plusieurs noces ont lieu le même jour, c'est la première mariée qui emportera tout le bonheur des autres.

La jeune fille qui embrasse première la mariée sous le voile, au sortir de l'église, se mariera dans l'année.

Il faut se marier quand la lune monte, pour devenir riches.

N'oublions pas les moyens employés par les jeunes filles pour connaître l'époux qui leur est réservé. Il y a tout d'abord les diseurs de bonne aventure, et ils ne manquent

pas dans nos campagnes. J'en connais un, fort couru à Château-Chinon, et qui a acquis une certaine aisance à ce métier. N'allez jamais dire qu'il ne connaît pas qui vous épouserez, et si vous serez heureux en ménage. Il vous dira même combien vous aurez d'enfants. Une mienne tante, morte à 91 ans, attendait son quatorzième en toute confiance. Le diseur de bonne aventure le lui avait promis.

Un autre moyen, moins coûteux et également sûr, consiste, pour la jeune fille, à placer, le soir, sous le chevet de son lit, un miroir, et à faire, en s'endormant, la prière suivante :

Saint André, en songe,
Fais-moi savoir
Celui que je dois avoir.

Si elle a la foi, elle le verra.

On emploie encore la recette suivante, qui consiste à jeter, le jour de Noël ou des Rois, du plomb fondu sur des brins de paille ou de balai, disposés au-dessus d'une écuelle remplie d'eau. En examinant bien les petits morceaux tombés au fond du vase, la belle y trouvera tous les instruments du métier de son galant.

On ne manque pas non plus de faire, ce jour-là, tourner des feuilles de buis sur le poële ou sur une pelle chaude ; si la *veuille* vire et se gonfle, c'est qu'on se mariera dans l'année; plus elle fait de tours, plus vous avez de chance que vos souhaits soient exaucés.

Je ne veux pas terminer sans dire que les mariages sont, en général, heureux dans nos communautés. La femme a toujours le plus profond respect pour son mari et ne lui parle qu'à la troisième personne, comme dans le grand monde. En parlant de lui, elle dit : *le niôtre* ou *not'homme*. Elle le sert à table et reste debout pendant qu'il prend ses repas.

La grande majorité de nos luzicois sont bons époux et bonnes épouses, ils se tiennent généralement tout ce qu'ils se sont promis. — Ainsi soit-il, toujours !

LUCIEN GUENEAU.

Certifié conforme au Registre des délibérations de la SOCIÉTÉ *et aux manuscrits des auteurs.*

Le Président,

D'ASIS-GAILLISSANS.

STATUTS

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DU NIVERNAIS

TITRE Ier. — Organisation et Administration de la Société.

ARTICLE PREMIER. — La Société est constituée sous le nom de *Société Académique du Nivernais*.

Son siége est fixé à Nevers.

ART. 2. — Elle se propose pour but de créer un centre de travail intellectuel ; de faciliter, développer, encourager les recherches d'Histoire et d'Archéologie, principalement celles relatives à notre ancienne circonscription provinciale ; les Sciences et leurs applications les plus particulièrement utiles à la région ; les productions littéraires et artistiques, surtout celles d'un caractère ou d'un intérêt local.

Les matières politiques et religieuses seules sont rigoureusement exclues de son programme.

ART. 3. — Le nombre des membres de la Société est illimité. — Les conditions d'admission sont déterminées au titre II des présents Statuts.

ART. 4. — La Société se divise en quatre sections :

1° Section d'Histoire et d'Archéologie ;
2° Section des Sciences ;
3° Section des Belles-Lettres ;
4° Section des Arts et Beaux-Arts.

ART. 5. — Elle est administrée par un Bureau ainsi composé :

Un Président ;
Les Présidents de Section avec titre de Vice-Présidents ;

Un Secrétaire général ;

Un Vice-Secrétaire ;

Un Archiviste-Conservateur ;

Un Trésorier ;

Et les quatre Secrétaires de section avec titre de Secrétaires-Assesseurs.

Ont le titre de *Présidents-nés* les fonctionnaires suivants : le Préfet, le Général, le Président du Conseil général, le Président du Tribunal civil, le Maire de Nevers, l'Inspecteur d'Académie.

ART. 6. — Le Bureau est renouvelé chaque année, au scrutin secret et à la majorité des suffrages. Il doit être choisi parmi les membres titulaires. Les membres sont indéfiniment rééligibles.

ART. 7. — Pour l'élection du Bureau, les membres titulaires, non résidant au siége de la Société, ou momentanément éloignés de leur domicile, pourront néanmoins voter par correspondance et sous une forme à déterminer ultérieurement par le règlement intérieur de la Société.

ART. 8. — Le Président a la police des séances ; il veille à l'exécution des règlements et des décisions de la Société ainsi qu'à l'ordre de ses travaux ; il ordonnance les mandats sur états de dépenses approuvés par le Bureau.

En cas d'absence ou d'empêchement, il est remplacé par l'un des Vice-Présidents.

ART. 9. — Le Secrétaire général rédige le procès-verbal des assemblées plénières et le signe avec le Président. Il est chargé des convocations à ces assemblées et de la correspondance générale par délégation du Président. Il présente, chaque année, à la Société le compte-rendu de ses travaux.

En cas d'absence ou d'empêchement, il est remplacé par le Vice-Secrétaire, et, à défaut de celui-ci, par l'un des Secrétaires-Assesseurs.

ART. 10. — L'Archiviste-Conservateur est chargé de la classification et du catalogue raisonné des objets d'histoire naturelle, objets d'art, livres, manuscrits et archives de la Société, qui sont confiés à sa responsabilité.

Il est chargé, en outre, de l'enregistrement exact et par ordre de date, sur un registre coté et paraphé par le Président, de tous les dons, hommages ou dépôts faits à la Société, en indiquant avec soin les nom, prénoms, domicile et qualité du donateur ou du déposant.

Il donne un reçu de l'objet déposé dont la Société garantit la propriété au déposant.

A l'ouverture de chaque séance, il donne connaissance à la Société de tous les dons, hommages et dépôts effectués. Mention en est faite au procès-verbal.

Il veille à l'exécution de toutes mesures prises par le Bureau pour la conservation des collections et de la bibliothèque, les acquisitions, ventes ou échanges.

ART. 11. — Le Trésorier est comptable de tous les fonds appartenant à la Société, et est chargé d'en opérer la rentrée ; il acquitte les dépenses sur mandats ordonnancés par le Président ; il soumet au Bureau le compte général de la caisse, et à la Société le résumé de ce compte ; il présente, au nom du Bureau, à la Société, le budget par chapitre des recettes et dépenses pour l'année suivante.

ART. 12. — Le Bureau est présidé par le Président de la Société ou, en cas d'empêchement, par l'un des Vice-Présidents ; il peut délibérer même au nombre de trois membres ; il ordonne les dépenses et prend toutes mesures qu'il juge utiles pour la conservation, les acquisitions, ventes ou échanges.

ART. 13. — Les Sections sont régies, chacune selon sa spécialité, par des règlements intérieurs conformes aux Statuts, élaborés par elles, et soumis par leurs Bureaux respectifs à l'approbation du Bureau de la Société.

TITRE II. — Admission et Obligations des Membres.

ART. 14. — La Société se compose de membres honoraires et de membres titulaires.

Les dames sont appelées ou admises à en faire partie, à l'un et à l'autre titre.

ART. 15. — Les membres honoraires sont nommés par le Bureau de la Société, sur présentation des Sections et à la majorité des voix.

ART. 16 — Les membres titulaires sont en nombre indéterminé.

En feront partie toutes les personnes qui auront donné leur adhésion AVANT LE 31 JANVIER PROCHAIN. Passé ce délai, nul ne pourra être admis que sur la présentation de deux membres. A la séance suivante, il sera statué sur l'admission, au scrutin secret et à la majorité des voix.

ART. 17. — Il sera fait choix, pour chaque canton, d'une personne notable chargée de fournir tous les renseignements utiles à la Société, et avec le titre de *Correspondant de la Société Académique du Nivernais*, si cette personne ne compte pas déjà parmi ses membres.

ART. 18. — Les membres titulaires auront à payer une cotisation annuelle de quinze francs.

Tout titulaire qui aura laissé s'écouler une année sans avoir satisfait à l'obligation imposée par le présent article et qui ensuite aura été inutilement averti par deux fois, à un mois d'intervalle, sera réputé démissionnaire, et sa radiation effectuée.

ART. 19. — Tout membre titulaire peut se libérer par un versement unique de 300 fr. Il devient alors *Membre Fondateur*, et son nom figurera dans cette catégorie, en tête de la liste des membres, pendant toute la durée de la Société.

TITRE III. — Séances. — Publications. — Lectures et Conférences. — Excursions géologiques et archéologiques. — Expositions et Fêtes artistiques.

ART. 20. — Chaque Section de la Société tient une séance ordinaire mensuelle. S'il y a lieu, le Bureau convoque extraordinairement.

ART. 21. — L'Assemblée générale est fixée pour chaque année au deuxième samedi de février.

La Secrétaire y présente un rapport sur les travaux de la Société, et rappelle les services des membres actifs qu'elle aurait perdus.

Le Trésorier présente à la Société le résumé du Compte général de sa caisse, et soumet, au nom du Bureau, par chapitres des recettes et dépenses, le budget de l'année suivante.

Enfin, l'Assemblée reconstitue le Bureau de la Société, et chaque section son Bureau particulier, conformément à l'art. 5 des présents statuts.

ART. 22. — Les Correspondants de la Société pourront assister aux séances, lors même qu'ils ne seraient pas membres de la Société.

Les membres honoraires et les correspondants ont voix consultative ; les titulaires seuls ont voix délibérative.

Toutes les délibérations sont prises à la majorité des voix.

ART. 23. — Les membres des Sociétés savantes qui se trouveraient momentanément à Nevers, pourront assister aux séances de la Société et des Sections.

ART. 24.— La Société publie, sous le titre : *Mémoires de la Société Académique du Nivernais*, les procès-verbaux des séances, les travaux de ses membres, et tous documents inédits relatifs à l'histoire de la circonscription.

ART. 25. — Un *Comité spécial* en choisit les matériaux ; il détermine en général la forme et le mode de publication pour tout travail destiné à la Société.

Le Comité de publication se compose, pour chaque section, du Bureau et de trois membres élus pour un an. En cas de partage, la voix du Président de la section que le travail intéresse sera prépondérante.

ART. 26. — Tout membre titulaire a droit à un exemplaire des publications de la Société.

Ces publications pourront être adressées, à titre gracieux, aux membres honoraires et aux correspondants, ou échangées, par envoi réciproque, avec les sociétés correspondantes.

ART. 27. — La Société forme, à l'usage exclusif de ses membres, une bibliothèque et des collections.

ART. 28. — Elle organise des lectures et conférences, des excursions géologiques et archéologiques, des expositions et fêtes artistiques.

Ses membres sont admis à y participer gratuitement et avec des avantages spéciaux qui seront déterminés par les règlements intérieurs des sections.

ART. 29. — Désireuse de s'ouvrir à tous et de pratiquer les mœurs académiques de la manière la plus large, la Société se réserve de convier le public, sous des conditions à déterminer ultérieurement, aux réunions et fêtes scientifiques, littéraires et artistiques, qu'elle organisera.

ARTICLES ADDITIONNELS.

ART. 30..— Tous les objets acquis par la Société, à quelque titre que ce soit, ne pourront, dans aucun cas, cesser d'être sa propriété.

Cependant, si les Sociétaires venaient un jour à se séparer d'un consentement volontaire, les collections et la bibliothèque appartiendraient à la Ville de Nevers, sans pouvoir être divisées.

ART. 31. — Tous les cas non prévus aux présents statuts seront provisoirement décidés par le Bureau pour être soumis à l'approbation de l'Assemblée générale la plus prochaine et à la ratification officielle.

Délibérés et adoptés en Assemblée générale, à l'Hôtel-de-Ville de Nevers, le 11 novembre 1883.

Le Secrétaire général, L. GUENEAU.

Le Président, D'ASIS-GAILLISSANS.

LISTE DES MEMBRES

(1885)

Bureau directeur.

Président : M. D'ASIS-GAILLISSANS, ancien Elève de l'Ecole Normale supérieure, Professeur de philosophie au Lycée, officier de l'Instruction publique.
Vice-présidents : les Présidents des Sections.
Secrétaire général : M. MASSÉ (Nestor), conseiller général de la Nièvre, officier d'Académie.
Vice-Secrétaire : M. BALANDREAU (Victor), publiciste.
Archiviste-Conservateur : M. CHEVRIER, conservateur des Hypothèques.
Trésorier : M. MEUNIER, banquier.

Bureaux sectionnaires.

HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE

Président : M. GUENEAU (Lucien), sous-préfet honoraire, officier d'Académie.
Secrétaire : M. BÉGAT (Prosper), bibliothécaire honoraire.

BELLES-LETTRES

Président : M. VALOTTE (H.), inspecteur d'Académie, officier de l'Instruction publique.
Secrétaire : M. DEBOURGES (Georges), avocat.

SCIENCES

Président : M. le Dr Ernest MIGNOT, médecin consultant de l'Etablissement thermal, à Pougues-les-Eaux.
Secrétaire : M. le Dr GALLOPAIN, directeur-médecin de l'Asile départemental des Aliénés, à La Charité-sur-Loire.

ARTS ET BEAUX-ARTS

Président : M. GANDREY (Aristide), homme de lettres, président de la Société de Tir.
Secrétaire : M. LEGENDRE (Léon), peintre, professeur de dessin au Lycée et à l'Ecole des Arts de Nevers.

Membres.

MM.

ALLAGUILLAUME (Emmanuel), propriétaire, à Saint-Pierre-le-Moûtier.

ANGLADE, agent-voyer hors classe, boulevard Victor-Hugo, 29.

d'ASIS-GAILLISSANS, professeur de philosophie au Lycée, r. Saint-Trohé, 24.

BALANDREAU (Victor), publiciste, r. du Fer, 11.

BARDOT, huissier, rue Fonmorigny, 2.

BARILLET (Francis), dessinateur lithographe, à Nevers.

BARREAU (Léonard), huissier, r. de l'Oratoire, 13.

BÉGAT (Prosper), bibliothécaire honoraire, r. du Doyenné, 6.

BLANDIN (Frédéric), ingénieur, président de la Société d'horticulture, Conservateur du Musée de peinture, Fondateur et conservateur du Musée Trochereau.

BOURIQUET (Jean), entrepreneur, rue de la Rotonde, 28.

BRAULT (Docteur), propriétaire, r. Saint-Gildard, 16.

BUSQUET (Horace), ingénieur, directeur des mines de Decize, à La Machine (Nièvre).

CHEVRIER, Conservateur des Hypothèques, r. de Rémigny, 14.

COULON, dessinateur, agent-voyer hors classe, r. de la Verrerie, 14.

DEBOURGES (Alexis), avocat, r. de Rémigny, 23.

DEBOURGES (Georges), avocat, r. du Cloitre, 22.

DUCOUDRAY (Docteur F.), député de la Nièvre, à Bourras, par Châteauneuf-Val-de-Bargis (Nièvre), ou 60, rue de la Victoire, à Paris.

DUMOULIN, secrétaire en chef de la Mairie, r. du Commerce, 54.

DUTRAY (Adolphe), président de la *Lyre Nivernaise*, r. du Fer, 19.

DUTRAY (Eugène), propriétaire, r. Gambetta, 15.

FIEFFÉ, ancien juge de paix, Conservateur du Musée Céramique, des médailles et des antiquités, rue Gambetta, 3.

FLAMARE (H. de), ancien élève de l'Ecole des Chartes, inspecteur des Archives communales et hospitalières, r. des Chauvelles, 33 *bis*.

GALLOPAIN (Docteur), directeur-médecin de l'Asile départemental des Aliénés, à La Charité-sur-Loire.

GANDREY (Aristide), président de la Société de Tir, place Guy-Coquille, 5.

GANDREY (Eugène), bibliothécaire-adjoint honoraire, r. de la Tartre, 38.

GAUTHIER (Lucien), docteur en médecine, à Cosne.

GONAT (Albéric), propriétaire, à Saint-Pierre-le-Moûtier.

GUÉDY (Théodore), peintre et critique d'art, officier d'Académie, 168, boulevard Saint-Germain, à Paris.

GUENEAU (Lucien), sous-préfet honoraire, r. des Récollets, 19.

GUENEAU (Victor), receveur des finances, à Loudun (Vienne).

JACQUART, directeur de l'Ecole primaire supérieure de garçons, à Decize.

Mlle

JACQUEMART, professeur de musique, r. du Parc, 5.

MM.

JACQUINOT (Dr Honoré) ✱, correspondant du Ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques et la topographie des Gaules, à Sauvigny-les-Bois.

JEANNET, négociant, rue du Commerce, 94.

JÉRAMEC ✻, ancien élève de l'Ecole Polytechnique, administrateur délégué de la Société des Eaux de Pougues.

EDOUARD JOLIVOT, photographe, avenue de la Gare, 16.

JULLIEN (Amédée), peintre-graveur et archéologue, r. Saint-Benoît, 5, à Paris.

LAPORTE (Gaston), député de la Nièvre, conseiller général, à Nevers, 23, rue des Merciers, et à Paris, boulevard Pereire, 217.

DE LESPINASSE (René), ancien élève de l'Ecole des Chartes, lauréat de l'Institut, officier d'Académie, à Luanges, commune d'Urzy.

LEFEBVRE (Georges), ancien magistrat, r. du Cloître, 30.

LEGENDRE (Léon), peintre, professeur de dessin au Lycée et à l'Ecole municipale des Arts, r. de Paris, 30.

LÉGER, receveur municipal, place de la République, 10.

LHOSPIED, ancien chef d'institution, r. Saint-Etienne, 17.

LOCQUIN (Victor), docteur en droit, propriétaire, cour des Récollets, 30.

LUQUET (Gabriel), imprimeur, à Château-Chinon.

MANUEL (Alfred), négociant, r. de Nièvre, 76.

MANUEL (Ernest) ✻, avocat général à la Cour d'Appel, 80, rue Saint-Lazare, à Paris.

MARTIN (Abel-Tommy), docteur en droit, avocat à la Cour, 3, r. Bastiat, à Paris.

MASSÉ (Nestor), conseiller général de la Nièvre, r. Gambetta, 9.

MASSILLON-ROUVET, architecte, r. du Doyenné, 4.

MATHIEU (Eugène), conducteur des ponts et chaussées, ancien secrétaire et membre honoraire du Bureau de la Société, à Libreville (Gabon).

MAUGARD, notaire, à Saint-Pierre-le-Moûtier.

MAZERON (Achille), libraire-éditeur, rue du Commerce, 41.

MEUNIER (E.), propriétaire, r. de la Chaussée, 7.

MICHOT (Joseph), libraire-éditeur, place Saint-Sébastien, 18.

MIGNOT (Docteur Ernest), médecin-consultant de l'Etablissement thermal, à Pougues.

Mlle

MILLET (Pauline), directrice d'institution, officier d'Académie, r. de Prunevaux, 1.

MM.

MORLON (Louis), conseiller à la Cour de Bourges.

MURI (A.), peintre et aquafortiste, à Donzy.

NAUDIN, maire, à Corancy.

Mme

PROVOST-PONSIN, ancienne Sociétaire du Théâtre-Français, r. Boissy-d'Anglas, 39, à Paris.

MM.

RÉMOND, commis principal des postes et télégraphes, r. du Doyenné, 6.

RENAULT (Fr.), conducteur du service de la voie, à Guérigny.

ROCHE, directeur de l'Usine à gaz, pl. de la Foire, 1.

ROCHU (Emile), représentant des mines de Decize, r. de Prunevaux, 1.

ROY (Emile), professeur au lycée de Nancy.

SÉVAT ✻, capitaine retraité, r. de la Barre, 52.

THOULET-MOREL, greffier du tribunal de commerce, r. du Doyenné, 4.

VALLOT, ingénieur, ancien élève de l'Ecole Centrale, vérificateur des poids et mesures, r. Fonmorigny, 2.

VALOTTE (H.), inspecteur d'Académie, r. Saint-Etienne, 10.

YUNG (Jules), professeur de musique au Lycée, r. Gambetta, 9.

INDEX DU PRÉSENT FASCICULE

	Pages
Actes de la Société : sa fondation, ses séances.	1
Assemblée générale du 14 février 1885. — Discours du président M. D'ASIS-GAILLISSANS.	12
L'Oppidum du Fou de Verdun : Archéologie, paysages morvandeaux, par M. le Dr H. JACQUINOT.	24
Le P. Vincent de Nevers, capucin (1634) : Communication de M. l'abbé BERNAULT.	34
Une Ruine à conjurer : Note lue au Congrès des Sociétés savantes de 1885, à la Sorbonne, par M. MASSILLON ROUVET.	36
Us et coutumes du Morvan : I. Naissances, baptêmes, relevailles à Luzy, par M. LUCIEN GUENEAU.	39
Lumière et Chaleur, étude, par M. NAUDIN.	47
Brèves, par M. VICTOR GUENEAU.	61
La Sépulture gauloise de Sauvigny-les-Bois, par M. le Dr H. JACQUINOT.	89
Us et coutumes du Morvan : II. Mariages, par M. LUCIEN GUENEAU.	94
Statuts de la Société.	104
Liste des Membres, en 1885.	107

Planches.

Frontispice, par M. LÉON LEGENDRE.	
Fou de Verdun : Menhir, par le même.	25
— 1er autel dolménique, par le même.	27
— 2me autel dolménique, par le même.	27
— Système topographique, par M. M. R.	29
Eglise Saint-Etienne de Nevers, plan, par M. MASSILLON ROUVET.	37
— — coupe en travers, état de la voûte, par le même.	39

ERRATUM

Page 7, ligne 10 en remontant : *Supprimer* « ainsi qu'un journal, etc... »

DC611
N73S6

STANFORD UNIVERSITY
LIBRARIES
STACKS
MAY 30 1975

Mémoires de la Société Académique du Nivernais

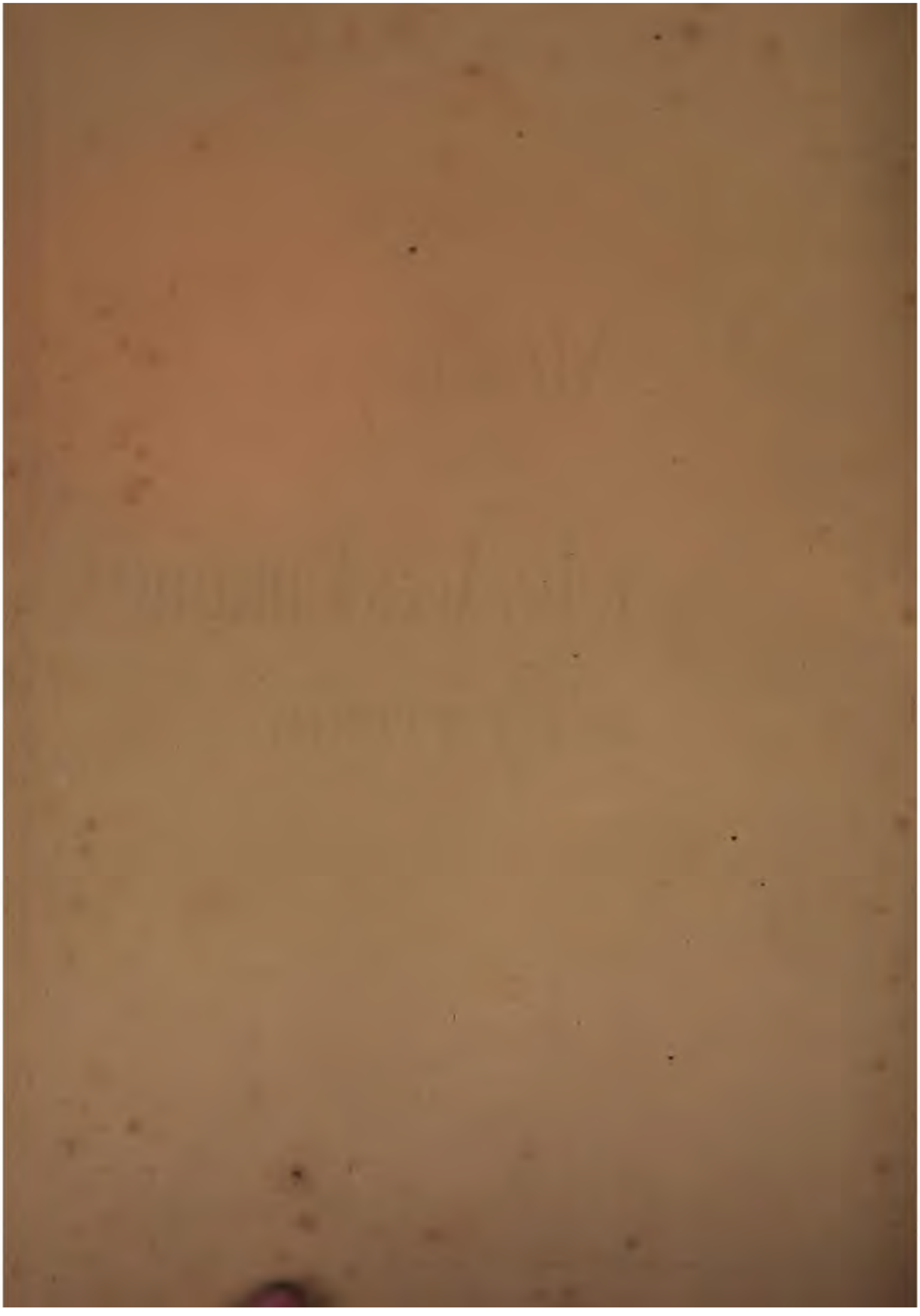

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DU NIVERNAIS

Tiré à 300 Exemplaires

Des presses de P. Bégat,
pour la typographie.
Et de Mazeron frères,
pour les planches.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DU

NIVERNAIS

DEUXIÈME ANNÉE

NEVERS

—

MDCCCLXXXVII.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

(Suite)

DU 16 JUILLET 1885 à MARS 1886

Séance du 16 Juillet 1885.

Sont présents : MM. Barillet, Bégat, Chevrier, Eug. Gandrey, Legendre, Lhospied, Massillon Rouvet, Sévat ; Victor Balandreau, *secrétaire*.

Le Président, absent de Nevers, écrit à ses confrères pour s'excuser au nom de son devoir professionnel.

Se font également excuser MM. Valotte, L. Gueneau, A. Gandrey, Debourges (Georges).

En l'absence des vice-présidents, la réunion prie M. Lhospied de vouloir bien présider.

La séance ouverte, lecture est donnée du procès-verbal de la précédente. Ce procès-verbal est adopté.

MM. Chevrier et Massillon Rouvet proposent comme membre nouveau M. le docteur Brault, auteur de mémoires scientifiques fort appréciés, et qui fait partie de plusieurs autres Sociétés savantes. — Le docteur Brault est accueilli à l'unanimité des voix.

M. Lhospied, prenant la parole, rappelle à ses confrères qu'il doit donner lecture du travail annoncé par lui dans une séance précédente. Il a cherché une solution pratique à ce redoutable problème des « Rapports du travail et du capital, » et il croit l'avoir trouvée dans ce qu'il appelle « l'association libre *par abonnement.* »

M. Bégat intervient et craint que, par des communications de ce genre, la Société Académique ne s'engage sur un terrain dangereux, que l'esprit et la lettre de ses Statuts lui prescrivent d'éviter.

M. Lhospied répond d'abord que son travail n'a rien du caractère irritant de la polémique : c'est une question d'économie sociale dont les circonstances actuelles semblent devoir provoquer utilement la solution à échéance assez courte. Il serait heureux que ses confrères voulussent bien juger de celle qu'il propose. Après quoi, ils décideront s'ils doivent, ou ne doivent pas, lui accorder l'insertion dans les Mémoires de la Société.

M. Lhospied donne lecture de son travail. Ses confrères l'ont suivi avec un intérêt constant dans son méthodique et lucide exposé.

Mais, eu égard aux scrupules qui viennent de se produire au début de la séance, les membres présents décident que leur confrère voudra bien en conférer avec le Président ; il s'efforcera, par exemple, de donner, autant que possible, à son Mémoire un caractère général, comme il convient à un système qui peut, selon son auteur, prétendre à une application étendue, sinon entrer dans un régime légal de la matière. Ce serait là, pourtant, aux yeux de quelques membres, sa meilleure et même son unique raison d'être, sa plus sérieuse chance d'arriver à vivre.

Sous ces réserves, faites pour le profit commun, la réunion remercie M. Lhospied et l'assure que l'appui moral de la Société Académique ne saurait faire défaut aux tentatives consciencieuses de réconciliation entre les graves intérêts sociaux actuellement à l'état d'antagonisme aigu.

M. Massillon Rouvet, qui vient de visiter Cluny, rapporte à l'assemblée les impressions que lui ont laissées ces lieux célèbres. Le vieux monastère est unanimement considéré comme le type le plus remarquable de l'architecture religieuse au moyen-âge. Précieux par son antiquité, il ne l'est pas moins parce qu'on y peut retrouver dans toutes ses phases le développement de l'art chrétien en France.

Notre confrère rappelle à grands traits ce que fut ce sanctuaire des lettres et de la science aux temps féodaux.

L'importance de l'abbaye pourrait d'ailleurs se mesurer aux dimensions mêmes de la chapelle qui dépassait de beaucoup, par ses proportions, l'église de Vézelay, l'une des plus grandes de France.

Aujourd'hui, en présence de ce qui reste, on se rend assez difficilement compte de ce que fut exactement Cluny : l'œuvre d'art a été outrageusement mutilée, mais les ruines mêmes sont encore imposantes et pleines de grandeur.

La séance est levée, et la suite des lectures et communications renvoyée au troisième jeudi d'août.

Séance du 20 Aout 1885.

Sont présents : MM. d'Asis-Gaillissans, Barillet, Bégat, Chevrier, Dr Félix Ducoudray, Aristide Gandrey, Eugène Gandrey, Lucien Gueneau, Dr H. Jacquinot, Manuel, Meunier, Dr Ernest Mignot, Fr. Renault, Roche ; Victor Balandreau, *secrétaire*.

Le procès-verbal de la séance du 16 juillet est lu et adopté.

Le Président présente de nouveau à ses confrères ses excuses de ce que, pour la première fois, il n'a pu les présider, à la précédente réunion.

Il remercie celui de ses confrères qui a bien voulu le remplacer en cette circonstance.

Jusqu'ici, ajoute-t-il, les séances ordinaires de la Société Académique ont trouvé un assez grand nombre de membres fort assidus à les suivre et désireux de prendre part au travail commun : il y a lieu de s'en féliciter. Cependant, il a quelque raison de craindre que les convocations n'arrivent pas à temps aux membres éloignés et même à quelques-uns des résidents qui pourraient avoir oublié cette échéance réglementaire.

Sur cette observation du Président, l'assemblée invite le secrétaire chargé des convocations à prendre ses mesures pour que les membres de la Société reçoivent avis quatre ou cinq jours avant la date fixée pour la réunion.

Aujourd'hui, et pour un motif différent, le Président regrette l'absence d'un membre sur le concours actif duquel la Société sait qu'elle peut, à bon droit, compter. Il eût prié M. Massillon Rouvet de consigner par écrit, pour les *Mémoires*, les impressions recueillies par lui dans la visite artistique qu'il vient de faire à Cluny, et dont il a entretenu ses confrères dans la réunion précédente.

L'assemblée s'associe au désir qui vient d'être manifesté et prie le Président de le transmettre à M. Massillon Rouvet au nom de tous.

M. le docteur Jacquinot entretient de nouveau ses confrères des objets gallo-romains qui ont fait la matière de sa précédente et si intéressante communication sur les fouilles pratiquées à Sauvigny-les-Bois. Sans doute, il serait à désirer que l'administration des Forêts, sous le contrôle de laquelle sont exécutés les travaux en question, pût disposer de ses trouvailles en faveur d'une société locale qui a plus d'une raison, sans doute, pour mériter ses sympathies. Mais quelque difficulté qu'à son grand regret la Société rencontre

de ce côté, il nous sera toujours possible de nous procurer auprès des conservateurs du Musée de Saint-Germain, s'il est vrai que les antiques découverts à Sauvigny (Nièvre) lui soient destinés, des dessins ou descriptions qui, à la rigueur, pourront suffire à nos études.

Le docteur Jacquinot s'offre à servir d'intermédiaire, en ce sens, auprès de l'éminent conservateur des antiques de Saint-Germain, avec qui il se trouve personnellement en relations courantes. L'assemblée accueille avec satisfaction l'obligeante proposition qui lui est faite.

Heureusement, toutes les trouvailles ne sont pas dans les bois de l'Etat et par les mains trop avares et jalouses des inspecteurs forestiers.

M. Ducoudray, que l'éloignement de sa résidence empêche d'être plus assidu aux séances d'une société qui a, nul n'en doutera, toutes ses sympathies, présente à ses confrères quatre pièces d'or, d'une conservation parfaite, trouvées par lui au-dessus du plein-cintre des fenêtres, et à des distances sensiblement égales, dans la démolition d'un bâtiment de la vieille abbaye de Bourras. Ces pièces appartiennent à la fin du XVe siècle et au commencement du XVIe, trois françaises et une espagnole. Elles sont d'ailleurs de types courants et souvent reproduits dans les recueils spéciaux.

M. Rémond donne ensuite lecture du travail annoncé par lui dans une précédente séance, et relatif à l'inscription de Saint-Symphorien, à Montceaux-le-Comte, inscription mentionnée déjà par notre confrère M. Victor Gueneau, dans l'histoire de Brèves, qu'il a écrite pour nos Mémoires.

M. Rémond rappelle que M. l'abbé Boutillier a donné, dans une notice sur cette inscription, une description de la pierre sur laquelle elle est gravée, et raconté comment elle avait été découverte. Il se bornera à l'interpréter, car il la trouve curieuse à plus d'un titre et peut-être unique dans son genre. Elle n'est pas antérieure à l'année 69 de l'ère, et M. Rémond croit pouvoir la faire remonter à la dernière moitié du deuxième siècle. L'interprétation du texte lapidaire donne lieu à des remarques fort savantes sur l'organisation de l'armée romaine, qui ont été suivies par l'assemblée avec le plus vif intérêt. — Le Président remercie M. Rémond, et le félicite, au nom de ses confrères, de sa très attachante et très complète étude.

Sur l'observation du Président qu'il serait utile à tous égards que le travail, dont il vient d'être donné lecture, fût accompagné d'une reproduction aussi exacte que possible du curieux monument lapidaire interprété, M. Francis Barillet veut bien se charger de le reproduire à nouveau ; il est prié de se concerter avec M. Rémond sur ce point. La Société sait qu'elle peut s'en remettre à son habile crayon.

M. le docteur Jacquinot redemande la parole et propose à ses confrères de l'aider à résoudre le nouveau problème archéologique qu'il va signaler.

Il croit avoir découvert, près de Thiot, les vestiges d'une voie romaine sur la rive droite de la Loire. il devait y avoir, à cet endroit, un port, lequel aurait disparu par suite du changement du cours du fleuve. Les pierres de la voie étaient établies sur un lit d'argile. La curiosité le poussant, il fit extraire quelques-unes des pierres. Il vit, non sans étonnement, que ces grosses pierres plates, assez régulières, portaient des rainures profondes, des sillons parallèles ; certaines d'entre elles en présentaient dessus et dessous. Le docteur Jacquinot déclare que le sens de cette particularité lui échappe et espère que quelques-uns de ses confrères essayeront de lui proposer une explication.

Dans les séances précédentes, M. L. Gueneau avait entretenu la Société de quelques us et coutumes du Morvan. Il ajoute un nouveau et non moins piquant chapitre sur les sorciers, les « rebouteux » de la région dont il s'est fait l'historien, et sur la manière dont ces praticiens étranges se comportent dans leurs opérations.

Au cours de la séance : 1° lecture a été donnée d'une lettre de M. Cladière qui déclare ne pas pouvoir utilement faire partie de la Société, bien qu'il ait assisté aux séances dans lesquelles elle s'est constituée.

La demande de radiation, quoiqu'un peu tardive, est consentie.

2° Le Président, en l'absence du trésorier de la Société, indique approximativement le chiffre de ses ressources financières.

L'encaisse est de près de 700 francs. Sur cette somme, le Président en ordonnancera une de 260 fr. 80 à M. Vincent, et une de 99 fr. 50 à MM. Mazeron frères, tous les deux créditeurs de la Société, pour ses premiers travaux d'impression.

La séance est levée à cinq heures, et la prochaine réunion ajournée en octobre, après le mois des vacances.

Séance du 22 Octobre 1885.

Sont présents : MM. d'Asis-Gaillissans, *président ;* Dr Ernest Mignot, Valotte, Barillet, Bégat, Eug. Gandrey, Dr Gauthier, Léon Legendre, Lhospied, Manuel, Massillon Rouvet, Rémond, Victor Balandreau, *secrétaire.*

Le Président présente les excuses de MM. Aristide Gandrey, Lucien Gueneau, Chevrier, Debourges, et donne la parole au Secrétaire pour la lecture du procès-verbal de la précédente séance.

Cette lecture donne lieu aux observations suivantes :

M. Lhospied ne partage pas l'avis de M. le Dr H. Jacquinot sur l'existence d'une voie romaine à Thiot. Les indices signalés lui semblent peu probants. Les sillons parallèles s'expliqueraient, selon M. Lhospied, par le frottement prolongé de roues de brouettes qui auraient fini par s'y engager comme dans des ornières, ou mieux, si le parallélisme signalé est constant, comme dans des « rails en creux. » Ce mouvement impliquerait à Thiot l'existence d'un gué ou même d'un port ; et les brouettes auraient servi, ce n'est qu'une supposition de l'honorable membre, au transport du kaolin extrait du voisinage.

M. Rémond ne croit pas non plus à l'existence d'une *Via* qui aurait *traversé* la rivière à Thiot : le fait, dit-il, d'une voie romaine, traversant une rivière, est un fait sans exemple. Il admettrait plus volontiers l'explication qui vient d'être proposée par son confrère.

M. le Dr Mignot remarque que, si l'on admettait l'hypothèse d'une voie romaine, il ne serait pas impossible que le tronçon supposé se rattachât à l'une des deux voies qui se dirigeaient sur Saint-Honoré : il serait intéressant d'en rechercher et coordonner les traces.

Le Président est d'avis qu'en l'absence du docteur Jacquinot, il ne paraît guère possible de prolonger la discussion et de conclure utilement. Il rappelle d'ailleurs que l'honorable membre n'a pas cru devoir avancer quoi que ce soit de positif sur sa découverte : il la signalait purement et simplement à ses confrères à titre de scrupule archéologique, et il espérait de leur sagacité la solution qui ne lui apparaissait pas encore avec un caractère suffisant de plausibilité.

Le Président estime d'ailleurs, — et son observation est appuyée par M. Massillon Rouvet, — qu'il manque à la discussion, pour aboutir, l'élément principal, le relevé graphique et les cotes précises des « sillons » signalés par le docteur Jacquinot. Il propose de réserver la question jusqu'à plus ample informé. La réunion se range de cet avis.

A propos des pièces d'or trouvées par M. Ducoudray dans les démolitions de Bourras-l'Abbaye, et produites par notre confrère dans la dernière séance, M. Lhospied demande à présenter une nouvelle observation. Il a visité Bourras, il y a quelques années, et remarqué les vestiges d'un ancien cloître, fort curieux encore, lui semble-t-il, malgré les destructions successives. Il est à craindre que ce qui en reste ne vienne à disparaître, s'il entre dans les désirs du propriétaire actuel de se faire une habitation tout à fait en rapport avec sa situation présente et sa fortune. M. Lhospied exprime le désir que quelques-uns de ses confrères puissent se rendre à Bourras, où ils sont sûrs de trouver l'accueil le plus hospitalier, afin de juger par eux-mêmes de l'intérêt des restes historiques sur lesquels il appelle l'attention ; de prendre, s'il y a lieu, un croquis et de recueillir tous matériaux descriptifs utiles.

Le Président, avec l'assentiment unanime des membres présents, communiquera à M. Ducoudray le désir exprimé par ses confrères de la Société Académique, et demandera

son agrément pour cette petite excursion archéologique, pour laquelle il priera quelques membres de la Société de vouloir bien s'adjoindre à lui.

Le Président annonce à la réunion qu'il a le devoir et la douleur de lui apprendre la mort de deux confrères, et de confrères regrettables entre tous.

M. Eug. Mathieu, premier secrétaire et l'un des membres les plus actifs de la Société Académique à ses laborieux débuts, est décédé à Libreville (Gabon), où il avait été envoyé en qualité de sous-directeur des travaux publics. Il a contracté les germes du mal qui l'a emporté en quelques heures, au chevet de sa femme qui devait, six jours après, le suivre au tombeau. La *Société Académique du Nivernais* inscrira dans ses Mémoires le nom de l'excellent confrère qu'elle a perdu et auquel elle adresse, par l'organe de son Président, l'expression la plus émue de son estime et de ses regrets.

Le Président rappelle, à cette occasion, que Mathieu, à qui, dans son éloignement provisoire, la Société Académique ne cessait pas d'être chère, lui avait annoncé l'envoi de divers objets destinés au Musée qu'elle projette, à savoir, une collection d'armes pahouines, et même une pirogue de pêcheur. Ces objets, offerts en don à la *Société Académique du Nivernais*, ne sont pas arrivés jusqu'à elle. Ainsi les armes, nous a-t-on assuré, ont été distribuées par Mme Mathieu, mère du décédé, aux amis particuliers de son fils. Quelle démarche conviendrait-il ou serait-il possible de faire pour rentrer en possession des objets à nous destinés et distraits de leur destination dans une intention fort respectable, à coup sûr? L'affaire semble délicate. Le Président pense simplement que, pour mettre les procès-verbaux en complet accord avec eux-mêmes, la Société doit provisoirement donner acte à son Bureau du non-récépissé qu'il déclare et décider qu'il sera fait mention au procès-verbal de la présente séance des circonstances signalées par lui, au cours de cet incident qu'il ne pouvait pas ne pas soulever.

Cette proposition obtient l'adhésion unanime des membres présents.

L'autre deuil qui frappe la Société Académique, ne lui paraîtra pas, dit le Président, moins cruel. Il vient d'apprendre, au bureau même de l'Etat civil de Nevers, que Mme Provost-Ponsin, à qui la Société s'honorait d'avoir fait une place dans son sein et qui travaillait activement pour elle, était décédée à Paris, et que, sur son désir formel, l'éminente défunte reposait aujourd'hui au cimetière de Nevers.

Le Président proteste qu'il regrette, au-delà même de ce qu'on pourrait croire, d'avoir appris, d'une façon indirecte et tardive, la perte qu'avait faite la Société, et les circonstances dans lesquelles Mme Provost-Ponsin était venue prendre possession de la dernière demeure choisie par elle. Il se fût fait un devoir de rendre, au nom de la Société, à celle qui n'était plus, l'hommage suprême qu'elle méritait si bien et à tant de titres.

M. le docteur Mignot émet l'idée que le Bureau choisisse une échéance convenable et convoque les membres de la Société pour aller en corps déposer sur la tombe de Mme Provost-Ponsin une couronne qui témoigne des regrets unanimes que sa perte nous a causés.

La proposition obtient de l'assemblée l'adhésion la plus entière et la plus sympathique.

Un membre demande ce que deviendra, par suite de la perte que la Société déclare si vivement ressentir, l'édition projetée des Œuvres de Maître Adam, et si le travail entrepris par Mme Provost-Ponsin sera perdu pour la Société.

Le Président répond qu'il a tout lieu de croire que les pages écrites pour la Société, et qui constitueront pour elle comme la « Dernière pensée » du confrère qui n'est plus, demeurent pieusement acquises à ceux à qui elles étaient destinées; il ajoute qu'il se concertera avec le Président de la Section des Belles-Lettres et celui de la Section des Beaux-Arts, pour que l'édition d'Adam-Billaut voie le jour sous le double patronage de la *Société Académique du Nivernais* et de la mémoire respectée de la femme si distinguée, dans les mains mêmes de laquelle la mort a brisé la plume.

L'heure étant fort avancée et quelques membres résidant au loin demandant à se retirer, le Président ajourne au troisième jeudi de novembre les communications et travaux qu'il a en mains, et déclare la séance levée.

Séance du 19 Novembre 1885.

Sont présents : MM. d'Asis-Gaillissans, *président ;* Dr H. Jacquinot, Aristide Gandrey, Chevrier, Bégat, E. Meunier, Barillet, Dr Brault, Eug. Gandrey, Léon Legendre, Georges Lefebvre, A. Manuel, Muri, Rémond, Renault ; Victor Balandreau, *secrétaire.*

Excusés : MM. Valotte, Lucien Gueneau et Debourges (Georges).

Lecture est donnée du procès-verbal de la dernière séance.

Le docteur H. Jacquinot demande la parole pour une rectification personnelle.

Il craint que ses confrères ne se soient mépris sur quelques points de sa précédente communication relative aux pierres de Thiot. Il n'a point donné à entendre que la voie romaine signalée par lui ait jamais *traversé* la Loire : cette voie longeait le fleuve sur la rive droite et se dirigeait sur Decize. Il partage donc l'opinion de ses honorables confrères MM. Rémond et Lhospied. Il rappelle, d'autre part, que, sur l'interprétation des sillons parallèles dont les pierres étaient marquées à une profondeur de 5 à 6 centimètres, il s'était bien gardé d'être affirmatif : il proposait la chose à la sagacité de ses confrères, à titre de curiosité, le sens lui échappant encore à lui-même.

Ces pierres, il les a revues depuis, et notamment en compagnie de M. Lhospied. Il ne lui semble pas douteux qu'il n'y en ait eu un bien plus grand nombre, et qu'à l'origine elles n'aient reçu une forme plus régulière que celle qu'elles présentent aujourd'hui et qui ne permet pas de raccorder les sillons entre eux, comme il pensait pouvoir le faire. Il ne faut donc pas songer à reconstituer cette double ornière où se seraient engagées, pendant un temps plus ou moins long, des brouettes à deux roues, « comme sur des rails en creux. » Quant au kaolin que ces brouettes auraient servi à transporter, il faut encore rejeter cette supposition : il n'y a pas dans la région le moindre gisement d'argile blanche. Une particularité, qui d'abord lui avait échappé et qu'il a depuis constatée avec son confrère M. Lhospied, achèvera de ruiner l'explication proposée : les sillons présentent, en travers, de petites évidures semi-circulaires, qu'on peut se figurer comme celles qu'auraient creusées, par un frottement prolongé, les anneaux d'une chaîne d'amarre ou de halage. Cela résout-il le problème? Non, sans doute. Mais un fait paraît acquis, c'est l'existence, à Thiot, d'un port qui aurait eu, à une date reculée, une assez grande importance. La découverte d'une nécropole, les objets recueillis et décrits à dates diverses par M. Jacquinot, l'attestent suffisamment.

Le Président constate que, sur le point controversé, l'accord s'est établi autant qu'il pouvait l'être. Il résume le débat, et, sous bénéfice des observations qui se sont produites au début de la présente séance, l'assemblée consultée, il déclare le procès-verbal adopté.

Deux membres nouveaux, MM. Georges Lefebvre, ancien magistrat, et Muri, de Donzy, artiste-peintre, sont présentés, l'un par MM. Bégat et Balandreau, l'autre par MM. Aristide Gandrey et Balandreau. Agréés à l'unanimité des membres présents, nos deux nouveaux confrères prennent séance.

Le Président leur adresse quelques paroles de bienvenue et signale le précieux concours que la Société Académique doit espérer de ses nouveaux adhérents.

Avant de donner la parole à ses confrères pour les lectures et communications qu'ils apportent à la séance de ce jour, le Président fait passer sous les yeux de l'assemblée une épave lapidaire recueillie par lui dans les sables de la Loire, à proximité du champ de tir. C'est la tête d'une statuette en calcaire de Nevers, de caractère religieux. Renversée légèrement en arrière dans le mouvement extatique, elle conserve, malgré le ravage du sable et des eaux, une partie de son expression première et porte encore la marque d'un travail assez délicat. Le style, au jugement des membres présents, serait celui du XVe siècle.

Le Président fait ensuite un rapport verbal sur l'excursion faite par lui à la vieille abbaye de Bourras, en compagnie de ses confrères MM. Léon Legendre et Lhospied. Ils ont visité, malgré une pluie impitoyable, ce que les incendies successifs ont laissé subsister de l'ancien cloître des religieux ; et sur le croquis que M. Legendre en a rapporté, le

Président indique la place occupée, au-dessus de la clef des cintres, par les quatre superbes pièces d'or que M. Ducoudray a présentées à ses confrères dans une précédente séance. Cette position même des pièces indique une superstruction : la partie respectée par les flammes, ayant servi comme de secondes fondations, aurait reçu et conservé, à la fin du XVe siècle ou dans les premières années du XVIe, les témoins monétaires d'usage. Si, dans le nombre, il se trouve une pièce de Ferdinand le Catholique et d'Isabelle, le Président émet la conjecture que cette pièce pouvait représenter la nationalité de l'abbé ou de quelqu'un de ses religieux. Au vu du croquis de M. Legendre, un membre pense qu'il y aurait quelque intérêt à prendre la photographie de ce dernier vestige d'une abbaye qui fut, quoique obscurément, mêlée à l'histoire de notre ancien Nivernais. M. Fr. Renault s'offre pour cette reproduction, et sa proposition est accueillie par l'assemblée avec un sympathique empressement.

La parole est donnée à M. Jacquinot pour la lecture de notes archéologiques sur Dienne et Montigny-sur-Canne.

Cette nouvelle « promenade, » — c'est le titre modeste sous lequel M. Jacquinot produit ces études, — est suivie par l'assemblée avec le vif intérêt qu'elle prend aux communications assidues de notre zélé confrère.

Incidemment, et à propos des objets qui viennent d'être décrits, un membre demande à qui appartiennent les objets qui, dans les vieilles églises, ont une valeur artistique ou présentent quelque intérêt historique. — M. Rémond répond que ces objets mobiliers sont du domaine de l'Etat et que nul n'en peut disposer sans une autorisation spéciale de l'Etat.

M. Rémond annonce à ses confrères qu'il se propose de faire une importante addition au Mémoire présenté par lui sur l'inscription lapidaire de Montceaux-le-Comte. Accompagné de M. Barillet, qui s'est obligeamment chargé de reproduire à nouveau, pour ses confrères de la Société Académique, la stèle, objet du Mémoire, M. Rémond a procédé à l'examen le plus minutieux du monument. Il a remarqué à la partie supérieure des détails qui avaient échappé jusqu'ici aux archéologues qui s'en sont occupés. Selon notre sagace confrère, — et M. Barillet appuie cette conjecture, — nous n'aurions, dans la pierre de Montceaux-le-Comte, qu'une partie du travail primitif, le soubassement d'un monument qu'il se propose de restituer, dans la mesure de vraisemblance accessible en pareille matière.

Cette communication excite un vif mouvement de curiosité.

M. le Président a en mains quelques pages dans lesquelles M. Massillon Rouvet a consigné, à l'intention de ses confrères, les impressions de ses récents voyages à Cluny ; mais l'heure s'avance, et il croit pouvoir proposer de remettre cette lecture à la séance prochaine à laquelle l'auteur assistera.

Il doit d'ailleurs donner lecture immédiate d'une circulaire ministérielle contenant le programme du Congrès des Sociétés savantes en 1886. Les questions et sujets d'études proposés y sont distribués, comme à l'ordinaire, en cinq catégories afférentes aux cinq sections du Comité des travaux historiques et scientifiques. Certains points de ce programme semblent à l'adresse de quelques-uns de nos confrères qui, séance tenante, en recueillent le texte. Le Président espère que la Société Académique, qui a déjà été représentée au dernier Congrès, tiendra à honneur de collaborer, dans sa mesure, au programme nouveau qui vient de lui être communiqué.

Quelques membres annoncent que déjà ils s'occupent de questions qui paraissent rentrer dans les cadres de ce programme. C'est ainsi que M. Rémond étudie la question de l'*Education de la femme au moyen-âge.*

M. le Président saisit cette occasion d'engager de nouveau les Membres de la Société Académique à varier leurs sujets d'études, sous peine de se résigner à « doubler » ce qui existe déjà. Sans doute, il est bon, pour une Société telle que la nôtre, de ne pas perdre de vue l'intérêt local, mais il y a des questions dont, sans cesser d'être intéressant, on peut élargir le point de vue et généraliser les termes. Les archéologues surtout ont donné et continueront à donner, cela est souhaitable, pour le profit de tous. Mais que les historiens, les économistes, les savants, les littérateurs, les poètes, les artistes, apportent leurs contributions. L'avenir de la Société Académique, la réalisation du but qu'elle s'est proposé, sa « raison d'être, » dit le Président, est à ce prix.

Cette observation du Président obtient une approbation unanime.

La réunion décide enfin, sur la proposition du Président, que l'extrait du procès-verbal de la précédente séance, concernant notre regretté confrère M. Mathieu, sera adressé à Mme Ve Mathieu, sa mère.

La séance est levée.

Séance du 18 Décembre 1885.

Sont présents : MM. d'Asis-Gaillissans, *président;* Dr H. Jacquinot, Valotte, Dr Mignot, Lucien Gueneau, Aristide Gandrey, Léon Legendre, de Flamare, Georges Lefebvre, Lhospied, Alfred Manuel, Massillon Rouvet, Rémond, Victor Balandreau, *secrétaire.*

Lecture est faite du procès-verbal de la précédente séance.

Le Président prend le premier la parole, à propos du procès-verbal. C'est un scrupule qu'il exprime : il craint qu'on ait à tort attribué à l'Etat un droit trop entier sur les objets d'art qui font partie des biens-meubles des églises. Il croit simplement que ces objets, meubles *par leur nature* et non *par la détermination de la loi*, appartiennent aux fabriques, personnes civiles reconnues par la loi habiles à posséder. Mais quand il s'agit d'objets d'art précieux ou d'objets vénérés, tels que les reliquaires, il croit que les fabriques ne peuvent les aliéner, les vendre à un brocanteur, ou en disposer d'une façon quelconque, sans une autorisation spéciale du préfet et de l'évêque.

M. Massillon Rouvet dit qu'il possède un certain nombre de circulaires ministérielles relatives aux objets d'art de ce genre, et les met à la disposition de ses confrères.

Il semble utile au Président que les membres de la Société aient une solution précise sur une question qui intéresse visiblement l'histoire et la conservation des richesses de l'art local, et il demande à M. Georges Lefebvre, que sa compétence spéciale recommande à ses confrères, de vouloir bien fixer leur incertitude.

M. Lefebvre défère avec bonne grâce au désir qui lui est exprimé et promet d'étudier la question à un double point de vue : à qui appartiennent les objets d'art placés dans les églises ? à qui les églises elles-mêmes ? les deux questions lui semblant connexes.

Le Président vient d'être informé que le savant secrétaire de la Commission des Monuments historiques, M. Robert de Lasteyrie, de passage à Nevers, avait, en compagnie de notre honorable confrère M. de Flamare, fait visite à M Massillon Rouvet. Il rappelle que la Note, lue par ce dernier au Congrès provincial à la Sorbonne, lui avait paru avoir été jugée ou mentionnée, dans un article d'un journal ordinairement mieux inspiré, avec un parti-pris de défaveur qui l'avait ému. Il demande à M. de Flamare, qu'il est heureux de voir présent à la séance, de vouloir bien communiquer à la réunion le sentiment de M. de Lasteyrie sur l'article en question.

M. de Flamare expose que M. de Lasteyrie lui a déclaré qu'il était le premier à regretter une appréciation où il était entré sans doute plus de légèreté que de malveillance, et que son sentiment était tout autre à l'égard de notre confrère et de la communication qu'il avait présentée à la section d'archéologie du Congrès.

Sur le regret exprimé par le Président de n'avoir pas été informé de la présence de M. de Lasteyrie assez à temps pour lui faire les honneurs d'une séance de la Société, ce qui eût été pour elle une bonne fortune et qui eût marqué dans ses annales, M. Massillon Rouvet dit que l'éminent archéologue était simplement de passage à Nevers, en quête d'inscriptions antérieures au XIIe siècle, dont il s'occupe en ce moment ; que c'est même ce qui lui a valu l'honneur de sa visite. Il lui a montré des pierres provenant de l'ancienne église Saint-Michel, petite chapelle sise naguère cour de l'Abbaye, et portant des inscriptions qu'il déclara inédites et dont M. de Lasteyrie demanda qu'on lui envoyât les estampages. Aujourd'hui que M. de Lasteyrie est en possession des estampages, il convient d'attendre le résultat d'une enquête où il excelle ; la Société Académique pourra profiter de son travail d'exégèse et le faire accompagner, au besoin, de la figuration, à coup sûr intéressante, de ces antiques documents.

M. Massillon Rouvet propose de faire tirer à ses frais un certain nombre d'exemplaires de sa dernière Notice sur l'église Saint-Etienne, avec les plans et coupes qui doivent l'accompagner; mais il désire que l'envoi en soit fait aux Sociétés analogues à la nôtre.

Le Président remercie M. Massillon Rouvet de ses bonnes dispositions. Il pense, toutefois, que satisfaction sera donnée au vœu de son confrère par les échanges que la Société Académique doit faire avec les autres Sociétés, lors de la publication prochaine du premier fascicule de ses *Mémoires*.

Cette question des dessins destinés à donner au volume une part considérable de son intérêt, a toujours préoccupé vivement le Bureau de la Société et ses membres les plus assidus. Le Président, avec le concours de ses plus compétents confrères, notamment MM. Léon Legendre, Massillon Rouvet, Barillet, Manuel, sans oublier le docteur Jacquinot, dont les croquis sont empreints d'un remarquable accent de franchise, y apporte les mêmes soins qu'à la surveillance de la partie typographique, qu'il partage avec son confrère M. Prosper Bégat.

C'est ainsi qu'il a cherché à se procurer une vieille gravure originale du château de Brèves; et bien qu'elle ait déjà été reproduite, ou à peu près, par les auteurs de l'*Album du Nivernais,* il pense qu'il serait à propos de la joindre au travail important de M. Victor Gueneau.

Tel est aussi l'avis de la réunion. — A une condition, ajoute utilement M. de Flamare, c'est que l'état actuel serait figuré à côté de l'état primitif : l'intérêt principal de la reproduction serait à ce prix.

Cette double proposition est approuvée à l'unanimité.

Le Président présente à ses confrères quelques pièces originales ou rares, récemment acquises par lui pour la Bibliothèque municipale, dite proprement « Nivernaise » :

1° L'acte de vente du château et seigneurie de Gérigny, moyennant 32,000 livres, par les Bénédictins de La Charité-sur-Loire, en 1769. L'expédition est sur parchemin et contient la description du château, ainsi qu'un assez grand nombre de noms et signatures qui intéressent l'histoire du pays.

2° Une plaquette de 4 pages in-12 contenant les « Arrest donnez au profit des marchands fréquentans la Loire, contre les Echevins et habitans de Desize, du 3 sept. 1605 et du 21 mars 1607. »

3° Une autre plaquette de 6 pages in-12, portant « Déclaration du prétendu droict de péage de Disize, sur la rivière de Loire. Arrest, par lequel est faict Reiglement du péage de Desize, du 24 janvier 1604. »

4° Enfin une brochure très rare, de 36 p. in-8, *Vie de l'abbé Fauchet*, par l'abbé de Valmeron. C'est un factum violent auquel la Biographie sert de support. Fauchet était né à Dornes, et la brochure contient de lui un curieux portrait gravé à l'eau-forte.

Le Président met ces brochures et pièces à la disposition de ceux de ses confrères qui voudraient les examiner plus amplement.

Enfin, pour compléter les observations relatives à l'intérêt spécial que les Mémoires peuvent demander à l'art nivernais, M. Victor Balandreau proposerait de réserver, à la fin des volumes, une place pour les reproductions des œuvres de nos artistes.

Au moins serait-il à désirer que ces reproductions fussent remises à la Société « à titre gracieux, » observe le Président : autrement, les ressources financières de la Société se trouveraient engagées dans un intérêt qui ne serait pas directement le sien.

M. Massillon-Rouvet réclame pour la Société un droit de surveillance. — Ce point semble délicat à M. Legendre et à quelques membres. Le Président estime qu'à moins de cas exceptionnels et assez peu probables, il faut laisser aux artistes la même liberté qu'aux auteurs des Mémoires insérés.

Le Président dépouille ensuite la correspondance officielle. Il donne lecture *in extenso* d'une lettre circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes, relative à la *Dixième réunion annuelle des Sociétés des Beaux-Arts.*

Le Ministre croit utile d'appeler l'attention des Présidents des Sociétés des Beaux-Arts et des Commissions dites *de l'Inventaire des Richesses d'Art de la France*, sur le caractère

des lectures et des travaux relatifs à l'Histoire de l'Art, qu'il invite les Sociétés des départements à préparer pour la réunion prochaine du *Comité des Sociétés des Beaux-Arts* à la Sorbonne.

« Le rôle des Sociétés qui veulent bien prendre part aux sessions organisées par l'Etat, porte la circulaire, est nettement tracé par les décisions du Comité.

« C'est à compléter l'histoire de notre art national qu'elles doivent être fières de concourir par la mise au jour des pièces d'archives, comptes, marchés, autographes, etc., que les érudits des départements peuvent découvrir dans leurs patientes recherches. »

Le Président espère que quelques membres de la *Société Académique du Nivernais* voudront bien répondre à l'appel du Ministre, et c'est dans ce sens qu'il lui accusera réception de la présente circulaire.

M. Massillon Rouvet a ensuite la parole pour la lecture de quelques pages dans lesquelles, à la demande de ses confrères, il a résumé ses impressions d'artiste et d'archéologue dans les voyages récents qu'il a faits à Cluny.

Cette lecture intéressante, dans laquelle M. Massillon Rouvet s'est appuyé souvent, on le comprend, sur l'autorité et l'érudition de son illustre et regretté maître, présente cependant un accent personnel dont le Président remercie son confrère; il lui exprime en même temps le désir qu'il marque plus profondément encore dans son travail la part d'intérêt qu'il y a introduite par ses impressions propres. — Cette communication nouvelle de M. Massillon Rouvet entrera dans le second fascicule des Mémoires de la Société.

M. le docteur Jacquinot demande à compléter ses précédentes communications sur la sépulture gauloise de Sauvigny-les-Bois. Il présente ensuite à ses confrères un instrument en fer des plus curieux et recueilli par lui aux environs d'Arthel : il en a démêlé le mécanisme qu'il explique de la façon la plus vraisemblable : ce sont des entraves-cadenas ou, si l'on peut dire, des « menottes pour les pieds. » M. Jacquinot en fait don à la Société pour ses futures collections.

Ce don ramène l'attention d'un membre présent sur la tête de sainte, probablement une des saintes femmes d'un calvaire, dont il a été question dans la précédente séance. Elle est soumise à un nouvel examen. M. de Flamare remarque que le bandeau qui retient la chevelure tombante et le type général qu'il démêle encore malgré les ravages du temps, des eaux et du sable, lui paraissent indiquer une date bien plus reculée que celle qui lui a été attribuée dans le premier examen. Selon notre honorable confrère, et M. Massillon Rouvet partage son avis, la figurine serait du XIIIe siècle ou même du XIIe.

Au moment de lever la séance, l'heure étant avancée, le Président informe ses confrères qu'il a acquis pour son compte personnel une rarissime Relation d'une mission de trois jésuites à Armes, près de Clamecy, en 1751, imprimée à l'étranger, et qu'il en fera l'objet d'une communication ultérieure, si elle lui paraît présenter un intérêt suffisant.

M. Prosper Bégat dépose sur le bureau un travail de longue haleine, qu'il intitule *Notes sur l'inventaire de la Bibliothèque Nivernaise*, qu'il vient de terminer. L'assemblée décide que cet utile travail sera inséré dans le prochain fascicule.

La suite des délibérations, communications et lectures, est ajournée au troisième jeudi de janvier.

Séance du 21 Janvier 1886.

Sont présents : MM. d'Asis-Gaillissans, *président;* Valotte, Georges Lefebvre, Bégat, Lhospied, Chevrier, Massillon Rouvet, Manuel, Léon Legendre, Alexis Debourges, Rémond ; Victor Balandreau, *secrétaire.*

Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 18 décembre dernier.

M. Lefebvre demande à présenter l'étude qu'il a faite, au point de vue juridique, sur la question soulevée dans la précédente séance : « A qui appartiennent, d'une part, les églises ; d'autre part, les meubles et objets d'art qu'elles renferment ? » Notre honorable collègue est d'avis : 1° que les églises cathédrales appartiennent à l'Etat ; 2° que, parmi les églises paroissiales, les unes sont la propriété des communes, les autres la propriété des fabriques ; 3° que la question de savoir à qui appartiennent les meubles et objets d'art renfermés dans les églises doit être résolue d'après les principes du droit civil.

A l'appui des conclusions partielles auxquelles est arrivé notre confrère, dans cette matière délicate entre toutes, quelques membres citent des exemples particuliers qui intéressent notre Nivernais.

M. Lhospied donne quelques détails sur l'église de Béard qui avait un certain caractère artistique et dont il déplore la transformation en écurie.

M. Massillon Rouvet signale le magnifique christ marouflé, du XII° siècle, que possède l'église cathédrale de Saint-Cyr. Comme ce christ fait partie du mobilier de la cathédrale, il est devenu « immeuble par destination, » c'est-à-dire propriété de l'Etat.

M. le Président remercie M. Lefebvre d'avoir éclairé ses confrères sur un point délicat et qui méritait, au premier chef, d'appeler l'attention des amis de l'art. Son travail sera inséré au prochain tome des Mémoires.

La parole est donnée à M. Rémond pour ajouter à l'interprétation donnée par lui de l'inscription de Montceaux-le-Comte quelques observations que lui a suggérées un nouvel examen attentif de la stèle déposée au Musée dit lapidaire, à la Porte du Croux.

M. Rémond pense avoir complété l'interprétation du texte lapidaire et restitué au monument lui-même son véritable caractère.

Ses explications, faites sur le croquis même qu'en a relevé notre confrère M. Barillet, qui accompagnait M. Rémond dans sa nouvelle enquête, ont paru à l'assemblée empreintes du caractère de la plus haute vraisemblance. M. Rémond est prié, en conséquence, par ses confrères, d'ajouter ce *postscriptum* à son premier travail.

M. le Président informe ses confrères qu'il a reçu de la Direction des Beaux-Arts un Rapport sur les Ecoles d'art industriel, par M. Marius Vachon. Ce rapport, dit-il, est remarquablement pensé et écrit. Ceux de ses confrères qui s'occupent des choses d'art et s'intéressent à cet enseignement, y trouveront les indications les plus précieuses. Le Président prie deux des Membres présents, par qui le savant et utile Mémoire de M. Vachon semble devoir être étudié avec le plus de compétence, de vouloir bien en préparer l'analyse ou la critique pour une séance prochaine.

Le Président a reçu encore de M. A. Kœmpfen, directeur des Beaux-Arts, une circulaire par laquelle l'Administration appelle de nouveau l'attention des Sociétés des Beaux-Arts des départements sur le caractère des lectures à présenter à la session de 1886. Le Comité, chargé de l'organisation de ces sessions annuelles, ne paraît pas disposé à admettre les études relatives à l'enseignement de l'art et de l'esthétique, pour des motifs que la circulaire énumère. Mais les travaux relatifs à l'*Histoire de l'art*, aux arts étudiés dans leurs « manifestations locales, » les biographies d'artistes sur documents originaux, voilà ce que le Comité des Sociétés des Beaux-Arts propose aux patientes recherches des érudits des départements. — Le Président invite ses confrères à diriger leurs travaux dans ce sens, de manière à répondre, en temps utile, au pressant appel qui lui est fait. Ce que la Direction des Beaux-Arts attend des correspondants du Comité, c'est qu'en « s'occupant des artistes ou des institutions qui ont influé sur le progrès de l'art dans

telles régions de la France, » ils concourent à un mouvement d'études parallèle à celui qui est né de l'*Inventaire des Richesses d'art de la France*.

Un membre demande ce que c'est que cette dernière Commission.

M. Massillon Rouvet intervient. Il a fait partie, en 1878, de la Commission départementale chargée de collaborer à la publication de l'Inventaire général des richesses d'art de la France, et qui se composait de treize membres, dont plusieurs sont décédés ou éloignés, et trois font aujourd'hui partie de la Société Académique.

Le rôle de cette commission était d'énumérer et de décrire d'une façon succincte les monuments artistiques et objets d'art dignes d'être signalés, arrondissement par arrondissement.

Une circulaire spéciale du président de la commission départementale de la Nièvre fut adressée, en date du 1er juin 1878, aux membres de cette commission.

M. Massillon Rouvet, qui a conservé le dossier relatif à cette commission, remet au Président la circulaire dont il s'agit. Le Président en donne lecture. Il estime qu'un passage de cette pièce officielle, qui intéresse visiblement ses confrères, est propre à les diriger dans leurs recherches particulières et à leur indiquer la mesure utile de la coopération qu'ils peuvent spontanément apporter à l'œuvre de la Commission. Il propose, en conséquence, d'insérer au procès-verbal de la séance le passage suivant :

« L'*Inventaire général* comprend un chiffre considérable de sujets d'étude. Nous vous signalerons plus particulièrement les suivants : Abbayes, prieurés, anneaux, bracelets, armures antiques et du moyen-âge, autels, bas-reliefs, bénitiers, bijoux, bronzes, bustes, calices, carrelages, cercueils de pierre, chaires, châsses, reliquaires, châteaux, cheminées, cippes, cloches, colonnes, columbariums, crosses, cryptes, émaux et faïences, fontaines monumentales ou autres, grilles de fer, horloges et pendules, inscriptions, ivoires sculptés, livres curieux, manuscrits, lutrins, médailles, mosaïques, peintures murales et autres, portails, portes (heurtoirs, ferrures, marteaux), portraits, poteries, puits, rétables, sceaux gothiques et autres, sculptures, siéges, stalles, statues, statuettes, tabernacles, tableaux, tapisseries, vitraux, etc., etc. »

Les recherches des Membres de la Commission départementale devaient s'appliquer à tous les monuments publics, monuments historiques classés, monuments diocésains (Eglise Cathédrale, palais épiscopal, grand séminaire), musées et bibliothèques publiques, — le travail de ces trois catégories réservé aux architectes spéciaux et aux conservateurs des musées et archives, — églises, mairies, hospices, casernes, palais de justice, colléges, etc., etc., ainsi qu'aux objets d'art qu'ils peuvent contenir. La circulaire était signée du président *J. Girard de Vasson*, délégué du Préfet, et du docteur *Subert*, secrétaire.

Le Président demande à M. Massillon Rouvet ce que sont devenus les travaux de cette Commission départementale.

M. Massillon Rouvet répond que cette Commission s'est réunie trois fois au plus et que, depuis le mois de septembre 1878, il n'en a plus entendu parler.

En l'état, le Président estime que cette Commission n'a pu fonctionner utilement et répondre à l'attente du Ministre qui a institué l'*Inventaire*. Il rappelle que, par suite de décès ou de départ, la Commission se trouve réduite à ne plus pouvoir reprendre ses travaux. En conséquence, il se propose d'écrire à M. le Préfet et de le prier de vouloir accepter, pour l'œuvre entreprise dans la France entière, le concours de la Société Académique, en ce qui concerne la recherche et la description des richesses artistiques de la Nièvre.

La réunion adhère avec empressement à la pensée de son Président.

Le Président communique une note singulièrement intéressante, publiée par la Section des Sciences économiques et sociales du Comité des travaux historiques et scientifiques. Cette note concerne les Assemblées générales des communautés d'habitants en France, sous l'ancien régime. Le sujet d'étude proposé et accompagné d'un ample questionnaire en vue d'arriver à des résultats précis et certains, est celui-ci :

« Etudier, dans une région déterminée, l'institution des assemblées générales de Communautés d'habitants, en recherchant les dates les plus anciennes et les plus récentes, — la périodicité, la composition des assemblées, le mode et l'objet de leurs délibérations, la manière dont ses délibérations ont été recueillies et conservées. »

Le Président tient à la disposition de ceux de ses confrères, que l'étude spéciale solliciterait, l'unique exemplaire de la Note qu'il a reçu.

Avant de lever la séance, il annonce que le premier fascicule des Mémoires est sorti des presses et va être mis en distribution.

Assemblée générale du 25 Février 1886.

Présidence de M. d'Asis-Gaillissans.

Sont présents : MM. d'Asis-Gaillissans, *président;* le Dr H. Jacquinot, Lucien Gueneau, Valotte, Dr Ernest Mignot, Aristide Gandrey, Bégat, Barillet, Chevrier, Dumoulin, Debourges (Alexis), G. Lefebvre, Legendre, Lhospied, Alfred Manuel, Massillon Rouvet, Meunier, Roche, Rémond, Victor Balandreau, *secrétaire.*

Le procès-verbal de la dernière assemblée générale est lu et adopté sans observation.

Le Président communique les lettres de confrères éloignés qui s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

Il prend la parole pour rendre compte à l'assemblée de la situation présente et des travaux de la *Société Académique du Nivernais* pendant l'année qui s'achève :

« Messieurs et chers confrères,

» La *Société Académique du Nivernais* achève aujourd'hui, quoi qu'il en puisse paraître, la première année de son existence. Ici, du moins, nul ne s'y méprendra ; et si je tais les « mois de nourrice, » — passez-moi le mot dont l'ironie même n'est pas actuellement pour nous déplaire, — nul ne sera tenté de m'en faire sérieusement le reproche. Notre ère véritable, en effet, date pour nous du jour où, libres de toute préoccupation du côté du dehors et nous appartenant enfin à nous-mêmes, il nous a été permis de mettre la main à la tâche. Si l'on tient compte des obstacles de toute sorte que nous avons eu à vaincre, c'était quelque chose d'en être arrivé là.

» Il y a un an, à pareille date, vous affirmiez résolûment, à l'unanimité, votre volonté de vivre et d'accomplir votre œuvre ; eh bien ! votre président est fier de vous rendre aujourd'hui ce témoignage : vous avez vécu, et l'œuvre est en bonne voie.

» Le mérite vous en revient, à vous, mes chers confrères, qui vous êtes montrés fidèles à suivre nos séances ou qui les avez remplies, pour le profit commun, de vos intéressantes communications. Pour constater la variété de vos études, l'ardeur justement confiante avec laquelle vous avez abordé le vaste programme que, dès le début, vous vous étiez tracé, et qui représente le mouvement des esprits dans des voies si diverses, il suffira à ceux qui ne vous ont pas entendus de jeter les yeux sur le premier fascicule de nos *Mémoires* qui vient de nous être remis. Encore bien, ne contient-il, j'ai hâte de le dire, que la moitié de vos travaux.

» Je n'entreprendrai pas de louer ici, par le menu, ces savantes études d'archéologie et d'histoire locale où le pittoresque et la légende anime et colore si heureusement la solide érudition ; — ces piquants tableaux des mœurs naïves de la région qui, grâce à la verve et à la bonne humeur du peintre, ont pris sous vos yeux une physionomie pleine d'originalité ; — ces vues théoriques sur la nature dont la nouveauté, l'étrangeté peut-

être, n'est pas sans grandeur. Non, il me faudrait, pour être juste envers tous, refaire la table des matières, outre que l'on m'accuserait d'être orfèvre et de parler pour l'orfévrerie.

» Cependant, en votre nom, mes chers confrères, et au mien, je remercierai tout spécialement ceux d'entre vous qui nous ont si gracieusement apporté le concours de leur activité bien connue et de leur habileté artistique. Nous ne devons certes pas espérer que, pour nous voir, tout le monde à Nevers ait « des yeux de Chimène ; » mais si nous faisons bonne et agréable figure aux vitrines de nos libraires ou sur les tables de nos lecteurs, c'est, à coup sûr, au concours que je vous signale que nous en serons pour une bonne partie redevables. Je remercierai de même nos imprimeurs d'avoir surveillé avec tant de soin, et achevé à notre entière satisfaction, le travail qui leur était confié, tant pour l'exécution typographique que pour les autographies. Enfin et surtout, je n'ai garde d'oublier ceux qui ont bien voulu m'assister dans la direction générale, m'éclairer de leurs conseils, ou m'encourager par l'appui moral que nous recevions de leur présence assidue à nos réunions. A vous donc, mes honorés collègues du Bureau, mes vifs et sincères remercîments. Sans que j'insiste davantage, nos chers secrétaire et trésorier voudront bien en prendre leur part, eux qui, par leur obligeance et leur zèle, ont assuré le fonctionnement régulier de nos séances et de notre caisse.

» Encore un mot, pourtant, et celui-là à l'adresse particulière de notre trésorier. Aux remercîments qu'il mérite, je joindrai un vœu, sûr en cela de ne pas lui déplaire, c'est que sa comptabilité lui devienne plus pénible, je veux dire plus laborieuse. Nous en sentons le besoin.

» Je voudrais, en effet, mes chers confrères, pouvoir vous dire qu'ayant vécu, vous avez grandi. Malheureusement, la statistique est là, et la statistique a des rigueurs qui ne se prêtent pas à l'illusion. Les adhésions nouvelles, bien qu'il y en ait qui, à nos yeux, comptent double, ne sont pas aussi nombreuses que nous aurions le droit de l'espérer, et j'aurais, d'autre part, à vous signaler deux ou trois défections. Que ces amis des premiers jours n'aient pas été les plus fidèles et se soient lassés avant l'heure, il faut le regretter, ce ne sont pourtant pas là les vides les plus cruels.

» La mort a frappé dans nos rangs et nous a enlevé deux des meilleurs d'entre nous.

» M. Eugène Mathieu était notre premier secrétaire, et vous savez combien il s'était dévoué à l'œuvre commune. Frappé en pleine jeunesse, il est mort en trois jours, à Libreville, au Gabon, où il avait été appelé à la sous-direction des travaux publics. En apportant cette triste nouvelle, en séance ordinaire, le 22 octobre dernier, votre président a rendu à la mémoire de notre regretté confrère l'hommage ému qu'il lui devait, et il se croit sûr d'être ici l'interprète de vos sentiments en le renouvelant aujourd'hui.

» Une perte non moins douloureusement sentie a été celle de Mme Zélia Provost-Ponsin, emportée soudainement, le 8 septembre, dans une crise du mal impitoyable dont elle souffrait. Ce deuil ne nous atteignait pas seuls. La Comédie-Française perdait en elle l'une de ses artistes les plus éminentes, aussi aimée pour son caractère qu'elle était admirée pour son talent. Nature et talent tout en dehors, pleine de verve et d'expansion, abandonnant jour par jour à l'art et à l'amitié quelques-unes des fibres de ce grand cœur qui devait la tuer, telle nous la représentent ceux qui l'ont applaudie sur la scène ou personnellement et intimement connue. Pour vous, mes chers confrères, vous vous rappelez dans quelles circonstances l'adorable artiste, l'aimable femme était venue à nous ; vous avez conservé le souvenir de ces lettres ravissantes de bonne grâce et d'esprit où, avec une simplicité dont, seules, les natures d'élite sont capables, elle nous demandait de devenir l'une des nôtres. Vous savez, enfin, quelles espérances nous pouvions fonder sur cette enviable et charmante collaboration. La plume, hélas ! a été trop tôt brisée dans sa main, mais les pages qu'elle vous destinait, qui contiennent ses dernières pensées et comme son testament littéraire, ne seront pas perdues. Nous les recueillerons avec un soin pieux : ce sera notre suprême hommage à celle qui a demandé à notre calme et sympathique Nivernais un abri pour son dernier sommeil.

» C'est sans doute une loi fatale, pour les associations comme pour les familles, qu'il se fasse chaque année des vides. Mais notre rôle est de réagir et de les combler. Ne laissons pas nos rangs s'éclaircir ; faisons-nous, du temps avec lequel il nous faut compter, un auxiliaire, sans quoi il deviendra notre ennemi. Faire connaître la Société, travailler à la recruter, à l'agrandir, tel est, mes chers confrères, le devoir qui s'impose à chacun de

nous. Tel sera notre objectif pour la prochaine campagne. Tout à l'heure, nous pourrons causer entre nous des moyens propres à nous le faire atteindre. Mais c'est là une question toute « ménagère, » qui ne serait pas à sa place dans les paroles que je vous devais, et que je termine en vous priant de les accueillir, comme elles ont été écrites, avec bonté. »

Cette allocution est accueillie par les membres présents avec les marques de la plus vive sympathie.

Des remercîments et des félicitations sont adressés au Président et au Bureau tout entier pour le zèle qu'ils apportent à la direction du travail commun.

L'année statutaire étant déclarée close par le Président, il est procédé, au scrutin secret, à la constitution du Bureau directeur pour l'année 1886.

Les pouvoirs du Bureau en exercice se trouvent renouvelés.

Au nom du Bureau réélu, le Président remercie ses confrères de leur confiance et de l'approbation dont le vote émis par eux est la cordiale et manifeste expression.

***

Le Président donne lecture de la circulaire ministérielle relative au prochain Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne, les 28, 29 et 30 avril. Aux termes de cette circulaire, les membres de la Société sont invités par le Président à lui faire connaître le titre ou, à défaut, la nature des communications qu'ils se proposeraient de porter au Congrès, comme délégués de la Société Académique.

M. le docteur H. Jacquinot a précisément en mains la première partie d'un travail d'assez longue haleine sur les *Mégalithes de la Nièvre*. Il en donne communication à ses confrères, et est sollicité vivement par eux de choisir cet important travail pour la lecture qu'il destine à la section d'Archéologie du Congrès.

M. Valotte signale à l'attention de ses confrères un passage de l'*Histoire de France racontée à mes petits-enfants*, par M. Guizot (1er vol.). Ce passage est relatif à certains détails de mœurs des anciens habitants du Morvand, et M. Valotte relève de grandes analogies avec les us et coutumes actuels de cette région, dont son confrère M. Lucien Gueneau a fait une si piquante et sincère étude.

A l'occasion du départ prochain de notre excellent confrère M. Fieffé, appelé par un décret récent à occuper le siége de la justice de paix de Châteauroux, plusieurs membres demandent si, en ce qui concerne la conservation du Musée dit Céramique et des antiquités, dont notre confrère était chargé, il n'y avait pas lieu d'invoquer, auprès du maire actuel, l'arrêté municipal de l'un de ses prédécesseurs. Cet arrêté de M. Lhéritier, en date du 23 janvier 1884, attribuait à la *Société Académique du Nivernais* la conservation des Musées de la Ville; cette Société, au dire des intervenants, et ils sont en cela unanimement appuyés par l'assemblée, aurait le droit et le devoir de proposer, tout au moins, au chef de la municipalité, une liste de noms lui appartenant et entre lesquels le Maire, en vertu d'une initiative privilégiée que personne ne conteste, pourrait choisir le successeur du Conservateur démissionnaire.

Cette proposition étant adoptée, le Président est prié de vouloir bien soumettre au Maire le vœu qui vient d'être exprimé avec un assentiment unanime.

La question des Musées municipaux tenant, on le comprend de reste, au cœur des Membres de la Société Académique, quelques-uns demandent ce que devient la compétition relative au Musée dit Lapidaire; notamment, si M. le Maire actuel a réglé le litige, et de quelle manière? Le Président de la Société et celui de la Section des Arts et Beaux-Arts rappellent brièvement l'entretien qu'ils ont eu à cette occasion avec M. Brotot, et renvoient, pour le surplus, aux procès-verbaux des séances ultérieures et à l'allocution présidentielle, dans la précédente Assemblée générale.

On insiste, et, finalement, on propose que, pour pourvoir à toute éventualité, « la question de la Porte du Croux » soit mise à l'étude par une commission spéciale qui

aurait pour objet : 1° de recueillir le texte même du codicille du baron de Vertpré ; 2° de préparer les voies et moyens de la « Municipalisation, » comme il a été dit, du Musée Lapidaire, aujourd'hui placé, — arbitrairement, ce semble, — en dehors de toute ingérence administrative du véritable propriétaire qui est la Ville elle-même.

Cette commission est composée de MM. d'Asis-Gaillissans, Aristide Gandrey, Georges Lefebvre, Massillon Rouvet, qui acceptent la mission dont ils sont chargés et s'en acquitteront sans retard.

Le Conseil municipal ayant mis à l'ordre du jour un projet d'appropriation de l'ancienne église des Minimes, notamment pour y construire les Musées, le travail de la Commission prend un caractère incontestable d'utilité et d'opportunité.

Le Président remet à chacun des Membres présents le premier tome des *Mémoires* de la Société. La distribution et l'envoi aux Membres absents ou éloignés en sera faite par ses soins dans le plus bref délai.

Enfin il rappelle qu'un article additionnel des Statuts réserve au vote d'une Assemblée générale les modifications à y introduire, sauf ratification officielle ultérieure.

Il propose à l'Assemblée, pour des raisons, dit-il, qu'il n'est ni utile de rappeler, ni urgent de prévoir, la suppression pure et simple de l'alinéa de l'art. 5 relatif aux Présidents-nés.

La suppression proposée est acceptée à l'unanimité et sera soumise, comme il a été dit, à la ratification officielle.

Au moment de lever la séance, le Président remercie de nouveau les Membres de l'Assemblée et les convie chaleureusement à seconder leurs confrères du Bureau : qu'ils s'efforcent d'amener à la Société des adhésions nouvelles, d'apporter, chacun selon ses aptitudes, une part personnelle au travail commun : — l'avenir de la Société Académique en dépend.

Certifié conforme au Registre des délibérations et actes de la Société.

Le Président,

D'ASIS-GAILLISSANS.

LA QUESTION OUVRIÈRE

PROJET DE RÉCONCILIATION ENTRE LE SALAIRE ET LE BÉNÉFICE

La France compte au nombre de ses plus utiles institutions la Caisse d'Epargne et les assurances-Vie, sous le nom d'*Assurances nationales*, qui seraient mieux nommées « l'Epargne consolidée. »

La première a pour mission de faire naître le goût et la pratique de l'Epargne, afin de satisfaire, dès le présent, à des éventualités toujours possibles. — La seconde, complément de la première, a pour but de donner aux réserves disponibles une destination spéciale, celle de pourvoir aux inévitables besoins de l'avenir.

Dans l'une comme dans l'autre de ces Caisses, chacun verse ce qu'il peut, quand il veut : il retire à volonté de la première tout ou partie de ses versements ; tandis que, dans la seconde, les retraits ne peuvent avoir lieu qu'aux époques déterminées dans les Livrets.

Certes, personne n'ignore plus aujourd'hui l'existence, le mécanisme et les services journaliers rendus par la Caisse d'Epargne, cette ingénieuse et populaire tirelire, fondée en 1829, et qui est devenue un outil dans la famille, un classique dans l'école.

Mais l'expérience a démontré qu'il est plus facile au travailleur de faire des économies que de les conserver. Aussi est-ce pour lui venir en aide dans la voie de la prévoyance que l'Etat a fondé, en 1868, les Assurances Nationales, autre tirelire, qui a pour objet de consolider l'Epargne à sa formation, en la convertissant en propriétés mobilières inaliénables, comme rente viagère, capital après décès, ou retraite en cas d'accidents.

Ce mode de garantie, bien qu'insuffisant, puisque l'enfant n'y trouve pas sa place, deviendrait complet, si le législateur y ajoutait l'Assurance dotale ; et enfin, il serait parfait, et la question ouvrière en partie résolue, si l'on pouvait arriver à rendre l'Epargne et l'Assurance gratuites et obligatoires pour tous les travailleurs.

Cet objectif, que l'Etat à lui seul ne saurait atteindre, deviendrait d'un facile accès à tous les travailleurs avec le concours d'un Syndicat départemental qui servirait d'intermédiaire entre l'Etat assureur et les déposants assurés.

C'est la solution dont nous essaierons de faire valoir l'efficacité.

La mission secondaire de ce syndicat consisterait :

A faire connaître et à propager, avec l'aide de nombreux Agents, les bienfaits des Assurances Nationales jusque dans les plus modestes chaumières ;

A remplir, pour les adeptes, dans les dépôts et dans les retraits, les formalités administratives, si gênantes pour beaucoup qu'elles éloignent le plus grand nombre des déposants directs.

Mais son rôle principal et essentiel serait de faire naître et de généraliser :

L'usage de l'escompte dans les ventes au comptant ;

La pratique du salaire professionnel, afin de rétribuer chacun selon son mérite ;

Et l'association, par abonnement, du capital avec le travail, en échange, par consentement tacite, de la décharge pour les patrons des revendications pécuniaires que les ouvriers, en cas d'accidents, peuvent légalement exercer contre eux.

Les produits de ces trois éléments, servis en monnaie particulière, afin que le bénéficiaire n'en puisse ni ignorer l'origine conditionnelle, ni changer la destination spéciale qui est l'Assurance, constitueraient, à son profit, des Assurances, de fait, gratuites et obligatoires : gratuites, puisqu'elles seraient alimentées par des bénéfices jusqu'ici inconnus à l'employé ; obligatoires, puisque la monnaie qui les représente ne peut recevoir un autre emploi ; le tout, sans dépouiller les uns pour couvrir les autres, et sans nuire aux intérêts ni à la liberté de personne.

Ces trois sources de profits, venant se réunir dans les mains du travailleur, seraient suffisantes pour lui permettre, selon sa position sociale, de satisfaire à tous les besoins futurs de la famille.

Pour faciliter l'intelligence de mon projet, on me permettra de retracer à grands traits la situation actuelle du plus grand nombre des ouvriers, et en particulier de ceux qui habitent les grands centres industriels.

On donne le nom de *travailleur* à celui qui, par goût ou par besoin, par la main ou par la pensée, fournit un produit quelconque, utile à la Société ; et d'une manière plus particulière, on appelle *ouvrier* celui qui n'a que son travail pour vivre : il résulte de là que ce dernier surtout peut être assimilé à une propriété mobilière très fragile, lente à se former et dont la période productive dure à peine 30 ans ; elle est précédée de l'enfance et suivie de la vieillesse, deux époques négatives comme produits, et aux besoins desquelles l'âge adulte doit satisfaire ou pourvoir.

Le travailleur doit pouvoir vivre de son salaire. Mais si le salaire suffit, en temps ordinaire, pour satisfaire à ses besoins personnels, il est insuffisant lorsque, la famille devenue nombreuse, il faut pourvoir aux besoins des jeunes et des vieux, et avoir trop souvent à supporter les pertes, résultant des maladies, des chômages, des crises commerciales ou industrielles. C'est alors que, pour la famille de l'ouvrier placé dans cette situation, les ressources ordinaires deviennent insuffisantes à la vie : tous ses membres, après avoir vécu de privations, finiraient par périr faute du nécessaire, si la Société ne leur venait en aide, sous la forme d'aumônes, bureaux de bienfaisance, maisons de refuge, hospices, et autres établissements de charité qui pansent les plaies, mais sont impuissants à les guérir.

Avec des sacrifices moindres, la suppression de quelques abus, l'organisation plus rationnelle des salaires, et surtout l'*association par abonnement du Capital avec le*

Travail, on pourrait largement améliorer cet état de choses dans le présent, et en empêcher même le retour pour l'avenir, les produits de ces sources différentes étant, je le répète, suffisants pour satisfaire aux principaux besoins de la famille.

Depuis trop longtemps, on dit et on écrit qu'une nation n'est bien équilibrée qu'autant qu'elle se compose de pauvres et de riches. Nous pensons, nous, qu'elle serait bien autrement tranquille, riche et puissante, si elle possédait une vaste Caisse de Prévoyance qui garantirait, après une existence de privations et de travail, un outil à la jeunesse et le nécessaire à la vieillesse.

Ce résultat peut être obtenu rapidement, ce me semble, par le régime économique dont je vais tracer, à grands traits, l'esquisse théorique, et auquel on conservera, si l'on veut, le nom d'*Economie populaire*, que je lui ai donné.

Tout le système consiste à mettre en œuvre les produits qui résulteraient :

1° De la suppression de deux abus — que condamne la raison ;

2° De la réglementation des salaires — que l'équité réclame ;

3° De l'association du Travail avec le Capital — qui ne peuvent rien l'un sans l'autre.

Le premier des abus visés réside dans l'habitude, prise ou donnée par le commerçant, de traiter, sans aucune différence, le crédit et le comptant dans les ventes journalières. Au contraire, il serait juste, rationnel, et surtout plus conforme aux intérêts de chacun, d'accorder, dans toutes les ventes au comptant, un escompte de 3 0/0 au gros, et de 5 0/0 au détail. La suppression de ce premier abus, déjà en partie réformé par plusieurs fournisseurs, ne saurait rencontrer d'opposition de la part des autres.

Avant d'aborder le second, il est nécessaire de rappeler les rapports actuels des patrons et des ouvriers.

Le Capital est le résultat du Travail et de l'Epargne. — Le travailleur est celui qui convertit en objets de commerce les matières premières fournies par le Capital. — Le Capital, sans l'ouvrier, est improductif. — L'ouvrier, sans le Capital, est impuissant. — L'accroissement du Capital est un fait constant. — Le travail de l'ouvrier est limité à une période de trente ans, puis diminue, avec l'âge, en qualité et en quantité. — En ce moment, le Capital se plaint des exigences de l'ouvrier. — De son côté, l'ouvrier se croit exploité par le Capital, et le jalouse. De cet état des esprits naît, entre les deux partis, un antagonisme qui croît sans cesse, et éclate parfois en conflits, sous le nom de grèves : d'où misère pour ceux-ci, gêne pour ceux-là.

Afin de résister aux prétentions des uns et aux exigences des autres, les patrons ont cru devoir *se syndiquer* : les ouvriers, de leur côté, ont le droit d'en faire autant. Or, les intérêts du capital et ceux du travail étant, jusqu'ici, opposés ou mal équilibrés, il en résulte un antagonisme latent qui, à la moindre occasion, dégénère en conflit d'autant plus regrettable que l'issue est toujours fatale à l'ouvrier.

En présence de cet état de choses, les gouvernants ont cherché et cherchent encore un terrain de conciliation. En attendant qu'ils l'aient trouvé, nous pensons, nous, que l'association par abonnement peut seule, quant à présent, rétablir, entre les dissidents, la concorde et la bonne harmonie, aussi profitables aux uns que nécessaires aux autres.

Or l'association sera faite du jour où, par consentement tacite entre le capital et le travail, le patron reconnaîtra volontairement à l'ouvrier, en plus du salaire convenu, une part d'associé d'un tant pour cent dans ses travaux, mais à la condition que ce dernier renoncera aux actions en dommages-intérêts qu'il pourrait exercer, en cas d'accidents légalement imputables au premier.

En prenant pour base la rétribution journalière, la participation serait facile à déterminer, compréhensible pour tous, nullement indiscrète pour les uns, ni soupçonneuse pour les autres. Ce nouveau salaire, aussi légitime que le premier, facultatif et toujours modifiable, selon les circonstances, rétablirait et cimenterait l'harmonie entre les deux facteurs de la richesse publique, le capital et le travail.

La raison, la reconnaissance et l'intérêt font un devoir aux patrons de pratiquer ce nouveau *salaire professionnel* déjà accepté par quelques-uns, mais non encore généralisé par le fait seul d'un abus que la justice condamne.

Si la raison seule était impuissante pour faire comprendre au patron que le salaire professionnel est légitime, la reconnaissance lui enseignerait qu'il ne doit pas seulement à l'employé la rétribution convenue ou minimum, mais qu'il lui doit encore une prime, représentant l'indemnité due aux dangers courus, aux maladies possibles, à la fatigue et à l'usure de cet outil intelligent, à la qualité et à la quantité du travail fourni, au dévouement à ses intérêts, enfin aux années passées à son service.

Dans toutes les administrations bien conduites, il est d'usage de verser chaque année à l'amortissement une somme de 5, 10 ou 20 0/0, comme frais généraux, afin de pourvoir à l'entretien, aux réparations et au renouvellement de l'outillage matériel. — Pourquoi la même faveur ne serait-elle pas accordée à « l'outil vivant, » le plus fragile de tous, celui qui conduit tous les autres, et sans lequel les premiers ne peuvent rien donner. Cette indemnité, volontaire et facultative, n'en est pas moins juste, prudente, légitime.

Le travail de l'ouvrier est le résultat de deux éléments associés, mais distincts : la force physique, et l'intelligence donnant pour chaque sujet des produits différents. Il en résulte que l'égalité des salaires est un abus qui tue l'initiative et l'émulation, encourage la paresse, favorise l'indolence. L'équité et le progrès réclament « un salaire particulier pour chaque élément, » afin de pouvoir, à l'avenir, rétribuer les bons et les médiocres selon leurs mérites. Or, l'ouvrier, fort ou faible, doit pouvoir vivre en travaillant : d'où naît son droit à une rétribution minimum suffisante pour le faire vivre dans le présent, sans préjudice, pour ses besoins futurs, d'une « rémunération professionnelle, » fruit de son intelligence naturelle ou des connaissances et de la pratique acquises. Aussi les patrons reconnaissants se font-ils souvent une obligation passagère, qu'il vaudrait mieux rendre définitive, de récompenser les services reçus par des encouragements distribués volontairement, à titre supplémentaire, sous le nom de gratifications.

Depuis longtemps, le commerce a associé ses employés à ses bénéfices, et par ce moyen, a trouvé celui de quintupler ses affaires, de multiplier ses profits à la grande satisfaction des deux parties. Plusieurs industriels sont aussi entrés dans cette voie, et tous constatent une augmentation de 25 0/0 dans la quantité et la qualité des produits. L'expérience est donc faite, le résultat n'est plus douteux ; et l'Industrie et l'Agriculture, comme le Commerce, sont assurées de trouver dans cette association une source de profits — en même temps qu'une arme défensive contre la concurrence étrangère.

Si la raison et la reconnaissance ne suffisaient pas encore pour déterminer les employeurs à associer les ouvriers à leurs travaux, l'obligation leur en serait surabondamment démontrée par une considération nouvelle, résultant de l'application de lois déjà anciennes, jusqu'ici peu appliquées, quoique fondamentales et protectrices de l'égalité et de la liberté individuelles, sans lesquelles nulle société ne saurait exister.

Personne ne doit plus ignorer que, d'après les art. 1733-1734 du Code civil, tout locataire est civilement responsable envers le propriétaire des dommages causés par son fait aux meubles et immeubles dont il a la charge.

Nul ne contestera que le patron, dans ce cas, est locataire de son ouvrier.

D'autre part, en vertu des art. 1382, 83 et 84 du même Code, tout employeur est personnellement et pécuniairement responsable envers ses employés des dommages arrivés à ces derniers par le fait d'accidents imputables aux premiers, et résultant, de leur part, d'imprudence, négligence, manque de surveillance dans les travaux, machines, outils, ou matières auxiliaires employées pour la confection de ces travaux.

Dans ces conditions rigoureuses mais nécessaires, les patrons seraient introuvables, leurs fonctions impossibles, s'ils n'avaient la facilité de « s'exonérer » volontairement d'une aussi dangereuse responsabilité, en s'associant avec l'ouvrier, pendant le temps occupé, de la manière suivante :

Par consentement tacite entre les parties,

Le patron s'engage à payer régulièrement et ostensiblement à l'ouvrier, à titre de participation par abonnement, une part d'associé ou remise minimum d'un tant pour cent en plus du salaire convenu.

De son côté, l'ouvrier, pour lui comme pour les siens ou ayants-cause, donne décharge, par avance, de toute revendication pécuniaire à laquelle il pourrait légalement prétendre en cas d'accident, à la condition, sous peine de déchéance, que le travail commandé sera licite et l'outillage en bon état.

Cette convention rationnelle contient en germe toute une révolution sociale, pacifique et bienfaisante, aussi avantageuse aux employeurs qu'aux employés ; elle nous semble devoir amener la solution tant désirée de ce grand et difficile problème de la question ouvrière.

Cette association passagère ne convient pas seulement aux chefs d'ateliers : elle est nécessaire et s'applique indistinctement à tout le monde, et dans toutes les positions sociales ; car, quel est celui qui, dans une année, n'a pas besoin des services d'autrui, ne fût-ce que quelques heures, durant lesquelles un accident est toujours possible ?

Par cette association, consentie de gré à gré, et les responsabilités pécuniaires des uns, et les préjudices éprouvés par les autres, recevront, sans contestation, une solution déterminée et immédiate : il suffira à l'employeur, pour qu'il soit libéré, en cas d'accident, des responsabilités édictées contre lui par la loi, d'établir qu'il a payé exactement à son employé une surprime pour cette libération ; de son côté, le sinistré touchera immédiatement, de la caisse qui a couvert ses risques, une indemnité déterminée par les primes versées.

Comme conséquence, le patron, pour se mettre à l'abri de toute revendication future, devra prendre pour règle de n'occuper aucun ouvrier, avant de s'être assuré, au préalable, qu'il est porteur et fait usage d'un livret couvrant ses risques. Tout patron qui ne prendra pas ces précautions, restera soumis au droit commun.

Jusqu'ici, les dommages imputables à autrui n'ont été évalués trop souvent qu'avec une lenteur fâcheuse, à la suite d'enquêtes et contre-enquêtes interminables, fixées sans aucune base rationnelle. Il en résulte des déchéances malheureuses, des procès sans fin, ou se terminant par des transactions dont le résultat n'est parfois payé qu'après le décès du blessé, mort faute du nécessaire, tandis que, dans l'espèce, l'évaluation du préjudice doit être fixe, rapide ; le paiement, immédiat et à l'abri de toute contestation.

La loi n'a pas encore fourni de base au législateur pour évaluer ces sortes de préjudices. En attendant que cette lacune soit comblée, l'*Economie populaire* prendrait pour règle de déterminer la valeur absolue de la propriété mobilière humaine, d'après le revenu journalier qu'elle rapporte.

En suivant ce principe, elle attribuerait, en cas de mort :

1° 1,000 fr. aux ayants-droit de l'enfant, du vieillard, de la personne inoccupée, et, en général, à tout sujet n'apportant, par son travail journalier, aucun produit appréciable et connu ;

2° 1,000 fois le salaire journalier, ajouté à la somme précédente, à tout sujet fournissant un produit quotidien connu et déterminé.

Le « salaire professionnel » étant admis par l'employeur, et « l'escompte » par le fournisseur, l'un et l'autre forment, réunis dans les mains de l'employé, deux éléments restés jusqu'ici sans emploi, et cependant suffisants pour satisfaire, dans un temps donné, aux besoins légitimes d'un chef de famille et des siens.

Les preuves sont mathématiques.

Depuis longtemps, le calcul a démontré, et l'expérience a confirmé, que, dans toutes les positions sociales, le vingtième du salaire journalier, réuni à celui de la dépense quotidienne, suffisent, dans un temps déterminé, pour satisfaire aux besoins domestiques réguliers. Les exemples suivants, extraits des tarifs, en constatent l'importance.

En versant, en *Bons d'Epargne*, dans l'une ou dans l'autre des quatre caisses de l'*Economie populaire*, une prime journalière de un, dix ou cent centimes, un enfant, âgé d'un an, a droit à un capital de 190, 1,900, 19,000 fr., s'il est vivant dans 25 ans. — Voilà pour la dot.

Voici pour le viager :

1° Une personne, âgée de 35 ans, en versant les mêmes primes, a droit à une rente annuelle et viagère de 21, — 210, — 2,100 fr., si elle est vivante dans 25 ans.

2° Un père de famille, âgé de 35 ans, en s'assurant pour la vie entière, peut, à sa mort, laisser à ses héritiers un capital de 200, — 2,000, — 20,000 fr.

3° Un ouvrier, en versant annuellement une prime de 3, — 5 ou 8 fr., en cas d'accident ayant occasionné un préjudice partiel ou total dans le travail, a droit à une retraite variable, suivant l'âge, savoir :

Si l'incapacité est reconnue entière et définitive de tout travail, à une retraite annuelle et viagère de 234, — 300, — 624 fr.

Et à la moitié, — en cas de mutilation, rendant impossible le travail professionnel seulement.

Tout déposant qui donne à ses versements la destination d'une caisse d'Epargne, a droit, pour lui ou pour les siens, et, sur sa demande, à un remboursement partiel ou total des sommes versées, augmentées des intérêts simples à 3,75 p. 0/0.

Ces exemples suffisent pour cet exposé général.

Les éléments producteurs étant connus, permanents et certains, et les résultats minimum déterminés, il nous resterait à indiquer le mécanisme au moyen duquel nous nous proposons de faire passer les bienfaits de l'institution du domaine de la théorie dans celui de la pratique.

C'est là un travail qui, par sa nature même, sort du cadre d'une question académique. Nous l'avons présenté avec le détail le plus complet, dans une brochure spéciale

récemment publiée par nous, sous le titre : L'*Economie populaire* ou *l'Association libre par abonnement du capital et du travail*. Cette brochure, où nous croyons avoir montré, avec la dernière évidence, les avantages des syndicats départementaux tels que nous entendions les voir organiser, nous l'avons adressée, en notre propre nom, à un certain nombre de personnes que nous savions dévouées aux classes laborieuses, et qui, par leur caractère officiel ou à titre privé, s'intéressent à la solution de ce grave problème qu'on appelle la « question ouvrière. »

LHOSPIED.

INSCRIPTION ROMAINE DE MONCEAUX-LE-COMTE

Dans un mémoire relatif à cette inscription, M. l'abbé Boutillier a donné une bonne description de la pierre sur laquelle elle est gravée et a raconté comment elle avait été découverte sous un autel de l'ancienne chapelle de Saint-Symphorien, à Monceaux-le-Comte. Je me bornerai, dès lors, à l'étude de cette inscription, très curieuse à plus d'un titre et peut-être unique dans son genre :

M VLPIO
AVITO ⊢
LEG. III. AVG.
IIII. FL.
OPIFICES LORI
CARI QVI IN AE
DVIS CONSIST.
ET VICO BRIVAE
SVGNVTIAE RES
PONDENT QVIQ.
SVB CVRA EIVS FV
ERVNT ERGA IBS

A Marcus Ulpius Avitus, centurion des légions III Augusta, IIII Flavia, les ouvriers en cuirasses qui sont cantonnés chez les Eduens vis-à-vis du bourg de Briva Sugnutia et qui furent sous ses ordres, en souvenir de ses mérites envers eux....

Cette inscription n'est pas antérieure à l'année 69 de notre ère ; je crois pouvoir la faire remonter à la deuxième moitié du IIe siècle.

Le siècle d'Auguste se distingue en épigraphie par de magnifiques lettres rondes, grasses, profondes, dont la beauté se maintient dans les inscriptions jusque vers l'an 150.

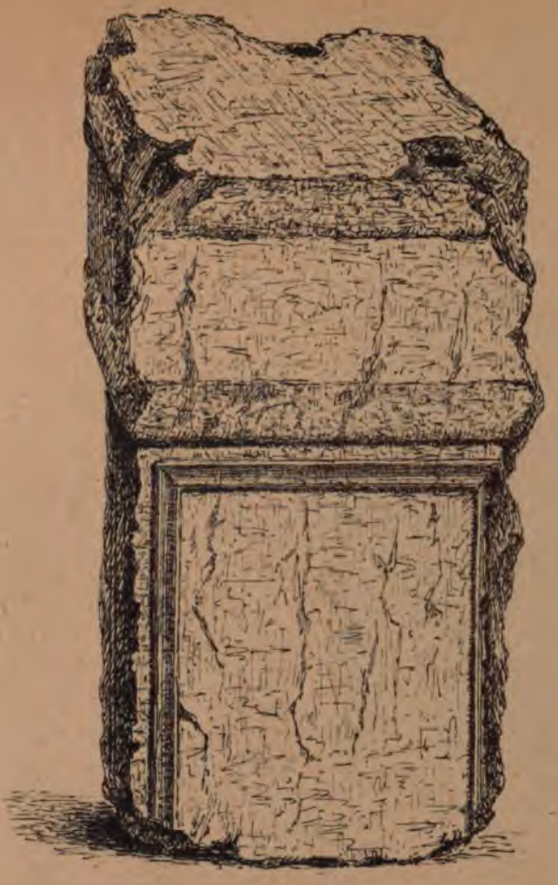

F. BARILLET, Del. et Autog.
1887

Celles de notre pierre, tout en rappelant cette époque, sont déjà plus maigres, moins creuses, ne conservent pas des proportions égales dans toutes les parties du texte. On y sent déjà l'approche d'une période de transition qui commence réellement au IIIe siècle pour aboutir à une décadence complète.

Entre les noms du centurion sont gravées des feuilles de lierre, emblèmes funéraires. Quelques mots du texte sont suivis de signes triangulaires d'abréviation qui, plus tard, sous les Antonins, deviendront des points de séparation

Le sigle ⩥ qui suit le nom d'Avitus est bien l'indicatif du centurion. Les officiers de ce grade portaient, incrustée sur leurs casques, une marque semblable affectant la forme d'un chevron *(voir* colonne Trajane).

La désignation des IIIe et IIIIe légions s'applique bien à Avitus, et non aux ouvriers. Il suffit de rapprocher cette inscription de celles mentionnées ci-dessous, pour en être convaincu :

M. IVL M F VOL
PATERNUS
AQUIS SEXTIIS
MIL. LEG. VI VICTRIC.
LEG. XIII AUG. ⩥ ....
LEG. XIIII GEM....
ET LEG. XI CLAUD....

Ce soldat était devenu, comme on le voit, centurion dans la XIIIIe légion.
La conjonction ET existe entre la désignation des deux dernières légions.

T. NUMERIO L P FELICI
⩥ LEG. VII C P (CLAUDIANA PIA)
⩥ LEG. XX VICTRIX
⩥ LEG. XXII PRIMIGENIA
⩥ LEG. III ITALICA
MAXIMILIA PRISCA MARITO OPTIMO

Ici, la conjonction ET a été omise (1), de même que dans l'inscription suivante.

M. POMPEIO
⩥ LEG. IIII APOLLINARIS
⩥ COH. III
PR. PILARIS LEG. IIII CYRENAÏCA.

Ce centurion est devenu primipilaire. Avitus a servi dans les IIIe et IIIIe légions.

La IIIe légion Augusta existait déjà au temps d'Antoine. Auguste en créa trois. La IIIe Augusta (en Numidie) se révolta sous le propréteur Claudius Macer, mais fut facile-

(1) Cette observation répond à une remarque du rapport de M. Boutillier, page 8, qui vise l'omission de la conjonction ET dans l'inscription.

ment ramenée à l'obéissance, en 68-69, par Trebonius Garrucianus, intendant de la province d'Afrique, Galba étant empereur. Elle fut licenciée par lui et reconstituée par Vitellius, la même année.

La IIIIe légion existait du temps de Marc Antoine. Dion Cassius la cite parmi celles qui furent conservées par Auguste (en Syrie) ; elle se nommait alors Macedonica, et prit part à la campagne de Petus contre les Parthes, sous Néron. Corbulon eut peine à la sauver d'un désastre complet. Une des premières à se révolter contre Galba en Germanie, elle se prononça pour Vitellius. Vespasien la réforma et créa une nouvelle légion qui prit le titre de Flavia, 69-70. Elle devint célèbre et existait encore à la fin du Haut Empire. Ceci prouve que l'inscription ne peut être antérieure à l'année 69, puisqu'elle donne à cette légion le nom de FLAVIA.

OPIFICES LORICARII. Il est bien question ici d'ouvriers, fabricants de cuirasses. Les légions étaient toujours accompagnées de corps d'ouvriers placés sous la haute direction d'un *Prœfectus fabrum*, et se divisaient en fabricants de casques, de cuirasses, de tentes, etc. Chaque corps d'armée possédait de plus un arsenal, *armamentarium*, gardé par un *Custos armorum*, ainsi que des fabriques d'armes offensives et défensives, établies communément dans des pays amis, d'où elles expédiaient leurs produits. Le *prœfectus fabrum* était secondé par des centurions spéciaux, comme Avitus, par exemple.

On distinguait deux espèces de cuirasses : la *cataphracta*, toute en fer, et la *lorica*, en cuir, revêtue de plaques de métal en forme d'écailles ou d'anneaux. Tite-Live appelle les soldats qui les portaient : tantôt *cataphracti*, tantôt *loricati*.

Il faut bien admettre cette version d'ouvriers en cuirasses, celle d'ouvriers du génie n'ayant aucune raison d'être, car, à proprement parler, tous les légionnaires étaient soldats du génie.

Dès leur entrée au corps, les jeunes recrues étaient initiées aux travaux des fortifications, chose importante en temps de guerre. En effet, dès qu'elles campaient, les légions n'avaient rien de plus pressé que de se mettre à l'abri des attaques et des surprises de l'ennemi. Pendant qu'une partie de la légion veillait, prête au combat, l'autre travaillait aux fortifications, et ce travail, toujours le même, régi par des règles fixes, incombait à tous, sans exception, et à tour de rôle.

En quelques heures, il fallait creuser des fossés profonds ordinairement de 9 pieds, jamais moins, élever, avec les terres enlevées, des remparts hauts de 4 à 5 pieds, les couronner de palissades, que les soldats portaient avec eux dans leurs marches.

En temps de paix, ces mêmes soldats traçaient des voies de communication, desséchaient les marais, en un mot, se livraient à tous les travaux manuels d'utilité stratégique ou publique. Plus tard, les empereurs créèrent des distinctions ; il y eut des *Immunes* ou *Principales*, exempts de ces corvées, et des *Munifices* ou *Gregales*, auxquels elles incombaient.

J'ajoute que des soldats du génie, en admettant leur existence, n'eussent eu aucune raison d'être dans le pays Eduen, qu'aucune légion n'occupait. On sait qu'en dehors des deux gouvernements militaires de Germanie et des troupes en résidence fixe sur les bords du Rhin, il n'y avait pas de légionnaires en Gaule : une cohorte, tout au plus, dans le siége de chaque gouvernement, 3,000 hommes environ. Ce qui fait que, pendant la période de temps qui sépare César de l'anarchie militaire du IIIe siècle, il a été établi bien peu de camps dans notre pays.

QUI IN ÆDUIS CONSISTUNT ET VICO BRIVÆ SUGNUTIÆ RESPONDENT. Ce texte est clair, il ne peut s'appliquer à Autun. Ce cantonnement est situé chez les Eduens, vis-à-vis d'un bourg appelé *Briva Sugnutia*. Cette double désignation prouve qu'il s'agissait d'une localité peu connue et toute autre qu'Autun, qu'on aurait qualifiée simplement de « *in Æduis*, » si on avait voulu parler de cette ville.

Quant au mot *Sugnutia*, je suis assez disposé à le regarder comme l'ancien nom éduen ou gaulois du lieu, altéré et latinisé par les conquérants, et conservé ainsi par eux avec le nom nouveau.

Le reste de l'inscription n'offre aucune difficulté d'interprétation, mais il nous fait connaître un cas bien extraordinaire, celui d'un centurion qui a su se faire aimer et estimer de ses subordonnés. Pour quiconque connaît les manières de procéder de ces officiers, le fait peut paraître incroyable ; l'inscription en prouve cependant la réalité.

Par suite de quelles circonstances Marcus Ulpius Avitus, centurion dans deux légions, s'est-il trouvé relégué dans un pays perdu, à la tête de quelques ouvriers militaires ? Cette question ne sera probablement jamais élucidée et ne peut donner naissance qu'à des conjectures, qu'il est inutile de faire entrer dans le cadre de cette modeste étude.

***

Un nouvel examen de cette pierre nous a fait remarquer que la partie supérieure qui, à première vue, paraît fruste, avait, au contraire, été taillée. Deux fortes moulures, séparées par une surface plane qui devait probablement porter les sigles D M, constituaient un élégant couronnement de cette pierre qui, dès lors, devenait un véritable piédestal supportant la statue du centurion, dont on voit encore les trous de scellement. Plus tard, des ouvriers, voulant l'approprier à un autre usage, ont fait sauter au marteau ces moulures trop saillantes.

AUGUSTE REMOND.

DEUX MOTS SUR NOS SORCIERS

C'est à peine s'il en reste aujourd'hui deux ou trois douzaines dans notre canton, et encore des rien qui vaille, dont pas un peut-être n'a mis les pieds au Sabbat. Où est-il le père V..., où est-il le père M..., où sont-ils tous ces grands sorciers du bon vieux temps? Hélas! comme nos arbres séculaires, comme nos *loups-verous* (1), comme le chaume de nos vieux toits, ils ont disparu, et bientôt il ne restera plus rien chez nous de ce pittoresque et de ce fantastique si chers à nos peintres et à nos conteurs.

Serons-nous bien avancés, vraiment, quand nos nourrices n'auront plus d'histoires de lutins, de bêtes au cul bleu, de meneux de loups, à raconter à nos enfants pour les endormir? Et puis, sans diables, sans sorciers, que vont devenir nos curés? Plus d'exorcismes, plus de messes, et donc plus de casuel.

Mais ce sont là hautes questions philosophiques dont nous reparlerons plus tard. Pour aujourd'hui, et en attendant que je vous fasse l'histoire de ce bon vieux temps où tout était miracles, sorciers, dieux, démons, prières ou bûchers, nous allons simplement lever un petit coin du voile et causer des secrets de nos commères et de nos sorciers pour la guérison de tous nos maux et maladies, heureux, cher lecteur, si ce souvenir du passé peut vous réjouir et vous aider à conserver paix et santé, autant que je le souhaite.

---

(1) Loups-garous, loups-varous, vairous ou verous. — En Bourgogne, on dit un *leuvoirou*. Nos paysans prononcent *louverous*.

CHAPITRE Ier.

NOS CHIRURGIENS DE VILLAGE.

LES REBOUTEUX, GOUGNEUX, PANSEURS D'ENTORSES, FOULURES, FORÇURES, ABATTUES, DESCENTES ; — DES MOYENS D'ARRÊTER LE SANG, DE CHARMER LES BRULURES ET DE GUÉRIR LES MAUX DE DENTS.

Nos guérisseurs, comme nos bons saints, sont en général spécialistes, c'est-à-dire que chacun d'eux a son secret pour la guérison de telle ou telle maladie ; l'un sera recherché pour le pansement des *diardes* ou des *résipères*, je veux dire des dartres et des érysipèles ; celui-là se connaît mieux à conjurer le feu ou à charmer les brûlures ; cet autre ne s'occupera que des maladies du bétail, etc. Nous allons donc les passer tour à tour en revue, en commençant par les plus illustres d'entre eux, les rebouteux ou gougneux, nos vrais chirurgiens de village. Ah ! dame, c'est qu'on n'en trouve pas partout comme les nôtres.

Leur nom de *rebouteux* leur vient de ce qu'ils « reboutent, » comme ils le disent, c'est-à-dire qu'ils remettent à leur adroit les membres et viscères détorsés ou décrochés. Rebouter n'est, comme débouter, arc-bouter, qu'un dérivé de notre vieux verbe *bouter*, qui signifiait *mettre debout*, mettre en place. « A se boutai sur son cul. — Boute-toi ici, mon gars. »

Le nom de *gougneux*, qu'ils portent aussi, paraît tiré du vieux verbe *gougner*, oublié aujourd'hui, qui signifiait, à proprement parler, froisser. On dit ordinairement d'une personne dont les vêtements sont mal détirés, mal agencés, qu'elle est « gougnée, gougnée comme le bon dieu de Saint-Griblou, » ainsi que le disait ma grand'mère. Or, il est facile de remarquer que, pour remettre en place un membre luxé, une épaule démise, par exemple, l'opérateur lui imprime un mouvement de va-et-vient assez semblable aux mouvements convulsifs d'une bête qu'on vient de saigner, alors que ses nerfs se contractent et se distendent dans une suprême agonie, et qu'elle « gigogne, » en un mot, comme on dit chez nous.

Quoi qu'il en soit de l'origine de ce nom, ces *gougneux* ou *rebouteux* ne manquent pas parfois d'une certaine habileté dans leur art, et j'en ai connu qui allaient jusqu'à remettre assez correctement une épaule démise. Malheureusement, faute de connaissances suffisantes en anatomie, ils n'hésitent pas à traiter comme foulures ou entorses des luxations et même des fractures fort graves : aussi, pour un guéri, combien d'estropiés qui viennent ensuite trouver le médecin avec un bras ou un pied rebouté de travers, et alors qu'il est malheureusement le plus souvent impossible de réparer le mal ? N'ai-je pas vu, il y a de cela deux ou trois mois à peine, la veuve D..., de Luzy, une de nos rebouteuses en renom, déclarer sans vergogne qu'un pauvre enfant, qui venait de se briser la cuisse, n'avait que le petit os de cassé ? Il a pu guérir malgré la rebouteuse, mais restera boiteux toute sa vie.

Pour remettre en place les nerfs ou veines sautés, ainsi qu'ils le disent, nos gougneux pratiquent avec le pouce de la main droite (on dit que la gauche vaut pourtant mieux), et sous forme de signes de croix, des frictions sur les parties malades. C'est, en réalité, une sorte de massage déguisé sous un simulacre religieux. Cette opération, bien conduite, peut avoir, dans certains cas, de bons résultats, et nos médecins ne dédaignent pas de s'en servir en temps utile, sans les signes de croix, bien entendu.

Pour nos guérisseurs, ce n'est là, du reste, que la moitié du remède dont l'efficacité réside surtout dans les prières ou invocations dont ils ont seuls le secret et qui ont le pouvoir de charmer le mal.

Charmer le mal, c'est l'endormir, le fasciner de telle sorte qu'il perde sa faculté de nuire et d'agir sur le patient. Cette expression nous vient d'un mot latin *carmen*, qui signifie poème, chanson et, par suite, enchantement. On a reconnu de tous temps l'influence sur nos nerfs d'une belle poésie bien chantée, dont les accents transportent notre âme hors d'elle-même et lui font oublier les souffrances du corps. C'est un puissant moyen dont la médecine se sert à l'occasion. Aussi, les druides, nos anciens médecins, dont nos sorciers tiennent plus ou moins les secrets, ne manquaient-ils pas d'accompagner leurs opérations de ces chants ou *carmen* dont ils faisaient des sortes d'invocations mystérieuses aux divinités, aux saints, comme nous dirions aujourd'hui, chargés de la guérison de nos maux.

Ils parvenaient ainsi non seulement à frapper l'imagination du malade, ce qui est parfois un excellent remède, mais, en outre, à dérober le secret de leurs opérations et à faire croire aux pouvoirs miraculeux de leurs saints.

Sous l'inspiration du catholicisme, et peut-être aussi sous la crainte du bûcher, ces invocations se convertirent en prières plus ou moins grotesques, dans lesquelles les noms de saints ont remplacé ceux des anciennes divinités, mais qui n'ont plus rien des antiques *carmens ;* c'est à grand'peine si nous avons pu en retrouver de ci, de là, deux ou trois fragments plus ou moins défigurés.

Nous avons cru bon, néanmoins, de rechercher ces prières qui nous montreront, d'une façon fort nette, jusqu'où peuvent aller la naïveté de nos croyances et, dois-je dire, l'imposture de certaines gens.

Voici celles qu'on emploie pour la guérison des entorses :

L'opérateur, tout en promenant vivement le pouce, ainsi que je l'ai dit, le long du nerf qu'il veut remettre en place, et en décrivant des signes de croix, récite la prière suivante :

« Entorse, détorse, veines sautées, nerfs sautés et tressautés, je prie Dieu et la bonne » dame de Mars de les remettre à l'endroit où ils étaient, au nom du Père, etc. »

Ou bien encore :

« Forçure, reforçure, je te force et te reforce.... »

Mais la vraie prière, c'est celle qui nous a été révélée par un de nos excellents amis qui, malheureusement, veut que je taise son nom, et qui la tenait de la veuve Lauboisard, de Charbonnat, une de nos plus illustres guérisseuses :

La bonne Sainte-Vierge Marie,
Sur le chemin de Zetzémanie,
S'était entorchie ;
Quand passé Not' Seigneur Jésus-Christ

É vié c'te fône (il vit cette femme) et l'y dit :
« Fône, que faites-vous iki (ici) ? »
Et la fône l'y réponit :
« Seigneur, j'attends mon divin fils,
Not' Seigneur Jésus-Christ,
Parce qu'je me suis entorchie
Et l'y seul peut me guari (me guérir). »
Et le Seigneur Jésus-Christ l'y réponit :
« Fône, boutez-vous iki. »

Alors l'opérateur fait de nouveau le signe de la croix sur l'entorse, en passant six fois fortement le pouce sur le nerf malade et en disant très vite et très haut :

« Je te gougne, je te rengougne,
Te t'entorchis,
Y te détorchis.
Fône, levez-vous et partez d'iki,
Vous êtes guarie. »

Disons, à l'honneur de la femme Lauboisard, qu'elle ne travaillait que par le *bienfait*, c'est-à-dire par le recours au bon Dieu, mais jamais par le *maufait* ou secours du Diable.

Certaine personne de ma connaissance prétend, néanmoins, que forcer dieu ou le diable, c'est tout un, et qu'il y a autant de péché d'un côté que de l'autre. Qu'en pensent nos curés ?

Quelques rares gougneurs, au lieu d'opérer leurs frictions avec le pouce, se servent, à cet effet, d'un sou ou de quelque autre pièce de monnaie qu'ils trempent dans du vinaigre et dont ils frictionnent le mal, tout en formant comme précédemment des signes de croix. Dans ce cas, c'est le patient qui récite la prière, en répétant cinq *pater* et cinq *ave* pour les âmes *perdues*, ce qui lui aide à prendre son mal en patience.

Les vieux sorciers remplacent ces prières par la formule suivante qui porte avec elle le souvenir de son origine :

Anté, anté, super anté,
Super anté té (1).

M. Laisnel de la Salle, qui la connaissait et la rapporte dans ses légendes du centre de la France, pense qu'il faut voir dans ce mot *Anté* le souvenir d'un médecin du nom d'Antée, dont parle Pline, qui guérissait les morsures d'un chien enragé avec du crâne de pendu.

Pour nous, nous sommes tenté de n'y voir que le refrain d'un de ces *carmen* dont nous parlions tout à l'heure et signifierait : « Avant, avant, comme auparavant, » c'est-à-dire : Nerfs sautés, replacez-vous comme vous étiez avant.

Quoi qu'il en soit, cette invocation est certainement des plus curieuses et suffit à nous prouver que l'art des rebouteux ne date pas d'aujourd'hui. Ne soyez pas trop étonnés si, une fois la prière dite, vous voyez votre guérisseur se déchausser du pied gauche et vous faire avec l'orteil dudit pied des signes de croix sur l'entorse. C'est le complément du remède, l'orteil du pied gauche possède des vertus toutes particulières.

---

(1) Voir le *Vocabulaire du Berry et de quelques cantons voisins*, par un amateur du vieux langage (feu le comte Jaubert).

Mais il n'y a pas que les nerfs qui sautent et changent de place : nos braves guérisseurs vous affirmeront que vos coliques, dyssenteries et autres flux proviennent le plus souvent de ce que votre estomac s'est « décroché, » que la toile de votre ventre s'est démise, à moins encore que vous ne vous soyez foulé la rate, maladie fort redoutée de certaines gens, dit-on.

Pourtant, pour dire la vérité, je crois bien qu'ils placent la rate un peu partout, à droite ou à gauche, dans la poitrine ou dans le ventre; mais cela ne fait rien à l'affaire.

Nos guérisseurs désignent ces chutes ou foulures des viscères sous le nom général d'*abattues* ou *descentes*. Leur art consiste, dans ce cas, à les relever, à les rependre à leurs crochets respectifs. Voici comment ils procèdent à cet égard :

S'il s'agit d'une abattue de l'estomac ou de la toile du ventre, on renverse le patient sur les reins et, avec l'orteil du pied gauche, on lui fait sur le creux de l'estomac, je veux dire sur la fourchette, les signes de croix symboliques dont j'ai parlé pour l'entorse. On lui passe aussi une écuelle ou une casserole sur le ventre. Il m'a été raconté, et cela de façon à ce que je puisse tenir la chose pour certaine, qu'on allait parfois jusqu'à placer la victime, tête en bas, sur l'échelle qui sert à pendre les porcs quand on les dépèce, ou même jusqu'à les suspendre à une poutre, de façon à pouvoir mieux raccrocher *le viscère abattu*.

Les frictions faites, on se lave bien les mains, puis, s'étant mis à genoux *avec une bonne intention* envers sainte Madgdeleine, on dit :

« Sainte Magdeleine, je vous prie, dites à Jésus et à Marie de relever le fils (*d'un tel* » *ou d'une telle*, et on les nomme), de les relever du crochet de l'estomac, de la fourchette, » de la panse, de la ratelle, des poumons *(suivant le cas)*, et de tout ce qui lui dépend du » corps. »

On répète sept fois cette prière, en disant chaque fois sept *pater* et sept *ave* en l'honneur du bon saint de la personne qu'on peut relever.

Il faut que ce soit un homme qui relève une femme et une femme qui relève un homme.

On devine facilement que sainte Madgdeleine est choisie pour patronne de ces opérations, parce qu'elle a été relevée par Jésus-Christ. Je n'ai pas besoin de faire le rapprochement de cette croyance avec celle des relevailles proprement dites dont nous avons déjà parlé. Dans ce dernier cas, c'est, comme on le sait, le curé qui remplit l'office du sorcier et « relève » les femmes.

Lorsqu'il s'agit d'une simple foulure de la rate, nommée chez nous ratelle, on dit :

« Ratelle, je te conjure de par le bon Dieu. O mon Dieu, je vous adore et je vous » aime du plus profond de mon cœur. Sainte Vierge, mère de mon Dieu, je vous prie, » priez le bon Dieu pour moi. Je souhaite que la personne *(on la nomme)* guérisse aussi » promptement, aussi doucement que Notre-Seigneur-Jésus-Christ a ressuscité le jour de » Pâques. »

Cette prière se dit neuf matins de suite et neuf fois par matin. En la disant, ajoute le sorcier de qui je la tiens, on frotte du beurre de mai sur l'enflure. Ça ne peut pas faire de mal. Remarquez que la prière se dit neuf fois, ce qui indique assez la gravité de la maladie. »

En dehors de ces prières spéciales, nous en avons une pour la guérison de toutes les blessures, forçures, foulures et descentes en général, non compris pourtant les foulures d'impôts, comme on disait autrefois, et les descentes de bourses si fréquentes ici à toutes les époques.

Elle se recommande à votre attention :

« Du bon matin, je me lève et je vas laver mes pieds et mes mains dans le jardin des » Olives, et courant dans un ruisseau, je rencontre la Sainte Vierge et saint Joseph. Sainte » Vierge, je vous prie, guérissez-moi de la blessure (on la nomme et on dit à quelle partie » du corps elle se trouve) ; Sainte-Vierge, je vous prie, guérissez-moi de la ratelle, des » poumons; Sainte Vierge, je vous prie, guérissez-moi de tout le mal que j'ai, aussi » vitement, aussi promptement que la Sainte Vierge allaite son enfant Jésus. »

Cette prière doit se dire dans son jardin, et en se lavant les pieds et les mains dans un ruisseau, pendant trois matins de suite, et trois fois chaque matin.

Si on n'a pas de jardin ? — On se figure qu'on en a un, et c'est tout comme.

Remarquons, en passant, que la scène se passe au jardin des Olives, lieu célèbre dans nos prières de sorciers, et qui nous paraît y avoir remplacé les antiques bois sacrés chers aux divinités du paganisme.

Pas n'est besoin de dire que nos chirurgiens savent arrêter le sang, guérir les coupures, les brûlures, et enfin tout ce qui concerne leur art.

Pour arrêter le sang, inutile de se servir d'amadou, de toiles d'araignées ; vous n'avez qu'à prendre un petit morceau de bois dont vous vous servez comme de plume pour écrire sur la plaie, avec le sang qui s'écoule, le nom de la personne que vous voulez guérir, puis vous dites :

« Sang, sang, sang, je t'arrête, au nom du Père, du Fils et de la bonne Sainte Vierge.

» Sang, sang, sang, je te conjure, tu resteras aussi tranquille dans les veines que Notre Seigneur Jésus-Christ est resté tranquille dans sa peine. »

Cette prière se récite trois fois en faisant le signe de la croix sur la plaie.

N'oublions pas pourtant une bonne application de fiente de porc, remède facile à trouver et peu coûteux, dont j'aurai à reparler.

Voici maintenant pour les brûlures.

Il vous est probablement arrivé, comme à moi, cher lecteur, d'avoir rôti maladroitement quelque partie de votre peau et de ne savoir comment faire pour apaiser l'ardeur de votre mal ; rien n'est plus facile pourtant, et mon remède pourra vous servir, au besoin, quand ce serait Satan en personne qui vous aurait roussi. Crachez vigoureusement sur la partie offensée et promenez avec le pouce gauche ce crachat tout autour de la brûlure, puis soufflez, je veux dire « bouffez » trois fois fortement dessus. Incontinent, le mal s'arrête : il est non seulement « barré, » mais charmé. Barrer le mal, c'est l'empêcher de s'étendre, et le charmer, c'est le priver de ses forces, le réduire à néant. Pour mieux réussir, vous pouvez ajouter, tout en opérant :

« Brûlure, je te conjure, tu perdras ta longueur, ta largeur, ta creuseur, ton inflammation, *In nomine Patris.* »

Puis, pour achever la guérison, vous récitez la prière suivante :

« Le bon Dieu et le bon saint Jean s'en vont s'y promenant dans la ville (ou dans les » champs, suivant le cas), et ils entendont un grand bruit qui se faisait. Le bon Dieu dit

» à saint Jean : Qu'est-ce que ce bruit que j'entends ? Saint Jean réponit : C'est un » homme (une femme, un enfant qui se brûle). Dieu lui réponit : Va-t'en et guéris-le » d'avec ton souffle. »

Si, au lieu d'une personne, c'est une maison, une forêt qui brûle, on procède de même, en en faisant le tour pour conjurer et barrer le mal. Avec cela, pas besoin de pompiers.

Tout en parlant forçures, je ne dois pas oublier les rhumatismes et autres affections du même genre qui se rappellent trop souvent à notre mémoire. Autrefois, on en souffrait beaucoup moins que maintenant, au dire de nos grand'mères, et j'en trouve peut-être la raison dans l'habitude qu'on avait de se couvrir de peaux de mouton ou autres pelures du même genre. La peau de mouton est, en effet, un excellent topique contre ces vilains maux, et c'est, dit-on, pour cela que saint Jean était ainsi vêtu. A défaut de ce moyen trop oublié aujourd'hui, on vous conseillera de vous rouler par terre la première fois que vous entendrez le tonnerre. J'ai connu une jeune personne qui, fort dévote à cette pratique, se roulait dans la chambre comme un beau diable à chaque orage et affirmait s'en bien trouver. Ce remède n'est peut-être déjà pas si mal imaginé, et peut réussir, quand il s'agit de douleurs nerveuses causées par une surcharge d'électricité, à vous en débarrasser momentanément ; vous n'avez, du reste, qu'à en essayer. A Château-Chinon, c'est dans la rosée du premier de mai que vont se rouler les rhumatisants ; dans d'autres localités, c'est le jour de Saint-Jean. Le catholicisme a, suivant ses habitudes, converti cette pratique en celle de faire rouler les enfants sur les reposoirs le jour de la Fête-Dieu ; c'est donc qu'il croit à son efficacité.

Les douleurs rhumatismales me font songer, en passant, aux névralgies, aux maux de tête et migraines qui nous rendent souvent si malades. Pour s'en débarrasser, rien n'est pourtant plus facile. L'homme de l'art vous placera sur le front une bande de papier vierge, je veux dire qui n'ait servi à aucun usage profane, et prononcera trois fois, en faisant les signes de croix habituels, cette singulière formule : *Athena, Athena, Athena.* Cette invocation, que rapporte notre compatriote Charleuf, fort au courant de nos habitudes morvandelles, et qu'une mort prématurée a enlevé trop rapidement à ses travaux et à l'affection de ceux qui l'ont connu, provient, suivant lui, d'un souvenir de la migraine de Jupiter, lorsque Minerve sortit tout armée de son cerveau. Ce laborieux enfantement dut, en effet, lui causer un assez sérieux mal de tête. Dans tous les cas, il y a encore là le refrain d'un de ces carmen dont nous avons déjà cité quelques exemples. A défaut de bande de papier, nos ménagères se serrent vigoureusement la tête avec un mouchoir : c'est leur remède habituel.

Et pour terminer ce chapitre, je cueille à l'instant cette recette pour la guérison des descentes de matrice.

La prière suivante, et ça suffit : « Du bon matin, la Sainte Vierge se lève et, s'en allant » se promener dans les champs, elle rencontre son divin fils. — Bonjour ma mère : où » allez-vous ? — Je vas voir la fille (d'un tel) qui est dérangée de la matrice et ne peut s'en » guérir. — Retournez-vous-en, ma mère. Prenez de la graisse de porcelaine et vous lui » en frotterez les flancs et les côtés en disant : Que Dieu et la bonne Dame de Mars la » remettent à l'endroit où elle était. — Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. »

CHAPITRE II

REMÈDES DIVERS POUR LA GUÉRISON DE TOUS NOS MAUX ET MALADIES : FLUX DE VENTRE, MAUX DE GORGE, MAUX DE DENTS, « CATÈRES », PIQURES DE SERPENTS, ETC., ETC.

Laissons maintenant nos rebouteux à l'œuvre, et passons à la guérison des mille et un maux ou maladies dont Dieu ou le Diable ont gratifié notre pauvre humanité. C'est là surtout que nos commères et nos guérisseurs de tous genres ont beau jeu. Rien ne leur est impossible, et la confiance qu'ils ont dans l'efficacité de leurs remèdes n'a d'égale que la crédulité de leurs victimes : prières, breuvages, exorcismes, conjurations, excommunications, fontaines, herbes de Saint-Jean ou autres, neuvaines, cierges, tout est remède pour nos commères, nos sorciers et nos saintes femmes. Nous allons tâcher de retrouver tour à tour tous ces mérveilleux secrets, avec l'espoir qu'une fois connus, on... ne s'en servira plus.

Inutile de dire que j'en passerai et des meilleurs, mais j'espère bien vous les dire un jour, tout en vous contant quelques-unes de nos vieilles histoires morvandelles. Du reste, cher lecteur, si vous voulez en savoir plus long, faites comme moi, venez passer vos vacances dans notre Morvan ; visitez nos bois et nos montagnes, sans oublier Luzy ; courez par champs et par vaux, et si vous n'êtes pas satisfait, c'est que rien n'y pourra.

Et maintenant à nos remèdes.

LES COLIQUES, FLUX DE VENTRE, ETC.

Les coliques ! voilà un vilain mal, fort désagréable, surtout quand il vient à vous prendre au beau milieu d'un dîner de noces. Heureusement que nous avons un remède tout à votre portée. Demandez à votre cuisinière de vous faire fondre une bonne livre de lard, pris autant que possible dans le milieu du quartier, et buvez-en le jus bien chaud ; vous pourrez ensuite festiner sans crainte. Si pourtant le mal y met de la mauvaise volonté, nous allons bien le forcer à déguerpir. Prenez trois boulettes de pain, ça se trouve toujours, peu importe qu'il soit blanc, bis ou noir.

Et dites : « Pain de Dieu, je te bénis, au nom de Jésus-Christ. Colique, je te conjure, » au nom de Jésus-Christ. Que la colique se passe aussi promptement que la Sainte » Vierge aime l'enfant Jésus. » Vous répétez trois fois cette prière en faisant avaler chaque fois une des boulettes de pain au malade, puis vous lui administrez une pleine main de graine de chanvre bouillie dans un litre de vin avec du jus de lard.

Pour un enfant, vous n'employez pas le pain, m'a dit la personne qui a bien voulu me révéler cette recette.

Le lard, comme vous le voyez, joue un grand rôle dans la guérison des coliques, et on le trouvera très sérieusement indiqué à ce titre dans la *Maison Rustique*. Il est également conseillé pour la guérison des pustules de la petite vérole, pour déterger et consolider les plaies, etc.

Remarquons, à ce propos, que tout est bon et utile dans le porc, non seulement à l'état de jambons, de saucisses, d'andouilles ou de petit salé, mais encore comme remède. Son fiel fait croître les cheveux, guérit les ulcères des oreilles, pendant que sa fiente fait merveille dans les saignements de nez, guérit la gale, calme les maux de gorge, sans compter ses autres vertus.

Ce n'est donc pas sans raisons sérieuses que nos fermières ont tant d'égards pour ces précieux animaux, nos « habillés de soie, sauf votre respect, » comme on les nomme, peut-être en souvenir d'autres personnages, comme eux habillés de soie, qu'on leur assimilait malicieusement.

Si, au lieu de coliques, il s'agit de ces flux de ventre terribles que rien ne peut endiguer, on vous ordonnera une décoction de bois de raisin bien pilé, dans laquelle vous ferez bouillir de l'avoine, des *bousculs* et des pelures de coings. C'est, à coup sûr, un remède des plus obstructifs que je connaisse et auquel il ne manque guère, pour être complet, que des noyaux de cerises, à moins pourtant qu'on n'y ajoute de la cire ou des pains à cacheter.

J'allais oublier de dire qu'on nomme, chez nous, *bouscul*, ce fruit de l'églantier, dans le nom duquel nous avons, suivant nos habitudes, converti le *ch* en *s*, et qu'en français, pur euphémisme sans doute, on écrit *gratte-cul*; — mot pour mot, je préfère le nôtre.

Pour la guérison des maux de bouche, aphthes, maux de gorge, etc., tous les gargarismes du monde n'opèreront pas plus sûrement que le remède suivant qui m'a été donné par un brave homme de mes amis, lequel l'avait expérimenté sur ses enfants :

Allez-vous-en le matin, avant le soleil levé, sur le bord d'une rivière ou d'un étang où croissent des joncs ; prenez-en trois des plus beaux que vous aurez grand soin de ne pas casser en les arrachant ; à votre retour, passez-en trois fois sur le mal l'extrémité qui était en terre, puis (et c'est là que réside la vertu du remède) suspendez vos joncs au-dessus de l'âtre, en les attachant à la crémaillère avec un fil écru, et... laissez-les brûler. Le mal guérira en même temps que les joncs se consumeront. Le remède, pourtant, n'opèrerait pas, si vous ne prononciez pendant l'opération la prière qui suit :

« Mal de bouche, mal de gorge,
» Quinancie, foncie, tu guériras
» Aussi vite, aussi promptement
» Que la rosée fond devant le soleil levant,
» La journée la plus chaude du mois d'août. »

Mais la suivante est de beaucoup préférable :

« Maux de cou, la grippe, le *group*, le scorbut, le chancre, je te coupe, je te surcoupe, » je te conjure et t'excommunie, au nom du bon Dieu et de la bonne sainte Vierge. Tu » fonderas, tu sècheras dans la bouche de cette personne (on la nomme) aussi vite que » la rosée a fondu devant le soleil levant à la grand Saint-Jean. »

On dit cette prière pendant neuf jours et trois fois chaque matin, et, après l'avoir dite, on souffle neuf fois dans la bouche sur le mal en disant : « Au nom du Père, je te bouffe », c'est-à-dire que le souffle de Dieu te chasse !

Quelle analogie peut-il y avoir entre un jonc et un mal de gorge ? Elle est plus grande que vous ne le pensez. Le jonc ou roseau se nomme chez nous *rauche*. D'autre part, on dit d'une personne enrouée qu'elle est *rauche*, ou rauque en français. D'où le remède : la *rauche*, roseau, guérit la rauche, mal de gorge ; c'est là un remède par onomatopée, comme toutes nos invocations aux bons saints, dont nous aurons à reparler : Saint Cloud guérit les clous ; saint Rechignoux, les rechignés, etc.

On se sert encore du roseau en en frottant le nombril des enfants atteints de convulsions, sans doute pour les faire rire en les grattant ainsi ; mais je ne connais pas assez cette pratique pour en parler en connaissance de cause.

Si c'est aux dents que vous avez mal, je vous dirais bien d'aller trouver le brave père Allouin qui vous débarrassera gratuitement du mal et de ses causes. Il a, je vous l'assure, la main aussi habile que le cœur bon et compatissant. Si ce moyen ne vous agrée, nous allons trouver mieux et faire sortir de la dent les affreux vers, causes du mal, au dire de nos commères, s'entend. Pour cela, faites bouillir dans de l'eau l'herbe dite herbe aux chevaux (?), puis enveloppez-vous la tête d'une serviette et placez-vous au-dessus du liquide bouillant, de façon à ne rien perdre de sa vapeur. Bientôt, vous apercevrez au-dessus de l'eau de petits filaments verdâtres : ce sont les vers contenus dans votre dent qui viennent d'en partir et surnagent dans le brûlant liquide. Jetez le tout au loin et vous voilà guéri. Si pourtant il en était autrement, ce qui me surprendrait fort, dites trois fois la prière suivante :

« Sainte Apolline qui êtes assise sur cette pierre,
» Sainte Apolline, que faites-vous là ?
» Je suis venue pour le mal de dents.
» Si c'est un ver, ça sautera,
» Si c'est une goutte, ça s'en ira. »

A la troisième fois, le ver ou la goutte s'en iront, à coup sûr.

Suivant Albert le Grand, on calme encore le mal de dents en demandant l'aumône en faveur de saint Laurent. Vous pouvez en essayer.

Joignez-y cette autre :

« On offre neuf *pater* et neuf *ave Maria*, pendant neuf jours, en l'honneur de sainte » Nuit et de la passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ, pour le repos des âmes du » Purgatoire et en l'honneur de sainte Brigitte, sainte Apolline et saint Laurent. On met » le doigt sur la dent en disant : « Dent, je veux que tu guérisses comme les plaies de » Notre-Seigneur Jésus-Christ et les maux de la sainte Vierge, par la permission de » Dieu. » On fait ensuite trois signes de croix dessus en disant : Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit.

On vient de reconnaître, paraît-il, que la carie de nos dents, comme nombre d'autres maladies, est due à un microbe. Ver ou microbe, c'est tout un : affaire d'optique et rien de plus. — Est-ce que le populaire et les sorciers auraient eu raison avant les savants, ce qui est arrivé déjà plus d'une fois ?

Pendant que j'en suis sur ce propos, je ne puis oublier le *catère*, nom sous lequel nos matrones désignent ces convulsions des enfants causées assez souvent par le travail de la dentition, mais qu'elles attribuent généralement à quelque possession démoniaque. Dans ce cas, il ne faut rien moins qu'une excommunication majeure, prononcée par le sorcier qui a le secret de la guérison de ces sortes de maladies. Le fait est certain, et il n'y a pas bien des années qu'une petite fille d'une personne de Luzy, personne aisée et ne manquant pas d'une certaine instruction, ayant été prise de convulsions, la mère affolée, malgré toutes les observations qui lui furent faites, courut au sorcier. Celui-ci vint sur les onze heures du soir, escorté par un conducteur portant une lanterne, ainsi que cela doit toujours se faire, et, étant entré à reculons dans la chambre de la pauvre malade, en fit sortir toutes les personnes qui s'y trouvaient, sauf la mère. Heureusement qu'il y avait un grand trou par la serrure et que je pus voir et entendre notre homme dans ses œuvres. Ayant fait mettre à nu la malade, il lui fit préalablement force signes de croix sur les articulations et sur le ventre; puis, la regardant fixement, il récita la prière suivante : « Catère, mauvais catère, convulsions, toutes sortes de convulsions, je te conjure et je » t'excommunie de la part du bon Dieu, de la bonne sainte Vierge, avec le plus profond » de tous les saints. Tu n'auras pas plus de pouvoir sur cette petite enfant que les Juifs » n'en ont eu sur l'enfant Jésus au jardin des Olives. » Ce remède n'est pas absolument dangereux, et l'enfant put en guérir... après visite du médecin, que des parents mieux avisés étaient allés chercher.

Comme je causais de cette affaire à une honnête dame de mes amies, elle voulut bien m'apprendre, en retour, comment elle avait vu traiter un enfant pour un cas du même genre. On fit venir une bonne femme, grande diseuse de patenôtres, fort réputée dans le pays pour la guérison des convulsions et autres maladies démoniaques. S'étant assise au chevet du lit du pauvre petit malade, elle se mit à égrener, de la plus furieuse façon du monde, un de ces chapelets, dits de pélerins, les plus gros que l'hypocrisie ait inventés, abattant *pater*, *ave* et autres litanies à grand'foison. Au bout de deux ou trois heures de ce manége, on la vit geindre, puis se tordre les bras comme si elle était en proie à quelque obsession interne : finalement, elle se prit à bâiller comme jamais notre curé ne fit bâiller ses dévotes à ses sermons. Puis prières de recommencer, et bâillements de revenir tour à tour. Ce manége dura bien trois jours, au bout desquels l'enfant, tenu bien chaudement et réconforté par quelque tisane calmante, commença de fait par se trouver mieux. La bonne femme voulut bien nous apprendre alors que chacun de ses bâillements correspondait à une lutte contre l'être infernal qui, passant de l'enfant à elle, cherchait à la tourmenter, mais se trouvait enfin forcé de fuir devant la puissance de ses prières et de ses exorcismes.

Un conseil, en passant, à propos des maladies des enfants. Si, ce qui advient assez souvent, vous avez un enfant affecté de quelque incontinence d'urine, inutile encore d'avoir recours au docteur; faites-lui simplement manger une souris cuite, en guise de confitures, et vous m'en direz des nouvelles. Je ne parlerai pas des colliers de liége et autres amulettes, dont nous aurons, du reste, à parler au titre de nos saints guérisseurs.

Si c'est aux yeux que vous avez mal, nous avons encore le pouvoir de vous guérir, quand bien même vous seriez atteints de la maille, du bourgeon, de la cataracte. J'en tiens le secret de feu le père Laudet, mon ami, excellent charpentier, qui en avait hérité de ses ancêtres. Pour cela, on fait venir le patient chez soi un peu avant le lever du soleil

et, après avoir relevé la paupière de l'œil malade, on bouffe vigoureusement trois fois dessus en disant la prière suivante :

« Le bon Dieu et le bon saint Jean s'en vont s'y promenant par la ville et par les » champs; ils rencontrent saint Abraham assis sur un banc.— Saint Abraham, que faites- » vous là? — Mon Dieu, j'ai une grande douleur dans les yeux que je ne puis endurer. » — Saint Abraham, levez-vous et venez avec nous. Si c'est la pipe, la maille, le » bourgeon, la cataracte, le dragon, qu'il fume, qu'elle fonde ou qu'elle saute à terre. »

On recommence neuf fois cette opération, pendant neuf matins de suite, et la maladie tombe à terre avec le souffle de l'opérateur. Il en est de cette opération comme de celle du massage pour les entorses ; il paraît prouvé que, dans des cas particuliers, elle peut aider à dissiper certaines petites nébulosités ou mailles qui surviennent parfois sur la cornée et qui disparaissent comme elles sont venues, mais je crois qu'elle peut aussi devenir fort dangereuse. Aussi, bien que très sûr de son fait, mon brave père Laudet ordonnait-il en outre des lotions avec de l'eau puisée à la fontaine Sainte-Catherine, dont nous aurons à reparler plus d'une fois et qui, outre son efficacité dans ce cas, est souveraine pour la cuisson des haricots.

Si, au lieu d'une taie, il ne s'agit que d'une inflammation des paupières, je vous recommande le remède suivant, très préconisé par l'auteur d'un Dictionnaire de santé. Egorgez un pigeon et faites couler quelques gouttes de son sang dans l'œil enflammé, il guérira sans retard.

Je ne puis quitter ce sujet sans rappeler le vieux proverbe connu de toutes les bonnes femmes : Les yeux gris vont en paradis, les yeux bleus dans les cieux, les yeux verts en enfer, et les noirs en purgatoire. Gare à vous, brunes aux yeux bruns ; c'est la perdition de vôtre âme.

Je n'ai rien dit de l'habitude qu'on a, dans tout notre Morvan, de percer les oreilles des enfants qui, ainsi que cela leur arrive fréquemment, ont les yeux rouges et chassieux, sont *bitous*, ainsi qu'on le dit ; je crois cette pratique connue de tous. Autrefois, les hommes comme les femmes lui devaient de porter, sans distinction de sexe, de superbes anneaux de cuivre en guise de boucles d'oreilles. Rappelons, à ce propos, qu'on dit d'un homme qui n'a pas froid aux yeux, qu'il n'est pas *bitou*, qu'il n'a pas la *bite* aux yeux. Ce terme morvandeau nous viendrait-il de l'allemand *bitte*, qui signifie prière, par suite de la ressemblance entre les yeux rouges et tuméfiés d'un *bitou* avec ceux d'une personne qui aurait longtemps prié ou mieux d'un suppliant? (Donné sans garantie).

PRIÈRE POUR SE GUÉRIR DES ANGOULOUSES.

On désigne sous le nom d'*angoulouses* les piqûres de serpents et les serpents eux-mêmes. Nous n'avons pas de peine à retrouver là le mot latin *anguis, anguille*. Ce terme d'*angoulouse*, qui n'est plus guère connu que de nos sorciers morvandeaux, est, comme il est facile de le voir, un des derniers restes de la langue gallo-romane.

Pour obtenir la guérison des angoulouses et autres piqûres ou morsures de bêtes venimeuses, on commence par réciter la légende suivante :

« Le pouvoir de guérir des piqûres de l'angoulouse fut donné à saint Simon par Jésus- » Christ, un jour que saint Simon avait passé trois jours et trois nuits à chasser sans » rien tuer ni trouver qu'une angoulouse qui angoulousa tous ses chiens. »

Puis on ajoute : « Saint Simon, guéris-nous de la morsure de l'angoulouse, *in nomine Patris*, etc. » Tout en faisant cette prière, on frotte la plaie avec un morceau de bois rond. L'enflure s'aplatit immédiatement.

La prière suivante, qui n'est, du reste, qu'une variante de la première, est de beaucoup plus usitée et plus complète en même temps ; c'est celle que je vous conseille d'employer si le malheur vous advenait d'avoir maille à partir avec quelque vipère : « Saint Hubert et » saint Simon s'en vont à la chasse par les rues et par les champs. Saint Hubert dit à » saint Simon : nous avons bien chassé trois jours et trois nuits sans rien tuer ni trouver » qu'une couleuvre et un *verpis* qui a mordu nos chiens et nos levriers et ils en sont » restés sur la place. Jésus-Christ dit à saint Hubert et à saint Simon : allez-vous-en ; » vous prendrez des feuilles de ronce traînante et des feuilles de rendlit (?) avec de la » graisse de porcelain et de porcelette ; vous en frotterez la plaie du haut en bas et en » descendant : le venin en sortira. Nos chiens et nos levriers en reviendront et la » couleuvre et le verpis en périront. » Puis on souffle trois fois sur la plaie en disant : au nom du Père.

Le brave compère qui me donnait cette recette y avait ajouté : on avale cinq gouttes d'alcali et on en frictionne plusieurs fois la plaie. En voilà un qui se tenait au courant de la science moderne.

Le nom de *verpis*, donné ici à la vipère ou à l'aspic, est fort usité chez nous, et on en a même fabriqué *verpille* et *verpetaines*, noms sous lesquels on désigne en général les serpents, chenilles et autres vermines ; on a formé de même le verbe *verpiller*, qui paraît signifier : se remuer en se tortillant, ainsi que font chenilles, vers et serpents.

Nous regrettons ces locutions si expressives, ainsi que tant d'autres, dont l'absence a enlevé à notre langue ce moëlleux et ce naïf qui contribuaient si puissamment à sa beauté. A trop épurer, on arrive à la sécheresse, à l'oubli des origines et des nuances.

CHAPITRE III

DES VERTUS DE NOS FONTAINES ; COMMENT ELLES GUÉRISSENT LES FIÈVRES. — UN MOT SUR LE CULTE DES SOURCES ET SUR L'ORIGINE DES PIERRES PERTHUSES.

Si le vin, surtout quand il est d'un bon crû de Bourgogne ou de Bordeaux, est un des spécifiques les plus appréciés de nos Morvandeaux, pour la guérison de tous les maux du corps et de l'esprit, l'eau seule fait miracles. Demandez plutôt à nos curés ! Pour si peu surtout qu'elle soit bénite ou qu'elle provienne de quelque bonne source consacrée à un bon saint, elle met en fuite les démons, dissipe les orages, fait voir clair aux aveugles, marcher les paralytiques, dénoue les enfants noués, donne du lait aux nourrices, etc., etc.

Rien ne lui est impossible. Aussi, quand les panacées ordinaires, tisanes, breuvages d'herbes de la Saint-Jean ou autres, n'ont pu vous débarrasser de vos maladies ; quand le médecin ni le sorcier n'y ont rien pu, c'est aux fontaines, aux sources qu'on a recours en dernier ressort. Heureusement que nous n'en manquons pas, je crois même que nous en avons plus que de vignes : fontaine Sainte-Catherine, fontaine Saint-André, fontaine Blanche, fontaine à l'Ane, à Luzy ; fontaine Saint-Denis, à Tazilly ; de la Bonne-Dame, à Lanty ; Saint-Pierre, à Semelay, et toutes toujours prêtes à faire miracles.

En attendant que je vous dise tous les maux qu'elles peuvent guérir, voyons comment on s'en sert pour se débarrasser de la fièvre, ce fléau de nos pays.

Rien n'est plus facile. On se lève de bon matin, un peu avant le soleil, et on se rend près de la source à laquelle on veut demander sa guérison. Là, s'agenouillant sur ses bords, on dit : « Source, je t'apporte mon malheur, donne-moi ton bonheur. » Ceci dit, on jette derrière soi, par dessus son épaule gauche, une pièce de monnaie.

On sait, et nous en verrons plus d'une preuve, que c'est en jetant certains objets derrière l'épaule gauche, l'épaule sinistre, qu'on se débarrasse des mauvais sorts. Si on veut se montrer généreux, on joindra à cette offrande un fromage blanc, des étoupes, des œufs ou autres objets chers à la divinité qui se cache dans la source. Eh bien oui, chaque source sert d'habitation, de cachette, à une charmante divinité, aimant le frais et l'ombre des bois, et qui tient des grands dieux le pouvoir de guérir les mortels de quelque maladie. Ces divinités, ces *deæ*, comme les nommaient les Romains, sont fort craintives et, si vous êtes vu par quelque indiscret, pendant que vous les invoquez, le charme est rompu et elles rentrent immédiatement dans leur retraite. Prenez donc vos précautions à cet égard.

Disons, en passant, que, s'il s'agit de guérir de panaris ou autres abcès, on jettera, au lieu de monnaie, l'épingle ou l'objet avec lequel on aura préalablement percé le mal. Ces offrandes ne sont pas, comme on pourrait le croire, un simple tribut payé à la divinité bienfaisante qui veut bien guérir vos maux, ils ont un autre but : celui qui les ramasse, empoche en même temps votre maladie et vous en débarrasse. Comme vous le voyez, il ne fait pas bon à voler nos saints. Nombre d'incrédules ne se gênent pourtant pas pour commettre ces affreux larcins et rendent, à cet effet, de fréquentes visites aux sources en renom. Faut-il avouer que, plus d'une fois, j'ai fait partie des coupables, tenté par quelque monnaie bien vertdegrisée, dont je pensais enrichir mon médaillier. Je n'ai pas souvenir, du reste, d'en avoir été incommodé : peut-être cela tenait-il à ce que les dépositaires de ces pieuses offrandes étaient depuis longtemps guéris à jamais de toutes fièvres et autres maladies.

A défaut de fontaine, on peut se rendre vers un ruisseau, vers une rivière, n'importe lesquels (ils ont aussi chacun leur dieu), et, s'étant agenouillé comme il vient d'être dit, on salue la rivière en lui disant : « Bonjour rivière », et on la nomme par son nom. Ceci fait, on s'accroupit sur ses bords et on aspire une gorgée d'eau qu'on rejette après s'en être rincé la bouche; on en prend ensuite une seconde qu'on avale, puis une troisième qu'on rejette comme la première, en disant : « Tiens, rivière, voilà ma fièvre, tu me la rendras quand ton cours remontera. » On a, comme toujours, christianisé cette pratique, en recommandant au patient de dire ensuite neuf *pater* et neuf *ave*, pendant neuf jours, en l'honneur de la Sainte-Vierge, qui remplace la divinité topique attachée à la source.

Disons, en passant, que les fontaines chaudes, on nomme ainsi celles dont les eaux paraissent chaudes en hiver et fraîches en été, sont les plus recherchées à cet effet. On cite, en particulier, celle de la Creuzille, près Millay, celle de Grangeole, près Château-Chinon ; celle de Saint-Denis, à Tazilly. On prétend qu'elles font aussi passer les goitres.

Mais les eaux les plus efficaces, entre toutes, sont celles qu'on rencontre dans le creux de certaines pierres, dites pierres perthuses ou percées : aussi, sont-elles l'objet d'une vénération toute particulière. On sait que nos archéologues regardent ces creux comme

des cuvettes à sacrifices et sont loin d'être d'accord sur leur origine. Sans prendre partie dans cette grave querelle, profitons pourtant de cette occasion pour dire quelques mots du culte des eaux et de certaines croyances qui s'y rattachent.

Ce culte est, comme on le sait, aussi ancien que nos religions, ou mieux, fait partie de toutes les religions. Il a pour origine cette croyance que l'eau, qui était regardée anciennement comme un des quatre éléments dont était formé le monde, devait, à ce titre, participer en quelque sorte de son divin créateur. Aussi, sans aller plus loin, sans rappeler le baptême de Jean dans les eaux du Jourdain, chez les Romains et chez les Gaulois, ce culte constituait, pour ainsi dire, le fond de la religion populaire. Les fleuves, les rivières, les sources avaient été divinisés ; on les invoquait dans certains cas. On leur élevait des temples et on leur offrait des vœux, c'est-à-dire des objets quelconques, pour s'attirer leurs faveurs ou pour les remercier des guérisons accomplies. Que voulez-vous, on a toujours pensé que les puissants n'étaient pas insensibles aux petits cadeaux, et on leur en apporte à foison. On nomme cela offrir des vœux.

Voici ce que dit, à ce sujet, M. Bulliot, le savant président de la Société Eduenne, dans un très intéressant mémoire que je voudrais pouvoir citer tout entier :

« Lorsqu'on suit la filiation du culte des *Deæ* (c'est-à-dire des divinités des sources), » dans nos campagnes, on la retrouve aux fontaines sacrées que fréquentent encore les » villageois pour obtenir la cessation d'un mal, la santé des enfants, la prospérité du bétail » et des récoltes.

Puis : « Le culte des cours d'eau, des lacs, des fontaines, était général dans nos » contrées. Beaucoup de sources ont conservé de nos jours leurs vertus miraculeuses, » grâce à l'intervention du christianisme qui a mis un saint à la place de la *Dea* païenne. »

Et enfin : « En consultant les usages traditionnels, qui n'ont pas plus disparu dans le » Morvan que chez les Bretons, on voit, durant le moyen-âge, au premier mercredi de » mai, une fête, qui rappelle les Pardons de Bretagne, se tenir durant trois jours sur le » plateau désert de Bibracte... Aujourd'hui encore, les nourrices viennent à la fontaine » se laver le sein pour obtenir du lait; elles déposent un sou, un œuf; les fiévreux » boivent son eau ; ceux qui redoutent les sorts s'y agenouillent, et jettent ensuite par » derrière l'épaule gauche la baguette de coudrier au pied de la croix. »

Ces citations suffisent à nous prouver, ainsi que je l'avançais, combien général était le culte des fontaines, et quel était le but de ces vœux qu'on apportait à la divinité qu'on honorait en elles.

En s'introduisant dans les Gaules, le christianisme, suivant ses habitudes de démarquer le linge d'autrui pour se l'approprier, « s'empara », — c'est l'expression dont se sert M. l'abbé Lacreuze, fort compétent, à coup sûr, dans la matière, et dont je tiens à citer textuellement les paroles, — « s'empara, dit-il, des oratoires qui avoisinaient nos sources, » quelquefois les abattit, sans pouvoir abolir le culte dont elles étaientl 'objet. » Et unpeu plus loin, ces autres lignes bonnes à retenir : « Le christianisme, *une fois établi officiellement*, » agit de même à l'égard de toutes les superstitions trop invétérées : dans *l'impuissance* » où il était de les abolir, il transigea avec elles en les appropriant au culte des saints. » Il mit des saints *à la place et dans les oratoires mêmes* des dieux ; saint Saturnin à la » place de Saturne ; Sequanus, à la place de la *dea Sequana;* mais c'était là, ajoute-t-il, » substituer le spiritualisme à la matière, c'était la résurrection de la dignité de l'homme. »

Je ne discute pas le fait, je le constate. Pour l'heure, on a si bien transformé ce culte qu'il n'en est pas un de plus catholique ; je crois même qu'il est à son apogée. Quand on a Lourdes et La Salette, on ne peut pas se moquer des païens et de leurs sorciers, et nos pères les Druides doivent être fiers de leurs élèves.

Les cuvettes, ces creux dont je parlais tout à l'heure, qui reçoivent l'eau du ciel, la plus pure de toutes, ont bénéficié aussi du culte des fontaines et de leurs vertus miraculeuses ou curatives. Il en existe un assez grand nombre dans nos monuments dits mégalithiques ou pierres druidiques, et nos légendes leur attribuent généralement une origine miraculeuse.

Les villageois, dit encore M. Bulliot, qui a si bien étudié ces questions dans un mémoire sur le temple du Mont-Beuvray (tome IV, 1875, page 123 des *Mémoires* de la *Société Eduenne)*, racontent, d'après leur tradition, que « saint Martin, monté sur un âne, était » venu au Beuvray, qu'il avait prêché le christianisme à la foule assemblée autour de la » roche de la Wivre ; qu'il avait détruit sur la montagne un temple d'idoles, et que, » poursuivi par les païens ameutés jusqu'à un rocher situé à deux kilomètres de l'oppidum, » il avait franchi d'un bond la vallée de Malvaux, avec son âne, pour échapper à l'ennemi. » En confirmation de leurs dires, ils montraient le rocher du Pas-de-l'Ane, où la monture » de saint Martin a laissé l'empreinte de son sabot, et dont l'eau, aussi efficace que celle » de la fontaine Saint-Martin, guérit de la fièvre et autres maux. »

Dans une note de M. l'abbé Lacreuze sur les pratiques superstitieuses dans le Morvan *(Société Eduenne*, tome X, page 65, 1881), je retrouve une autre légende du même genre. « Saint Léger ayant rencontré saint Julien en un lieu appelé la Brille de Pierre-Pourtue, à la limite des deux paroisses de Saint-Léger et de Laizy, il lui dit :

« Jette ton marteau ; là où il tombera, ton église tu bâtiras. La tradition rapporte que » le marteau, lancé du haut de la montagne de Meslé, tomba au lieu où a été bâtie depuis » l'église de Laizy. Elle ajoute que le cheval de saint Julien laissa sur le rocher l'empreinte » de son pied. Le nom de Pierre-Pourtue, percée, a été donné à cette roche. Pendant les » grandes sécheresses, les habitants des villages voisins y versaient de l'eau bénite qu'ils » agitaient avec une baguette pour obtenir la pluie. » On dit que les Druides agissaient de même, ajoute l'auteur de ce mémoire, qui, sans doute, a voulu dire qu'en cela encore le catholicisme a emprunté ses usages aux Druides.

Il est certain que, dans différentes localités de notre Morvan, sans aller plus loin, on retrouve sur nos rochers, soit de véritables cuvettes, comme à Dône, par exemple, soit des cavités moins profondes, qu'on regarde, suivant leurs formes, comme provenant d'empreintes laissées par les pieds de Jésus-Christ, de la Vierge ou de quelque animal sacré. Il en est qui y voient des cuillères, des fourchettes, et parfois même jusqu'au couvert complet des apôtres.

Or, ne semble-t-il pas résulter de ces légendes que ces cavités ne seraient autre chose que de véritables bénitiers dont se servirent primitivement les Druides pour y placer leur eau lustrale, qui, comme notre eau bénite, faisait force miracles en son temps ?

Plus tard, ces bénitiers, creusés dans les autels druidiques, dans les pierres sacrées, soit de main d'homme, soit par toute autre cause, à laquelle les prêtres d'alors pouvaient, eux aussi, attribuer quelque origine surnaturelle, comme celle de l'empreinte du pied d'un de leurs dieux, plus tard, dis-je, ces bénitiers de pierre, révérés de nos pères, furent

transformés en ces bénitiers placés à la porte de nos églises, et le Gaulois retrouva là sa pierre perthuse, comme il retrouvait son dolmen dans la pierre des morts, sur laquelle on ne manquait jamais autrefois de déposer les cercueils avant de les entrer à l'église.

Avant de quitter ce grave sujet, sur lequel j'espère bien revenir un jour, car je n'ai fait que l'esquisser, qu'on me permette une petite observation.

En mettant les eaux, les fontaines et les sources sous la protection des dieux, les Druides n'avaient-ils pas quelque but pratique, comme celui d'empêcher de les empoisonner, ainsi que font assez souvent les Arabes? Et, dans ces légendes de *Wivres*, de ces serpents qui gardent des trésors, ne pourrait-on voir encore l'eau, ce trésor des trésors? Si *Wivre*, en effet, est le nom de ces serpents, c'est aussi celui qu'on donne aux prairies humides, aux marécages, aux *mouilles*, comme on dit, sous lesquels sourd l'eau qui peut vous engloutir, mais qui peut aussi vous enrichir, vous donner des trésors, si vous savez en tirer parti et lui ouvrir un libre cours.

Avant d'aborder un autre chapitre, que je répare une omission : je crois avoir dit que certaines de nos fontaines, comme celles de Lanty, d'Onlay, etc., avaient la vertu de donner du lait aux nourrices qui s'y lavaient le sein; il peut être utile, à un moment donné, de s'en débarrasser : rien n'est plus facile, mais encore faut-il en savoir le secret. Le voici : Prenez un bonnet de coton d'homme, bleu ou blanc, et le plus crasseux que vous pourrez trouver (je parle du bonnet), et appliquez-le sur le sein de la personne que le lait incommode; incontinent, elle en sera débarrassée. C'est là un topique d'une efficacité certaine, et je puis ajouter, comme dans les livres de magie, remède approuvé et expérimenté.

CHAPITRE IV

COMMENT ON FAIT SUER LES MALADES. — NOS SECRETS POUR LA GUÉRISON DES FLUXIONS DE POITRINE, DES DARTRES, FICS, PORREAUX, ÉRYSIPÈLES, ETC.

Pour peu qu'on ait vécu dans nos campagnes, on aura remarqué combien nos honnêtes laboureurs, si peureux quand il s'agit de sorciers et de curés, et qui n'oseraient traverser un carrefour sans se signer, bravent, sans rime ni raison, toutes les lois de l'hygiène et de la plus vulgaire prudence. Trempés de sueur, ils se gorgent d'eau glacée puisée à quelque fontaine voisine, puis vont se coucher sans plus de souci sur l'herbe fraîche, à l'ombre de quelque arbre bien touffu. De là un arrêt brusque de transpiration, un refroidissement subit, puis un frisson avant-coureur de quelque grave maladie de poitrine ou d'une mauvaise fièvre qui les emportera sans rémission. Mais rien ne les corrige. Les ménagères avisées ont pour habitude, dans ce cas, de faire suer, ou mieux faire *cluer*, pour parler morvandeau, l'imprudent malade.

Si la trempée au vin, les briques chauffées avec accompagnement de trois ou quatre *couètres* et d'autant d'édredons, empilés sous et sur le patient, n'ont pas réussi à l'étouffer, sous couleur de le réchauffer, on aura recours à une infusion de fleurs de sureau dans laquelle on versera sept ou huit gouttes de sang de chat, qu'on obtient en pratiquant une

incision en croix sous la queue de maître minet. C'est là, paraît-il, un sudorifique sans pareil.

Le sang ramène le sang. Pourquoi, du reste, le sang de chat ne ferait-il pas suer, puisque celui de l'âne et du bouc peuvent bien guérir les pleurésies ; que celui du lièvre guérit les érysipèles ? Ne sait-on pas aussi que le sang de pigeon, surtout quand il provient d'un pigeon mâle et qu'il est tiré de dessous l'aile dont on arrache, à cet effet, quelques plumes, adoucit l'âcreté des plaies et guérit les inflammations des yeux? Le sang de chat fait donc *chuer*, et si, pour cause ou autre, ce remède n'opérait pas, nous ne sommes pas à bout de ressources : le four est là, et il n'y a qu'à y mettre le patient lorsqu'on vient d'en retirer le pain. Ce moyen radical, qu'on employait autrefois en enveloppant préalablement le malade de feuilles de lierre, est encore fort usité de nos jours. Il n'y a pas bien des années que des gens de Trézillon s'en servirent, en prenant la précaution de bien fermer la gueule du four sur le malheureux qu'ils y avaient introduit. Cela fait, ils s'en furent, sans plus de soucis, vaquer à leurs travaux. Quand ils revinrent pour défourner leur homme, le malheureux était, comme bien vous le pensez, non seulement asphyxié, mais presque complétement calciné. L'affaire fit du bruit dans son temps, d'autant que, suivant la coutume des gens morts sans confession, la pauvre victime de cette dangereuse coutume revint le lendemain, sur le coup de *ménuit*, faire entendre ses lamentations sur le cul du four. C'est, du moins, ce qu'assurèrent nos braves gens, pour lesquels la croyance aux revenants est un véritable dogme. On courut au curé, on fit dire des messes, et l'eau bénite fut répandue à foison sur le four. Rien n'y fit ; le revenant continua sans plus de gêne ses promenades nocturnes, sous forme d'un grand fantôme tout blanc. Tout Luzy courut pour le voir, et je n'eus garde de manquer une aussi belle occasion de converser avec une âme en peine. Malheureusement, ce jour-là, la gendarmerie s'étant mise de la partie, le farceur, on le connut plus tard, qui avait profité de cette heureuse circonstance pour abuser de la crédulité publique, jugea prudent de mettre fin à sa funèbre plaisanterie ; nous n'en entendîmes plus parler depuis. La croyance aux revenants n'en fut pas ébranlée : nos curés trouvent là un trop beau bénéfice pour y contredire, et on chantera encore longtemps des *Libera* pour le repos des âmes perdues.

Si, plus heureux que celui-ci, le patient a échappé à cette *chuée* et s'en trouve quitte pour une bonne fluxion de poitrine, le têtard est là pour l'en guérir. Tout le monde connaît ces aspirants grenouilles qu'on nomme plus communément queues de casse ou gruettes, et qui grouillent dans toutes nos mares en attendant la chute de leur queue. Ces différents noms leur viennent de leur grosse tête noirâtre qui les fait ressembler à des casses ou casseroles, ou mieux encore à des gruettes, ces excellentes petites cerises noires de nos bois. Fricassés dans la poële et avalés comme de simples goujons, ils deviennent alors un spécifique sans pareil pour la guérison des fluxions de poitrine les plus rebelles. Ils font ici l'office de sangsues. Or, chez nous, on est persuadé que vivantes ou mortes, et mieux encore mortes que vivantes, les sangsues ont le don de tirer le mauvais sang qui occasionne la maladie. N'allez pas dire qu'elles tirent également le bon. Partant de cette idée, on trouve beaucoup plus commode de les administrer en friture ou en poudre, c'est-à-dire de les manger que de se faire manger par elles.

La foi dans les vertus curatives du têtard est si grande que, lorsqu'on vous dira d'un moribond : « J'ons tout fait pour le sauver, » c'est qu'on lui aura administré une fricassée de gruettes. Ce n'est qu'après cela, et par acquit de conscience, qu'on viendra chercher le médecin, bien sûr, du reste, qu'*il n'y pourra ran*.

Ne nous étonnons pas de la confiance si robuste de nos braves campagnards dans les vertus du têtard ou de la sangsue fricassés ; le frai de grenouilles n'était-il pas préconisé dans nos anciens livres de médecine pour la guérison des rhumatismes et de la goutte ? La poudre de cloporte n'entrait-elle pas dans la composition de plus d'un remède fort vanté, et en particulier dans celle de certaines pilules souveraines contre les squirrhes d'estomac ? Qu'on nous passe donc nos têtards.

GUÉRISON DES DARTRES.

Pour la guérison des dartres,— chez nous on dit *diardes*, dans le haut Morvan, *dardes*,— maladie fort commune dans nos campagnes, en raison soit du manque de certains soins de propreté, soit du contact d'animaux contaminés, des ardeurs du soleil, ou de toute autre cause, vous pourrez choisir entre les moyens suivants, tous plus souverains les uns que les autres.

Si vous n'habitez pas trop loin de Fléty, par exemple, allez-y, et demandez la bonne femme qui a déjà guéri trois dartreux et soigne en ce moment le père Benoît. Elle vous dira parfaitement qu'il y a des *diardes* molles et des *diardes* farineuses et, suivant le cas, placera dessus l'envers ou l'endroit d'une feuille de sauge. Ces feuilles, en effet, jouissent de cette propriété remarquable : c'est que, placées d'un côté, elles font sécher le mal, placées de l'autre, elles le font vider. Seulement, il faut connaître le bon côté, et c'est le secret de la sorcière.

Si ce moyen ne vous agrée pas, nous avons mieux. Prenez une *gaude* ou *panouche*, c'est-à-dire le guenillon ou panache dont on se sert pour nettoyer le four avant d'y placer le pain. Frictionnez-en vigoureusement la partie malade, tout en disant secrètement la prière suivante : « Varpelon, varpelon, tu perdras ta longueur, ta largeur, ta creuseur, » ton inflammation, *In nomine Patris.* »

Et puis bouffez dessus trois fois. Le mal partira aussi vite que votre souffle. Ce traitement demande quelques explications. La dartre est ici nommée *varpelon*, ce qui veut dire qu'elle provient de *verpelaines*, mauvaises chenilles, auxquelles on attribue l'origine de cette maladie. En changeant le *v* en *h*, on retrouverait peut-être là le mot *herpès*. Dans tous les cas, remarquez encore l'analogie du mot *gaude* avec celui de *gadoue*, de *gaudes*, nom qu'on donne chez nous aux mendiantes déguenillées, aux *traînées*, en un mot. La gaude, ce guenillon traîné, guérit la dartre qui vient des verpelaines, ces traînées comme elles, qui courent les champs et gâtent le monde.

Si ce moyen ne réussit pas, ce qui pourrait arriver dans le cas où votre *diarde* aurait une autre provenance, faites, avec le pouce de la main gauche, trois fois le tour du mal, en disant : « Guèdre chevaline, tu perdras ta rapine, que le bon saint Hubert y mette le » pouce. *In nomine Patris.* » Et vous bouffez dessus trois fois comme ci-devant.

Ici, la dartre a pris un autre nom, celui de *guèdre*, qui me paraît provenir de *Geu*, juif, d'où le vieux mot de *geudre* ou *guèdre*, maladie de la peau qu'on pensait apportée par les juifs et qu'on allait guérir à Saint-Honoré avec les fucus ou mousses d'eau qu'on récoltait sur les sources.

Si vous n'êtes pas guéri, appelez nos sorciers, et, pour cette fois, la *diarde* sera bien forcée de déguerpir. Voici comment procède notre opérateur. En arrrivant, il dit : « Bonjour, diarde, » car il faut être poli, même avec ses ennemis ; puis il ajoute, en la

regardant fixement : « Tu as dit, diarde, que tu avais plus de diardes, de petites diardes; » de racines, de petites racines, de filets, de petits filets, que le bon Dieu avait d'amis, » tu en as menti, diarde. Tes diardes, tes petites diardes, tes racines, tes petites racines, » tes filets et petits filets dépériront, et les amis du bon Dieu augmenteront. » Ici, on fait trois fois le signe de la croix sur la dartre, après quoi on ajoute : « Diarde rouge, diarde » verte, diarde blanche, diarde chancreuse, diarde farineuse, je te panse au nom du bon » Dieu et de la bonne Sainte-Vierge, et tous les maux et les racines que le bon Dieu et la » bonne Sainte-Vierge ils ont mis, ils les guériront. »

La diarde, ainsi convaincue de mensonge, n'a plus, bien entendu, qu'à se sauver le plus rapidement possible.

Si vous craignez d'avoir recours au sorcier, voici un remède, un vrai remède que je tiens d'une excellente femme du Morvan qui a bien voulu me le révéler pour être utile à mes semblables.

Prenez de l'huile de noix bien pure, à laquelle vous mêlerez des feuilles de houx-chauveau, c'est-à-dire de houx sans piquants, que vous aurez préalablement pilées, de façon à en faire une sorte de pâte. Placez ce mélange dans un vase de terre que vous mettrez sur feu doux, le laissant réduire jusqu'à ce qu'il ait la consistance d'un onguent, que vous étendrez alors sur le mal avec un pinceau. Quelques frictions de ce genre amènent la guérison parfaite.

L'efficacité de ce remède, également connu en Lorraine, est attribuée à certaines propriétés magiques du houx sans piquants, dont nous aurons à reparler. Dans ce pays, lorsqu'on veut empêcher les vaches d'avoir des dartres, on place dans leur écurie une feuille de ce houx, cela suffit pour écarter le mal.

Je tiens de la même personne la recette suivante pour la guérison des fics et porreaux qui affectent si souvent les mains de nos braves cultivateurs, mais qu'on trouve plus rarement sur celles des paresseux.

Prenez de la viande provenant du *cuissot*, pas d'ailleurs, d'un veau qui n'ait jamais été lâché, c'est-à-dire qui n'ait pas encore quitté l'écurie ni le sein de la mère; faites-la macérer pendant vingt-quatre heures dans du vinaigre et appliquez-la ensuite sur les fics. Ils tomberont sans laisser de traces.

Pendant que nous en sommes à parler de cette vilaine engeance, n'oublions pas un moyen de s'en guérir, dont vous avez probablement entendu parler, dans tous les cas, fort usité chez nous. Il ne s'agit que de prendre autant de pois qu'on a de ces fics ou verrues. On les met dans un morceau de toile et on jette ce paquet à la croisée de quatre chemins; l'imprudent voyageur, qui vient à le ramasser, prend votre mal, et vous en êtes débarrassés. D'autres mettent ces pois pourrir en terre dans la cave (1); à mesure qu'ils pourrissent, votre mal s'en va. Il y a peu de jours, on me contait qu'une personne de Nevers avait été guérie de la façon suivante d'un porreau que n'avaient pu extirper toutes les opérations chirurgicales et autres procédés. On avait simplement frotté vigoureusement avec une

---

(1) Porta, dans son livre sur la *Magie naturelle* (1507), indiqua déjà ce remède. « Pour les pourreaux qui viennent aux mains, prends tant de pois que tu auras de pourreaux aux mains et les mettras en un drapeau, les lieras bien avec un filet et les enterrez *(sic)* dessous terre. Selon que lesdits pois viendront à pourrir, les pourreaux de tes mains s'en iront sans douleur. » Chose approuvée et expérimentée, ajoute-t-il.

fève ce porreau rebelle, puis la fève ayant été mise en terre dans la cave et y ayant pourri, le mal s'était guéri sans laisser de traces.

En Normandie, dit M. l'abbé Migne, dans son si intéressant Dictionnaire des superstitions, on prétend aussi guérir les verrues en les frottant avec un limaçon rouge qu'on enfile ensuite sur une épine pour l'y laisser sécher. La verrue sèche en même temps que l'animal. — N'allais-je pas oublier la corde à nœuds, moyen fort usité et qui m'a été enseigné depuis peu? Prenez une ficelle, faites-y autant de nœuds que vous avez de verrues, et laissez-la ensuite pourrir dans la cave.

Nous ne pouvons quitter les doigts sans parler des panaris et autres tumeurs plus ou moins désagréables. Nos bonnes femmes et nos guérisseurs vous indiqueront donc force lotions d'eau de mauve, application d'essences, cataplasmes, d'oignons de lys cuits sous la cendre, de mie de pain trempée dans du lait, et autres; mais celui-ci, qui m'a été indiqué par une dame fort de mes amies, me paraît préférable à tous autres. Prenez un œuf frais, pratiquez-y avec précaution une ouverture suffisante pour permettre d'y passer le doigt malade, que vous laissez ainsi renfermé jusqu'à ce que la chaleur du mal ait fait cuire l'œuf. Rien n'est plus simple comme vous le voyez, et je suis bien certain que vous ne comparerez pas ce très sérieux remède à cet autre facétieux qu'on conseille aux pauvres diables qui viennent se plaindre d'un mal de dents. Prenez une pomme d'api ou même de reinette; mettez-la sur la dent malade; placez-vous le c... près d'un bon feu et restez-y jusqu'à ce que la pomme soit cuite.

Je reviens aux panaris. Si le moyen que j'ai indiqué ne réussissait pas, je vous donne cet autre comme infaillible. Placez sur le mal un bon cataplasme de m..., je veux dire de fiente d'oie blanche, et vous m'en direz des nouvelles. Faut-il rappeler, à ce propos, que la fiente d'oie ou de poule a la vertu de faire pousser du poil sous le nez de tout conscrit qui désire passer sapeur?

La fiente des animaux possède, du reste, bien d'autres vertus; ainsi, tout à l'heure, en parlant des moyens de faire suer un malade, j'en oubliais un des meilleurs, un vrai et infaillible spécifique. C'est une m... blanche et légèrement velue, récoltée sous un chou cabus, pas ailleurs. On la fait fricasser dans la poële, et on la réduit ensuite en une poudre bien fine qu'on administre au patient, sans autre assaisonnement : il suera sans tarder.

L'usage de ces remèdes, comme je le disais tout à l'heure, n'a rien qui doive nous étonner, et nous aurions peut-être tort de taxer d'ignorants ceux qui s'en servent. Hélas! ils n'ont, à mon avis, d'autre tort, que celui d'avoir trop bonne mémoire. Prenons, en effet, les ouvrages de médecine les plus connus du siècle dernier, je ne veux pas remonter plus loin, ou bien encore les livres usuels, dans lesquels on trouve des recettes pour les soins à donner aux malades, comme par exemple le Dictionnaire de M. L., ancien médecin des armées du roi, et de M. B., médecin des hôpitaux, édition 1761, ce *vade-mecum* de tous nos anciens chirurgiens; la *Maison rustique*, de 1775, cet excellent ouvrage qui servait de guide à toutes nos ménagères, nous y retrouverons nombre de ces recettes qui font aujourd'hui le fond de la médecine de nos bonnes femmes et de nos guérisseurs non patentés.

En ce qui concerne la fiente des animaux, je lis par exemple : « La fiente d'âne est bonne pour arrêter le sang, celle de bœuf guérit les piqûres de mouches à miel, résout toutes sortes d'enflures, principalement celle des testicules. La fiente de caille, réduite en poudre, s'emploie contre l'épilepsie; celle de chèvre est détersive; *prise intérieurement*,

elle lève les obstructions des viscères et facilite les digestions. Mélangée avec du sang de cochon, de l'alun et du miel, elle forme un onguent dont on se sert pour rendre belle la queue des chevaux. La fiente de porc arrête les saignements de nez et s'emploie pour la guérison de l'esquinancie et de la gale; celle d'oie, prise en poudre, et c'est bien là notre remède, raréfie et atténue les humeurs, *excite les sueurs* et les urines et hâte l'accouchement des femmes. Celle de pigeon sert dans les cataplasmes résolutifs et fortifiants contre les fluxions, la goutte, etc. Je ne parle pas des crottes de moutons, dont les médecins de nos pays, dit Rabelais, — ce grand guérisseur de toutes nos sottises et superstitions, — « guarissent soixante-et-dix-huit espèces de maladies. »

Si, aujourd'hui, ces mêmes remèdes ne nous guérissent pas, c'est que nous n'avons pas la foi ni le tempérament robuste de nos pères; mais à la campagne, ils guériront longtemps encore.

En parlant de ces remèdes, je ne voudrais pas oublier celui-ci contre le hoquet qui, paraît-il, faisait merveilles en son temps :

Prenez tranche de bœuf, quatre livres, un vieux coq coupé en quatre, une vieille perdrix. Faites bouillir le tout dans six pintes d'eau et buvez ce bouillon sans sel, à raison d'un verre toutes les deux heures. Si le hoquet persiste, c'est qu'il y mettra de la mauvaise volonté. Nos bonnes femmes y mettent moins d'embarras; il n'y a qu'à dire sept fois sans respirer : « J'ai le hoquet, Dieu me l'a fait, vive Jésus, je ne l'ai plus. » Et c'est fait. Mais c'est égal, je préfère encore l'autre.

Tout en causant dartres et panaris, j'ai oublié les érysipèles, les *résipères*, pour parler morvandeau, qui ont aussi leurs guérisseurs. Le grand remède à cette maladie, souvent fort dangereuse, c'est de faire bouillir un crapaud, j'ai bien dit un crapaud, et d'appliquer l'animal, ainsi bouilli, et tout son jus, sur la face du patient. C'est, paraît-il, un spécifique sans pareil. Je dois pourtant avouer qu'une pauvre dame de ma connaissance, ayant eu la malencontreuse idée d'en faire usage sur le conseil d'une commère qui lui vantait l'infaillibilité de ce topique, faillit en périr. N'en rions pas trop pourtant, le crapaud entrait autrefois dans la composition de plus d'un de ces philtres souverains pour la guérison de toutes les maladies. Pendu au cou, il arrête les saignements de nez; porté desséché sur le corps, il préserve de toutes les épidémies; enfermé dans une cruche, que vous placerez dans un lieu fréquenté par les souris, il les en chassera infailliblement.

C'est encore, comme on le sait, le talisman par excellence de nos sorciers qui ne manquent jamais d'en porter un avec eux, côte à côte avec leur poule noire. On les fait baptiser au sabbat et on les emploie pour la préparation de tous les mauvais sorts. Vous n'ignorez pas qu'on attribue à leur regard la puissance de charmer les oiseaux et de faire tomber dans leur gueule tous les insectes des jardins. On va même jusqu'à affirmer qu'ils peuvent même magnétiser les personnes qui les regarderaient fixement. Pour mon compte, je n'hésite pas à reconnaître qu'ils sont fort utiles dans les jardins pour manger les chenilles et vermisseaux destructeurs de nos légumes; mais, si j'ai un conseil à vous donner, c'est de les laisser tranquilles sous les feuilles de choux sous lesquelles ils s'abritent et de ne pas les écraser sous ses pieds ou de les faire sauter au moyen d'une planchette dont on frappe l'une des extrémités pour voir la mine qu'ils feront en l'air, ainsi que nous faisions, étant enfants. D'abord, c'est fort méchant, et, en outre, il peut vous sauter à la figure et même dans les yeux une vilaine liqueur visqueuse qui peut vous occasionner de graves accidents. J'en ai vu plus d'un exemple.

Pendant que nous parlons crapauds, n'oublions pas le lézard, ce petit être inoffensif qui, charmé par le moindre sifflement et croyant à la bonté de l'homme, se laisse si facilement couper la queue. Fricassé et réduit en poudre, il guérit non seulement les maladies de la peau, mais encore l'épilepsie. On le regardait autrefois comme un ami de l'homme, et on raconte que, si vous vous endormiez dans un lieu accessible aux serpents, il s'empressait de mordre l'oreille de son ami pour le prévenir de l'approche de ces reptiles. J'ai dit qu'on se faisait parfois un malin plaisir de lui couper la queue, mais il y avait une excuse à cette méchanceté : cette queue, mise dans vos souliers, vous procurait bonheur et argent.

Aux hôtes de nos jardins, doués de vertus plus ou moins magiques, comme le crapaud et le lézard, joignons la taupe. Si une personne étouffe une taupe dans ses mains et que, de ses mains encore chaudes, elle touche le ventre d'une personne en proie à une rage de dents ou de coliques, elle l'en guérira immédiatement. Ses cendres guérissent les fistules, et j'ai vu, rapporté quelque part, que, si on place une patte de taupe dans une feuille de laurier et qu'on la mette dans la bouche d'un cheval, celui-ci prendra aussitôt la fuite. Cette même patte, placée dans un nid d'oiseaux, en rend les œufs stériles ; mais ce qui est encore plus merveilleux, c'est que l'eau dans laquelle on aura fait bouillir une taupe rendra blanc un cheval noir. On ne m'a pas dit si elle blanchissait aussi facilement les consciences. *Exemplum sicut talpa :* « Que la taupe vous soit un exemple, » dit un vieux proverbe latin dont on ne connaît bien exactement ni l'origine ni la signification.

Les limaces passent aussi pour jouir de vertus magiques pour la guérison d'une foule de maladies. Chacun sait qu'on en fait des sirops fort préconisés pour les maladies de poitrine. J'ai même vu de pauvres dames en avaler de toutes vives en se contentant de les saupoudrer de farine. Ce qu'on sait moins, c'est qu'elles servent à faire crémer. En voici le secret que je vous dis tout bas. Prenez une limace, la plus baveuse que vous pourrez vous procurer, et plongez-la dans la jatte au lait, en disant :

« Bois, bois Guignolet,
» Autant de crême que de lait. »

Immédiatement, votre lait crèmera, crèmera à vous en faire venir l'eau à la bouche.

L'escargot partage avec la limace ses propriétés curatives pour les maladies de poitrine. En y songeant, je ne puis m'empêcher de rappeler cette sorte de petite incantation que nous leur adressions pour leur faire montrer leurs cornes. Tout en grattant leur coquille avec le bout de l'ongle, ce qui leur procure, paraît-il, un plaisir sans pareil, nous disions :

Escargot, mirolot,
Montre-moi tes cornes,
Si tu ne me les montres pas,
On t'écrabouillera.

Escargot, mirolot,
Montre-moi tes cornes,
Tu verras ton père et ta mère
Qui pilent de l'orge
Derrière la porte Saint-George, etc.

POUR SE PRÉSERVER DES BALLES DE L'ENNEMI.

Je la donne telle qu'elle m'a été rapportée.

Pour se préserver des balles de l'ennemi, il faut prendre une petite pièce de toile pas lessivée, du cierge pascal, du sel bénit et du pain bénit des trois messes de Noël, de l'eau bénite de la Pentecôte, du cierge bénit de la maison et un gramme de vif argent. Toutes ces affaires-là, on les met ensemble dans la pièce de toile et on dit : « La poudre et les balles de l'ennemi y feront feu et flamme et y ne me feront pas plus de mal que l'hostie me fait mal dans la bouche en communiant. » On fait cette prière en allant au feu et on prie pour les âmes du purgatoire. — Ainsi soit-il. — Ça vaut bien le scapulaire dans tous les cas !

Si, cher lecteur, malgré tous mes secrets, il advenait que vous tombiez en malemort et que vous ayez quelque crainte d'être mis en boîte avant trépas complet, donnez à vos héritiers ce dernier conseil : qu'ils prennent un pigeon, l'ouvrent par le milieu du corps et vous l'appliquent ainsi tout vivant sur la figure. Si vous n'êtes qu'en léthargie, ce que j'espère, incontinent vous donnerez signe de vie et narguerez encore une fois la camargue. L'expérience en fut faite, il n'y a pas bien longtemps encore, dans notre pays. Je souhaite de grand cœur que vous la fassiez le plus tard possible.

LUCIEN GUENEAU.

LE PLEUR DE SATAN

Mordieu ! la fleur du soufre exhale une odeur rance !
L'Enfer devient maussade, et le Diable gémit
Replié, dans la nuit de sa désespérance.

L'éternelle splendeur de Lucifer blémit :
Le beau Satan n'est plus qu'une hydre solitaire ;
Et l'hydre se morfond, son corps visqueux frémit.

Il est blasé !... — Sa lèvre à jamais veut se taire ;
Son baillement sinistre ébranle le ciel bleu ;
Adieu l'amour brûlant des vierges de la terre !

Adieu les nuits d'Avril ! Adieu la joie, adieu !
— Un frisson sans pareil fait craquer ses vertèbres :
Satan ne s'est jamais senti si loin de Dieu.

Sur ses reins, à travers l'épaisseur des ténèbres,
Lentement, lentement, les gouttes de l'ennui
Tombent, suintant toujours, froides, longues, funèbres.

La hideur du chaos pèse sans fin sur lui.
Sauf la pâle lueur de son orbite atone,
Nul rayon passager dans son ombre n'a lui.

Le sanglot des damnés lugubrement détonne,
— Sombre accord — au milieu du silence profond,
Et seul rompt la stupeur de son deuil monotone.

Il écoute le bruit que tous les siècles font
En se précipitant dans sa mémoire étrange,
Où le crime s'ajoute au crime et le confond.

Il s'obstine à rêver, et pense encore être ange,
Penché sur l'infini de l'abîme du temps...
Et ce tyran songeur ne veut qu'on le dérange.

— « Velléité, dit-il ! Folie !... En vain je tends
» Mes griffes vers l'essaim des lointaines chimères ;
» Je suis déchu, tombé plus bas que les Titans !

» Les myriades d'ans pour moi sont éphémères ;
» Le destin m'a rivé, près du gouffre béant
» Où ma bave a formé des litières amères. »

Sa gueule monstrueuse, en un spasme géant,
Voulant éclabousser tout l'azur de sa haine,
Vomit en l'air son fiel... Dérision ! Néant !

Néant ! — L'astre là-haut se rit de la géhenne ;
L'éther ne s'émeut point du démon qui geint dans
Sa fosse, où la Justice implacable l'enchaîne.

Alors, la rage au cœur et le blasphème aux dents,
Il a recours à Faust, qu'il leurre des promesses
D'un nouvel amour, plein de mystères ardents.

— « J'ai renoncé, messire, aux plaisirs des kermesses,
» Ta parole ne sert qu'à leurrer des marmots.
« Va, lui répond Faust, va, fais-toi dire des messes !

» Car tout souffre par toi. — Le roi des animaux,
» Le cloporte, le ver et le vampire immonde
» Et l'homme torturé t'accusent de leurs maux.

» Tiens ! Regarde au travers du soupirail du monde !
» N'entends-tu pas des cris hurler dans l'entonnoir
» De ce cloaque impur que nul souffle n'émonde ?

» La chaumière enfumée et le riche manoir,
» Le temple, le ghetto, le charnier et la rue
» Sentent planer sur eux ton vol abject et noir.

» C'est ta loi qui gouverne, et l'univers se rue,
» Infâme tourbillon, sous le joug niveleur
» Du vice trivial, de la débauche crue.

» O larve de dégoût, ô spectre de malheur,
» La sœur de Marguerite, en voilant ses yeux, signe
» Son front tout sillonné des plis de la douleur !

» Que t'importent l'aurore, et la blancheur insigne
» De la vierge, dont la pudeur surnage encor
» Sur l'océan du doute, avec l'aile du cygne ?

» Tu traites l'idéal d'inutile décor.
» Le troupeau des humains te suit, et tu l'entraînes,
» Comme un chasseur sa meute, au son vibrant du cor.

» Ta magie a changé les femmes en sirènes,
» Mais l'astre de l'amour se ternit et décroît,
» Sous l'envahissement des ombres souterraines.

» Le ciel semble plus bas. Bientôt l'homme à l'étroit
» Ne se souviendra plus des senteurs de la rose,
» Ni de la foi d'antan qui purifie et croit...

» Vous êtes, Monseigneur, d'une humeur fort morose ;
» Votre souffle effroyable assourdirait l'autan ;
» Votre mal est bien simple : il s'appelle *Névrose !* »

Alors, morne, contrit, veule, le vieux Satan
D'un cri soudain qui fait trembler l'abîme immense,
S'écrie : « O docteur Faust, j'espère en Dieu, va-t-en ! »

Sous le poids du remords de sa longue démence
A lutter contre Dieu, du fond de son enfer,
Il implore du ciel outragé la clémence.

Il prie..., et tout à coup — miracle ! — un pleur amer
Inonde sa paupière, et doucement s'épanche,
Si grand qu'on en eût fait la moitié d'une mer.

Un soupir plus bruyant qu'un fracas d'avalanche
Gronde, monte, et jaillit si haut dans l'infini,
Que Dieu compatissant sur Lucifer se penche.

Il répond à l'appel de l'antique banni
Et revêt son corps vil d'un manteau de lumière...
O Dieu, Satan n'est plus ! — Que ton nom soit béni !

Satan n'est plus ! — Ta dextre au pardon coutumière,
Accueille et ton ciel compte un nouveau séraphin
Dont le nimbe reluit plus que l'aube première.

Plus de tentation, plus de soif, plus de faim,
Plus de mort, plus de deuil !... Un bonheur sans mélange !...
Le sourire éternel sur les choses sans fin !...

Tous les damnés absous unis à la phalange
Des célestes élus !... L'humanité qui n'a
Plus qu'un unique amour pour cette femme, l'ange !

Que ton nom soit béni, Rédempteur, hosanna !

MARCEL COULLOY.

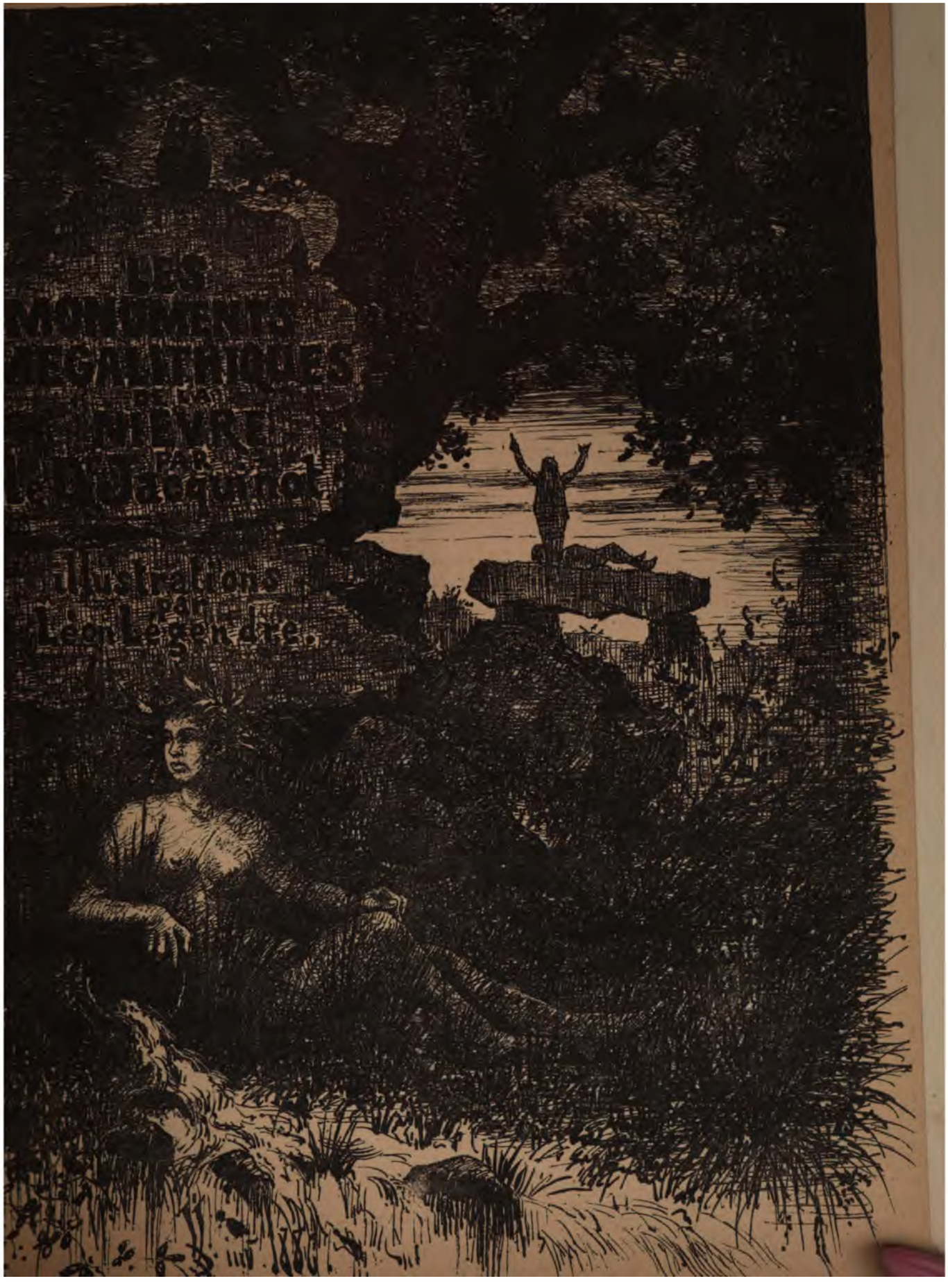

LES MÉGALITHES DE LA NIÈVRE

MONUMENTS PRIMITIFS DES ANCIENS GAULOIS

« La nation gauloise toute entière est très portée à la superstition ; » et, par ce motif, ceux qui sont attaqués de maladies graves, ceux » qui font la guerre et qui vivent dans les dangers, immolent des » hommes pour victimes, ou font vœu d'en immoler. Les Druides » sont les ministres de ces sacrifices ; ils croient que les Dieux » immortels ne peuvent être apaisés qu'en rachetant la vie d'un » homme par celle d'un autre homme. Les sacrifices de ce genre » font même partie des institutions de l'Etat. Quelques peuples ont » de très grands mannequins en osier tressé, qu'ils remplissent » d'hommes vivants ; ils y mettent le feu, et ces hommes périssent » enveloppés par les flammes. Ils croient que l'immolation de ceux » qui sont convaincus de vol, de brigandage ou de quelque autre » action criminelle, est celle qui plaît le plus aux dieux immortels. » Mais quand ces sortes de victimes ne sont point assez nombreuses, » ils y suppléent en sacrifiant des innocents. »

CÉSAR, Commentaires sur *la Guerre des Gaules*, trad. Ch. Louandre.

I.

DES MÉGALITHES EN GÉNÉRAL. — ÉTAT DE LA QUESTION. — CAMBRY ET SON ÉCOLE. — AL. BERTRAND. — COMMISSION DE LA TOPOGRAPHIE DES GAULES. — SOUS-COMMISSION ET INVENTAIRE DES MONUMENTS MÉGALITHIQUES.

Avant de décrire les monuments mégalithiques du département de la Nièvre, il est, je crois, nécessaire de jeter un coup d'œil sommaire sur l'état de la science de nos jours, et de noter les principales opinions qui ont obtenu plus ou moins de créance sur ces questions obscures.

L'étude des antiques monuments de pierre est, pour ainsi dire, nouvelle, c'est une branche naissante de l'archéologie. L'antiquité est muette sur ce point, et il faut arriver au commencement de ce siècle pour voir apparaître des ouvrages sur ce sujet.

Jusqu'alors, pendant le dix-huitième siècle, on avait beaucoup étudié l'histoire des Celtes et Gaulois, et surtout des Druides, à laquelle on joignit plus tard celle des monu-

ments de pierre. C'est dans le commencement du siècle, en 1805, que Cambry fit paraître son ouvrage sur les *Monuments celtiques*. Ce livre résume les connaissances acquises à cette époque et décrit tous les monuments de pierre brute connus jusqu'à ce jour dans le monde entier.

C'est aux Druides seuls qu'il en attribue la construction. Il y a là une exagération évidente, et il est bien difficile d'admettre les assertions de Cambry. Nous n'avons que peu d'informations sur cette célèbre corporation, et ce qui nous en a été appris par Jules César et quelques historiens grecs et latins, se réduit à peu de chose; l'imagination des auteurs qui ont écrit sur eux, surtout au siècle dernier, a fait le reste.

A l'époque de l'occupation romaine, les Druides étaient dans toute leur splendeur, mais leur passé et leur origine se perdent dans la nuit des temps. Peut-être même existaient-ils à l'époque néolithique ?

Quoi qu'il en soit, le livre de Cambry fit grand bruit à son apparition ; son système fit école, et pendant longtemps on continua à attribuer aux Celtes et aux Druides les mégalithes du monde entier.

Ce n'en est pas moins un ouvrage rempli d'érudition et de recherches laborieuses, qui a certainement fait avancer l'archéologie sous ce point de vue.

Ce qui ressort surtout de l'ouvrage de Cambry, c'est que, dans le monde entier, on a construit dès la plus haute antiquité, et avant l'invention des métaux, des monuments de pierres brutes.

L'âge de pierre, dans l'humanité, ne s'est pas borné à l'emploi des silex et des pierres dures, pour la fabrication des armes, instruments et outils de tout genre, mais la vue des roches naturelles, remarquables par leurs formes, leurs grandes masses, a attiré de suite l'attention des premiers hommes, qui attribuèrent leur création à des puissances surnaturelles.

On peut considérer les menhirs comme les premiers monuments. La plupart du temps, en effet, ce sont des roches naturelles sur lesquelles on ne remarque aucune trace du travail humain.

Il n'en est pas de même des dolmens, dont les rochers superposés indiquent déjà les efforts et la puissance humaine.

C'était la résidence des génies, des fées, dont ils conservent encore le nom.

Plus tard, par des moyens qui nous échappent et nous étonnent, les hommes imitèrent ces monuments naturels. On vit s'élever de gigantesques menhirs, en nombre incalculable, comme ceux de Carnac, puis des tables de pierres supportées par des piliers, le tout d'un poids énorme.

Mais, avant d'en venir là et de montrer sa puissance, l'homme adora les rochers, dont la forme et les dimensions le frappaient d'étonnement.

C'était alors le premier âge de l'humanité, c'est-à-dire l'âge de pierre, dans tout son développement.

*
* *

Depuis Cambry, la science des mégalithes a fait des progrès. Les recherches de l'archéologie préhistorique ont ajouté de nouveaux matériaux et fait découvrir, sur plusieurs points de la Gaule, de nombreux mégalithes ; mais la classification est encore

imparfaite et, malgré les efforts des savants, cette science encore confuse demande de nouveaux éclaircissements.

Il n'entre pas dans notre sujet de citer tous les ouvrages et les auteurs qui s'en sont occupés ; ils sont nombreux, et quelques-uns remarquables à plusieurs titres. Cette histoire se fera quelque jour.

En 1860 (?), l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, frappée de cet état de choses, institua un prix pour le meilleur mémoire sur ce sujet.

Plusieurs études, plus ou moins intéressantes, furent mises en lumière, mais ce fut l'œuvre de M. Alexandre Bertrand qui remporta le prix.

Les études approfondies de M. A. Bertrand, surtout sur l'ethnogénie gauloise, conduites par un esprit sévère d'observation et de saine critique et par l'examen des nombreux textes des historiens anciens, l'amenèrent à un résultat tout opposé à celui de Cambry. Ce dernier attribue, comme nous l'avons vu, les mégalithes aux Celtes et aux Druides. M. Bertrand, au contraire, ne reconnaît à ces derniers aucune création de ce genre. Suivant lui « ces idées doivent être complétement abandonnées. »

« Dans la Celtique proprement dite, il n'en existe aucune, tandis que, dans la région » Ouest, sur les côtes et les bords de la mer, en Bretagne, entre autres, à l'embouchure » des grands fleuves, on trouve en grande quantité les dolmens, menhirs, alignements, » tumulus, etc. Dans le centre de la Gaule, rien de semblable.

Dans l'Est, on ne trouve pas non plus de mégalithes, mais ils sont remplacés par d'innombrables tumulus qui s'étendent dans la Côte-d'Or, les Vosges, le Haut et le Bas-Rhin, le Doubs, le Jura et l'Aisne ; ils sont extrêmement abondants, on en compte plus de cent quarante et quelques mille.

Quant aux divers monuments, M. Bertrand reconnaît comme parfaitement authentiques et bien déterminés les dolmens et allées couvertes qui sont des tombeaux et appartiennent à l'âge de pierre. On ne trouve dans leur intérieur que des armes de silex et de pierres dures.

Après viennent les dolmens sans tumulus, où on commence à rencontrer, unies à la pierre, quelques traces de bronze et d'or, puis d'autres où le bronze domine, et enfin d'autres où le fer apparaît.

Les tumulus sans dolmens recèlent encore de la pierre, du bronze et un peu de fer.

Quant aux menhirs, aux enceintes ou cercles de pierres, aux enceintes en terre, « les éléments de classification de ces monuments manquent complétement. Aucun de » ces groupes ne se compose d'éléments simples. Ils n'appartiennent ni à une même » époque, ni à une même civilisation.

» Les alignements sont particuliers à la Bretagne.

» Les pierres branlantes ne paraissent le plus souvent que des phénomènes naturels. Il en est de même des pierres à bassins et des pierres consacrées par diverses superstitions populaires.

» En deux mots, les monuments celtiques ne sont pas celtiques. Les dolmens, en particulier, appartiennent à une population de mœurs beaucoup plus primitifs. »

Il est remarquable que les tumulus de l'Est n'entament pas plus le cœur de la Celtique proprement dite, que les dolmens de l'Ouest, en sorte que la vraie Gaule semble enveloppée de deux cordons de populations étrangères, et reste entre elles intacte et inviolée.

Maintenant, les monuments dits celtiques ont-ils été élevés par les Celtes ? La question est ardue, mais la solution se fera quelque jour, surtout lorsque l'inventaire des monuments mégalithiques, publié en 1880, et dont nous allons dire quelques mots, sera revu, corrigé et probablement augmenté.

INVENTAIRE DES MONUMENTS MÉGALITHIQUES.

Depuis l'important ouvrage de M. Bertrand, aucune classification nouvelle des mégalithes n'a été tentée : seulement les progrès incessants des sciences préhistoriques en ont fait découvrir un assez grand nombre.

A cette même époque, le Ministre de l'instruction publique créa la Commission de la topographie des Gaules. De nombreux et laborieux membres correspondants apportèrent à l'envi le fruit de leurs recherches et de leurs découvertes, qui augmenta considérablement le catalogue des mégalithes connus et donna à cette science et à l'étude de l'antiquité gauloise une impulsion nouvelle.

Mais si, d'un côté, on découvrait des monuments, de l'autre on en détruisait fréquemment. Les vieux mégalithes de granit devenaient des carrières en exploitation. Pour remédier à cet état de choses, notre illustre collègue Henri Martin, sollicita et obtint du ministre de l'instruction publique la nomination d'une sous-commission des monuments historiques, dans le but d'assurer la conservation des plus importants mégalithes. Cette sous-commission, dite des monuments mégalithiques, fut instituée à la fin de l'année 1879. Six de ses membres se partagèrent la France en six groupes. Chacun eut sous sa direction un de ces groupes, composé de quinze à vingt départements. Ils devaient faire l'inventaire de tous les mégalithes qu'ils contenaient.

Cette commission déploya beaucoup de zèle et d'activité, et, un an après, elle présentait à la Société d'Anthropologie le résultat de ses travaux, c'est-à-dire la liste plus ou moins exacte et complète, mais en tout cas très nombreuse, des mégalithes de la France entière.

La commission n'a pas cru devoir ajouter à son travail, ce qui pourtant aurait été bien facile, l'addition générale et l'addition particulière de toutes les espèces de monuments. Nous sommes donc forcé de la faire nous-même, ce qui facilitera à nos lecteurs l'appréciation de leur nombre relatif, comparé les uns aux autres.

Dans cet inventaire, les auteurs passent sous silence certains monuments spéciaux, qui ont bien leur importance, et que M. Bertrand n'avait point omis.

Nous voulons parler des allées couvertes, des dolmens sous tumulus, des tumulus, des enceintes de pierres et de terre, des camps retranchés, etc., qui nous paraissent se rattacher aux mégalithes, et qui, en tous cas, indiquent la marche et les progrès de la civilisation à des époques lointaines.

L'Inventaire comprend donc :

Les dolmens, — menhirs, — alignements, — cromlechs, — polissoirs, — pierres à bassins, — pierres branlantes, — pierres diverses.

Leur nombre total est de 6,310, qui se décomposent ainsi :

Dolmens.	3,440	
Menhirs.	1,581	
Alignements	45	
Cromlechs.	456	(dont 206 pour la Haute-Garonne et 77 pour les Hautes-Pyrénées.)
Pierres à bassins.	125	
Polissoirs	57	
Pierres branlantes	100	
Pierres diverses	506	(dont 259 pour l'Yonne.)
	6,310	

En voyant ce chiffre énorme de monuments mégalithiques dans la Gaule, on pourrait croire que la lumière est faite, et qne la science a accompli un grand progrès. Il n'en est cependant pas ainsi, et la question laisse encore beaucoup à désirer, et ce qui le prouve, c'est que, depuis l'apparition de l'Inventaire, c'est-à-dire depuis cinq ans, aucun écrit, aucune publication n'ont paru pour en affirmer les conséquences.

Une grande obscurité règne donc toujours sur ce sujet si intéressant.

La sous-commission ne se dissimule pas l'imperfection de son travail. « Il est destiné, » dit-elle, à servir de base à ses travaux... Il ne faut pas perdre de vue que cet Inven- » taire est un premier essai. Il y aura sans doute un peu à retrancher, beaucoup à » ajouter, et de nombreux changements à faire. Nous comptons pour cela sur les rensei- » gnements que voudront bien nous fournir les membres de la Société. »

II.

LES MÉGALITHES DE LA NIÈVRE

Nommé, il y a quelques années, membre correspondant de la Commission de la Topographie des Gaules, puis auxiliaire de la Commission d'Histoire et de Géographie anciennes ; de plus, ayant reçu le questionnaire de la Sous-Commission des Mégalithes, j'ai été désireux de contribuer, dans ma modeste sphère, au succès des recherches entreprises pour éclairer l'histoire des mégalithes. J'ai voulu m'édifier d'abord sur la valeur des documents fournis, et, pour cela, j'ai parcouru mon département en tous sens, j'ai visité avec soin tous les soi-disant monuments admis dans la liste de la Commission de la Topographie des Gaules et dans l'inventaire, et qui, d'après ce dernier, contiendraient 35 mégalithes, c'est-à-dire 12 dolmens, 10 menhirs et 13 pierres diverses.

Au premier abord, cet examen m'a causé une profonde surprise : j'ai vu que cette liste était erronée, tant sous le rapport des attributions que de la classification et du nombre. Il y règne une véritable confusion, et s'il en était ainsi pour beaucoup de départements, ce qui est à craindre, tout l'inventaire serait à recommencer.

On en jugera par la description que je vais faire de ces divers monuments.

Après examen approfondi, j'ai été amené à substituer à l'appréciation de l'inventaire la liste suivante :

1° *Dolmens.* — Il n'existe pas de dolmen-tombeau proprement dit, dans le département de la Nièvre. Il n'y a qu'un petit dolmen-autel, près de Château-Chinon, dit la *Maison du Loup*.

Plus deux autres de même nature, indiqués par moi, auprès de l'oppidum du Fou de Verdun (Fretoy), et un quatrième auprès de Saint-Honoré.

2° *Menhirs.* — Le premier, indiqué à Alligny, n'est qu'une stèle gallo-romaine, d'environ un mètre de haut, dite *La Pierre écrite*. Les autres sont des roches naturelles, sur lesquelles nous reviendrons.

Les véritables mégalithes sont des roches à bassins, et surtout des roches à cavités à forme humaine. On leur a donné improprement le nom de dolmens, auquel j'ai cru devoir substituer celui d'*autels à sacrifices*. Le nombre en est d'une douzaine environ. Plusieurs autres ont disparu, il y a peu d'années ; on en a conservé la description.

Il n'y a pas bien longtemps que quelques personnes se sont occupées de mentionner et de décrire les mégalithes de la Nièvre. Seulement, soit qu'elles suivissent les idées admises jusqu'ici, soit qu'elles ne se fissent pas une idée bien exacte des véritables dolmens, elles désignèrent sous ce nom toutes les roches à bassins, branlantes ou autres, et avec la qualification, peut-être exacte, de druidiques et celtiques, mais sous le nom erroné de dolmens. Pour elles, toute roche, remarquable à quelques égards, était un dolmen.

De là, l'erreur de la Commission de la Topographie des Gaules et de l'Inventaire. Les renseignements qu'on leur a fournis étaient insuffisants.

Il s'agit donc d'examiner de nouveau, de décrire et de replacer dans une classification normale tous les mégalithes pris à tort pour des dolmens. C'est le but que nous avons poursuivi dans notre exploration des mégalithes de la Nièvre.

Je m'occuperai d'abord des autels à sacrifices, qui sont les plus importants. C'est un élément nouveau dans la science, et dont la détermination doit être très exacte et indiscutable.

SAINT-AGNAN. — AUTELS A SACRIFICES.

Dans sa nomenclature des monuments celtiques, M. l'abbé Baudiau (1) cite la commune de Saint-Agnan comme possédant un dolmen. Il ne donne pas d'autres détails. C'est probablement d'après cette note que la Carte archéologique des Gaules place un dolmen dans cette localité.

Le village de Saint-Agnan est situé dans un coin reculé du département, dans le voisinage et presque sur les limites des départements de la Côte-d'Or et de l'Yonne. Comme il est éloigné des grandes routes, on y parvient difficilement.

A Montsauche, j'eus l'heureuse chance de rencontrer M. J. de Martelle, agent-voyer du canton qui, dans les courses nécessitées par sa profession, avait examiné l'antique monument. Il me donna des détails qui piquèrent vivement ma curiosité, et m'offrit avec une obligeance parfaite de m'y conduire le lendemain même. J'acceptai avec empresse-

(1) BAUDIAU, *Le Morvand*, T. Ier, p. 34.

PATURE LAZARE (St-Agnan.)

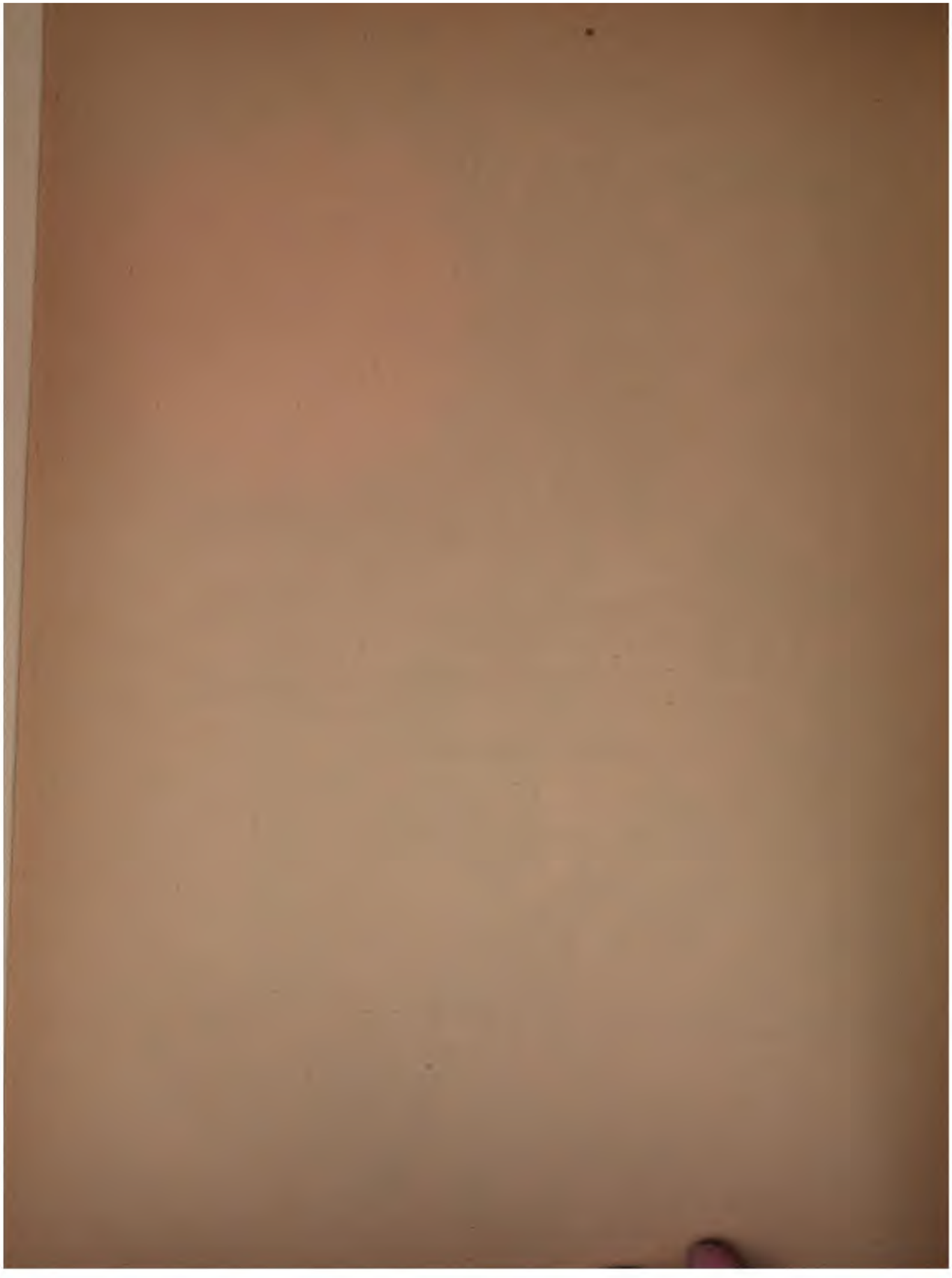

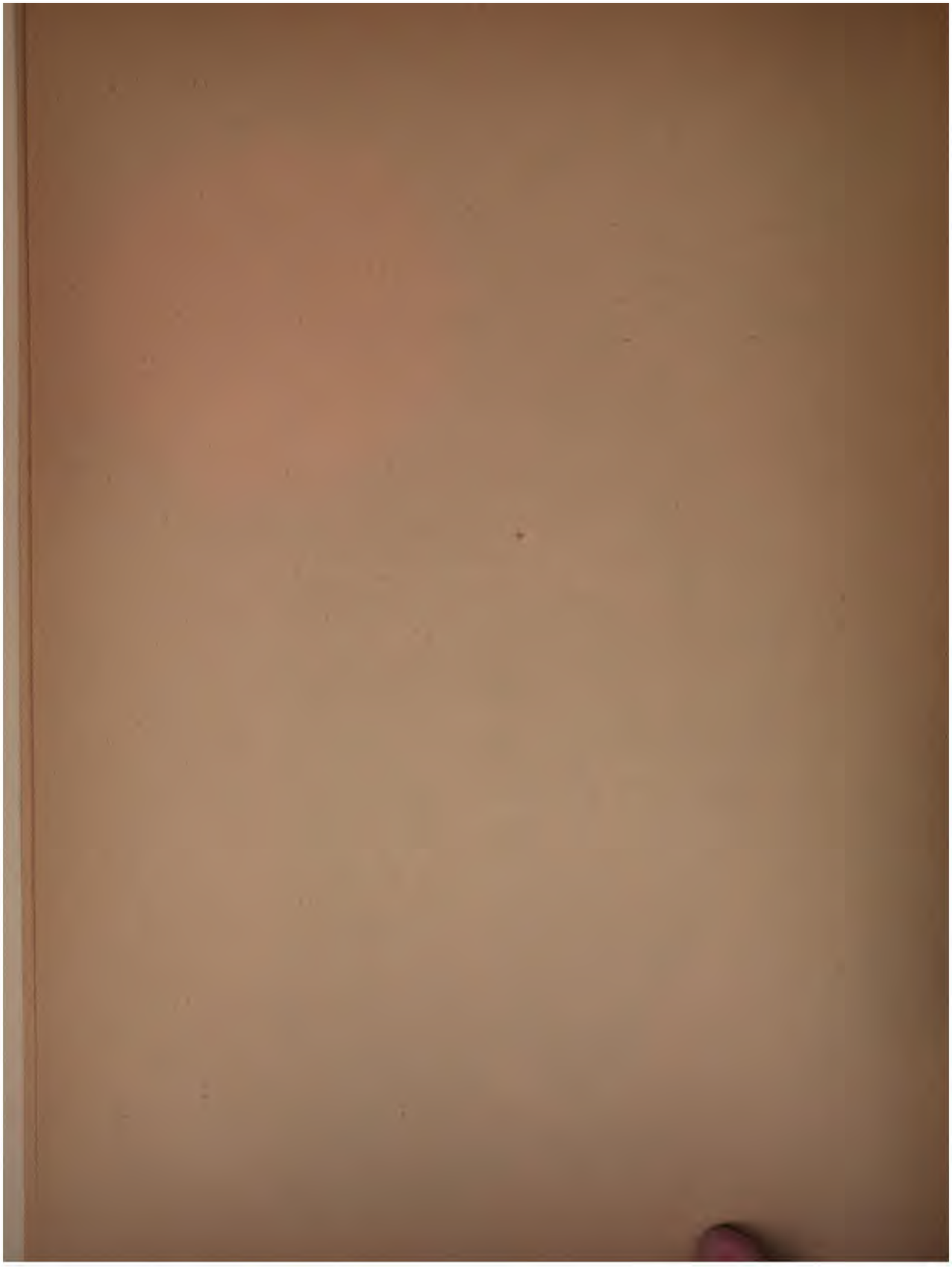

ment. A l'heure dite, nous nous mettions en route, par une belle matinée de juillet; nous arrivâmes d'abord à Saint-Brisson, remettant à notre retour la visite du *dolmen* renommé, connu sous le nom de *Fort Chevresse*, et qui se trouve à deux kilomètres de là. Nous arrivâmes bientôt à Saint-Agnan. Notre voiture fut remisée dans la dernière maison du village, dont le propriétaire voulut bien nous servir de guide.

Le pays est peu accidenté, il est couvert de forêts qui, par un heureux hasard, avaient été abattues l'hiver précédent. Le chemin est entre deux bois. A droite, une petite colline s'élève en pente douce. Après un trajet de quelques centaines de pas, nous aperçûmes çà et là des groupes de rochers de couleur sombre qui se détachaient sur la verdure des jeunes taillis. Mais un surtout, placé sur un des points les plus élevés, se distinguait de tous les autres par sa masse imposante et son aspect pittoresque. Il était composé de grandes tables horizontales, superposées les unes sur les autres (Pl. I) : c'était, comme j'ai pu m'en convaincre plus tard, le mode de stratification du granit, dans ces contrées dont il forme le sol.

La surface présentait une table, inégalement plane et ovalaire, anguleuse aux deux extrémités, large dans son milieu. Sa plus grande longueur était de 6^{m} 80, sur une largeur de 4 mètres.

Sur la longueur de cette surface, se trouvaient, espacées de cinquante centimètres à un mètre les unes des autres, cinq cavités irrégulièrement ovales ou arrondies, à fond plat, à bords verticaux. La plus considérable avait soixante centimètres dans son plus grand diamètre (Pl. II). La deuxième, 0^{m} 45 sur 0^{m} 40; — la troisième, 0^{m} 33; — la quatrième, 0^{m} 50 sur 0^{m} 35; — la cinquième, 0^{m} 60, le plus grand diamètre.

Ces cavités ou bassins avaient une profondeur moyenne de 10 à 15 centimètres.

Mais la particularité la plus remarquable se trouve sur la partie Est, aux deux tiers de la table. Là se voit bien distinctement, gravée dans la roche, une figure humaine, d'une longueur de 1^{m} 40. La tête est représentée par une partie arrondie, puis vient le tronc et l'abdomen, et enfin les membres inférieurs écartés. Cette figure n'est pas profondément entaillée. La surface seule du rocher a été éraillée, suivant moi, à l'aide d'un ciseau de silex conduit par un maillet; elle est dirigée du sud-est au nord-ouest.

Sur les bords de la grande table et sur des roches voisines, se voient encore d'autres cavités semblables aux premières. L'une, de 0^{m} 60 sur 0^{m} 50, et de 0^{m} 16 de profondeur; une autre, de 0^{m} 70 sur 0^{m} 65 et de 0^{m} 27 de profondeur, ainsi que des apparences de rigoles.

Evidemment, ce curieux monument n'était pas un dolmen : c'était, à n'en pouvoir douter, un autel à sacrifices humains. La victime était étendue sur l'empreinte dont j'ai parlé. Quant aux diverses cavités, s'y accomplissait-il des sacrifices d'un autre ordre? Servaient-elles de dépôt aux viscères, au sang et aux débris de la victime? Ou bien encore servaient-elles de siéges aux sacrificateurs?

On nomme ce monument *Pierre de la Pâture-Lazare.*

DEUXIÈME AUTEL A SACRIFICES HUMAINS. — PIERRE DU DOS-DE-L'ANE (Pl. III).

Après avoir longtemps contemplé ce curieux et funèbre souvenir des temps antiques, nous suivîmes notre guide qui voulait, disait-il, nous montrer la Pierre-du-Dos-de-l'Ane.

A quelques centaines de pas en arrière et à droite du rocher que nous venions de visiter, nous nous trouvâmes en face d'un rocher d'apparence extraordinaire, situé sur le bord d'un taillis et d'un champ labouré.

Ce rocher, qui avait été autrefois de grande taille et subarrondi, avait été mis en exploitation. On avait enlevé les côtés arrondis en mamelon ; le centre seul, qui, par ses cavités et ses anfractuosités, ne pouvait servir à la taille, était resté intact.

En effet, deux cavités profondes se trouvent placées au milieu, l'une à côté de l'autre, et n'en font pour ainsi dire qu'une, semblable à un 8 de chiffre, dont la paroi serait détruite dans la tangente. Le fond en est plan et uni ; les parois, verticales et régulières, sont cylindriques. La cavité du fond a un diamètre de 0m 66 sur 0m 60, et par conséquent est un peu ovale. La cavité antérieure est de dimensions un peu plus grandes.

Le rocher, tel qu'il est aujourd'hui, est un cube très irrégulier de 1m 30 de hauteur sur 1m 35 de largeur. En l'exploitant, on a entamé sur le devant et enlevé une partie de la paroi. On peut ainsi s'asseoir dedans comme dans un fauteuil ; une personne de taille ordinaire y tient à l'aise.

J'ai dit que le bord supérieur de l'ouverture se trouvait irrégulier et déchiqueté. La paroi du fond présente même, à son sommet, une forte échancrure qui a été faite à dessein ; et, sur les côtés, se voient de petites surfaces triangulaires et polies sur lesquelles la victime devait appuyer sa tête.

Il nous a semblé que chacune des deux cavités, profondes d'environ 0m 70, prise isolément, devait être de la contenance d'un hectolitre.

Les surfaces intérieures sont, pour ainsi dire, polies : on n'y distingue aucune apparence de taille, et on peut croire que ces cavités ont été creusées à l'aide d'outils en silex. Combien de temps n'a-t-il pas fallu pour accomplir un pareil travail avec d'aussi faibles moyens !

En présence de cavités d'une étendue aussi considérable, d'une facture aussi régulière, on ne peut douter qu'elles ne soient l'œuvre de l'homme.

Il serait bien à regretter que cet antique et si remarquable monument vînt à être détruit. Il se trouve sur la limite des départements de la Nièvre et de la Côte-d'Or. Son extraction et son transport à Nevers ne seraient pas impossibles, en comparaison des masses de granit qui ont été transportées à Paris pour en fabriquer des trottoirs.

Les habitants lui ont donné le nom de *Dos-de-l'Ane*, probablement parce que les cavités réunies ressemblent au double panier qu'on place sur le dos des ânes.

DEUXIÈME AUTEL AUPRÈS DE LA PIERRE DU DOS-DE-L'ANE

(Pl. IV.)

A une vingtaine de mètres en arrière de la pierre du *Dos-de-l'Ane*, au milieu de jeunes chênes, se trouve un autre rocher de grande taille, subarrondi comme une butte. Au milieu ont été creusées deux grandes cavités, semblables à celles du Dos-de-l'Ane, mais beaucoup moins profondes, et dont les bords sont plus réguliers. Elles sont placées dans une dépression du rocher et, comme ci-dessus, elles sont à peu près rondes et situées à côté l'une de l'autre. Une cloison les sépare.

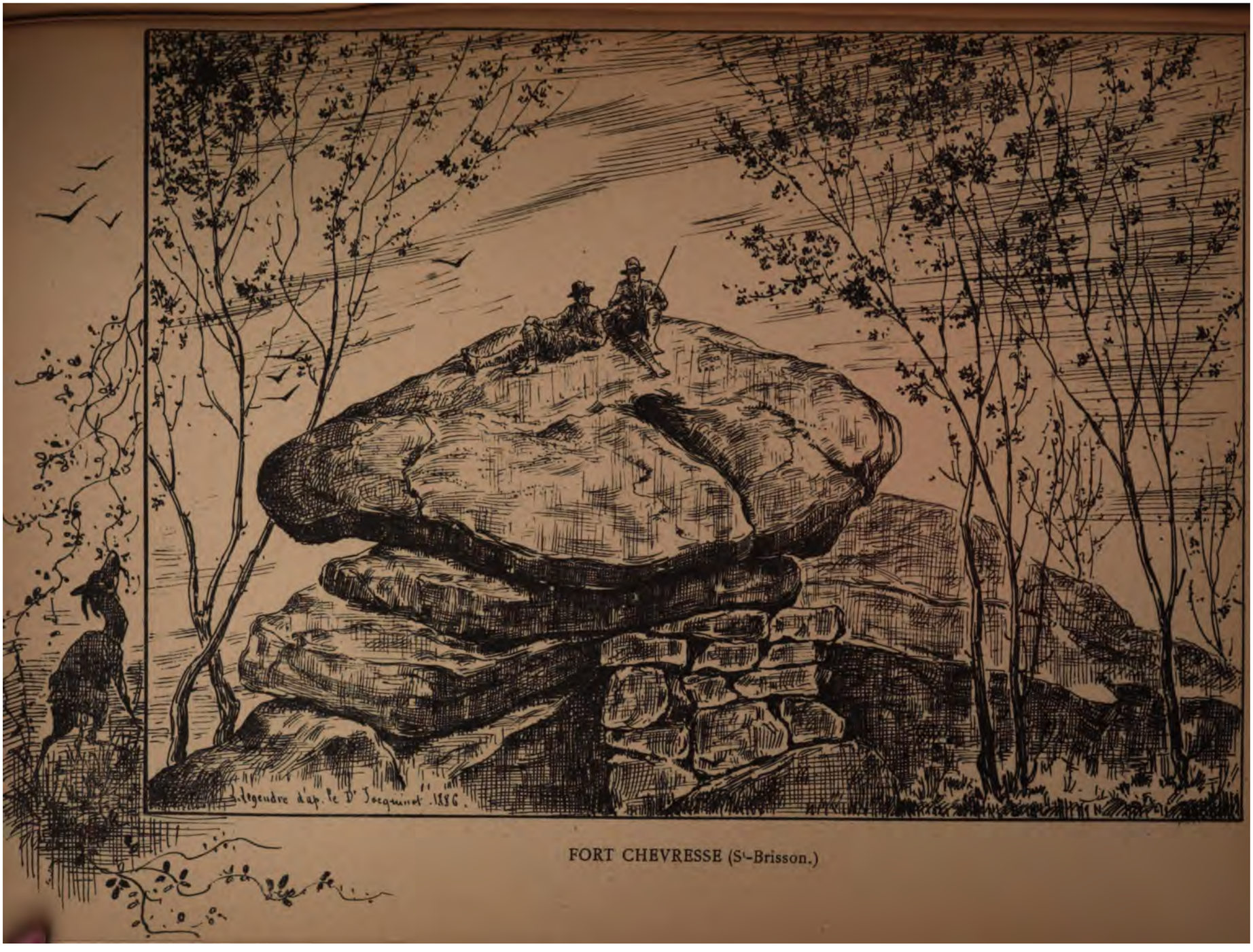

FORT CHEVRESSE (St-Brisson.)

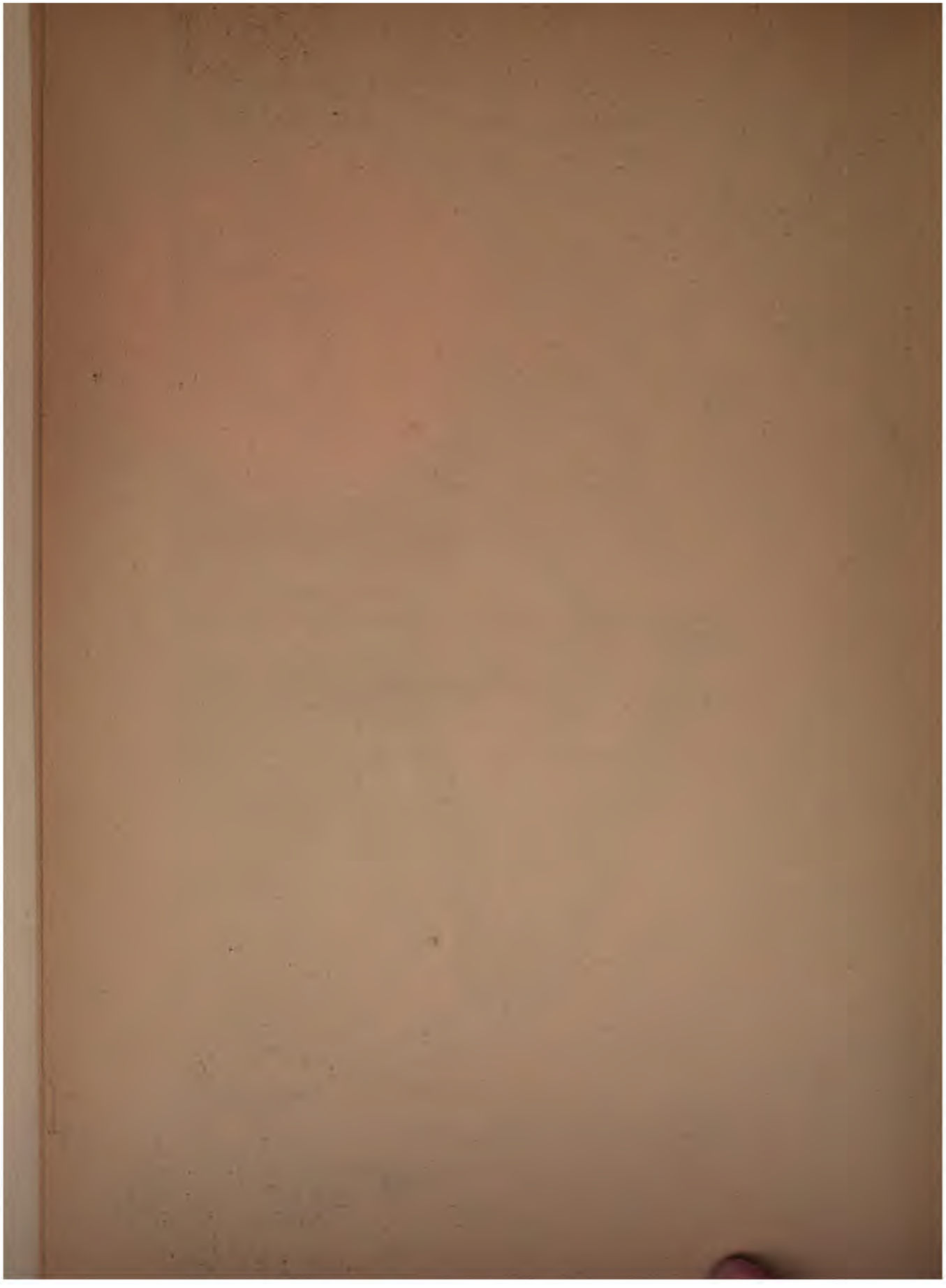

L'une mesure 80 sur 85 ; l'autre, plus petite, 54 sur 57. La surface du rocher étant en pente, leur profondeur est inégale. La paroi supérieure est assez élevée, de manière à former le dossier d'un siége. La partie antérieure ou déclive est beaucoup moins profonde.

Vue du côté opposé, une des cavités s'amincit, se rétrécit et figure une rigole, dont le commencement est de 23 centimètres de largeur.

Cet autel est parfaitement intact. Toute la roche est couverte d'une mousse très fine qui lui donne une teinte verdâtre.

Avant sa mutilation, l'autel du Dos-de-l'Ane décrit ci-dessus devait ressembler en tout point à celui-ci et n'en différait que par la profondeur des bassins. Leur parfaite ressemblance indique qu'ils servaient aux mêmes usages.

ROCHE A BASSIN, DIT PORON DE LA FORÊT DE MAULEVOY

En revenant à quelques centaines de pas de la roche du Dos-de-l'Ane, notre guide nous signala encore une pierre à bassin. C'était un grand rocher, irrégulièrement quadrilatère, à surface plane, et à peine élevé de 50 centimètres au-dessus du sol.

Il présentait dans son milieu une grande cavité régulière, un peu ovale, à fond uni, et mesurant 1m 20 dans son plus grand diamètre et 0m 80 dans le plus petit, sur une profondeur de 10 à 15 centimètres. C'est le plus grand bassin que nous ayons constaté jusqu'ici. Il est situé sur la limite du département de la Côte-d'Or.

On lui donne le nom de *Poron de la forêt Maulevoy*.

Il est probable que ce bassin était aussi destiné aux sacrifices.

Nous avions visité tout le groupe des roches à bassins qui se trouvent accumulées dans ce coin de la commune de Saint-Agnan, à l'exception d'une pierre branlante qui, d'après notre guide, se trouverait à environ deux kilomètres, au milieu des bois, à l'ouest des rochers de la pâture Lazare.

Peut-être s'en trouve-t-il d'autres que le hasard fera découvrir quelque jour.

Il est probable que ce lieu était célèbre et consacré, dès la plus haute antiquité, aux cérémonies religieuses et aux sacrifices. A certaines époques, les populations du centre de la Gaule devaient s'y rendre de tous les côtés.

LE FORT CHEVRESSE, PIERRE BRANLANTE, DIT LE DOLMEN DE SAINT-BRISSON

(Pl. V.)

Saint-Brisson n'est pas très éloigné de Saint-Agnan, et, au retour, se trouvait sur notre route. Nous allâmes visiter le célèbre dolmen, dit le fort Chevresse, situé dans la forêt, à deux kilomètres de là. Nous avions pour guide un tailleur de granit qui avait, quelques années auparavant, exploité les roches avoisinantes du soi-disant dolmen, lequel n'avait dû son salut qu'à la volonté expresse du propriétaire.

Au premier aspect, il ne me rappela pas le dessin de l'*Album du Nivernais*, que je crois peu exact.

Voici ce que représente le fort Chevresse :

Une grande table de granit, irrégulièrement ovale, mesurant 7m 50 dans son plus grand diamètre, et 5m 10 dans sa largeur, repose horizontalement, à gauche, sur un

rocher faisant partie du sol, et élevé d'environ 1m 50 ; à droite, sur l'extrémité d'une autre grande pierre touchant au sol et presque aussi grande que la table horizontale. Ces deux roches, supports inégaux de la grande table, forment au-dessous une petite grotte irrégulière, où les bergers et bûcherons peuvent trouver un abri. Les ouvriers qui exploitaient naguère les roches des environs, y ont même bâti un petit mur en pierres sèches sur le devant, en ménageant une ouverture pour y mettre une porte en bois ou en clayonnage.

J'ai donné plus haut la mesure de la surface de la table. Son épaisseur en arrière est d'un mètre, et de 30 centimètres seulement sur son bord antérieur. D'après les calculs de M. de Martelle, cette roche doit peser 67,500 kilos. Eh bien ! par une simple pression de la main sur le devant, on lui imprime un mouvement de bas en haut très prononcé.

C'est probablement une des plus curieuses pierres branlantes qui existent.

Mais ce n'est que cela. Le fort Chevresse n'est point un dolmen ; ce n'est pas non plus un bloc erratique, il est formé des stratifications supérieures du granit qui constitue le sol. On a fouillé et creusé, mais on arrive aussitôt au rocher.

Ce groupe de rochers est en grande vénération dans le pays. « C'est la pierre des sacrifices, c'est là, dit-on, où on immolait les criminels, etc. » Malheureusement, il n'existe pas, comme à Saint-Agnan, de bassins creusés dans le granit, pour appuyer cette opinion. Il y a seulement dans le haut une cavité subarrondie, très irrégulière, superficielle, à fond et à bords raboteux, qui a pu être un commencement de bassin, mais qui n'a pas eu de suite, et que l'eau, les gelées et les intempéries ont pu agrandir un peu.

Une deuxième petite cavité, située plus bas, et suivie d'une espèce de rigole, n'offre pas non plus de trace plausible de forme humaine. Néanmoins, cette belle pierre est si bien disposée pour un autel à sacrifice, qu'on peut conjecturer qu'elle en a servi. Quant à moi, je le pense, mais les preuves manquent.

Aujourd'hui, après avoir vu les deux soi-disant dolmens de Saint-Agnan et de Saint-Brisson, nous pouvons hautement affirmer qu'il n'existe pas de véritable dolmen dans le département de la Nièvre, et que, s'il y en a eu, il n'en existe aucun vestige.

Plus tard, ainsi que nous le verrons dans la suite de ces récits, l'exploration des autres rochers renommés du Mont-Dosne, de Lormes, de Dun-les-Places, etc., est venue pleinement confirmer notre opinion.

AUTEL A SACRIFICES HUMAINS DU MONT-DOSNE

(Pl. VI.)

Nous devons la première description de cet autel à M. Xavier Garenne. Voici comment s'exprime à ce sujet cet archéologue distingué :

« Il existe là, dit-il, un monument bien curieux, à mon avis unique dans son genre » dans le pays des Eduens, et je serais tenté de dire en France, si je l'osais, car je n'en » connais pas et n'en ai vu nulle part décrit de semblable. »

Le Mont-Dosne est à petite distance de Millay. C'est une montagne arrondie, de 518 mètres d'altitude, en partie boisée sur les flancs. On arrive au sommet sans grande difficulté. Le sentier est en pente assez douce. Là se trouve un plateau de la contenance, d'après M. Garenne, de 3 hectares 50 ares. Il a la forme d'un parallélogramme assez

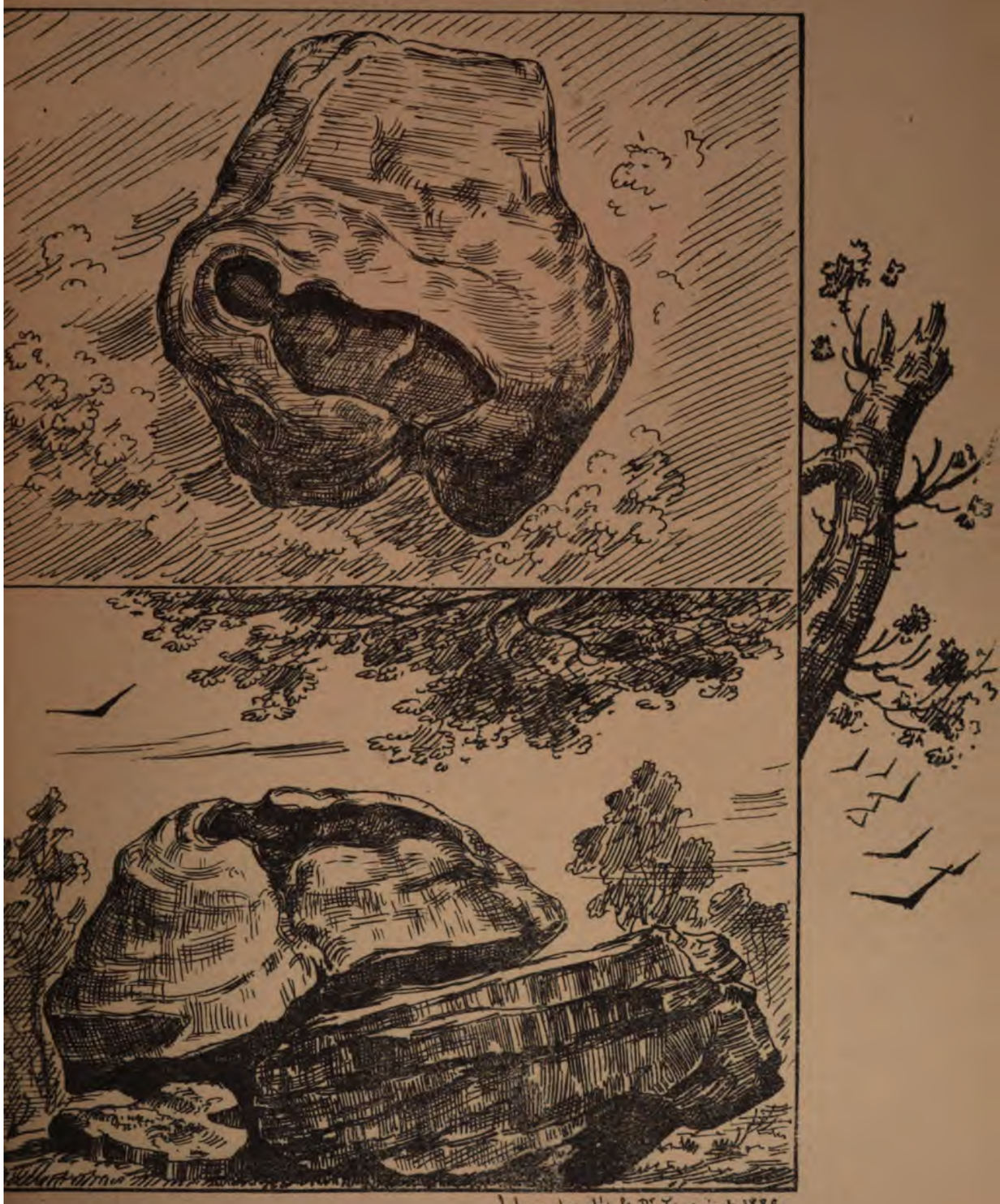

L. Legendre d'ap. le Dr. Jacquinot 1886.

MONT DOSNE

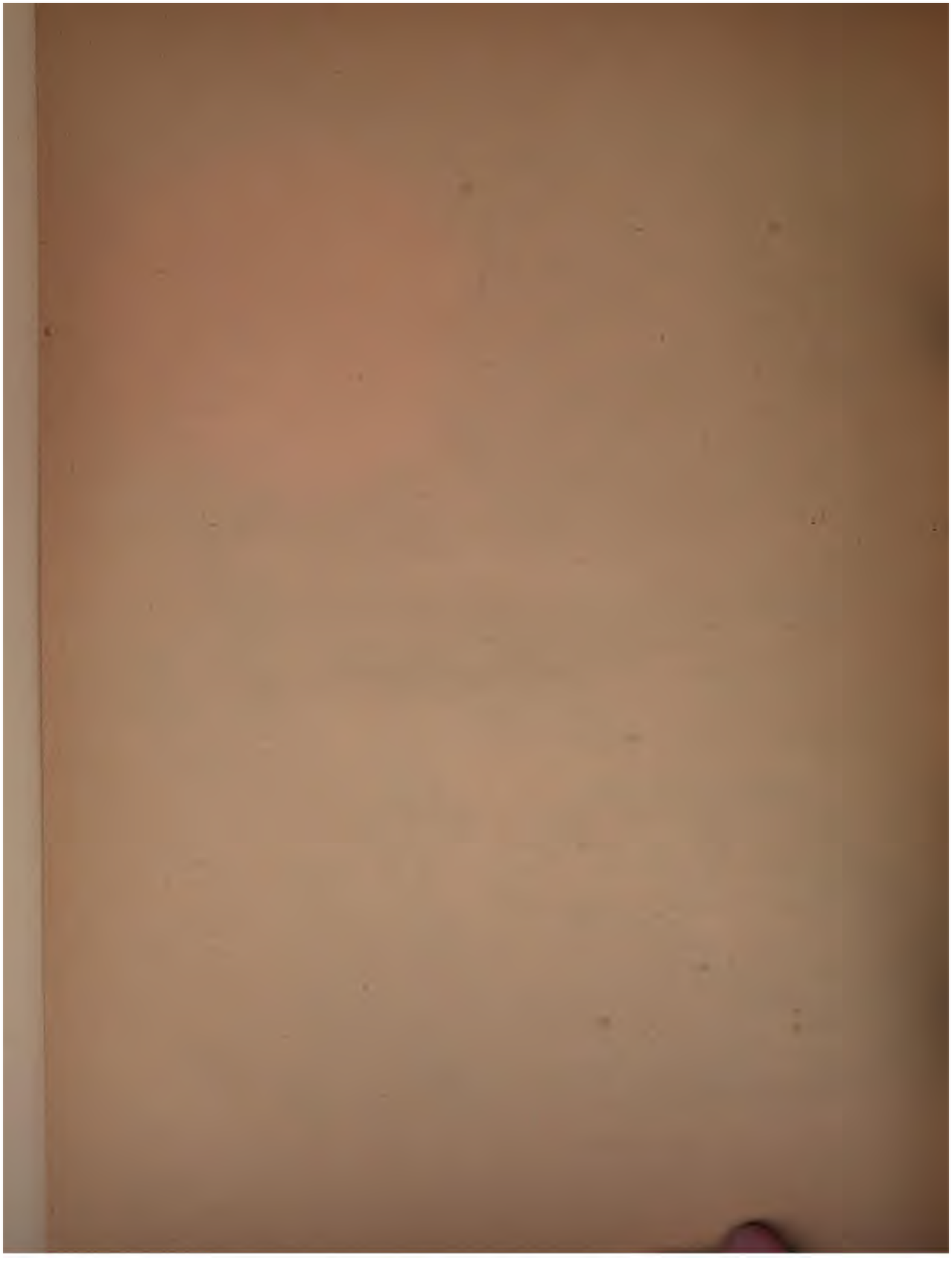

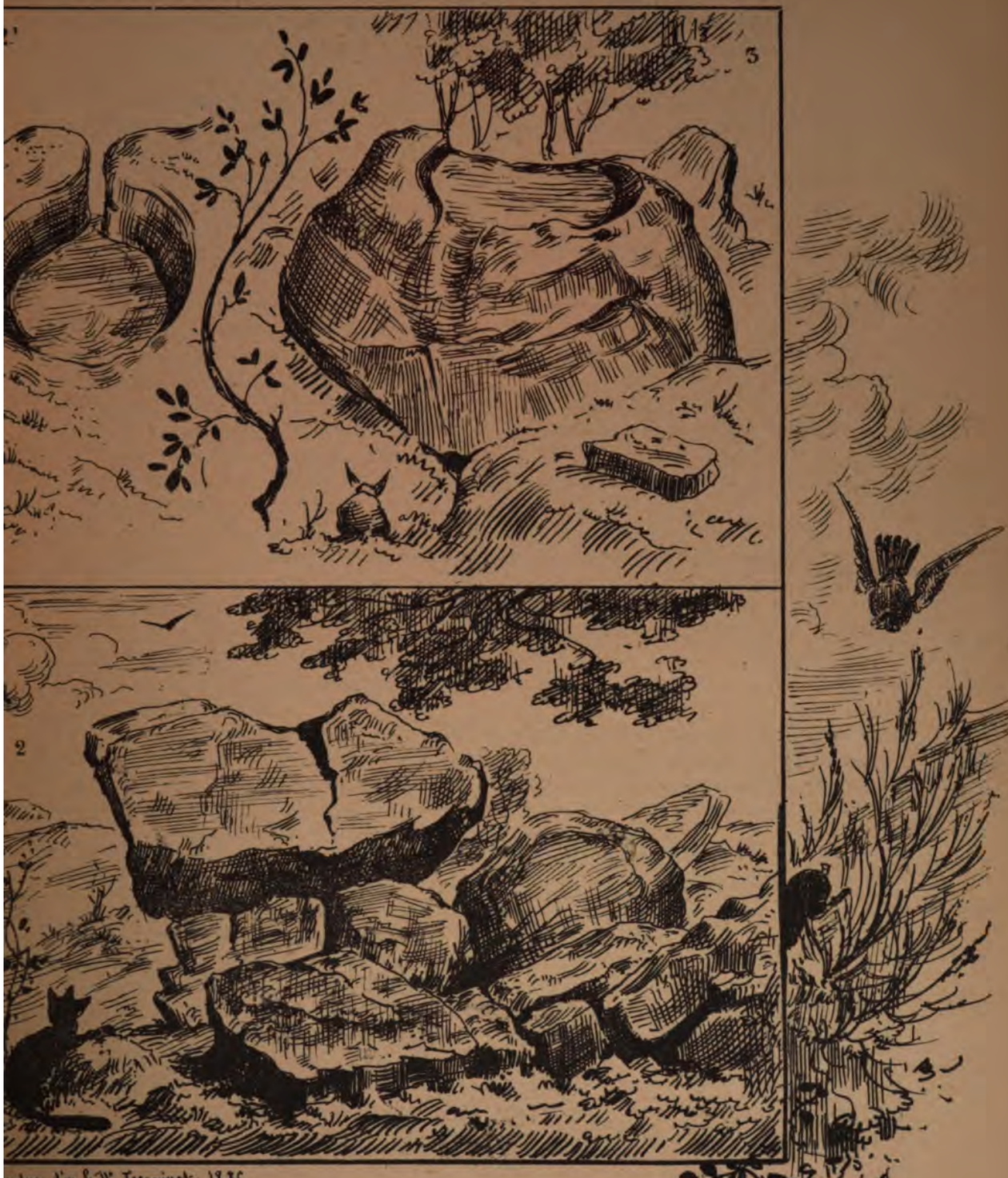

MONT DOSNE (2e bassin.)

régulier et arrondi à ses deux extrémités. Le sol y est maigre et peu fertile. Il est cependant livré à la culture, ce qui en maintient la surface nette et dépourvue de broussailles.

A l'extrémité Est, se voit un groupe de rochers granitiques, agglomérés, d'une hauteur moyenne d'environ 2 à 3 mètres. Quelques hêtres rabougris, qui poussent dans les interstices, les couvrent de leur ombrage.

Le premier rocher en face, en arrivant, et au milieu, est le plus curieux; il présente, à hauteur d'homme, une longue et large cavité horizontale, ayant une forme humaine, au moins aussi grande que nature.

L'extrémité à gauche, destinée à loger la tête, est ovale horizontalement; elle mesure 40 centimètres sur 45.

Un demi-cercle ou croissant, ou cordon en saillie très prononcée, la sépare de la deuxième cavité. C'est là-dessus que reposait la nuque.

Cette deuxième cavité s'élargit pour former les épaules, et se rétrécit ensuite pour se terminer en pointe. Un individu adulte peut parfaitement être étendu et maintenu dans cette cavité. M. Xavier Garenne en a fait lui-même l'expérience.

Les parois sont concaves, de manière à ce que la victime soit pour ainsi dire maintenue par les bords recourbés sur elle.

Les membres inférieurs n'étaient pas logés dans une cavité spéciale, mais seulement étendus sur le rocher, qui présente là une dépression irrégulière.

Voici les mesures exactes de la cavité dans ses différentes parties : diamètre de la tête, 0^m 30; longueur du tronc et d'une partie de l'abdomen, 0^m 50, plus cavité supplémentaire pour la partie inférieure du tronc, 0^m 26; total, 1^m 6. Les jambes achevaient de compléter la mesure de la taille humaine ordinaire.

La profondeur de la cavité cérébrale est de 0^m 23; celle de la grande cavité, de 0^m 22, et à l'extrémité, de 0^m 26.

Sur le côté droit, se trouve l'indication d'une rigole d'où le sang se répandait à la surface du rocher.

Ce rocher-autel, ou table de sacrifice, est accolé à un autre un peu plus élevé que lui et qui présente à son sommet une superbe cuvette ovale, profonde, ayant 0^m 70 dans son plus grand diamètre, et qui se termine en angle aigu, commencement d'une rigole qui aboutit à une fente du rocher, destinée à laisser couler le liquide, qui de là se répandait à la surface du rocher ou pouvait être recueilli dans quelque vase.

Le plus petit diamètre est de 0^m 50 et la profondeur d'environ 0^m 40.

De la sorte, on pouvait verser le sang de la victime, en s'élevant un peu, dans le bassin arrondi situé au-dessus. La rigole de ce dernier aboutissait au côté opposé.

Un troisième rocher, situé à gauche de la grande cavité, et en retour, présente aussi un grand bassin, plus large que les deux autres, mais beaucoup moins profond; il est, à hauteur d'appui, ovale; le plus grand diamètre mesure 1 mètre; l'autre, 0^m 80. Le fond en est plan et uni; les bords, un peu inégaux, ont de 10 à 15 centimètres de profondeur et sont verticaux. (Pl. VII). Sur le devant, il y a une assez large échancrure qui devait servir de rigole.

Ce bassin avait peut-être une autre destination que celle des sacrifices humains.

M. X. Garenne regarde le plateau du Mont-Dosne comme un oppidum Gaulois. J'ai examiné les alentours avec la plus grande attention, et j'avoue que je ne suis pas arrivé

aux mêmes conclusions que cet archéologue. Ce qu'il prend pour des débris de murailles m'a semblé être la partie supérieure de rochers naturels émergeant du sol et plus ou moins brisés et amoncelés : c'est l'ossature du mont.

Il n'y a là aucune apparence d'un système défensif. Tout ce que j'ai vu, et en cela je suis d'accord avec mon éminent confrère, c'est que la partie ouest du plateau, opposée à l'autel, a été le siége d'une habitation. Le sol surélevé est noir et présente un talus rectiligne, avec solution de continuité au milieu. On y a fait quelques fouilles, trop peu prolongées, et qui n'ont pas été suivies de succès. On n'y a trouvé que quelques ossements de ruminants.

Sur la gauche se trouvent des massifs de coudriers, au pied desquels on aperçoit des amas de pierres d'un certain volume, qui paraissent être les débris d'une muraille ou d'une habitation.

Des recherches faites sur ce plateau, mais peu prolongées, surtout aux environs des autels, m'ont fourni un assez grand nombre de silex taillés, de l'époque néolithique, et que la charrue ramène au jour. Ils sont, en général, peu volumineux ; ce sont des débris de lances, de grattoirs, de petits nucléus et quelques pointes de flèches ou javelines.

La présence en ce lieu de ces armes et objets de silex semble bien indiquer qu'il faut faire remonter à l'époque de la pierre polie la construction des autels à sacrifices. C'est dans leur voisinage que devraient se pratiquer des fouilles, qui seraient probablement fructueuses.

Le propriétaire de ce remarquable monument de pierre est M. M. de La P., entomologiste distingué, en même temps qu'amateur des choses de l'antiquité. Cela nous est un sûr garant de la conservation du monument. Je saisis l'occasion d'offrir ici l'expression de ma profonde gratitude à M. M. de La P., pour son obligeante et courtoise hospitalité. C'est à lui que je dois la connaissance des roches si curieuses de Dettey, où il a voulu me conduire lui-même.

LA GRIFFE DU DIABLE

AUTEL A SACRIFICES HUMAINS ET POLISSOIRS DE DETTEY (SAÔNE-ET-LOIRE)

(Pl. XI.)

Nous quittons un moment le département de la Nièvre pour empiéter sur le département voisin de Saône-et-Loire.

A quelques kilomètres de la limite des deux départements, se trouve le village de Dettey, bâti au sommet d'une montagne.

De Luzy à Dettey, le pays est médiocrement accidenté et dépourvu de forêts, mais en approchant de la montagne, le pays change d'aspect. Dès la base, on remarque çà et là des groupes de noirs rochers granitiques, dont le nombre augmente à mesure qu'on avance vers le sommet. C'est une contrée abrupte et sauvage ; toute culture y est impossible. Les rochers prennent de grandes dimensions, et leurs agglomérations font pressentir des lieux consacrés aux cérémonies religieuses des Gaulois.

Nous nous arrêtâmes d'abord à examiner un assez gros rocher subarrondi, présentant sur sa face Est un bassin à hauteur d'appui, très bien creusé, à bords réguliers, de forme

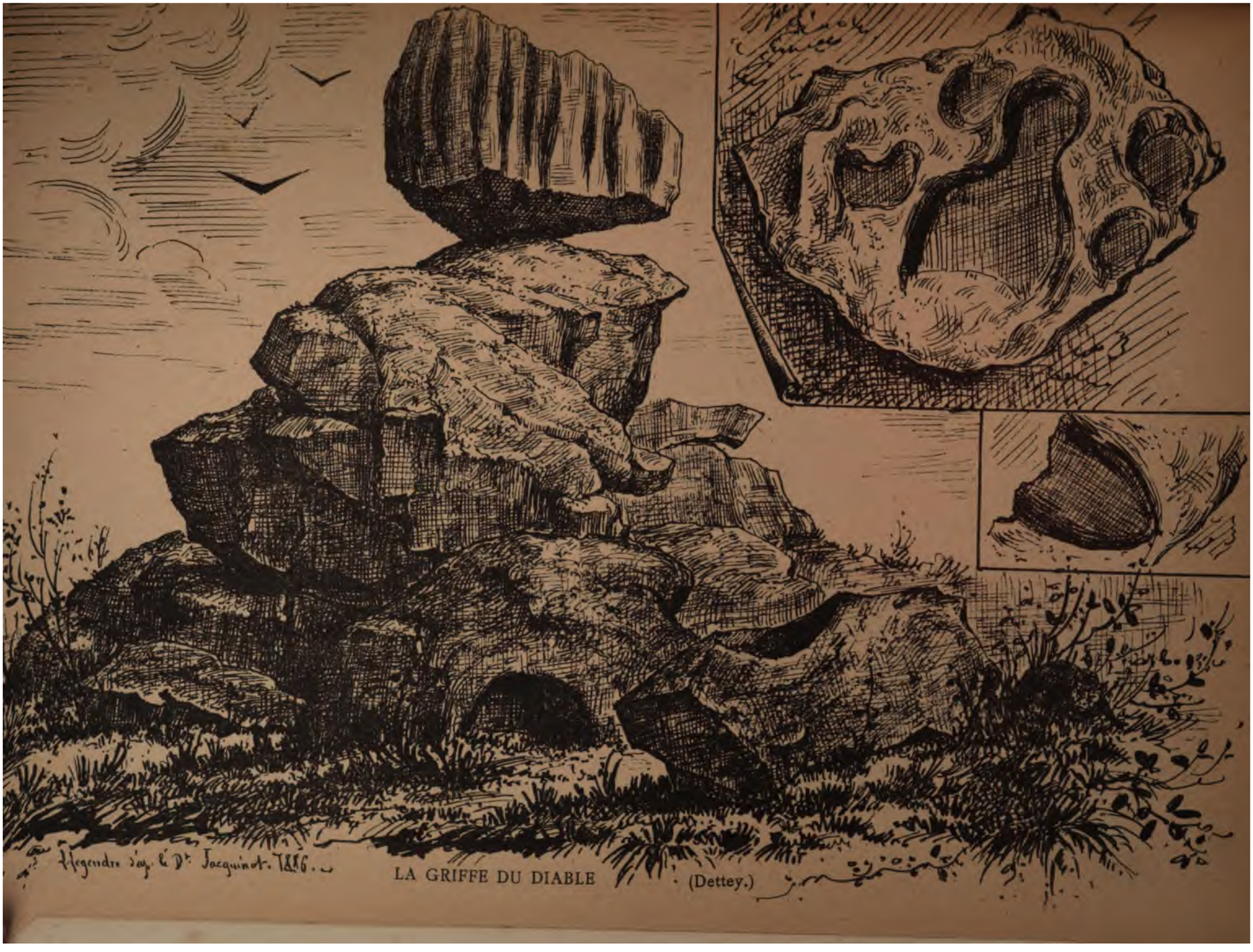

LA GRIFFE DU DIABLE (Dettey.)

LA PIERRE QUI CROULE
LA GRIFFE DU DIABLE
(Dettey.)

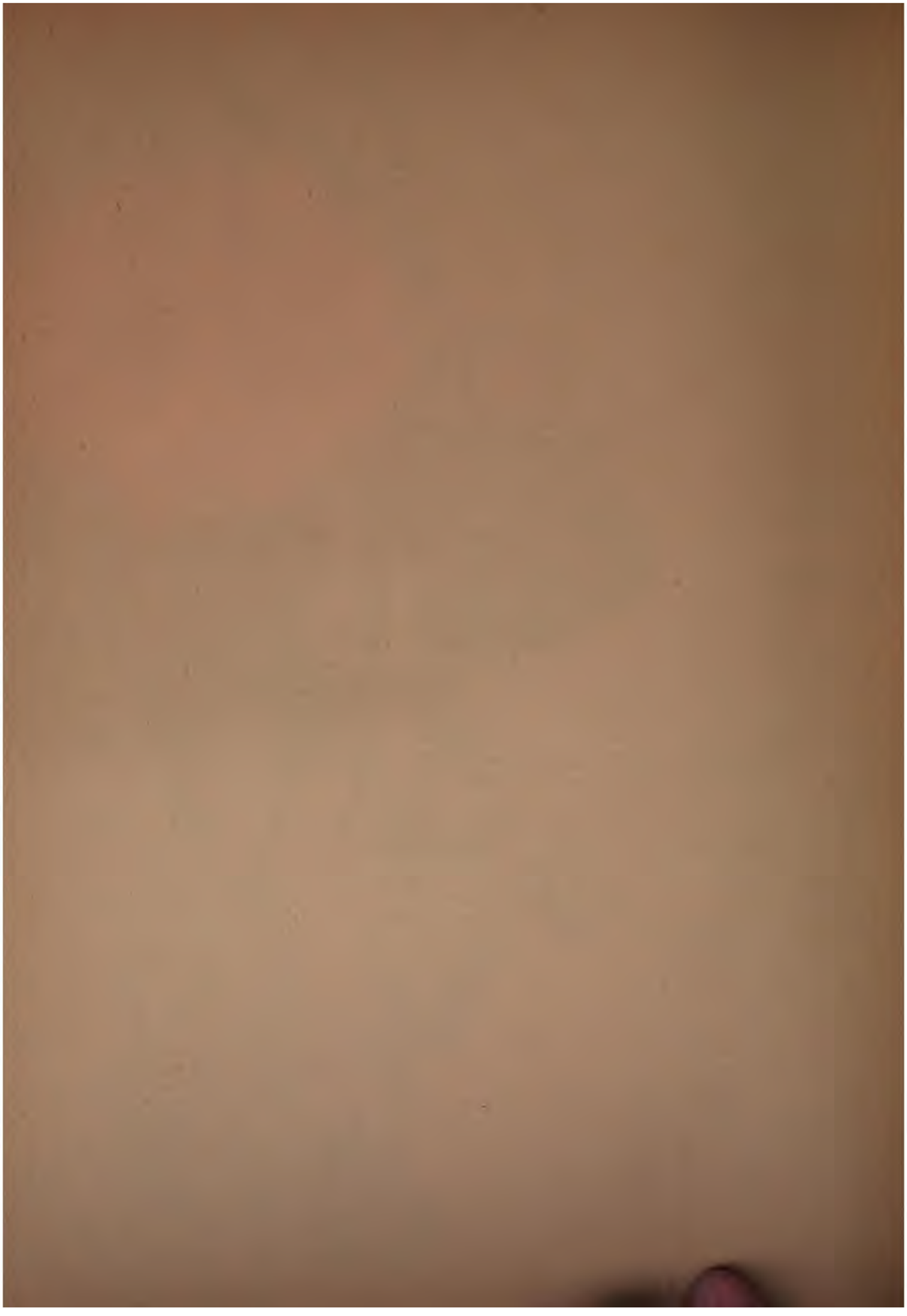

ovale. Il était dominé par la partie supérieure du rocher, dont la surface lisse et en pente avait laissé couler de l'eau de pluie dans le bassin qui est probablement toujours rempli, car il était habité par une famille de coléoptères hydrophiles, qui se trouvèrent d'une espèce rare, à la grande joie de mon compagnon, entomologiste distingué, et qui y fit une ample récolte.

Sur la face postérieure, je remarquai au sommet deux sillons verticaux, qui me firent l'effet de larges polissoirs. J'avais déjà remarqué, au bas de la montagne, un semblable sillon sur le sommet d'un rocher, mais ma perplexité devait bientôt augmenter au sujet de ces sillons que j'étais porté à attribuer à des effets glaciaires.

Je pris à la hâte un léger croquis de la roche ci-dessus, dite, comme bien d'autres, « Roche au Loup, » et nous nous avançâmes vers les énormes rochers qui surgissaient devant nous.

Le premier est *la Pierre-qui-croûle* (Pl. X), superbe pierre branlante, subarrondie, d'une hauteur de 4 mètres environ. Sa partie inférieure, un peu en pointe, repose sur un rocher, peu élevé au-dessus du sol, à surface un peu convexe.

Ses mouvements de pierre branlante ne sont pas très prononcés, comme dans la roche de Saint-Brisson. Les enfants de l'école s'y rendent les jours de congé, et un de leurs divertissements consiste à faire tomber une brique posée de champ et appuyée à la base de la pierre, en lui imprimant des mouvements.

A une cinquantaine de pas devant nous se dressait la *Griffe-du-Diable*, grandiose amas de rochers de l'aspect le plus singulier. Le sommet, d'une hauteur de 5 à 6 mètres, terminé en saillie, est couronné d'un gros rocher, de forme assez régulière, un peu cylindrique, ressemblant à un quartier de colonne cannelée, et ce qui ajoute à la justesse de cette comparaison, c'est que, sur tout son pourtour, il présente des rainures ou sillons profonds, taillés en biseau. Ils entourent entièrement le rocher, et sont au nombre de vingt environ. Chaque sillon représente un large polissoir. Etaient-ils, en effet, destinés à polir des outils de silex et des haches de pierre ? Il eût fallu, pour éclaircir nos doutes, en approcher de très près, avec une échelle qui nous manquait.

Indépendamment de cette attribution, le rocher est peut-être aussi une pierre branlante. La manière dont il est posé sur une base étroite semblerait l'indiquer.

L'examen que je fis de tout le monument, qui était un magnifique autel, me convainquit qu'on avait cherché à l'abattre : on avait même réussi en partie. Une table d'autel, qui autrefois reposait horizontalement à hauteur d'appui, gisait renversée par terre. Elle avait la forme d'un quadrilatère irrégulier d'un mètre 50 sur chaque côté. Au milieu était sculpté en creux un buste humain, tête et poitrine, d'une longueur de 55 centimètres sur une largeur de 36 au milieu de la tête. Ce buste était flanqué, aux quatre coins, de quatre bassins irrégulièrement circulaires, à fond plat, à bords relevés régulièrement, et rappelant les cavités de l'autel de Saint-Agnan.

Auprès se trouvait un rocher à demi enfoui dans le sol, et portant sur le côté un grand bassin, aussi à moitié enterré, et de forme ovale un peu en pointe à son extrémité. Cette partie extérieure avait encore 54 centimètres sur 50 de large.

Un autre bassin arrondi était aussi à moitié enfoui.

Dans ce curieux monument, l'œuvre de l'homme entre pour beaucoup. On ne peut s'expliquer la présence du rocher cannelé au sommet de l'édifice que par les forces de l'homme aidées de procédés qui nous échappent.

Si l'opinion que j'émets d'un grand polissoir était confirmée, la date du monument serait fixée : ce serait l'époque néolithique.

On comprend que ce nom de *Griffe-du-Diable* tient à une légende. Le diable avait voulu enlever un rocher, par un motif quelconque, mais il le laissa retomber sur le granit. La profonde impression de ses griffes est restée.

Mais ces deux monuments ne sont pas les seuls. Indépendamment de la *Roche-du-Loup*, de la *Pierre-qui-croûle*, de la *Griffe-du-Diable*, il se trouve encore au sommet de la montagne, dans le village même, derrière la maison d'école, un très gros rocher arrondi et portant, à une de ses extrémités, un bassin ovale, très bien creusé, d'une longueur de 0m 74 sur 0m 55. La profondeur est de 0m 25. Une rigole est indiquée à l'extrémité la plus rapprochée du bord.

Enfin, en quittant Dettey pour nous diriger sur Uchon, nous trouvâmes encore, au bord de la route, à un kilomètre environ, une roche isolée, arrondie, qui portait à son sommet un bassin rond de 0m 25 sur 0m 30, avec une profondeur de 20 centimètres.

On peut croire que ces petits bassins isolés étaient des autels particuliers, construits dans le voisinage d'une région consacrée aux cérémonies religieuses.

N'est-il pas probable, en effet, que ce lieu était un centre renommé de cérémonies et de sacrifices? Il devait avoir une grande réputation, et l'on s'y rendait à certaines époques.

Ce lieu sauvage, hérissé de rochers, au sommet d'une montagne, avec un horizon sans bornes, était bien approprié à cette destination.

AUTEL A SACRIFICES DE LA ROCHE-AUX-LOUPS (LORMES)

(Pl. VIII).

Notre compatriote M. Grasset, archéologue zélé, avait visité, en 1836, la *Roche-aux-Loups*. Voici la description qu'il en donne :

« Dans le Morvand, nous avons été à même d'examiner le dolmen appelé la *Roche-aux-*
» *Loups*, situé dans le bois des Grands-Vernets, à quelques hectomètres de la route de
» Lormes à Avallon, et à deux mille mètres de Lormes, arrondissement de Clamecy.

» C'est un bloc de granit, d'un volume considérable, posé sur une base de même
» nature géologique. Il a la forme un peu oblongue et peu régulière à sa surface, assez
» plane, quoique légèrement bombée. Nous avons remarqué des cavités trop caractéris-
» tiques pour n'avoir pas été l'œuvre de la main de l'homme. L'une d'elles figure l'empla-
» cement préparé pour l'holocauste. Puis six autres cavités rondes et plus ou moins
» profondes nous ont paru être destinées, deux à recevoir le sang de la victime, et les
» autres à servir de siéges au sacrificateur et aux principaux assistants. »

LORMES. — LA MAISON-DU-RENARD, AUTEL A SACRIFICES.

(Pl. IX).

Longtemps après la visite de M. Grasset à la *Roche-aux-Loups*, en 1879, je me trouvais à Lormes, explorant les environs. La visite de ce dolmen célèbre entrait dans mon programme.

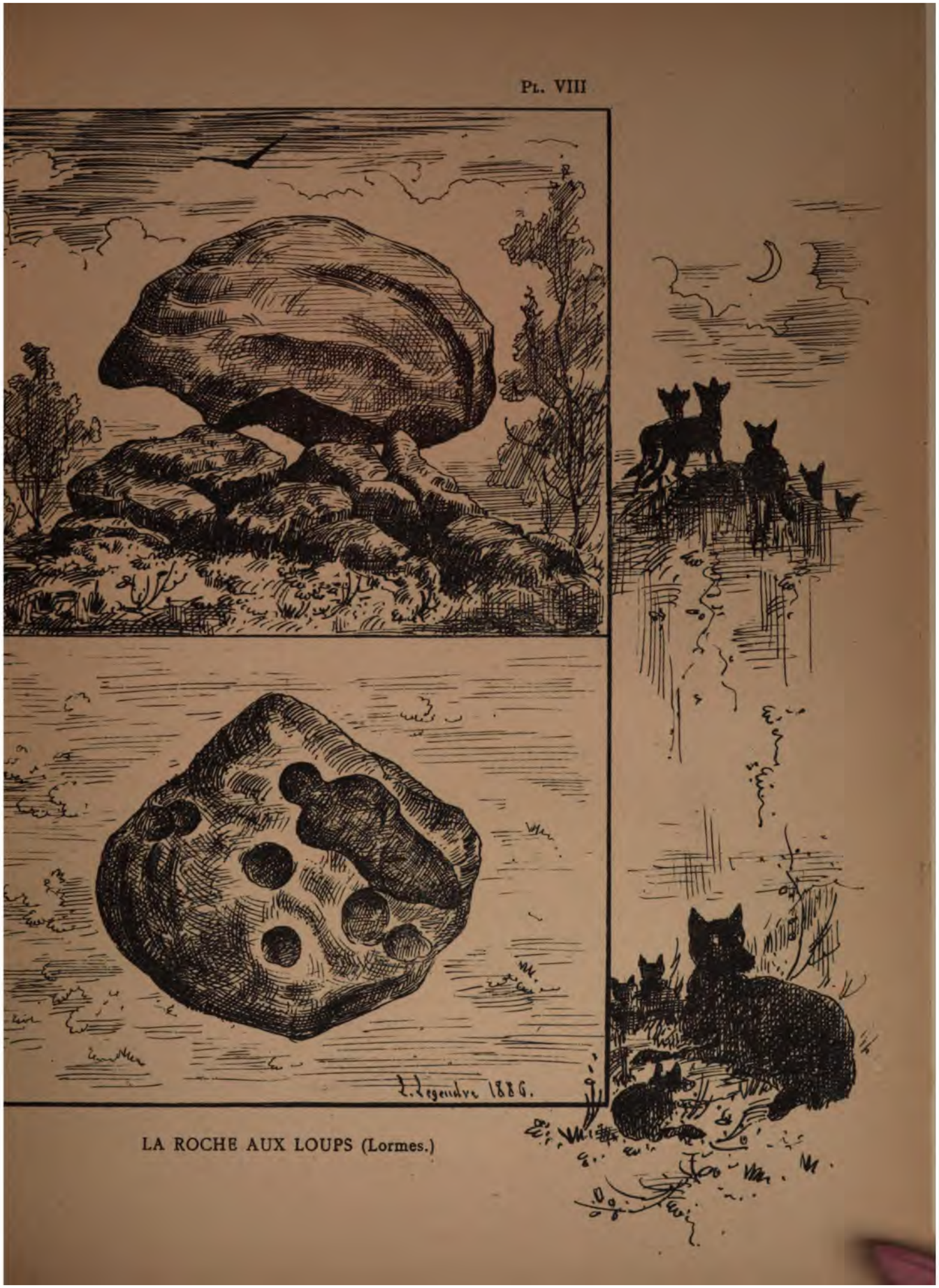

LA ROCHE AUX LOUPS (Lormes.)

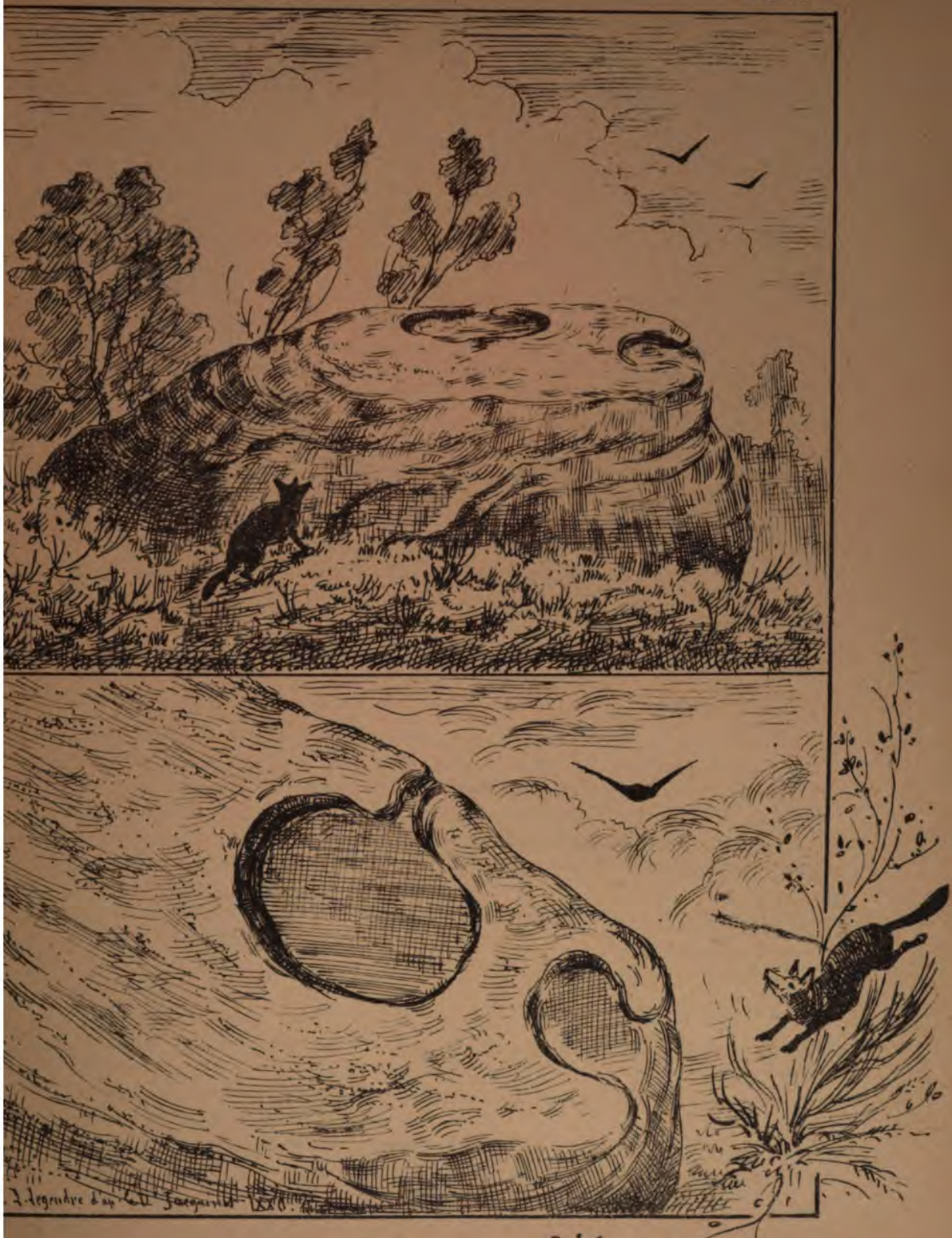

MAISON DU RENARD (Lormes.)

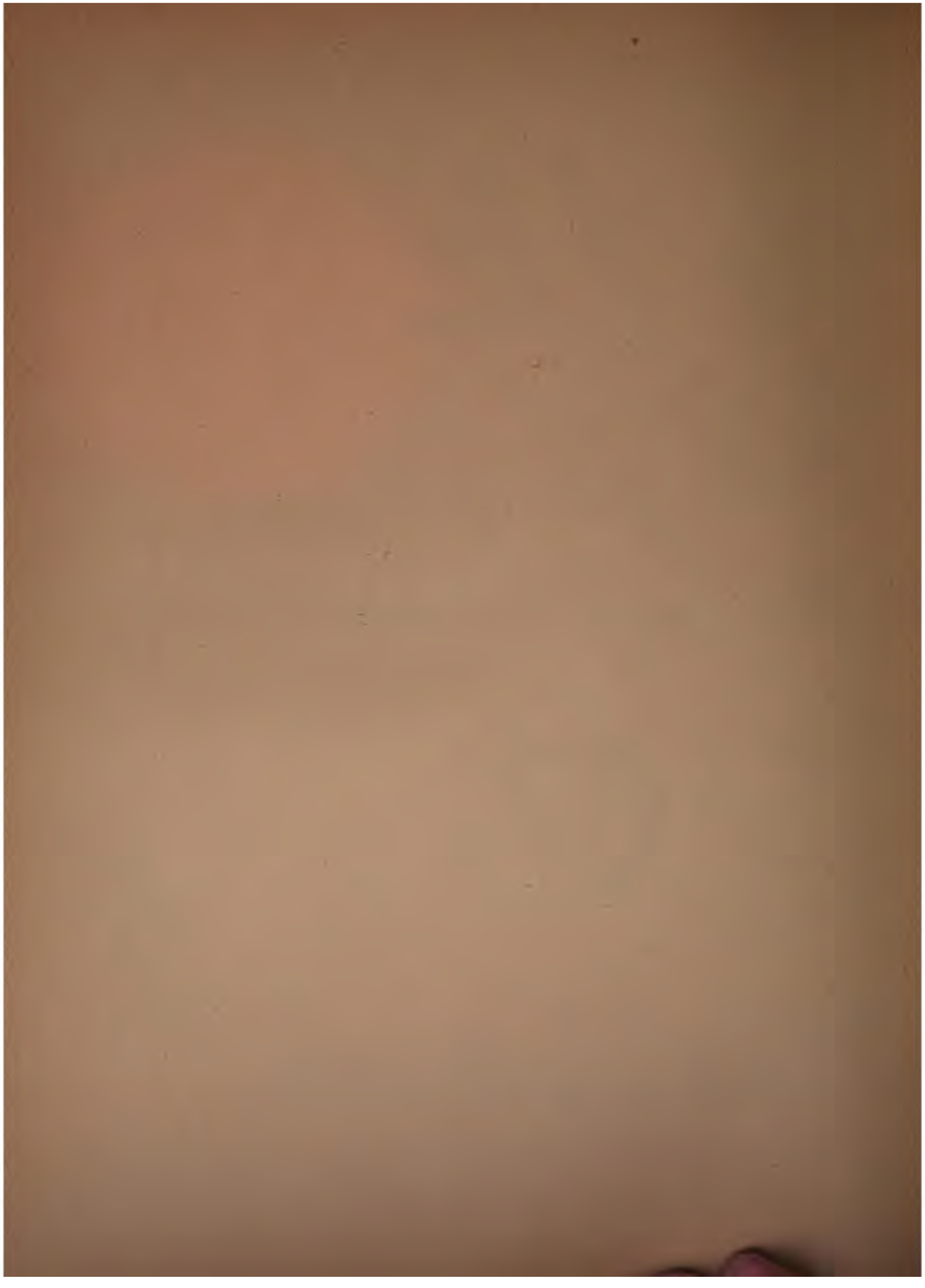

Mais j'eus beau chercher, explorer en tous sens les immenses taillis remplis de ronces et d'accrues. Je m'adressai au garde, au cantonnier, à des faucheurs, etc., mais inutilement : la *Roche-aux-Loups* avait bien disparu. Le fait me fut confirmé plus tard par mon ami F. Wagnien, habitant Lormes. Il apprit, de la bouche même du tailleur de pierres, que la *Maison-du-Loup* avait été démolie, et les blocs transportés au cimetière de Nevers, pour ériger un mausolée à Claude Tillier, le célèbre pamphlétaire nivernais.

Mais je me hâte de dire que mon excursion ne fut pas infructueuse. A défaut de la *Maison-du-Loup*, je découvris un autre autel appelé *La Roche* ou *Maison-du-Renard*. C'est un rocher de grandes dimensions, en forme de pyramide tronquée, et d'une hauteur de 6 mètres. Au sommet s'étend une petite plateforme de 2m 50, dans son plus grand diamètre, sur laquelle sont creusées deux cavités régulières, arrondies.

La première, sur le bord gauche, a 0m 70 sur 0m 60 et une profondeur de 0m 10.

La deuxième, située à la pointe, a 0m 50 sur 0m 40. Elle est plus profonde que la précédente, d'un côté surtout, et simule un siége. Une rigole se voit sur le côté, sur le bord de la muraille.

Cette belle pierre à bassins n'a pas, jusqu'ici, été mentionnée. De son sommet on a une vue des plus étendues.

Je signalerai encore, en passant, un rocher en croupe allongée, de petites dimensions, et qui présente dans son milieu un petit bassin arrondi, d'un diamètre de 0m 30 sur 0m 35, assez creux. C'est un de ces petits autels particuliers, semblable à ceux que j'ai signalés à Dettey.

AUTEL A SACRIFICES DE SAINT-MARTIN-DU-PUY, DIT LA PIERRE BERNUCHOT OU PIERRE DE LA VIERGE

A 15 ou 20 kilomètres de Lormes, se trouve le village de Saint-Martin-du-Puy. A 200 pas plus loin, à droite sur le bord de la route, il existe encore deux très gros blocs de granit, élevés, anguleux, autrefois réunis à un troisième en forme de table, et qui a disparu, il y a une quinzaine d'années ; ce troisième rocher, s'arcboutant sur les deux autres, formait au-dessous une cavité assez spacieuse, où les pâtres se mettaient à l'abri.

A sa partie supérieure, il portait l'empreinte creuse d'un corps humain et diverses cavités.

On fouilla plus tard le sol, et il paraît qu'on trouva des monnaies de diverses époques, gauloises, romaines, etc.

*
* *

Ici se termine la nomenclature et la description des autels à sacrifices, avec cavités à forme humaine, du département de la Nièvre. Mais, il y a une vingtaine d'années, il en existait un plus grand nombre. La plupart ont été détruits par l'exploitation exagérée des granits pour construire les trottoirs de Paris.

Nous pouvons cependant donner une note exacte des principaux qui ont été sommairement décrits par M. l'abbé Baudiau, auteur d'une histoire estimée du Morvand, et qui les avait vus.

On les nommait vulgairement, dit-il, *Pierres de la Vierge* ou *Roches des Fées.*

Le premier qu'il cite se trouvait auprès de Dun-les-Places, à l'ouest de la métairie Dubreuil. C'était un dolmen remarquable, portant à sa surface une forme humaine bien caractérisée et d'une grandeur au-dessus de la moyenne. Il a été détruit en 1849.

AUTEL DE MARIGNY-L'ÉGLISE

Dans la forêt de Haute-Roche, sont de gros blocs de granit, appelés *Roches-des-Fées*, jadis visités souvent par les curieux. Un peu plus bas, près de la *Chaume-au-Renard*, se trouvait un *dolmen* fort remarquable, brisé en 1840.

« Dans le bois de Montloué, il existait deux autres blocs de granit, portant à leur » surface une effigie humaine avec diverses excavations bizarres que la tradition regardait » comme des monuments celtiques. »

AUTEL DE LA PIERRE-CULIN, A SAINT-ANDEUX-EN-MORVAND.

« Sur une hauteur au sud, on voyait jadis un gros rocher, célèbre sous le nom de » *Pierre-Culin*. A la surface était gravée une effigie qui passait pour celle du diable. » C'était, à n'en pas douter, un *dolmen druidique*, auquel on a fait subir le sort de tant » d'autres. »

On voit, par la description de ces monuments disparus, qu'ils étaient tout à fait semblables à ceux qui existent encore aujourd'hui.

Blocs de granit avec cavités à forme humaine et cavités subarrondies plus petites, constituaient des autels construits sur le même modèle et dans le même but. On peut dire qu'à l'exclusion des dolmens, c'était le monument religieux par excellence du centre de la Gaule.

Maintenant, nous allons donner une courte description de quelques autres autels qui paraissent offrir quelque différence avec ceux que nous venons de décrire. Le dernier, entr'autres, la *Maison-du-Renard*, à Lormes, en diffère déjà, en n'offrant pas de cavité à forme humaine. Mais cependant l'ensemble de son arrangement, sa surface plane avec deux grandes cavités circulaires et assez profondes, garnies de rigoles, indiquent bien suffisamment le but de leur construction.

On ne doit pas oublier que la *Roche-au-Loup*, sur laquelle se trouvait une cavité humaine des plus prononcées, était dans le voisinage.

Il en est à peu près de même de la roche suivante dite la *Pierre-du-Bois-Mousseau.*

POIL. — ROCHE DU BOIS-MOUSSEAU

(Pl. XII).

A un kilomètre du village de Poil, se trouve la pierre renommée du Bois-Mousseau. Elle est située sur le bord d'une futaie de châtaigniers plus que séculaires. C'est un magnifique rocher allongé, terminé en croupe, d'une longueur de 5^{m} 40 et d'une hauteur de 4 mètres. Sa largeur, à l'extrémité Est, est de 3 mètres.

POIL (Bois Mouceau.)

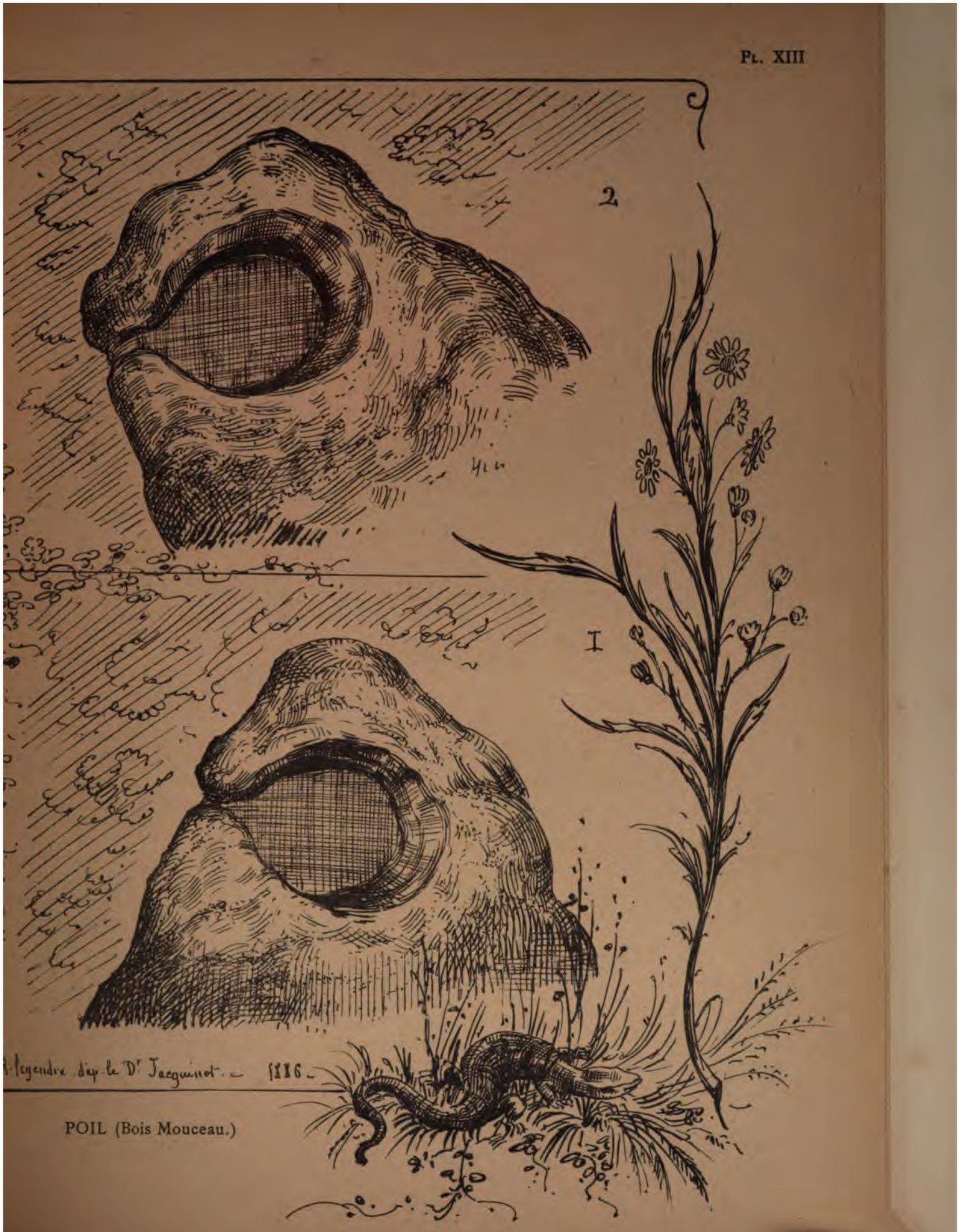

POIL (Bois Mouceau.)

...ndre d'ap. le Dr Jacquinot. 1886.

...IERRE DU PAS DE L'ANE (Entre Lavaut et Brenet.)

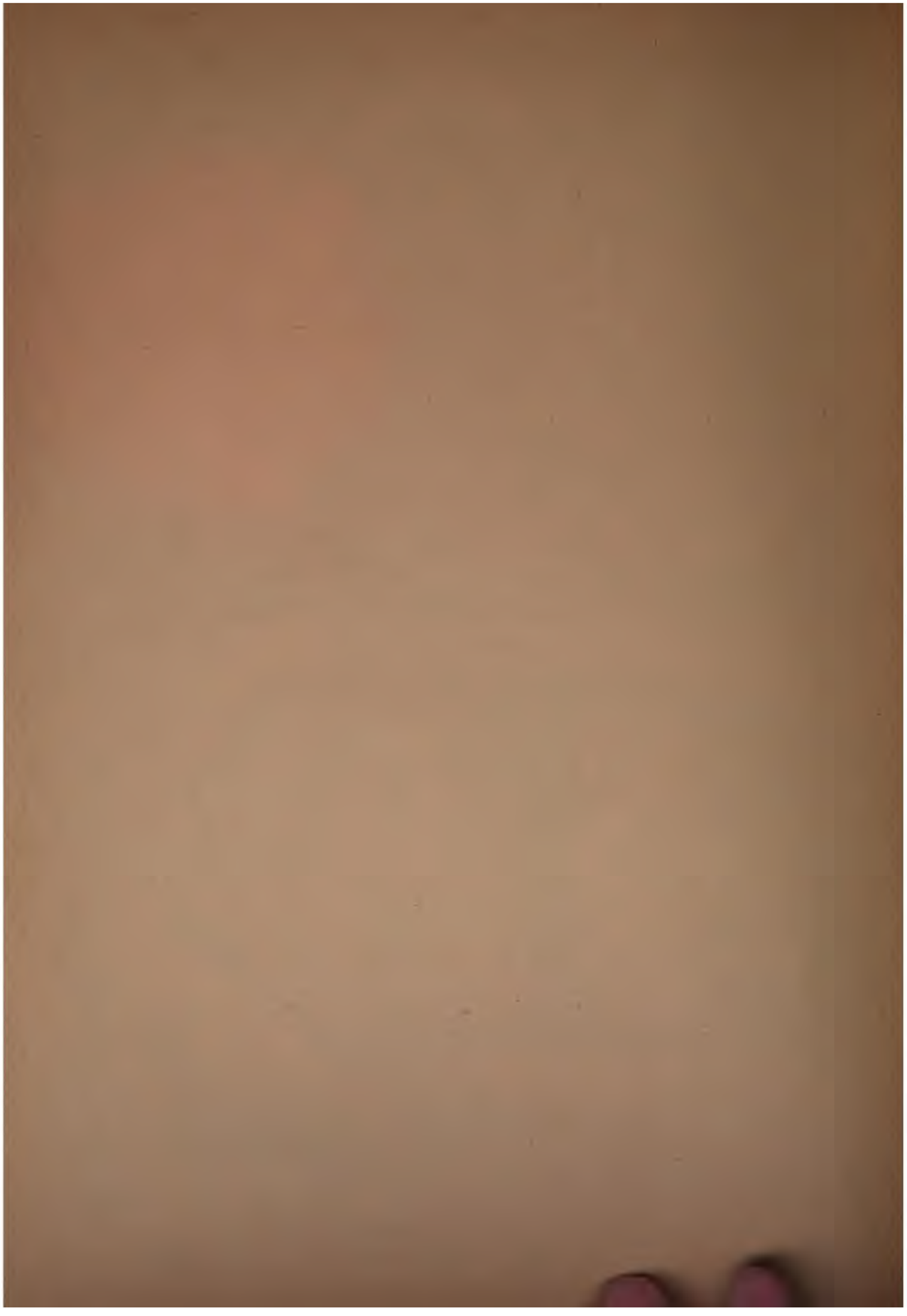

Cette masse de granit est entièrement revêtue d'un enduit vert d'une mousse très fine. Autour, dans un rayon d'une vingtaine de mètres, surgissent çà et là de petits rochers inégaux, qui semblent autant de siéges destinés à entourer l'autel.

Ombragée par les vieux châtaigniers, elle est bornée au deuxième plan, au nord, par un vaste champ, à surface inégale, où croissent avec vigueur des touffes de genêts, au milieu d'innombrables groupes de rochers de toutes tailles et de toutes formes. Un examen attentif y ferait probablement découvrir quelques traces du travail de l'homme.

Quoi qu'il en soit, le rocher-autel est d'un aspect imposant et très pittoresque. Mais ce qui augmente beaucoup son importance, c'est qu'il présente deux bassins d'assez grande dimension, parfaitement et profondément creusés, quoique n'ayant pas la forme humaine. Mais nul doute que ce rocher ne fût un autel, et les bassins, destinés aux sacrifices. (Pl. XIII).

Le premier, situé à peu près au milieu et sur le sommet du rocher, est, comme l'on voit, élevé de plus de trois mètres au-dessus du sol. Il est ovale ; les dimensions de ses diamètres sont de 0^m 62 sur 0^m 50. La profondeur est de 0^m 45 d'un côté, sur 0^m 36 de l'autre, ce qui dépend de la déclivité de la surface. Le plus grand diamètre se retrécit pour aboutir à une rigole.

Le second bassin, plus petit et situé à l'extrémité Est, a la même forme que le précédent ; ses dimensions sont 0^m 46 sur 0^m 41 ; la profondeur, de 0^m 25 ; le plus grand diamètre se terminant également par une rigole. Au milieu de sa longueur, une assez large fissure semble partager le rocher en deux, et aide ceux qui veulent escalader et se tenir sur le sommet.

PIERRE DU PAS-DE-L'ANE

(Pl. XVIII).

Voici maintenant une nouvelle catégorie de mégalithes ; ils ne diffèrent des roches à grands bassins que par la petitesse des cavités, qui sont aussi plus nombreuses. Il n'y en a que deux connues jusqu'ici, mais j'ai lieu de penser qu'il s'en trouve d'autres semblables dans cette partie du Morvand qui environne Fretoy-Lavaut.

La première est dite du *Pas-de-l'Ane*, nom fréquemment donné, on ne sait pourquoi, à plusieurs mégalithes. Cela semble tenir à ce que les morvandeaux croient voir sur ces rochers des empreintes imitant le pas de l'âne ou du cheval. Précisément, sur la roche qui nous occupe, on voit l'empreinte d'un pied de cheval plus grand que nature et parfaitement délimité. Entre les villages de Lavaut et de Brenet, séparés par 3 ou 4 kilomètres l'un de l'autre, par des montagnes couvertes de forêts, se trouve le rocher dit du *Pas-de-l'Ane*. En partant de Lavaut, un sentier, qui serpente sur le milieu de la montagne, surplombant une petite vallée verdoyante où coule le ruisseau le *Reinach*, y aboutit après deux ou trois kilomètres. De loin, on aperçoit sur le bord du sentier, à travers les arbres, une masse sombre ressemblant à une petite habitation. C'est la roche cherchée. Elle ressemble à une pyramide triangulaire tronquée, dont la surface plane et horizontale se trouve au niveau du sentier. Au premier abord, on est frappé de la multitude de cavités et de figures bizarres de toutes grandeurs, mais en général petites, qui couvrent la surface de la moitié de la pierre, car cette surface est séparée, en deux parties à peu près égales,

par une dépression ou un degré. C'est la première, près du chemin, qui est le siége des cavités.

Il serait assez difficile d'en donner une description bien exacte. La surface sculptée est à peu près carrée ; ses deux diamètres sont de deux mètres chacun. A gauche, quatre cavités de 20 centimètres sur 8 de profondeur, réunies deux à deux par une rigole étroite. A droite, deux autres cavités plus grandes, irrégulières et sans rigoles. Puis plusieurs autres cavités irrégulières et de moindres dimensions. On remarque aussi trois groupes de petites cavités ou trous arrondis, de petite dimension, 6 à 8 centimètres environ.

Tous ces détails ont depuis longtemps frappé l'imagination des bons morvandeaux. Pour eux, c'est la table de festin des fées, et chaque cavité porte un nom pris dans la vaisselle de nos jours.

Sur la deuxième partie, il n'y a rien, à l'exception de la ressemblance d'un pied de cheval, plus grand que nature, dont le milieu est un petit mamelon en saillie : c'est peut-être là ce qui a motivé le nom de *Pas-de-l'âne*.

PIERRE DES FONTAINES

(Pl. XIX).

En revenant par les sommets de la montagne, on trouve à un kilomètre environ de Lavaut, en face, une pierre de grande dimension, dite *Pierre-des-Fontaines*. C'est un grand cube irrégulier, dont la surface plane a 5 à 6 mètres de long sur 4 de large. Elle présente une dizaine de cavités creusées çà et là, sans ordre. Les formes en sont très irrégulières, anguleuses, et ne sont pas creusées avec autant de soin que sur la pierre du *Pas-de-l'âne*.

Les cavités paraissent avoir été faites en enlevant des éclats et ne présentent qu'en partie des traces de polissage.

Néanmoins, je crois qu'on peut regarder cette belle pierre, ainsi que la *Roche-du-Pas-de-l'Ane*, comme des autels à sacrifice d'un autre ordre.

Cette partie du Morvand ne nous a, du reste, pas présenté d'autels à sacrifices humains avec cavité à forme humaine. Il semblerait, d'après certains renseignements, qu'il existe d'autres roches à cavités de petite dimension.

***

En nous résumant, nous voyons que les principaux mégalithes du département de la Nièvre, improprement nommés dolmens, ne sont pas autre chose que des autels à sacrifices humains. Non seulement les bassins creusés à grande peine dans le granit, mais surtout les cavités à forme humaine, l'indiquent suffisamment. Ce ne peut pas être autre chose.

Or, le département de la Nièvre, faisant partie autrefois de l'ancienne nation Eduenne, ne peut pas avoir eu le monopole des autels à sacrifices. Il est fort probable que, dans tous les départements voisins, disons mieux, dans la plus grande partie de la Celtique, il n'y a peut-être pas un seul dolmen tout à fait semblable à ceux de la Bretagne et du Midi, mais bien plutôt des autels à sacrifices. C'est, du reste, ce qu'annonçait, il y a vingt ans,

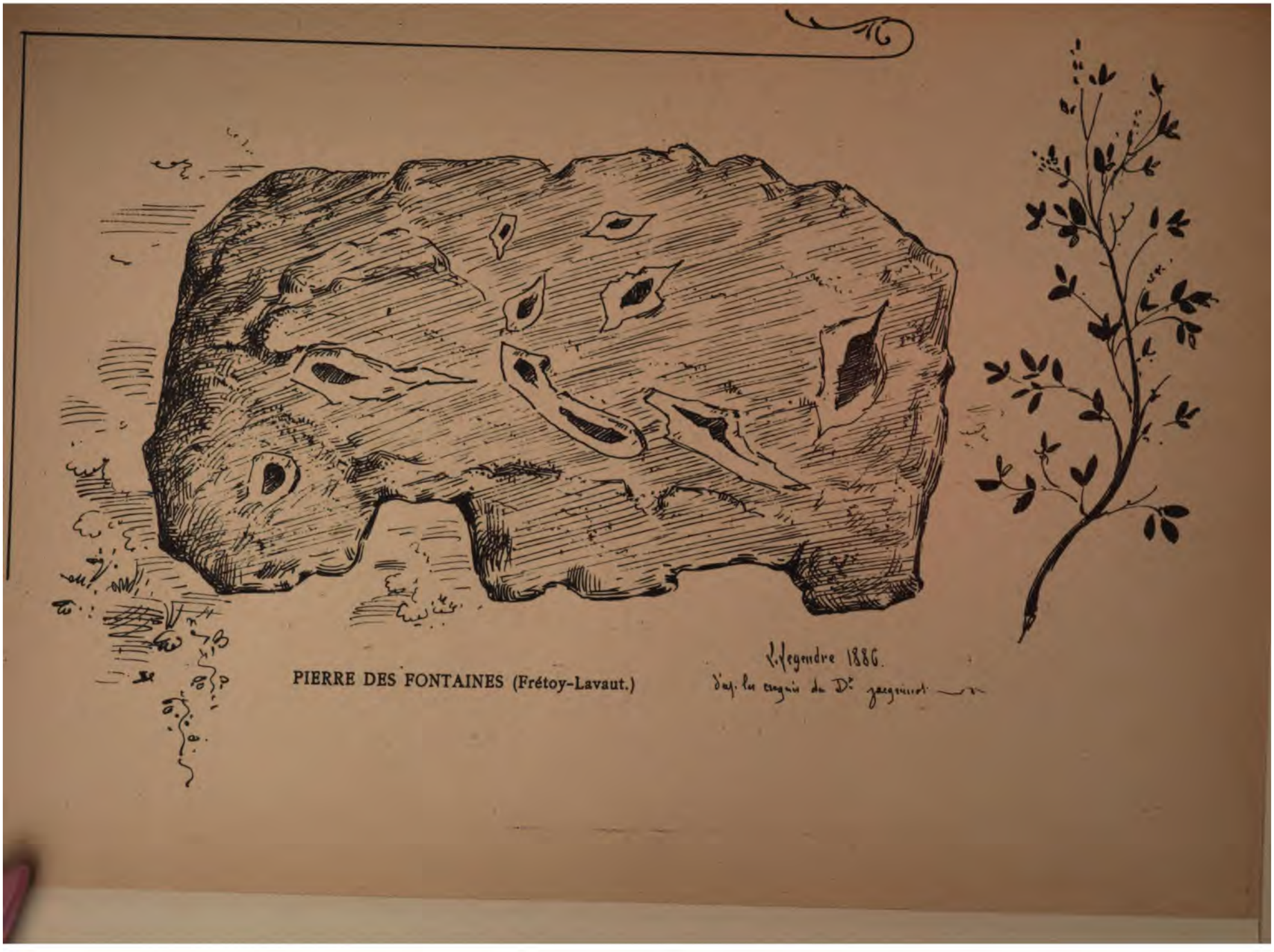

PIERRE DES FONTAINES (Frétoy-Lavaut.)

V. Legendre 1886.
d'ap. les croquis du Dr Jacquinot

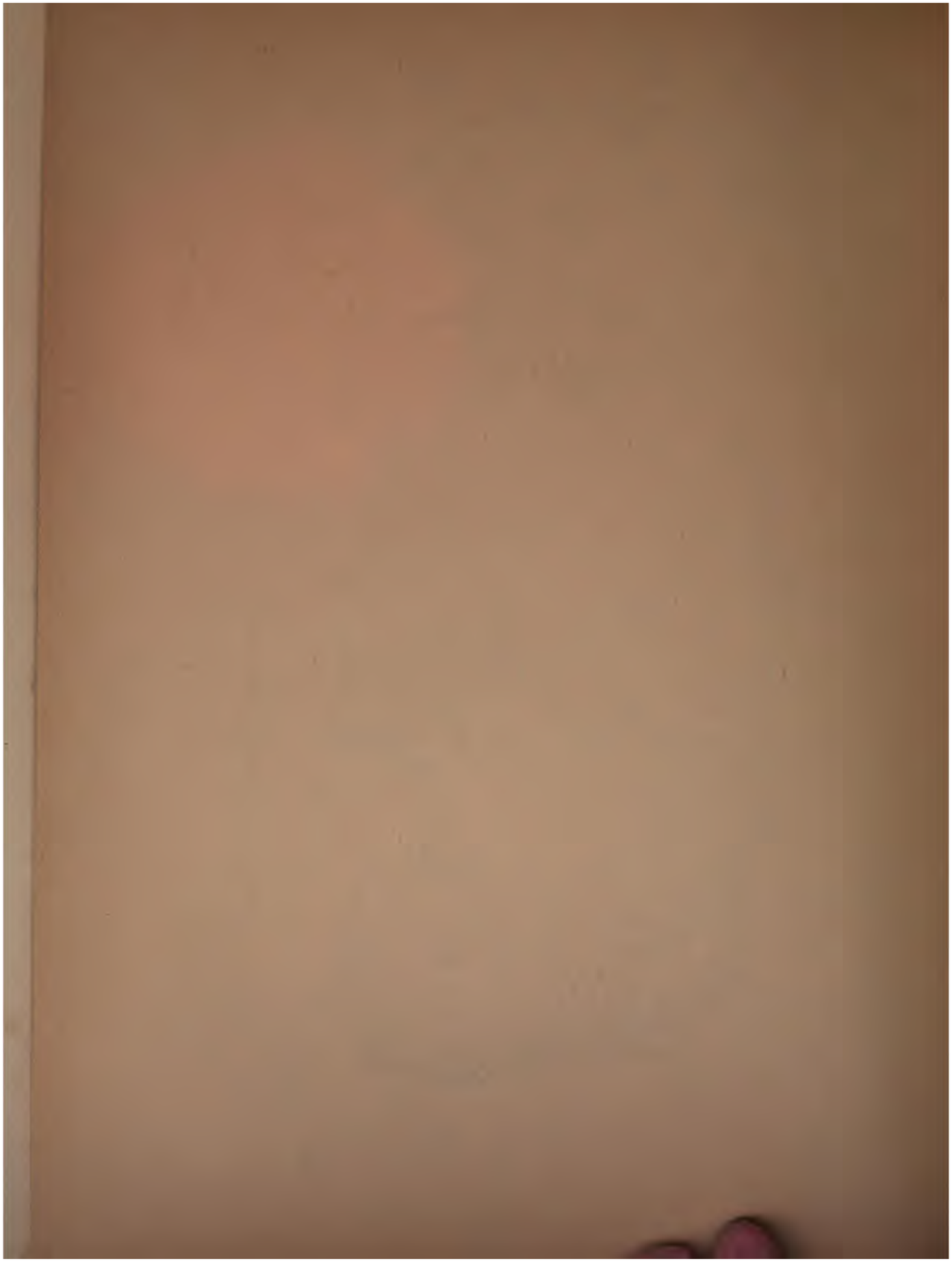

M. Alexandre Bertrand, dans le célèbre Mémoire qui obtint le prix de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

En jetant les yeux sur l'*Inventaire*, on est frappé, au premier abord, de l'inégalité qui règne en France dans la distribution de ces monuments. Ainsi, les départements cités par H. Martin contiennent, d'un côté, dans les seuls départements de la Loire-Inférieure, du Morbihan, du Finistère, des Côtes-du-Nord, d'Eure-et-Loir et de la Vendée, 823 dolmens pour six départements ; et dans ceux visités par M. Cartailhac, c'est-à-dire dans l'Ardèche, le Gard, la Lozère, l'Aveyron, l'Hérault, le Lot, la Dordogne, la Vienne, 1591 pour huit départements. Au total, 2,414, pour les deux listes. — Voilà les véritables pays des dolmens !

Dans la Haute-Garonne et les Hautes et Basses-Pyrénées, on trouve 334 cromlechs, beaucoup plus que dans la France entière.

D'après l'*Inventaire*, le département de l'Yonne, seul, posséderait 259 pierres diverses, dont le caractère n'est pas déterminé. Or, le département de l'Yonne touche à celui de la Nièvre. N'est-il pas probable que, dans cette masse de rochers *incertæ sedis*, on trouvera en quantité des autels à sacrifices ?

Les 259 pierres de l'Yonne, ne pouvant être de simples rochers, il a bien fallu, pour qu'on les désignât, certains caractères particuliers. D'après M. P. Salmon, ce sont des « pierres à légendes. »

Ainsi, irrégularité dans le nombre, et sans doute aussi différences dans les formes et l'apparence des monuments. Ici, des dolmens ; là, des alignements et des cromlechs, puis des roches sans noms, et enfin chaque contrée ayant son caractère particulier.

Je ne voudrais pas tirer ici des conclusions qui seraient prématurées, mais on voit combien cela serait facile. Quand les listes, et par suite les cartes des mégalithes seront bien véritablement faites et corrigées, les conséquences découleront d'elles-mêmes.

On a voulu considérer la Gaule entière comme une seule nation, ayant les mêmes mœurs, les mêmes coutumes, le même degré d'industrie, etc. De là, on a cru que ce que l'on trouvait dans un département, on devait le trouver dans les autres. C'est là l'erreur. La Gaule, dans l'antiquité, était composée de très nombreuses nations, qui différaient entre elles sous bien des rapports. Les rites religieux ou funéraires n'étaient pas toujours les mêmes dans les diverses contrées, qui ne se copiaient pas dans la construction de leurs monuments et n'allaient pas toujours chercher des modèles chez leurs voisins. La civilisation y avait ses degrés et ses nuances. Et quand bien même ces nations si diverses eussent été placées dans des conditions identiques, chacune d'elles n'en aurait pas moins imprimé à ses œuvres son cachet particulier.

C'est même ce qui se voit encore de nos jours. Il faut donc examiner chaque corps de nation dans l'antiquité, les comparer et arriver à distinguer les différences qui les séparent ou les affinités qui les réunissent.

C'est à la Commission de l'Histoire et de la Géographie ancienne des Gaules, ainsi qu'à la Commission des Mégalithes, qu'il appartient d'examiner et d'éclairer la question.

Mais les dix ou douze savants, dont elles se composent, ont beau avoir talent, science, activité, etc., leur vie ne serait pas assez longue pour tout examiner. C'est donc à des correspondants instruits, zélés, amateurs de l'antiquité, qu'ils doivent s'adresser. Il en faudrait au moins deux par département, sinon davantage. Qu'on leur donne le titre officiel de membre correspondant de la Commission des Mégalithes. Titre oblige : on les

trouvera. Qu'ils adressent à la Commission des descriptions exactes et surtout des dessins, à notre époque où les divers procédés de dessin, de reproduction, de photographie, etc., sont si en usage et rendus faciles. Avec ces moyens, on viendra facilement et promptement à bout des mégalithes. Bien des obscurités seront éclaircies et la science aura fait un grand pas. Je crois que nous pourrons dire, avec M. A. Bertrand « qu'un avenir prochain nous réserve sous ce rapport les plus curieuses découvertes. »

Je ne sais si je me fais illusion, mais il me semble qu'une ère nouvelle s'ouvre pour la science des mégalithes. La nomenclature et les listes de la Commission de la Topographie des Gaules et de l'Inventaire sont déjà de l'histoire ancienne. Elle demande à être rajeunie et renouvelée.

MENHIRS ET DOLMENS

Indépendamment des antiques monuments de pierre que je viens de décrire, il en existe quelques autres dans le département de la Nièvre ; la plupart depuis longtemps connus, et dont j'ai augmenté le nombre dans ces derniers temps. On leur donne aussi le nom de menhirs et de dolmens, qu'ils paraissent mériter jusqu'à un certain point. Quelques-uns ont déjà été décrits par nous. Nous allons de nouveau en donner une description sommaire.

MENHIRS

Ce sont, en général, des rochers naturels offrant la forme de pyramides irrégulières.

Nous citerons en première ligne la *Pierre-Fiche* (Pl. XV, fig. 2), située auprès de Clamecy, qui a été décrite et figurée. C'est un rocher en forme de pyramide, de roche calcaire, d'une hauteur de 2^m 40 ; largeur, 1^m 80 à la base.

Ce qui donne de l'importance à ce monolithe, c'est que, dans le lieu où il est placé, se trouvent aussi deux autres monuments qui complètent l'idée religieuse qu'on peut y attacher. La première est une pierre branlante, située dans un taillis, à une centaine de pas. Malheureusement, elle n'existe plus ; on m'a dit que le propriétaire du château voisin en avait fait faire une pierre d'évier.

La seconde est une pierre peu élevée au-dessus du sol, de forme quadrangulaire, et portant à sa surface des rigoles communiquant à de petits bassins. A l'époque où je fus la visiter, elle était cachée par les grands blés et je ne pus la découvrir.

Depuis peu, on avait creusé un fossé qui venait aboutir des deux côtés de la *Pierre-Fiche*. La terre, rejetée sur un des talus du fossé, contenait en abondance des débris de tuiles romaines et des fragments de poteries. Il y avait eu là une construction gallo-romaine, dans le voisinage immédiat du menhir.

PIERRE FRITTE OU PIERRE AIGUE

(Pl. XV).

Se trouve à quelques kilomètres de Saint-Honoré, en remontant à l'Est. On voit une belle roche d'environ 6 mètres de haut, émergeant d'un taillis. La base est entourée d'un

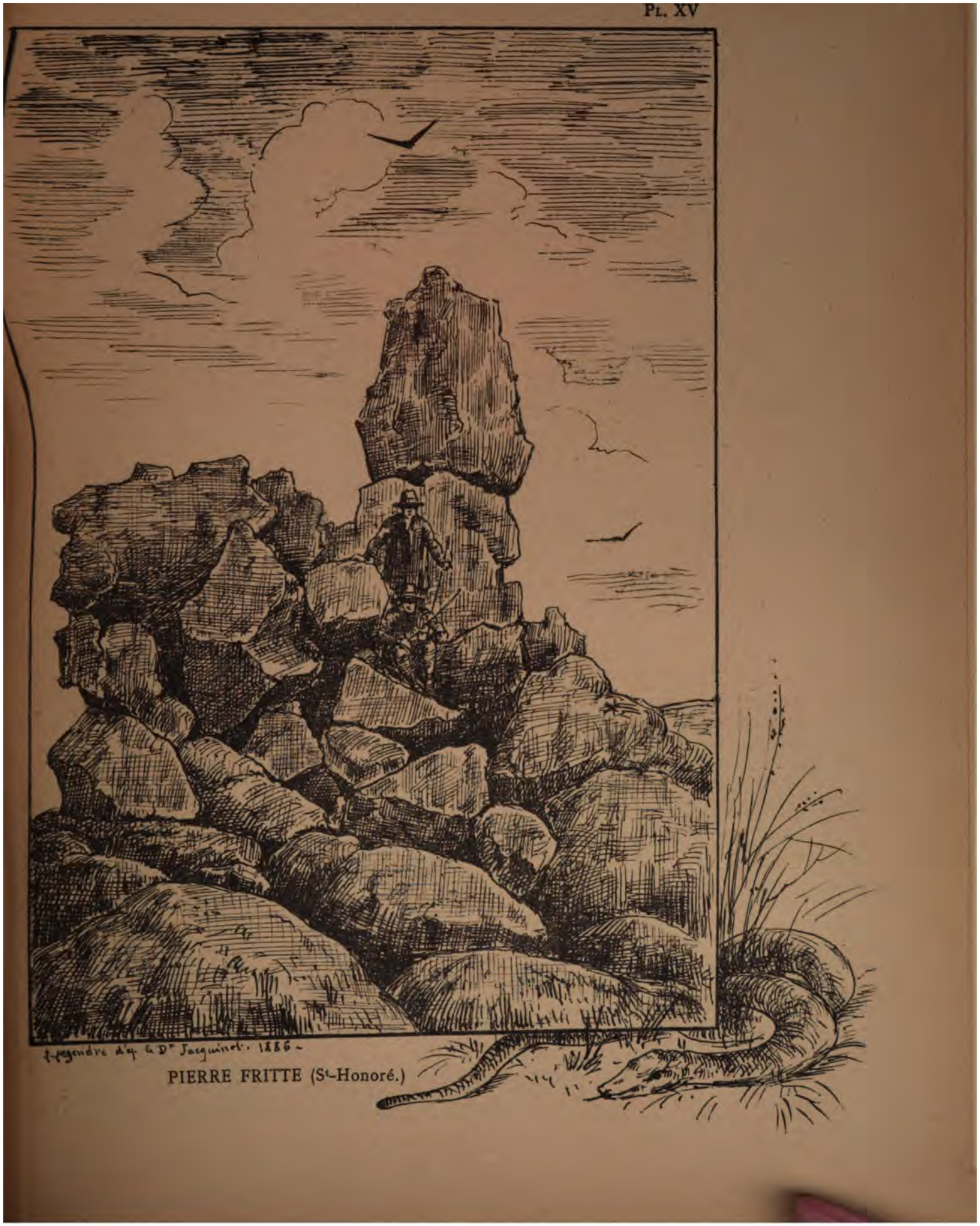

PIERRE FRITTE (St-Honoré.)

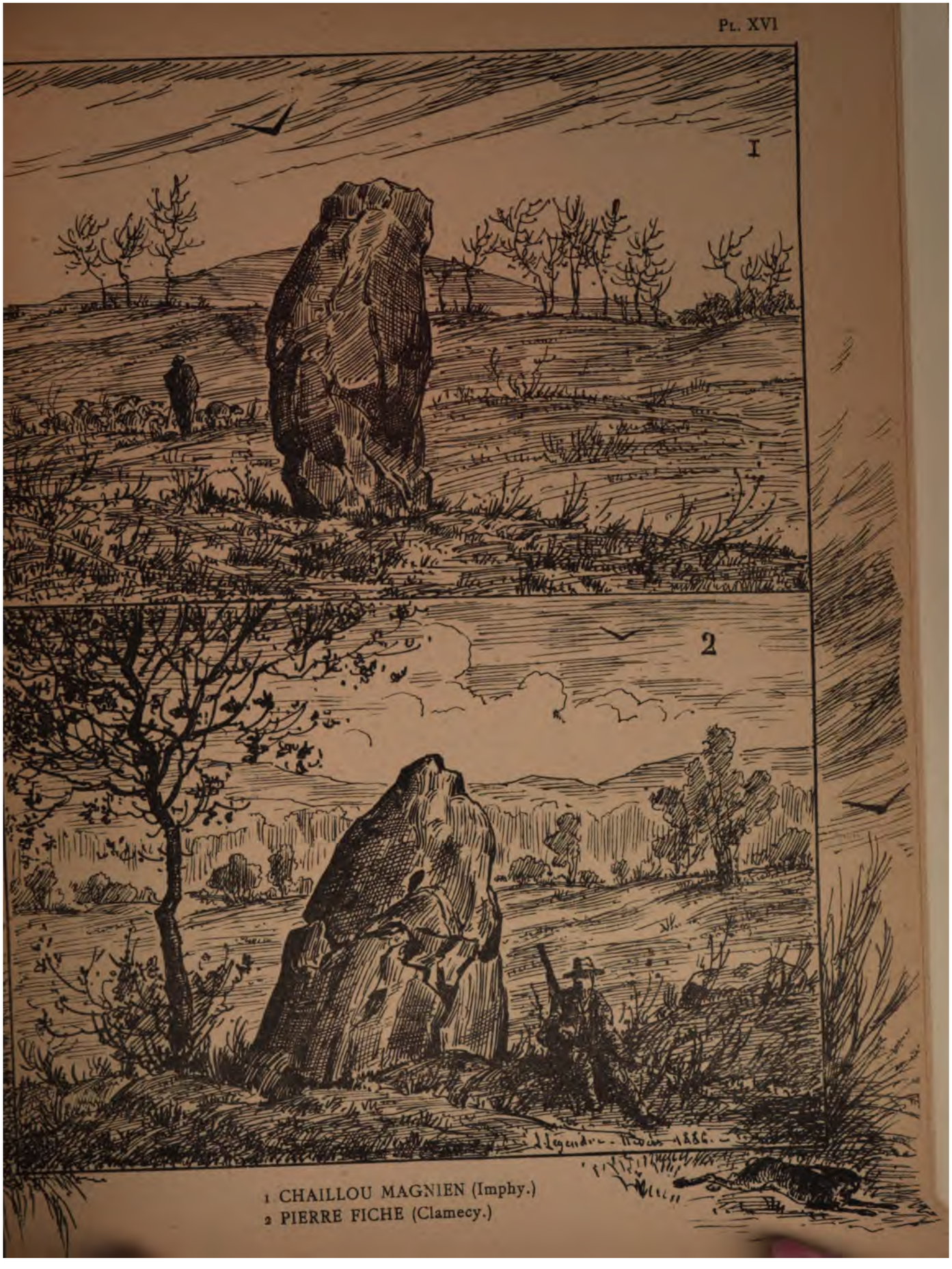

1 CHAILLOU MAGNIEN (Imphy.)
2 PIERRE FICHE (Clamecy.)

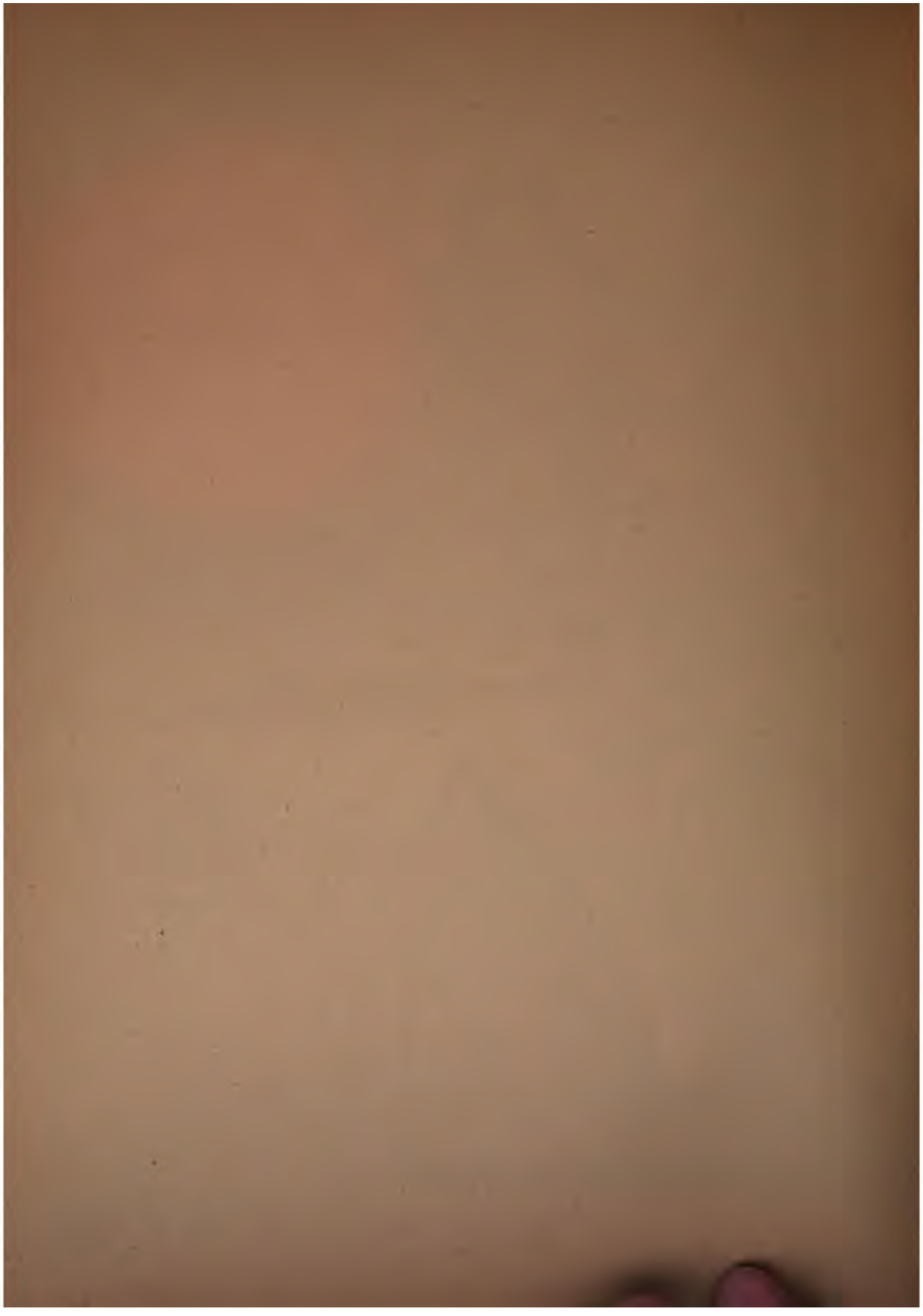

ROCHAMBEAU (près Château-Chinon.)

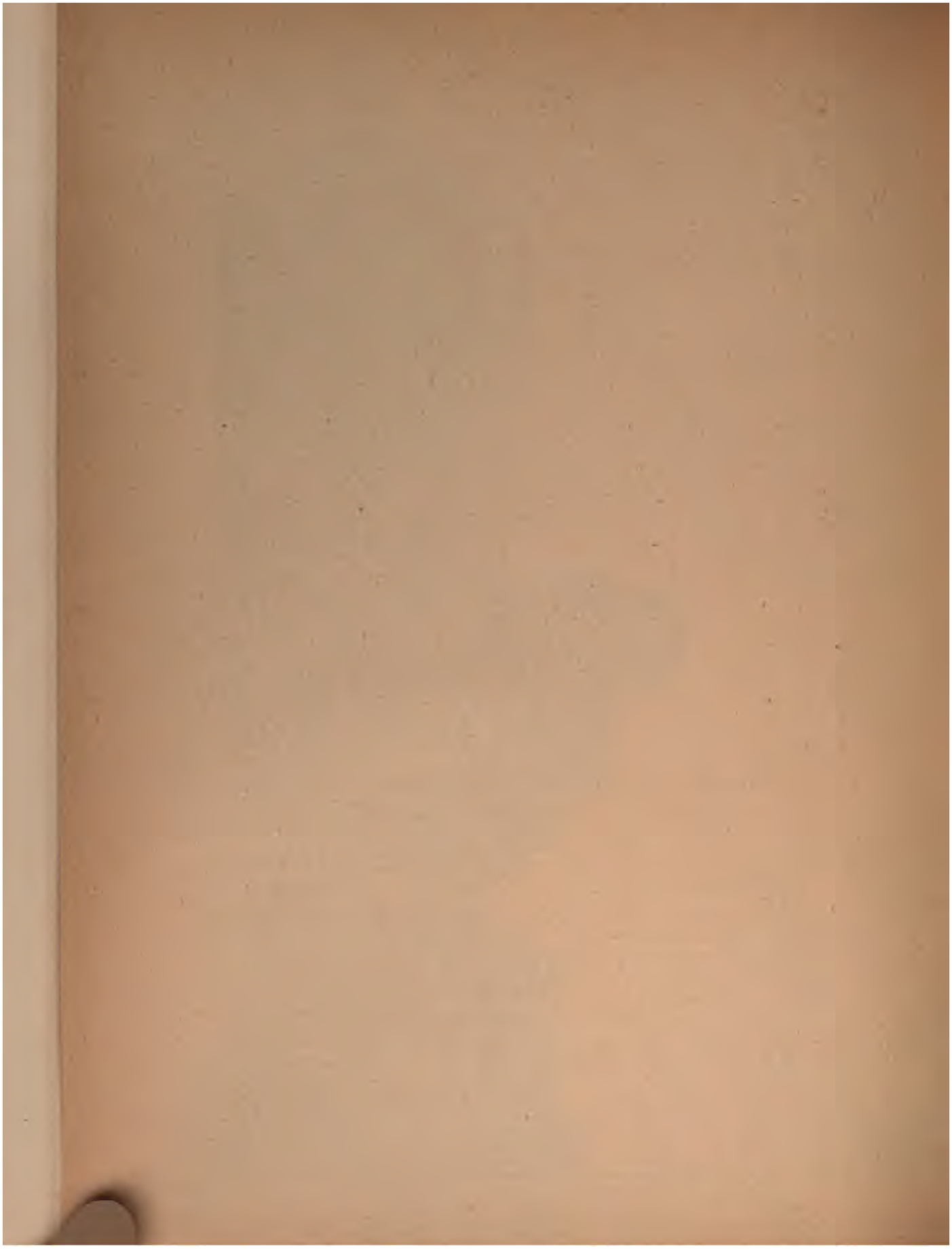

amas ou chaos de roches de toutes tailles ; sa forme est une pyramide grossière, un peu inclinée en avant.

Je l'ai décrite, il y a quelques années (voir le *Bulletin de la Société Nivernaise)*, en même temps qu'une autre qui se trouve à environ deux kilomètres, en revenant sur Saint-Honoré, et à laquelle on donne le nom de *Roche de la Baume-Mouillard.* C'est un bloc de rochers de grandes dimensions et surmonté, à une de ses extrémités, d'une aiguille peu volumineuse, mais élevée de 4 à 5 mètres. Je n'eus pas, à cette époque, le temps de la dessiner, mais, étant retourné cette année à Saint-Honoré, je voulus revoir la *Roche-Mouillard.* Quel ne fut pas mon désappointement en trouvant le rocher privé de son aiguille ! C'était une pierre branlante. Un jour, un paysan, mal inspiré, imprima à l'aiguille des mouvements si brusques qu'il la précipita dans le ravin. Je regrettai vivement la perte d'un des plus curieux monuments de ce genre.

LE CHAILLOU-MAGNIEN

(Pl. XVI, fig. 1).

Ce petit menhir, situé à deux kilomètres d'Imphy-les-Forges, à gauche de la route allant à Decize, sur la base d'une colline, a toujours été regardé comme un menhir. Il a été décrit et figuré dans l'*Album du Nivernais.*

J'en ai donné moi-même une description succincte dans le *Bulletin de la Société Nivernaise.* Ce rocher, de loin et dans son isolement, paraît plus grand qu'il n'est en réalité. Il a 2^m 40 de hauteur ; il présente quatre faces, deux plus larges, est et ouest, mesurant 1^m 65. Les deux autres, plus étroites, ont de 0^m 60 à 0^m 80. Il est formé d'une roche siliceuse qui constitue la charpente de la colline et du pays environnant.

Il y a deux ans qu'il a été renversé par le propriétaire, qui croyait y trouver des objets antiques et curieux. Il n'a rien trouvé, et le menhir est resté couché sur le flanc.

MENHIR ROCHAMBEAU

(Pl. XVII).

La route, comme toutes celles, du reste, qui rayonnent autour de Château-Chinon, est fort pittoresque. Les groupes de rochers abondent sur le sommet des collines. Je citerai, entr'autres, la montagne de Montsaulnin, couverte de blocs de rochers et de falaises escarpées. On y a trouvé des débris romains.

Entre Saint-Légeret-du-Fougeret, un des plus jolis villages des environs, et le hameau de l'Homme, se trouve, sur la gauche, une petite colline avec un plateau de rochers, sur lequel les glaciers semblent avoir laissé leur empreinte, en égalisant et polissant la surface du granit. Çà et là se trouvent des dépressions et cavités superficielles, remplies par l'eau de la pluie, mais qui ne paraissent rien devoir au travail de l'homme.

A une des extrémités du plateau se dressent deux roches en forme de pyramide irrégulière, tronquées, inclinées à leur base et arcboutées au sommet l'une contre l'autre. Elles reposent sur la surface du rocher. On serait porté à croire à une intervention humaine qui aurait dressé ces deux roches l'une contre l'autre. Leurs parois sont même polies et semblent taillées. Mais un examen attentif détruit ces suppositions. Un cataclysme

a remué profondément le sol, d'énormes blocs ont été détachés de la montagne et ont roulé sur la pente ; au-dessous et autour des deux roches de Rochambeau, il y a eu un amoncellement. C'est sans doute à cette convulsion, tremblement de terre ou mouvement des glaciers, que les deux pierres ont dû leur étrange position. La plus grande des deux roches a 2m 80 de haut. L'autre roche a 50 centimètres de moins.

Ces deux roches élancées, dominant le pays, se détachant en noir sur le ciel, font de loin un très bel effet. Leur forme, leur position ont pu, à l'époque du culte des pierres ou de la religion des Druides, en faire un lieu de réunion pour la célébration de mystères religieux ; mais là-dessus nous ne pouvons que faire des conjectures, comme pour beaucoup d'autres lieux remarquables par certains amas de rochers.

MENHIR DE L'OPPIDUM DU FOU DE VERDUN

J'ai décrit ce rocher, l'année dernière, dans le *Bulletin de la Société Académique du Nivernais*. En voici la description sommaire (Pl. XX) :

C'est une pyramide très irrégulière, qui a bien 5 à 6 mètres de hauteur. Un peu carrée à la base, elle s'amincit jusqu'au sommet qui est subarrondi ; elle offre quelques fentes horizontales, mais est bien d'une seule pierre. Quelques larges roches lui servent de base. Cette pierre a un aspect blanchâtre dû à des incrustations lichenoïdes, mais en somme elle est d'un beau granit rose.

On n'a jamais fait mention de ce menhir qui est certainement un des plus curieux du département.

L'AUTEL DE CHAMPLAIN SUR LE MONT-BEUVRAY OU PIERRE DE LA WIVRE

L'archéologue distingué, que nous avons déjà cité, M. X. Garenne, a donné du menhir de la Wivre une description détaillée, dont je regrette de ne pas pouvoir donner la figure. Nous ne saurions mieux faire que d'en citer une partie.

« A l'ouest du Champlain, s'élève une roche de 3 à 4 mètres de hauteur sur 8 ou 10 de diamètre ; elle est le noyau d'un rocher probablement de même hauteur, mais qui, originairement, était d'une largeur bien plus considérable. Pour en faire une espèce de pyramide, on a enlevé tout le tour jusqu'au niveau de la terre ; l'ancienne base, de même nature que le reste de la roche, et qui l'entoure, sur laquelle le gazon n'a pu pousser, visible par conséquent, ne laisse aucun doute à cet égard. Les habitants du pays l'appellent *Pierre-de-la-Wivre*. Cette roche a un aspect étrange qu'elle emprunte à la taille grossière dont elle a été l'objet et à la couche des lichens qui la recouvrent.

» Ma conviction, ajoute M. Garenne, est qu'elle forme une estrade et un autel très reconnaissables ; au sommet de l'autel, qui s'élève de 80 centimètres à un mètre au-dessus de l'estrade, se trouve un creux façonné de main d'hommes, par l'enlèvement des fragments d'apparence schisteuse du rocher, avec une rainure creusée par les mêmes procédés, le tout très irrégulier. On y reconnaît quelque analogie avec les cuvettes creusées dans d'autres roches qui, le doute n'est pas permis à cet égard, devaient servir d'autels et de récipients. Je n'ignore pas qu'on a voulu voir de ces sortes de monuments dans une foule d'endroits où il n'en existe pas, où ses creux naturels étaient pris pour des œuvres de l'homme. Ces méprises n'infirment point la chose. Strabon nous apprend que les

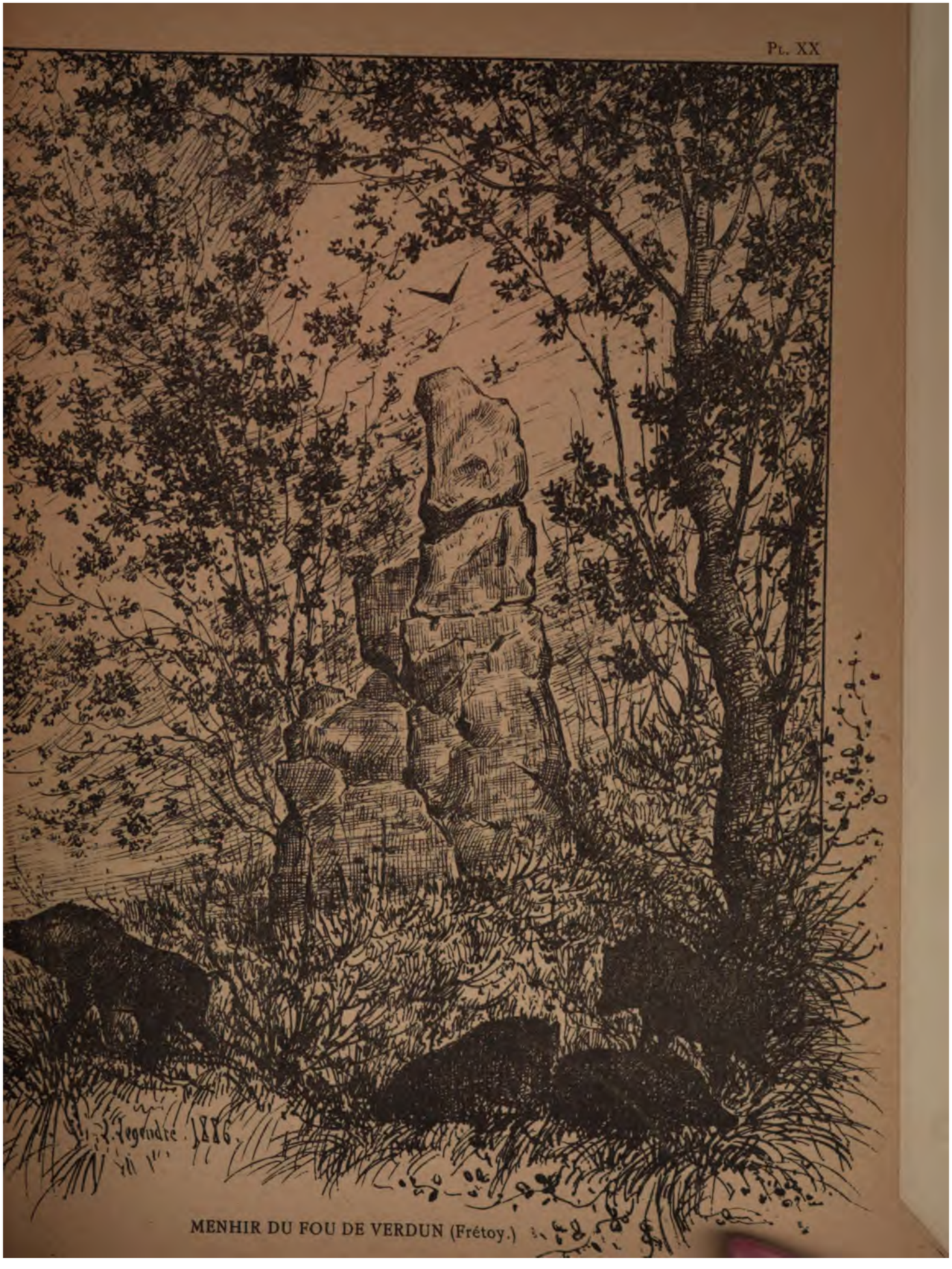

MENHIR DU FOU DE VERDUN (Frétoy.)

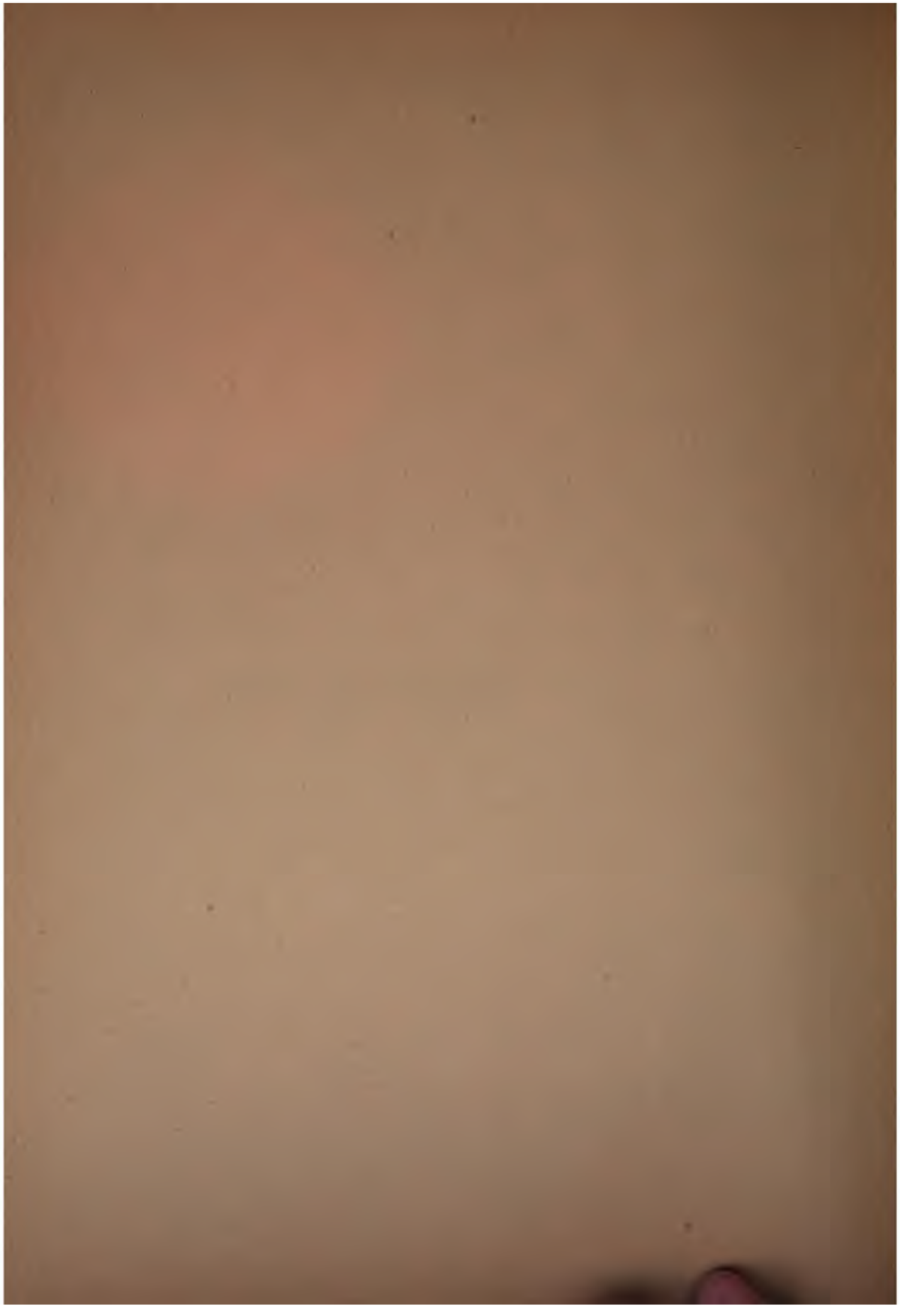

Druides ou les Druidesses recueillaient le sang des victimes dans une coupe et tiraient des augures de la manière dont il coulait et de sa couleur. Ces creux dans la pierre pouvaient remplir l'office de la coupe et la rainure servir à le faire couler, et quand ils sont creusés dans une pierre aussi dure que le granit du Morvand, qui ne présente jamais de cavités, le doute n'est pas permis. »

Ainsi, M. Xavier Garenne regarde la Wivre comme un autel à sacrifices humains, ce qui nous paraît au moins douteux. Qu'aurait-il donc dit s'il eût contemplé les curieux rochers de Saint-Agnan ? C'est alors qu'il aurait pu dire : « *le doute n'est pas permis.* »

LA ROCHE-DU-CHIEN

Pour clore l'historique des menhirs dans la Nièvre, je dois dire quelques mots du singulier rocher, connu sous le nom de *Roche-du-Chien*. En revenant à Montsauche, nous passâmes par Dun-les-Places. Notre guide voulait nous faire passer auprès de la *Roche-du-Chien*. Cet endroit est fort pittoresque. A gauche de la route, l'Yonne, ombragée de vergnes, coule rapide à travers les rochers répandus dans son lit, et forme de nombreuses et bruyantes cascatelles. En face, la route est bornée par une falaise de granit d'environ 20 mètres d'altitude ; elle se termine par un pilier gigantesque ou obélisque, qui a été séparé de la falaise par les torrents ou les tremblements de terre ; son sommet est couronné par un groupe qui ressemble à un animal couché, à un chien, dit-on ; de là son nom. On dit aussi que le petit plateau supérieur sert de refuge à de nombreuses vipères.

Voici donc la liste des Menhirs de la Nièvre épuisée. A l'exception de la Wivre, aucun ne présente de traces du travail humain. Quelques archéologues, l'imagination aidant, ont cru voir sur quelques-uns des traces de taille : c'est une erreur. Il a été bien démontré que le silex seul pouvait entamer le granit, et, de nos jours, l'acier. Quant au bronze et au fer, ils s'émoussent. On peut donc admettre que les bassins ou cavités les plus anciennes ont été creusés par le silex.

Pour ne pas laisser de lacune dans cette courte liste des menhirs, je dois citer encore un grand rocher décrit et figuré par M. Xavier Garenne. Ce rocher est situé au bas du Mont-Beuvray, côté sud. C'est une pyramide aiguë de 4 ou 5 mètres de haut. Mais ce qui ôte toute idée de travail humain, c'est que cette pierre fait corps avec la falaise de rochers, d'où elle semble sortir à quelques mètres au-dessus du sol. Nonobstant cette position et cette construction toutes naturelles, on peut admettre que ce rocher a joué autrefois son rôle de menhir, religieux ou autre.

DOLMENS OU AUTELS DOLMÉNIQUES

Il ne nous reste plus, dans notre nomenclature des Mégalithes de la Nièvre, que de citer les quelques rochers qui offrent le plus d'analogie avec les véritables dolmens. Ils sont peu nombreux, mais déjà on peut supposer, ce que ne comportent pas les menhirs, que le travail de l'homme s'y montre un peu. Ils sont de facture très grossière : une grosse pierre, très irrégulièrement quadrangulaire, massive, presque aussi épaisse que large, reposant sur deux piliers informes, faisant quelquefois partie du sol, voilà ce qui constitue les soi-disant dolmens, qui sont, du reste, peu nombreux.

En voici la courte description :

MAISON-DU-LOUP

(Pl. XIV, fig. 1).

Le premier qui se présente, le plus connu et le plus en évidence, est la *Maison-du-Loup*. Voici la description qu'en donne M. le docteur Bogros (1) :

« La *Maison-du-Loup*, près de Château-Chinon, au pied de la montagne du château, » du côté de l'est. La table qui repose en arrière sur une pointe de roc, mesure près de » 9 mètres de circonférence, et les deux jambages qui la supportent, 0m 80 environ. Leur » écartement forme une ouverture, exactement orientée, de 0m 90 de haut sur 0m 65 de » large. Ils font corps avec un piédestal de rochers perpendiculaires de cinq mètres de » hauteur. La partie supérieure de la table est fruste, sans rigoles ni bassins. La partie » inférieure, un peu concave, semble avoir été évidée au ciseau (je n'ai pu constater ce » fait). Ce dolmen, s'il mérite ce nom, situé sur une roche élevée, où l'on semble avoir » voulu le mettre en évidence, n'a jamais pu être un dolmen tumulaire. »

PIERRE DU BOIS-JACQUOT

(Pl. XIV, fig. 2).

Dans le taillis de ce nom, dans la commune de Préporché, on voit sur le bord du chemin une grande pierre plate, longue de 2m 60, épaisseur moyenne de 50 centimètres, irrégulièrement quadrilatère, ou plutôt triangulaire, car une des extrémités a une largeur de 1m 35, et l'autre, ou sommet du triangle, 50 centimètres seulement. Elle repose sur deux pierres de formes différentes, abruptes, basses, et d'un assez petit volume.

Le dessus de la table présente, dans sa plus grande largeur et dans la moitié de son étendue, une sorte de cuvette peu profonde, subarrondie ; une seconde petite cavité est située à la pointe.

Je me hâte de dire que ces cavités sont irrégulières, inégales ; rien ne prouve qu'elles soient l'œuvre de l'homme, et on ne saurait les confondre avec les vrais bassins que nous avons mentionnés dans la première partie de ce mémoire et dont elles n'offrent pas la régularité. Il n'en est pas moins vrai que la *Pierre du Bois-Jacquot* est connue de tous les habitants, et qu'on y attache, comme toujours en pareil cas, des idées superstitieuses.

Il ne nous reste plus à mentionner que les deux monuments de l'oppidum de Verdun ou de Fauboulouin, que j'ai décrits récemment (2) (Pl. XXI et XXII).

J'ai revu, depuis, ces deux anciennes roches, et je me suis fortifié dans cette idée que ce sont bien de véritables monuments, œuvres de l'homme. Leur forme rappelle bien un peu les dolmens funéraires des autres parties du sud et de l'est de la Gaule ; mais on ne peut leur donner cette attribution, car le sol, au-dessous de la pierre, est un banc de

---

(1) *A travers le Morvand.*

(2) Voir *Mémoires de la Société Académique du Nivernais*, tome Ier, p. 24.

1 MAISON DU LOUP (Château-Chinon).
2 PIERRE DU BOIS JACQUOT (St-Honoré.)

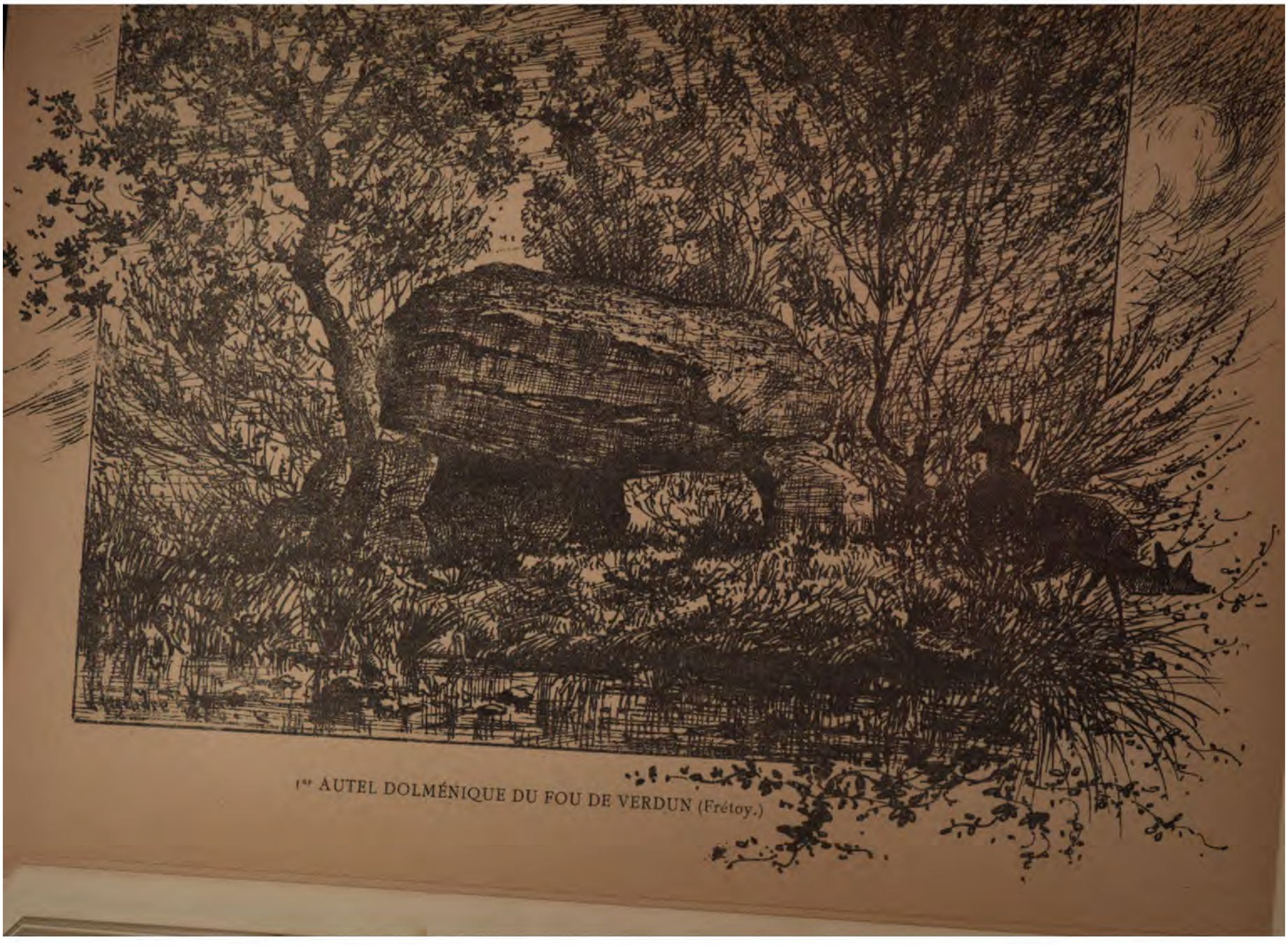

Iᵉʳ AUTEL DOLMÉNIQUE DU FOU DE VERDUN (Frétoy.)

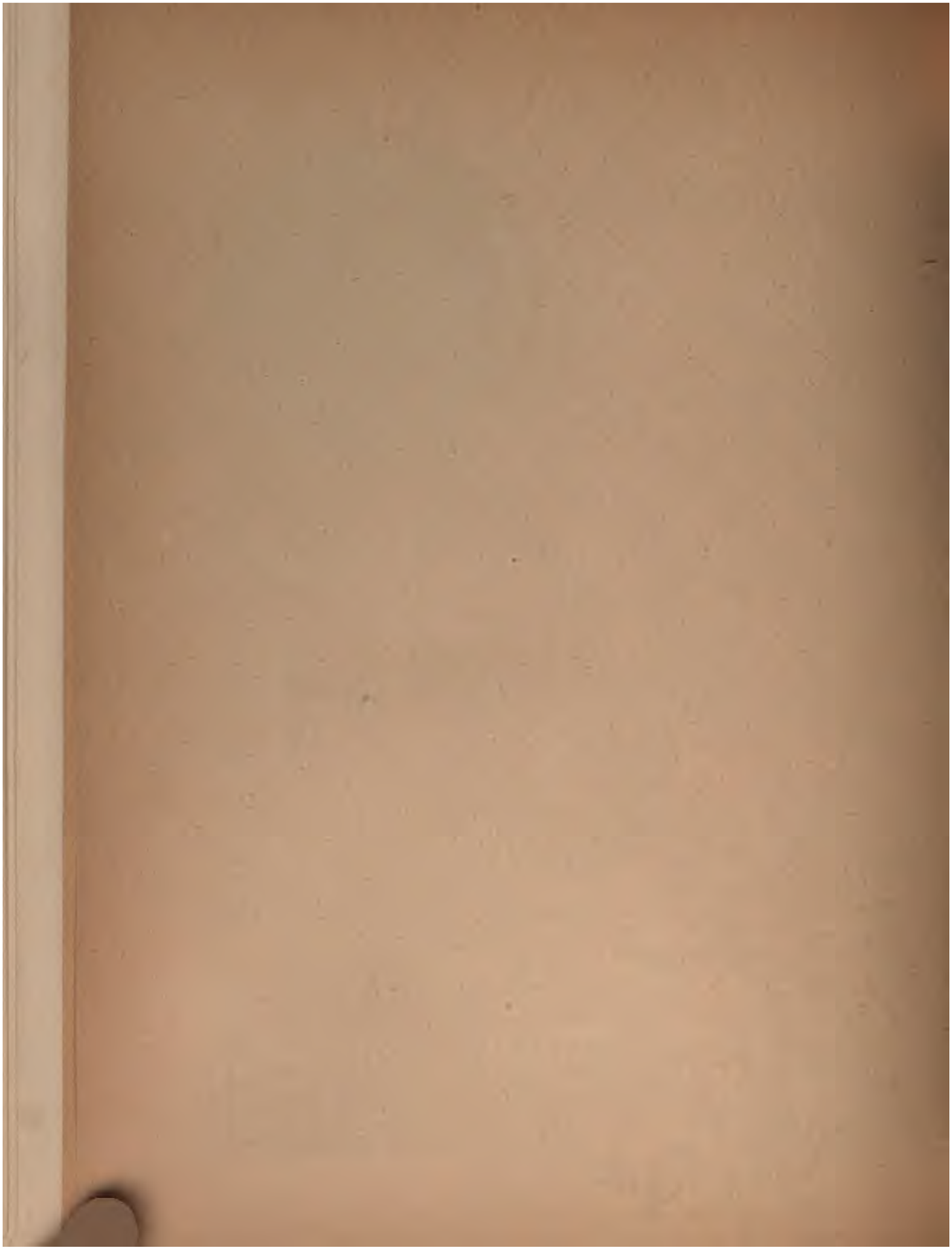

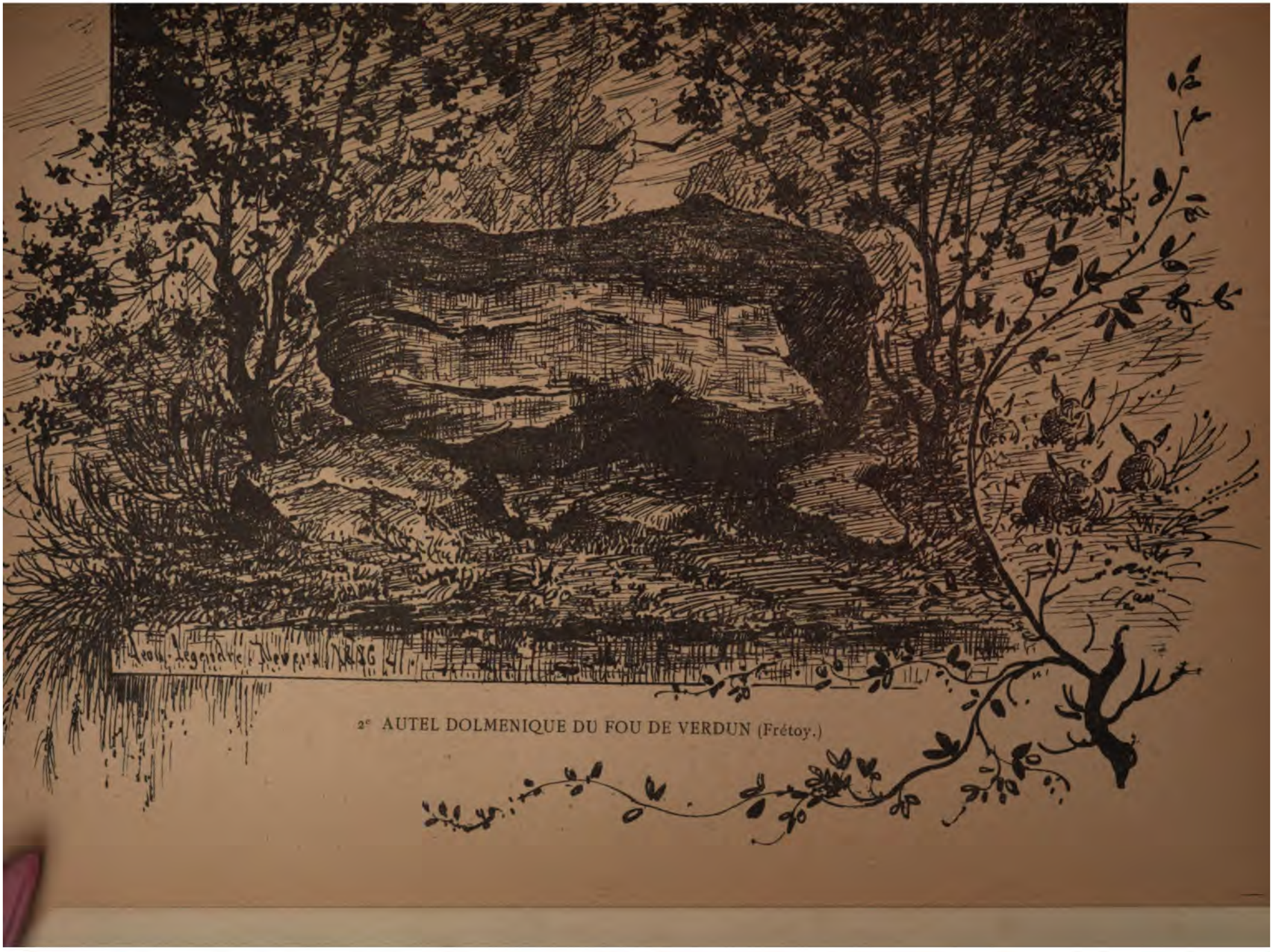

2e AUTEL DOLMENIQUE DU FOU DE VERDUN (Frétoy.)

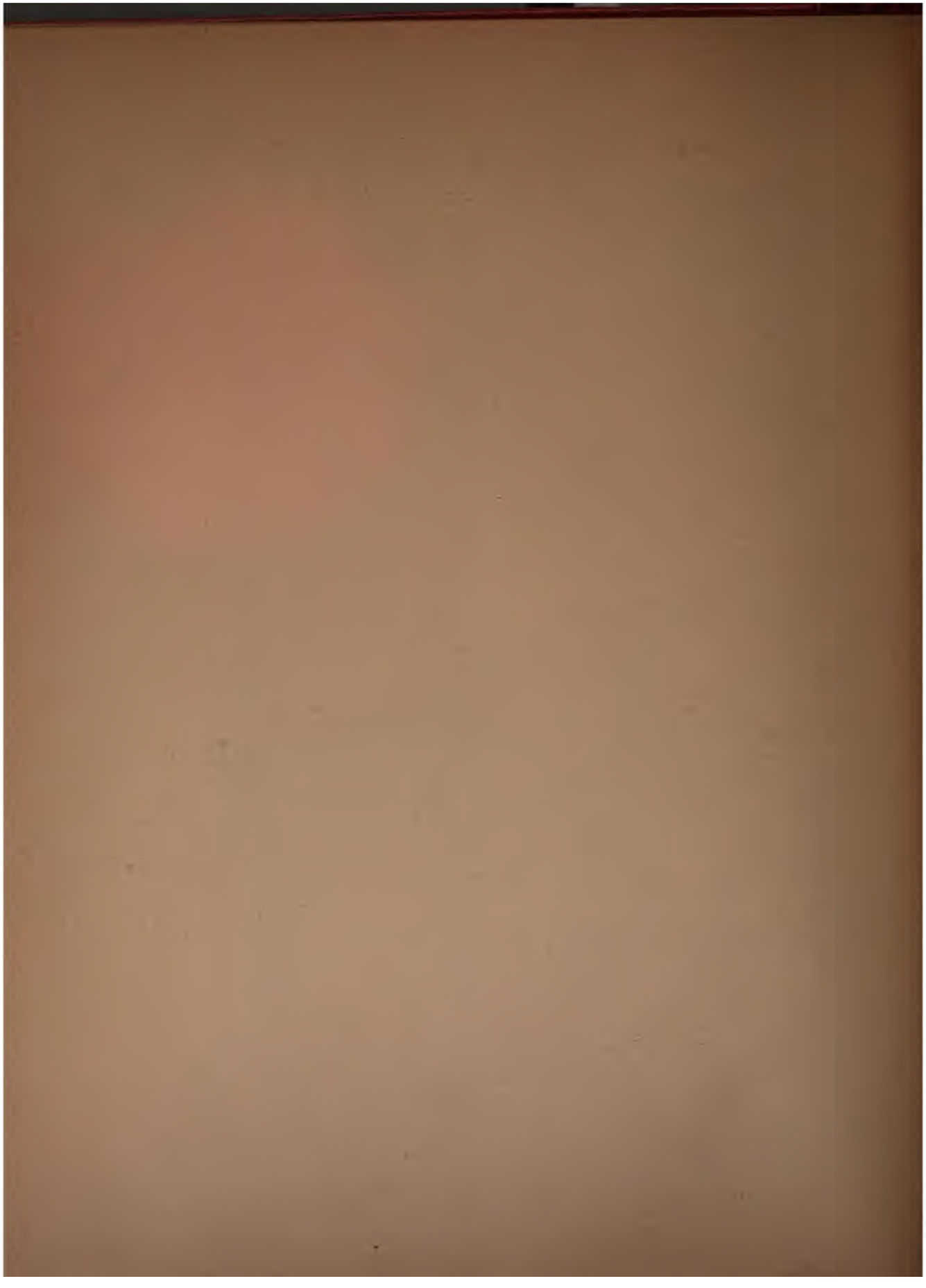

roches qui n'a pu être creusé et dont le pied baigne dans la rivière. Je me rangerais donc à l'opinion qui regarderait ces pseudo-dolmens, quoique avec absence de rigoles et cuvettes, comme des autels à sacrifices, peut-être plus anciens que ceux à bassins. Voilà pourquoi je leur ai donné le nom d'autels dolméniques.

Ainsi, on voit que le nombre de monuments de pierre, dans la Nièvre, rappelant les dolmens, n'est pas grand. Trois seulement se trouvent aux environs de Château-Chinon; le quatrième est celui du Bois-Jacquot. Peut-être en découvrira-t-on quelques autres, mais c'est peu probable, car, aujourd'hui que la curiosité est éveillée au sujet de ces étranges monuments, on ne saurait manquer de les signaler, s'il en existait d'autres.

* * *

Ceci est une œuvre de bonne foi.

J'ai voulu voir et vérifier par moi-même ce qu'étaient ces antiques et mystérieux monuments de pierre, seuls vestiges qui, dans la nuit du passé, nous restent de nos ancêtres Gaulois. Pendant trois années, j'ai parcouru le département de la Nièvre. J'ai vu, examiné avec soin, et j'apporte avec une entière franchise, aux curieux désireux de s'instruire sur les choses de l'antiquité, le témoignage de ce que j'ai vu.

Ces descriptions pourraient laisser du doute, mais elles sont accompagnées des charmants et poétiques dessins de notre artiste nivernais, L. Legendre, qui a su rendre et animer mes croquis.

Je lui offre donc ici le tribut de ma reconnaissance pour sa parfaite obligeance et de de mon admiration pour son talent si distingué.

Puisse notre exemple être suivi par les archéologues de toute la France ! Il en résulterait, j'en suis certain, un grand progrès pour la connaissance de notre primitive histoire et des mœurs de nos ancêtres.

Dr JACQUINOT.

LES MUSÉES DE NEVERS

Dans sa séance du 11 février 1886, le Conseil municipal conviait tous les architectes de la Nièvre, des départements limitrophes et de Paris, à prendre part à un concours ayant pour but de transformer l'ancien couvent des Minimes en Musées, et un bâtiment, qui servait d'infirmerie à l'ancienne Caserne, en Ecole primaire supérieure.

Le 31 août suivant, 15 projets, comprenant 150 dessins, étaient déposés au Secrétariat de la Mairie.

Le 29 septembre, le jury, constitué par simple arrêté municipal, rendait son verdict et proclamait dans l'ordre suivant :

1er Prix : *Ad Artem pro Arte.* — MM. Bouveault et Camuzat.

2e Prix : *Aiguillon.* — MM. Massillon Rouvet et Schmit.

3e Prix : *Spes.* — M. Leblanc.

Mentions honorables : *Clèves.* — MM. Massillon Rouvet et Schmit.

Opulence. — M. Dominique.

Ce verdict fut l'objet d'une protestation, en date du 2 octobre 1886, signée par huit des concurrents, et remise entre les mains de M. le Maire de Nevers, en même temps qu'elle était communiquée à tous les journaux de la ville.

Cette protestation n'était-elle pas, à tous égards, fondée ? Je n'ai plus à l'examiner ici : le public impartial a pu se faire une opinion. Mais ce que je puis, ce que je dois faire connaître aujourd'hui, c'est qu'un troisième projet, nous appartenant, projet dont on devait respecter la devise anonyme : *Boute-dret*, puisqu'on ne lui avait pas donné rang, a été décacheté sans vergogne, et qu'on n'a pas craint de le remettre aux mains des auteurs dans cet état. Le jury ignorait-il donc jusqu'aux conditions les plus communes de ces sortes de concours ?

DV RECVEIL D'ARCHITECTVRE

Nous donnons ici trois planches résumant le projet *Aiguillon* (2e prix), et qui ont été publiées par le *Recueil d'Architecture*. Il ne sera pas sans intérêt de consigner, dans ce simple historique, les prix des devis pour chacun de nos trois projets.

Clèves : Musées, 105,149 fr. 68 ; École, 19,807 fr. 17. Total, compris imprévus et honoraires, 140,752 fr. 52.

Aiguillon : Musées, 85,138 fr. 56 ; École, 18,026 fr. 23. Total, compris imprévus et honoraires, 147,890 fr. 15.

Quant à notre troisième projet : *Boute-dret*, qui démolissait les cloîtres, gardait l'église et construisait aux alignements des rues Marceau et Gambetta, il laissait pour 26,500 fr. de terrains à vendre, Musées et Ecole construits.

La dépense s'élevait, pour les Musées, à 75,000 francs ; pour l'Ecole, à 100,000 francs.

En supposant que cette dernière fût supprimée et que le Musée seul fût construit, d'une part, les dépenses étaient réduites à 75,000 francs, et, d'autre part, l'emplacement de l'Ecole fournissait pour 36,000 fr. de terrains disponibles qui, ajoutés aux 26,500 fr., formaient un total de 62,500 francs de terrains à vendre.

MASSILLON ROUVET,

architecte.

LE VIEUX CHATEAU DE DOMFRONT [1]

Quel est donc ce pan de muraille
Qui se dresse superbe et raille
Le temps vorace, sous l'affront
Des bruines et des rafales ?
— Ce bloc de pierres triomphales,
C'est le vieux château de Domfront.

Que de nids, de chants, de murmures
Que de ronces, rouges de mûres,
Dans ce séjour d'élection
Où vient s'enrouler la couleuvre,
Comme le paraphe de l'œuvre
De la lente destruction !

La nuit, sa silhouette effraie.
Le cri lugubre de l'orfraie
Semble gémir sur ces débris,
Et, dans son ignorance insigne,
L'homme en passant parfois se signe
Pour échapper aux noirs esprits.

---

(1) Cette belle pièce de notre confrère M. Marcel Coulloy a obtenu le premier prix, médaille d'argent, au Concours de *la Pomme*. Il s'agit d'une société littéraire et artistique qui compte parmi ses membres toute une phalange de célébrités. Les membres, normands et bretons, s'appellent naturellement les *Pommiers*, et, aux jours de leurs poétiques et savantes assises, ils portent à la boutonnière une très coquette et très jolie fleur de pommier à demi-éclose. Le Président de l'association est M. de Marcère. — Ce nouveau succès de notre jeune et cher poète vient s'ajouter à ceux qu'il a déjà obtenus dans maints concours poétiques. L'Académie des Muses Santones a couronné et publié, de Marcel Coulloy, un volume de poésies remarquables, sous le titre de « *Nouvelle France.* »

Oh ! raconte-nous ton histoire....,
Castel antique ! Est-il notoire
Que maintes Yseults sur tes tours,
Loin du chevalier qui les leurre,
Aient, jour et nuit, attendu l'heure
Mensongère des vains retours ?

Non, Clermonde, Elys, Hermangarde,
Agnès ! la légende se garde
De parler de votre douleur ;
Car l'acharnement de la guerre
Damoiselles, ne permit guère
A vos beaux yeux d'épandre un pleur !

A cette époque, l'homme abuse
Etrangement de l'arquebuse
Et n'a plus le temps d'être aimé :
Son cœur que la foi fanatise,
Hélas ! est plein de la hantise
D'une croyance à bras armé.

Sus au Huguenot ! Sus !... qu'il meure !...
Ce cri jadis, sombre demeure,
Où les querelles des moineaux
Troublent nos longues rêveries,
A fait, — prélude des tueries, —
Pâlir l'orgueil de tes créneaux.

Et le jour de ce siége infâme,
L'enfant souriait à la femme,
Belle de la double beauté
Des lilas blancs, des roses roses ;
Mai, pendant ces luttes moroses,
Fêtait son réveil enchanté.

Qu'importe à l'âme du sectaire
La jeune ivresse de la terre !
L'assaillant faisait peu de cas
De l'arôme des églantines,
Et se ruait sur les courtines,
Seigneur, avec un tel fracas,

Qu'en bas, dans l'église sereine
Qui dort sur l'eau de la *Varenne,*
A l'ombre du rocher géant,
Le fantôme effrayant et blême
Du vieux Talvas, duc de Bellême,
Quitta son sépulcre béant !

***

De la Manche à Saint-Lô, du Perche jusqu'au Maine,
Il erre sans répit où le destin le mène,
Le comte de Montgommery,
Et partout Matignon le harcèle sans trève,
Et toujours devant lui s'envole, comme un rêve,
L'espoir que son cœur a nourri.

Il entend le galop des chevaux qui le traquent....
Il voit mille yeux ardents s'ouvrir, et ces yeux braquent
Sur lui leurs mille dards hideux...
Il fuit, il fuit, il fuit ! — Lamentable journée ! —
Sent-il planer soudain sur sa course effrénée
Le spectre vengeur d'Henri-Deux ?...

Tandis que son cœur cède à la morne détresse,
A l'horizon, là-bas, un fier donjon se dresse ;
Il y court vite..., c'est Domfront !
O miracle ! Il franchit le seuil béni qu'il touche
Et laisse entre les bras du fidèle Latouche
Qui l'embrasse, tomber son front.

Il respire, et bientôt il dort. — La nuit égrène
Ses songes, ses pavots et sa douceur sereine,
Sur son corps longtemps endormi.
Mais, dès l'aube, bruit la rumeur sans pareille
D'une armée en furie... Il surgit, tend l'oreille,
Regarde et revoit l'ennemi.

Matignon ! Matignon ! — Il est prêt. — S'il succombe,
Ce manoir délabré lui servira de tombe,
Son pourpoint sera son linceul.
Qu'on l'abandonne ! Eh bien ! étant l'unique cible,
Il aura, grâce à Dieu, l'allégresse indicible
De combattre et de mourir seul.

Quel siége ! C'en est fait ! La place est investie.
En vain Montgommery veut, dans une sortie,
Tenter d'enclouer le canon.
Quand d'Aubigné l'engage à quitter cette enceinte,
Sachant la mort prochaine et son approche sainte,
Gabriel de Lorges dit non.

Cors, sonnez l'hallali, c'est la chasse au grand fauve !
Soldats, livrez la bête et votre vie est sauve,
Livrez-la nous, sonnez, ô cors !
Alors la garnison qu'on somme de se rendre,
Crie : « O vils assaillants, venez, mais pour le prendre,
» Vous passerez sur tous nos corps ! »

Fervaques, Lavardin, Vassé, Sainte-Colombe,
Riberprey, Villarmois, achevez l'hécatombe !
Voyez comme un héros finit !
La Butte de Clinchamp, ce sublime ministre,
Les yeux au ciel, debout sur la brèche sinistre,
Les réconforte et les bénit.

Enfin la nuit arrive, une nuit printanière,
Une nuit de stupeur, peut-être la dernière,
Une nuit pleine de parfums,
Où l'hymne bien-aimé des rossignols s'apaise
Et dont l'affreux silence, ainsi qu'un tombeau, pèse
Sur le souvenir des défunts.

Le matin met à nu la réalité sombre.
De Lorges devient fou. — Cette masse qui sombre
Accable ses sens éperdus.
Quinze hommes ! — Huit encore ont fui par les poternes.
Plus de munitions, plus d'eau dans les citernes,
Plus de vivres ! — Ils sont perdus.

Roi, de Lorges se rend à ta miséricorde.
Il attend le billot, ta clémence ou la corde,
Mais sans croire à ton paradis.
Il confesse sa foi. — Qu'un assaillant l'accoste ! —
Au Dieu des Huguenots il offre en holocauste
Le restant de ses jours maudits.

Ses enfants sont voués à la roture infâme.
La noblesse ! — Vain mot ! — si sous la chair de femme
Le sang d'un comte s'amollit.
Sa race exaltera son existence brève,
Et sa tête, en roulant sur la place de Grève,
Montre comment on s'anoblit.

***

Les yeux rêveurs et le cœur triste,
Revivant le temps écoulé,
O Domfront, parfois le touriste
Lit les vers de Chênedollé.

Ces chants où ton dernier Trouvère,
Dans un élan de piété,
Religieusement révère
Le charme de ta vétusté.

L'esprit de l'homme évoque et compte
Tes ans épiques, imprégné
Du beau récit que lui raconte
Ton historien d'Aubigné.

Il écoute gémir entre elles
Tes tours sur les débris épars :
Gaudras, debout, cherche en vain *Presles*,
Aussi basse que tes remparts.

Sous la patine séculaire
Et sous le lichen aux tons d'or,
Domfront, ton âme vit, elle erre....
Quand le passant croit qu'elle dort.

Elle se souvient des batailles
Où, sublimes, les Huguenots
Semblaient parfois hausser leurs tailles
A la hauteur de tes créneaux.

Mais parmi tes terreurs sans nombre,
Elle se souvient en tremblant
Du jour où le roi vit ton ombre
Obscurcir son panache blanc.

Elle entend tes tours féodales,
O forteresse, sous le fer,
S'effondrer au milieu des dalles,
Avec un tumulte d'enfer.

Mais elle sait qu'un règne dure
— Revanche et fragilité ! — moins
Que ces amas de roche dure
Qui de ton temps furent témoins.

Ton âme aussi, parfois grisée,
S'égare en raillant son destin,
Comme un oiseau, dans l'égrisée
Brillante et fraîche du matin.

Que fait Talvas, duc de Bellême ? —
— Elle vole. — Le jour est beau. —
Talvas scrute le lent problème
Qui se résout dans un tombeau.

Elle lui dit : « Surgis ! Regarde !
Les bois sont verts. » Mais, lui, répond :
« Non, je reste, car j'ai la garde
De mon vieux château de Domfront. »

MARCEL COULLOY.

Certifié conforme au registre des délibérations de la SOCIÉTÉ *et aux manuscrits des auteurs.*

Le Président,

D'ASIS-GAILLISSANS.

INDEX DU PRÉSENT FASCICULE

Pages

Procès-verbal de la séance du 16 juillet 1885. 111
— — du 20 août 1885 112
— — du 22 octobre 1885 114
— — du 19 novembre 1885 116
— — du 18 décembre 1885. 118
— — du 21 janvier 1886 121
— — de l'Assemblée générale du 25 février 1886. . . 123
La Question ouvrière, projet de réconciliation entre le salaire et le bénéfice, par M. LHOSPIED. 127
Inscription romaine de Monceaux-le-Comte, par M. AUGUSTE REMOND. 134
Deux mots sur nos Sorciers, par M. LUCIEN GUENEAU. 138
— Chapitre Ier, Nos Chirurgiens de village. . . . 139
— — II, Remèdes divers, etc. 145
— — III, Des vertus de nos fontaines, etc. . . 150
— — IV, Comment on fait suer les malades, etc. 154
Le Pleur de Satan, par M. MARCEL COULLOY. 162
Les Mégalithes de la Nièvre, monuments primitifs des anciens Gaulois, par M. le Dr H. JACQUINOT 167
Les Musées de Nevers, par M. MASSILLON ROUVET. 192
Le vieux Château de Domfront, par M. MARCEL COULLOY. 194

Planches.

Inscription romaine de Monceaux-le-Comte, par M. BARILLET. 134
Les Monuments mégalithiques, frontispice, par M. LÉON LEGENDRE. . . . 167
— Pâture Lazare (St-Agnan), pl. I, — 173
— — — pl. II, — 173
— Dos-de-l'Ane (St-Agnan), pl. III, — 173
— — — pl. IV, — 174
— Fort-Chevresse (St-Brisson), pl. V, — 175
— Mont-Dosne, n° 1, pl. VI, — 176
— Mont-Dosne (2e bassin), pl. VII, — 177
— La Griffe-du-Diable (Dettey), pl. XI, — 178
— La Griffe-du-Diable, la Pierre-qui-croûle (Dettey), pl. X, — 179
— La Roche-aux-Loups (Lormes), pl. VIII, — 180
— Maison-du-Renard (Lormes), pl. IX, — 180

			Pages
Les Monuments mégalithiques,	Poil (Bois-Mouceau), pl. XII, par M. L. LEGENDRE.		182
—	Poil (Bois-Mouceau), 1, 2, pl. XIII,	—	183
—	Pierre du Pas-de-l'Ane (entre Lavaut et Brenet), pl. XVIII,	—	183
—	Pierre-des-Fontaines (Frétoy-Lavaut), pl. XIX,	—	184
—	Pierre-Fiche (Clamecy), pl. XVI, 2,	—	186
—	Pierre-Fritte (Saint-Honoré), pl. XV,	—	186
—	Chaillou-Magnien (Imphy), pl. XVI, 1,	—	187
—	Rochambeau (près Château-Chinon), pl. XVII,	—	187
—	Menhir du Fou de Verdun (Frétoy), pl. XX,	—	188
—	Maison-du-Loup (Château-Chinon), pl. XIV, 1,	—	190
—	Pierre du Bois-Jacquot (St-Honoré), pl. XIV, 2,	—	190
—	Premier autel dolménique du Fou de Verdun (Frétoy), pl. XXI,	—	190
—	Deuxième autel dolménique du Fou de Verdun (Frétoy), pl. XXII,	—	190
Les Musées de Nevers,	projet Aiguillon, par M. MASSILLON ROUVET.		192
—	— Plan du rez-de-chaussée, 1er étage (Musée), logement du directeur (École supérieure).		192
—	— Façade sur la rue Marceau.		192
—	— Façade sur la rue Gambetta.		192

ERRATUM

P. 186. — Deuxième ligne sous le titre *Menhirs*, lire pl. XVI, fig. 2, et non pl. XV.

STANFORD UNIVERSITY
LIBRARIES
STACKS
MAY 30 1975
DC611
N7356

Mémoires de la Société Académique du Nivernais

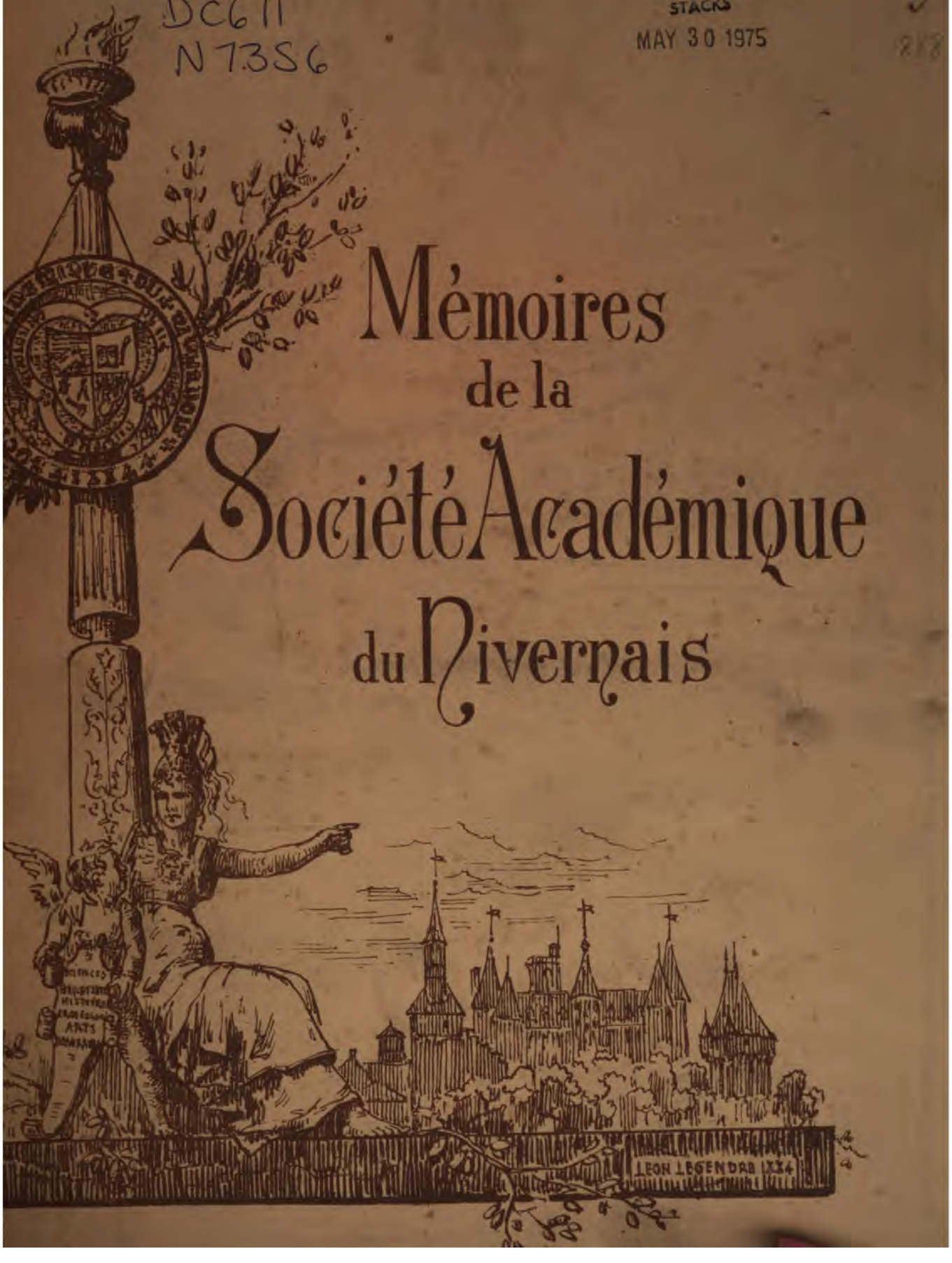

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DU NIVERNAIS

Tiré à 300 Exemplaires

Des presses de P. BÉGAT,
pour la typographie
Et de MAZERON frères,
pour les planches

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DU

NIVERNAIS

TROISIÈME ANNÉE

NEVERS

—

MDCCCLXXXVIII.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

DU 18 MARS 1886 AU 18 FÉVRIER 1887

Séance du 18 Mars 1886.

Sont présents : MM. d'Asis-Gaillissans, *président;* Dr H. Jacquinot, Valotte, Dr Ernest Mignot, Aristide Gandrey, Barillet, Bégat, Chevrier, Alexis Debourges, Georges Lefebvre, Lhospied, Alf. Manuel, Rémond; Victor Balandreau, *secrétaire.*

Le Président présente les excuses de M. Lucien Gueneau, retenu par son état de santé, et déclare la séance ouverte.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Dépouillant la correspondance officielle, le Président remet à MM. H. Jacquinot et Massillon Rouvet, délégués de la Société Académique au Congrès annuel des Sociétés savantes des départements, les cartes nominatives et pièces d'usage qu'il a reçues du ministère.

Il donne ensuite communication d'une lettre de M. le Maire de Nevers, relative à la conservation du Musée céramique, des médailles et des antiquités, en réponse au vœu spécial émis par la Société, dans son assemblée générale du 23 février, vœu qu'elle avait chargé son président de transmettre d'urgence au chef de la municipalité.

Après la lecture de cette lettre, dont le seul point indiscutable demeure la prérogative du Maire à nommer au poste vacant un conservateur de son choix, les membres présents reconnaissent à l'unanimité qu'il y a lieu d'adresser à M. le Maire une réponse détaillée et catégorique, particulièrement sur les questions d'intérêt général accessoirement soulevées, où la controverse recouvre utilement tous ses droits.

Le Président donne alors lecture d'un projet élaboré, le matin même, par le Bureau réuni à cet effet. — Dans cette longue réponse, le Bureau a soigneusement écarté jusqu'à l'apparence même d'une personnalité : la gravité des intérêts en jeu paraît seule, et au premier plan.

Les termes en sont unanimement approuvés, et la réunion décide qu'elle sera transmise à M. le Maire par le Président de la section des Arts et Beaux-Arts, auquel il revient de prendre en mains l'affaire.

A ce propos, les membres présents échangent un certain nombre d'observations sur la question, si grave et si délaissée, des Musées municipaux.

Le Président conclut l'incident et déclare que, si la Société Académique peut et doit demander avec instance à être officiellement déchargée de la part de haute responsabilité

que l'arrêté municipal du 23 janvier 1884 lui conférait dans la conservation des musées de la Ville, elle n'en continuera pas moins, à titre privé, l'œuvre de vigilance qui, en pareille matière, est de droit commun, parce qu'elle est d'intérêt public.

La parole est donnée aux lecteurs pour les communications inscrites à l'ordre du jour.

M. le Dr Jacquinot est prêt à donner lecture de la seconde partie de son vaste travail sur les Mégalithes de la Nièvre. Mais, par malheur, il n'a pas entre les mains les dessins qui permettraient de le suivre avec tout le profit et tout l'intérêt désirables. L'absence, à coup sûr involontaire, de notre zélé confrère, M. Léon Legendre, décide M. Jacquinot à réserver sa lecture pour la séance d'avril. — Cet important travail, dont les conclusions soulèveront peut-être quelque émoi dans le monde des archéologues, est celui que notre savant confrère se propose de présenter à la section d'Archéologie du Congrès.

M. Massillon Rouvet donne alors lecture d'une étude faite par lui, au point de vue de l'art et de l'histoire, sur le bas-relief de saint Michel, provenant de l'ancienne chapelle de l'abbaye Notre-Dame, rue Saint-Genest, à Nevers, et qu'il a eu la bonne fortune de sauver du marteau des démolisseurs.

Cette communication, destinée également aux hôtes de la Sorbonne, au prochain Congrès, est suivie avec intérêt sur la reproduction photographique qu'en a faite, avec son habileté bien connue, notre confrère M. Edouard Jolivot.

Avant de lever la séance, M. d'Asis-Gaillissans et le Dr H. Jacquinot présentent, comme membre nouveau, M. Marcel Coulloy, employé aux Forges de Fourchambault, auteur de remarquables poésies, et plusieurs fois couronné. — Le Président, qui est personnellement fier et heureux des succès de son ancien élève, mentionne particulièrement avec éloge un volume de vers intitulé *Nouvelle France*, et croit l'auteur appelé à triompher, avec plus d'éclat encore, dans un concours prochain.

M. Marcel Coulloy est accueilli à la sympathique unanimité des membres présents.

La séance est levée, et la suite de l'ordre ajournée au troisième jeudi d'avril.

Séance du 22 Avril 1886.

Sont présents : MM. d'Asis-Gaillissans, *président ;* Dr H. Jacquinot, Valotte, Gandrey, Bégat, Dumoulin, Georges Lefebvre, Léon Legendre, Lhospied, Manuel, Rémond, Roche, capitaine Sévat ; Victor Balandreau, *secrétaire.*

Se font excuser : MM. Lucien Gueneau, Massillon Rouvet, Chevrier.

Le procès-verbal de la dernière séance mensuelle est lu et adopté.

Le Président, avant d'ouvrir l'ordre du jour, regrette l'absence de M. Chevrier qu'il sait retenu chez lui par une indisposition. Il eût été heureux de lui présenter, au nom de tous ses collègues du Bureau et de ses confrères, des félicitations pour l'avancement dont il vient d'être l'objet et que lui méritaient si bien ses longs et bons services, autant que ses qualités personnelles. Il lui eût exprimé non moins vivement, assuré en cela d'être l'interprète du sentiment commun, les regrets que son départ laissera parmi nous. La *Société Académique du Nivernais* n'oubliera pas que M. Louis Chevrier fut au premier rang parmi les ouvriers de la première heure, et aux moments les plus difficiles de son histoire. Le Président se déclare personnellement heureux de donner cette assurance à son collègue, confrère et ami.

Les sentiments qui viennent d'être exprimés sont ceux de tous les membres présents qui décident que l'unanimité de ce témoignage sympathique sera mentionnée au registre des actes et délibérations de la Société.

Le Président annonce qu'il vient de recevoir de M. Victor Gueneau le manuscrit d'un travail considérable sur la *Chartreuse de Basseville* près Clamecy. La Société sait depuis longtemps ce qu'elle peut attendre de l'érudition et de l'activité de M. Victor Gueneau ;

elle accueille avec une réelle satisfaction la nouvelle preuve qui lui en est donnée. La *Chartreuse de Basseville* est mise à l'ordre du jour des prochaines séances.

La distribution du premier tome des *Mémoires* de la Société aux membres résidents et éloignés est aujourd'hui terminée. Le Président propose d'arrêter, sur le rôle officiel des Sociétés savantes des départements, celles que la Société Académique peut désirer pour correspondantes et à qui elle enverrait ses Mémoires en leur demandant la réciprocité, s'il y avait lieu.

Cinquante Sociétés sont désignées, et la liste figurera, selon l'usage, au prochain volume des Mémoires.

M. le docteur Jacquinot donne alors lecture de la fin de son travail sur les Mégalithes de la Nièvre qu'il se propose de présenter, au nom de la Société Académique, au Congrès des Sociétés savantes qui se réunira dans quelques jours. La nouveauté des conclusions, autant que l'autorité de notre confrère, donne à cette lecture un caractère particulier d'importance. Elle est écoutée avec l'intérêt le plus constant.

M. Léon Legendre présente la série des dessins qui doivent accompagner ce Mémoire et servir véritablement de pièces à l'appui. Ces dessins, faits sur les croquis, si sincères, de M. Jacquinot, ont été heureusement animés par le talent de notre sympathique confrère. La conception est originale autant que l'exécution habile. M. Legendre reçoit les félicitations et les remercîments de ses confrères pour le talent et l'activité inépuisable qu'il met obligeamment à la disposition de la Société.

M. Rémond, lui aussi, a étudié la question des dolmens. Il l'expose, à son point de vue, dans une nouvelle étude pleine d'intérêt et où l'on retrouve ses qualités d'érudition sagace et prudente. Il ne voit pas dans les dolmens des « autels à sacrifices, » et demande qu'on lui cite un texte, de César ou autre, qui confirme ou rende simplement vraisemblable cette interprétation.

M. Jacquinot se réclame de ce qu'il a vu, mesuré et décrit. Il y a là, selon lui, « des textes gigantesques » dont il demande qu'on interprète le détail positif autrement qu'il l'a fait lui-même. Il se rendra à de bonnes raisons.

La discussion engagée et ne paraissant pas pouvoir être conclue pour le profit commun, séance tenante, le Président propose une reprise ultérieure, avec des arguments nouveaux, s'il s'en trouve de part ou d'autre. Il y a sans doute dans les *Commentaires* du conquérant des Gaules des passages qui mettent à la charge des Druides les immolations d'hommes, mais nul renseignement précis sur les circonstances de ces pratiques religieuses. Il ne paraît donc pas que ce soit d'un texte qu'il faille espérer la solution d'un problème qui demeurera peut-être longtemps encore enveloppé de mystères, et où les vraisemblances mêmes ne semblent qu'un nouvel aiguillon pour la curiosité, en même temps qu'un nouveau motif de douter.

Avant de lever la séance, le Président demande à M. le Président des Arts et Beaux-Arts s'il a reçu une réponse, soit écrite, soit verbale, à la lettre qu'il avait été chargé par ses confrères de transmettre à M. le Maire de la Ville, sur la question de la conservation des Musées.

M. Aristide Gandrey répond qu'il n'a absolument rien reçu ni appris, mais qu'il se propose bien de réclamer une réponse effective qu'il s'empressera de communiquer à ses confrères.

La séance est levée et la suite de l'ordre renvoyée au jeudi 20, prochain mois.

Séance du 20 Mai 1886.

Sont présents : MM. d'Asis-Gaillissans, *président*; Bégat, Chevrier, Massillon Rouvet, Georges Lefebvre, Naudin, Lhospied, Manuel, Aristide Gandrey, Léon Legendre; Victor Balandreau, *secrétaire*.

MM. Valotte et Lucien Gueneau font excuser leur absence. Le docteur H. Jacquinot ne peut non plus assister à la séance de ce jour : membre de la Société Anthropologique

de Paris, il doit donner, aujourd'hui même, lecture de son travail sur les *Mégalithes de la Nièvre*, et appeler de nouveau le jugement de savants d'une compétence spéciale sur les conclusions auxquelles il s'est arrêté.

Le procès-verbal de la séance d'avril est lu par le Secrétaire et adopté.

Le Président fait lecture d'une lettre de M. Louis Chevrier qui, appelé à la résidence de Dijon et ne pouvant plus conserver ses fonctions d'archiviste de la Société, exprime à ses confrères les vifs regrets qu'il éprouve d'avoir à se séparer d'eux. Le Président ajoute que, dans l'intervalle des deux séances, il a cru devoir écrire, au nom de tous, quelques mots de félicitations et de regrets à l'excellent confrère dont un avancement, doublement mérité par les longs services et les qualités personnelles, nous enlève momentanément l'actif et précieux concours. Il sait, d'ailleurs, que, même éloigné, M. Chevrier conserve toutes ses sympathies à l'œuvre qu'il a contribué à fonder, et à laquelle il demeurera toujours attaché par le cœur.

Sur la proposition, ainsi motivée, du Président, M. Louis Chevrier est nommé membre honoraire du Bureau de la Société Académique.

Le procès-verbal fournit au Président l'occasion d'une observation nouvelle. La liste des sociétés correspondantes, arrêtée à la dernière séance, avait été dressée par lui sur un rôle qui datait déjà de quelques années. Depuis, il a reçu une nouvelle nomenclature officielle des Sociétés savantes de Paris et des départements, sur laquelle il propose de rectifier et de compléter le choix dont il est question.

La proposition faite par le Président est agréée.

La séance de ce jour étant la première depuis le Congrès d'avril en Sorbonne, le Président représente l'intérêt bien naturel que la Société doit attacher à savoir de ses délégués mêmes la façon dont les choses se sont passées en ce qui les concerne. Il a en mains le numéro du *Journal Officiel* qui contient les procès-verbaux des séances de la section d'Archéologie, et il se propose d'en donner communication, mais après les explications qu'il prie M. Massillon Rouvet de vouloir bien donner à ses confrères.

M. Massillon Rouvet expose que, personnellement, il n'a aucune réclamation à faire contre la partie du procès-verbal officiel, relative à sa communication sur le bas-relief du saint Michel ; mais que, pour ce qui concerne son honorable confrère, M. Jacquinot, les choses ne se sont pas exactement passées comme il est relaté à l'*Officiel*.

La vérité, dit M. Massillon Rouvet, a été scrupuleusement rétablie dans la lettre adressée par M. Jacquinot lui-même, comme rectification à un « entrefilet » local, où la physionomie de cette partie de la séance du Congrès archéologique avait été plus ou moins fidèlement retracée, en ce qui le concernait. Il n'insistera pas davantage, le Président devant faire connaître les pièces du procès.

Le Président lit d'abord le paragraphe du compte-rendu relatif à la communication de M. Massillon Rouvet. Il n'a pas les mêmes motifs que son confrère pour le déclarer satisfaisant. Il trouve, et son opinion est celle de tous les membres présents, qu'aux termes du procès-verbal, qui n'est pas toujours aussi laconique, il semblerait que M. Massillon Rouvet se soit borné à produire la photographie du saint Michel, sans accompagner cette communication d'aucune lecture. La notice lue ici même, en première audition, nous avait paru intéressante, non pas seulement au point de vue historique et descriptif, mais au point de vue de la conclusion esthétique à laquelle notre confrère avait été amené par une longue et curieuse étude du monument lapidaire. Les archéologues et les historiens de l'art, présents au Congrès, n'ont pas pu ne pas arrêter leur attention et leur jugement sur cette conclusion, qui devait leur apparaître comme le principal objectif de la communication, et sa véritable raison d'être. Ce jugement d'une assemblée compétente sur la thèse esthétique de notre confrère, voilà ce que, dans un intérêt de curiosité, nous aurions été heureux de trouver mentionné, ne fût-ce qu'en quatre mots, au procès-verbal.

En ce qui concerne M. Jacquinot, le Président voit dans le compte-rendu quelque chose de plus grave qu'une lacune, assez inévitable, d'ailleurs, dans un « défilé » de communications qu'on surveille avarement, les yeux sur une aiguille. M. Jacquinot a cru devoir relever l'inexactitude de la rédaction officielle, et la rectification, adressée par lui au *Moniteur de la Nièvre*, concorde de tous points avec les souvenirs si précis que M. Massillon Rouvet a apportés à cette même séance.

Le Président propose, — et la réunion décide unanimement, — que les paragraphes du compte-rendu fait par le Bureau de la section d'Archéologie au Congrès, et la rectification de notre honorable confrère seront annexés *in extenso* au procès-verbal de la séance de ce jour. « Ce n'est pas, dit le Président, que M. Jacquinot ait besoin d'une satisfaction de ce genre : la haute estime dont il jouit dans le monde des anthropologues et des ethnographes, le met au-dessus des atteintes ; et un parti pris de non-recevoir ne saurait prendre, à ses yeux, pas plus qu'aux nôtres, la valeur du moindre des arguments sérieux. »

A propos des Mégalithes de la Nièvre, qui viennent d'être mis en cause, M. Naudin intervient. Il signale à ses confrères, auxquels il regrette que l'éloignement de sa résidence ne lui permette pas de se joindre aussi régulièrement qu'il le voudrait, la pierre dite *Pierre de saint Martin*, près du village de Frétoy. Cette pierre, roche naturelle de grande proportion, présente certaines particularités que M. Naudin décrit et explique sur un croquis tracé séance tenante : autour d'une cuvette centrale sont distribués assez régulièrement, comme les assiettes d'un couvert sur le pourtour d'une table, douze excavations dues manifestement à la main de l'homme. M. Naudin en donne approximativement les dimensions. Les détails, fournis accessoirement par notre confrère, paraissent assez curieux pour que la réunion le prie de vouloir bien rédiger, à l'intention de la Société, une notice complète. M. Naudin défère avec empressement au désir qui lui est exprimé.

Le Président remercie M. Naudin : il rappelle le remarquable mémoire *Lumière et Chaleur*, inséré au prémier tome des Mémoires de la Société, et assure, en félicitant cordialement l'auteur, que ses confrères seront toujours heureux de recevoir de lui des communications de ce genre.

M. Massillon Rouvet présente des échantillons de carreaux de terre cuite, impression polychrome, du XVe siècle, qu'il a rapportés d'un récent voyage à Lourdon, vieux château fort, détruit par ordre de Richelieu. Ce château avait trois ou même quatre enceintes, et paraît remonter au XIIIe siècle. Les moines de Cluny jouaient à la paume dans ces murs aujourd'hui ruinés, et ils y avaient caché tous les trésors de l'abbaye.

Au nom de M. Victor Gueneau, le Président communique le vaste et intéressant ensemble de renseignements recueillis par notre actif confrère sur la Chartreuse Notre-Dame du Val Saint-Jean de Basseville, *Prioratus Sanctæ Mariæ Vallis Sancti Johannis de Bassa villa, ordinis Carthusiensis*. Tous les titres y sont produits chronologiquement ; ceux mêmes que notre confrère n'a pas tenus en main sont indiqués à leur place. Les prieurs, vicaires et procureurs connus, c'est-à-dire dont les noms ont été trouvés dans les divers actes, sont nomenclaturés avec leurs dates de 1330 à 1789. C'est, en un mot, une histoire par textes authentiques. La Chartreuse de Basseville appartient à M. Hérisson, ancien ministre, et aura, sans doute, bientôt disparu. C'était œuvre utile, et intéressante au premier chef, de recueillir tout ce qui concourt à son histoire. En quoi M. Victor Gueneau a de nouveau bien mérité, aux yeux des amis et curieux de l'histoire locale, ainsi que de ses confrères de la Société Académique, qui lui envoient leurs remerciements.

Le Président a été informé, par M. Lucien Gueneau, que M. Boidot, architecte à Clamecy, possède un fort beau plan de Basseville, dont il se ferait un plaisir de donner une réduction à la Société. Les membres présents, heureux des intentions bienveillantes qui leur sont signalées, prient le Président de vouloir bien faire, auprès de M. Boidot, toute démarche convenable, et de le remercier de son offre gracieuse.

A la fin de la séance, le Président donne lecture d'une circulaire du Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes, relative à la publication projetée, sous ses auspices, d'un « Catalogue des manuscrits des Sociétés savantes. » Le Président reconnaît qu'il est, en effet, éminemment utile de vulgariser les éléments de travail que peuvent contenir les manuscrits littéraires, scientifiques, liturgiques, cartulaires, etc., possédés par les Sociétés savantes. Malheureusement, la Société Académique du Nivernais, trop jeune pour détenir des richesses de ce genre, ne pourra être représentée dans la publication officielle à laquelle elle est invitée à concourir.

La séance est levée à cinq heures, et la suite de l'ordre ajournée au jeudi 17 juin.

Annexes au Procès-verbal de cette Séance.

1. Extrait du procès-verbal de la Séance du Congrès (Section d'archéologie), en date du 27 avril 1886, sous la présidence de M. Chabouillet.

« M. Massillon Rouvet communique la photographie d'un curieux bas-relief trouvé à Nevers, sur l'emplacement de la chapelle de Saint-Michel, au milieu de fragments d'inscriptions romaines et carlovingiennes. Cette sculpture représente saint Michel terrassant le dragon, et paraît remonter à la fin du onzième siècle.... »

. . . . . .

« M. le docteur Jacquinot, de la Société Académique du Nivernais, lit un travail sur les Monuments mégalithiques du département de la Nièvre. Il rectifie la liste donnée par la commission de topographie des Gaules, en disant que ce département ne renferme aucun dolmen. On y rencontre seulement de nombreuses pierres à bassins, des autels et des pierres d'une forme bizarre, telles que celle dite du Dos-de-l'Ane, qui se trouve sur la limite du département de la Côte-d'Or. C'est dans la commune de Saint-Agnan qu'on trouve le plus grand nombre de Monuments mégalithiques. M. le docteur Jacquinot a recueilli, dans la même région, des instruments en silex taillé.

» M. Chabouillet et M. de Barthélemy contestent fortement l'opinion soutenue par l'auteur de la communication et se refusent à voir des autels dans ces pierres.

» M. Cournault dit qu'en Suisse, on a signalé des roches sur lesquelles sont creusées des espèces d'écuelles faites de main d'homme, mais que personne n'a pensé à en faire des autels.

» M. Mayaud soutient que les bassins creusés dans ces pierres sont des cavités purement naturelles produites par la lente action des eaux. »

(Journal Officiel du 28 avril 1886).

2. Lettre de M. le docteur Jacquinot au journal *le Moniteur de la Nièvre*.

« Nevers, 30 avril 1886.

» Monsieur le rédacteur en chef,

» Je lis à l'instant, dans le numéro de jeudi de votre estimable journal, un article sur la réunion des délégués des sociétés savantes.

» D'après ce récit, mon travail aurait été jugé et condamné par l'*assemblée*.

» Or, il n'en est rien ; mon seul adversaire a été M. le président Chabouillet, qui, à bout d'arguments, a interpellé l'assemblée pour y trouver un adversaire des faits avancés dans mon mémoire.

» Personne n'a répondu.

» M. le président Chabouillet a fait alors un second appel désespéré, montrant ainsi naïvement son impuissance.

» L'assemblée est restée muette.

» Laissons donc à M. le président Chabouillet la responsabilité de ses idées surannées, et n'en rendons pas complice une docte et honorable assemblée.

» Comme mes concitoyens pourraient être induits en erreur sur mon compte, je vous prie, monsieur le rédacteur, de vouloir bien accueillir ma réclamation. Vous aiderez ainsi à la manifestation de la vérité dont vous êtes l'ami, et qui, vous le savez, est si difficile à faire triompher.

» Veuillez agréer, etc.

» Dr H. Jacquinot. »

Séance du 17 Juin 1886

Sont présents : MM. d'Asis-Gaillissans, *président ;* docteur Honoré Jacquinot, L. Gueneau, Aristide Gandrey, Chevrier, Bégat, Legendre, Massillon Rouvet, Rémond, Roche, G. Lefebvre, Alexis Debourges, Lhospied, Dumoulin, Alf. Manuel ; Victor Balandreau, *secrétaire.*

Le Président communique une lettre de M. Valotte, qui exprime tous ses regrets de ne pouvoir assister à la séance de ce jour.

Lecture est donnée du Procès-verbal de la précédente séance, lequel est adopté après échange des observations dont substance suit :

M. Chevrier remercie ses confrères des paroles sympathiques que le procès-verbal contient à son adresse. Les regrets que cause son éloignement d'un milieu où il compte tant d'amis, sont non moins vivement ressentis par lui-même. Mais, de loin comme de près, il demeure cordialement dévoué à l'œuvre commune d'une Société qu'il a contribué à fonder et qu'il est heureux de laisser en bonne voie.

Le Président propose à son tour une addition au procès-verbal. A la dernière séance, dit-il, l'heure avancée et le départ de quelques membres ne lui ont pas permis de s'acquitter de la mention élogieuse qu'il devait à l'un de ses plus estimés confrères. Le traité d'*Economie politique*, que vient de publier M. Georges Lefebvre, lui paraît devoir faire honneur non seulement à son savant auteur, mais à la Société Académique, dont notre confrère a bien voulu songer qu'il était membre, — même en n'écrivant pas directement pour elle, — et faire figurer le nom parmi les titres dont il a signé son ouvrage. Le Président exprime donc à M. G. Lefebvre et ses félicitations et ses remerciements.

A l'unanimité, les membres présents s'associent aux sentiments qui sont exprimés à leur excellent confrère.

M. Massillon Rouvet intervient : lui aussi, il pense qu'une Société ne saurait se désintéresser des travaux de ses membres, lors même que ceux-ci n'ont pas travaillé spécialement pour elle. C'est à ce titre qu'il signale à l'attention de ses confrères la composition faite par M. Legendre pour la Société de tir et destinée aux lauréats de ses concours annuels. Il revendique, non sans vivacité, pour notre confrère, la priorité et la propriété d'une œuvre dont on a pu voir figurer à l'Exposition de Bourges ce qu'il ne craint pas d'appeler « la contrefaçon ».

Le Président déclare qu'il importe de maintenir rigoureusement aux opérations et aux séances de la Société le caractère qui leur convient essentiellement. Elle doit s'imposer comme un scrupule de ne point soulever de questions personnelles où elle ne se sentirait pas directement intéressée. L'insertion, dans nos procès-verbaux, de noms propres, d'étrangers ou d'absents, engagerait la Société dans une voie périlleuse peut-être et qui, à coup sûr, dérangerait l'allure discrète à laquelle elle s'est conformée jusqu'ici. Nul, sans doute, ajoute le Président, ne prise plus haut que lui et les qualités et le talent de Léon Legendre, mais toute satisfaction n'a-t-elle pas été donnée à notre cher confrère par l'article si justement élogieux du journal *le Drapeau* et la reproduction du dessin qui porte son nom ?

Le Président estime donc qu'il n'y aurait aucun profit à prolonger l'incident. Il propose d'adopter le procès-verbal et de passer à l'ordre du jour.

Le Président communique une lettre qu'il a reçue de M. le Maire de la Ville. Conformément au désir qui lui a été transmis au nom de la Société Académique du Nivernais, M. le Maire déclare rapporter le paragraphe de l'arrêté municipal aux termes duquel la Société était chargée de la conservation des Musées de la Ville.

Cette question des Musées, à laquelle la Société s'est vivement intéressée tant qu'elle s'est crue investie officiellement, devient close pour elle, — « officiellement du moins, et provisoirement, il faut l'espérer, » ajoute le Président.

Une question qui pouvait paraître, à quelques-uns, connexe avec la précédente, mais que la Société maintient à son rôle, est celle des « Expositions » qui, selon l'usage consacré, font partie intégrante des programmes aux Concours régionaux. La Société Académique, — on a pu l'apprendre par un article spécial du journal *le Patriote*, — avait depuis quelque temps étudié dans ses moindres détails un projet d'aménagement des locaux de l'ancienne Fonderie de canons pour y centraliser et y installer de la manière la plus convenable toutes les expositions du prochain concours régional de mai 1887. Bien que ce projet, dont la Société Académique prenait l'initiative, semble avoir passé inaperçu des autres organes de la publicité locale et de l'administration même, qui avait l'intérêt le plus direct à l'accepter ou à le discuter, les membres présents examinent de nouveau les plans qui lui sont soumis par la commission spéciale chargée de l'élaboration du projet. Ils demeurent, plus que jamais, convaincus des avantages de toutes sortes qui résulteraient de son exécution, et déclarent la Société Académique d'ores et déjà prête et pourvue, pour le cas échéant, où il serait fait, par qui de droit, appel à son concours.

Dans le dépouillement de la correspondance, le Président signale la demande, qui lui a été faite par les libraires du *Museum* de Londres, d'un exemplaire des Mémoires de la Société, destiné à la bibliothèque de cet établissement. Le Président propose d'accéder à ce désir.

M. Jacquinot demande qu'un autre exemplaire soit adressé à la *Société d'anthropologie* à laquelle on proposerait, d'une manière durable, l'échange gracieux des publications.

Ces deux propositions sont agréées unanimement.

La parole est donnée à M. Lucien Gueneau pour une nouvelle communication relative aux us et coutumes du Morvan. Ce nouveau et considérable fragment est relatif à l'exercice — illégal, hélas! — de la médecine et de la chirurgie dans la région dont notre confrère s'est fait l'historien. Grâce à la verve spirituelle du narrateur, véritable maître dans ce genre de présentations, ces recettes cocasses, ces ordonnances qui n'ont rien de l'odeur du Codex, ces pratiques inconnues des plus doctes Facultés, excitent l'intérêt et parfois une irrésistible hilarité.

Cette lecture termine la séance.

Séance du 18 Novembre 1886.

Sont présents : MM. d'Asis-Gaillissans, *président ;* Bégat, Georges Lefebvre, Legendre, Lhospied, Alfred Manuel, Massillon Rouvet, Rémond, Roche, capitaine Sévat.

Le Président présente les excuses de MM. Valotte, H. de Flamare et Lucien Gueneau, empêchés d'assister à la séance de ce jour.

Il remercie ceux de ses confrères qui ont bien voulu songer à l'échéance réglementaire du troisième jeudi et se réunir au lieu ordinaire des séances de la Société, bien que, contrairement aux habitudes, ils n'eussent pas reçu du Secrétaire la carte de rappel.

Des préoccupations, dont le Président apprécie l'importance, mais qu'il a connues trop tard pour en conjurer l'effet toujours fâcheux, ont été cause que le membre du Bureau chargé des convocations a dérogé à sa ponctualité ordinaire. Chacun comprendra combien la Société est intéressée à ce que des omissions de ce genre ne se renouvellent pas.

Le procès-verbal de la précédente réunion est lu et adopté sans observations.

Le Président prie ensuite M. Alfred Manuel de vouloir bien, en l'absence du Secrétaire, prendre la plume et tenir note de l'ordre de la présente séance.

M. le capitaine Sévat a la parole pour compléter la communication faite par lui à quelques-uns de ses confrères. Il rappelle qu'il leur a signalé récemment la découverte, à Challuy, d'un certain nombre de haches en silex. Il avait pensé que ceux de ses confrères qui s'occupent du préhistorique pouvaient prendre quelque intérêt à l'examen de ces

échantillons. Aussi leur avait-il laissé l'espérance qu'il lui serait possible d'en obtenir personnellement communication à cet effet. Malheureusement, dit-il, M. le curé de Challuy, aux mains de qui se trouvaient les haches en question, ainsi qu'un bracelet de bronze, d'un type d'ailleurs assez connu, en a aujourd'hui disposé. Peut-être serait-il temps encore de demander communication d'une nouvelle hache, trouvée à une date plus récente : M. Sévat promet de s'y employer.

A ce propos, notre confrère ajoute que, dans ses courses de chasseur, sinon d'archéologue, à Challuy-Aglan, dans les parages où ont été trouvés les objets susdits, il a rencontré de vastes excavations, encore assez régulièrement délimitées, qu'il lui semble impossible d'expliquer, soit comme accidents naturels, soit par un travail moderne, comme le serait celui de l'exploitation d'une carrière. Il s'enquit auprès de quelque habitant du pays, et il lui fut répondu que M. Honoré Jacquinot avait vu les mêmes cavités et qu'il aurait déclaré y reconnaître des habitations primitives. L'explication a-t-elle été transmise telle qu'elle a été donnée? M. Jacquinot seul pourrait édifier ses confrères à cet égard.

Le Président remercie M. Sévat de sa communication et de l'empressement avec lequel il a offert de s'entremettre. Pour ce qui est des particularités signalées à Aglan, il convient d'attendre que l'état de santé de notre savant et vénéré confrère lui permette de reprendre à nos séances la place qu'il y occupe si dignement.

M. de Flamare espérait pouvoir assister à la séance de ce jour et présenter lui-même à la Société les pièces d'un procès criminel des plus curieux. Il s'agit d'une rivalité de crosses remontant à 1658, et ayant abouti, de la part du prieur clunisien de Saint-Sauveur de Nevers, Dom Philbert Lemperier, à des voies de fait envers l'évêque messire Eustache de Chéry, venant donner la confirmation en l'église de Saint-Sauveur, le 22 avril 1658.

Au nom de M. de Flamare empêché, le Président donne communication des pièces les plus importantes de l'instruction criminelle, qui lui ont été recommandées pour la lecture en séance. A savoir :

1° La plainte reçue le 23 avril en l'hôtel épiscopal par Charles Litaud, sieur de la Planche, conseiller du Roi, lieutenant particulier au bailliage et siège présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, requis par l'Evêque d'informer des faits de la plainte et connaître des violences commises sur sa personne ;

2° La déposition de Theodoric Cocquebert, prêtre, chanoine régulier de Saint-Augustin du couvent de Saint-Martin ;

3° La déposition de Jean Damond, curé de Saint-Arigle ;

4° La déposition de Hugues Bigarne, maître drapier.

L'information avait amené un décret de prise de corps avec permission de s'assister de forces en cas de rébellion, « afin que le dessus demeure à justice. » Il fallut que les sergents royaux de Nevers, Achille Buisson, Jean Lizon, Jean de Corcelles et Nicolas Joffron, huissier et archer en la maréchaussée de Saint-Pierre-le-Moûtier, enfonçassent les portes. On chercha en vain, dans tous les endroits où ils pouvaient être, le prieur et ses deux coaccusés, les notaires François Coujard et Claude Guitot.

Il ne restait qu'à dresser l'inventaire des meubles, titres, papiers trouvés dans le couvent. Cet inventaire, fait par Jean Crevel, conseiller du roi au bailliage et siège présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, n'est pas la pièce la moins curieuse du procès criminel. Il en est donné lecture.

Une seule pièce manquait au dossier : la sentence du Grand Conseil. Sur l'indication et à la prière de notre confrère, elle a été recherchée et trouvée aux Archives nationales par l'un de ses amis qui lui en a promis la transcription.

La Société Académique, grâce à M. de Flamare, aura donc en mains toutes les pièces de l'intéressant et édifiant procès.

Des remercîments sont unanimement adressés à l'auteur de cette communication.

Une communication non moins intéressante et aussi vivement attendue était la préface de la réédition projetée des Œuvres de Maître Adam, par Mme Zélia Provost-Ponsin.

Le Président donne lecture de cette longue étude, sur le manuscrit même auquel, quelques heures à peine avant d'être enlevée, travaillait encore notre regretté confrère. Cette lecture est écoutée non sans émotion, eu égard aux circonstances mêmes que le Président vient de rappeler.

Dans ces pages, où l'auteur semble avoir pris surtout à tâche de faire revivre la société contemporaine de Maître Adam, on reconnaît une verve aimable que ne gâte point l'érudition qui s'y mêle çà et là, toutes les qualités de cette plume finement taillée qui a écrit à la Société Académique des lettres si charmantes et si pleines de promesses.

C'est à peine si quelques scrupules de détail ont eu l'occasion de se produire. Le Président, d'ailleurs, consent à se charger lui-même des légères retouches que comportent des pages prématurément tombées des mains de l'auteur ; mais il conservera scrupuleusement tout ce qui concourt à donner à l'œuvre sa saveur particulière, cette physionomie toute féminine où, comme par une grâce de sexe sans doute, les qualités sont souvent d'autant plus attirantes qu'elles paraissent confiner davantage à quelque défaut.

A cause de l'heure avancée, la suite de l'ordre est renvoyée à la prochaine séance.

Séance du Jeudi 20 Janvier 1887.

Sont présents : MM. d'Asis-Gaillissans, *président ;* H. Valotte, Lucien Gueneau, A. Gandrey, Bégat, Dumoulin, H. de Flamare, Lefebvre, Manuel, Massillon Rouvet, Sévat, Victor Balandreau, *secrétaire.*

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Président donne lecture d'une lettre dans laquelle le docteur H. Jacquinot déplore le malheureux état de santé qui le retient loin de ses confrères et qui lui fait craindre de ne pouvoir de longtemps se joindre à eux. Il manifeste les inquiétudes les plus vives au sujet de sa vue qui ne lui permet plus de se livrer à ses chères études, et « lègue, » dit-il, à ses confrères les plus compétents le soin de les revoir et de les achever. »

Les membres présents s'associent d'un mouvement unanime aux regrets, profondément sympathiques, dont le Président s'est fait l'interprète, ainsi qu'aux vœux formés par lui, pour le rétablissement du vénéré confrère à l'activité duquel la Société doit une des meilleures parts de sa vie.

Le Président donne ensuite lecture d'une circulaire nouvelle de M. le Ministre de l'Instruction publique, relative aux *Assemblées générales* de communautés d'habitants. L'examen de quelques mémoires sur cette question, parvenus à la Section des Sciences économiques et sociales, suggère au Ministre une réflexion : il estime « qu'il y aurait inconvénient à réserver, pour une étude distincte, les documents relatifs aux délibérations sur des intérêts religieux. » Il croit devoir, en conséquence, « inviter les personnes qui prépareraient des mémoires à ne pas négliger l'examen de ces délibérations. Dans le cas où celles-ci auraient motivé des réunions spéciales, il semblerait utile d'indiquer ce que les réunions ont pu présenter de particulier au point de vue des convocations, de la présidence, du lieu et du mode de délibération, de la rédaction des procès-verbaux, etc. »

Les membres présents prennent bonne note du vœu qui est porté à leur connaissance.

M. Sévat a la parole pour compléter la communication faite par lui, dans la séance de novembre, sur les haches en silex trouvées à Challuy. Il a pu obtenir qu'on lui confiât un des spécimens les mieux caractérisés, et il s'empresse de le soumettre à l'examen de ses confrères. Sur le désir qui lui est manifesté, M. Alfred Manuel prend le croquis exact de l'échantillon qu'il a en main, et note les particularités qu'il présente.

M. de Flamare appelle l'attention de la Société sur les fragments de manuscrits et de chartes que l'on rencontre fréquemment employés dans les couvertures des registres et des livres et qui, quelquefois aussi, ont servi à recouvrir des cartons de bureau.

C'est ainsi qu'ont été retrouvés, il y a quelques années, par MM. Paul Meyer et Gaston Paris, aujourd'hui membres de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, les fragments de l'intéressante chanson de geste de Mainet (XIIe siècle).

Pour ce qui concerne le Nivernais, M. de Flamare n'a retrouvé, jusqu'ici, que quelques fragments de deux chansons de geste :

1° Le dernier feuillet, en deux fragments, provenant de deux registres différents de l'ancienne paroisse de Fleury-la-Tour, réunie aujourd'hui à la commune de Fertrève, et contenant 276 vers de dix syllabes de la chanson du Moniage Guillaume, du commencement du XIIIe siècle.

2° Un feuillet complet avec la moitié supérieure du feuillet suivant et un autre demi-feuillet contenant en tout 786 vers de 12 syllabes de la chanson de geste de Garin de Monglane, également du XIIIe siècle.

A propos de ces fragments, qui appartiennent à la geste de Guillaume d'Orange, M. de Flamare entre dans quelques explications sur la facture des chansons de geste, se réservant de revenir plus tard sur la question. Les chansons, longs récits légendaires de plusieurs milliers de vers, sont divisés en un certain nombre de *laisses* ou couplets monorimes ou monoassonancés de longueur inégale. Le vers le plus fréquent dans ces compositions est le vers de dix syllabes, qui est à proprement parler le vers épique français. Dans d'autres chansons, le vers de douze syllabes a également été employé. Ce qui caractérise la plupart des poèmes de la geste de Guillaume d'Orange, c'est que toutes les laisses, quelle que soit la mesure du poème, sont terminées par un petit vers de sept pieds ne rimant pas avec le reste de la laisse.

Il est très rare que les auteurs des chansons de geste soient connus ; presque toutes sont anonymes.

Outre ces fragments de chanson de geste, trouvés tous dans les couvertures des Registres de l'état civil de Fleury-la-Tour, il a été trouvé, dans les mêmes registres, un fragment de 133 vers d'un roman d'aventure encore indéterminé, du XIIIe siècle, en vers de huit pieds rimés deux à deux, comme c'est l'ordinaire pour ces poèmes plus connus sous le nom de *Romans de la table ronde,* qui sont d'origine celtique, tandis que les chansons de geste sont d'origine germanique et franque.

Enfin, les registres de La Celle-sur-Nièvre ont fourni un feuillet très endommagé du poème de Troye de Benoît de Sainte-More, du XIIIe siècle, en vers de huit pieds, rimés deux à deux. Ce poème est très curieux, par la manière dont l'auteur fait agir et parler les héros d'Homère en chevaliers de son temps.

M. de Flamare, après avoir présenté à la Société ces différents fragments de notre vieille littérature nationale qu'il a eu la bonne fortune de découvrir, engage vivement ses confrères à faire des recherches en ce sens dans les couvertures des vieux registres et des vieux cartons qu'ils peuvent avoir, et à les lui communiquer.

Le Président remercie vivement M. de Flamare de sa très intéressante communication et lui redonne la parole pour la lecture de différents passages d'une procédure, instruite au Présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, au sujet de l'enlèvement nocturne de la cassette du prieur du Prieuré de cette ville, dom François Rapine, alors gravement malade.

Ces documents du plus grand intérêt, en ce qu'ils font voir l'organisation des anciennes cours de justice du XVIIe siècle, dont tous les magistrats étaient proches parents (à Saint-Pierre-le-Moûtier, nous les voyons divisés en deux groupes ennemis), seront publiés aux *Mémoires* avec une introduction et des notes.

Le Président a reçu de M. Marcel Coulloy une poésie, dont il prie M. Bégat de vouloir bien faire lecture. Cette pièce, qui a pour titre *Le Pleur de Satan,* et où notre jeune et cher confrère a mis toute la couleur et l'originalité de son talent poétique, est accueillie avec le plus vif plaisir. Elle sera insérée dans les *Mémoires.*

La séance est levée à cinq heures.

Assemblée générale du 18 Février 1887.

Présidence de M. d'Asis-Gaillissans.

Sont présents : MM. d'Asis-Gaillissans, *président;* Dr Ernest Mignot, Lucien Gueneau, A. Gandrey, Bégat, Debourges (Alexis), H. de Flamare, Lefebvre, Legendre, Lhospied, Alfred Manuel, Rémond, Roche, Massillon Rouvet, capitaine Sévat; Victor Balandreau, *secrétaire.*

Le procès-verbal de séance de la précédente Assemblée générale est lu et adopté sans observations.

Le Président prie ses confrères présents d'admettre ses excuses, s'il ne leur apporte pas des paroles plus solennelles pour clore une nouvelle année d'existence qu'il a le devoir et le plaisir de déclarer bien remplie. Il ne voit, en effet, autour de lui que des confrères qui se sont montrés assidus aux réunions mensuelles de la Société ou qui lui ont consacré la même part d'activité qu'ils avaient prise, dès l'origine, dans le travail commun. Il n'aurait donc qu'à renouveler simplement, au nom de la Société, les remercîments et les félicitations auxquels ont droit les plus fideles et les plus dévoués de ses membres. Mais leur éloge n'est plus à faire auprès de ceux qui les ont entendus à nos séances ou qui ont lu et liront leurs travaux. Le Président espère que le zèle et l'activité qu'il signale trouveront de nouveaux imitateurs. C'est avec une véritable confiance qu'il salue l'année nouvelle qui s'ouvre pour la Société Académique du Nivernais.

Le Président annonce ensuite qu'au lieu de la redite banale de son allocution des années écoulées, il apporte à ses confrères un fragment détaché d'un long travail entrepris par lui sur l'invitation de M. le Ministre de l'Instruction publique.

Avant de commencer sa lecture, il donne la parole à M. Massillon Rouvet qui la demande.

M. Rouvet fait passer sous les yeux de ses confrères trois planches gravées, extraites du *Recueil d'architecture civile* publié par MM. André et Daly fils. C'est le projet, ou plutôt l'un des projets présentés par lui pour la transformation de l'ancienne église des Minimes en Musée municipal, et du bâtiment qui servait d'infirmerie dans l'ancienne Caserne, en Ecole supérieure d'enseignement primaire. Le projet dont la gravure est sous les yeux est le premier des deux de l'auteur qui ont été primés, on sait dans quelles circonstances.

Le Président pense qu'il serait intéressant et honorable pour la Société que le projet en question fût conservé dans les volumes où, en fin de compte, elle écrit son histoire. Il demande à M. Rouvet si les éditeurs du *Recueil d'architecture* consentiraient à un tirage spécial en sa faveur.

M. Rouvet, qui s'était assuré, par prévision, des intentions de ses éditeurs parisiens, répond qu'ils y consentiraient volontiers : ils tireraient 300 épreuves de chacune des planches, avec les changements qui leur seraient proposés dans le titre, moyennant prix fait de 100 francs.

Le Président et M. Bégat font valoir les avantages qu'il y aurait à profiter de cette offre. Il est décidé que M. Rouvet servira d'intermédiaire pour en assurer la meilleure exécution. Ces planches, accompagnées d'une courte notice, feront partie du fascicule de nos *Mémoires* dont l'impression touche à son terme.

Le Président annonce que M. le Directeur des Beaux-Arts l'informe, en date du 9 février, que la onzième session des *Sociétés des Beaux-Arts des départements* aura lieu aux prochaines vacances de Pâques, et que les Mémoires destinés à être soumis au *Comité* devront lui parvenir avant le 15 mars.

M. d'Asis-Gaillissans donne ensuite lecture d'un fragment considérable de son travail sur les livres dits *Incunables*, conservés par lui dans la Bibliothèque de la Ville. Il a eu soin, pour permettre à ses confrères de suivre et d'apprécier l'étude qu'il leur présente, d'apporter le précieux petit volume qui en fait l'objet. Ce sont les *Heures de la Vierge*, à l'usage de Paris, imprimées en 1490 par Pierre Le Dru et Etienne Jehannot, qui, à cette date, n'avaient qu'un seul et même atelier typographique. M. d'Asis-Gaillissans rappelle l'origine de son travail : au début, ce ne devait être qu'une simple notice bibliographique destinée à prendre place dans l'*Inventaire* dont la rédaction lui était confiée par le Ministre. Chemin faisant, l'intérêt pris par lui à la description du volume qu'il avait en mains, l'a promptement sollicité à dépasser son cadre. Il en est résulté une véritable étude, au point de vue de l'art et de la langue, du livre liturgique.

Cette lecture a été écoutée avec l'attention la plus sympathique et la plus soutenue. On pourra voir *in extenso*, dans les *Mémoires*, le travail de notre honorable et cher président.

La parole passe à M. de Flamare pour la communication d'une autre de ces Instructions criminelles dont il a su faire un choix si habile et une curieuse, et parfois si amusante, collection : édifiante à tout prendre, car l'histoire des mœurs d'une époque se retrouve dans chacun de ces dossiers.

Il s'agit aujourd'hui d'un procès d'adultère dans lequel se trouvent personnellement compromis des gens de robe au siège de Saint-Pierre-le-Moûtier. Dans le cas présent, les gens de robe n'avaient pas, à coup sûr, volé leur nom. La plainte de l'époux et deux des dépositions principales, lues par M. de Flamare, ont, par le piquant ou la naïveté du détail criminel, justifié la curiosité que l'annonce d'une communication de ce genre avait éveillée.

En vue de la publication dans nos *Mémoires* des pièces de ce procès criminel, M. de Flamare se propose d'exposer d'une façon suivie cette petite cause « grasse, » comme on dit aujourd'hui, et de faire connaître plus amplement les magistrats qui s'y trouvèrent, activement et passivement, mêlés.

Le Président rappelle aux membres présents qu'ils sont « Assemblée générale, » et qu'aux termes des Statuts, ils doivent pourvoir à la constitution du Bureau directeur et des Bureaux sectionnaires pour 1887.

L'Assemblée décide à l'unanimité que la Société continue aux membres qui la dirigent les pouvoirs qu'elle leur a confiés. Elle leur adjoint M. Georges Lefebvre, aux fonctions d'archiviste, vacantes depuis le départ de notre regretté confrère M. Louis Chevrier.

En son nom et au nom de ses collègues, le Président remercie l'Assemblée de cette marque nouvelle de confiance et de sympathie qui leur est donnée.

Puis il demande si quelques travaux sont en état de figurer à l'ordre du jour de la prochaine séance.

M. Rémond croit pouvoir être prêt pour la première réunion, et M. le Dr Ernest Mignot pour une date ultérieure assez rapprochée.

Les membres présents accueillent avec plaisir ces bonnes promesses.

M. Rémond demande alors si la question des Expositions, particulièrement de celle des Beaux-Arts, est réglée, et quelle part avait été faite à la Société Académique.

Le Président répond que, dans une réunion spéciale due à l'initiative de la municipalité, il avait été procédé, au scrutin secret, à la formation d'une Commission des Beaux-Arts, et que la Société Académique s'y trouvait représentée par quatre de ses membres sur dix élus, à savoir : MM. d'Asis-Gaillissans, vice-président ; Alexis Debourges et Lucien Gueneau, secrétaires ; Léon Legendre, membre.

A propos d'une autre exposition annexe, celle dite scolaire, M. Lhospied demande à exprimer un scrupule : il craint qu'il n'y ait double emploi entre cette exposition et une

partie spéciale de l'Exposition agricole au Concours régional, ou que, toutes les deux étant divisées, elles ne perdent de leur importance et ne se nuisent mutuellement.

M. Roche fait judicieusement observer que les deux Expositions ont une origine et une organisation nécessairement distinctes : l'État est le maître dans toutes les Sections qui relèvent directement du programme ordinaire des Concours régionaux. S'il y a mal, et pour son compte il ne le voit pas, le mal serait nécessairement sans remède.

Le Président croit que la Commission de l'Exposition scolaire, qui sera nommée prochainement par le Préfet, pourra utilement intervenir et conjurer, au moins en partie, les inconvénients signalés, s'ils se présentaient.

Aucune question ne se produisant, la séance est levée.

Certifié conforme au Registre des délibérations et actes de la Société.

Le Président,

D'ASIS-GAILLISSANS.

NOTICE SUR L'INVENTAIRE

DE LA *BIBLIOTHÈQUE NIVERNAISE*

Annexée à la grande Bibliothèque Municipale de Nevers.

Ce n'est ni une histoire qui n'est pas à faire, ni un travail de science que je veux vous présenter, mais une œuvre de patience et de classement que j'ai crue utile à ceux qui aiment jeter un coup d'œil sur le passé, qui ont besoin de connaître, pour entreprendre de nouveaux travaux, ce que nos prédécesseurs ont déjà recherché, dépeint et écrit.

Je n'ai rien inventé non plus; je n'ai eu qu'à suivre ce qui avait été fait dans le principe : diviser en sections plus nombreuses, il est vrai, le premier fonds créé par M. Gallois et acquis par la Ville.

Mais, avec le temps, la Bibliothèque nivernaise s'étant accrue, comme elle s'accroîtra encore, les pages blanches réservées, dans les diverses sections, à l'inscription des documents ou livres entrants, furent bientôt remplies, et l'on finit par ne plus observer les divisions. Tout ce qui survint fut enregistré pêle-mêle, sous des numéros d'ordre toutefois.

J'ai trouvé des cartons ou des chemises renfermant bon nombre de pièces, quelquefois inventoriées sur des feuilles détachées, mais pas toujours. Le plus souvent, on y introduisait de nouveaux documents sans que leur désignation fût écrite quelque part.

Des collections reliées, contenant des centaines de pièces diverses, étaient inscrites sous un numéro et un titre général fallacieux. Quelques chercheurs, ou simples curieux, les compulsaient de loin en loin, sans but, par passe-temps. Mais les travailleurs, qui n'ont pas de temps à perdre, ne trouvant pas tout de suite l'objet de leurs recherches, y renonçaient, devant un inventaire général à faire.

Ouvrir de nouvelles sections, faire un inventaire précis, non seulement des ouvrages numérotés, mais de tout ce que contenaient les recueils reliés ou sous cartons et chemises, imprimés ou manuscrits, présenter une table non seulement par noms d'auteurs ou pseudonymes, mais par localités, monuments, sujets traités, noms ou faits historiques,

tant nivernais que généraux, tel a été le plan suivi. Je n'ai eu d'autre but, je le répète, que de faciliter les recherches et d'économiser le temps.

Selon moi, la table seule, telle que je l'ai conçue, dispense d'avoir recours à l'inventaire proprement dit, qui ne devrait être consulté que par les conservateurs, sur les indications du chercheur dans la table.

Bon nombre d'ouvrages, de pièces et documents, n'ont rien de local, ni par l'auteur, ni par le sujet, ni par le nom d'imprimeur. Leur présence ne peut s'expliquer que par l'intention formelle du donateur.

***

Une brochure de MM. Ferdinand Wagnien et Antony Duvivier, imprimée en 1847, donne l'historique de la cession du Cabinet de M. Gallois à la Ville, qui fut décidée en Conseil municipal les 10 et 19 novembre 1847. La pièce la plus intéressante de cette brochure est la lettre de M. Gallois contenant sa proposition de cession. Qu'est devenu l'original de cette lettre ? Je ne sais. En voici les termes :

« *A Monsieur le Maire et à MM. les Membres du Conseil municipal de Nevers.*

» Messieurs,

» Depuis 1813, j'appartiens au corps royal des ponts et chaussées ; depuis cette époque, le sol de notre département, par suite des grands travaux qui y ont été exécutés, a été fouillé en tous sens, et mes fonctions ont développé chez moi le goût pour tout ce qui est du domaine de l'archéologie.

» J'ai recueilli d'abord tout ce que les déblais de nos routes amenaient à la surface du sol : médailles gauloises et romaines, en or, en argent et en bronze, de tout module ; statuettes, armures, anneaux, etc., etc.

» J'ai recherché ensuite la monnaie royale, celles des comtes et ducs de Nevers qui ont été frappées dans la localité, et tout ce que les églises et monastères de l'ancien Nivernais pouvaient avoir possédé d'objets d'art.

» Mon zèle, Messieurs, a été couronné d'un certain succès, puisque j'ai tiré de la poussière de bien précieux objets.

» Je ne me suis point arrêté là, et j'ajoutai à mes collections celle des faïences de Nevers et une bibliothèque nivernaise. Déjà je possède en faïence des pièces d'un prix d'autant plus élevé que, devenues plus rares, elles sont plus recherchées. J'ai trouvé et recueilli, en manuscrits, volumes et brochures, des ouvrages depuis longtemps introuvables dans le commerce et qui font la gloire des lettres dans le Nivernais.

» La note ci-jointe vous donnera un aperçu de ce que renferme mon cabinet.

» Ce que j'ai entrepris, Messieurs, était, selon moi, une bonne œuvre, une œuvre patriotique et locale à la fois ; mais, je dois vous l'avouer, elle était peut-être au-dessus des forces d'un seul homme, quelque dévouement qu'il y apportât : la vie est trop courte pour de tels travaux. Quand, après trente ans employés à former ces diverses collections, je me suis mis en face de mon œuvre, cette triste réflexion m'est montée à l'esprit : après moi, qu'est-ce que tout cela deviendra et où iront tous ces objets recueillis avec tant de soins ?

***

PREMIÈRE SECTION. — *Liturgie, livres de piété, de morale, philosophie, controverse religieuse, hérésies, ancien et nouveau Testament, histoire des évêques, des couvents, des saints nivernais, législation ecclésiastique.*

Le n° 1 de cette section est un recueil de six pièces latines et diverses en caractères gothiques, sans date, il est vrai, mais évidemment de la dernière partie du XVe siècle. La première pièce reproduit un des nombreux traités du célèbre Gerson, chancelier de l'Église et de l'Université de Paris, mort en 1429. Il s'agit de son *Tractatus de ecclesiastica potestate*. L'école du temps le surnomma *docteur évangélique et tres-chrestien*. Sa science ne redoutait aucune question; elle portait ses investigations et ses décisions sur tout, même *de pollutione nocturna et pollutionibus diurnis*.

Ce petit recueil, relié, tranche rouge, tenta beaucoup M. Léopold Delisle, le savant administrateur général, directeur de la Bibliothèque nationale, dans une visite à notre Bibliothèque. L'une de ces pièces, véritablement incunable, indique la signature de l'imprimeur : *Impressum Tholose per Johannem Guerlins*. Ce recueil est un précieux spécimen des premiers caractères mobiles gothiques et aux matrices soignées.

Permettez-moi de vous dire quelques mots de l'intéressante visite que je viens de rappeler. Mon éminent confrère m'était encore inconnu. Mais je m'aperçus bientôt que j'avais affaire à un maître dans la science du livre. Séduit par ses allures et sa conversation remplies de bonhomie, je me mis à l'unisson, tout en satisfaisant avec empressement à ses questions et en lui montrant ce que nous avions de plus remarquable.

Il aperçut sur une de nos grandes tables plusieurs paquets de journaux.

— Vous collectionnez aussi les journaux de la contrée? dit-il.

— Oui, répondis-je, je viens de recevoir ceux-ci du ministère. Les journaux sont devenus si nombreux qu'on ne sait sans doute plus que faire du *dépôt légal*, à Paris, et qu'on les évacue sur la province.

— Que pensez-vous de cette mesure? La trouvez-vous utile?

— Certes; nous parvenons bien, à peu près, à collectionner les journaux de Nevers, mais non ceux des arrondissements et même des cantons, et il est bon qu'on ait des doubles de ceux de Nevers pour combler les lacunes. Mais, par exemple, ils feraient bien là-bas de garder pour eux ou de mettre au pilon les journaux financiers, journaux de charlatans, de dupeurs, etc., etc.

Je vis mon inconnu échanger un sourire avec la dame qui l'accompagnait.

Puis, après avoir pris quelques notes sur certains ouvrages que je lui avais mis sous les yeux, mon hôte me quitta en me laissant sa carte.

Quelques jours après, je recevais la charmante lettre que voici :

« 10 octobre 1881.

» Monsieur et honoré collègue,

» A mon retour de voyage, je tiens à vous exprimer de nouveau le plaisir que, grâce » à votre obligeance, j'ai trouvé à visiter la Bibliothèque de Nevers. Je veux vous dire

Avant d'aller plus loin, et une fois pour toutes, je vais donner quelques exemples des avantages qu'offre la table alphabétique.

On désire connaître ce qui a été écrit sur tel sujet, telle localité ou tel monument, et on ignore le nom des écrivains qui s'en sont occupés. Prenons les A : vous cherchez ce qui a pu être écrit sur l'Abbaye de Saint-Martin d'Autun ; vous le trouverez soit à *Abbaye*, soit à *Saint-Martin*. Vous cherchez ce qui a pu être écrit sur l'âge de bronze, l'âge de fer, l'âge de la pierre : Vous le trouverez à *Age*.

Il est inutile de multiplier les exemples.

***

Deuxième Section. — *Economie politique, sociale, commerciale, administrative, fiscale, statistique.*

C'est la section la plus pauvre et la plus moderne. Les noms de nos contemporains, presque tous défunts, en font les frais : les de Chabrol-Chaméane, J.-B. Avril, Albert de Saint-Léger, N. Duclos, Regnault de Savigny, A. de Bourgoing, A. de Magnitot, baron Ch. Dupin, Sabatier, préfet ; les Dufaud, marquis de Saint-Phalle, Th. Bornet, A. Frebault, H. Durand, comte de Bizy, etc.

***

Troisième Section. — *Coutumes du Nivernais, arrêts, tarifs, plaidoyers, procès, jugements, mémoires judiciaires, jurisprudence, thèses de droit.*

A tout seigneur tout honneur. Le premier volume que la section présente est, tout porte à le croire, l'édition princeps des *Coustumes du Nivernois* (nous copions), « Enclaves et exemptions d'icelluy, accordees, levees, publiees et emologuees, en présence de gens et officiers de madame la comtesse de Nevers et de Dreux, et des trois estats d'icelluy pays : par noz seigneurs maistres Loys Boillard et Guillaume Bourgoing, conseillers du Roy notre sire, en sa court de parlement à Paris, et commissaires de par icelluy, en cette partie, et depuis reçues en icelle court. »

La plupart des titres des ouvrages du premier siècle de l'imprimerie sont de cette longueur. Caractères gothiques, *Paris, Guillaume Lebret*, 1539, relié parchemin.

Une particularité de ce livre, c'est qu'il y a un feuillet blanc, quelquefois deux, entre chaque page, destinés à recevoir les annotations du praticien qui s'en servait. En effet, il s'en trouve quelques-unes de temps à autre, ainsi qu'une table manuscrite.

Le volume qui vient ensuite comme ancienneté est un *Traité des coustumes de l'Auxerrois et du Donzyois*, imprimé en 1562, si l'on en croit le titre manuscrit remplaçant la première page disparue ; elles sont rédigées par Christophe de Thou, Barthelemy Faye et Jacques Viole, conseillers du roy en la cour du parlement. Les pages sont encadrées d'un double filet noir avec un espace un peu plus grand du côté de la marge extérieure, dont je ne m'explique pas l'utilité, étant encore trop étroit pour recevoir des notes. Grossièrement relié en peau couverte de fleurs de lys.

Nos légistes nivernais de cette section sont : Simon Marion, Guy Coquille, dont nous possédons presque toutes les éditions ; de Marchangy, né à Saint-Saulge ; les Dupin, E. de Chabrol-Chaméane, A.-J.-B. Gourgeois, Delangle, etc.

Mentionnons ici, pour ne plus y revenir non plus, que, toutes les fois que les chemises ou cartons contenaient des pièces disparates sous le rapport du sujet traité, j'en ai fait le triage et je les ai classées dans leurs sections respectives, mais je n'ai pu faire ainsi pour les collections reliées.

C'est ce qui fait qu'à la section *Jurisprudence et Coutumes*, je trouve au n° 62 deux parchemins, le premier de 1662, provision de la cure de Saint-Lazare près Nevers, et un brevet de boucher délivré par le duc Philippe-Jules-François Mazarini-Mancini, à Joseph Leroy, le 7 may 1768.

Dans cette section figure aussi, peut-être à tort (il eût dû être classé dans la section d'*Economie politique et sociale*), l'ouvrage prophétique de notre grand maréchal Vauban, précurseur de la Révolution, imprimé *sine loco*, en 1708. — Son titre, long et détaillé, indique suffisamment ce que doit contenir le livre : « *Projet d'une dixme royale*, qui, supprimant la taille, les aydes, les douanes d'une province à l'autre, les décimes du clergé, les affaires extraordinaires, et tous autres impôts onéreux et non volontaires : et diminuant le prix du sel de moitié et plus, produirait au Roy un revenu certain et suffisant, sans frais et sans être à charge à l'un de ses sujets plus qu'à l'autre, qui s'augmenterait considérablement par la meilleure culture des terres. »

Cette énonciation est si belle qu'après bientôt deux siècles, ce programme est loin d'être rempli.

***

QUATRIÈME SECTION. — *Histoire générale, diplomatique, politique, philosophique, militaire, Cosmographie, Voyages, Géographie générale, locale, Cartes, Atlas, etc.*

L'ouvrage le plus ancien, imprimé en beaux caractères elzéviriens, est le n° 101 : c'est la « *Continuation des Commentaires* des dernières guerres en la Gavle Belgique entre » Henry II, roy de France, et Charles V, empereur, etc., » par François de Rabutin, 1559.

Vient ensuite le n° 108, non moins bien imprimé en 1594 : « *L'histoire memorable des » grands trovbles de ce royaume soubs le roy Charles VII, contenant la grande desolation » en laquelle il le trouva à son aduenement à la couronne par l'usurpation des Angloys, » etc.*, » par Alain Chartier.

Les noms nivernais rencontrés dans cette division sont : Florimond Rapine, François Ravary, seigneur de Brèves ; Carpentier de Marigny, de Sauvigny, littérateur du diocèse d'Auxerre ; Née de la Rochelle, E.-J.-B. Rathery, Théodore Bouys, de Marchangy, A. Charma, Pierquin de Gembloux (du Cher) ; J.-B. Avril, A. Duvivier, Cassini, G. de Saint-Phalle, A. Marlière, Lhospied, T.-F. Chrétien, A. Bruandet, Faiseau-Ducoudray, baron Walchenaer, J.-P. Servois, Henri Crouzet, Paul Delagrange, J. Fiévée, Ernest de Toytot, Emile Paultre, Valette, A. de Chambrun de Rosemont, Marmet, vicomte Savigny de Moncorps, Edmond Bussière, Delamare, sous-préfet ; Amédée Jullien, etc.

***

CINQUIÈME SECTION. — *Belles-lettres, Classiques, Poètes latins, grecs, italiens, anglais, espagnols, Traductions, etc.*

Notre littérateur latiniste le plus distingué, et bien nivernais, car il est né à Saint-Saulge en 1480, est Jean Tixier (Ravisius Textor), seigneur de Ravisy, mort en 1522, étant recteur de l'Académie de Paris. Ses œuvres ont-elles été imprimées de son vivant? Je l'ignore. Car toutes les éditions que possède notre Bibliothèque sont postérieures à sa mort : 1534, 1535, 1551, 1566, 1580, 1587 et 1688. Pendant plus de 150 ans, peut-être 200, ses œuvres ont servi de modèles aux érudits et aux élégants latinistes. C'est là un titre glorieux.

Les caractères des éditions de 1534 et 1535 appartiennent à l'époque de transition entre le gothique et le romain, combinaison qui prit naissance en Belgique. Ce caractère, aux angles irréguliers, mal aligné, vu à distance, vous apparaît comme gothique. Vu de près, c'est du romain très imparfait.

L'édition de 1566, petit in-4°, est à deux colonnes et en caractères italiques, toujours très imparfaits.

Un grand nom de nos luttes religieuses est représenté par trois volumes de dates différentes, 1548, 1579 et 1584 : nous voulons dire Théodore de Bèze, né sur les confins du Nivernais, à Vézelay (Yonne), en 1519.

Ses *Poemata*, de 1548, sont imprimés à Paris, en caractères italiques qui ont eu la vogue pendant un siècle environ. Une note manuscrite du chanoine Gilbert Troufflaut, professeur d'histoire naturelle à l'école centrale, à Nevers, en 1801, dit que cette édition est rare et qu'on y trouve, de plus que dans les postérieures, les *Juvenilia* et autres pièces qui ont été supprimées. « Valait 6 fr. en 1771, » ajoute-t-il. J'ai eu la curiosité de consulter Brunet : la même édition valait 27 fr. en 1860.

L'édition de 1579, *Vindiciæ contra tyrannos*, portant le pseudonyme de Stephanus Ivnius, est imprimée à Edimbourg en beau caractère romain.

Vient ensuite, comme ancienneté, un livre doublement précieux pour un nivernais, par les noms de l'auteur et de l'imprimeur : Guy-Coquille et Pierre Roussin, 1590. C'est le *Gvidonis Conchylii Romanei Nivernensis Poemata.*

Dans mon premier travail, *Notice sur l'imprimerie à Nevers*, imprimée en 1864, j'ai accepté à regret la légende d'un premier imprimeur à Nevers, en 1556, au nom et aux œuvres restés inconnus, et j'ai assigné à Pierre Roussin le rang de deuxième imprimeur. En tout cas, l'honneur lui reviendrait bien d'être le premier par l'importance de ses travaux et le soin qu'il y a apporté.

L'ordre d'inscription nous donne les noms plus ou moins connus d'Etienne Moquot, de Denis-François Bernier, d'André-Charles Brotier neveu, né à Tannay; de Gabriel Madelenet, né à Saint-Martin-du-Puy; Portier Jean, né à Nevers; Pierre de Frasnay; Thomas-Lefebvre, né à Nevers; J.-L. Vincent, né à Varzy; A. Charma, né à La Charité; Pierre Duviquet, de Clamecy; J. Pinet, P. Bernay, Letexier, Ernest et Edmond Lafond; E. Cougny, de Nevers; A. Dethou; J. Dessiaux, de Nevers; Gabriel Brotier; Adrien Bonneau du Martray; François-Joseph Desbillons, etc.

*
* *

SIXIÈME SECTION. — *Littérature française, Classiques français, Pédagogie, Poésies, Nouvelles, Romans, Discours, Maximes, Pensées, Œuvres légères, satiriques.*

Dans cette section, aucun volume ne remonte au-delà du XVIIe siècle. L'édition la plus ancienne est de 1606 : *Adonis*, tragedie françoyse de Gabriel Lebreton, né à Nevers en 1550, seigneur de La Fon, près Clamecy. C'est une petite plaquette de 47 pages, imprimée à Rouen, avec une dédicace à madame de Saint-Phalle, duchesse de Beaupréau, etc. Cette tragédie, suivant une note manuscrite, eut l'honneur d'être représentée en 1578. C'est la seule production de cet auteur que possède la Bibliothèque. Ce que nous en avons lu a une saveur toute particulière ; nous pensons qu'il y aurait, dans ces quelques pages, une étude intéressante à faire de la langue française à cette époque.

La marque de l'imprimeur Raphaël du Petit Val est assez compliquée : Un personnage à cheval sur un poisson, qui porte aussi, debout, un ange s'appuyant sur un long bâton ; la tête d'un animal fantastique sort de l'eau, et ses deux pattes de devant, appuyées sur le poisson, paraissent aider le tout à aborder au rivage. La devise circulaire de l'écusson est : *Deo duce.*

Vient ensuite, sous le n° 161, *le Parnasse des plvs excellens poëtes de ce temps ov Muses françoyses ralliées de diuerses parts*, par d'Espinelle, Paris, 1607. Les muses de ces pièces détachées sont passablement égrillardes. Deux ont attiré notre attention, voici leurs titres : « La douche aux belles biberonnes des eaux de Pougues ; » puis : « Que les eaux de » Pougues ne peuvent guérir le mal d'amour. »

Sous le même numéro et en tête du volume portant la date de 1626, est *l'Ovvrage poetique* dv s[r] de Lacharnays (Cotignon), gentilhomme nivernais, avec une dédicace à Charles et Ferdinand de Gonzagues de Clèves frères, ducs de Rethelois et de Mayenne.

Ce que le frontispice ne dit pas, c'est que le spirituel gentilhomme était en même temps chanoine de Nevers. Comme gentilhomme, il chantait tour à tour Adonis, Vénus, Cloris, Cupidon, le jeu de Cyprine, faisait l'épitaphe d'un *bon biberon*, des énigmes et des épigrammes salées ; mais, comme chanoine, il chantait aussi les *Travaux de Jésus* (n° 163).

Nous arrivons à une petite plaquette de 24 pages, en beaux caractères elzéviriens, 1673, *sine loco*, et pour cause. Elle est de l'abbé de Marigny (Jacques Carpentier), né au château de Marigny, près Nevers, mort à Paris, en 1670 ; il était prieur de Cessy-les-Bois, près Donzy. Son titre est le *Pain bénit*, satire dans laquelle il désigne clairement divers personnages de son temps et de son entourage, et les nomme quelquefois tout au long. Elle lui attira, dit-on, pas mal de coups de bâton, le délit de diffamation en tribunal correctionnel ou d'assises n'étant pas encore inventé.

Je ne voudrais pas clore ce chapitre sans parler de notre menuisier-poète Adam Billaud.

Nous possédons trois exemplaires de l'édition princeps in-4° des *Chevilles*, Paris, 1644, imprimée par les soins de Michel de Marolles, abbé de Villeloin. L'un de ces exemplaires est en parfait état, avec un portrait magnifiquement gravé. Le second est incomplet au commencement : l'épître et la préface manquent. Le Portrait d'Adam Billaud,

dont il ne restait plus qu'un tiers de page déchiquetée, a été restauré à la plume, en 1842, par M. H. Bernay, avec un tel art qu'il faut regarder au verso, en se servant du feuillet comme d'un transparent au jour ou à la lumière, pour voir le rejointement en toutes ses parties.

Le troisième exemplaire est dans un triste état de vétusté ; les premiers feuillets manquent, mais il a en plus, à la fin du volume, quelques pages dont le titre est « Stances de maître Adam, au parc de Nevers, sur le départ de la serenissime Reyne de Pologne. » Cette addition est de 1645.

L'engouement du monde lettré de son temps pour Adam Billaud avait amené une recrudescence dans l'épidémie de versification. Aussi, un des possesseurs de ce volume, admirateur du poète menuisier, a écrit au verso de la couverture en parchemin, ces stances :

Stances à M. Magnan, avocat à Corbigny.

Quand un simple artisan compose
Et nous dit tant de belles chose *(sic)*
D'un stile sauant, delicat :
Nostre Apollon n'est qu'un viédaze,
C'est une rosse que Pegaze,
N'est-il pas vrai, cher avocat ?

—

De honte j'ay brisé ma lyre,
(Si je tombe encor en delire
De jamais plus faire de vers)
Pour la refaire plus gentille,
J'emprunteray quelque cheville
De ce menuisier de Nevers.

Certes, l'auteur de ces stances n'a jamais espéré leur production au grand jour !

Nous possédons aussi deux exemplaires de la seconde édition in-12, 1654, « augmentée par l'autheur, » dit le titre. En effet, elle contient en plus une seule pièce de dix pages : « A Madame la princesse Palatine sur l'entrée de son mari à Nevers. »

Nous avons encore deux exemplaires du *Villebrequin*, petit format, de 1663 tous les deux ; du même éditeur, mais d'éditions différentes de caractère, de justification et de pagination. L'une des deux est évidemment une contrefaçon étrangère. Mais laquelle ? Toutes deux font un abus de capitales dans le texte, capitales à presque tous les noms communs.

Un de ces volumes a dû servir de copie à une édition que nous ne possédons pas : le correcteur a indiqué typographiquement, du commencement jusqu'à la fin du volume, la substitution de minuscules aux majuscules.

Sous une date plus récente, nous trouvons une édition d'un choix de ses *Œuvres*, précédé d'une notice par N. L. Pissot, Paris, 1806, in-12 ; puis enfin la grande édition nivernaise in-8°, imprimée par J. Pinet, 1842, avec une notice biographique et littéraire, par M. Ferdinand Denis, accompagnée de notes par notre compatriote, M. Ferdinand Wagnien.

Quant au *Rabot*, dont plusieurs auteurs ont parlé, il est de plus en plus certain qu'il n'a jamais été imprimé. A-t-il existé même en projet ou en manuscrit ?

Les autres noms de littérateurs nivernais ou de passage, de cette section, sont : le baron Jean-François de Bourgoing, le père Bougeant, jésuite, qui fut professeur de rhétorique à Nevers ; Billardon de Sauvigny, Née de la Rochelle, l'abbé de Radonvilliers, de Decize ; Gabriel Brotier, de Tannay ; Marchangy, Thomas-Lefebvre, principal du Collége de Nevers ; E. Cougny, de Nevers ; général Auguste Petiet ; A. Charma, de La Charité ; Pierquin de Gembloux, Antony Duvivier, Jaubert aîné, Amédée du Leyris, Antoine Vitalis, Hippolyte Guérin, de Litteau, marquis de Foudras, Eugène Saint-Alary, Alfred Meilheurat, Edouard Rey, l'abbé Hurault, François Rouget, tailleur ; Th. Gestat, Achille Millien, Abel de Soultrait, J. Commerson, de Nevers, membre de l'Université, décrotteur sur le Pont-Neuf à Paris, puis chantre soldé des vertus et des événements de famille des d'Orléans ; J. Dessiaux, de Nevers ; Nicolas Bruandet, J.-F. Federici, J.-B. Bassinet, Edmond Lafond, Charles Bigot, le comte d'Osmond, Louis Oppepin, Dr Turigny, Pierre de Frasnay, Isidore de Gaillon, Louis de Courmont, Gustave Mathieu, Arthur Heulhard, et d'autres.

***

Septième Section. — *Sciences physiques, Astronomie, Météorologie, Cosmogonie, Cosmologie, Sciences mathématiques, Arithmétique, Algèbre, Géométrie, Géodésie.*

Le plus ancien livre de cette section, qui ne contient que seize numéros, est *le Clavessin electrique avec une nouvelle théorie du méchanisme et des phénomènes de l'électricité*, avec planches, par le savant R. P. Delaborde, de la compagnie de Jésus, 1761. Jean-Baptiste Delaborde, né à Nevers en 1730, fut, après la suppression de son ordre, curé de La Collancelle, où il mourut en 1777. Il a dû pressentir les applications merveilleuses de cette force naturelle, applications qui ont demandé un siècle pour éclore, et qui n'ont certes pas dit leur dernier mot.

Les noms nivernais de naissance ou d'installation, dans cette courte section, sont : Théodore Virlet, A. Charma, A. Soulages, A. Suard, Pot-Seurrat, V. Hennon, J.-F. Rérolle, Henri Pigeon, Marié-Davy, Ch. Dupin, Rougier de la Bergerie, C.-A. Walckenaer, Peyridieu, Dr Félix Roubaud.

***

Huitième Section. — *Chimie, Industrie, Arts industriels, Métallurgie, Géologie, Mines, Ponts et Chaussées, Voirie, Chemins de fer, Machines à vapeur, Fortifications, Camps retranchés, Canaux.*

Rien au-delà du XVIIIe siècle ; c'est Vauban, aussi grand par l'esprit et le cœur que par sa science militaire, qui ouvre cette série. Il s'agit de son magnifique ouvrage, imprimé à La Haye, in-4° avec planches, 1737 (après sa mort, 1707), intitulé : *De l'attaque et de la défense des places.* Nous possédons deux exemplaires du premier volume et un seul du second.

Nivernais ou nivernistes : L. du Broc de Seganges, Gustave Cotteau, Joly, A. Gillot, T. Duverne, A. Frebault, Frissard, comte Jaubert, Mossé, Martineau des Chesnez, Grissot de Passy, les Boucaumont, F. Tripier, Adet, Ch. Dupin, Emile Martin, de Rosemont, Parmentier, Th. Ebray, F. Lefort, A. Munier, A. Montupet, F. Barillet, J.-B. Peigue.

Th. Ebray, géologue distingué, chef de section de la Compagnie P.-L.-M., qui avait exploré plusieurs points de notre département, a publié plusieurs brochures le concernant. Après sa mort, j'ai pu obtenir de sa famille, qui habitait Genève, la collection complète de ses divers travaux. C'est ainsi que j'ai réuni 43 brochures de ce savant.

***

NEUVIÈME SECTION. — *Médecine, Thérapeutique, Chirurgie, Anatomie, Hygiène, Médication thermale, Médecine vétérinaire.*

Le bibliophile mettra de suite la main sur le n° 159, de 1605 : ***Les Fontenes de Pougues***, de maître Raimond de Massac, docteur en médecine, mises en vers français par Charles de Massac, son fils, et dédiées à Madame de Nevers. On trouve à la suite le poème latin de R. de Massac, et la traduction en vers français du 13me livre des Métamorphoses d'Ovide, par Raymond et Charles de Massac, père et fils.

Son attention se portera aussi sur le n° 387, in-12, de 1634, édité à Nevers par notre quatrième imprimeur Jean Millot ; il est intitulé : *L'hydre féminine combattue par la Nymphe Pougoise.* etc., par M. Augvstin Covrrade, docteur en médecine.

Il voudra aussi donner un coup d'œil au n° 119, in-folio, de 1667 : ***Abrégé d'anatomie, accommodé aux arts de peinture et de sculpture***, par François Tortebat, ici pseudonyme, dit-on, de Roger de Piles, littérateur, né à Clamecy en 1635. Il éprouvera cependant une déception en trouvant plus de feuillets blancs que de remplis. L'Album commence par quatre anatomies dessinées ou calquées à la plume, d'après Le Titien. Les gravures, au nombre de douze, sont très belles.

Puis vient la série successive, mais incomplète, des docteurs qui ont passé par Pougues, et ont tenu à honneur de faire l'historique de ces eaux célèbres et de leur application, en y joignant leurs observations particulières : Raulin, 1769 ; Pillien, 1794 ; H. Martin, 1840 ; de Crozant, 1851 ; Félix Roubaud, 1865 ; Logerais, 1867 ; Janicot, 1881.

Le surplus de cette section offre les noms des docteurs J.-H. Réveillé-Parize, J.-F. Pierson, Robert l'aîné, Arloing, Guillaume Ducaroy, J.-François Frebault, Déclat, de Nevers ; Marbot, Ch. Pigeon, Maurice Gasztowt ; A. Boudard, pharmacien ; les docteurs Réveillé de Beauregard, G.-F. Pillien, Gustave Martin, Robert Saint-Cyr, Mignot, Louis Regnault, Ernest Germain, Gaucher ; Fichot, de Saint-Saulge ; Louis Maratray, Ernest Sifflet, Monot, H. Chomet, Subert, Ch. Fichot, etc.

***

DIXIÈME SECTION. — *Agriculture, Arboriculture, Horticulture, Silviculture, Botanique, Vignes, Maladies des plantes.*

L'ouvrage le plus ancien que nous ayons est de 1785 : c'est une traduction de l'***Essai sur l'art des jardins modernes***, de Horace Walpole, par notre dernier duc de Nivernois, cet amant des muses, ce philosophe aimable, dépouillé par la révolution au milieu de laquelle il continua de vivre, et que l'échafaud fut obligé de respecter. La première page offre un site champêtre en jolie taille-douce.

Mentionnons encore une traduction de la *Botanique pour les femmes*, de l'allemand Batsch, par le nivernais J.-Fr. Bourgoing, an VII, provenant de la bibliothèque de Gilbert Troufflaut. Ce Bourgoing, qui avait été ambassadeur en Espagne, était encore ambassadeur en Danemarck, sous le Consulat.

N'omettons pas non plus *le Discours sur la Botanique*, pour l'ouverture du cours de cette science, établi à Nevers en faveur des élèves de médecine, chirurgie, pharmacie, etc., par le citoyen Troufflaut, imprimé par J. Lefebvre l'aîné, an II.

Mais la richesse de cette section consiste en les travaux du savant A. Boreau, ancien pharmacien à Nevers, devenu directeur du jardin botanique d'Angers, savoir : *la Flore du Centre de la France*, 2 vol. in-8, imprimés à Angers en 1840 ; puis, *Programme de la Flore du Centre*, 1835, Nevers, N. Duclos ; et enfin son magnifique *Herbarium Nivernense*, ou collection de plantes recueillies dans la Nièvre, 8 vol. in-folio. Grâce à une préparation dans toutes les règles de l'art, cet herbier paraît devoir braver le temps.

J'ai été assez heureux pour obtenir, le 24 décembre 1878, de sa veuve, une photographie de son mari, accompagnée de la lettre suivante :

« Monsieur, pour répondre à votre demande, je vous envoie la photographie de mon » cher regretté mari. Cette demande qui est, de votre part, un bon souvenir, me fait » regretter que ma modique fortune ne m'ait pas permis de faire faire un buste d'après sa » photographie, qui est parfaite de ressemblance. Je vous prie d'agréer mes respects.

» Veuve Boreau. »

Les autres Nivernais dont les travaux ont laissé des traces imprimées, sont : baron Ch. Dupin, Pierquin de Gembloux, J.-B. Avril, Henri Pellault, Jean-Bazile Thomas, le citoyen Lorry, les vétérinaires Huzard et Desplas, Louis de Sainte-Marie, Saunier d'Anchald, Tiersonnier, Armand Kolb-Bernard, marquis de Saint-Phalle, Pinet de Maupas, Piffaut, Robin (Taurin-Théodore), comte de Choulot, Henry Cassini, Ogier.

***

Onzième Section. — *Histoire naturelle, Zoologie, Anthropologie, Zootechnie.*

Cette section n'est pas longue à examiner : deux ouvrages, le tome II, *Zoologie*, du Voyage au pôle sud et dans l'Océanie, sur les corvettes l'Astrolabe et la Zélée, par MM. Hombron et notre vénérable collègue Jacquinot ; et un Mémoire sur le Cyanus Ceti, de la classe des crustacés, par Roussel de Vauzème, né à Alligny près Cosne.

***

Douzième Section. — *Beaux-Arts, Peinture, Dessin, Calligraphie, Architecture, Musées, Albums, Arts d'adresse, Escrime.*

Maigre section ; cependant, signalons le n° 121 : *Conversations sur la connoissance de la peinture, et sur le jugement qu'on doit faire des tableaux*, sans nom d'auteur, in-12,

1677. Cet ouvrage est attribué à C.-A. du Fresnoy, auteur de l'*Art de peinture*, traduit en français par Roger de Piles, né à Clamecy en 1635, ouvrage que nous possédons aussi sous le n° 120.

Les quelques noms nivernais que nous trouvons sont : L.-N. Lespinasse, né à La Charité vers 1736; baron de Bar, Ernest de Toytot, Pierre Marcy (H. Demons), né à Nevers; Théodore Aligny *(sic)*, né à la Chaume (Nièvre), en 1798, dont notre Musée possède le buste; Bouveault, Mellier, V. Locquin, du Broc de Seganges, Auguste Gillet, d'origine nivernaise; et enfin, C. Camuzat, architecte à Nevers.

***

TREIZIÈME SECTION. — *Vestiges préhistoriques, gallo-romains, grecs; Paléographie; Archéologie monumentale, numismatique, sigillaire, armoriale; Histoires locales.*

Ce vaste champ d'exploitation a été déjà parcouru en tous sens, depuis 50 ans, et avec succès, notamment par notre aînée la Société archéologique des sciences et arts, séant dans une propriété communale, la Porte du Croux. Sous l'impulsion du savant et travailleur abbé Crosnier, des collaborateurs dignes de leur président ont surgi et produit de remarquables travaux. Ne reste-t-il plus rien à faire? Loin de là. Ce que je souhaite à notre nouvelle Société, c'est de marcher sur les traces de nos devanciers, de faire ses preuves à son tour. Peut-être alors sera-t-il permis d'espérer la fusion des deux sociétés au souffle d'un esprit plus libéral et moins exclusif. Le travail fait parfois de ces miracles.

La plus précieuse, la plus vénérable collection de pièces concernant le Nivernais est contenu dans trois cartons dont l'inventaire n'existait nulle part. J'ai comblé cette lacune. Ouvrez le nouveau Catalogue et vous en verrez la nomenclature. Je vais en citer quelques-unes seulement. Malheureusement, la plupart ne sont que des copies, comme celle, par exemple, de 968, carton II : « Comment le prieuré de Corbigny est devenu abbaye. »

Le premier carton contient le pouillé du diocèse de Nevers, en caractères manuscrits gothiques, datant de 1508.

Le deuxième contient des extraits de chroniques et de chartes de 864 à 1316, dont quelques-uns en caractères gothiques manuscrits, spécimens presque aussi précieux que les originaux; un arrest notable du grand conseil pour le prieuré de Saint-Sauveur de Nevers, contre maître Claude Gentil, vicaire perpétuel, 5 février 1661, imprimé sur parchemin.

Dans le carton III, on trouve deux lettres du duc de Nevers, 1743, dont l'une porte encore son cachet empreint sur la cire.

Les trois cartons contiennent ensemble 212 pièces numérotées.

Sous le n° 283, pièce 30, un imprimé reproduit l'arrest du Conseil d'Etat du roy, faisant défenses aux habitants de Saint-Pierre-le-Moûtier de troubler le sieur prieur dans la jouissance et dans la pesche de son étang. (14 avril 1722).

Sous le n° 132, *Histoire de la prise d'Auxerre par les huguenots, et de la délivrance de la même ville, années 1567 et 1568, avec un récit de ce qui a précédé et de ce qui a suivi ces deux évènements; et des ravages commis à La Charité, Gien, Cône, Donzi, Entrains, etc.*, par l'abbé Lebeuf, imprimé à Auxerre en 1723.

Sous le nº 145, *Mémoires* pour servir à l'histoire du Nivernois et du Donziois, par Née de la Rochelle.

Les collaborateurs de cette section sont nombreux ; ils s'appellent : Pierre Gillet, l'abbé Bourassé, l'abbé Crosnier, Roget de Belloguet, Frédéric Moreau, G. Eysenbach, Georges de Soultrait, Morellet, Barat, Edm. Bussière, les Dupin, A. Charma, Pierquin de Gembloux, Hippolyte Durand, Millet, curé d'Imphy ; F. Wagnien, J.-F. Lancelot, Dr Subert, A. de Villenaut, J.-G. Bulliot, J. de Fontenay, Jaubert aîné, E. Fresne, Louis Roubet, A. Duvivier, J.-F. Baudiau, Frédéric Girerd, F. Tresvaux de Bertheux, A. Boreau, J.-B. Boniard, Gallois, J.-F. Baraillon, Pierre Vermond, Poupard, curé de Sancerre ; G. Charleuf, Gustave Gouellain, Auguste Warmont, Pougaut, Dr Jacquinot, A. Munier, P. Usquin, l'abbé Boutillier, Réveillé de Beauregard, Massillon Rouvet, Dr E. Bogros, baron Chailloux des Barres, Edme Thomas, mort en 1660 ; Louis Raynal, le comte Jaubert, Jules Dumontet, Adrien Bonvallet, Ferdinand Bompois, A. Sonnié-Moret, A.-L. Morlon, Victor Gueneau, Lucien Gueneau, Octave Darlet, Grasset aîné, Amédée Julien, E. de Chambure, H. de Flamare, Hippolyte Abord, A. Challe, F.-M. de Castanié.

***

QUATORZIÈME SECTION. — *Notes biographiques, historiques, Mémoires intimes, Biographies, Généalogies, Eloges historiques.*

Le volume le plus respectable de cette série est le nº 114, de 1658, les *Mémoires de Michel de Marolles*, abbé de Villeloin, l'ami et le protecteur d'Adam Billaud. L'édition n'a rien de remarquable ; en tête le portrait de l'abbé.

Ce volume paraît avoir passé en bien des mains, à en juger par les notes manuscrites dont quelques pages sont revêtues ; l'un des possesseurs a jugé à propos de prendre une page blanche comme memento d'un « secret pour faire de bon vinaigre en un quart de six vingt pintes. »

Le nº 103, in-12 de 1694, beau caractère elzévirien, est le *Discours du comte de Bussy-Rabutin à ses enfants sur le bon usage des adversitez et les divers événements de la vie.*

Le nº 175, de 1760, n'a rien de nivernais, si ce n'est sa provenance du cabinet de M. Gallois. C'est le *Testament histori-morali-politique de M. R**** ; en guise de nom d'imprimerie : *A la Courtille, aux dépens de l'auteur.* Un libraire a bien collé à côté de *M. R****, le nom imprimé *Ramponneau.* Le célèbre cabaretier n'avait pas l'étoffe d'un érudit, d'un pamphlétaire visant au comique, comme l'indique le contenu du livre. Le véritable auteur était Marchand, avocat, littérateur fécond et facétieux de l'époque. Ajoutons que Brunet ne mentionne aucune de ses productions.

Nous rencontrons dans cette section presque tous les noms que la contrée comporte à divers titres : les Bourgoing, J.-Fr. Née de la Rochelle, l'abbé Simonin, baron Darnay ; les Dupin ; Guy Coquille, Hippolyte Durand, A. Charma, A. Duvivier, Pierquin de Gembloux, Claude Tillier, Parent, de Clamecy ; François-Marie-Reine Gautherin, du Broc de Seganges, René de Lespinasse, J.-L. Jaladon de la Barre, l'abbé Crosnier, l'abbé Boutillier, Delangle, maréchal de Vauban, maison de Courvol, maison de Damas, maison Levesque, maison de Maumigny, les Carimantrand, comte de Chabrol, l'abbé Imbert, l'abbé Lebrun, Morellet, l'abbé Groult, Georges de Soultrait, C.-Noël Lefebvre, Grasset

aîné, Charles Auger, l'évêque Dufêtre, l'abbé Millelot, baron de Bar, L. Roubet, Joseph Dessiaux, l'abbé Duplessis, comte de Saint-Phalle, Réveillé de Beauregard, l'abbé Cassier, Cougny, J.-P. Servois, Adrien Bonvallet, Abel-Tommy Martin, Paulin Riffé.

Parmi les projets d'études, plusieurs d'entre vous, Messieurs, ont émis celui d'une Biographie nivernaise. Les premiers éléments en existent dans notre Bibliothèque nivernaise, et le soin que j'ai apporté à dresser un inventaire rigoureux facilitera, je l'espère, la mise au jour d'une entreprise patriotique.

***

QUINZIÈME SECTION. — *Ville de Nevers, comtes et ducs de Nevers, Faits historiques dans Nevers, Archives, Mémoires et Questions municipales, Comptes et Budgets, Instruction publique, Collége, Lycée, Etablissements privés, Hospices, Ecoles.*

Un document fort important pour l'histoire du duché, et daté de 1581 : c'est le *Discovrs des droits appartenant à la maison de Nevers, es duchez de Brabant, Lembourg, et uille d'Anvers, avec une table de la genealogie de ladicte maison pour la déclaration d'iceux.* Ce petit in-4° précieux porte, à la première page, cette note manuscrite et autographe : « Gallois, conducteur des ponts et chaussées, Nevers, 1846. » Et cependant, il n'avait jamais été catalogué. M. l'abbé Boutillier, archiviste de la Ville, me le descendit un jour de son cabinet, il y a environ cinq ans, et c'est moi qui l'enregistrai sous le n° 832. Comment ce livre est-il arrivé à M. Gallois? Une autre note manuscrite, d'une allure appartenant au XVIIe siècle, nous apprend qu'il a appartenu à la bibliothèque de Colbert.

Au commencement est une dédicace de quatre pages signée de grandes lettres entrelacées, que je n'ai encore pu déchiffrer.

Malheureusement, la *Table de généalogie*, annoncée au titre, manque à notre exemplaire.

Un autre beau spécimen de la fin du XVIe siècle est le n° 65, de 1588 : *La Fondation faicte par mes seignevr et dame les dvc et dvchesses de Nivernois et de Rethelois, princes de Manthoüe et pairs de France, pour marier doresnavant par chacun an à perpétuité, en leurs terres et seigneuries, iusques au nombre de soixante pauvres filles, destituees de toutes facultez et moyens.*

Sous ce titre et occupant toute sa largeur, sont gravées les armes des Clèves-Gonzague-Mantoue, telles qu'on peut les voir dans les sculptures extérieures du Palais ducal : le Cygne d'argent, l'Aigle de sable, le mot *Olumpos*, le grand cordon de Saint-Michel, le mont surmonté d'un autel, et au-dessus : *Fides.*

Louis de Gonzague et Henriette de Clèves recueillirent certes de nombreuses et justes bénédictions pour une fondation aussi belle et pieuse, dont la première application eut lieu à Pâques 1574. Mais ces généreux fondateurs et leurs successeurs eurent à supporter bien des tracasseries occasionnées par les compétitions et les influences locales dans toutes leurs possessions. Il fallut, à la suite du temps, de nombreuses instructions aux officiers des terres sujettes, des arrests de règlements, des formules, des actes nécessaires pour leur exécution, suivant arrêts du parlement de 1698, 1717, 1765, 1770, 1772. En 1732, la locution adoptée pour désigner les heureuses privilégiées consistait à dire qu'elles avaient obtenu *le bon billet.*

Une plaquette nouvellement acquise, avec une reliure d'amateur, est bien intéressante : *Declaration dv Roy Louis XIII, povr la réunion à son domaine, et confiscation des biens*

des ducs de Nevers, de Vendosme, de Mayenne, mareschal de Bouillon, marquis de Cœuure et président le Iay, 16 mars 1617. — Tous les susdits y sont qualifiés de criminels de leze majesté et perturbateurs du repos public.

Le duc de Nevers était alors Charles Ier, fils de Louis de Gonzague et d'Henriette de Clèves ; il avait pris fait et cause, en Champagne, pour le prince de Condé. Cet épisode de l'histoire de nos ducs qui, hors ce cas, ont toujours été fidèles à la monarchie, est raconté tout au long par M. Gillois, dans ses *Chroniques du Nivernois*. Ce n'est qu'après l'assassinat du maréchal d'Ancre que le maréchal de Montigny leva le siége de Nevers qui durait depuis seize jours, et que le duc et la duchesse reparurent à la cour.

Le carton n° 671 renferme plusieurs pièces imprimées dont l'une, le n° 5, donne *le contract de vente des duchez* de Nivernois et Donziois, acquis par le cardinal Mazarini, le 11 juillet 1659.

Un livre intéressant à signaler, au point de vue historique, est *l'Histoire de Louis de Gonzague*, duc de Nevers, pair de France, contenant les principaux événements de la Ligue, sous les règnes de François II, Charles IX, Henri III et Henri IV, par Turpin, 1789.

Plus qu'une citation : un petit livre, bien imprimé, *sine loco*, 1666, intitulé *les Amours de Charles III de Gonzague, duc de Mantouë, et de Margverite, comtesse de Rovere*, traduites en français de l'italien Givlio Capocoda. Ce sont des mémoires intimes qui peignent au vif les mœurs dissolues des petites cours italiennes. M. de Sainte-Marie dit que ce prince ne passa que deux nuits à Nevers dans tout le cours de sa vie. Il y arriva le 3 août 1655 et partit le même soir en bateau pour Paris ; il repassa par Nevers le 24 septembre de la même année, coucha dans son château et repartit le lendemain pour l'Italie.

Les noms nivernais ou nivernistes rencontrés dans cette section sont : de Sainte-Marie, Gomberville, Turpin, marquis du Terrail, chevalier de Banville (pseudonyme de Mancini Nivernois), La Chesnaye des Bois, François de Neuchâteau, Senac de Meilhan, Guy Coquille, Parmentier, A. Duvivier, Henri Crouzet, Gabriel Brotier, A.-N. Fabre, B. Sautereau, d'Asis-Gaillissans, J.-B. Lépine, E. Gillois, comte de Soultrait, l'abbé Boutillier, Ch. Duvernet, P. Bégat, Eysenbach, H. de Flamare, Massillon Rouvet, etc.

***

SEIZIÈME SECTION. — *Manuscrits.*

De même que la grande Bibliothèque, la Bibliothèque Nivernaise est bien pauvre en manuscrits. Un seul est du XIVe siècle, 1331, relié parchemin avec cordons de cuir, caractères gothiques, initiales teintées d'ocre, sur parchemin : c'est le Pouillé du chapitre de Nevers. La Bibliothèque nationale n'en possède qu'une copie postérieure, de 1355.

Le manuscrit le plus respectable qui vient ensuite, doit être du XVIe siècle. C'est un in-folio de plain-chant dont nous ignorons la provenance : beau spécimen sur parchemin avec grandes initiales coloriées, la plupart offrant, tantôt d'un seul côté, tantôt des deux, des profils grotesques fort bien dessinés. Les premières et les dernières pages manquent.

Il existe cependant une note au verso de la couverture, que nous n'avons pu déchiffrer, où je crois lire la date de 1531 et *Corbigny*.

La reliure est en bois couvert de vestiges de basane, avec coins en cuivre aux quatre angles, portant leurs boutons de support et un autre bouton de support au milieu de chaque plat.

Sous le numéro 4581 de la grande Bibliothèque, transféré à la Bibliothèque Nivernaise, on trouve un autre livre de plain-chant sur fort papier de Hollande, intitulé : *Officium gloriosissimum nominis Jesu*, etc., *in cujus honore instituta fuit confratria, anno 1594* (en l'église de Nevers) ; *notatum fuit per M. Marinum Covetoux, anno 1601.* Ecriture gothique, quelques belles initiales aussi, mais est loin d'avoir le cachet du précédent.

Le manuscrit autographe des Callot de Nevers, n° 878, a été acheté fort cher à la vente de la bibliothèque de M. Grangier de la Marinière ; il est intitulé : *Des choses mémorables passées à Nevers de 1655 à 1720.* Le premier Callot qui commença ces éphémérides était greffier de l'hôtel de ville. Ce recueil se termine ainsi : « Ce dernier recueil ne contient, » comme le premier, que des faits... intéressants. Ce qu'il y a de meilleur, c'est la » description du cérémonial qui a eu lieu à la mort de M. Edouard Bargedé, évêque de » Nevers, décédé le 20 juillet 1719, folio 77 et suivants. »

Cette note n'est pas de l'écriture du dernier Callot transcripteur ; elle est évidemment d'un des possesseurs du recueil qui l'avait lu en entier. Et si le cérémonial en question est le fait le plus saillant de l'histoire de Nevers en cette période de temps, on conçoit de suite ce que peuvent être les autres.

Le mot que nous avons remplacé par trois points a été gratté délicatement, mais pas assez pour qu'on ne puisse le deviner : c'est le mot *peu* (peu intéressants). L'auteur du grattage est évidemment un marchand qui trouvait ce mot *peu* peu encourageant pour un acheteur.

Puis quelques manuscrits des XVIIe et XVIIIe siècles jusqu'à nos jours, y compris celui de notre Parmentier, procureur général de la Chambre des Comptes, qui toucha 3,600 livres pour avoir inventorié les titres de la ville de Nevers. Ce n'est pas précisément travailler pour la gloire !

***

DIX-SEPTIÈME, 18e, 19e, 20e, 21e et 22e SECTIONS. — *Pièces, Documents, Relations, Mémoires, Pièces de vers politiques, Publications, Hommes politiques, militaires.*

Cette partie était un fouillis depuis 1789 jusqu'à nos jours. Sous ce même titre, je l'ai divisée en six périodes : de 1789 à 1814 ; de 1815 à 1830 ; de 1831 à 1848 ; de 1849 à 1851 ; de 1852 à 1870 ; et depuis 1871.

Malheureusement, je n'ai pu toujours observer cette division rationnelle, quand les documents formaient collection reliée.

Les Nivernais ont souvent été curieux de connaître l'origine et la fin des hommes élus, en fonctions, au pouvoir, en mission dans notre département, pendant la grande période révolutionnaire. Beaucoup sont venus compulser nos collections, pensant trouver autre chose que ce que donnent l'Histoire parlementaire et les diverses Biographies générales ou particulières. Leurs recherches, comme les miennes, ont été vaines. La terreur a été telle, à la restauration, que les familles ont détruit tout ce qui pouvait les compromettre.

J'ai donné dans un journal local, le *Patriote* du 21 janvier 1882, un résumé biographique de nos députés à la Convention, qui sont : J.-C. Dameron, Goyre-Laplanche, ex-moine bénédictin ; Guillerault, avocat ; Jourdan, Lefiot et Sautereau.

On sait combien la vie d'une page de journal est éphémère, et combien sont rares les collectionneurs de journaux. J'ai jugé à propos d'intercaler ici ces notes biographiques, afin d'éviter de nouvelles recherches à ceux que cela intéresserait :

« Peu de Nivernais savent aujourd'hui les noms de leurs députés à la Convention.

» Ceux qui n'ont pas le *Moniteur* sous la main peuvent plus facilement consulter l'*Histoire parlementaire* de Buchez.

» Quant aux détails intimes de leur origine, de leur vie, des différentes phases ayant amené leur élection, il est impossible de les connaître, tant les familles ont tenu à en faire disparaître toute trace, sous la Restauration notamment, non seulement dans leurs papiers privés, mais jusqu'aux pièces recueillies par les Bibliothèques publiques ou celles des collectionneurs amateurs.

» Voici tout ce que nous avons pu trouver sur leur compte jusqu'à présent :

» 1. DAMERON J.-C. était président du tribunal du district de La Charité, lorsqu'il fut élu député de la Nièvre à la Convention. Il vota la mort de Louis XVI. Mort en 1796, étant commissaire du directoire de la Nièvre.

» 2. GOYRE-LAPLANCHE, moine bénédictin, devint vicaire épiscopal constitutionnel, puis fut envoyé à la Convention. Il vota la mort de Louis XVI, *dans le plus bref délai, sans appel ni sursis*. Envoyé en mission dans le Loir-et-Cher, puis dans le Calvados, il fut décrété d'accusation le 9 août 1795, échappa à l'échafaud et plus tard fut amnistié.

» Les historiens anti-révolutionnaires le traitent de violent, spoliateur, débauché. Est-ce son titre ecclésiastique jeté aux orties qui lui vaut cette recrudescence de ton? Nous ne saurions le dire.

» En 1783-1784, nous avons trouvé un Goyre de la Planche, ancien receveur général du duché de Nivernois.

» 3. GUILLERAULT, avocat et député conventionnel, vota d'abord l'appel au peuple, puis finalement la mort sans sursis.

» Membre du Conseil des Cinq-Cents, il en est sorti en 1797. Après le 18 brumaire, il fut nommé juge d'appel à Bourges.

» 4. JOURDAN vota *oui* sur la première question de la culpabilité de Louis XVI. Voici quelle était cette *première question :*

» Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté de la nation et d'attentats » contre la sûreté de l'Etat ? »

» Jourdan dit oui, après avoir motivé son vote ainsi : « En acceptant ma nomination à » la Convention, je n'ai jamais cru me charger de fonctions de juge ; mon avis est donc qu'il faut renvoyer au peuple. Je crois le peuple digne de la liberté ; je crois que ce renvoi éclairera le peuple sur ses véritables ennemis et fera tomber le voile qui couvre ses faux amis. Je dis oui. »

» Sur la 2e *question :* « Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple. » Jourdan vote oui, et motive de cette façon : « Je ne puis appliquer la loi parce que je ne suis pas juge. Le fussè-je, je ne la voterais pas,

parce que la peine de mort est contraire à mes principes. Cependant, si le sang de Louis pouvait établir le règne des lois, assurer l'empire de la liberté, je le répandrais plutôt moi-même, dussè-je me poignarder après, pour ne pas vivre avec les remords d'avoir fait mourir mon semblable. Je vote pour le bannissement, mais seulement à l'époque de la paix. »

» 3e *question :* « Quelle peine sera infligée à Louis? » Six députés nivernais votent la mort. — Jourdan vote « la détention, puis le bannissement, au moment où la Convention ou la législature suivante croira pouvoir sans danger procéder à l'exécution de ce décret. »

» 4e *question :* « Sera-t-il sursis à l'exécution du jugement de Louis Capet, oui ou non? » Jourdan vote oui; Sautereau est absent; Lefiot, Legendre, Dameron, Guillerault, Laplanche votent non.

» Le 18 septembre 1794, Jourdan demanda aux comités de présenter un projet pour éloigner du territoire de la République les restes de la famille des Bourbons.

» Les Jacobins de Marseille l'accusent d'avoir favorisé, dans une mission dans le Midi, le massacre des terroristes.

» Réélu aux Cinq-Cents, puis appelé au Corps législatif en 1800, par le Sénat, il refuse cette fonction.

» 5. Lefiot, révolutionnaire des plus bouillants ; il repousse l'appel au peuple, et vote la mort de Louis XVI sans sursis. Il fut envoyé en mission dans la Nièvre et le Cher. Décrété d'accusation le 8 août 1795, il fut amnistié plus tard. Il est mort maître de forges dans l'Allier.

» 6. Legendre (François-Paul), maître de forges, vote la mort sans appel ni sursis. (Ne pas le confondre avec un autre conventionnel parisien, Legendre Louis). En août 1793, il fut l'un des commissaires chargés d'opérer la levée en masse. Il fit l'apologie des 14 juillet et 10 août. Réélu au Conseil des Anciens, en 1798, pour un an, il en est sorti en 1799.

» 7. Sautereau, homme de loi et procureur-syndic, fut nommé par les électeurs à la Législative, puis à la Convention nationale ; il rejeta l'appel au peuple en ces termes : « La peine due aux conspirateurs est dans le Code pénal ; elle ne me laisse rien à désirer : je vote pour la mort. »

» Il était absent lors de la question du sursis. Après le 9 thermidor, il fut envoyé à Rouen. Il ouvrit la prison aux suspects. Sorti du Conseil des Cinq-Cents, en 1798, il fut nommé juge au tribunal d'appel de Bourges.

» Nous avons cru devoir reproduire, à propos du conventionnel Jourdan, les quatre questions soumises dans le jugement de Louis XVI. Voici comment les voix se partagèrent :

» Première question, culpabilité : *pour*, 749 membres.
» Deuxième question, ratification du peuple : *pour*, 281 ; *contre*, 423.
» Troisième question, quelle peine?
» La détention, les fers ou la mort conditionnelle réunissent 334 voix.
» La mort sans condition, 387.
» Quatrième question, le sursis : 310 votent *pour :* 380 *contre*. »

***

Tous les événements de la capitale ont leur contrecoup à Nevers et dans la Nièvre ; il n'y avait pas alors de journal quotidien et surtout à 5 centimes ; le Directoire et les districts

faisaient imprimer les décrets, les discours, les actes mémorables des groupes ou des hommes prépondérants du jour. Les fluctuations du Parlement se faisaient ressentir dans les sociétés politiques et les clubs dont les orateurs prenaient fait et cause, avec plus ou moins d'ardeur, pour les questions gigantesques et terribles qui s'agitaient.

Les clubs devaient être nombreux dans la Nièvre ; cependant, nous ne trouvons mentionnées, par les pièces recueillies, que la Société populaire de Nevers, devenue la Société populaire régénérée, après la chute de Robespierre ; une société qui a tenu plusieurs séances dans le temple de la Raison (l'église cathédrale), la Société des Amis de la Constitution (1791), qui tenait ses séances à l'Oratoire de Nevers.

Cette période de 1789 à 1814 est intéressante à parcourir au Catalogue : c'est une nomenclature d'écrits, de faits, de passions déchaînées, d'accusations, de noms nivernais et autres en mission, avec des intermèdes de chant, de poésie, de patriotisme ; les pamphlets royalistes y ont aussi leur place.

La Bibliothèque possède, sous le n° 462-2, un manuscrit signé B., intitulé : *Notes sur la situation du département de la Nièvre au 25 avril 1815*, avec cette épigraphe : *On ne peut servir Rome dans les rangs des Tarquins.* » C'est un récit photographique d'événements passés à Nevers pendant les Cent-Jours. J'y compte 46 acteurs nivernais connus et dont les descendants existent encore pour la plupart. Malgré son double caractère historique et inédit (1), je ne vous en propose pas ici l'impression, votre Bulletin ne pouvant être une publication de combat, mais de concorde.

Par la même raison, je ne vous dirai rien des écrits politiques et des professions de foi depuis l'établissement du suffrage universel, qui a mis bien des cervelles à l'envers, et qui a pu produire les grotesques candidatures des Malmouche (d'Imphy), Minot Philibert (de Saint-Ouen), et Nicolas Flamand (de Saint-Pierre).

*
* *

VINGT-TROISIÈME SECTION. — *Publications périodiques, Journaux, Annuaires et Almanachs.*

L'almanach le plus ancien et le premier qui ait paru à Nevers chez Louis Le Febvre, est de l'année 1755. Il est la souche non interrompue de l'*Almanach général de la Nièvre* qui se publie encore annuellement.

Ce premier Almanach se compose de 68 pages donnant le calendrier, une Notice sur Nevers et la province, la table chronologique des évêques, la maison du gouverneur, le personnel du bailliage et pairie, les jours fériés au palais (j'en ai compté 185, y compris les vacances de Pâques, septembre, et les dimanches) ; audiences de police, hostel de ville, officiers de l'élection, maîtrise royale des eaux et forêts, maîtrise ducale, Chambre des Comptes, juridiction consulaire, grenier à sel, juridiction de la marque des fers, les foires et assemblées, la poste trois fois par semaine, le carrosse de Moulins pour Paris, le samedi, et celui d'Auvergne, le lundi.

Les Annuaires de Gillet, neuf années, de 1801 à 1809, sont précieux par les notices diverses qu'ils renferment, compilations intelligentes et scrupuleuses de nos historiens

---

(1) Il n'est plus inédit aujourd'hui ; il a paru, en feuilleton, dans le *Patriote de la Nièvre.*

Nivernais et autres, et quelques travaux économiques sur les industries du pays. C'est là que continuent de puiser les travailleurs.

Le journal le plus ancien de Nevers, sans interruption jusqu'à nos jours, sous divers titres, est le *Journal de la Nièvre,* impr. Delavau, 1831 ; devient l'*Echo de la Nièvre* en 1834, avec Norbert Duclos ; puis, de nouveau, le *Journal de la Nièvre,* en 1848.

***

VINGT-QUATRIÈME SECTION. — *Bibliographie, Imprimerie nivernaise.*

Il n'existe qu'un seul numéro de cette section, 873, carton renfermant cinq brochures seulement : 1. *Essai sur la bibliographie et sur les talents du bibliothécaire,* par Parent l'aîné, an IX ; 2. ma *Notice sur l'Imprimerie nivernaise.*

On sait que les historiens nivernais sont divisés sur la date de l'installation et le nom du premier imprimeur à Nevers. Les dates varient entre 1496 et 1556. Le premier imprimeur demeure complétement inconnu, quand le second, Pierre Roussin, nous reste avec de nombreux témoignages glorieux.

Née de la Rochelle dit qu'il lui a été affirmé qu'un missel avait été imprimé à La Charité en 1496, dans la maison des Bénédictins, Antoine de Roche étant prieur. J'ai mentionné cette assertion au commencement de ma Notice avec des réticences d'incrédulité. Mais la chose est bien possible. J'ignorais alors, ce qui ne fait plus doute aujourd'hui, qu'il y a eu des imprimeries ambulantes, comme on peut voir aujourd'hui des *smalah* photographiques plus ou moins bien outillées, avec cette différence que les artistes, le plus souvent italiens, ne s'installaient pas sur la place publique, mais dans de riches couvents, à l'effet de produire tantôt un livre d'église, tantôt un livre de scholastique, ou un père de l'Eglise, patron de l'ordre. Quand l'œuvre était accomplie, ils emballaient et allaient s'installer là où ils étaient appelés.

Les pièces 3 et 4 de cet unique numéro 873 sont les catalogues de la bibliothèque, aujourd'hui disséminée, de feu M. Grangier de la Marinière.

***

VINGT-CINQUIÈME SECTION. — *Archives administratives départementales.*

Cette section est pour ainsi dire nulle : rien au-delà de 1805, et incomplète.

***

VINGT-SIXIÈME ET DERNIÈRE SECTION. — *Dames auteurs nivernaises.*

Ce chapitre forme le bouquet final de ce rapide examen de nos richesses ; permettez-moi de vous l'offrir. Puisse sa bonne odeur me faire pardonner la sécheresse de ce travail. Ces dames se nomment : Mme Joseph, née Cossard ; Mlle Gory de Court, Mme Aglaé Adanson, Mlle Quinault aînée (de la Comédie-Française), devenue duchesse de Nevers, chevalière de l'ordre royal de Saint-Michel ; Mlle Joséphine Mallet, Mme Agathe Baudouin, Mlle Elisa Chevalier, Mme du Broc de Segange, Mme la comtesse de Rochefort, duchesse de Nivernois, et Mme C. L. R. (Mme Lebrun).

P. BÉGAT.

LE PEUPLE DES DOLMENS

L'existence d'un peuple dit « peuple des dolmens, » venu on ne sait d'où, se perdant on ne sait où, après avoir parcouru d'immenses contrées, on ne sait comment ni pourquoi, ne me paraît nullement démontrée. Quelques archéologues, il est vrai, placent le berceau de ce peuple fantastique en Mésopotamie et le long des côtes du Malabar ; mais, chose étrange, ces pays sont les moins riches en dolmens.

Comment admettre qu'à une époque où la terre était relativement pauvre en habitants, une pareille émigration eût pu se produire, émigration très considérable et hors de proportions avec les données de l'ethnographie, eu égard à la route suivie et aux colonies laissées sur son passage supposé.

Comment comprendre les mobiles d'un pareil mouvement humain, abandonnant les terres fertiles et ensoleillées de l'Inde pour aller se perdre dans les brumes de la Baltique et les neiges du Nord. Le contraire s'expliquerait mieux.

Il faut, je crois, attribuer à des races autochtones, déjà plus civilisées que les races ancêtres des âges précédents, l'érection de ces monuments qu'on rencontre disséminés sur toute la surface du globe.

Il convient de remarquer que le mot dolmen doit conserver une signification propre et ne pas s'appliquer à des masses mégalithiques, phénomènes géologiques particuliers.

Sur tous les points du globe, dans tous les temps, plus ou moins rapidement, le progrès poursuit sa marche immuable, obéit à une même loi dans la généralité de ses manifestations dérivant toutes d'une source primitive commune.

« L'homme, dès les premiers et rudes combats de son existence, a dû, indépendamment » de sa volonté, être disséminé par les phénomènes géologiques, les courants, etc., sur » la surface du globe. » (Lyell).

Entre les âges de la pierre éclatée et de la pierre polie, des siècles se succédèrent, pendant lesquels nos contrées demeurèrent submergées : de nombreuses peuplades périrent, mais d'autres furent sauvées ; et, lorsque de nouvelles terres émergèrent, leurs descendants

vinrent les habiter, plus civilisés, plus favorisés anatomiquement que leurs ancêtres antédiluviens. En effet, les tribus survivantes, séparées de leur noyau originel, avaient conservé nécessairement, au jour de leur exode, les lois religieuses, les mœurs, l'industrie de leurs pères, qui plus tard se modifièrent, de même que leur type, sous l'influence des milieux dans lesquels elles vécurent.

Le premier âge post-diluvien (pierre polie), séparé du troisième âge antédiluvien (pierre éclatée) par le cataclysme diluvien, a pour caractéristique non seulement la pierre polie, mais encore le dolmen. La pierre néolithique dérive évidemment de la pierre paléolithique : pourquoi le dolmen ne dériverait-il pas d'un mode de sépulture antérieur ?

Les hommes des deux premiers âges antédiluviens du mammouth et du grand ours des cavernes ensevelissaient leurs morts dans des grottes ou des puits funéraires. Avec le troisième âge, celui du renne (Cervus Tarandus), apparaît la fosse creusée en terre, garnie de grandes dalles brutes, recouverte de même, presque un dolmen, avec cette différence que la construction s'enfonce dans le sol, tandis que le dolmen avec son tumulus s'élève au-dessus.

Il est admis, aujourd'hui, que les dolmens furent des tombeaux, la plupart recouverts de terre.

Plus tard, à l'époque gallo-romaine, le dolmen, à son tour, se transformera en sarcophage, ainsi que l'a démontré le baron de Bonstetten.

Les fouilles de Mané Lud en Locmariakes ont révélé au centre d'un tumulus un grand dolmen à galerie et allée de menhirs.

Près d'Auray s'élève une butte imposante renfermant un dolmen avec chambre rectangulaire.

Le tumulus de Frey, près d'Upsal, couvre une superficie de 25 mètres, dolmen au centre.

L'allée couverte d'Argenteuil se compose de deux murs parallèles espacés de 1^{m} 90, longueur 9 mètres (autrefois 13), recouverte de terre.

A Vauréal (Seine-et-Oise), on a trouvé dans un tumulus un rectangle en pierres brutes, de 14^{m} 30 de longueur ; largeur 2^{m} 30.

Allées de Luzarches, portique de 2 mètres de profondeur, 2^{m} 80 largeur, 2^{m} 35 hauteur, enfouies sous un tassement de terres et de pierres rapportées formant tumulus, etc., etc.

En général, les tumulus remplacent les dolmens, là où les matériaux de grandes dimensions font défaut et suivant la nature et l'état du sol.

M. l'abbé Cochet a fouillé de nombreux alignements, des menhirs isolés ou groupés ; partout il a rencontré le mobilier funéraire des dolmens, preuve que la sépulture dolménique n'était ni exclusive, ni d'origine réellement étrangère.

En Italie, c'est le cromlech qui domine ; le dolmen est inconnu. En Angleterre, règne le Long et le Round Barrow ; ici, les allées couvertes ; plus loin, le tumulus ; partout, diversité. Tous ces monuments appartiennent relativement au même âge et paraissent être la résultante de cultes et d'industries à peu près pareils.

Que devient, dès lors, l'hypothèse de l'existence d'un peuple envahisseur, imposant ses coutumes aux peuples envahis, mais changeant, d'étape en étape, de station en station, sa manière de procéder et modifiant, suivant les circonstances, ses lois religieuses ?

Les restes humains trouvés dans les dolmens offrent des échantillons de tous les types. Faut-il en conclure que le prétendu peuple des dolmens se composait de différentes races ?

Faut-il supposer que, dès son arrivée dans des contrées nouvelles, il eût ouvert ses tombeaux aux morts indigènes? Dans le cas contraire, on découvrirait deux modes de sépultures juxtaposés ; il n'en est rien : l'inhumation dolménique paraît exclusive et générale partout où elle se rencontre.

En résumé, les dolmens, œuvres de races préhistoriques indigènes, ne sont que des types perfectionnés de sépultures plus anciennes.

Il se peut que, dans la suite des temps, les Druides aient transformé en autels quelques dolmens isolés, mais la chose est loin d'être prouvée.

« On a dit que sur ces autels s'accomplissaient des sacrifices humains ; l'imagination a » dramatisé cette légende. César et Tacite ont pu affirmer le fait ; mais, ennemis des » Gaulois, les Romains avaient tout intérêt à les calomnier. Il est impossible que les » Druides, tout en restant idolâtres, aient admis un culte de sang. Leur religion, d'après » ce que l'on sait, avait des rapports avec celle d'Orphée, de Zoroastre, des Mages, des » Gymnosophistes.

» Ces rapports démontrent une même source, un même foyer de lumières, une identité » de principes remontant aux temps les plus reculés et les moins obscurcis par les passions » humaines, excluant, par conséquent, les sacrifices humains. Le culte des Druides était » relativement pur, et, par les seules considérations d'une philosophie élevée, ils étaient » arrivés à la connaissance de l'immortalité de l'âme. » *(Congrès archéologique de France, XLe session, 1874).*

Bien entendu, il n'est pas ici question des hécatombes gauloises de prisonniers de guerre. Nos ancêtres ne faisaient que ce que les Romains et les peuples de l'antiquité pratiquaient sur une bien plus vaste échelle : la question est toute autre.

On rencontre sur certaines roches des bassins ou cuvettes à rigoles creusées de main d'homme ; quelquefois, des figures humaines taillées en creux les accompagnent. Ces masses rocheuses, bizarres, couronnant des sommets abruptes, cachées au fond de vallées sauvages, entourées de sombres forêts (ni dolmens, ni autels), devinrent de bonne heure l'objet de craintes mystérieuses.

L'imagination populaire, comme cela arrive encore de nos jours, en fit la demeure d'êtres fantastiques, le théâtre de scènes surnaturelles, et ces bassins, dès lors, reçurent des offrandes, complément de cérémonies magiques ; peut-être même des infirmes, des malades s'étendaient-ils dans ces creux à forme humaine pour y trouver une guérison miraculeuse. En admettant cette hypothèse, ces bassins seraient peut-être moins anciens qu'on n'est porté à le supposer.

A. Remond.

AFRICA APERTA

Sur la sphère idéale et la carte du rêve,
Devant les yeux hagards des penseurs, et sans trêve
A travers l'espace et le temps,
— Ces gouffres où l'essaim de leurs chimères sombre —
L'Afrique s'esquissait, comme un triangle sombre,
Et narguait leurs efforts constants.

Aux crocs bleus du zénith infini, le mystère
Suspendait, au-dessus du plan noir de la terre,
Son point d'interrogation,
Clef d'or de l'inconnu. — L'insoluble problème
Profilait sans espoir sur la science blême
Son immense projection.

Parfois, les grands songeurs hallucinés, — à l'heure
Sainte où l'illusion de ses ailes effleure
L'esprit des hommes, — ces enfants, —
Sur les seuils africains appliquant leur oreille,
Au loin, croyaient entendre une rumeur pareille
Au sourd barrit des éléphants.

Quels sons répercutait l'écho de ces rivages ?
Quel flux montait houleux de ces déserts sauvages ?
Quel semoun hurleur se plaignait ?
Memnon saluait-il notre mère et sa mère,
L'Aurore en pleurs ? — Affreux sanglots ! Douleur amère
Qui lamentablement geignait !

On eût dit que les fils de Cham, maudite race,
Agonisaient là-bas, et qu'un râle vorace,
Plein du délire de la faim,
Etreignait leur gosier de sa tenaille ardente ; —
Et les savants songeaient à ces damnés du Dante
Que l'Enfer torture suns fin.

Après l'égarement étrange de l'ouïe,
Le mirage leurrait leur prunelle éblouie
Hélas ! d'un vertige géant.
Un océan de feu semblait rouler des lames
De lave en fusion, et heurter de ses flammes
La face du chaos béant.

Quel astre illuminait leur vision certaine ?...
Pourquoi murmuraient-ils le nom d'Eratosthène ?...
— Beau jour du solstice d'été,
Le soleil paraissait, des hauteurs tropicales,
Darder au fond des puits ses flèches verticales
Et les inonder de clarté !

Et puis soudain l'Isis se voilait de son ombre.
En vain, le front penché, ces scrutateurs sans nombre
Sondaient le continent muet,
Et fouillaient, jour et nuit, l'abîme de ténèbres ; —
Stupeur folle ! — au milieu des silences funèbres
Nulle étoile ne remuait.

Enfin, — qu'ils soient bénis ! — des êtres héroïques,
Des élus, qui sentaient en leurs âmes stoïques
Quelque puissant dieu se mouvoir,
S'écrièrent : Marchons, et montrons qui nous sommes !
— Et toujours en avant ils allèrent ces hommes,
Sans terreur, pleins de foi, pour voir !

Pour voir si, sur ce sol, le plus ancien du monde (1),
Ne rampait point l'amas grouillant d'un peuple immonde
Né des monstres ou des démons.
— Ils allèrent, les cœurs en deuil de leurs patries,
Sans compter sur les doigts de leurs mains amaigries
Le temps qui fuit sous les gnomons !

(1) D'après des constatations récentes des géologues, l'Afrique serait le plus ancien des continents et le mieux conservé.

Ils allèrent. — Les lieux explorés les ravirent.
Ils savaient que les bords de la Mer rouge virent
Un vaisseau tyrien partir
Jadis ; qu'il fit le tour de l'Afrique étonnée,
Et qu'après trois longs ans la Méditerranée
Salua son retour à Tyr.

Ils allèrent. — Le but incessamment recule.
Ils savaient qu'au-delà des colonnes d'Hercule,
Hannon, dans l'île de Cerné,
Débarqua des colons de Carthage l'antique
Et qu'au sud il vogua sur la Mer Atlantique,
Tout près de Sierra-Leone.

Ils allèrent. — Sous eux les monts vaincus fléchirent.
Ils savaient que Flaccus et Maternus franchirent
Les dunes du désert mouvant,
Et qu'ils iraient plus loin que ces marchands de Rome :
Leurs narines déjà subodoraient l'arome
Des palmiers qui fleurent au vent.

Ils allèrent. — L'espoir éclairait leurs visages.
Car ils savaient aussi que la brume des âges
Avait obscurci l'Equateur ;
Que la grande presqu'île avait des contours vagues,
Et qu'il fallait lancer de nouveau sur les vagues
Plus d'un navire inquisiteur.

La vaillance ceignait leurs corps d'un airain triple,
Et leur faisait tenter l'aventureux périple
Où point le Cap tempêtueux :
Ces Vascos de Gama doublaient ce cap sans crainte,
Et, debout à la proue, échappaient à l'étreinte
Des Adamastors monstrueux.

— Gloire à nous ! — Béni soit notre siècle prospère,
Qui sut coordonner tous les points de repère
Des plans et des tracés épars !
Béni, Lesseps qui fit cette île grandiose
Que d'humbles pionniers, dignes d'apothéose,
Envahissent de toutes parts !

Béni soit à jamais l'explorateur qui tombe
Abandonné, pour qui l'Afrique est une tombe,
Comme Mungo-Park ou Palat !
Gloire à Serpa-Pinto, Cameron, Livingstone !
Gloire à l'ardent Stanley dont la prunelle étonne
Par son resplendissant éclat !

Gloire à Barth, Emin-Bey, Gessi, Speke et les autres,
Piaggia, Schweinfurth, Brazza, tous ces apôtres
Ineffables et radieux,
Dont le sourire bon fait les tailles si hautes
Que des nègres grossiers, des barbares, leurs hôtes,
Les adorent comme des dieux.

Gloire à ceux qui s'en vont sous les frissons des fièvres,
Des paroles de paix s'exhalant de leurs lèvres,
En retour des bienfaits vainqueurs,
Recueillir librement la poudre d'or, l'ivoire,
Le beurre du Shea, les noix de Kola, voire
La reconnaissance des cœurs !

Ils vont, et leur orbite émeut la solitude !
Le désert garde un peu de leur mansuétude,
Beaucoup de leur amour vanté.
Ils vont, ces doux martyrs et ces vivants exemples,
Et versent sur le front des noirs, de leurs mains amples,
Ce baptême : la liberté.

Liberté ! liberté ! — Gloire à celui qui sème
Ce mot qu'un sirocco mystérieux essaime
Jusqu'au fond obscur du Kraal !
Et gloire au voyageur divin, — sublime aubaine ! —
Qui secoue en marchant sur le peuple d'ébène
Le grand flambeau de l'idéal !

Déjà l'esclave est libre, et l'hydre de la traite,
Dans son antre, épuisée, en mugissant s'apprête
A crever d'inanition ;
Et déjà le Soudan que notre souffle assaille,
Sent sourdre en son humus le progrès qui tressaille,
Comme une germination.

Déjà du littoral où les trafics abondent,
Des files de wagons sur leurs rails vagabondent,
Impatients de réunir
Au rivage de l'Est la côte occidentale,
Et voudraient desservir la jeune capitale
De l'Afrique de l'avenir.

Déjà, loin du Sahel que Boufarick parfume,
Le Transsaharien, ce train d'enfer qui fume,
Stoppe, comprime sa vapeur,
Et semble, en rugissant, maîtriser son envie
De fuir plus loin au sud, et d'apporter la vie
Au Sahara lourd de torpeur.

O Transsaharien, va, file, hurle, effondre
L'opacité des nuits ! — Va, hâte-toi de fondre
D'un trait, sous le jour éclatant,
Vers cette Tombouctou qu'on entrevoit en rêve,
Où Caillé séjourna ! — Va d'un bond, va sans trêve,
Va jusqu'au Natal qui t'attend !

O fleuves qu'un zéphyr régénérateur baise,
O Nil, Congo, Niger, Sénégal et Zambèze,
Vous fêtez nos steamers : — bravo !
Sublime accueil ! — Voici des souffles salutaires :
L'esprit, la foi, l'amour ! — Vous êtes les artères
Où coulera le sang nouveau.

O continent, surgis ! Eveille-toi ! Le phare
Du dix-neuvième siècle éperdument effare
Les dieux des Lacs intérieurs :
Sous les grands baobabs de leurs rives ombreuses,
Tes poètes demain, en cohortes nombreuses,
Chanteront tes édens rieurs.

La vieille humanité dont l'Egypte est la mère,
Sentant blêmir son front, — décrépitude amère ! —
A l'orgueil, avant de mourir,
De lui rendre épurés tous les dons reçus d'elle,
Comme une moribonde à son dépôt fidèle,
Et de revoir ses blés mûrir.

Berceau de notre monde, altières Pyramides,
Bords toujours verdoyants, berges toujours humides,
Delta, majestueux décor,
Laissez passer passer sur vous le verbe qui féconde !
Annoncez au midi que la voix sans seconde
Du Sphinx va retentir encor !

Tes fleurs te reviendront. — Adieu l'exil morose !
Le papyrus va croître auprès du lotus rose.
O sol, pourquoi te fuyait-il
Ce scarabée errant sur son globe mystique,
Symbole du soleil ? — L'insecte hiératique
Accourt vers les bouches du Nil.

O Nil des Pharaons, exulte, ouvre ta voie,
Illumine ton cours fabuleux, pour qu'on voie
Tout à nu le cœur libyen
Du Géant, sur lequel les cieux cléments se penchent,
Et sur lequel enfin nos missions épanchent
L'urne du beau, du vrai, du bien !

Afrique, ô nécropole, ô millions de tombes,
Rayonne ! — Ta splendeur te vient des hécatombes
De héros morts dans l'abandon,
Tués par ton climat, dévorés par l'hyène !
— Qui peut, de Juvénal qui trépasse à Syène,
Les dénombrer, jusqu'à Gordon ?

Peut-être hélas ! qu'un jour d'africains Livingstones,
Explorant l'épaisseur des forêts monotones
De la vieille Europe sans Dieu,
Pris de sainte pitié pour nos races maudites,
Parleront de justice à nos fils troglodytes,
L'index levé vers le ciel bleu.

MARCEL COULLOY.

QUELQUES ACTES DE PHILIPPE-LE-BEL

Concernant le Nivernais

Philippe IV, surnommé le Bel, est bien l'une des figures les plus originales et les plus curieuses parmi toute cette suite de grands rois qu'a produits la race capétienne. Sous son règne, le domaine de la couronne, c'est-à-dire cette partie du royaume plus étroitement soumise à l'action du gouvernement central, et dans laquelle le roi n'agissait pas seulement comme roi, mais comme seigneur, s'accrut du comté de Champagne et de la Brie, son annexe, des comtés de Bigorre et de Montpellier, du Vivarais et de la ville de Lyon. Cependant, malgré les guerres considérables qu'il engagea pour agrandir son royaume, ce prince, d'une bravoure incontestable néanmoins, ainsi qu'il le fit bien voir à la journée de Mons en Puelle contre les Flamands, aimait peu les exercices guerriers et prit personnellement très peu de part aux évènements militaires. Ce qui a fait la grandeur de son règne, ce furent surtout l'habileté de sa politique, sa science des hommes qui l'a toujours conduit à choisir des collaborateurs capables et dévoués, ses réformes administratives et judiciaires.

L'histoire de ce prince a été faite par notre regretté maître, Ed. Boutaric, dans son livre qui commence à devenir rare : *La France sous Philippe-le-Bel*, tableau très complet de ce règne véritablement remarquable. Nous nous contenterons de faire connaître quelques nouveaux documents émanant de ce roi et concernant le Nivernais et quelques actes nivernais relatifs à son histoire.

Le premier acte que nous ayons de Philippe-le-Bel est un arrêt du Parlement de Paris maintenant le comte de Nevers en possession du droit de garde de l'abbaye de Roches, près Cosne, du mois de mars 1288. Cet acte fait voir le respect qu'avait, pour les droits de chacun, lorsqu'ils étaient appuyés de titres sérieux, le gouvernement royal, alors tout imbu encore des idées d'honnêteté qui avaient caractérisé l'administration du règne de saint Louis, tout en cherchant à s'étendre de plus en plus par les voies légales. L'abbé de Roches et les officiers royaux avaient prétendu que la garde de cette abbaye appartenait au roi ; mais, après examen des documents produits par le comte de Nevers, la preuve

ayant pu être faite que les prédécesseurs de ce seigneur avaient eu la garde du monastère, situé dans les limites de leur châtellenie de Cosne, le Parlement donnait gain de cause au comte.

Dans un autre procès en revendication du droit de garde du prieuré de Saint-Etienne de Nevers, commencé à l'époque où Robert de Dampierre, seigneur de Béthune et comte de Nevers, administrait le comté au nom de ses enfants mineurs, l'issue du procès ne fut pas semblable. Par arrêt du 26 juin 1301, le Parlement de Paris, rejetant les prétentions du comte, attribua la garde du prieuré au roi. C'était un pied que la royauté prenait dans la ville même de Nevers, le prieuré et toutes ses dépendances étant sous la garde du roi ; et, dans la suite, plusieurs fois il fut question de transporter dans le bourg de Saint-Etienne de Nevers le siège du bailliage royal de Saint-Pierre-le-Moûtier.

Le pont de Nevers, soit qu'il ait été emporté par quelque inondation, soit pour toute autre cause, devait être reconstruit ; le doyen du chapitre de la cathédrale avait reçu en dépôt une rente annuelle de vingt-deux livres tournois destinée à ce travail. Il est très probable que cette rente provenait de quelque fondation ou disposition testamentaire, la construction et l'entretien des ponts ayant souvent été considérés, au moyen-âge, comme œuvre pie et fréquemment encouragés par l'Eglise. Mais cette somme représentant, en tenant compte de l'abaissement du titre des monnaies sous le régime de Philippe-le-Bel, environ trois cents francs, valeur intrinsèque, et, en donnant à l'argent un pouvoir cinq fois plus fort que celui qu'il a aujourd'hui, équivalant à environ quinze cents francs, était bien loin de suffire aux dépenses d'une reconstruction totale. Le premier dignitaire du chapitre avait pris l'initiative de se faire délivrer par la chancellerie royale un mandement l'autorisant à faire lever pendant deux années une *barre* ou péage, à Nevers, et à en employer le produit aux travaux du pont. Le comte de Nevers, comme seigneur ayant la haute et la basse justice en ce lieu, s'était trouvé lésé dans ses droits ; sur sa plainte, un premier arrêt (qui, pas plus que le mandement précédent, ne nous est parvenu) avait été rendu par le Parlement, confiant la levée de cette *barre*, non plus au doyen, mais au bailly royal du Berry. Cette solution n'ayant pas donné pleine satisfaction à ce seigneur, un second arrêt du Parlement intervint, à la date du 18 avril 1302, par lequel le comte de Nevers était chargé de la levée de ce péage, avec ordre d'employer, tant l'argent primitivement destiné spécialement à cet objet que celui qui proviendrait de cette *barre*, aux travaux de reconstruction du pont, et de rendre compte du tout au gouvernement central.

Cet acte est encore de nature à faire ressortir quel souci la royauté française du moyen-âge, la royauté du moins de la race des Capétiens directs, avait, tout en réprimant les désordres et les empiètements de la société féodale et en étendant par tous les moyens légaux son pouvoir, de respecter les droits de tous, lorsqu'ils lui étaient régulièrement prouvés. Après avoir obtenu la reconnaissance de ses droits, le comte de Nevers ne s'empressa sans doute pas d'entreprendre les travaux de reconstruction du pont : en effet, par un mandement du 15 janvier 1305, le roi chargeait le bailly de Bourges de faire observer l'arrêt du Parlement. Au reçu de cet ordre, le bailly enjoignait à son subordonné, le prévôt de Saint-Pierre-le-Moûtier, de faire admoneste le comte de Nevers et ses gens d'accomplir les clauses de l'arrêt et, dans le cas où ils ne s'exécuteraient pas, d'établir un receveur de la *barre* concédée, qui rendrait ses comptes à l'administration royale. Cet arrêt, outre son importance pour l'histoire du pont de Loire, nous fait voir aussi qu'à cette époque Saint-Pierre-le-Moûtier n'était encore que le siège d'une simple

prévôté relevant du bailliage royal de Bourges, et cet état de choses durera jusqu'au milieu du XIVe siècle, époque où la prévôté de Saint-Pierre-le-Moûtier fut érigée en bailliage royal avec un ressort très étendu.

Dès l'année 1305, il avait été question de réformer l'ordre des Templiers; les richesses considérables de cet ordre avaient amené dans les mœurs de ses membres un relâchement extrême, mentionné par tous les chroniqueurs du temps et avoué dans son curieux testament par le proche parent de plusieurs chevaliers (1); en outre, au point de vue religieux, l'ordre était tombé dans les erreurs du manichéisme; enfin, ses richesses, l'étendue de ses possessions en France et dans tout le monde chrétien, en faisaient une puissance redoutable qui devenait un vrai danger pour l'Etat. En 1308, Philippe-le-Bel résolut d'en finir avec les Templiers; il convoqua les Etats-généraux du royaume pour obtenir d'eux un vote au moyen duquel il pourrait influencer la papauté et obtenir la suppression de l'ordre par l'autorité ecclésiastique. Parmi les villes qui eurent à nommer des députés à ces Etats, nous trouvons :

Nevers, dont les habitants « *nec non magna multitudine clericorum et laïcorum* » se rassemblèrent le 21 avril au cimetière de l'abbaye de Saint-Martin, derrière l'église, lieu où se tenaient habituellement les assemblées dans lesquelles se traitaient les affaires importantes de la ville. Les députés nommés sont : Maître Jean de Vaussegré, jurisconsulte en l'un et l'autre droit, Jean Reclain et Guyonnet Breuillat, bourgeois de Nevers.

---

(1) « In nomine Domini Nostri Jesu Christi, amen. Anno a nativitate ejusdem millesimo tercentesimo vigesimo nono, et die decima quinta mensis aprilis (15 avril 1330 n. st.)... Nobilis vir Bertrandetus Pelliserii, domicellus, dominus de Pelliceriis (Pellissier, près Visan, Vaucluse, arrondissement Orange, canton Bollène).... habitator castri de Avisano (Visan)... sanus mente, memoria, intellectu et corpore, gratia Altissimi, Redemptoris mei... assiduisque insuper meditationibus revolvens sepissime, tanquam michi lectio sollicita, rerum humanarum vicissitudines innumeras et mutationes, fortunarum fragilitatem et inconstantiam, tristes eventus, infandos casus, et presertim vehementissime commotus stupenda, miserabili et nunquam satis deploranda sorte inclyti et celeberrimi hujus Templariorum militum ordinis, quem, jamdiu in sublime elatum, ictu oculi, paucis abhinc annis, in profundum vidi demersum, destructum et e conspectu orbis universi penitus ablatum. Quomodo in tanto miserando casu temperare a lacrymis? Sed cum tante calamitati generali adjungende sint etiam jacture mee particulares et infortunia propria et domestica, lugendaque semper sit sors funesta dilectissimorum fratrum germanorum meorum Poncii et Guirandi, militum Templi, aliorumque propinquorum et amicorum cum eorum ordine miserabiliter sepultorum, quare supervixerim nescio : id unum potuit Divina et omnipotens Misericordia, cui grates infinitas persolvere nunquam satis. Sed huic tristi imagini semper insequenti velum pro nunc obducendo, abhorescentem animum ad generalia paululum convertamus. Heu Ordo ille tam illustris et potens, quem non dedignabantur Principes seculi, qui tantos edixerat viros, strenuos milites, generose nobilitatis refugium et auxilium; cui majores et authores mei tantum debitores erant et devincti, cui tot avunculi, consobrini, et parentes mei Pellicerii seu Pellicarii aut Pelliparii servierant, apud quem adoleverant et virtutis bellice et glorie viam amplexati fuerant et secuti, cui ideo tam strictis vinculis astrictus eram; heu! horribili et huc usque inaudito fato, jam fuit et evanuit. Presens michi adhuc est et erit semper fatalis illa dies, immane portentum illud manet alta mente repostum, terribile celestis ire monumentum, et salutare identidem posteris monitum, quod filios meos semper ante oculos habere vellem, et quod in supremis fabulis, pro eorum utilitate, ipsis subjicere juvat, ut divitias non ambiant, molliciem, delicias, maxime in vino intemperantiam, necnon muliebres illecebras aliaque vitia, et presertim eorum matrem otium fugiant et abhorreant... »

R. DE COURTOIS, *Pièce inédite se rapportant à l'abolition de l'ordre des Templiers.*
(Bulletin de la Société Niçoise des sciences naturelles et historiques. p. I, 205 à 208.)

2° Decize, dont les habitants élurent, le 25 avril, Guillaume Loiseau et Perrin Le Masson.

3° Corbigny, dont les députés élus le 29 avril, sont : Maître Guy Roussete, curé de Saint-Seine de Corbigny, Guillaume de Vaicherete et Jean de Saint-Léonard.

4° Moulins-Engilbert, où sont nommés, le 29 avril également, Nicolas des Bruères et Simonet Mornant.

5° Saint-Pierre-le-Moûtier, où sont élus, le 30 avril, Perrineau Boylaygue et Guillaume, dit de Moles, clercs.

6° Cosne, dont les députés sont : Jeannot dit Chotard, et Huguot dit Gandoiche ; l'élection avait eu lieu le 1er mai.

7° Varzy, où sont élus, à une date que nous ne pouvons préciser, Pierre Chemineau et Pierre Vigne.

Il est intéressant de connaître les noms de ces représentants nivernais du Tiers-Etat, qui sont les premiers ancêtres connus de nos députés actuels et dont les votes aidèrent le roi à obtenir de l'autorité ecclésiastique l'abolition de l'ordre des Templiers.

En 1305, l'archevêque de Lyon, Louis de Beaujeu, s'était soumis au roi de France, à condition que celui-ci le reconnaîtrait comme primat des Gaules, qualité qui lui était contestée, au moins en partie, par l'archevêque de Sens : ce dernier paraît avoir eu à ce titre des droits sérieux, appuyés sur des documents fort anciens (1). Aussitôt son autorité reconnue par l'archevêque, Philippe-le-Bel s'empressa d'envoyer à Lyon un gouverneur pour administrer cette grande ville qui, jusque-là, avait fait partie, nominalement du moins, de l'Empire. Le successeur de l'archevêque Louis de Beaujeu, Pierre III de Savoie, avait, en 1310, soulevé les Lyonnais contre le roi de France, et s'était emparé du faubourg et du château de Saint-Just qui, dès le temps de saint Louis, appartenaient à la France. Dès que Philippe-le-Bel eut appris la nouvelle de ce soulèvement, il leva une armée considérable dont il confia le commandement à ses trois fils : Louis, alors roi de Navarre; Philippe et Charles, qui devaient régner successivement après leur père et mourir sans laisser d'enfants mâles, et à ses deux frères : Charles, comte de Valois, et Louis, comte d'Evreux.

Cette armée, composée des contingents féodaux et d'autres éléments divers, était d'une indiscipline extrême. Quelques-uns de ceux qui avaient été convoqués pour prendre part à l'expédition, passant par Nevers, avaient pillé les biens du chapitre et des serfs des chanoines. Par un mandement, daté du 25 juillet 1310, dont nous avons conservé l'original, le roi enjoint à ses officiers de justice d'empêcher que les biens du chapitre et de ses serfs ne soient pris ou enlevés par qui que ce soit, sinon en vertu de lettres expresses du Roi, de ses fils ou de ses frères, du connétable, des maréchaux de France, du grand maître des arbalétriers ou du chambellan Enguerran de Marigny.

Cet acte est le seul de ceux, que nous reproduisons plus loin, que les Archives de la Nièvre aient en original. La mention d'Enguerran de Marigny, l'illustre financier, qui, après avoir joui, sous le règne de Philippe-le-Bel, d'une puissance si considérable, fut condamné, sous le règne de Louis X, au gibet de Montfaucon, le rend tout particulièrement curieux.

---

(1) Arch. de l'Yonne, G. 178.

Philippe-le-Bel avait marié, le 22 janvier 1308, sa fille Isabelle à Edouard II, roi d'Angleterre, et, à cette occasion, suivant la coutume féodale, on avait réparti par tout le royaume la levée d'une aide ou impôt extraordinaire qui ne se levait que dans certains cas déterminés par la coutume. En considération des mauvaises récoltes, le roi avait, en partie, ajourné le recouvrement de ce subside. Par un mandement du 15 avril 1311, Philippe-le-Bel fit défense au bailly de Bourges de lever cette aide sur les propres revenus de l'église de Nevers et des autres églises et monastères de la cité et du diocèse de Nevers, sur leurs terres ou autres possessions du domaine de ces églises ou monastères, et que ces mêmes établissements tenaient en leurs mains ou faisaient cultiver à leurs frais, ni sur les hommes de ces églises ou monastères, serfs ou non serfs, taillables ou questables à volonté et de main-morte. C'est de ce mariage entre Isabelle de France et Edouard II, roi d'Angleterre, que devait naître Edouard III, qui commença contre le royaume de France cette longue guerre de Cent-Ans, cause de tant de désastres et de malheurs, et qui ruina pour longtemps le pays, jouissant jusque-là d'un bien-être réel dans toutes les classes de la population, et fit reculer la marche de la civilisation dans notre pays.

Louis Ier, comte de Nevers, ayant été arrêté et emprisonné par le roi, à la suite des intrigues par lesquelles il s'était efforcé de faire révolter les Flamands contre Philippe-le-Bel, le comté de Nevers avait été saisi et mis entre les mains du roi. Avant son emprisonnement, Louis avait réclamé le droit de garde sur les prieurés de La Charité, de Notre-Dame du Pré-lès-Donzy, de Saint-Etienne et de Saint-Sauveur de Nevers, de Lurcy-le-Bourg et de Saint-Révérien, dont le roi prétendait, de son côté, avoir la garde. Par un acte du mois de janvier 1312, Philippe-le-Bel déclare que, même lorsque lui ou ses successeurs n'auront plus le comté de Nevers en leurs mains, la garde de ces prieurés leur restera perpétuellement. Il est à remarquer que, dans cet acte, le comte Louis est appelé ex-comte de Nevers *(quondam comes)*, bien qu'il fût encore vivant : c'est que, le comté ayant été régulièrement confisqué sur lui, il n'avait plus droit officiellement à porter le titre de comte de Nevers.

HENRI DE FLAMARE,

ANCIEN ELÈVE DE L'ECOLE DES CHARTES,
ARCHIVISTE DE LA NIÈVRE.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

1288 (N. st.). — Mars. — Arrêt du Parlement de Paris maintenant le comte de Nevers dans le droit de garde sur l'abbaye de Roches, située dans les limites de sa châtellenie de Cosne.

Philippus, Dei gratia Francorum, rex universis presentes litteras inspecturis salutem. Notum facimus quod cum dilectus et fidelis [noster] comes Nivernensis diceret se et suos antecessores esse et fuisse in possessione garde et ressorti monasterii de Rupibus, diceret etiam dictum monasterium situm esse infra metas sue castellanie de Conada, et abbatem et conventum dicti loci de novo advoasse se esse de garda nostra in ipsius comitis et suorum successorum prejudicium, dictis abbate et conventu et nostris gentibus pro nobis contrarium asserentibus : demum super hoc inquesta facta et diligenter inspecta, dictis abbate et conventu et nostris gentibus intentionem suam minus sufficienter probantibus, pronontiatum fuit dictum comitem intentionem suam sufficienter probavisse, et, ideo, dictus comes in possessione predicta remanebit, salva nobis et dictis monachis proprietatis questione. In cujus rei testimonium presentibus litteris nostrum fecimus apponi sigillum. Actum Parisius anno Domini M° cc° octogesimo septimo, mense martio.

(ARCHIVES DE LA NIÈVRE, H, *Fonds de l'abbaye de Roches,* mauvaise copie sur papier du XVIIe siècle.)

II

1301. — 26 juin. — Paris. -- Arrêt du Parlement de Paris maintenant, contre les prétentions du comte de Nevers, le roi en possession du droit de garde sur le prieuré de Saint-Etienne de Nevers.

Philippus, Dei gratia Francorum rex, universis presentes litteras inspecturis salutem. Notum facimus quod cum inter baillivum Bituricensem pro nobis et religiosum virum.. priorem Sancti Stephani Nivernensis monasterii, Cluniacensis, ex una parte, et Robertum, dominum de Bethunia, tunc comitem Nivernensem, nomine suo et liberorum ejus (de enim ballo sive garda sua existentium) ex altera, controversia mota fuisset super eo quod dictus comes, nomine quo supra, dicebat et asserebat comites Nivernenses qui pro tempore fuerunt, quorum liberi predicti Roberti sunt heredes, esse et fuisse longo tempore in saisina garde dicti prioratus Sancti Stephani et pertinentiarum ejusdem, quousque gentes nostre de dicta garda desaisierunt eosdem ; peteretque, nomine quo supra, pluribus causis et rationibus se ad gardam predictam restitui et resaisiri : baillivo Bituricensi, pro nobis, et dicto priore, pro se, contrarium asserentibus, pluribusque rationibus petentibus se absolvi ab impetitione predicta dicti comitis, necnon pronunciari pro nobis et ipso priori nos et ipsum priorem esse manendos in saisina garde predicte ; cumque, ballo seu garda predictis finitis, procurator comitis Nivernensis qui nunc est, nomine cujus de saisina dicte garde actum fuit, peteret inquestam super hoc de manostro dato nfactam videri ac etiam judicari : visa predicta inquesta et diligenter examinata omnibusque rite ac solemnitate qua convenit actis, per curie nostre judicium baillivus noster predictus, pro nobis, et dictus prior, pro se, ab impetitione predicta dicti comitis absoluti fuerunt, et per idem judicium pronunciatum fuit nos et dictum priorem in saisina garde dicti prioratus Sancti Stephani et pertinentiarum ejusdem debere manere, salvo jure dicti comitis, si quod habet in proprietate garde

predicte. In cujus rei testimonium presentibus litteris nostrum fecimus apponi sigillum. Actum Parisius die lune post festum nativitatis beati Joannis Baptiste, anno domini millesimo trecentesimo primo.

Sigillatum magno sigillo cereo flavi coloris sub duplici pergameni cauda Regis personam acceptante.

(ARCHIVES DE LA NIÈVRE H, *Fonds du prieuré Saint-Etienne de Nevers. Extrait du Recueil des privilèges du prieuré, copié en 1674 par Dom Jean Simonin, procureur du prieuré de Saint-Etienne, p. 114 et 115.)*

III

1305 — 15 février — Mandement du bailly de Bourges enjoignant au prévôt royal de Saint-Pierre-le-Moûtier de faire exécuter par le comte de Nevers l'arrêt du parlement de Paris du 18 avril 1302, par lequel le comte de Nevers était chargé de lever une barre pour la reconstruction du pont de Nevers, et, à défaut d'exécution de l'arrêt, d'établir un receveur qui lèverait cette barre et rendrait ses comptes à l'administration royale.

A touz ceus qui verront ces présentes lettres, Gilez Coustanz, prévoz de Saint Père le Moutier et Huguenins de Clameci, bourgois de Bourges, salut. Saichent tuit que nous avons veues et diligemment regardées les lettres nostre seignour le Roy seellées de son scel, contenanz la fourme qui s'ensit :

Philippus, Dei gratia Francorum rex, universis presentes litteras inspecturis salutem. Notum facimus quod cum nos ad supplicationem decani Nivernensis quamdam barram apud Nivernis usque ad duos annos levandam pro refectione pontis ejusdem ville concessissemus, et dilectus et fidelis noster comes Nivernensis, proponens omnimodam in dicto loco justitiam altam et bassam ad eum pertinere, requisivisset hujusmodi concessionem, in quantum factam in sui prejudicium, revocari, maxime cum dictus decanus et alii quidam certos, ut dicebatur tenerent redditus ad dicti pontis sustentationem et refectionem ab antiquo deputatos ; et econtra dictus decanus asserens se solummodo viginti duas libras turonensium annui redditus ad opus dicti pontis deputatas tenere, que nullatenus ad hec sufficerent, pluribus rationibus proposuisset dictam concessionem debere tenere : et auditis hinc et inde propositis, per arrestum nostre curie dictum fuisset quod dictus decanus, qui in dicto loco poni dictam barram fecerat dicto comite inscio, concessione predicta non uteretur ; nosque postea, per alias nostras litteras mandassemus ballivo Bituricensi quod, quia informati eramus quod dicti redditus ad sustentationem dicti pontis non sufficiebant, ipse ballivus dictam barram ibidem poneret et levari faceret ad opus pontis predicti ; demum, predicto comite de litteris hujusmodi conquerente, iteratoque super hoc dictis partibus in nostra curia constitutis, visaque littera supradicta et arresto predicto, auditisque partium rationibus hinc inde ; per arrestum nostre curie dictum fuit quod predicta concessio dicte barre per nos facta tenebit, et quod dictus comes barram hujusmodi poni et ad mandatum nostrum, ratione concessionis predicte, emolumenta barre ipsius levari faciet et expendi in reparatione dicti pontis, redditibus ad hoc deputatis et in hoc non expensis ante omnia in opere hujusmodi expendendis ; et e contra, non solventes qui ad hec tenentur debite, fient compulsiones ; de recepta vero dicte barre et ejus expensis reddet nobis dictus comes, cum requisitus fuerit, rationem. In cujus rei testimonium presentibus litteris nostrum fecimus apponi sigillum. Actum Parisius, die mercurii ante festum Pasche, anno Domini millesimo trecentesimo primo.

Item, unes autres en la forme qui s'ensit :

Philippus, Dei gratia Francorum rex, ballivo Bituricensi vel ejus locumtenenti salutem. Mandamus tibi quatinus arrestum curie nostre inter dilectum nostrum decanum Nivernensem ex una parte, et

dilectum et fidelem nostrum comitem Nivernensem ex altera, latum ratione barre ponende Nivernis et levande pro refectione pontis ejusdem ville, prout in nostris inde confectis litteris contineri videbis, debite executioni, prout ad te pertinuerit, demandes celeriter, seu facias demandari, juxta ipsarum continentiam litterarum, taliter quod super hec ob defectum tuum ad nos non referatur querela. Actum Parisius die quarta decima januarii anno domini millesimo trecentesimo quarto.

Item, autres, de Robert de Vilefranche, leutenant au ballif de Bourges contenanz ceste forme :

Roberz de Vilefranche, leutenanz au ballif de Bourges au prévost de S. Père le Moutier et à Huguenin de Clameci, bourgois de Bourges, salut. Nous avons receu les lettres nostre sire le Roy contenanz la forme qui s'ensit :

Philippus, Dei gratia Francorum rex, ballivo Bituricensi vel ejus locumtenenti salutem. Mandamus tibi quatinus arrestum curie nostre inter dilectum nostrum decanum Nivernensem, ex una parte, et dilectum ac fidelem nostrum comitem Nivernensem, ex altera, latum ratione barre ponende Nivernis, et levande pro refectione pontis ejusdem ville, prout in nostris inde confectis litteris contineri videbis, debite exequtioni, prout ad te pertinuerit, demandes celeriter, seu facias demandari, juxta ipsarum continentiam litterarum, taliter quod super hoc ob defectum tuum ad nos non referatur querela. Actum Parisius die quarta decima januarii, anno domini millesimo trecentesimo quarto.

Par la vertu dou quel commandement, nous vous mandons et quant à ceu vous commetons que vous le conte de Nevers ou ses genz amonestoiz que ledit mandement facent et acomplissent selonc la teneur deudit mandement et de l'arrest fait an la cour nostre seignour le Roy qui monstré vous sera, et, se il an sont négligenz, nous vous mandons et cometons que le façoiz an leur défaut, et i metez .I. home de par le Roy à lever l'émolument qui, par raison de la barre deudit pont, pourra estre heuz et qui à nous ou à autre pour le Roy puisse randre conte. Donné [*soubz nostre*] scel ; seellé le vendredi après la chandeleur l'an de grace mil trois cenz et quatre.

Par la vertu des quex lettres dessusdites, nous avons amonesté Michiau de Paris, prévost de Nevers, pour le conte deudit leu, Guillaume de Bonay et Robert d'Arain, procureurs et genz d'iceli conte, si com l'an dit, que, lesdiz mandemenz leuz, exposez, ou leur [*forme et contenu... ilz*] facent acomplir seloncs la teneur de l'arrest et des commandemenz dessusdiz et bien lor avons senefié que, se ledit conte de Nevers ou un ou autre [*pour eux ne le fesoient, que*] à leur défaut, nous le feron et l'acompliron, et i metron home soffisant de par nostre seignour le roy, qui lévera l'émolument de ladite barre doudit [*pont..... seron*] heuz et levez par raison et qui à nous ou à autre de par le roy an puisse randre léal compte. Lesquex mandemenz et amonitions feron [*lire et communiquer*] au dessudiz prévost, Guillaume et Robert. Nous fu demandée de par aus copie de totes ces lettres desus dites et respondu que cestui mardi ansivant p[*rochain venant lendemain de la feste* la chai]ère Saint Père, il, sus ces choses délibération eue endementiers avec le ballif le conte desusdit et son autre conseil, respondreint à nous deus..... sus l'amonition et commandemenz que nous leur avons fait : laquelle copie et assignation, selonc leur requeste nous leur otroiames. Fait et donné..... devant l'autel S. Gervaise doudit leu et seellé de noz seaus propres le lundi devant ladite feste de saint Père, l'an de grâce mil quatre cenz et quatre.

(Archives de la Nièvre, G. 51.)

IV

Elections de Députés aux Etats-Généraux de 1308 par le Tiers-Etat des villes du Nivernais.

Bailliage de Sens

VARZY. Baillivie Senonensis, presentant se pro castello Varziacensi Petrus Chiminellus et Petrus Vines (p. 109).

COSNE. A touz ces qui verront ces lettres, Pierres diz Maulevauz, Prévoz de Conne sur Loire, salut. Saichent tuit que par vertu de la commission qui s'ensuit..... *Mandement donné par* Félix Li Cuez, prévoz de la Villeneuve le Roy..... Donné à Saint-Amant, l'an de grâce M. CCC. et VIII, le diemainche amprès Pasques.

Par la vertu dauquel mandemant et de laquelle commission, li communs de la dicte ville de Conne, de commun assentement, hont esleu, ordonné et estably, pour aleir audict eu à nostre signor le Roy por aux et an leu d'aux Jehannot dict Chotars, et Huguot dict Gandoiche, pourteurx de ces lettres. En tesmoing de ceu, je hay scellées ces lestres, en certefient que ceu est varitez, de mon seel. Donné à Conne, l'an de grâce M. III[c] et huit, lou premier jour de may.

Scellé sur simple queue de parchemin d'un petit sceau portant une quintefeuille (p. 110).

Bailliage de Bourges

NEVERS. — *1308, 21 avril. — Les habitants de Nevers, assemblés dans le cimetière de Saint-Martin* « retro ecclesiam, ubi solent congregari pro arduis et magnis negotiis dicte ville » *élisent* « Magistrum Gaufridum de Valle—Sacrata, utriusque juris peritum, Johannem Reclani et Guionetum Bruglat, cives Nivernenses » (p. 186).

SAINT-PIERRE-LE-MOUTIER. — *1308, 30 avril. — Election de* « Nicolas de Brueriis et Symonet dict Mornant. » (p. 188).

DECIZE. — 1300, 25 avril. — Election de « Guillelmum Avis et Perrinum Lathonum de Disesia. » (p. 189).

CORBIGNY. — *1308, 29 avril. — Election de* « Maître Gui Roussette, curé de Saint-Seynne de Corbigny ; Guillaume Vaicherete et Jean de Saint-Léonard. » (p. 190).

(Communication de M. Arthur de Vathaire de Guerchy).

(ARCHIVES NATIONALES, J. 415 A.)

V

1310, 25 juillet, Paris. — Mandement de Philippe-le-Bel ordonnant à ses officiers de justice d'empêcher que les biens du chapitre de Nevers ou de ses serfs ne soient pris ou enlevés par qui que ce soit, à moins que ce ne soit en vertu de lettres expresses du roi, de ses fils, de ses frères, du connétable, des maréchaux de France, du grand maître des arbalétriers ou du chambellan Enguerran de Marigny, plusieurs hommes de guerre ayant déjà exercé des pillages aux dépens des terres du chapitre en allant rejoindre l'armée royale en marche pour réprimer la révolte des Lyonnais.

Philippus, Dei gratia Francorum rex,.. universis justiciariis regni nostri ad quos presentes littere pervenerint salutem. Ex parte dilectorum et fidelium decani et.. capituli ecclesie Nivernensis fuit

nobis expositum quod nonnulli, ad nostrum Lugdunensem exercitum accedere se fingentes, per villam Nivernensem et loca vicina transeuntes, bona ipsorum decani et capituli ecclesieque sue. hominum ac subditorum suorum capiunt et consumunt pro sue libito voluntatis, multaque dampna in hujusmodi bonis suis jam incumbunt eisdem et inferre non cessant per ibi transeuntes sub pretextu itineris exercitus antedicti. Unde, ad dictorum decani et capituli supplicationem, vobis et cuilibet vestrum precipimus et mandamus quatenus bona aliqua, quocumque nomine censeantur, predictorum decani et.. capituli hominum et subditorum suorum saisiri, arrestari, capi, duci vel asportari minime permittatis per aliquos, nisi per nostras vel liberorum aut fratrum nostrorum, constabularii Francie, marescallorum, magistri balistariorum nostrorum vel dilecti et fidelis Ingerranni de Marrigniaco, militis, et.. cambellani nostri, vel alicujus ipsorum patentes litteras super hoc mandatum habeant et sint specialiter deputati. Si vero de predictis bonis aliqua per alios quam per hujusmodi deputatos facta fuerint et teneantur saisita, ea faciatis predictis decano et.. capitulo, hominibus ac suis subditis sine dilatione et difficultate quibuslibet liberari et reddi. Actum Parisius die XXV Julii, anno domini millesimo trecentesimo decimo.

Original sur parchemin, scellé sur simple queue de parchemin; on ne voit plus qu'un fragment du buste du roi et, au revers, un fragment de l'écu fleurdelysé du contre sceau.

(Archives de la Nièvre, G 54.)

VI

1311, 15 avril, Paris. — Mandement de Philippe-le-Bel défendant au Bailly de Bourges de lever sur les terres du Chapitre et de ses serfs l'aide pour le mariage d'Isabelle, fille du roi, avec le roi d'Angleterre.

Universis presentes litteras inspecturis, Johannes Gendreti, clericus, custos sigilli regis in prepositura de Sancti Petri Monasterio salutem. Noveritis Johannem Parvi de Nivernis clericum juratum regis et dicti sigilli notarium vidisse, legisse, diligenter inspexisse quasdem *(sic)* litteras illustrissimi et potentissimi principis ac domini domini nostri Francorum regis ut prima facie apparebat sigillatas non rasas, non abolitas, non cancellatas nec in aliqua sui parte viciatas, quarum tenor sequitur in hec verba :

Philippus, Dei gratia Francorum rex,.. Superintendentibus ad exigendum et levandum subsidium pro maritagio carissime nate nostre Ysabellis regine Anglie in Bituricensi ballivia deputatis a nobis salutem el dilectionem. Mandamus vobis et vestrum cuilibet quatinus de propriis redditibus ecclesie Nivernensis et aliarum ecclesiarum ac monasteriorum civitatis et diocesis Nivernensis, necnon de terris vel aliis possessionnibus propriis eorumdem que sunt domania ecclesiarum et monasteriorum ipsorum et que dicte ecclesie vel monasteria tenent in suis manibus vel sumptibus suis propriis excoli faciunt ac ab hominibus eorum servis vel non servis talliabilibus seu questabilibus ad voluntatem et de manu mortua subsidium predictum nullatenus exigatis nec exigi permittatis quomodolibet aut levari, et si qua levaveritis vel ceperitis de bonis ipsorum occasione predicta ea reddatis eisdem sine difficultate quacumque. Actum Parisius die jovis post ressurrectionem domini, anno ejusdem millesimo trecentesimo undecimo.

Quod autem viderit dictus juratus in dictis litteris contineri de verbo ad verbum transcribi fecit diligenter. In testimonium rei vise, ad ipsius jurati relationem, sigillum regis predictum presentibus litteris duximus apponendum. Datum anno domini millesimo trecentesimo tricesimo secundo, die dominica post hiemale festum beati Nicholai. J. Parvi. Collatio facta est.

(Arch. de la Nièvre, G 54.)

VII

1312 (n. st.), janvier. — Montargis. — Mandement de Philippe-le-Bel notifiant que la garde des prieurés de La Charité, de Notre-Dame du Pré-lès-Donzy, de Saint-Etienne et de Saint-Sauveur de Nevers, de Lurcy et de Saint-Révérien, de l'ordre de Cluny, lui appartient et continuera à lui appartenir à lui et à ses successeurs, rois de France, même lorsque le comté de Nevers ne sera plus dans sa main.

Universis presentes litteras inspecturis, Laurentius de Fessardo, clericus, custos sigilli regii in prepositura Nivernensi salutem in Domino. Noveritis nos, anno domini millesimo trecentesimo tertio decimo, die jovis in festo beati Anthonii vidisse, legisse, et diligenter inspexisse quasdam litteras sigillo illustrissimi principis Philippi, Dei gratia Francorum regis, prout prima facie apparebat, sigillatas, non cancellatas, non rasas, non abolitas nec in aliqua sui parte corruptas, formam que sequitur continentes :

Philippus Dei gratia Francorum rex notum facimus universis tam presentibus quam futuris quod cum garda prioratuum de Karitate, de Prato juxta Donziacum, de Sancto Stephano et Sancto Salvatore Nivernensi, de Luperciaco et Sancto Reveriano, Cluniacensis ordinis, ad nos, tam ex punctis privilegiorum predecessorum nostrorum Francie regum, quam ex possessione longeva, spectaret ab antiquo; et Ludovicus quondam comes Nivernensis super hiis questionem referre pretendans dictam gardam, ratione comitatus predicti, ad ipsum pertinere debere, dictusque comitatus Nivernensis et alie terre predicti Ludovici, certis ex causis, nobis venerunt in commissum fisci, nostris juribus applicandis : volumus et tenore presentium ordinamus quod dicta garda prioratuum predictorum in manu nostra regia perpetuo remaneat, nullis futuris temporibus ab eadem manu quomodolibet separata, quanquam comitatum predictum et alias terras et loca, que quondam predicti Ludovici fuerunt, extra manum nostram aliquo tempore ponere nos contingeret aut aliter ordinare de ipsis. Quod ut ratum et stabile perpetuo perseveret, presentibus litteris nostrum fecimus apponi sigillum. Actum apud Montem Argi anno domini millesimo trecentesimo undecimo, mense januarii.

Quod autem in predictis litteris vidimus contineri testamur, et de verbo ad verbum transcribi fecimus diligenter in testimonium rei vise. Data vero visionis nostre anno et die predictis.

Signatum : DE PARCON.

(ARCHIVES DE LA NIÈVRE, H, *Fonds du prieuré Saint-Etienne de Nevers. Extrait du Recueil des privilèges du prieuré, copié en 1674 par Dom Jean Simonin, procureur du prieuré de Saint-Etienne, p. 116 et 117.)*

LES "HEURES" DE LA VIERGE

DE PIERRE LE DRU (1490)

Ces *Heures de la Vierge* (1) nous ont paru le plus intéressant des incunables dont nous avons été récemment appelé à faire l'inventaire descriptif. Comme nous ne les trouvons nulle part décrites, ni même mentionnées, nous nous proposons de relever les particularités qui les recommandent aux amis des anciens livres ou qui peuvent au moins leur servir de signalement.

Ces Heures doivent compter parmi les « Petites Heures » de Paris. Elles sont imprimées sur vélin, et la gravure y prête son concours à la typographie, comme dans toutes les Heures de cette brillante époque, où les Philippe Pigouchet, Simon Vostre, Antoine Vérard donnèrent à cette industrie toute parisienne de la fabrication des Heures une perfection qui fait notre admiration encore aujourd'hui.

Ainsi qu'on le lit au feuillet du titre, elles sont sorties des ateliers de Pierre Le Dru et *Etienne Jehannot*. Pierre Le Dru est ce même « maistre » de la rue des Mathurins, qui exécuta, quinze ans plus tard, en 1505, pour Anthoine Vérard, les Heures de la Vierge, à l'usage de Rome : — les nôtres sont à l'usage de Paris. Quant à Etienne Jehannot, il imprima seul, et publia, sous son nom, en 1497, celles que possède la Bibliothèque nationale, la plus riche du monde en spécimens de la série.

Les caractères de Pierre Le Dru sont ici de première fleur ; la merveilleuse qualité de l'encre et la beauté du vélin contribuent encore à les faire valoir. A vrai dire, le type de son alphabet n'est pas un : c'est une combinaison, fort harmonieuse d'ailleurs, du demi-gothique et de la bâtarde ancienne, dont, précisément à cette même date, Heilman fit les

(1) HORE INTEMERATE VIRGINIS MARIE. *Paris, Pierre le dru et Etienne Jehannot. (1490).* In-16. — Imprimé sur vélin ; 110 feuillets non chiffrés ; il paraît manquer un ou deux feuillets à la fin ; longues lignes ; gothiques d'un type spécial, d'une seule grandeur, remarquables d'élégance et de netteté ; texte encadré par des vignettes ; initiales peintes en or et couleur, de deux grandeurs ; figures sur bois, et, en partie au moins, selon nous, gravées en relief sur métal.

poinçons à Paris. Les initiales du texte courant sont des majuscules de bâtarde ; les *m* et *n* finals appartiennent à ce même type, tandis que les mêmes consonnes au commencement et dans le corps des mots se rapprochent des *lettres de forme* du demi-gothique, mais avec des angles sensiblement encore plus adoucis. Le *v* initial est demeuré gothique, bien que le premier linéament, arrondi en panache, rappelle, à s'y méprendre, la courbe élégante introduite plus tard dans la cursive. Il résulte de ce tempérament des types un ensemble des plus agréables à l'œil, et qui produit l'illusion d'un manuscrit. On comprend qu'Anthoine Vérard ait eu recours à l'atelier d'un maître tel que Pierre Le Dru.

Le travail de la gravure ajoute à la valeur typographique de ces petites Heures.

Comme dans presque toutes les anciennes Heures imprimées, les bordures qui encadrent le texte de deux équerres inégales en largeur, sont composées de compartiments. Ces compartiments peuvent se réunir à volonté, et tout répétés qu'ils sont, comme cela arrive généralement dans les éditions avec bordures, ils présentent, grâce à leur agencement, une assez grande variété pour faire illusion au premier coup d'œil.

En réalité, les grandes vignettes, c'est-à-dire les parties les plus apparentes de l'encadrement, en gouttière et en queue, ne sont qu'au nombre de six. Ce sont tantôt de très jolies arabesques de feuillages et fleurs, supportant des oiseaux aux formes gracieuses ou fantastiques, tantôt des parties d'arbres ébranchés, formant entrelacs et servant d'appui à un animal chimérique qui semble guetter sa proie et prêt à s'élancer. Les bordures étroites, en tête et à la marge du fond, sont de simples guirlandes ou des ornements enroulés, rappelant les torsades décoratives ou les frises sculpturales. Il n'y a de « sujets » dans aucune. La plupart sont d'un dessin très serré et très ferme ; la taille en est très fine, si fine même, et le trait d'ombre si délié et si franc, qu'on peut hésiter sur le genre de gravure auquel elles appartiennent. La même observation s'applique, plus justement encore, à la plupart des vignettes historiées et des gravures de grande ou moyenne dimension, qui se trouvent distribuées aux principaux offices.

Les grandes gravures sont au nombre de 17 ; mais l'une d'elles, la *Crucifixion*, est répétée deux fois. Voici l'ordre et l'indication des sujets : 1. Frontispice : *Saint Michel et saint Jacques soutenant un écu ;* — 2. *Saint Jean écrivant son Evangile ;* — 3. La *Crucifixion ;* — 4. La *Création de la Femme ;* — 5. La *Salutation angélique ;* — 6. La *Visitation ;* — 7. La *Nativité ;* — 8. L'*Annonciation aux Bergers ;* — 9. L'*Adoration des Mages ;* — 10. La *Circoncision* ou la *Présentation au Temple ;* — 11. La *Fuite en Egypte ;* — 12. Le *Couronnement de la Vierge ;* — 13. Répétition de la *Crucifixion ;* — 14. La *Descente de l'Esprit ;* — 15. Le *Roi David pénitent ;* — 16. Le *Triomphe de la Mort ;* — 17. La *Trinité*.

Il manque actuellement au volume un feuillet gravé que nous nous souvenons d'y avoir vu, il y a vingt ans, parmi les liminaires. Il portait, au recto, la figure du *Saint Graal*, sur fond fleurdelisé, et soutenu par deux anges agenouillés, avec cette souscription : *Mensura plage lateris christi ;* et au verso, la figure bien connue de l'*Homme anatomique*.

Les petites vignettes historiées sont au nombre de 33, dont 7 à la Passion et 21 aux Oraisons des saints et saintes qui terminent le volume.

Toutes ces gravures sont, avons-nous dit, remarquables d'expression et de vérité naïve ; le dessin en est ferme et la taille d'une étonnante finesse. Elles sont très légèrement ombrées sur un seul rang, et le relief n'y perd rien. Enfin, elles sont encadrées, indépendamment des compartiments courants, entre des colonnettes de la fin du XVe siècle, toutes variées dans leur détail décoratif qui rappelle le Roman, et des cintres surbaissés en anses

de panier, dont quelques-uns ornés de rosaces. Nous reviendrons sur les plus intéressantes de ces gravures dans le détail descriptif qui va suivre.

A quelle date conviendrait-il d'imputer ces petites Heures ? — Nous croyons pouvoir les attribuer à l'année 1490, non pas parce qu'elle est la première du petit almanach pour dix-huit ans qui se trouve au verso du Titre-Frontispice, mais à cause de la concordance de l'almanach et du calendrier qui suit : 1490 a pour Nombre d'or IX et pour Lettre dominicale C, Pâques y tombant le 11 avril.

Arrivons aux particularités qui sollicitent l'attention du bibliophile.

Frontispice : *Saint Michel et saint Jacques tenant un écu.* Le ciel est représenté par ses astres : le soleil, tête rayonnante ; la lune, en l'un de ses croissants, et quatre étoiles de grandeurs différentes. A droite, saint Jacques, nimbé, l'aumônière en bandoulière et le bourdon à la main : vraie physionomie de *burgmeister*. A gauche, saint Michel, les ailes éployées, nimbé, et équipé en chevalier du XVe, debout sur le dragon à tête de diable qu'il force à tirer la langue. La terre est représentée par un type peu caractérisé de floraison. L'écu soutenu par les deux saints est d'*argent à trois coquilles de gueule.*

Au-dessous de la gravure, le titre : Horarum opusculum per Pe[trum le dru et Stephanum ieha] not parisius impressum incipit feliciter.

Au verso, petit almanach pour xviii ans *(de iiii xx x à v cens viii)* dressé en six colonnes : *le* date de l'année, les brandons, Pasques, le nombre d'or, la lettre dominicale et le bissexte. C'est ce petit almanach qui peut servir à déterminer, avec la plus forte probabilité, la date de l'impression des présentes Heures, par sa concordance avec le calendrier qui commence au feuillet suivant. En dessous de l'almanach est cet avis au lecteur : « Qui veult congnoistre les brandons. Pasques, Le nombre dor la lettre dominicale et le bisexte regarde au présent almanach *le* date de lanée et en icelle trouuera ce que dit est. » La bordure ou vignette courante, au bas de cette page, porte, en tourneures grises et espacés par deux fleurs, ces trois mots : *Espoir en Diev.*

Le calendrier remplit les six feuillets qui suivent. Un mois par page, sur deux colonnes. Le compartiment de tête de l'encadrement est remplacé par une vignette, en deux sujets, logés entre colonnettes, et relatifs à la fête principale du mois, le plus souvent aux travaux ou occupations des hommes pendant cette période ; le signe zodiacal correspondant est toujours à droite dans la double vignette. Avant le nom du mois, on a peint, à la main, or sur fond rouge rehaussé, les lettres K L (*Kalendis*). Enfin, au-dessous de chaque mois, comme dans les Heures de Pigouchet, un quatrain naïf, où se trouvent commémorés les principaux saints. Le calembourg violent y vient souvent en aide à la mnémonique. Il ne sera pas sans intérêt d'insister sur ces singularités.

Janvier. *Sujets de la vignette :* 1. L'Epiphanie (la galette à la fève) ; 2. le *Verseau :* un homme tient renversées deux cruches, d'où l'eau s'échappe à flots.

QUATRAIN : En ian uier que les Roys ven*us* sont
Glau me dit. Fremin. Mor font
Anthoin boit le iour. Vin cent fois
Polus en sont tous ses *(dois)*

C'EST-A-DIRE : En janvier que les Rois sont venus, Claude médit, Firmin se morfond, Anthoine boit du vin cent fois par jour : tous ses doigts en sont souillés.

Glau pour Claude : prononciation populaire. Bien des gens, pas mal avisés d'ailleurs, disent qu'ils préfèrent les « reines-glaudes » aux autres prunes.

Fremin pour Firmin : métathèse commune dans la bouche du peuple, qui demande qu'on « frame » ou « ne frame pas » une porte.

Mor font et *Vin cent* sont de purs calembourgs. Peut-être même (on ne prête qu'aux riches) y en a-t-il un troisième ? *Font* désignerait le baptême du Christ, au 13 janvier, comme on dit encore « les Fonts » dans les églises.

Polus : pollués, souillés. Mais de plus, nouveau jeu :

Car la prétention mnémonique de ce quatrain est de rappeler que dans le mois de janvier « tombent, » comme on dit, les fêtes des saints Claude, Firmin, évêque de Mende (12 janvier, selon quelques martyrologes), Maur *(mor font)*, Antoine, patriarche des Cénobites, Vincent *(vin cent)*, et la conversion de S. Paul *(polus)*.

Le mot *doigts* qu'appelle la rime, restitué entre crochets sous cette forme *dois*, avait été omis à l'impression.

Février. *Sujets de la vignette :* 1. Une pieuse femme, *la Chandeleuse*, tenant une chandelle qu'elle vient d'allumer sans doute au foyer dont les flammes s'élancent vers elle (symbole de la Purification). 2. Le signe des *Poissons*.

QUATRAIN : Chan de lier. Agathe veut.
Mais le vin si fort lesmeut
Quil tua pres dausi.
Pierres. Math ias aussi.

C'EST-A-DIRE : Un chandelier (fabricant) veut Agathe, mais le vin l'émut si fort qu'il tua, près d'Aussi, Pierre et Mathias.

Pres dausi. Pourquoi près d'Aussi ? Pour la rime, comme nous verrons intervenir plus tard les noms de *Ham* et de *Caën*. — Le choix de localités telles que Ham, Caën, Aussi, semblerait indiquer que l'auteur des Quatrains appartenait par sa naissance à cette région, qu'il était Normand ou Picard. Ce qui confirmerait encore ce soupçon, c'est l'emploi de l'article *le* avec un féminin, « *le* date, *le* paix, » indice du dialecte picard. — Dans le quatrain qui nous occupe, il s'agit sans doute d'*Auchi* ou *Auxi* qu'on prononce *Aussi*, — comme on dit *Ausserre* — village et ancienne abbaye, non loin de Hesdin (Pas-de-Calais), occupée par des religieux, puis par des religieuses, ruinée par les Normands au IXe siècle, rétablie et redonnée à des moines, d'où son nom d'*Auxi-aux-Moines*, pour le distinguer d'Auxi-le-Château, dans l'arrondissement de Saint-Pol.

Les fêtes du mois visées dans ce logogriphe sont : la Chandeleur, *festum Candelarum* ou *Candelosæ*, aussi, dans certaines provinces, dit-on la *Chandeleuse* : les assistants y portent et font bénir des cierges ou *chandelles* de cire ; Ste Agathe, la Chaire de Saint-Pierre à Antioche (Cathedra S. Petri) et S. Mathias, l'apôtre.

Mars. *Sujets de la vignette :* 1. Travail du mois, la taille des arbres : un homme tenant une serpette et le rameau qu'il vient de couper. 2. Le signe du *Bélier*.

QUATRAIN : Aubin dit que mar est prilleux
c'est mon fait. Gregoir il est feux
Et tout prest de donner des eaux
Marie dit il est caux

C'EST-A-DIRE : Aubin dit : le mois de mars est dangereux. C'est mon affaire, *ou* c'est mon avis. A la saint Grégoire, la journée est chaude et la pluie ne tardera pas à tomber. Marie dit, en son langage, qu'il ne faut pas s'y fier.

Mar. Avec un *a* circonflexe : c'est encore aujourd'hui, surtout dans le Berry et le Nivernais, la prononciation des gens de campagne et même de quelques originaux des villes qui veulent se donner des airs de bonne franquette et jouer au « *paisan.* »

Prilleux pour périlleux. Les dictons abondent, en effet, sur les brouillards, les giboulées et le soleil de mars.

Caux, que ne donne pas Godefroy dans le vaste et riche monument qu'il élève à l'ancien langage, signifie trompeur, du latin *cautus :* On le rencontre dans les vieux auteurs du XIIIe au XVe siècle joint « à malicieux » ; c'est, dans Rabelais, l'épithète du renard.

Les fêtes de mâr sont : S. Aubin, évêque d'Angers, et Saint-Grégoire de Nysse, ainsi que l'*Annonciation*, message de l'Ange Gabriel à la vierge Marie pour lui « annoncer » l'incarnation.

Avril. *Sujets de la vignette :* 1. Un bon bourgeois, grave et fourré comme un Hollandais, une fleur à la main. Double emblème : un salut au printemps, et la mise en exemple d'un dicton connu : « En Avril, Ne quitte pas un fil. » 2. Le *Taureau.*

QUATRAIN : En auril ambroise vint
Droit ale on la se tint
En son temps estoit en halle
Geor Mar chant de godalle.

C'EST-A-DIRE : En avril, Ambroise vint. Droit à Léon l'A se tint. En son temps, Geor, Marchand de godalle, avait boutique à la halle.

Mémorial, toujours sous forme de logogriphe, des fêtes des SS. Ambroise, évêque de Milan, Léon-le-Grand, pape, Georges et Marc l'évangéliste.

Droit, etc. : La dominicale A tombait juste sur la fête de Léon-le-Grand : c'est une manière de date à laquelle l'auteur rattache naïvement la visite d'Ambroise.

Godalle : du flamand *goud ale*, bonne bière : l'*ale* et le *good ale* des Anglais. « Chervoise d'Alemaigne, goudale d'Engleterre, » dit un vieux texte. On trouve dans les *Coutumes de la ville de Marchiennes* (aux Archives de Lille) une ordonnance qui assimile les « brasseurs de cervoise et de goudalle » aux tavreniers de vin. » Le George du quatrain était, lui, un « tavrenier de bière. » — C'est de ce mot *godalle* que vient le verbe trivial *godailler.*

A propos de ce quatrain, je dois dire qu'un de mes plus savants confrères de la Société Académique du Nivernais m'a proposé, pour les trois derniers vers, une autre lecture que voici : « Ambroise est allé droit *là où* se tint (en son temps c'était en halle) Geor Marchand de godalle. » — Dans cette glose, *on* serait *où* et *on la* deviendrait *là ou ;* le troisième vers formerait une sorte de parenthèse.

Ne pourrait-on lire d'une troisième manière : « En avril, Ambroise vint droit à Léon, là il s'arrêta... » Cette interprétation pourra sembler la moins raffinée de toutes, et elle aurait l'avantage de laisser toutes les syllabes en leur forme ainsi qu'à leur place. *Grammatici certent !*

Mai. *Sujets de la vignette :* 1. Un roi, couronne en tête, et portant le sceptre : sans doute en l'honneur de S. Philippe. 2. Les *Gémeaux :* Castor et Pollux y sont remplacés

par un jeune gars et une plantureuse jeune fille, l'un et l'autre en costume paradisiaque, et dans une posture telle qu'on peut les supposer, comme les filles gemelles dont parle Ambroise Paré, « joints et unis par les parties postérieures. » Encore est-ce bien par les parties postérieures ? N'insistons pas, et voyons-y tout uniment des « bessons. »

QUATRAIN : Jaques Croix dit q*ue* Jeh*an* est moy
Nico las dit il est vray
Honor es sont saiges et sots
Carmes Augus tins et bigots.

C'EST-A-DIRE : Jacques Croix dit que Jean c'est moi. Nicolas dit : cela est vrai. Sages et sots, Carmes, Augustins et bigots sont honorés.

Les fêtes rappelées sont : saint Jacques-le-mineur, apôtre et évêque de Jérusalem, l'invention de la Croix, saint Jean Porte-Latine (sa persécution sous Domitien devant la porte latine), saint Nicolas, évêque de Myre (sa translation à Bari), saint Honoré.

Indépendamment de l'affectation mnémonique, le premier vers est peut-être à double sens. *Jean est moi* signifie sans doute : *Je m'appelle Jean.* N'y aurait-il pas plus de piquant et quelque à-propos à l'interpréter ainsi : Jean est *moi*, c'est-à-dire « *imprimeur* » ? On sait, en effet, que saint Jean Porte-Latine est le patron des ateliers typographiques. — On aura remarqué, aux deux premiers vers, la rime « normande : » *moy*, prononcé *mè*, pour rimer avec *vray*. Quant aux deux derniers, ils ont une petite allure malicieuse qui n'aura, de même, échappé à personne. Le terme « bigots, » d'origine si obscure, avait pris, dès le XVe siècle, le sens défavorable qu'il a gardé depuis.

Juin. *Sujets de la vignette :* 1. Un homme aiguisant une faux : emblème de la fenaison. 2. Le *Cancer.*

QUATRAIN : En iuing a lon bien souvent
Grant soif ou barnabe ment
En son temps fut prins comme lerres
Damp Jeh*an* Eloy et d*amp* Pierres

C'EST-A-DIRE : En juin, l'on a bien souvent grand soif, ou Barnabé ment. En ce temps, furent pris comme larrons maître Jean, Eloi et maître Pierre.

Grant n'avait qu'une terminaison pour les deux genres dans l'ancien français : la *Chanson de Roland* dit de Charlemagne : « Sa voix grant et haute. » C'est pourquoi il ne convient pas d'écrire *grand*'soif, comme s'il y avait élision de l'*e*.

Lerres — *laire*, en patois méridional, — vient du latin « latro »; *larron* est une formation de l'accusatif « latronem. »

Damp, même que *domp*, *dompn*, ou *dom*, de « Dominus » seigneur, maître. C'était un titre d'honneur que l'on donnait à certains personnages religieux : « Là estoit *damp abbé*, qui point ne s'espargnoit, » dit Froissard. Le changement des sons *o* en *a*, et *on* en *an* ou *en*, est assez fréquent dans l'ancien français : *dame* vient de *domina* par l'intermédiaire *dompna;* et la vieille langue admettait l'*en* au lieu de l'*on*. Quant au *p* de *damp*, il s'est intercalé entre *m* et *n* de *domn* (dominus) comme entre *m* et *t* dans *dompter* qui vient de « domitare. »

Les fêtes rappelées sont celles de S. Barnabé, S. Pierre (la principale fête) et la Nativité de S. Jean-Baptiste. — La fête de *S. Eloi* n'est imputée à ce mois ni par le calendrier des présentes heures, ni par les catalogues des Saints de l'*Art de vérifier les dates.*

Juillet. *Sujets de la vignette* : 1. Opération rustique : personnage armé d'une faucille. 2. Le *Lion*.

QUATRAIN : En iuillet. Martin se combat.
Et du benoist ier Saint. Vaast bat
La sur vint Marguet. Mag de lain
Jac. Mar. Dor. An ne et Germain.

C'EST-A-DIRE : En juillet, Martin se bat et frappe Vaast avec le saint bénitier. Alors survinrent Marguerite, Magdeleine, Jacques, Marcel, Dorothée, Anne et Germain.

Fêtes rappelées : Translation de S. Martin Bouillant, *calidus*, S. Waast, sainte Marguerite, sainte Marie-Magdeleine, S. Jacques-le-Majeur, translation de S. Marcel (ou fête de sainte Marthe), sainte Dorothée, sainte Anne et S. Germain l'Auxerrois. — La fête de saint Vaast, évêque d'Arras, n'appartient pas à ce mois, mais au 6 février, selon l'*Art de vérifier les dates*.

Survint, pour survinrent — comme *fut* au lieu de furent, au quatrain précédent : ce singulier pouvait être employé dans l'ancienne langue, même avec un sujet multiple.

Août. *Sujets de la vignette :* 1. La moisson : un homme tenant une faucille à la main droite, et dans la gauche la poignée d'épis qu'il vient de couper. — 2. La *Vierge*, représentée par une sainte avec la palme du martyre, et cantonnée d'une étoile : *Stella maris*.

QUATRAIN : Pierres et os on gettoit
Apres laurens qui bruloit
Marie lors se print à braire
Barthelemy fait iehan taire.

C'EST-A-DIRE : On jetait des pierres et des os après Laurent qui brûlait (le gril de S. Laurent est légendaire). Alors Marie se prit à braire. Barthélemy fait taire Jean.

Braire est employé ici sans soupçon d'irrévérence. Il signifie simplement crier. Les anciens fabliaux font *braire* les plus nobles personnages, les reines, et même les lions.

Fêtes rappelées ici : S. Pierre ès Liens (vincula Petri), S. Laurent, Notre-Dame de mi-août (l'Assomption), S. Barthélemy. — *Jehan* ne peut représenter que *sainte Jeanne*, au 21 août.

Septembre. *Sujets de la vignette :* 1. Opération des semailles. — 2. Le signe de la *Balance*.

QUATRAIN : Gilles a ce que ie vois
Marie toy se tu me croix
Et prie des nopces. Mathieu
Son filz. Fremin. Cosme. Micheu.

Le sens ne présente ici aucune difficulté.

Les fêtes rappelées sont : S. Gilles, la *Bonne-Dame* de septembre (la Nativité), l'Exaltation de la Sainte-Croix, S. Mathieu l'évangéliste, S. Firmin, le premier évêque d'Amiens, S. Cosme et S. Damien, son frère, médecins et martyrs, du IIIe ou IVe siècle, que les Grecs appelaient *anargyres*, parce qu'ils exerçaient gratuitement la médecine, et enfin S. Michel.

Micheu, pour Michel : la prononciation est restée dans quelques parties de la France, dans le Sud-Est notamment.

Prier des nopces : c'est inviter avec quelque cérémonie. Voltaire *priait* ses amis *à* dîner ; mais La Bruyère tient pour la vieille formule et nous parle du cas d'un homme « *prié d'un repas.* » Par transport de relation, nous laissons dire aujourd'hui un « dîner *prié.* »

Octobre. *Sujets de la vignette :* 1. Les Vendanges : un homme coiffé d'une toque à longue plume, émerge d'une cuve où il foule le raisin, et, tandis que d'une main il se maintient en équilibre, il présente, de l'autre, une grappe, pour mieux marquer l'opération à laquelle il se livre. — 2. Le *Scorpion.*

QUATRAIN : Remis sont François en vigueur
Denis nen est point bien asseur
Car luc est prisonnier a han
Crespin et. Symon a quem.

C'EST-A-DIRE : Les Français sont remis en vigueur. Denis n'en est point bien certain. Car Luc est prisonnier à Ham, Crépin et Simon à Caën.

Fêtes rappelées : S. Remi, évêque, S. François d'Assise, S. Denis, S. Luc l'évangéliste, S. Crépin, — connu ce saint-là pour être le patron d'une corporation utile. Les mouches le redoutent comme leur meurtrier : le bon saint est surnommé *la Mort aux mouches.* Mais il se doit au moins d'être plus clément pour les pauvres diables qui ne craignent rien tant que de le perdre ! — La dernière fête rappelée est celle de S. Simon.

Quant au sens du quatrain, il est facilement saisissable, à l'exception des vocables géographiques *han* pour *Ham* et *quem* pour Caën. Au lieu de *Ham*, on disait aux XIIe et XIIIe siècles *le Ham*. Et dans la *Chronique de Normandie,* on dit *Quaam* pour Caën, qui autrefois était de prononciation dissyllabique. — Nous avons dit ce que nous croyions devoir conjecturer du choix de ces localités pour l'origine de l'auteur des Quatrains. On remarquera, en outre, qu'il choisit des villes célèbres par l'histoire de leurs abbayes et le nombre de leurs couvents : ce qui pourrait s'interpréter soit comme un signe des temps, soit même comme indice du caractère de l'auteur qui était fort probablement un religieux. — Il ne faut pas d'ailleurs demander aux deux derniers vers la valeur d'une mention historique ; les deux villes Ham et Caën sont amenées pour la plus grande commodité des rimes que l'auteur n'aime pas à aller chercher bien loin : il lui suffit que la mnémonique ait son compte.

Novembre. *Sujets de la vignette :* 1. L'exécution du compagnon de saint Antoine. Car, bien qu'au dire d'Olivier de Serres « les chaircutiers de Paris — et d'ailleurs — sont ceux qui tuent les pourceaux, *sans distinction de lune,* » c'est à la Toussaint que, dans nos campagnes, on se livre au sacrifice préalable qui doit nous donner jambons, boudins, saucisses et andouilles. D'anciens bréviaires portent ce vers :

Quærit habere cibum porcum mactando November.

Ici, le « sacrificateur, » accroupi devant l'animal debout sur ses quatre pattes, lui place le couteau sous la gorge, et a tout l'air de demander à l'intéressante victime pardon de la liberté grande qu'il va prendre à son égard. C'est d'une naïveté qui désarme. — 2. Le *Sagittaire.*

QUATRAIN : Sals mors sôt les gens biê eurez
Com dit. Martin du biez
Aussi. fait por rus de mil lan
Clement Ka the rin et sat. An.

C'EST-A-DIRE : Les Saints morts sont les gens bienheureux (qui ont la félicité éternelle), comme dit Martin Dubiez. Ainsi (par exemple), fait Porrus de Milan, Clément, Catherine, Saturnin et André.

Ici le logogriphe tourne au casse-tête : le naïf nous paraît doublé d'un gascon. Qu'est-ce que ce Martin Du biez ? Et ce Porrus de Milan, dont il invoque le témoignage ? Et que vient faire ici Satan ; car, il n'y a pas à dire, le premier mouvement du lecteur est de chercher la place du spurcissime Satan dans une aussi sainte compagnie. On ne s'en débrouille pas sans peine. D'abord, il nous faut dire à Satan son *Vade retro*, non sans rire nous-même de notre première méprise. Les deux syllabes suspectes sont les abréviations de *Saturnin* et *André :* combinaison à dessein burlesque ; la place de la conjonction « et » ne laisse aucun doute sur l'intention. Le diable, c'était de trouver ça ! Avec ce prétendu naïf, il fallait se défier et flairer la farce. Aussi ne convient-il qu'à moitié de se mettre martel en tête pour avoir la clef des deux noms propres du milieu du quatrain. Ce Martin Dubiez est-il un théologien tombé dans l'oubli ? C'est possible. Mais a-t-il seulement existé ? Quant à Porrus de Milan, c'est autre chose. Ç'a bien été un être de chair et d'os en son temps, c'est-à-dire vers la fin du XVe siècle. Pietro Paolo Porro était un imprimeur, de Milan, en effet, qui se fit une place honorable dans l'histoire de la typographie, parce qu'il est l'un des premiers qui se soient servis des caractères arabes. Il avait pris pour marque parlante un *poireau* couronné entre deux *p* (*P*ietro *P*aolo). De là son nom latinisé *Porrus*. Mais, pour s'être acquis le renom de typographe habile, voire en éditant quelque livre de liturgie, on n'en devient pas pour cela une autorité en matière théologique ; et franchement, ici *On ne s'attendait guère A voir* Porrus *en cette affaire.*

Les fêtes que recouvre cette mnémonique burlesque, sont : la Toussaint, les Trépassés, S. Martin, évêque de Tours, S. Clément, Sainte Catherine, S. Saturnin et S. André, apôtre.

Décembre. *Sujets de la vignette :* 1. Un homme, en vue sans doute des réjouissances de Noël, met des galettes au four. 2. Le *Bélier.*

QUATRAIN : Eloy fait barb a col art
Ma rie crie Luce art
Dont en grant ire. Thomas meut
De no E Jehan. In no cens fut.

C'EST-A-DIRE : Eloi fait la barbe à Colart. Marie crie, Luce s'enflamme : ce qui met Thomas en grande colère. *Jean fut innocent de Noël (?)*

Les fêtes rappelées sont : S. Eloi, Sainte Barbe, S. Nicolas, la Conception de la Vierge, Sainte Luce, S. Irénée, S. Thomas, archevêque de Cantorbéry (fêté à Paris le 7 juillet, ici le 29 décembre : et cependant les Heures sont *ad usum parisiensem)*, Noël, S. Etienne, S. Jean l'évangéliste, les SS. Innocents.

Les trois premiers vers du quatrain ont un sens qu'on peut lire aisément. Il n'en est pas de même du dernier vers qui est amphigourique. Le texte en a été plutôt *retourné* par

nous qu'interprété. Le sens est-il : Jean fut innocent de toute participation aux divertissements, bruyants et scandaleux, qu'on appelait les « Jeux de Noël, » lesquels étaient, de la part des autorités civiles et ecclésiastiques, l'objet de poursuites extraordinaires et de condamnations fréquentes? Ou bien est-il permis d'interpréter ainsi : *A partir de Noël* — naissance du « Sauveur » — *gens* (les gens, les hommes) *devinrent innocents?* J'avoue que ce dernier sens paraît bien « en place » et dans l'esprit du temps. Sans doute il a le tort de s'appuyer sur un nouveau calembourg : *Jehan* pour *les gens ;* mais est-ce ici le lieu d'avoir des scrupules?

Art, au second vers, signifie brûle, « ardet. » Il vient du vieux verbe *ardoir,* que l'on trouve dans Villehardouin ; tantôt actif, comme plusieurs fois dans la Chronique de Froissart, tantôt neutre, comme ici.

Noé, pour Noël, appartient à la langue du XIIIe siècle. Le trouvère Rutebeuf se sert de cette périphrase : *Cil qui nasqui au noé.* Au XVIe siècle, Marot l'a reproduit comme cri de réjouissance : « La belle Pucelle A un fils du ciel advoué : Chantons noé, noé, noé. » — Mais à cette orthographe l'impitoyable mnémonique trouvait encore son compte : en faisant de la finale un E majuscule, et en l'isolant, elle arrivait à signifier une nouvelle fête : *S. Etienne,* le 26 décembre.

Nous en avons fini avec l'étrange calendrier. Si nous l'avons décrit avec complaisance, c'est qu'il nous a paru mériter, à plus d'un titre, l'attention de ceux qui s'intéressent encore aux mœurs, à l'esprit, à la langue des anciens temps. En ce qui nous concerne, nous ne craignons pas d'avouer que les particularités que nous avons rencontrées et signalées dans ces quelques feuillets, nous ont un peu reposé de la besogne, trop souvent ingrate, du nomenclateur.

C'est pourtant cette besogne qu'il nous faut en partie reprendre, en suivant l'examen du petit volume.

***

Le recto du feuillet 8 porte la première des grandes gravures après le frontispice, la figure du Saint Graal et celle de l'Homme anatomique ayant disparu. Elle représente *Saint Jean écrivant l'évangile.* « L'Aigle » est à sa droite, éployé et prêt à prendre le vol : symbole de l'inspiration. Au fond, les tours d'une ville, Ephèse sans doute. — Cette gravure est d'excellente épreuve.

Les trois autres évangélistes canoniques se trouvent représentés dans de simples vignettes capitulaires, chacun avec son attribut symbolique, et dans l'ordre suivant : S. Luc (le Taureau), S. Mathieu (l'Enfant ou l'Ange), S. Marc (le Lion).

Les feuillets 12 à 19 contiennent la *Passion.* La planche du f. 12 est la *Crucifixion.* La Vierge embrasse le pied de la Croix ; les Juifs qui l'entourent sont costumés en flamands. La taille de la gravure est remarquable de sûreté et de finesse. — A la première ligne du texte, on a omis de faire à la main l'initiale majuscule E. La suite de l'évangile renferme sept vignettes où sont figurés les principaux moments de la Passion du Christ.

Au bas du f. 19 : Oratio valde deuota ad beatissimam virginem mariam.— F. 23, recto : Sequitur servitium horarum beatissime virginis marie. C'est ici que commencent, à proprement parler, les Heures de la Benoîte Vierge.

Au verso du feuillet, une gravure, de page entière, représente la *Création de la femme*. Eve est tirée du corps du premier homme endormi. Dieu, qui semble s'être agenouillé tout d'abord, pour saisir la matière qu'il veut transformer, se relève dans l'attitude créatrice pour achever son œuvre. La droite, à demi-ouverte, étendue en avant comme pour bénir, il tient de la gauche les mains de la première femme qu'il achève de séparer du corps vivant dont il l'a formée. Le créateur, la tête ceinte du nimbe crucifère, est revêtu d'ornements sacerdotaux ; ses épaules sont couvertes d'une chape ; trois anges servants en ramassent et soutiennent les plis.

Au-dessus du sujet principal, et de plus petites dimensions, pour atteindre à l'effet de la perspective, sont figurés les deux moments capitaux de la légende paradisiaque : la Faute, le Châtiment. Dans le canton de gauche, l'acte de la *Tentation*. Juché sur l'arbre fatal dont il entoure le tronc des replis tortueux de sa croupe, le démon tient dans sa main les fruits défendus. En avant, Eve, hardiment cambrée, présente la pomme à Adam qui replie son bras gauche à hauteur de poitrine, geste théâtral de protestation. — Dans le canton de droite, l'*Expulsion après la chute*. L'ange exterminateur menace de son glaive flamboyant les deux coupables qui sortent par une poterne. Car le paradis est ici une enceinte fortifiée, avec remparts crénelés, donjon, tours en saillie, corbeaux, machicoulis, meurtrières, tout ce qui caractérise essentiellement la fortification du XVe siècle. Dans les eaux qui baignent le pied des tours, nage, avec sa calme majesté, un cygne, emblème de l'innocence primitive.

Cette gravure est curieuse par la naïveté du détail, mais le dessin est à l'état rudimentaire, la taille manque de légèreté et de souplesse. C'est la manière archaïque allemande : nous n'y reconnaissons ni le style des autres petites compositions, ni le nombre et le soin avec lesquels elles ont été taillées.

La gravure suivante (f. 24) est la *Salutation angélique*. L'ange Gabriel, à genoux devant Marie, lui adresse ces paroles : « *Ave gracia plena dna* » qu'on lit sur un phylactère se déroulant d'un baldaquin. Marie accueille l'envoyé céleste avec l'expression manifeste de la soumission à la volonté d'en haut. Dans une sorte de *loggia*, au-dessus de l'ange, Dieu tenant dans sa main gauche le monde surmonté d'une croix, donne l'essor à l'oiseau mystique aux effluves enflammées.

Aux premières lignes en dessous de la gravure, l'espace réservé par la typographie pour la majuscule D à rubriquer, n'a pas été rempli.

Feuillet 36, *ad Laudes :]* Sixième gravure, de grandeur moyenne : la *Visitation*. Elisabeth adresse à Marie, qui vient à elle, le salut consacré : « Benedicta tu. » Au fond, sur des hauteurs, la ville découpe le ciel, où brille l'Etoile mystérieuse. — Cette planche, que nous croyons gravée sur métal, est étonnante d'harmonie, de douceur et de finesse.

Feuillet 42, *ad primam :]* La *Nativité*, septième gravure. La Vierge-mère et Saint Joseph, agenouillés et dans l'attitude de l'adoration, contemplent « cil qui nasqui au noé, » étendu au premier plan, sur la paille de la crèche. Derrière, le bœuf et l'âne, témoins muets, sans doute, de cette scène rendue avec une sincère naïveté. Au fond, toujours sur des collines, selon le faire allemand de ce siècle, le profil de Bethléem, et au-dessus brille toujours l'Etoile.

Feuillet 45, *ad terciam :] Annonciation aux Bergers*. Dans le pli de deux collines, deux bergers, habillés et coiffés comme des flamands, gardent leurs moutons. Le chien, dont la tête semble celle d'un bélier, est couché à côté d'eux. Les houlettes, le barillet et la

gourde, la pannecière, aucun accessoire n'est oublié par l'imagier. L'ange descend du ciel apportant le Gloria. L'Etoile luit à sa droite. L'un des bergers s'agenouille et adore en tremblant. L'autre paraît surpris et se dispose à se lever. Il saisit, d'une main, sa houlette, et, de l'autre, il protège ses yeux, comme s'ils étaient éblouis par une lumière trop vive. Sur le sommet d'une des collines, un petit pâtre examine le messager céleste avec curiosité et une sorte d'étonnement goguenard. Les moutons ont cessé de paître. — Cette petite scène est fort heureusement animée. C'est, comme composition, l'une des meilleures de nos Heures.

Feuillet 47 :) L'*Adoration des Mages*. Planche d'un intérêt médiocre comme composition et exécution.

Feuillet 49, *ad nonam :)* La *Présentation au Temple*. Le grand-prêtre Siméon a reçu « le divin enfant » des mains de la Vierge qui s'est agenouillée devant l'autel. Derrière elle, une suivante tient un cierge allumé, et dans l'autre main un panier d'où sortent les têtes de deux volailles, pigeons ou poulets, préparées pour l'offrande. Ce dernier personnage est le plus intéressant du tableau. La robe de la Vierge est drapée avec soin.

Feuillet 51, *ad vesperas :)* La *Fuite en Egypte*. Cette composition est conçue dans les données légendaires. La Vierge, sur la croupe de l'âne, porte dans son giron l'Enfant étroitement lié et emmaillotté. S. Joseph chemine à droite ; il tient la bête par une longe en corde, et porte, en vrai « compagnon », sur l'épaule gauche, au bout d'un bâton crochu, les provisions du voyage. Le fond du tableau est animé. Le roi Hérode, son édit à la main, couronne en tête, et sans autre vêtement, s'élance, du haut d'une tour, à la poursuite des fugitifs. Deux paysans, qui paraissent étrangers à la scène, sont placés là pour animer le coin du tableau. Les physionomies des trois principaux personnages sont d'une expression remarquable.

Feuillet 53, *ad Completorium :)* Le *Couronnement de la Vierge*. Dieu est assis sur un trône à fond d'étoiles ; une main sur le monde et l'autre « bénissante ». A ses pieds, la Vierge s'est agenouillée sur un coussin. Au-dessus de la tête de la Vierge, un ange soutient une couronne fleurdelisée. Médiocre dessin, médiocre taille, épreuve médiocre.

Feuillet 56 : secu*un*tur septem psalmi penitentiales) : La *Crucifixion*, répétée, mais en moins bonne épreuve qu'à la première place.

Feuillet 58 :) La *Descente de l'Esprit sur les apôtres*. La Vierge, les mains jointes, est au milieu des apôtres qui reçoivent, avec recueillement, la mystique influence. Nulle particularité nouvelle à signaler d'ailleurs dans l'exécution.

Feuillet 60, ad Completorium :) — *David pénitent en prière*. Le Roi-psalmiste est agenouillé au pied de l'autel : devant lui, sa harpe muette repose à terre, attendant le moment de l'inspiration, ou plutôt du pardon qu'il implore. L'Eternel se manifeste dans un cercle de lumière. Le décor architectural de la scène est ingénieusement traité. Les draperies du costume royal sont disposées avec le même soin et la même habileté. Il y a dans cette planche assez de style.

Au verso du feuillet 66, commencent les *Litanies* de la Vierge, des Apôtres et des Saints. La Vierge s'y trouve comprise seulement pour trois *Ora*. Outre les appellations collectives, on compte les noms de 97 saints, dont un grand nombre ont servi et servent encore de vocables à quelques églises de Paris. — Dans cette longue kyrielle, les Saintes sont bien moins largement partagées : On n'en compte que 18, parmi lesquelles Sainte Geneviève : on n'a pas oublié que les Heures sont, en effet, à l'usage de Paris. Puis les

Vertus théologales : *Fides*, *Spes*, *Caritas*, auxquelles l'auteur ajoute la supplication à la « Sainte Sagesse » *sancta sapientia*. Suivent 1 *Parce* et 14 *Libera*. Les maux, dont la délivrance est implorée, ne concernent pas tous le spirituel. A côté de l'esprit de fornication, des pensées immondes, de l'aveuglement du cœur, une place est faite à la foudre, à la tempête, aux attaques d'apoplexie, qui ont, entre autres torts, celui d'empêcher l'homme de pourvoir au salut de son âme. Au point de vue littéral, la nomenclature de ces interminables supplications n'a pas été suffisamment surveillée : on y trouve les noms de tel saint ou de telle sainte répétés, sans l'excuse de l'homonymie.

Feuillet 71, ad vesperas mortuorum) : Le *Triomphe de la Mort*. Gravure souvent décrite d'après d'autres Heures. La Mort, un cercueil avec la sinistre pelle sur l'épaule droite, entraîne un pape, un empereur, à la suite desquels marchent quatre personnages, sans doute de conditions diverses. L'épreuve est bonne ; la planche ne paraît nullement fatiguée.

Au verso de 87, la Souscription : Hore intemerate virginis marie [secundum usum parisien*sem* expliciunt] feliciter.

Feuillet 88) : La *Trinité*. Sujet courant ; ici, d'assez pauvre épreuve.

Au verso, commence la série ordinaire des Oraisons, chacune accompagnée d'une vignette correspondante : Dieu le père, le Christ au roseau, l'Esprit saint, la Sainte face présentée par Sainte Véronique, etc... Toutes ces oraisons, moins une, sont en latin. Les Saints à prier sont : Michel, Jean-Baptiste, Jean l'évangéliste, Pierre et Paul, Jacques, les Apôtres, Etienne, Laurent, Christophe, Sébastien, Nicolas, Claude, Antoine.— Les Saintes sont : Marie-Magdeleine, Catherine (d'Alexandrie), Marguerite, Barbe, Apollonie. — Aux vignettes qui accompagnent chaque article, sont figurés les attributs caractéristiques du saint personnage, et les lignes qui précèdent les oraisons contiennent mention de leurs mérites principaux. On y trouve aussi, noyées dans le courant des pieuses invocations, des particularités biographiques, dont quelques-unes figurent à la vignette et au texte avec un caractère frappant de naïveté.

Nous ne citerons que le cas de Sainte Apollonie. Elle est représentée tenant un livre de la main gauche, et de la droite une énorme paire de tenailles qui lui dépassent l'épaule et dont les mâchoires enserrent encore une monstrueuse molaire. Le texte explique le fait. Des tyrans ont arraché à la sainte toutes ses dents avec des tenailles, ou les ont brisées à coups de maillets de fer (malleis ferreis extraxerunt). Et Apollonie, pendant cet affreux supplice, priait le Seigneur Jésus-Christ, afin que quiconque porterait sur soi le nom d'Apollonie ne sentit jamais le mal aux dents : *Ut quicumque nomen suum supra se portaret malum in dentibus non sentiret*. Voilà, à coup sûr, une sainte que certains praticiens ne songeront jamais à invoquer comme patronne.

On trouve ensuite, au verso du feuillet 100, les prières latines avec circonstanciel en français. — Sensuit ce que tu diras au matin quant tu te lieveras de ton lit ; Quand tu enteras en lesglise devant le crucefix ; — Quant on lieve le calice : Pape Boniface a donne a tous ceulx qui diront devotement ceste oraison qui sensuit entre lelevation du « corpus domini » et le dernier « agnus dei » *deux mille ans de vray pardon*. — Quant on prend le *(sic)* paix ; — Quant on veut recevoir le corps de nostre seigneur iesucrist ; — Quant on la receu ; — Contre la tempeste ; — Pour le roi (Charles VIII — qu'il triomphe de l'ennemi : *da...de hoste triumphum)* ; — Pour impetrer grace des pechiez ; — Contre la tentation de la chair (Brûle nos reins du feu du saint-esprit, Seigneur !) — Contre les mauvaises

pensées ; — Pour quelque tribulacion ; — Pour lamy vivant en tribulacion ; — Pour ceulx qui vont en voyage ; — Pour noz bienfaicteurs ; — Pour les amys qui sont en necessite ; — Pour le tien amy qui est mort ; — Pour le pere et la mere. »

Une seule oraison (f. 106) est toute en français, et son origine miraculeuse est narrée avec un accent assez humoristique et touchant. Nous croyons ici devoir transcrire tout au long.

« Oraison en francoys »

« Sire dieu tout puissant tout voyant toutes choses congnoissant sapience de tout ie poure pecheur fais au iour duy en despit de lennemy denfer protestation que se daventure par aucune tentation illusion decepcion ou par variation venant par douleur de maladie ou par aucune foiblesse de corps ou par quelque occasion que ce soit ie cheoie ou declinoie en peril de mon âme et preiudice de mon salut ou en erreur de la sainte foy catholique en laquelle ie fus regenere sur les fons de baptesme. Sire dieu au bon sens auquel me tiens maintenant par vostre grace dont de mon cueur vous remercye. A celle erreur mon povoir resiste et y renonce et dicelle me confesse en protestant que ie vueil vivre et mourir en la foy de saincte leglise nostre mere et vostre espouse et en temoing de ceste confession et protestation et en despit de lennemy denfer ie vous offre le credo ou toute verite se contient. Et vous recommande mon ame. ma foy. ma vie. et ma mort. Amen.

Ceste oraison devote doit on dire chascun samedi en l'honneur de notre dame. »

Voici maintenant la légende :

« Ung home religieux et chanoine regulier estoit qui eut nom Arnoul lequel estoit moult bien ayme de dieu et sa bonne mere. car nuit et iour les servoit tant que une nuyt la doulce vierge marie luy apparut en vision et lui demonstra une moult belle oraison qui de grant devotion et luy dist. Arnoul recoy ceste oraison et la monstre et fay apprendre a tant de gens que tu pourras. Et tous ceulx qui la diront devotement en loneur de moy chascun samedi : moult grant ioye leur en adviendra. car ilz me verront cincq fois devant leur mort en leur ayde et confort. La premiere fois ilz me verront en tel point comme ie fuz quant lange gabriel me annonça lincarnacion du benoit filz de dieu. La secunde fois comme ie fuz en ma gesine quant ie alaitoye mon chier filz. La tierce fois come ie fuz en grant douleur quant le vi mourir en crois mon chier enfant. La quarte come ie fuz quant ie le vi resusciter de mort a vie. La cinquiesme fois come ie fuz assise au trone divin aupres de mon chier enfant come emperiere du ciel et de la terre. Et au matin quant le preudome sesvilla soy remembrant de la vision qu'il avoit eu en dormant sy en loua nostre seigneur et sa glorieuse vierge mere et trouva aupres de luy ceste oraison que la vierge marie luy avoit laissee. Adoncqs il se leva et incontinent la ala anoncer a levesque lequel prescha et divulga par tout le pays. »

Ces pages où l'ardente foi de ces anciens temps nous émeut encore par la sincérité sans affectation sentimentale, autant que par les grâces naïves et véritablement attrayantes de son langage, auraient suffi, avec les quatrains des calendriers, pour nous intéresser à ces petites Heures.

Nous les avons décrites avec détail, avec minutie peut-être. Mais ne les ayant vues mentionnées par aucun bibliographe, et les termes de comparaison nous manquant ici pour juger de la part d'originalité qui leur appartient, nous avons voulu donner à d'autres,

plus compétents ou mieux pourvus que nous ne le sommes, les moyens d'en décider. Les planches ont-elles été employées ailleurs, avant ou après maistres Pierre le Dru et Etienne Jehannot? C'est probable : quelques-unes nous ont paru fatiguées. Mais il y en a dans lesquelles la netteté du trait, la légèreté des ombres, la franchise du relief témoignent d'une taille vive, à peine déflorée.

En tout état de cause, les présentes *Heures* sont, à nos yeux, le plus intéressant spécimen de nos Incunables : et non seulement comme vieux produit de notre art typographique national, mais parce qu'il témoigne, dans sa mesure, d'un certain état des mœurs et de l'activité de l'esprit dans un siècle qui commence à être inquiet, et d'où va bientôt se dégager la pensée moderne.

***

Une circonstance, qu'il n'y a sans doute aucune indiscrétion à révéler aujourd'hui, permettra d'ailleurs aux amis de notre Bibliothèque de juger du prix particulier qu'ils doivent attacher à la possession de ces Heures.

En 1881, M. Léopold Delisle, l'éminent administrateur général et directeur de la Bibliothèque nationale, notre maître à tous en bibliophilie, avait, dans une visite qu'il fit à la Bibliothèque de Nevers, remarqué cet incunable et un autre petit volume qui contient des opuscules théologiques de Jean Gerson et autres auteurs, imputable aux premières années du XVIe siècle. Il manifesta à M. Prosper Bégat, mon prédécesseur dans la Conservation et mon cher confrère à la Société Académique, l'intérêt qu'aurait la Bibliothèque nationale à se faire céder ces deux incunables. De retour à Paris, M. Léopold Delisle écrivit au conservateur une lettre où il lui marquait dans quels termes l'échange, proposé par lui, pourrait être négocié. Avec le tact exquis et la sincérité parfaite qu'il apporte dans ces sortes d'affaires, il désirait « que l'échange fût conclu dans des conditions telles qu'elles enlevassent jusqu'à l'ombre d'un regret aux plus fervents amis de la Bibliothèque de Nevers. » Et de fait, les volumes offerts par l'éminent Directeur pouvaient représenter, aux yeux de bien des gens, une valeur supérieure à celle des deux ouvrages par lui convoités. Mais le Comité d'inspection, auquel la proposition d'échange fut soumise, ne crut pas pouvoir y consentir. Non pas qu'il se soit appuyé pour décliner les conditions, si avantageuses qu'elles fussent, sur la vaine gloriole qu'il pouvait y avoir pour la Bibliothèque de Nevers à posséder deux volumes qui faisaient lacune dans des séries, très richement constituées à la Bibliothèque nationale, mais il lui parut qu'il ne pouvait pas céder des ouvrages, dont au moins l'un, les *Heures*, était consacré par le souvenir d'une donation spéciale, qu'il était de son devoir de respecter et de perpétuer sous sa forme originale. Le Comité obéissait à un louable scrupule. En quoi, pour le dire en passant, il s'est montré plus justement et plus honnêtement soucieux des intérêts à lui confiés, que ne l'a fait l'Administration municipale de 1857 qui, pour se rendre agréable en haut lieu, ne craignit pas d'*échanger* (?) un manuscrit unique, en 4 volumes in-folio, de 1600 à 1700 pages, reliés superbement en plein maroquin vert, aux plats semés de fleurs de lis, contre une grosse marchandise *(16* volumes des *Galeries de Versailles)*, n'ayant d'autre mérite artistique qu'une demi-reliure à l'N couronnée.

L'exemplaire de nos Heures est de provenance nivernaise, et c'est ce qui a déterminé le *Comité* à ne pas s'en dessaisir, même au profit de notre admirable Bibliothèque nationale. A la première feuille de garde, on lit : ***Offert à M. le marquis de Bouillé pour être placé dans la Bibliothèque de la Ville qu'il administre avec tant de zèle. Le 19 mai 1823.*** Signé : *F. Flamen d'Assigny.* — Etait-ce la Ville que M. le marquis de Bouillé administrait avec tant de zéle ? ou était-ce la Bibliothèque de la Ville ? Une note manuscrite d'un de nos prédécesseurs à la conservation ne permet aucun doute à cet égard. On lit : « ***M. de Bouillé a vendu à Paris une grande quantité d'excellentes éditions, entr'autres des Cicérons, des Estiennes, etc.*** »

Au-dessus de cette mention qui tempère sans pitié celle du donateur, se trouve libellé comme suit le *Pertinet* du premier possesseur du commencement du XVIe siècle : « *Ces presentes heures appartiennent à barthelemy guesdon, demourant reue en la Viellie mounoye Au bareilliet.* » La reliure primitive, en veau brun, porte, en effet, sur les plats, dans des ovales feuillagés, en or, les initiales romaines : B. G.

D'ASIS-GAILLISSANS.

SAINT-PIERRE DE LUZY

Saint-Pierre était l'antique sanctuaire si traîtreusement démoli ces dernières années pour faire place au tas de pierres, je veux dire à l'édifice sans grâce, que nos pieuses dévotes ont fait élever de leurs deniers, dans une pensée que je veux bien croire généreuse, mais que je ne puis approuver. Ni son âge, qui était pourtant digne de tous nos respects, car 800 hivers avaient pour le moins neigé sur sa toiture, ni le souvenir de nos traditions dont, avec notre vieille tour si heureusement sauvée par notre ami Garenne, il restait le dernier représentant, n'ont pu trouver grâce devant nos saintes démolisseuses.

Je ne dirai pas que ce fut un monument dans toute l'acception du mot; mais, tel quel, il faisait encore bonne figure, malgré les injures du temps, et il disait quelque chose au cœur. En l'examinant, on reconnaissait en lui un de ces vieux édifices romans solidement campés sur leur base, et il conservait encore ce caractère de rustique simplicité que nous ne retrouvons pas dans nos édifices modernes, plus somptueusement parés, mais moins fortement assis. Il me faisait songer à ces bonnes vieilles grand'mères dont la coiffe modeste et sévère encadrait si bien l'honnête figure.

Suivant la coutume, il avait été bâti sur l'emplacement même d'un édifice plus ancien qui, lui-même, avait remplacé la pierre Luzière, notre premier monument religieux, ainsi que je l'ai rapporté au commencement de mon *Histoire de Luzy*. C'est ce qu'il me fut permis de reconnaître lorsque, vers 1880, on nivela le sol du côté de l'ancienne abside pour préparer les fouilles de la nouvelle construction. On rencontra, en effet, au-dessous de fosses sépulcrales, creusées là depuis des siècles, et sur le sol primitif et non remanié, une sorte de pavage ou mieux d'aire en argile calcinée, sur laquelle gisaient pêle-mêle des bois de charpente carbonisés et des fragments de tuiles creuses et de tuiles à rebords, débris incontestables d'une construction gallo-romaine. C'étaient là, à notre avis, les restes de l'oratoire dans lequel les premiers chrétiens de Luzy avaient dû se réunir pour exercer leur culte.

Quoi qu'il en soit, cette première construction incendiée, soit par les barbares, soit par accident, avait plus tard fait place à Saint-Pierre.

A quelle époque remontait cette nouvelle fondation ? C'est ce qu'il nous est impossible de préciser en l'absence de tout document écrit. Nous ne croyons pourtant pas nous éloigner de la vérité, en admettant qu'elle fut élevée vers la fin du XIe siècle, époque à laquelle Luzy avait, d'après les anciens pouillés, une église. Il est à peu près probable, du reste, que notre ville étant devenue, dès le XIe siècle, le siège d'une importante baronnie, nos seigneurs ne voulurent pas laisser leur capitale sans un édifice religieux digne de leur grand renom et de leur haute piété. On sait, ainsi que je l'ai dit ailleurs, qu'ils étaient parents de saint Hugues, le fameux abbé de Cluny. D'autre part, il est constant que, dès 1200, au plus tard, Luzy fut érigé en archiprêtré, ce qui n'aurait pas eu lieu s'il n'eût possédé une église digne de ce titre.

Enfin, en dégageant par la pensée le Saint-Pierre que nous avons connu, des rhabillages et des adjonctions nécessités soit par la mode des temps, soit par l'augmentation progressive de notre population, on retrouvait sans conteste, sous ces vêtements d'emprunt, le corps d'un édifice roman d'un type bien caractérisé.

C'est ce que disaient assez, et la structure massive, sobre d'ornementation, mais non sans grâce, du chœur et de l'ancienne nef, et ses assises en vieux grès rouge, cette pierre symbolique de nos anciens monuments religieux, et ses fenêtres rares, étroites, haut placées, en forme de meurtrières, et ses voûtes arrondies en plein cintre, en un mot, tout un ensemble d'une architecture un peu lourde, mais bien appropriée aux nécessités des temps, alors qu'une église servait tout aussi bien de lieu de refuge et de défense même pour les habitants que de sanctuaire pour les fidèles.

Sans entrer dans le détail de sa construction, disons qu'on remarquait sa charpente formant voûte et sans tirants, qui passait à bon droit pour un chef-d'œuvre de quelque maître ignoré. La nef, sans bas-côtés, mais suffisamment élevée, avait été terminée par une abside arrondie en cul de four, coupée plus tard, soit pour donner passage à la rue de la Perrière, soit peut-être parce qu'elle tombait en ruines. Le chœur, formé de voûtes à plein cintre, avait un bel aspect architectural et contenait un grand autel de pierre qui dominait la nef. Un superbe rétable de bois, donné depuis, nous ne savons pourquoi, à l'église de Fléty, et qui provenait, dit-on, de la chartreuse d'Apponay, surmontait cet autel. Derrière, on remarquait une grande dalle tumulaire sous laquelle reposaient les cendres des curés successifs de Luzy.

La porte à voûte cintrée, recouverte d'un auvent, ne manquait pas de caractère. Un peu en avant, on voyait autrefois une grande pierre de granit reposant sur quatre dés (monument qu'on ne retrouve plus guère que vers les églises romanes) et sur laquelle on avait coutume de déposer les morts avant de les entrer à l'église. C'était bien là, à n'en pas douter, le souvenir d'un antique dolmen consacré plus tard au culte chrétien qui avait su si habilement transformer, pour son usage, nos monuments et nos croyances.

Un clocher à trois étages, terminé par une flèche assez hardie, était venu, au moins un siècle ou deux après la construction de la nef, se poser directement à califourchon sur le chœur. Pour lui faire place et pour le mieux étayer, on en avait alors remanié une des voûtes en lui donnant une sorte de forme ogivale, dont le style tranchait très singulièrement sur celui du reste de la construction. Tout au sommet de la flèche et à l'extrémité d'une longue aiguille de fer, trônait un magnifique coq jaune chargé de veiller sur la paroisse et de nous donner les signes du temps, mission dont il s'acquittait à merveille. Regardait-il

Tazilly, c'était pluie prochaine ; devions-nous avoir beau temps, il se tournait vers le Morvand.

A différentes reprises, les murs épais et massifs de la nef avaient été percés pour permettre d'établir des chapelles, placées sans symétrie sur chacun de ses côtés. C'est là que les nobles et riches gens du pays pouvaient faire leurs dévotions et édifier leurs sépultures sans mêler leurs cendres à celles du commun des mortels. Une de ces chapelles, qu'on se transmettait de génération en génération, se faisait remarquer par son architecture renaissance et son luxe d'ornementation. Sa voûte était ornée d'une arcade habilement festonnée, supportée, à chacune de ses extrémités, par une tête d'homme appuyée sur un écusson à trois glands versés. Quelques curieuses peintures en décoraient les murs. Nous pensons que ce sont celles qu'on désignait sous le nom de chapelles des Pelletiers, du nom d'une famille qui nous donna plusieurs magistrats.

Quelques inscriptions tumulaires, dont on retrouvera la reproduction ci-après, se trouvaient placées soit dans les murs de la nef, soit dans les chapelles, mais on ne retrouvait sur le sol aucune pierre tumulaire, bien qu'on eût, pendant des siècles, inhumé, dans l'église et dans les chapelles, de nombreux et illustres personnages, dont nous donnerons les principaux noms.

N'oublions pas une chaire à prêcher, du XVIIe siècle, et quelques stalles en bois sculpté, ainsi qu'un certain nombre de bons vieux saints de bois ou de pierre, parmi lesquels on remarquait surtout un saint Sébastien percé de belles flèches rouges, dont il me semble encore voir la bonne et naïve figure ; une sainte Marguerite, courte et robuste, posant le pied sur l'échine de son monstre ; sainte Agnès et son mouton ; saint Roch et son chien, qu'on aimait à invoquer contre la peste et autres fléaux, alors si communs dans nos contrées. Au-dessus d'une tribune, située en face du chœur, se trouvait encore un christ de bois, bien pauvre et bien dolent, qui semblait regarder d'un air de profonde indignation sa gigantesque et moderne statue, affreusement dorée, appendue au-dessus du banc des fabriciens. Ce n'est certes pas là mon image, avait-il l'air de dire. Notons encore un bénitier portatif de bronze, sur lequel on lisait la date de 1652, véritable objet d'art, que nous ne retrouvons pas dans la nouvelle église.

Vers 1818, l'ancienne nef avait été allongée et presque doublée du côté opposé au chœur, ce qui en avait complètement dénaturé le caractère architectural et troublé toutes les proportions ; mais ce qui avait encore contribué davantage à lui enlever son premier aspect, c'est, comme nous l'avons dit, l'adjonction de chapelles placées de ci de là, sans symétrie, et le déchaussement de près de trois mètres qu'il avait fallu faire subir aux fondations, par suite du nivellement exécuté lors du passage de la route de Moulins à Bâle, en 1836. Le tertre, véritable tumulus sur lequel reposaient cet édifice et le cimetière qui l'entourait, fut alors presque entièrement enlevé, et avec lui, les ossements de tous ceux qui y avaient été inhumés depuis plusieurs siècles.

Pendant que cette opération s'effectuait, on rencontra une immense quantité d'ossements qui, après avoir longtemps roulé sur le sol, furent enfin recueillis tant bien que mal et conduits en grande cérémonie au cimetière de Saint-André. Il y en avait quatre grands chariots. M. Gallois, antiquaire bien connu, qui dirigeait les travaux de la route, recueillit un grand nombre de médailles romaines, monnaies de toutes les époques et autres objets précieux au point de vue historique, qui auraient formé le noyau d'un musée des plus intéressants pour notre pays. Mais personne n'y songea alors ; tout fut dispersé ou envoyé

soit à Nevers, soit à Autun. Nous regrettons surtout un anneau de cuivre dont le chaton représentait une énorme tête d'âne. Un antiquaire de Saône-et-Loire, qui eut à examiner cette trouvaille, pensa que « cette tête » pouvait avoir appartenu au seigneur du lieu ou qu'elle représentait les armoiries de notre ville ; bon pour notre seigneur, mais pour nous, c'est vraiment trop d'honneur.

M. Gallois l'attribue, de son côté, avec plus de raison peut-être, à la confrérie de la fête de l'âne, et pense qu'il était porté par la jeune fille qui remplissait le rôle de la Vierge dans cette burlesque cérémonie. Cette fête, comme on le sait, se célébrait alors dans un grand nombre d'églises et peut donner une assez juste idée de ce qu'était le catholicisme à cette époque.

Des armes gallo-romaines furent également trouvées près de la Penelle, non loin de la maison Repoux, dans un endroit où on remarque encore des restes de construction et des tuiles à rebords.

Lorsque l'on continua, ces années dernières, le nivellement du sol pour y établir la nouvelle construction qui tient aujourd'hui la place de notre vieux Saint-Pierre, je fus assez heureux pour pouvoir recueillir, tant dans ces déblais que dans ceux provenant de l'ancienne église, des morceaux de pierres architecturales, dont l'une, de plus de un mètre de long sur presque autant de large, porte un christ sculpté dont les formes massives indiquent bien l'époque romane. Je retrouvai, en outre, des débris de poteries, soit gallo-romaines, soit du moyen-âge, et en particulier une petite écuelle vernissée, parfaitement intacte et des plus curieuses, ainsi qu'un certain nombre de médailles romaines, dont une Faustine jeune bien conservée, puis une assez notable quantité de monnaies baronales et royales de toutes les époques, qui avaient été pieusement déposées dans la main des morts, suivant une habitude qui n'est pas encore perdue aujourd'hui. Ajoutons à ces trouvailles un certain nombre d'anneaux, un fermoir de livre de prières et autres objets sans valeur.

Dans les fouilles de l'église, on retrouva quantité d'ossements qui étaient, ainsi que je l'ai rapporté, ceux des curés successifs de Luzy et des nobles ou notables personnes qui dormaient là leur dernier sommeil. Ce qui restait de ces ossements, après avoir traîné longtemps sur le sol, fut enfin, avons-nous dit, enfoui pêle-mêle dans le cimetière Saint-André. Une grande partie de ces débris fut transportée sur le champ de foire pour en exhausser le sol. — Ceci dit pour nos archéologues futurs qui pourraient un jour en conjecturer qu'il y eut là un cimetière.

Mais à quoi bon m'étendre sur ce sujet? Saint-Pierre n'est plus, et c'est par de très catholiques mains qu'il a été renversé. Pour moi, ce n'est pas sans une certaine tristesse que j'ai vu s'accomplir de sang-froid cet acte de vandalisme ; aussi, ai-je fait de mon mieux pour conserver à mon pays ce vieil édifice, assez solide encore pour vivre plus d'un siècle. Si les motifs qui m'y faisaient tenir n'étaient pas absolument du même ordre que ceux qui auraient dû y rattacher les fidèles de Luzy, ils n'en partaient pas moins d'un cœur tout dévoué aux intérêts et à l'honneur de notre pays. Saint-Pierre était ma vieille voisine d'en face, et bien que son clocher me cachât un peu le soleil levant, j'y étais attaché comme on l'est à tout ce qui tient aux souvenirs d'enfance ; c'est près de ses murs que j'avais marché mes premiers pas et joué mes premiers jeux ; sur sa flèche s'étaient éveillés mes premiers regards. Tout en grandissant, j'avais pris plaisir à interroger ses pierres, et c'est en étudiant leurs sculptures, en lisant

les inscriptions qui les revêtaient que j'avais pris mes premières leçons d'archéologie. Qui peut dire si ce n'est pas un peu de là que me venait mon goût bien prononcé pour l'étude des choses anciennes et le désir d'écrire un jour notre histoire ? Que de souvenirs heureux, plaisants ou tristes, elle me rappelait chaque fois que, revenant au logis, je l'interrogeais sur le passé ! N'est-ce pas là que je vis feu mon premier magister, ce brave père Guillemet, de férulente mémoire, ses lunettes fièrement campées sur le nez, chanter si nasillardement au lutrin pendant de longues années, et notre grand suisse avec son habit rouge et sa hallebarde sur l'épaule, et le marguillier si drôlement enveloppé d'une grande robe violette et porteur d'une grande règle, qui nous présentait la corbeille de pain bénit dans laquelle nous puisions à pleines mains, au lieu de nous contenter du simple morceau offert aux fidèles. Et puis, notre brave pasteur, dont « on aurait bien fait deux abbés en le *désciant* par le milieu, » ainsi que le disait si pittoresquement une de nos voisines. Avec quelle sainte énergie il frappait sa chaire de son poing vigoureux pour rappeler à l'attention ses ouailles distraites ou endormies !

Tout cela cadrait bien avec le vieil édifice et ne semblait faire qu'un avec lui. Puis, je revoyais passer tour à tour les brillants cortéges des mariages, des baptêmes, les sombres funérailles, les processions. Parmi tant de souvenirs qui m'arrivent en foule, qu'il me soit permis d'en rappeler un.

C'était, si j'ai bonne mémoire, en 1836 ou 37 ; comme je venais, sauf vot' respect, de quitter mes derniers vêtements pour me mettre au lit, et qu'avant de fermer les yeux, je disais un dernier bonsoir à ma vieille voisine, un horrible éclair, qui semblait vouloir transpercer les vitres de ma fenêtre, fendit tout d'un coup les nues et enveloppa le clocher de ces replis enflammés, en même temps qu'un affreux coup de tonnerre venait ébranler toute la maison. Ah ! quelle belle peur j'eus alors ! Je restai cloué sur place et crus bien tout Luzy flambé, et moi avec. Le mal ne fut pourtant pas grand, le tonnerre était tombé en chat, oui en chat, ne vous en déplaise, messieurs les savants, et, après avoir fait une simple trouée dans la toiture du clocher et s'être promené dans l'église pendant quelques secondes, sans doute pour y croquer quelques rats, il sortit par où il était entré. Ne dites pas non, car tous les Luzicois ont alors vu, comme moi, les murs de Saint-Pierre affreusement rayés par les mille griffes de l'infernal animal, et on en retrouva encore les traces pendant de longues années. Du reste, si le tonnerre était tombé en feu, comme cela advint plus tard, ainsi que nous le rappellerons tout à l'heure, est-ce que tout n'aurait pas brûlé sans rémission ? Comme il fallait, néanmoins, fermer la brèche par laquelle s'était introduit ce dangereux « matou », on profita de l'occasion pour couvrir à neuf le clocher et pour repeindre le coq dont les brillantes couleurs s'étaient un peu ternies sous les injures du temps. J'appris alors par Comtois, le hardi couvreur, qui était allé le dénicher de son observatoire, que les coqs de clocher ne *pissent* que lorsqu'on les descend et qu'on paye à boire à celui qui exécute cette périlleuse besogne. Cette fois, l'opération terminée, on le remonta sur son siège, mais il n'en fut pas de même une autre fois. C'est le 10 juillet 1874 que se passa ce fatal évènement qui devait, hélas ! décider à jamais de son sort et de celui de notre pauvre vieux Saint-Pierre.

Vers sept heures du soir, après une de ces chaudes journées pendant lesquelles on craint d'être étouffé dans une atmosphère embrasée, le ciel s'obscurcit tout à coup, comme s'il faisait nuit noire ; d'horribles nuages, accourant de tous les points de l'horizon comme mandés pour accomplir quelque funeste besogne, s'amoncelèrent sur nos têtes ; ils se

joignent, s'entrechoquent. et soudain une épouvantable secousse, accompagnée d'un coup de tonnerre, ébranle tout le pays. Je crois la foudre tombée sur notre maison; il n'en était heureusement rien. Quand, un peu rassuré sur le sort des miens, dont l'un pourtant avait été renversé à demi-mort sur le seuil, je sortis pour voir ce qui s'était passé, j'aperçus comme une sorte de lueur bleuâtre qui voltigeait tout au haut du clocher. On eût dit la flamme vacillante d'un feu follet ; mais bientôt, malgré la pluie qui tombe à torrents, le cercle de feu s'agrandit et gagne peu à peu toute la toiture du clocher. Lorsqu'on veut y monter pour chercher à arrêter les progrès de l'incendie, il était déjà trop tard, une fumée intense en interdisait l'entrée. Tous les efforts pour y pénétrer furent vains et il nous fallut assister, impuissants, à la destruction de cette flèche qui faisait notre orgueil et que nous aimions tant à apercevoir du haut de La Penelle, chaque fois qu'un congé nous ramenait au pays. Tous les efforts des gens généreux, qui étaient accourus là malgré l'orage, durent, dès lors, se borner à préserver le corps de l'église et les maisons environnantes de la conflagration dont les menaçaient les débris embrasés de la toiture du clocher projetés de tous côtés par la fureur du vent. Pendant qu'on y travaille, toiture, charpente s'effondrent, entraînant avec elles les cloches dans l'intérieur du chœur. Les murs du clocher, faisant alors office de haut fourneau, tout fond dans cette fournaise ardente et une immense gerbe de flammes et d'étincelles multicolores s'élève au-dessus de cette cheminée improvisée. Tout le pays est éclairé d'une lueur funèbre et rien ne peut égaler la sublime horreur de ce spectacle, si ce n'est l'effroi que nous éprouvons en voyant notre ville menacée d'un embrasement général.

Heureusement, la pluie ayant redoublé et le vent venant à cesser, l'incendie s'arrêta, faute d'aliments, laissant les murs du clocher nus et découronnés, sans avoir trop endommagé le reste de l'église. Le coq, notre vieux coq avait lui-même échappé à la fureur du feu. Quand la toiture du clocher s'effondra, il s'était élancé dans l'espace, mu par quelque ressort magique, et était venu tout meurtri tomber à mes pieds, n'abandonnant son poste que quand le poste eût croulé sous lui. Ses débris furent recueillis par un de nos compatriotes qui, je l'espère, voudra bien les placer dans notre musée, à côté de quelques fragments des cloches que nous avons pu ramasser et qui, heureusement, portent encore un reste d'inscription et une date précieuse pour nous. On lit sur un de ces fragments déposé par moi à la mairie de Luzy :

« *François Bartholomier.... (preb)stre dudit Luzy..... Claude Repoux..... zes 1633.* »
Sur un autre, qui a disparu, on lisait : « ... *ic sieur m^re^. le cent Royal.* »

Dans tous les cas, c'est en 1633 qu'avait été baptisée et fondue une de ces cloches. François Bartholomier, alors curé de Saint-Pierre, et Claude Repoux, avocat, en furent sans doute les donateurs et les parrains.

Notre curé, au lieu de s'affliger, ainsi que nous le pensions, de ce fatal événement, s'en montra au contraire fort joyeux et n'y vit, paraît-il, qu'un signe manifeste du désir de Dieu de posséder un sanctuaire tout neuf. Dès lors, la mort de Saint-Pierre, qu'on pouvait facilement restaurer, fut décrétée dans le grand conseil de nos dévotes. Peu d'années après, malgré les efforts de notre ami Garenne, malgré toutes nos résistances pour conserver tout au moins l'ancienne nef, ce dernier monument de notre histoire, la démolition de notre pauvre vieux Saint-Pierre était consommée.

Disons que le premier ouvrier qui mit la main à cette œuvre néfaste tomba du haut en bas des murs et fut tué net. N'était-ce pas, pour parler comme M. le curé, un signe aussi

que Dieu n'était pas d'accord avec nos vandales dévotes, et qu'il voulait, non pas la mort de Saint-Pierre, mais seulement une toiture neuve pour son clocher.

Quoi qu'il en soit, le vieux monument qui nous rappelait tant de souvenirs fut rasé jusqu'au fond de ses plus profondes assises, et il n'en reste plus maintenant pierre attachée à sa pierre ; rien qui parle au voyageur de l'antiquité de notre ville, rien qui puisse redire à nos enfants l'histoire de notre passé. C'est en l'an de grâce 1881, sous les auspices de M. Hodmont, prêtre trop zélé, ignorant nos traditions, et dont je tiens à léguer le nom à la postérité, que fut consommée cette œuvre de vandalisme dont on n'accusera pas les révolutionnaires. Que cette mort lui soit légère! Et maintenant, mon vieux Saint-Pierre, adieu !

On trouvera ci-après, aux pièces justificatives, une description assez intéressante de ce qu'étaient Saint-Pierre et nos édifices religieux en 1692 ; c'est le procès-verbal d'une visite qui en fut alors faite par l'évêque d'Autun pendant sa tournée pastorale.

J'y joins un état des réparations à exécuter aux cures et aux églises de Luzy en 1723. Ces documents prouveront que nos ancêtres, pour si religieux qu'on les prétend, laissaient volontiers les édifices du culte sans réparations, et que ce n'est pas la révolution qui a tout détruit, ainsi qu'on se plaît à l'en accuser. J'ajoute, pour compléter ces renseignements, l'état des inscriptions qu'on remarquait dans l'église Saint-Pierre et les noms d'un certain nombre de personnes qui y furent inhumées, ainsi que dans l'église Notre-Dame.

Voici les inscriptions qui se trouvaient suspendues aux murs de Saint-Pierre.

1° Au-dessus de la porte latérale nord, celle-ci, gravée en lettres capitales romaines :

CY DEVAT GIST Me HIEROSME DE LA VERNEE PLVS
ANCIEN PRATICIEN DE LVZY LEQVEL POVR LHONNEVR
QVIL PORTE A Se ANNE A FONDE A PERPETVITE AVX
CVRES DVD LVZY XVl DE RANTE CHACVN AN PAR
CONTRACT PASSE PAR DEVANT Me TOVSSAINCT
LARDEREAV Nore LE XXXe DECEMBRE 1633 A LA CHAR-
GE QVE LES CVRES DIRONT TOVS LES IOVRS DE MAR-
DY AV SOIR EN LESGLISE DE CEANS LA QVIRIEELE DE
Ste ANNE AVEC VN LIBERA SVR SA FOSSE ET LE IOVR
DE St HIEROSME VIGILES, ET VNE GRANDE MESSE
DES MORTZ TOVS LES ANS, LEQVEL EST DECEDE LE
MIL SIX CENS
PRIES DIEU POUR LUY.

2° Dans la chapelle méridionale :

CY GISSENT Me PIERRE VIROT VIVANT Nre ROYAL...
FRANÇOISE BOUTON SA FEMME Me NICOLAS VIROT PROCV.
ROY DAME FRANÇOISE NAULT SA FEMME LESQles ONT FONDÉ
A PERPETUITE UNE MESSE LES LITANIES DU St NOM DE IESU.
ET LE STABAT AVEC DEUX LIBERA, TOUS LES VANDREDIS UNE
MESSE LES LITANIES DE LA VIERGE, ET UN LIBERA, TOUS LES
SAMEDIS UN SANTA ET LIBERA, TOUS LES DIMANCHES
LES VESPRES DU St ROSAIRE ET UN SERVICE DES TRESPASSES
LE JOUR St FRANÇOIS, MOIENANT XXIIIl PAR CONTRACT RECEU
DIJON LE IIII AVRIL MVIc XXV. XVIIIt. XVs. PAR LE TES-
TAMANT DE LAD NAULT, RECEU. REPOUX Nore ROYAL LE XXe

MAY M. VIc. XXVIII, ET CONTRACT RECEU DIJON LE XXIIIe DECEMBRE. M.VIc.XXVIII, XV PAR CONTRACT RECEU DIJON LE VI, NOVEMBRE, M.VI.XXVIII. LE TOUT DES RANTES BIEN ASSIGNÉE, AU PROFFIT DES CUREZ DE LUZY PAR LES SUSD. CONTRACTS A EUX DELIVREZ, PRIEZ DIEU POUR EUX.
CLAUDE REPOUX NOT ROYAL GENDRE DESD VIROT ET BOUTON ET ANNE VIROT LEUR FILLE ONT FAIT GRAVER CETTE PIERRE.

3° Dans la dernière chapelle du côté nord :

GIST EN CESTE CHAPELLE. Me CHARLES
BALLARD, GRENETIER ANTIEN DE LUZY LEQUEL
A FONDÉ AUX CURES DUDIT LUZY QUATRE
LIVRES TOURNOIS DE RENTE
CHACUN AN A PERPETUITE ASSIGNEE SUR
SON PRE GRAILLET PAR CONTRACT RECEU
REPOUX. NOTe ROYAL, LE 21e IULLIET
1634, A LA CHARGE QUE LESDIT CUREZ
DUDIT LUZY DIRONT, TOUS LES DIMECHES
DE LANNEE A L'ISSUE DE VESPRES UN SANTA,
ET UN LIBERA SUR LA FOSSE COMME
AUSSY LE QUATRIESME NOVEMBRE FESTE
(DE St CHARLES BO) RROMEE, LA VEI-
..... VIGILES ET
..... PASSES, LEQUEL.

(Le reste manque).

4° Inscription gravée sur une pierre encastrée dans le mur :

CY DEVANT GIST MARGUERITE
SYMONIN VIVANTE FÈME DE
Me JEHAN BERTRAND LAQUELLE A
FONDE A PERPETUITE AUX CURES
DE LUZY CHACUN AN TROIS LIVRES
TOs DE RENTE ASSIGNÉE SUR LE GRAD
PRE MORIN PAR CONTRACT RECEU
REPOUX NOe ROYAL LE 5e JANVIER
1692 A LA CHARGE QUE LESDITS
CURES DUDIT LUZY DIRONT CHACUN
AN LA VEILLE Ste MARGUERITE
VESPRES, ET LE JOUR VIGILLES, ET
GRANDE MESSE DES TREPASSES,
LAQUELLE DECEDA LE QUINZIEME
MARS AN SUSDIT.

5° Enfin celle-ci concernant Jehan Simonin, curé de Notre-Dame et archiprêtre, gravée sur une plaque en marbre noir et tenue par un ange en marbre blanc, assez finement sculpté. Jehan Simonin ayant été seulement curé de Notre-Dame, nous pensons que c'est dans cette église que cette inscription avait été placée et qu'elle fut rapportée plus tard

dans l'église Saint-Pierre. (Claude Simonin, curé de Semelay, frère de Jehan ou son parent, avait été de même inhumé dans l'église Notre-Dame, le 16 mars 1623) :

CY DEVANT GIT Mᵉ IEHAN SIMONIN
CVRÉ DE CEANS, ET ARCHIPʳᵉ DE LVZY
LEQVEL POVR LHONEVR QVIL DOIT
A LA Sᵗᵉ VIERGE, A FONDÉ A PɹRPÉ-
TVITÉ AVX CVRÉS DVD LVZY LA
SOMME DE XII LIVRES X. SOLZ, DE
RENTE CHACVN AN SVR SON ESTAG
DE COVVANT PAR COTRACT PASSE PAR-
DEVANT BOVNEAVT NOTʳᵉ LE XXIII-
SEPʳᵉ 1633. A LA CHARGE QVE LED
CVRES DIRONT TOVS LES IOVS DE
FESTE DE NRᵉ DAME, MATINES ET
LE IOVR DESDTES FESTES, A LENTRÉE
DE LA NVIT LE GAVDE MARIA, AVEC
VN LIBERA ET DE PROFONDIS SVR LA
FOSSE : ET LE IOVR Sᵗᵉ ANNE VIGIL
LE ET LA GRADE MESSE DES MORTZ
LE TOVT EN LEGLISE DE CEANS LE-
QVEL TRESPASSA LE. 22. APVRIL
M. VIᶜ XXXV. PRIES DIEU POUR LUI.

En dehors des sépultures indiquées par les inscriptions ci-dessus, nous en relevons un certain nombre d'autres qui nous paraissent intéressantes pour notre histoire.

La première en date est celle de Benoît Balet qui, en 1482, par testament, élit sa sépulture au tombeau de sa famille, en l'église de Luzy. Il y avait donc déjà, à cette époque, des tombeaux de famille dans notre église.

1619. Honorable Guy Blandin, Pierre Brunot, apothicaire ; Antoine de la Vernée.
1620. La femme de Jehan Charlot.
1628. Pierre de La Lucassière, chirurgien.
1630. Adrien Rhéty, et a ordonné à l'église, pour sa réparation, 90 livres.
1635. Jacques Bouton, curé de Maulaix.
1639. François Bartholomier, curé, archiprêtre, sous la grande tombe de pierre où reposent les curés de Luzy.
1645. Charles Ballard, grainetier, sous le siége, dans le chœur.
Jehan Montaron, fendeur de bois, devant la petite porte.
1653. Hiérosme Nault, juge de Luzy.
Claude de Chargères, curé de Charbonnas, a ordonné à la fabrique 20 livres.
Léonard Bartholomier, curé, archiprêtre, sous la grande tombe de pierre.
1658. Pierre Caillery.
1660. Un cavalier du Régiment de M. le marquis de Saint-André Monbrun, proche la chapelle des Pelletier.
1661. La femme d'Adrien Chaussin, proche les fonts; dame Marie de la Vernée, au devant de la porte ; Hiérosme Regnaud, praticien.
1673. Françoise Repoux; Hiérosme Desjours, écuyer, seigneur de Mazille ; Pierre Blandin, chirurgien ; Gaspard Carrin, cordonnier; Pierre Desjours, écuyer.

1749. François Mirault, ancien curé.
1753. François Dupain, curé, archiprêtre, dans le chœur.
Etc., etc.

***

J'en passe, bien entendu, car le lieu de la sépulture n'est pas toujours indiqué, et on enterrait aussi dans les églises Notre Dame et de Saint-André. Il sera temps d'y revenir quand nous parlerons de nos cimetières.

LUCIEN GUENEAU.

PIÈCES ANNEXES

I

Procès-verbal de la visite faite en la paroisse de Luzy, le 13 octobre 1692, par l'évêque d'Autun.

(ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE SAONE-ET-LOIRE, série G, fonds de l'Evêché d'Autun, dossier de l'église paroissiale de Luzy, non inventorié).

Gabriel (1), par la permission divine, évesque d'Autun, compte de Saulieu, président-né des Etats de la province de Bourgogne, scavoir faisons qu'après avoir envoyé notre mandement de visite à la paroisse de Luzy pour en advertir les habitants et l'ayant fait précéder d'une mission par les pères jésuites du collége dudit Autun, nous nous sommes rendus audit Luzy le quatrième octobre de la présente année mil six cent quatre-vingt-douze, étant accompagné de maître Antoine Dufeu nostre grand vicaire et official et de maistre Nicolas Morel nostre promoteur où étant arrivés nous avons été conduits par le sieur Nault juge dudit lieu les autres officiers de la ville et nombre d'habitants venus au devant de nous au logis qu'on nous avait préparé, et d'autant qu'il était trop tard pour commancer nostre visite nous avons remis l'ouverture d'icelle au lendemain dimanche cinquième jour dudit mois, auquel jour maîtres Jean Bergeret et Gilbert Nandrot curés dudit lieu avec quelques autres ecclessiastiques sont venus à nostre logis processionellment et nous ont conduits sous le dayx portés par les dits sieurs officiers à l'eglise paroissiale de Saint-Pierre, où étant arrivés les prières et les cérémonies faites à la manière accoutumée et la bénédiction solemnelle donnée aux assistans, nous avons visités le Saint Sacrement trouvé dans un ciboire d'argent non doré que nous avons tirés du tabernacle fermant a clef doublé proprement au dedans d'une étoffe de soys et doré par le dehors, les hosties nouvelment consacrées en bon état. Après la collecte dite et les

---

(1) GABRIEL DE LA ROQUETTE, qui prit possession de l'évêché d'Autun, le 21 août 1667).

cérémonies accoutumées nous avons remis et renfermés le Saint Sacrement dans le tabernacle, puis nous sommes descendus processionelment aux fonds baptismaux que nous avons trouvés fermants à clef au bas de la nef à main gauche de la grande porte en entrant, les eaux baptismales dans une cuvette de cuivre mal étamée, une coquille de mer trop petite et malpropre servant pour l'infusion de l'eau du baptême, un bassin de cuivre noir et malpropre, une piscine pour recevoir les eaux après le baptesme en mauvais état et placée sous le degré qui monte dans une tribune qui est au bas de l'église contre le pignon.

Etant retournés au grand hostel nous y avons célébrés la messe après laquelle nous ont été présentés par lesdits sieurs Curés les Saintes huiles dans deux vaisseaux d'Etin assez propres dans l'un des quels est le Creme et l'huile des Catéchumenes sans néanmoins les subscriptions nécessaires pour les bien distinguer, et dans l'autre *boette* est l'huile pour les infirmes, lesquelles saintes huiles sont conservées dans une armoire de la sacristie et dans laquelle armoire sont les chasubles et autres ornements.

Après quoi ayant étés advertis qu'il y avait un grand nombre de personnes à confirmer non seulement dudit Luzy, mais aussi des paroisses voisines nous avons discontinués la visite pour confirmer ceux qui se sont présentés après avoir donné les ordres nécessaires pour reconnaître si ils étaient en état ce qui nous a occupé le reste de la journée.

Et le sixiesme dudit mois ayant employés la matinée à confirmer tant ceux qui étaient restés le jour précédent que ceux qui sont venus de nouveau des environs, l'après midy nous avons continués notre visitte après néanmoins avoir vaqués pendant quelque temps à quelques confirmations restants du matin et nous avons commancés par la visite du grand autel sur lequel nous avons trouvés un autel portatif attendu que ledit autel avait perdu sa consécration ayant été transféré dans le fond du sanctuaire, iceluy garny de deux napes dont celle de dessous est en double avec un devant d'autel de satin blanc, au dessus un tabernacle avec les gradins dorés nouvellement acheté et fort propre, six petits chandeliers de cuivre, et dans le plafond un tableau représentant la descente du Saint Esprit dont le cadre est soutenu par un petit retable de bois, le sanctuaire est fermé d'un balustre de bois et tapissé de quatre pièces et demie de futaine blanche à fleurs de plusieurs couleurs.

Du costé de l'épitre (1) est la chapelle de Saint Jean dont l'autel est consacré, au dessus d'iceluy sont deux images en relief, l'une de Saint Jean Baptiste, l'autre de la Chaire de Saint Pierre, un petit rétable ou sont les douze apostres en relief dont les figures sont malfaites. La chapelle est entretenue par le sieur Nault, juge de Luzy, et n'a aucune fondation.

Contre le balustre qui sépare le cœur de la nef est l'autel de Sainte Claire fort incommode et mal situé au devant duquel s'acquite une fondation d'un *Libera* touts les dimanches pour lequel sont annuelment cinquante sols par le sieur Mirault.

La chapelle de notre dame de pitié dont l'autel est aussy consacré au dessus duquel sont les images de Nostre Dame de pitié, de Saint Michel et de Saint Christofle en relief et dont le dernier est très mal fait, dans le plafond est un petit rétable de quelques images en relief. La chapelle est entretenue par maistre Lazare Repoux et est fondée d'une messe

---

(1) Le côté de l'épitre est le côté droit en entrant dans le chœur.

touts les samedis, le Stabat tous les vendredis et les dimanches de l'antienne *Sancta Maria* avec un *libera* dont le revenus annuel est de vingt-deux livres.

La chapelle de l'annonciation dont l'autel est consacré et orné de deux images en relief, l'une de la Sainte Vierge et l'autre de saint Gabriel asses bien faite, un petit retable de peinture plate, une petite croix de bois et sur iceluy une ardoise servant d'autel portatif. La chapelle est fondée de quatorze livres de rentes pour une basse messe par semaine et une grande le jour de Saint François, elle était cy devant entretenue par la famille des Reletiers.

La chapelle de Sainte Anne dont l'image est en relief au dessus de l'autel consacré et celle de Saint Estienne représentant son martire, comme aussi celle de Saint Roch et un tableau représentant la sépulture de nostre seigneur. Elle est fondée de dix livres par an pour dire pendant six mois de l'année, touttes les semaines une messe basse. La dite chapelle est enstretenue par le sieur de Vauban et est à présent en mauvais ordre.

Du coté de l'evangille, vis à vis du cœur est une chapelle entretenue par les sieurs de Mazille dont l'autel est consacré au dessus duquel est un tableau de la Sainte Vierge, de Saint Claude et de Saint Estienne. Elle est fondée de quinze livres dix sols de rente pour dire les litanies du Saint Sacrement tous les jeudys, un *Libera* tous les dimanches, et une grande messe le jour de Saint Claude.

La chapelle de Saint Joseph dont l'autel est consacré au dessus duquel est un tableau du rosaire et deux images en relief, l'une de Saint Crépin et l'autre de Saint Eloy asses malfaite, la fondation est de seize livres quatre sols par an pour dire une messe basse par semaine, une grande messe des morts le jour de Saint Charle avec une antienne de la Vierge et le *Libera*, pour laquelle grande messe sont payés encore quatre livres, et la chapelle est entretenue par les sieurs Ballards.

La chapelle de Sainte Marguerite et de Sainte Agnès dont les images sont en relief au dessus de l'autel consacré et néanmoins sans nappe ny ornement. Elle est à la charge de la fabrique n'ayant aucune fondation.

Quant aux ornements trouvés en la sacristie, ils consistent en trois calices d'argent avec leurs pataines dorés excepté l'un d'iceux et dont la pataine *sellée*, touts trois fort faibles et légers, deux ciboires d'argent non dorés y compris celuy qui est au tabernacle avec un *soleil* aussi d'argent, une croix pour les processions et un petit image de Saint Sebastien, le tout d'argent.

Une autre croix pour les processions, un encensoir très malpropre et une lampe suspendue devant le Saint Sacrement, le tout en cuivre.

Quatre chasubles blanches dont l'une est de satin, une autre de damas toutte déchirée, la troisième de futaine, la quatrième de damas *cafar* à fond bleu, avec les étoles et manipules et en outre est une autre chasuble blanche de satin appartenante à la confrairie du Saint Sacrement. Deux autres rouges, l'une de *tabis* et l'autre de *tafetas* à fleurs. Deux vertes, l'une de tabis avec galon d'argent et l'autre de futaine mouchetée avec les *offroits* en broderie. Deux violettes de tafetas et deux noires, l'une de satin et l'autre de camelot.

Quatre chapes, l'une de moire rouge et l'autre de camelot aussy rouge, une blanche de camelot et une noire aussy de camelot avec les deux tuniques garnies de même étoffe, comme aussy deux tuniques de tafetas rouge *delavé*.

Seize nappes d'autel tant neuves que vieilles. Six aubbes garnies d'*arnis* dont plusieurs ont besoin d'être racommodés, avec seulement deux ceintures.

Quatre voiles blancs, deux de satin et les deux autres de tafetas, deux rouges de satin, trois violets de tafetas et deux verds aussy de tafetas.

Quatre corporaux, dix palles fort malpropres, vingt-deux purificatoires tant bons que méchants, quatre bourses de diverses couleurs, quelques petits essuismains, deux tavoiolles ou pièces de linge faites à l'aiguille.

Un grand pavillon de futaine pour couvrir le tabernacle et quatre autres petits, deux verds, un rouge et le quatrième violet.

Quatre devants d'autel à double face scavoir trois d'étofe de soix et les autres de laine conformément aux couleurs de l'église excepté qu'il n'y en a point de noir.

Deux missels en mauvais ordre dont les feuillets sont détachés et rompus avec un autre petit missel pour la messe des morts, deux antiphonaires, un graduel, deux Pseautiers et un Rituel rompu et en mauvais état.

Dans la nef de ladite église est un crucifix sur le jubé et contre le mur, du coté de l'épitre est un *Ecce homo* et une image de la Vierge en relief, une tribune en bois au dessus de la grande porte. Le sanctuaire est vouté.

Le cloché est situé sur le cœur et garny de trois cloches.

La nef n'est ni voutée ni lembrisée. Le pavé est en asses bon état. Au bas de la nef sont deux confessionaux asses bien conditionés. Les vitres cassées et rompues en plusieurs endroits et qu'il est nécessaire de rétablir.

Quant au couvert de la ditte Eglise il s'est trouvé en mauvais état et a besoin de réparation. Le porche de la petite porte est tout rompu et menace d'une ruine entière.

Le cimetière qui est autour de l'église est fermé de murailles excepté une petite portion du coté de l'orient fermée seulement de palis. La muraille néanmoins a besoin d'être relevée en quelques endroits et les fosses des grilles qui sont aux entrées ont besoin d'être curées pour empescher les bestiaux d'y entrer (1).

La croix de pierre est abattüe à moitié et n'en reste que le pied.

Et le septième des mêmes mois et an nous sommes allés à l'ancienne Eglise paroissiale dédiée et sous le vocable de Nostre Dame, laquelle Eglise nous avons trouvés en mauvais état. L'autel est consacré, orné d'un retable de bois avec un tableau du rosaire, deux chandeliers dont l'un brisé, trois images en relief très mal faits. Audit autel est une fondation de douze livres pour dire *matines* les festes de Nostre Dame, le *répond*, *Gaude Maria* et un *libera*.

Le sanctuaire est fermé d'une balustrade de bois, et le cœur d'une autre de fer rompu par le bas.

L'autel de Sainte Catherine du costé de l'épitre est fondé de dix-sept livres dix sols dont le sieur Galand, curé d'Iry se prétend pourvu. Au plafon est un tableau de l'Assomption. Lequel autel est en mauvais ordre, aussy bien que celuy de Saint Sébastien et l'autre de Sainte Barbe.

Le cœur et le sanctuaire sont voutés. Le cloché avec deux cloches est placé sur le cœur. La nef est sans voute et sans l'embris, toutte dépavée, les vitres brisées, la muraille

---

(1) Un mémoire du curé de Luzy, adressé à l'évêque d'Autun en 1694, porte : « Quoy qu'on aye fait des grilles au cimetière, on ne peut empescher qu'il n'y entre toujours quelques cochons. » Celui de 1697 est plus affirmatif encore et dit : « On ne lesse pas de voir fréquemment des pourceaux dans le cymetière. »

ou gouterot du costé du septentrion menace d'une ruine entière et tout le couvert de la nef a besoin d'être rétabli (1).

Nous étant informés si il y a quelques chapelles dans l'étendue de la paroisse, on nous a dit qu'il n'y avait que l'église du prieuré dit vulgairement Saint André dépendant de l'abbaye de Cluny, la chapelle de la maladrerie dépendante des commandeurs de Malte, et la chapelle de Mazille dans lesquelles on ne dit point ou fort rarement la messe.

Et comme nous avons creus être obligés d'aller en la ville de Bourbon-Lancy pour quelques besoins spirituels qui nous y appellent nous avons remis la clauture de nostre visite pour nostre retour que nous esperons dans peu.

Et avenu le douzième dudit mois d'octobre mil six cent quatre vingt douze, étant retourné audit Luzy pour y faire la clauture de nostre visite s'étant trouvé un grand nombre de personnes à confirmer après avoir célébré la sainte messe nous y avons employés le reste dudit jour, ayant esté obligés de remettre la ditte clôture au landemin auquel jours les sieurs officiers, habitans et paroissiens s'étant assemblés au son de la cloche environ l'heure de... du matin, nous avons faits faire la lecture de nostre présent verbal et fait raporter les comptes des fabriques : scavoir le résultat de ceux qui ont étés rendus au mois de mai mil six cent quatre vingt dix par devant maistre Leonard de l'Albe, curé de la Nocle par nous comis et par la cloture desdits comptes. Il se trouve que maistre Jacques Mirault est redevable de la somme de trente et une livres quatre sols six deniers au payement de laquelle il s'est obligé à satisfaire dans un mois à compter du jour de la clôture de son compte. Toussaint Lardreau redevable aussy à laditte fabrique de la somme de vingt trois sols non compris les repetitions et payements qu'il s'est chargé par le résultat de son compte de poursuivre au profit de la fabrique. Le sieur Bergeret, curé dudit Luzy s'est aussy obligé envers laditte fabrique de la somme de six vingt livres y compris celle de quarante cinq livres mise entre ses mains par maistre Claude Bertrand, procureur fiscal dudit Luzy pour etre laditte somme de six vingt livres employée à l'achapt d'un calice pour l'eglise paroissiale dudit Luzy, et damoiselle Edmée Baudrion, femme de maistre Lazare Debon et héritière d'honorable Claude Baudrion son père s'est trouvée redevable à laditte fabrique de la somme de cent livres laquelle somme elle a promise de payer pour son dit père cy devant fabricien de laditte église ; et maistre Lazare Couiard ci présent fabricien de ladite église paroissiale de Luzy nous ayant raporté son compte, suputation d'iceluy faite, il se trouve que la recette par luy faite depuis le mois d'avril mil six cent quatre vingt dix jusques à ce jour est de la somme de soixante et douze livres, dix neuf sols, et la dépense est de soixante et dix neuf livres, quatorze sols, et partant est deu audit.comptable pour avoir plus dépensé que receu la somme de six livres quinze sols, laquelle somme il a bien voulu remettre à laditte fabrique et l'en tenir quitte ; et en outre s'est trouvé dans le tronc de la fabrique la somme de six livres laquelle a été remise aux mains dudit sieur Couiard pour être employée aux besoins de l'eglise, et dont il a bien voulu se charger, comme aussi des poursuites nécessaires à faire contre ceux qui sont redevables à ladite fabrique du temps de sa gestion.

Et, nous etant informés des confrairies établies es-dites eglises de Saint Pierre et Nostre Dame, nous avons appris que celle du Saint Sacrement, celle de Saint Sébastien

---

(1) Ce n'est donc pas la République qui a causé la ruine de l'église Notre-Dame qui tombait en ruines en 1692.

et celle de Saint Hubert avaient été depuis longtemps établies en l'eglise paroissiale de Saint Pierre ce qui nous aurait obligé d'en demander auxdits sieurs curés les titres de leurs établissements, lesquels ont fait réponse qu'ils n'ont aucun titre concernant l'établissement desdittes confrairies sinon la possession et un jugement rendu du consentement des habitans en la chatelnie dudit Luzy par lequel jugement le dixme des *Ouches*, dit vulgairement le dixme de Saint Sébastien leurs a esté accordé à condition de dire une grande messe de Saint Sébastien touts les mecredis de chaque semaine depuis la feste de l'invention de Sainte Croix jusques à l'exaltation avec la procession et une grande messe le jour de Saint Sébastien, et qu'il n'y a aucun établissement de la confrairie de Saint Hubert sinon une coutume de dire la messe le jour de la feste pour la rétribution de laquelle ceux qui ont dévotion donnent ce qui leur plaît; et quand à la confrairie du Saint Sacrement ledit sieur Nault en qualité de directeur temporel de la ditte confrairie nous en a représenté les titres d'établissement avec le role des confrerres et nous a dit que par le résultat des comptes rendus au moys de may de l'année mil six cent quatre vingt dix, il s'est trouvé que damoiselle Lazare Reignault trésorière de la ditte confrairie s'étoit trouvée redevable et avait entre ses mains la somme de deux cents livres dont elle s'était chargée, et croit ledit sieur Nault qu'outre laditte somme de deux cents livres, il peut y avoir depuis ce temps là environ cent livres venus au profit de laditte confrairie, lesquelles sommes les confrerres désirent employer à l'achapt de quelques ornements convenables pour faire le service divin avec plus de décense.

Et nous a esté remontré par ledit sieur Bergeret curé qu'il serait à désirer que luy ou son confrerre eussent une seconde clef tant du tronc où l'on met les questes de la fabrique que de la quaisse où sont mis les deniers appartenants à laditte confrairie du Saint Sacrement. Dont et de tout ce que dessus le présent verbal a esté fait et lecture d'iceluy faite es présence dudit sieur Nault, juge dudit Luzy, de maistre Charle et Jacque Ballard, bourgeois, de maistre Lazare Couiard fabricien, de maistres Lazare Laroche maistre chirurgien et autres qui ont signés avec lesdits sieurs curés.

[Suivent les signatures].

II

(21 septembre 1724).

Etat des réparations à faire au presbytère de la cure de Luzy, aux églises et aux propriétés desdites cures (1).

Par devant et en l'étude du notaire royal sous-signé résidant à Luzy, en présence des témoins cy-bas signés a comparu en personne m^re^ Simon Cortet prestre, curé de Luzy

---

(1) Nous avons cru devoir donner cet état de lieux qui indique d'une façon assez éloquente que, si nos pères avaient plus de foi que nous, en revanche, ils s'inquiétaient assez peu du bon entretien des presbytères et églises. Cet état indique aussi d'une façon précise les propriétés des églises de Luzy et, en particulier, la situation de la maison Pelletier qui avait remplacé le four à Seguin de la charte de 1252.

sous le titre de Notre dame lequel nous a requis de vouloir nous transporter avec lui et le nommé Emiland Barbot, charpentier et couvreur demeurant à Luzy pour faire visite et dresser état des réparations qui sont à faire au presbytère de la cure de Luzy, même à deux petites maisons appartenant aux dits curés à cause de leurs cures et dans les autres endroits en dépendans, attendu qu'il lui est important qu'avant d'habiter ledit presbytère que les réparations dont les héritiers de feu m^re^ Michel, vivant prestre curé de Luzy sous le titre n^re^ Dame sont tenus, soient bien et dûment faites. A quoi adhérent nous nous sommes transportés avec lesdits sieurs Cortet et Barbot et lesdits témoins cy-bas s^s^ signés dans la maison curiale où est décédé ledit Michel, où estant en la chambre basse à rez de chaussée ayant vue sur la rue nous avons dit audit sieur Barbot de visiter les réparations urgentes et nécessaires. Lequel après serment de lui pris nous a rapporté qu'il faut que ladite chambre soit presque toute recarlée n'y ayant que les caraux sous les lits qui puissent servir, qu'il faut recrépir et blanchir les murs et que la poutre et les solives qui sont soutenues par deux pilliers sont fendues et rompues, et qu'il est nécessaire aussi de faire racomoder les chassis et dormans des fenêtres aussi bien que les fairures des portes, ensuite qu'estant entré dans un cabinet à costé ayant vue sur la rue, ledit Barbot nous a dit qu'il faut absolument qu'il soit recarlé, recrépis et blanchi et que le cadre et dormant de la fenêtre être refaits à neuf et y faire remettre une barre de fer qui manque, et de là estant entré dans une bassie à costé dudit cabinet le dit Barbot nous a dit qu'il convient de faire recarler et enrocher et blanchir. Et de là estant allé dans un fournier nous a dit qu'il faut le faire enduire, blanchir, faire recarler, couvrir le four et racomoder les escaliers pour entrer au jardin et faire refaire la porte d'entrée et y faire mettre quelques caraux qui manquent, ensuite nous estant transporté dans la chambre haute ledit Barbot nous a dit qu'il faut faire enrocher les murs et les blanchir, faire relever les caraux qui ont été mal posés, raccomoder les chassis et dormans des fenêtres qui sont pourris et qu'à l'égard du plancher, la poutre qui est soutenue par les poteaux est rompue. Ayant passé dans l'allée à costé ledit Barbot nous a dit qu'il faut seulement faire relever quelques caraux, faire recouvrir et blanchir les murs et faire faire les fairures de la porte, ensuite estant entré dans un cabinet à costé nous a dit qu'il est nécessaire de faire recarler, recrepir et blanchir les murs et faire refaire le chassis et dormant et raccomoder les vitres, etc., etc.

De là nous nous sommes transportés dans le petit jardin proche le cimetière ou ayant examiné les reparations qui sont à faire le dit Barbot a reconnu qu'il faut refaire partie du mur qui le clot qui est tombée faute d'avoir été entretenue et refaire les cloisons et palissades d'icelui.

Ensuite nous nous sommes transportés à la maison Pelletier, située au Carrage ou avons reconnu qu'il faut refaire à neuf les murs de ladite maison à l'exception du pignon du côté du Carrage dont partie peut servir, refaire les deux cheminées, la muraille qui sépare les deux chambres, refaire la couverture à neuf à esseaunes, l'escalier de la chambre en haut, raccomoder les planches et charpentes qui tombent de tous cotés, raccomoder et recouvrir le feni, refaire les portes et fenêtres, le tour et la marjelle du puis et raccomoder l'enduis de la cave.

Ensuite nous nous sommes transportés à la manœuvrerie des Boizards, paroisse de Cuzy, ou estant nous avons reconnu que le mur de devant et le pignon du côté du couchant menacent ruine, que le tirant qui est dessous la couverture est cassé par moitié, qu'il en

faut mettre un autre, qu'il faut raccomoder la moitié de la couverture, refaire le quart du mur du costé du jardin et des planchots qui seront terrez par dessus, faire carler et enrocher le four, faire raccomoder les fentes et faire enrocher les murs de la cheminée.

De là estant retournés à Luzy, nous avons visité avec ledit Barbot les clochers et cœurs des églises dudit Luzy et les ayant fait examiner audit il nous a raporté qu'il est nécessaire de faire couvrir à taille ouverte le clocher de l'église Saint Pierre, de faire enrocher et blanchir le cœur, fatre repiquer le clocher de Notre-Dame et blanchir le cœur de ladite eglise.

Dont et de tout j'ai dressé le présent procès-verbal.

21 octobre 1734. Présents :

Estienne Maisonseul praticien, Jean Cougneau marchand boucher demeurant à Luzy.

III

Procès-verbal
du cérémonial de prise de possession de la cure de Saint-Pierre, par François Dupain.
24 octobre 1725.

Ce jourd'hui 24 octobre 1725, heure de onze du matin, par devant le notaire royal apostolique résidant à Luzy, au devant de la grande porte de la principale entrée de l'eglise paroissiale, est comparu en sa personne m^tre^ François Dupain, Licencié es-lois, prestre, curé dudit Luzy, pourvu en cour de Rome de ladite cure de Luzy sous le titre de Saint-Pierre suivant les lettres qui lui ont été expédiées le douze des kalendes de juin sur la désignation de Mre Gilbert Nandrot, archiprêtre de ladite eglise paroissiale de Saint Pierre de Luzy, lesquelles lettres de provisions il a obtenu avec le visa de Monsieur Seure, vicaire général et official de Monseigneur l'illustrissime et révérendissime évêque d'Autun en date du 21 juillet dernier et insinuées et controllées au greffe ecclesiastique dudit Autun le 22 dudit mois de juillet par Vieillard, au dos duquel visa la permission octroyée audit sieur Dupain de se faire mettre en possession par le premier notaire royal apostolique, et à défaut par le premier notaire royal du lieu, les quelles provisions et visa le dit sieur Dupain a représenté et mis es-mains de moy notaire royal soubsigné, me requérant de vouloir le mettre dans la vraye, réelle, actuelle et corporelle possession de ladite cure qui est la premiere cure et grande portion de Saint-Pierre de Luzy, aux honneurs, droits, prérogatives, fruits, proffits, revenus et émoluments attribuéz à icelle, notamment qui lui sont attribuez privativement au sieur curé de la moindre portion par arrest de nos seigneurs de la cour du parlement de Paris en date du 21 mars 1659 et de la transaction passée par devant Monseigneur l'évêque d'Autun en date du 22 juillet 1669 à quoi adhérent, moy ledit notaire royal apostolique soubsigné me suis transporté avec ledit sieur Dupain et les témoins ci-bas nommés à ladite grande porte et principalle entrée de ladite eglise au devant

du grand autel ou estans, pour marque de ladite paroisse ledit sieur Dupain s'estant mis à genoux, prié dieu, ensuite aurait baisé le grand autel et revestu de surplis, en étolle blanche, aurait fait ouverture du tabernacle, adoré le très Saint Sacrement, visité les vesseaux sacrés, fait les aspersions dans l'église, pris séance au lieu ordinaire ou l'on chante, monté en chaire, fait ouverture et visite des saints fonds baptismaux et puis refermés, et fait sonner les cloches, et de là nous nous sommes transportés en l'église Notre-Dame de Luzy où estant ledit sieur Dupain avait fait les mêmes formalités à l'exception du tabernacle et des fonds baptismaux n'y en ayant point; Pourquoy je l'ai mis en la vraye, réelle, actuelle et corporelle possession de ladite cure et grande portion de Saint Pierre de Luzy, aux honneurs, droits, prérogatives, fruits, revenus et émolumens attribués à icelle, même aux honneurs rapportés auxdits arrests et transactions susdatées, à laquelle prise de possession il ne s'est trouvé aucun empeschement ni opposition, dont et de quoy j'ai audit sieur Dupain le requérant octroyé acte pour lui servir à ce que de raison, le tout présents le sieur Nandrot, M^tre^ Denis Nault, conseiller du roy, auditeur en la chambre des comptes de Dolle, François Cortet aussi conseiller du roy, subdélégué et lieutenant de la chatellenie de Luzy, M^tre^ Denis Nault, sieur de Laverchère et M^tre^ Desjours, chevalier, seigneur de Mazille.

Signé : de Laporte, curé de Chiddes, Pierre Ballard, Nault, Nault cadet, de Mazille, Dupain, premier curé de Luzy, Devaucoret, notaire royal apostolique.

IV

État des revenus des cures et fabrique de Luzy en 1725, tel qu'il résulte de la déclaration des curés et fabriciens.

L'an 1725, le 13 du mois d'octobre après midy, à Luzy, par devant J. B^te^ Devaucoret, not^re^ royal et apostolique, furent présents, M^tre^ Gilbert Nandrot, archiprêtre, curé de Saint Pierre de Luzy, M^tre^ André Michel, curé de N^tre^ Dame, M^tre^ Jean Segault fabricien de Saint Pierre de Luzy et procureur de la confrairie du Saint Sacrement nouvellement rétablie en ladite église Saint Pierre, lesquels volontairement et en exécution des édits du mois de décembre mil six cent nonante un, arrests du conseil d'état du 18 mars, 19 juillet et 2 septembre 1692, édit du mois d'octobre 1703, déclaration du mois de may 1702 et autres qui pourraient avoir esté rendus en conséquence, ont déclaré, scavoir le dit M^tre^ Gilbert Nandrot qu'en sa qualité de curé de Luzy, il retire, années ordinaires, trois cents mesures de seigle, mesure de Luzy, soixante livres en fondations dont les charges surpassent les émoluments qu'il en retire et finalement vingt-cinq livres à quoy peuvent monter années communes les foins qu'il retire des prés appartenant à ladite cure, ledit Mre André Michel, curé de N^tre^ Dame a déclaré avoir autant de revenus que ledit sieur Nandrot, partageant en tout par égale portion avec lui, et à l'égard du sieur Segault il a déclaré qu'il n'y a aucun revenu tant dans la fabrique de ladite église que dans la confrairie que la queste qui se fait tous les dimanches et festes dans ladite église et qui n'est pas

suffisante pour entretenir le luminaire, et à l'égard des bancs qui sont dans ladite église, il n'y en a aucun de fondé dont l'acte de fondation lui soit venu en connaissance, déclarent en outre lesdits sieurs curés qu'ils payent chacun an soixante-sept livres de décime, ledit Nandrot paye outre cela en son particulier huit livres tous les ans à messieurs de l'église cathédrale d'Autun.

Desquelles déclarations lesdits sieurs curés et fabricien m'ont requis acte que je leur ai octroyé.

Signé : Nandrot. Michel. Balmoin. Segault. Couneau. Devaucoret.

14 octobre 1725.

JEANNE DARC

Salut, ô fille de Lorraine,
Dont la foi toujours rassérène
Nos esprits troublés et railleurs !
O sublime visionnaire,
Ta mémoire nous régénère,
Et ta vertu nous rend meilleurs !

Ecoute, angélique guerrière,
L'hymne ardent de notre prière !
Ouvre à nos destins triomphants
L'avenir des siècles prospères !
Toi qui fanatisas les pères,
Fais héroïques les enfants !

Nous rêvons parfois de batailles,
Mais, sous la cuirasse, nos tailles
Veules, hélas ! s'arquent bien bas.
Nous sommes des nains rachitiques ;
Nos lèvres aux rictus sceptiques
Insultent au Dieu des combats.

Oublie, ô toi que nous lésâmes,
L'indifférence de nos âmes,
Et galvanise la torpeur

Du sang qui sommeille en nos veines !
Dissipe en nous les ombres vaines
De l'égoïsme et de la peur !

Sans toi, que serait la patrie ?
L'Anglais l'écrase, elle est meurtrie,
Mais tu parais, et tu le vaincs !
Elle déchoit, mais se relève,
Sitôt que tu brandis ce glaive
Que meuvent des ordres divins !

Quand nos croyances et nos rêves,
Vieux essaims d'illusions brèves,
Auront pris leur vol loin de nous,
Nos cœurs, dans leur suprême hommage,
Sauvegarderont ton image
Pour te vénérer à genoux !

Vierge auguste, insigne Pucelle,
Dont le nimbe pur étincelle
Et calme nos fronts soucieux,
Ton nom vivra tant que la France,
Malgré son deuil et sa souffrance,
Reflètera l'azur des cieux !

Tu vivras, ô libératrice,
Tant qu'une seule cicatrice
Plissera la chair de nos fils !
Tu vivras, vigie éternelle,
Et ta clairvoyante prunelle
Fera taire tous les défis !

***

O mil quatre cent-neuf, ton aube tutélaire,
Comme un sourire plein de promesses, éclaire
Le village de Domrémy.
Une enfant que les cieux prédestinent va naître.
Déjà la terre exulte et l'espoir la pénètre,
Déjà l'on voit fuir l'ennemi.

Chaste, Jeanne a grandi comme les lis grandissent ;
Elle a treize ans ; ses yeux humides resplendissent,
Pleurant sur la France aux abois ;
Une auréole luit sur sa tête adorée ;
Elle écoute les voix, qui parlent à l'orée
Mystérieuse des grands bois.

Voici l'heure ! Elle part ! C'est l'idéal qui passe !
Son regard infini semble émouvoir l'espace.
— Le mont, la forêt, le manoir,
Le seigneur, le vilain, la chaumière et le temple
S'inclinent. — Charles Sept éperdu la contemple,
Blanche sur son destrier noir.

Adieu, Chinon ! — O roi, suis sa bannière aimée !
Suis cette vierge frêle ! Elle vaut une armée.
Adieu, la Cour ! Adieu, l'effroi !
Orléans, le rempart des envahisseurs tombe ;
Patay les engloutit, impitoyable tombe ;
Marche ! — Ta route est libre, ô roi !

La Providence a pris l'ineffable bergère
Pour mater à jamais l'arrogance étrangère.
Va ! — Reims t'acclame en délirant.
Noël ! — Sa basilique ouvre sa vaste enceinte.
Noël ! — Le sacre épand sur ton front l'huile sainte
Dont l'onction te fait plus grand.

Qui donc voudrait railler ta mission divine,
Profaner ton regard limpide, où se devine
La transparence du ciel bleu,
O Jeanne, et déchirer cette page du livre,
Où le geste apparent de notre Dieu délivre
Ce sol, qui devient ton alleu ?

*
* *

Sous les murs de Paris la colombe est blessée.
Son sang fécond ruisselle, et la ville empressée
Autour de ces gouttes de sang,
Dans l'élan de sa foi future et grandiose,
Surgira, s'accroîtra, comme l'apothéose
Du souvenir reconnaissant.

A Compiègne finit ta tragique épopée.
Jeanne, ta main vaillante étreint en vain l'épée
Que la chapelle de Fierbois
Longtemps céla pour toi sous son autel de pierre.
— L'épée où se mirait ta magique paupière,
L'Anglais te l'arrache des doigts.

Hélas ! l'heure a sonné de la vengeance sombre !
Charles Sept t'abandonne et ton étoile sombre,
Comme au-delà d'un océan
De gloire, de beauté, de jeunesse et de vie.
— La haine de l'Anglais enfin est assouvie.
Ton bûcher domine Rouen.

Jésus ! Jésus ! Jésus ! — C'est le cri de ton âme.
Ton corps brûle exhalant des parfums de cinname
Plus doux que l'arome des fleurs.
Demain, dès l'aube en deuil, Mai funèbre et morose
Versera sa rosée amère sur la rose
Qui se ternira sous ces pleurs.

Nos vives piétés débordent de tendresse,
Martyre ! — Ton bûcher devant nos yeux se dresse
Sans cesse et toujours nous voyons,
O Pallas des Français, ô Minerve chrétienne,
Ses flammes éblouir notre France, la tienne,
De la gerbe de leurs rayons.

*
* *

Qu'on jette ta cendre à la Seine,
Relapse, fille du démon !
— La rive au loin verra, plus saine,
Des lis pousser sur son limon.

Qu'on livre ta cendre, sorcière,
Aux souffles des zéphyrs moqueurs !
— Il va jaillir de ta poussière
Une renaissance des cœurs.

Hérétique, que ta démence
Rende gouailleurs tes bourreaux !
— Ta folie est une semence
D'où vont sourdre tous nos héros,

Tous ! — et d'où germera sans doute,
Au jour de nos futurs combats,
L'ange que l'étranger redoute
Et que nous implorons tout bas.

Dieu, suscite-le ! — Dis-nous celle,
Croissant à l'ombre de ta main,
Qui sera la mâle Pucelle
Et l'héroïne de demain !

MARCEL COULLOY.

UN NOËL MORVANDEAU [1]

Sur l'Air : *Un petit brin d'amour.*

Il a ben loen lai soïzon
Ou lai zeunesse du canton,
En venant d'lai foissizon,
S' dem'no tant chu le gazon !
Neno, mazeu, tout fait pore figure :
Marl's et pinsons n'ont pu de voix ;
De neize in pié remplièc' lai vardure
Dans nos zardins et dans nos bois.

Il a ben loen..., etc.

L'hivar que v' dro no engordi
Ménage enco pu d'in plâi
Quand lé r'aivans vont fini,
On é de quoi s' divarti.
Que l' grous teuyon se ranime au pu vite !
Ma n'ailons pas, comm' nos r'ayeux
L'inonder d' vin en faiçon d'iau bénite :
Dans nos gozieux l' vin o ben mieux.

L'hivar que v' dro..., etc.

L'Envié du Paradis,
Parlant ès beurgés ébahis,

(1) L'auteur de ce Noël du siècle dernier est un M. BUTEAU, secrétaire de M. Villemovis, plus tard administrateur des postes. Il était originaire de Château-Chinon et avait une petite propriété au hameau de Vouchot, de cette commune. C'est dans le patois particulier à ce hameau que ce Noël a

UN NOËL MORVANDEAU

(Traduction)

Elle est bien loin la saison
Où la jeunesse du canton,
En venant de la fauchaison,
Se démenait tant sur le gazon.
Nenni, maintenant tout fait pauvre figure,
Merles et pinsons n'ont plus de voix,
De neige un pied remplace la verdure,
Dans nos jardins et dans nos bois.

Elle est bien loin la saison..., etc.

L'hiver qui voudrait nous engourdir
Ménage encore plus d'un plaisir.
Quand les avents vont finir,
On a de quoi se divertir.
Que le gros tison se ranime au plus vite !
Mais, n'allons pas, comme nos ayeux,
L'inonder de vin, en façon d'eau bénite :
Dans nos gosiers, le vin est bien mieux.

L'hiver qui voudrait..., etc.

L'Envoyé du Paradis
Parlant aux bergers ébaubis,

été écrit. Cet écrivain a fait représenter à Valençay trois pièces de théâtre en vers. On ne sait ce que sont devenus les manuscrits de ses nombreux ouvrages qui paraissent avoir été dispersés à la mort de son fils, décédé à près de 80 ans.

(*Communiqué par* M. Lucien Gueneau).

Avant ot l' pu petit soci
D' lai glièce et du zen'vri ?
Not' grous curé n'aivo pas frai dimance,
Quant o fio rionflier *Gloria*
Et qu'a queriot : grande réjoïssance !
Noé vaut ben *Alleluia.*

L'Envié du Paradis..., etc.

Or, en ce zôr binhureux,
Que raigaillardit zeun's et vieux,
Crairo t'on quy a bezoin d' feu ?
Chi mai lai beuce en jeu,
Le pu grand ben qu' me fé lai beuce ail' mée
Ço d'amuser nos p'tiots poupons,
Que s'aitendont, eune fois saque année,
Ai li voi picher das bonbons.

Or, en ce zôr binhureux..., etc.

L'eglise jaimo n'airé
De meilleur' fète que Noë.
Chi zezu n'ato pas né,
S' rot'o réchuchité ?
En paircorant l' guidâne das prêtes,
Dreit l' premé feuillet zusqu'au bout,
On ne sauro douter su tant d' miracs et d' fêtes
Que Noë ça sait l' fond'ment d' tout.

L'Eglise jaimo n'airé..., etc.

Que Noë pour nous soit donc
Ai lai zoie un boun aiguillon !
Beuvons, sautons et dansons,
Et peu r'coummençons.
Nout' aissembié, aitout le voizinaize,
Fill' et garçons, dépaissez-vous.
Foin de ceux-lai que ce grand zôr n'engaize
Ai v'ni d' bon cœu rire aitou nous !

Que Noë pour nous soit donc, etc.

Avait-il le plus petit souci
De la glace ou du givre ?
Notre gros curé n'avait pas froid dimanche,
Quand il faisait ronfler *Gloria*,
Et qu'il criait : « Grande réjouissance !
» Noël vaut bien *Alleluia*. »

L'envoyé du Paradis..., etc.

Or, en ce jour bienheureux
Qui réjouit jeunes et vieux,
Croirait-on qu'il y a besoin de feu ?
Si je mets la bûche en jeu,
Le plus grand bien que me fasse la bûche allumée,
C'est d'amuser nos petits poupons
Qui s'attendent, une fois chaque année,
A lui voir *pisser* des bonbons.

Or, en ce jour bienheureux..., etc.

L'Eglise jamais n'aura
De meilleure fête que Noël ;
Si Jésus n'était pas né,
Serait-il ressuscité ?
En parcourant le guide-âne des prêtres,
Droit le premier feuillet jusqu'au bout,
On ne saurait douter, sur tant de miracles et de fêtes,
Que Noël ne soit le fondement de tout.

L'Eglise jamais n'aura..., etc.

Que Noël, pour nous, soit donc
A la joie un bon aiguillon !
Buvons, chantons et dansons,
Et puis, recommençons.
Notre assemblée, ainsi que tout le voisinage,
Filles et garçons, dépêchez-vous.
Foin de ceux-là que ce grand jour n'engage
A venir de bon cœur rire avec nous !

Que Noël, pour nous, soit donc..., etc.

L'ÉGLISE DE JAILLY (Nièvre)

AU POINT DE VUE ARCHITECTONIQUE

Au moment où la conservation du portail de l'église de Jailly vient d'être assurée, grâce à l'intervention de l'Etat, la communication que j'ai l'honneur de présenter trouvera au moins l'intérêt de l'à-propos.

Peu de constructions d'ailleurs plus originales que ce monument historique !

Il est original par son plan ; par ses trois absidioles évidemment symboliques ; par son transept largement ouvert ; par ses cinq travées divisées en trois et deux ; par sa valeur décorative surtout ; enfin par ses cinq travées superposées, qui donnent au chœur plus de quatre mètres qu'au seuil de son magnifique portail.

Qu'on se représente, avec cette différence de niveau, les voûtes sur un plan horizontal et sans aucun décrochement, il ne sera pas facile, par les lignes perpendiculaires et si rapprochées de ses piliers, de juger de l'élévation trompeuse de ce vaisseau, vu de l'entrée ; il ne sera pas plus facile d'apprécier, du même point, sa largeur, grâce aux lignes horizontales des marches étagées qui traversent les trois nefs.

Ces artifices réunis font naître involontairement une sensation d'un caractère particulier et qui participe de la véritable illusion.

C'est à peine si les dessins que je fais passer sous vos yeux, malgré leur exactitude et leur extrême fidélité, peuvent donner une idée de l'effet produit.

A le juger d'abord dans son ensemble, le portail de Jailly est supérieurement traité : les joints des claveaux superposés respirent une force, une solidité qui n'exclut nullement la finesse. On se sent vraiment là en présence d'une *œuvre grande et virile*. On y trouve, en effet, une merveilleuse sûreté de main, un cachet, un style qui égalent les meilleures sculptures d'ornement.

La construction même mérite qu'on s'y arrête. Quoique la pierre soit belle et homogène, elle est toute posée sur son lit et taillée sur chantier, avant sa mise en place. Au douzième siècle, on ne connaissait pas ces constructions sculptées dans la masse, au mépris de la

structure. L'appareilleur était le *maître des œuvres* lui-même ; à chaque pierre, à chaque claveau, on sent sa présence. Il n'y a rien de compassé, de guindé, nulle raideur ou sécheresse : il semble que l'imagination de l'artiste se soit fait un jeu de la difficulté même.

Ce portail a une légende assez curieuse pour la citer ici : « S'il faut en croire la tradition des campagnes, l'église de Jailly n'est point une œuvre humaine, mais celle des fées. On montre, près de Saint-Benin-des-Bois, la fontaine où elles ont pris leur eau, et l'on assure que leurs pas sont encore marqués dans les prés par des traînées de verdure qui tranchent sur le reste par leur vivacité. Mais vainement s'empressèrent-elles au travail ; le jour vint trop tôt et, suivant la loi qui règle leurs destinées, elles durent laisser le portail inachevé. Il l'est, en effet, et, disent les paysans, on a bien essayé de le parfaire depuis ; mais les maçons n'ont jamais pu faire tenir leur ciment et leurs pierres. » (*)

Jamais légende ne fut mieux justifiée. Tout, en effet, semble ici d'une fantaisie surprenante.

Dans l'appareil, les pierres n'ont pas des assises égales en hauteur et en longueur ; de plus, leurs tailles varient, les layures sont plus ou moins inclinées, plus ou moins accentuées ; toutes se contrarient, afin que les rayons du soleil s'y accrochent, ou que les ombres les rehaussent.

Si les fûts des colonnettes sont en délit et monolithes, c'est qu'elles servent de points d'appui rigide ; mais leurs bases et leurs chapiteaux sont toujours pris dans une autre assise. Tous les claveaux sont inégaux et dissemblables, suivant qu'ils ont plus ou moins d'épaisseur, qu'ils sont lisses, moulurés ou sculptés.

Ainsi, au portail, le cintre extérieur est composé de dix claveaux d'environ soixante centimètres de joint à joint ; au contraire, le troisième rang, qui a seize claveaux, n'a que des épaisseurs variant entre dix-huit et vingt-six centimètres. Les second et quatrième cintres ont de fines moulures ; vingt-six claveaux au quatrième, vingt au second étaient utiles pour rapprocher les coupes et permettre à l'œil de saisir leur galbe dans une impression multiple ; mais, par contraste, le cintre intérieur, qui forme tympan, a seulement dix claveaux, car il n'y a ni sculpture ni moulures. Et pour tous les cintres, superposés en véritables arcs de décharge, non seulement ils satisfont l'œil par leur harmonieuse disposition, mais ils témoignent, à simple vue, d'une solidité égale à celle que les Romains obtenaient par un système différent de construction.

Une dernière particularité complétera la description. Le linteau qui forme ici une partie du tympan a été, au quinzième siècle, décoré d'une peinture aujourd'hui presque effacée et représentant l'*Annonciation ;* il devait être d'un seul morceau, et, pour avoir sa portée, s'engager sur les pieds-droits jusque derrière le premier rang de claveaux. C'est ce qui a été fait du côté droit, sur deux hauteurs. Mais à gauche, soit que la dimension de la pierre ait été trop grande, soit par suite d'un accident à la pose, on a coupé le linteau en ne lui laissant qu'une maigre assise sur trois hauteurs ; puis on a ajouté un morceau à joint dissimulé. Sur ces portées utiles, on a continué la décharge du linteau, en gravant de faux joints de claveaux qui font pour l'œil reposer la décharge sur les pieds-droits mêmes.

(*) Le Nivernois, Album historique et pittoresque (Nevers, 1838), T. II, p. 204.

C'est là le côté critiquable de ce beau portail : d'abord le mensonge des joints et le tympan passant dans œuvre.

Mas heureusement cela n'ôte rien à l'ampleur et à l'harmonie générale.

Que le touriste arrive à Jailly, par un beau soleil, de neuf heures à dix heures du matin; qu'à vingt mètres de lui, il découvre tout à coup, comme la disposition du lieu l'impose, ces ruines superbes, qui dominent le roc abrupt, au milieu des ronces et des lierres qui l'enlacent, il lui sera impossible, je le déclare, de ne pas se sentir ému.

MASSILLON ROUVET,

Architecte,

Membre de la Société Académique
du Nivernais.

(Extrait du compte-rendu officiel de la XIIe session des Beaux-Arts, p. 760).

Certifié conforme aux Registres des Délibérations de la SOCIÉTÉ *et aux manuscrits des auteurs.*

Le Président,

D'ASIS-GALLISSANS.

JAILLY

RELEVÉ DE 1876.

Ensemble du Portail.

1 — 2 Mètres

Plan du Portail.

D'APRÈS LES RELEVÉS DE M. MARTELLIÈRE-HOUVET, ARCHITECTE.

F. BARILLET, AUTEUR.

JAILLY

RELEVÉ DE 1876.

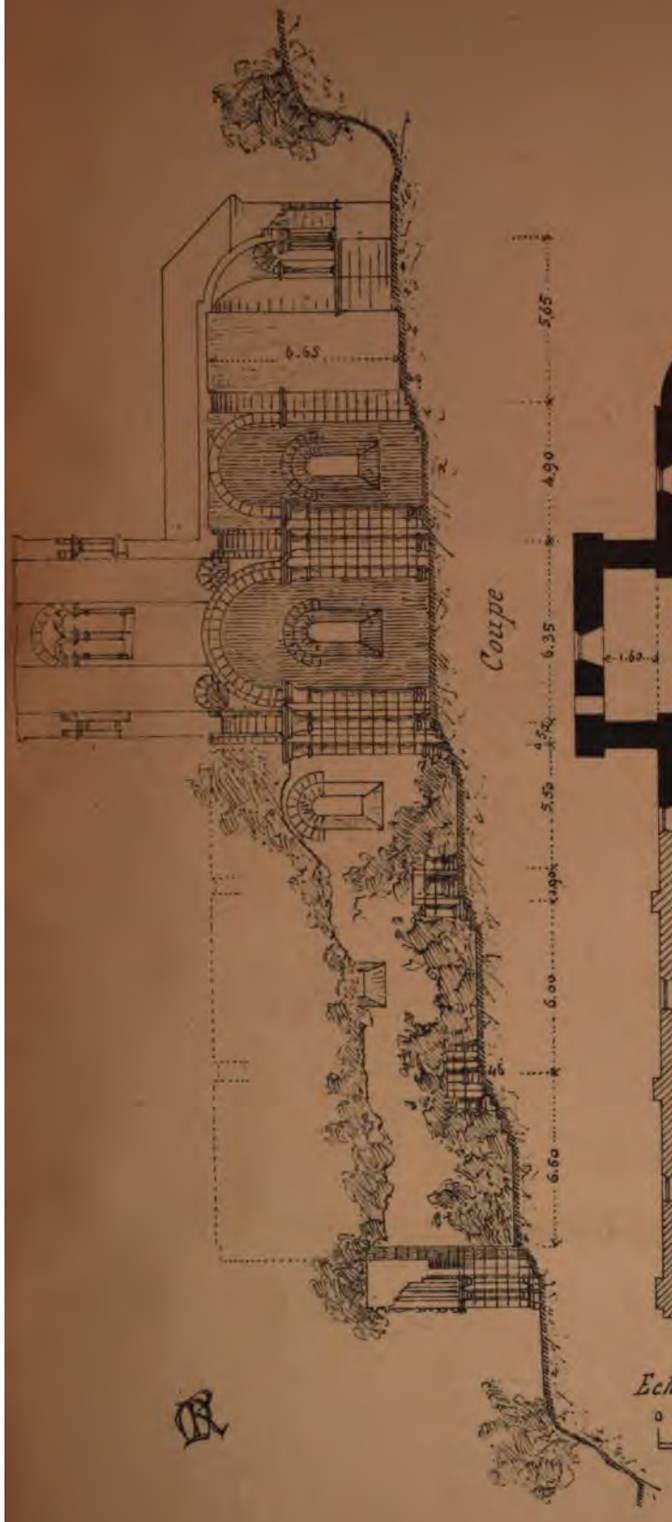

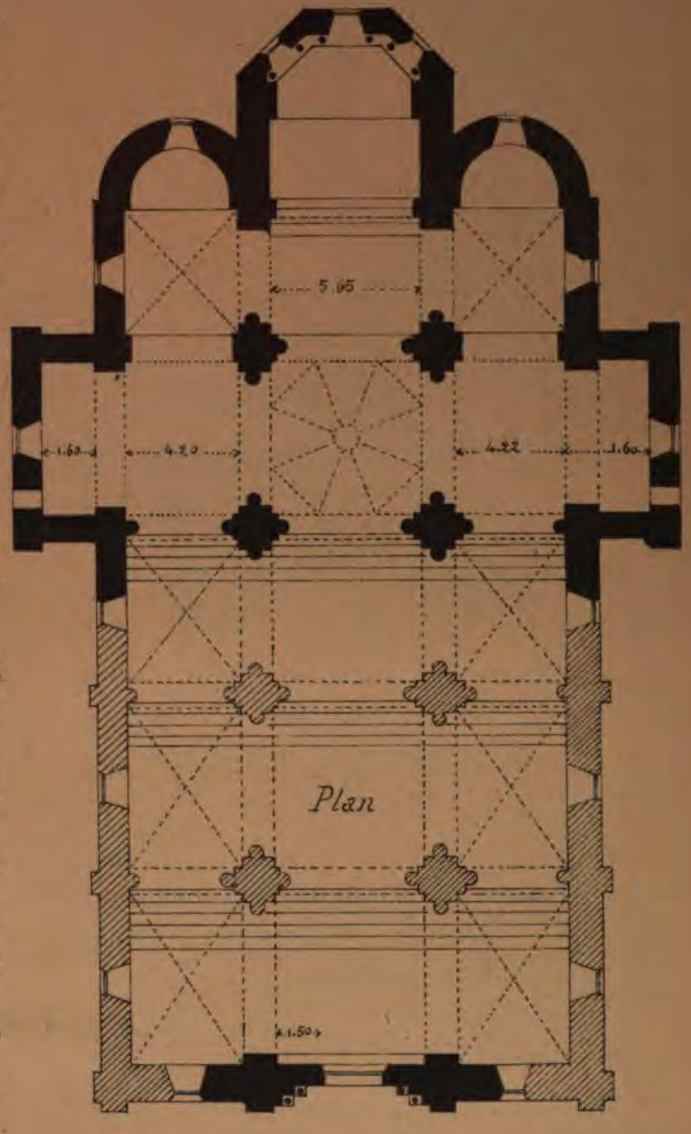

Echelle des plan et coupe

0 5 10 Mètres.

D'après les dessins de M. Massillon-Rouvet, Architecte.

F. Barillet, autog.

Imp. Masseron frères, Nevers.

JAILLY

RELEVÉ DE 1876.

Chapiteaux du Portail.

5 6

Corniche de l'Abside.

4

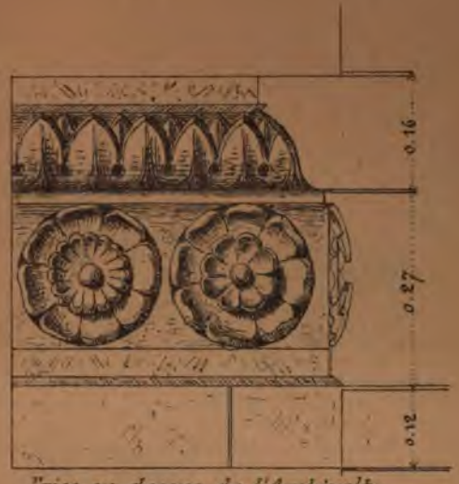

Frise au dessus de l'Archivolte.

3

Bases des Colonnes

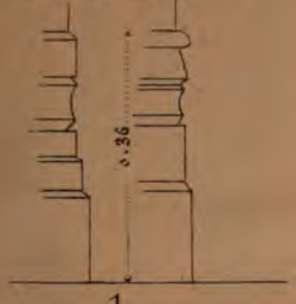

1

Bagues dans le Chœur

2

Echelle des Détails N°s 1,2,3,4,5 et 6.

0.50 cent.^mes

D'après les dessins de M. Massillon-Rouvet, Architecte.

F. Bailleff, Autog.

Imp. Mazeron frères, Nevers.

JAILLY

RELEVÉ DE 1876

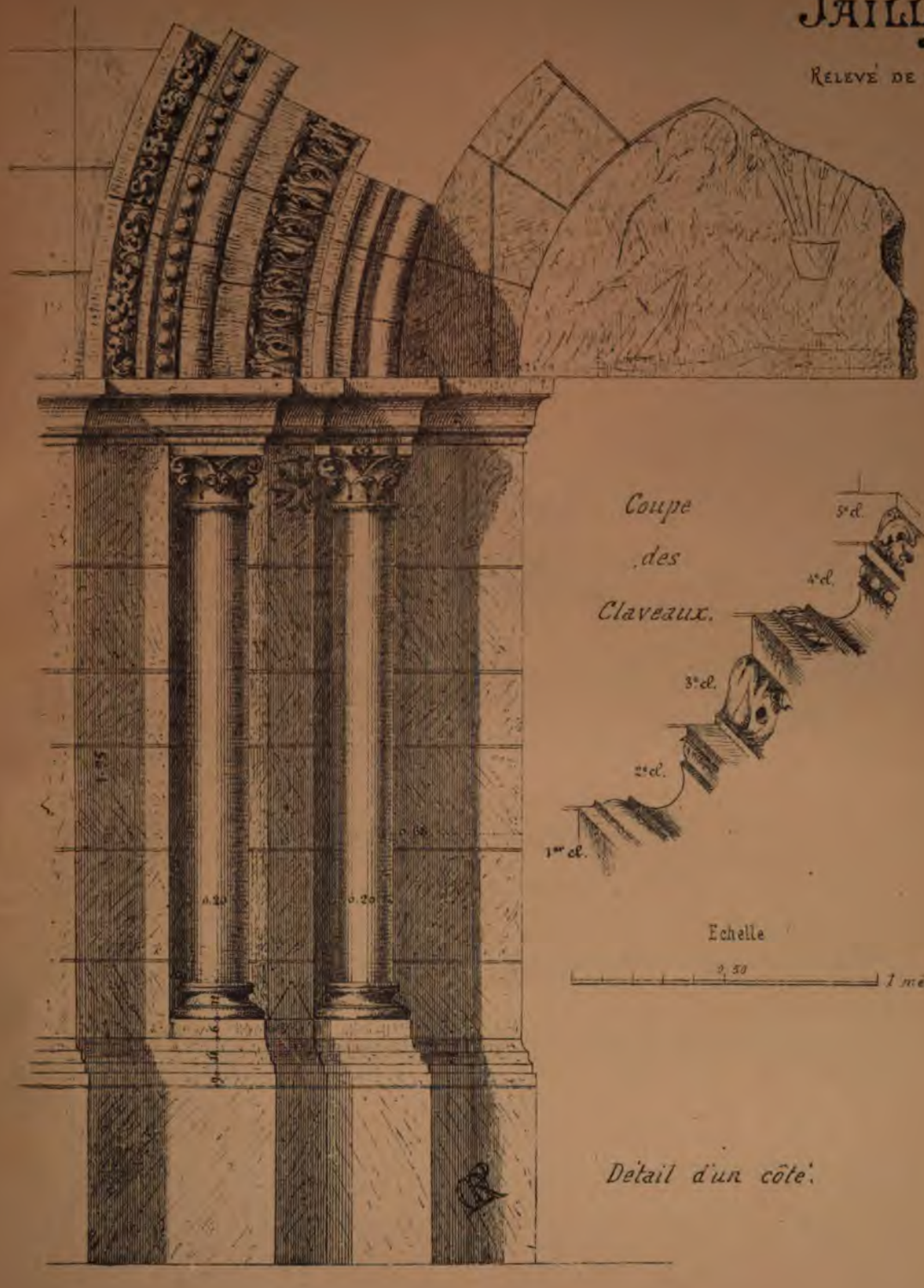

Coupe des Claveaux.

Echelle

0, 50 — 1 mètre

Détail d'un côté.

D'APRÈS LES RELEVÉS DE M. MALTEGUIDON, ARCHITECTE.

IMP. MASSON FRÈRES, NEVERS

F. BARILLET, AUTOG.

LISTE DES MEMBRES

(1888)

Bureau directeur.

Président : M. D'ASIS-GAILLISSANS, ancien Elève de l'Ecole Normale supérieure, Professeur de philosophie au Lycée, officier de l'Instruction publique.

Vice-présidents : les Présidents des Sections.

Secrétaire général : M. MASSÉ (Nestor), conseiller général, Maire de Nevers, officier d'Académie.

Vice-Secrétaire : M. LEFEBVRE (Georges), ancien magistrat, 1er adjoint au Maire.

Archiviste-Conservateur : M. BALANDREAU (Victor), propriétaire.

Trésorier : M. MEUNIER (E.), banquier.

Bureaux sectionnaires.

HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE

Président : M. GUENEAU (Lucien), sous-préfet honoraire, officier d'Académie.

Secrétaire : M. BÉGAT (Prosper), bibliothécaire honoraire.

BELLES-LETTRES

Président : M. VALOTTE (H.), inspecteur d'Académie, officier de l'Instruction publique.

Secrétaire : M. DEBOURGES (Georges), avocat.

SCIENCES

Président : M. le Dr Ernest MIGNOT, médecin-consultant de l'Etablissement thermal, à Pougues-les-Eaux.

Secrétaire : M. MANUEL (Alfred), négociant.

ARTS ET BEAUX-ARTS

Président : M. MAZOYER (Abel), Ingénieur en chef.

Secrétaire : M. LEGENDRE (Léon), professeur de dessin au Lycée et à l'Ecole des Arts.

Membres.

MM.

ALLAGUILLAUME (Emmanuel), propriétaire, à Saint-Pierre-le-Moûtier.

d'ASIS-GAILLISSANS, professeur de philosophie au Lycée, r. Saint-Trohé, 24.

BALANDREAU (Victor), ancien publiciste, aux Saules, commune de Coulanges-les-Nevers.

BARDOT, huissier audiencier, rue Fonmorigny, 2.

BARILLET (Francis), dessinateur lithographe, rue de Paris.

BARREAU (Léonard), huissier audiencier, r. de l'Oratoire, 13.

BÉGAT (Prosper), bibliothécaire honoraire, r. du Doyenné, 6.

BELLANGER (Jules), typographe, r. du Doyenné, 6.

BLANDIN (Frédéric), ingénieur civil, Président de la Société d'horticulture, Conservateur du Musée de peinture, Fondateur et conservateur du Musée Trocheresu, avenue de la Gare, 12.

BOURIQUET (Jean), entrepreneur, rue de la Rotonde, 28.

BRAULT (Docteur), propriétaire, à Genève.

BUSQUET (Horace), ingénieur, directeur des mines de Decize, à La Machine (Nièvre).

CAZIOT, ancien notaire, ancien juge de paix, r. des Récollets, 18.

COLLIN fils (Dr Henry), médecin-consultant, Saint-Honoré-les-Bains (Nièvre).

COULLOY (Marcel), employé aux Forges, à Fourchambault.

DEBOURGES (Alexis), juge-suppléant près le tribunal civil de Cosne.

DEBOURGES (Georges), avocat, r. de Rémigny, 5.

DESROCHE, ingénieur des ponts et chaussées, r. de la Chaussée, 9.

DUCOUDRAY (Docteur F.), député de la Nièvre, à Bourras, par Châteauneuf-Val-de-Bargis (Nièvre), ou 9, Cité Vaneau, à Paris.

DUTRAY (Adolphe), président de la *Lyre Nivernaise*, r. du Fer, 19.

DUTRAY (Eugène), propriétaire, r. Gambetta, 15.

FIEFFÉ, ancien juge de paix, ancien Conservateur du Musée Céramique, des médailles et des antiquités de la ville de Nevers, avocat à Châteauroux (Indre).

FLAMARE (H. de), ancien élève de l'Ecole des Chartes, archiviste départemental, inspecteur des Archives communales et hospitalières, r. de la Glacière.

FRUIT (Alexis), publiciste, r. Saint-Didier, 13.

GALLOPAIN (Docteur), ancien directeur de l'Asile départemental des Aliénés de La Charité-sur-Loire, à Pierrefeu (Var).

GANDREY (Aristide), Administrateur général de l'Opéra-Comique, à Paris, ou place Guy-Coquille, 5, à Nevers.

GAUTHIER (Lucien), docteur en médecine, à Cosne.

GONAT (Albéric), propriétaire, à Saint-Pierre-le-Moûtier.

GRAVIER, avoué, rue des Récollets, 17.

GUENEAU (Lucien), sous-préfet honoraire, r. Saint-Genest, 19.

GUENEAU (Victor), receveur des finances, à La Châtre (Indre).

JACQUART, directeur de l'Ecole primaire de garçons, à Corbigny.

JÉRAMEC ✻, ancien élève de l'Ecole Polytechnique, administrateur délégué de la Société des Eaux de Pougues, rue de la Chaussée-d'Antin, 22, Paris.

ÉDOUARD JOLIVOT, artiste photographe, avenue de la Gare, 16.

JOLLY, directeur de la Succursale de la Banque de France, Nevers.

LAMY (Daniel), publiciste, boulevard Victor-Hugo.

LAPORTE (Gaston), député de la Nièvre, conseiller général, à Coulanges-les-Nevers, et à Paris, avenue Marceau, 60.

LEFEBVRE (Georges), ancien magistrat, r. du Cloître, 30.

LEGENDRE (Léon), artiste peintre, professeur de dessin, r. de Paris, 30.

LÉGER, receveur municipal, place de la République, 10.

LEMOINE (Camille), juge de paix, à Château-Chinon.

LHOSPIED, ancien chef d'institution, r. Saint-Etienne, 17.

LUQUET (Gabriel), imprimeur, à Château-Chinon.

MAILLART (Ch.), pharmacien, avenue de la Gare, 2.

MANUEL (Alfred), négociant, r. de Nièvre, 76.

MANUEL (Ernest) ✻, avocat général à la Cour d'Appel, 80, rue Saint-Lazare, à Paris.

MASSÉ (Nestor), conseiller général de la Nièvre, Maire de Nevers, r. Gambetta, 9.

MASSILLON ROUVET, architecte, r. du Doyenné, 4.

MAUGARD, notaire, à Saint-Pierre-le-Moûtier.

MAZERON (Achille), libraire-éditeur, rue du Commerce. 41.

MAZOYER (Abel), Ingénieur en chef des ponts et chaussées, place Chaméane, 7.

MEUNIER (Eugène), propriétaire, r. de la Chaussée, 7.

MIGNOT (Docteur Ernest), médecin-consultant de l'Etablissement thermal, à Pougues.

Mlle

MILLET (Pauline), directrice d'institution, officier d'Académie, r. de Prunevaux, 1.

MM.

MORLON (Louis), conseiller à la Cour de Bourges.

NAUDIN, maire, à Corancy.

RÉMOND (Auguste), Commis principal des postes et télégraphes, à Nevers.

RENAULT (Fr.), conducteur du service de la voie, à Guérigny.

ROCHE, directeur de l'Usine à gaz, pl. de la Foire, 1.

ROY (Emile), professeur de rhétorique au lycée de Nancy.

ROYER ✻, capitaine du génie, r. Claude-Tillier, 1.

SÉVAT ✻, capitaine retraité, r. de la Barre, 52.

THOULET-MOREL, greffier du tribunal de commerce, r. du Doyenné, 4.

TOMMY-MARTIN (Abel), docteur en droit, avocat à la Cour, 3, r. Bastiat, à Paris.

VALOTTE (H.), inspecteur d'Académie, r. Saint-Etienne, 10.

YUNG (Jules), professeur de musique, r. Gambetta, 17.

INDEX DU PRÉSENT FASCICULE

	Pages
Procès-verbaux des Séances du 18 mars 1886 au 18 février 1887.	1
Notice sur l'Inventaire de la Bibtiothèque Nivernaise annexée à la grande Bibliothèque municipale de Nevers, par M. P. BÉGAT.	15
Le Peuple des Dolmens, par M. A. REMOND	37
Africa Aperta, poésie par M. MARCEL COULLOY.	40
Quelques actes de Philippe-le-Bel concernant le Nivernais, par M. HENRI DE FLAMARE.	46
Les " Heures " de la Vierge, de Pierre Le Dru (1490), par M. D'ASIS-GAILLISSANS.	57
Saint-Pierre de Luzy, par M. LUCIEN GUENEAU.	73
Jeanne Darc, poésie par M. MARCEL COULLOY.	93
Un Noël morvandeau, communiqué et traduit par M. LUCIEN GUENEAU. . .	98
L'Eglise de Jailly (Nièvre), au point de vue architectonique, par M. MASSILLON ROUVET.	102
Liste des Membres, en 1888.	105

Planches

Jailly, relevé de 1876.	—	Ensemble du portail.	104
»	»	— Echelle des plans et coupe.	104
»	»	— Chapiteaux du portail, corniche de l'abside, bases des colonnes, frise au-dessus de l'archivolte, bagues dans le chœur.	104
»	»	— Coupe des claveaux.	104

DC611
N73S6
STACKS
MAY 30 1975

Mémoires de la Société Académique du Nivernais

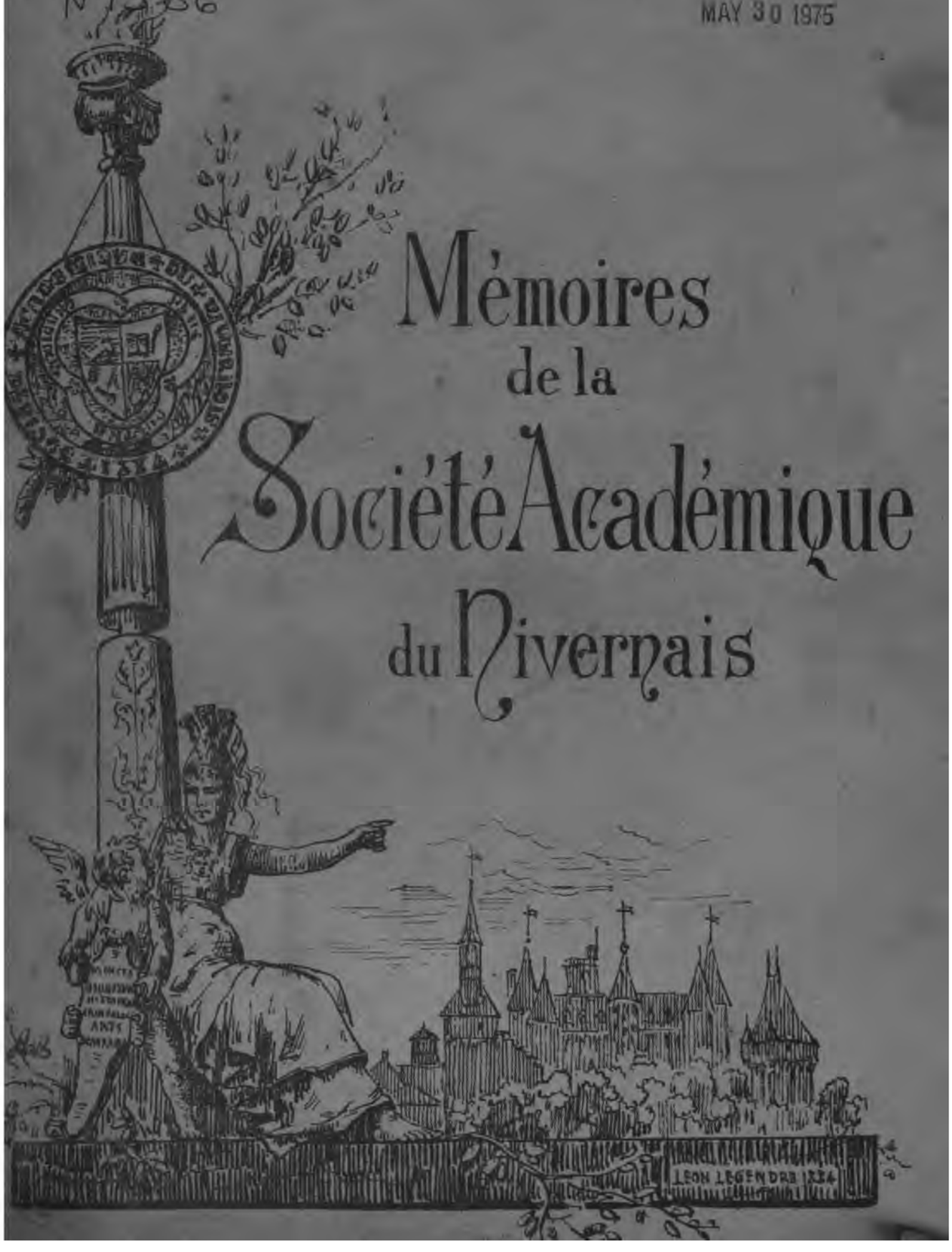

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DU NIVERNAIS

Tiré à 300 Exemplaires

Des presses de J. BELLANGER,
pour la typographie ;
Et de MAZERON frères
pour les planches.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DU

NIVERNAIS

TOME IV

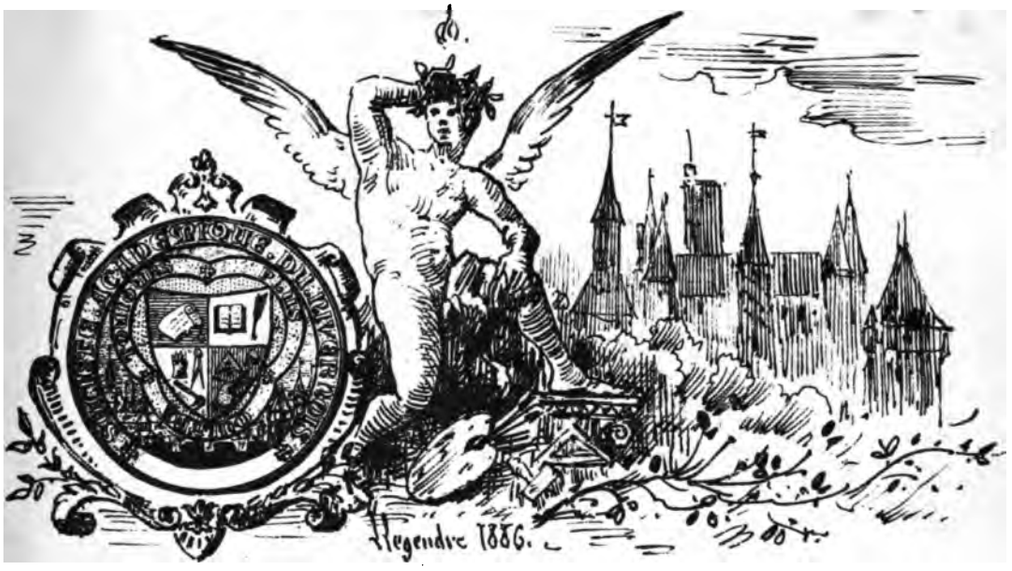

NEVERS

—

MDVCCCLXXXX.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

DU 20 OCTOBRE 1887 AU 20 FÉVRIER 1889

Séance du 20 Octobre 1887

Sont présents : MM. d'Asis-Gaillissans, *président;* Prosper Bégat, Dumoulin, Aristide Gandrey, Georges Lefebvre, Léon Legendre, Massillon Rouvet, capitaine Sévat, Victor Balandreau.

M. le Président déclare tout d'abord qu'il croit devoir expliquer l'interruption des séances de la Société par le Concours régional et les diverses Expositions annexes qui, pendant plus de trois mois de cet été, ont absorbé tout son temps ainsi que celui de plusieurs des membres les plus assidus aux réunions.

Puis, revenant sur l'immense perte faite par la Société en la personne du savant docteur Jacquinot, M. le Président dit quelques mots de l'ignorance dans laquelle il est encore des intentions testamentaires, ou verbalement exprimées par le regretté défunt, à l'égard de la Société. L'espérance d'hériter de ses manuscrits, fondée sur la promesse qu'il en a faite dans une lettre adressée au Président, se réalisera-t-elle ?

M. Gandrey offre d'intervenir à cet effet auprès de M. Henry Bouquillard.

M. le Président dépose le manuscrit d'un mémoire lu précédemment en séance par le docteur Jacquinot, intitulé : *Promenade à Crécy-sur-Canne*. Des dessins accompagnaient ce mémoire; M. Legendre les a eus entre mains, mais, sur la demande de l'auteur, ils lui ont été remis quelque temps avant sa mort. Pourra-t-on les retrouver ?

Le Président est prié de faire les démarches nécessaires à cet effet.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Dumonteil, Secrétaire de la *Société historique du Cher*, accompagnant l'envoi du 3e volume (4e série) des publications de cette société. Ce don est accepté avec reconnaissance et entraîne la réciprocité. M. le Président constate que, jusqu'à présent, deux sociétés seulement ont demandé l'échange.

Il est décidé qu'une circulaire sera adressée aux Sociétés précédemment choisies, leur demandant de faire connaître si elles consentiraient à échanger avec nous les travaux livrés par elles à l'impression.

La Société est toujours dénuée d'un local qui lui soit propre pour ses réunions et le dépôt de ses archives. M. Gandrey espère que, par suite de l'institution probable d'une Chambre de commerce, la salle de l'Hôtel de Ville, consacrée à la Chambre consultative des arts et manufactures, pourrait, de ce fait, devenir libre, et nous être attribuée.

Le même membre exprime le désir de pouvoir explorer les archives municipales sur place, sous la direction de M. de Flamare, conservateur, espérant trouver quelques traces des luttes entre la féodalité ou le clergé et les habitants, pour l'affranchissement de la commune, et encore des documents inédits ayant trait aux actes révolutionnaires depuis 1789.

Enfin, M. Gandrey rapporte que, dans une séance du Conseil municipal dont il fait partie, il a été incidemment parlé, à propos d'une réclamation de clôture faite par le conseil de fabrique de Saint-Etienne, du danger que pouvaient présenter les crevasses de la voûte de cette église.

M. Massillon dit qu'un échafaudage a été établi, par ordre, pour qu'un homme de l'art puisse se rendre compte de la gravité des fissures. Il croit savoir que le résultat de cet examen a été de nier tout danger; il prétend, au contraire, que les fissures continuent de s'agrandir et de s'étendre.

Le Président communique une protestation de trois Sociétés savantes orléanaises contre une prétention erronée de l'administration municipale de Gien, relative à l'érection d'une statue de Vercingétorix en cette ville, qui serait l'antique *Genabum* et la première se serait soulevée contre la domination de Rome. Il est reconnu et admis par l'unanimité des savants et des historiens que cette dénomination appartient à Orléans *(Aurelianum)*, reconstruite par Aurélien, sur l'emplacement même ou sur un emplacement voisin de *Genabum*, détruit par César. La Société approuve de tout point la protestation à laquelle elle est invitée à s'associer et décide que cette pièce sera annexée au procès-verbal de la séance.

MM. Royer, capitaine du génie, et Abel Mazoyer, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, sont, à l'unanimité, admis comme membres de la Société.

La séance est levée.

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL DE CETTE SÉANCE.

Protestation des Sociétés savantes d'Orléans contre une grave erreur historique émise par l'administration municipale de Gien, à propos de l'érection dans cette ville d'une statue de Vercingétorix.

Les Sociétés savantes d'Orléans : la Société archéologique et historique de l'Orléanais, la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts, l'Académie de Sainte-Croix, réunies le 6 mai 1887, ont unanimement décidé d'opposer une protestation publique à une grave erreur historique émise par l'administration municipale de Gien.

L'administration municipale de Gien a récemment ouvert une « souscription nationale » pour ériger une statue à Vercingétorix, et voici les premiers mots de sa circulaire :

« La ville de Gien, qui la *première* se souleva contre la domination de Rome, ouvre une souscription, etc... »

Cette affirmation est contraire à la vérité historique.

Gien n'est pas l'antique *Genabum* (1) qui se souleva contre la domination de Rome.

Gien n'a jamais fait partie de la tribu des Carnutes dont *Genabum* était le marché principal.

---

(1) *Genabum* ou *Cenabum*, car les deux noms s'appliquent à une même localité, cela n'est aujourd'hui contesté par personne.

Gien, simple *vicus* de la tribu des Sénons, porte, dans tous les documents du moyen-âge, les noms de *Giemus, Giem, Giemis castrum*, inscrits par ses seigneurs sur leurs monnaies et leurs chartes.

Les Sociétés savantes, instituées pour veiller à la conservation de nos glorieux souvenirs, ont le devoir de maintenir contre de téméraires assertions les vérités acquises à la science. Or, voici des faits incontestables :

Ce sont les Carnutes qui, les premiers, en 52, pendant l'absence de César, parti pour l'Italie, jurèrent de former une confédération contre l'ennemi commun. (*Commentaires*, VII, 2).

Ce fut *Genabum*, cité des Carnutes, *Oppidum Carnutum* (VII, 11), qui donna le signal de la révolte par le massacre des Romains établis en cette ville pour commercer, *negotiandi causâ*.

De là, la terrible vengeance de César. Il accourt, prend la ville, la livre au pillage et à l'incendie, mais ne la détruit pas, puisque, l'année suivante, il y met deux légions en quartiers d'hiver (VIII, 6), et que le pont qu'elle commandait était indispensable à ses opérations militaires.

Grâce à sa situation si favorable au commerce, grâce au réseau des grandes voies dont elle était le centre *(avantage dont Gien ne peut se prévaloir)*, la vaillante cité ne tarda pas à se relever de ses ruines. Cinquante ans après, Strabon la signalait comme étant toujours le principal entrepôt des Carnutes : *Kênabon, to tôn Karnoutôn emporion* (l. IV, ch. II, § 3).

Dès l'introduction du Christianisme dans les Gaules, elle devenait le siège d'un des deux Evêchés créés dans la circonscription de cette ancienne tribu.

Dotée par les Romains de magnifiques monuments, dont les vestiges ont été retrouvés en grand nombre sur notre sol, elle dut, comme la plupart de nos villes celtiques, Paris, Tours, Autun, Clermont, etc., changer son nom gaulois contre une dénomination nouvelle.

Au Ve siècle, Attila était défait sous ses murs.

Au VIe siècle, des Conciles généraux s'y réunissaient, et les descendants de Clovis en faisaient la capitale d'un de leurs royaumes.

De ces temps lointains jusqu'à l'époque moderne, l'identité de *Genabum* et d'*Orléans* fut admise, sans conteste, par l'unanimité des historiens et des géographes.

Durant cette longue période, d'après une série de documents d'une indéniable authenticité, le *vicus* sénonais relevant, à ce titre, de l'évêché d'Auxerre et de l'archevêché de Sens, continuait, sous l'autorité de ses barons, puis de ses comtes et même de plusieurs de nos rois, et toujours sous le nom de *Giemus, Giemis castrum*, etc., son honorable mais modeste existence.

Pour la première fois, en 1634, un évêque d'Auxerre, dans une de ses visites pastorales à Gien, imagina d'attribuer gratuitement à cette ville le nom historique de *Genabum*.

Des prêtres de son diocèse, très instruits d'ailleurs, et plus tard l'abbé Lebeuf, acceptèrent, toutefois avec de sages réserves, une innovation non justifiée. Mais les savants les plus compétents d'alors, l'illustre d'Anville, l'académicien Lancelot, Adrien de Valois, dom Verninac, dom Duplessis, d'autres encore, combattirent cette usurpation par des arguments sans réplique.

Lorsque, de nos jours, une Commission choisie parmi nos plus érudits géographes, fut chargée de dresser la carte raisonnée de l'ancienne Gaule, quelques esprits portés au paradoxe essayèrent de raviver le débat ; mais la science avait marché, la lumière s'était faite ; des monuments épigraphiques d'une concluante autorité avaient été mis au jour, des textes précieux soigneusement étudiés, des sondages dans le lit de la Loire minutieusement exécutés, des mesures itinéraires relevées avec une rigoureuse exactitude, des objets antiques et d'innombrables monnaies gauloises recueillis tant à Orléans qu'autour des piles de son antique pont sur le fleuve.

Après un examen approfondi, la Commission de la carte des Gaules, les membres de l'Académie des Inscriptions et ceux du Comité des Travaux historiques proclamèrent donc unanimement que, au point précis où est aujourd'hui Orléans, devait être inscrit le nom glorieux de *Genabum*.

Ce fut alors que M. de Caumont, dont l'autorité s'impose, après avoir fait ressortir la haute valeur, pour cette question géographique, de l'inscription lapidaire découverte en 1865, à Mesve, écrivait, dans son *Bulletin Monumental :* « Vouloir placer *Genabum* à Gien, après de si incontestables motifs en faveur d'Orléans, serait faire preuve d'un entêtement bizarre et impardonnable. »

Sans appliquer aux promoteurs de la souscription les sévères appréciations de l'éminent archéologue, du moins peut-on dire que, si l'amour exagéré du pays natal a parfois ses excuses, il doit avoir ses limites.

Bien que, au témoignage de César, Vercingétorix, dans sa lutte héroïque, n'ait jamais mis le pied sur notre territoire orléanais, bien que l'Auvergne, sa patrie, bien qu'Alésia, qu'il défendit si vaillamment, lui aient déjà et à juste titre élevé des statues, la ville de Gien peut assurément lui en ériger une nouvelle; mais nous ne saurions admettre que, sous prétexte « *d'ardent patriotisme,* » elle porte atteinte à la vérité de l'histoire, pour s'approprier un titre d'honneur qu'Orléans, appuyé sur des preuves irrécusables, a seul le droit de revendiquer.

Le Président de la Société archéologique et historique de l'Orléanais,

TRANCHAU,

Inspecteur d'Académie honoraire.

Le Président de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans,

EUG. BIMBENET,

Membre fondateur de la Société archéologique.

Le Président de l'Académie de Sainte-Croix,

HAUTIN,

Vicaire général.

SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 1887.

Sont présents : MM. d'Asis-Gaillissans, *président* ; Valotte, Lucien Gueneau, H. de Flamare, Bégat, Massillon Rouvet, Lhospied, Alf. Manuel, capitaine Sévat, A. Gandrey, Georges Lefebvre, *secrétaire.*

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le Président a le devoir et la douleur d'annoncer à ses collègues la mort de M. Amédée Jullien, archéologue distingué, membre de la Société Académique du Nivernais et de plusieurs autres sociétés savantes. Il rappelle les titres du défunt et termine en disant que l'Art et la Science font en lui une perte cruelle.

L'Assemblée prie M. le Président d'adresser à la famille de M. Jullien, des compliments de condoléance, au nom de la Société.

La parole est à M. Massillon Rouvet pour donner lecture d'une étude intitulée : *Le Vandalisme dans la Nièvre : — L'Eglise de Jailly.*

M. Massillon Rouvet fait observer qu'il n'a nullement l'intention de soulever un procès personnel : il se propose de discuter une question purement artistique et archéologique et de protester contre un projet dont la mise à exécution serait, selon lui, un « acte de vandalisme. »

M. Massillon Rouvet communique, sur le même sujet, deux lettres écrites par lui, l'une à M. l'architecte Charles Garnier, l'autre à M. Normand, directeur de la Revue l'*Ami des Monuments,* ainsi que les réponses qu'il a reçues.

M. Lhospied, en ce qui concerne l'église de Jailly, estime qu'il y aurait peut-être quelque intérêt à se reporter à une étude qu'il croit avoir été publiée par l'abbé Crosnier, dans le *Bulletin de la Société Nivernaise*, sous le titre de « Monographie de l'église de Jailly. »

La parole est à M. Lucien Gueneau. Il a recueilli une bien amusante légende sur *Le Grand Livre de saint Gengoux et la Fontaine de ce nom.*

M. Lhospied fait remarquer qu'il existe à Corvol-d'Embernard, une légende à peu près identique ; on y trouve une fontaine qui porte le nom de Saint-Gengoux, et l'église est placée sous le même vocable.

L'Assemblée décide que l'intéressant récit populaire, dont il vient d'être donné lecture, sera inséré dans les Mémoires de la Société.

M. Lucien Gueneau demande de nouveau la parole pour donner lecture d'une autre légende non moins originale, sous ce titre : *Histoire d'une guérison miraculeuse opérée par maître Quatre-Oreilles sur un troupeau d'aumailles.*

De nouvelles observations sont présentées par divers membres, au sujet du portail de l'église de Jailly. L'Assemblée charge M. le Président de faire une démarche auprès de M. le Préfet et de s'enquérir d'autre part si le Conseil municipal de Jailly a pris une délibération relativement à la démolition du portail et à la vente des matériaux.

M. Lucien Gueneau est d'avis qu'il y a lieu de veiller à la conservation de certaines ruines gallo-romaines qui existent à Entrains même et aux environs. On y trouve des pierres tombales, des inscriptions, des pièces de monnaie, des colliers, des bagues, etc. Si l'on y pratiquait des fouilles, il est présumable qu'on ferait des découvertes intéressantes au point de vue historique et archéologique.

Plusieurs membres émettent l'avis qu'une excursion à Entrains pourrait s'organiser utilement.

MM. Lhospied et Sévat font observer qu'il y a, à Montenoison, non seulement une église assez remarquable, mais encore les restes d'un château féodal et de souterrains, dont la visite pourrait offrir de même un certain intérêt.

M. A. Gandrey entretient l'Assemblée d'un projet d'étude historique sur *les Origines et l'histoire de la Révolution dans la Nièvre.* Il expose ses idées sur le plan à adopter et la marche à suivre pour mener ce travail à bonne fin.

Sur la proposition de M. A. Gandrey, l'Assemblée décide que les membres de la Société qui voudront contribuer aux recherches historiques dont il s'agit, se réuniront à la préfecture, sous la direction de M. de Flamare. L'Assemblée estime que M. de Flamare est, mieux que tout autre, disposé pour guider ses collègues dans le choix et l'étude des documents à explorer pour le travail projeté.

La séance est levée.

NOTE NÉCROLOGIQUE

M. AMÉDÉE JULLIEN

M. Amédée Jullien a succombé, le vendredi 11 novembre, à l'hémiplégie, dont il avait été frappé, le dimanche précédent en pleine séance annuelle de la *Société scientifique et littéraire de Clamecy.* Il avait à peine repris connaissance. M. Jullien était âgé de 68 ans.

Originaire de Clamecy, où son père avait longtemps exercé les fonctions de juge d'instruction, M. Jullien fut un temps notaire à Tannay. Mais bientôt il avait renoncé aux affaires pour se consacrer tout entier aux arts et aux études historiques.

Archéologie, numismatique, épigraphie, ces puissants auxiliaires de l'histoire, lui étaient familières. Il maniait le pinceau, le burin, avec la même facilité et le même bonheur que la plume.

Pas un Nivernais, curieux des choses de son pays, qui ne connaisse le beau travail, publié il y a quelques années, sous ce titre : *La Nièvre à travers le passé*. C'est une œuvre d'art véritable, en même temps qu'un monument historique d'une incontestable valeur. Il mérita à son auteur les palmes académiques.

La ville de Clamecy doit à M. Amédée Jullien la fondation d'un musée qu'il ne cessait d'enrichir chaque année du produit de ses recherches.

Le musée de peinture de Nevers possède de lui une toile considérable, d'un effet saisissant : *Le Coup de vent à l'approche de l'Orage*.

Artistes, littérateurs, érudits de notre Nivernais, tous ceux qui ont connu cet esprit distingué entre tous, la Société scientifique et littéraire, dont il était l'âme, la Société Académique du Nivernais, à laquelle il appartenait depuis la fondation, s'associent à la douleur des familles si cruellement éprouvées.

M. Jullien était le gendre de M. Piétresson de Saint-Aubin, ancien maire d'Entrains. C'est à Entrains, dans la sépulture de famille, qu'il repose aujourd'hui. — D'A.-G.

Séance du 22 Décembre 1887

Sont présents : MM. d'Asis-Gaillissans, *président*; Valotte, Lucien Gueneau, Bégat, Massillon Rouvet, Manuel, Georges Lefebvre, *secrétaire*.

Le procès-verbal de la séance précédente, lu par le secrétaire, est adopté après quelques observations.

M. le Président fait remarquer que l'absence de M. le capitaine Sévat s'explique par la perte douloureuse que notre honorable confrère vient d'éprouver dans la personne de sa mère. La réunion s'associe aux sympathiques regrets exprimés par son Président.

M. le Président donne lecture d'une lettre qu'il a reçue de M. Dumoulin, secrétaire en chef de la mairie de Nevers. M. Dumoulin déclare donner sa démission de membre de la Société Académique du Nivernais et regretter vivement d'être obligé, pour des raisons personnelles, de se retirer d'une Société dont il était un des membres fondateurs. La réunion exprime à son tour les regrets qu'elle éprouve à se séparer d'un confrère dont elle ne peut qu'accepter la démission.

M. le Président informe ses collègues qu'il a reçu de M. Frédéric Moreau la dernière livraison de l'*Album Caranda*, splendide publication où l'éminent archéologue consigne, chaque année, les résultats des fouilles qu'il poursuit, avec une ardeur infatigable, depuis plus de quinze ans dans le département de l'Aisne.

La réunion invite le Président à prier M. Frédéric Moreau d'agréer, à titre d'hommage respectueux, les deux fascicules des Mémoires de la Société Académique, qui ont déjà été publiés. D'autre part, la Société serait heureuse qu'il fût possible à M. Moreau de disposer en sa faveur des premières livraisons du riche *Album*.

M. Massillon Rouvet a la parole pour faire connaître dans quelles circonstances la question relative au portail de l'église de Jailly a été agitée par la presse locale, et comment s'est produite l'intervention du Président de la Société nivernaise des Lettres, Sciences et Arts. Il donne communication : 1° d'une lettre de M. Normand, insérée dans le *Journal des Arts* (n° du 29 novembre 1887), dont le directeur-gérant, M. Auguste Dalligny, est un Nivernais; 2° d'un article non signé, qui a paru dans le journal le *Patriote du Centre* (n° du 8 décembre 1887); 3° d'une lettre adressée au journal le *Moniteur de la Nièvre* par M. de Soultrait, président de la Société nivernaise des Lettres, Sciences et Arts, et qui a paru dans le n° du 13 décembre 1887; 4° d'une lettre de M. de Soultrait, datée du 10 décembre 1887, et qui a été insérée dans le journal le *Patriote du Centre* (n° du 15 décembre 1887); 5° de deux lettres adressées au journal le *Moniteur de la Nièvre*, l'une par M. Massillon Rouvet lui-même, l'autre par le Président de la Société Académique, lettres qui ont paru dans le numéro du 17 décembre 1887;

6° d'une lettre adressée au journal le *Patriote du Centre* par M. le Maire de Jailly (n° du 20 décembre 1887) ; 7° enfin d'un article non signé, qui a paru dans le même journal (n° du 22 décembre 1887), article qui reproduit la délibération du conseil municipal de Jailly, en date du 20 mars 1886 et mentionne la décision ministérielle du 25 août 1886, aux termes de laquelle est approuvé un devis de 3,000 francs et sont ouverts des crédits pour la conservation du portail de l'église de Jailly.

M. le Président donne connaissance d'une lettre de notre confrère, M. Marcel Coulloy, qui, gracieusement, accompagne sa lettre de l'envoi de plusieurs pièces de poésie. Le Président est prié, par l'auteur lui-même, d'examiner ces poésies et de donner, à la prochaine séance, lecture de celles dont il aurait fait choix.

M. Lucien Gueneau communique : 1° un Noël, en patois du Morvan et en vers, datant des premières années de notre siècle et dont l'auteur paraît être un sieur Buteau, originaire de Château-Chinon ; 2° une charte du XVI° siècle, intitulée : *Les Droits généraux des habitants de Luzy* ; 3° un cahier de doléances du Tiers-Etat de la commune de Luzy, rédigé très probablement en 1788.

La réunion écoute, avec un vif intérêt, la lecture de ces trois documents, dont les deux derniers ont une réelle importance au point de vue de l'histoire locale, et décide qu'ils prendront à leur tour place dans les Mémoires de la Société.

M. le Président informe ses collègues que M. Jean Baffier, l'habile statuaire, a exposé plusieurs de ses œuvres dans une salle du bâtiment des Minimes. Il estime que la Société, qui a d'ailleurs une section des Beaux-Arts, ne peut se désintéresser d'une exposition qui comprend, à n'en pas douter, des œuvres remarquables. Sur la proposition de leur président, les membres présents décident qu'ils se réuniront le dimanche 25 décembre, à neuf heures et demie du matin, à l'Hôtel de Ville, et iront ensemble visiter les œuvres exposées et leur sympathique auteur,

La séance est levée.

Séance du 19 Janvier 1888.

Sont présents : MM. D'Asis-Gaillissans, *président*, Massillon Rouvet, L. Gueneau, Abel Mazoyer, Alf. Manuel, Georges Lefebvre, *secrétaire*.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. Massillon Rouvet communique à ses confrères un plan et des dessins de l'église de Jailly, — plan et dessins dont il est l'auteur, — et M. le Président donne lecture d'un article publié dans l'*Ami des Monuments* (4me livraison de 1887), relatif à la même église.

Ces communications donnent lieu à un échange d'observations entre MM. Massillon Rouvet et Mazoyer.

M. Massillon Rouvet constate que l'église de Jailly présente, au point de vue architectural, certains caractères qui procèdent plutôt du style grec que du romain. Il fait, en outre, observer que la revue l'*Ami des Monuments* a reproduit, d'une façon tout à fait incorrecte et inexacte, les plan et dessins qu'il avait pris soin de transmettre lui-même à M. Ch. Normand, son directeur.

M. Mazoyer insiste sur le devoir qui incombe aux Sociétés savantes d'empêcher, autant que possible, ce qu'on peut appeler des actes de vandalisme, et, dans ce but, de surveiller, *en se plaçant exclusivement sur le terrain de l'Art*, les agissements des administrations municipales, parfois portées à sacrifier, sans motif plausible, des monuments anciens, des ruines intéressantes, qu'il importe au contraire de conserver, tant au point de vue de l'Art qu'au point de vue de l'Histoire.

M. Lucien Gueneau donne lecture d'un chapitre de son Histoire de Luzy, intitulé : *Saint Pierre de Luzy*. On voyait encore, il y a moins de dix ans, les ruines de cet antique monument religieux. En 1881, on en a malheureusement achevé la destruction. La réunion écoute avec un vif intérêt ce travail plein de saveur et d'originalité dans l'érudition.

Le Président informe ses collègues qu'il a pris connaissance des pièces de poésie envoyées par M. Marcel Coulloy. Quelques-unes lui ont paru fort remarquables.

En conséquence, il donne d'abord lecture d'un petit conte nivernais intitulé : *Clermonde de Parzy*, qui nous transporte en plein moyen-âge.

Africa aperta, du même auteur, est d'une bien plus vaste envergure. Le poète y présente, dans des vers d'une bonne et ferme facture, une sorte de tableau historique de la découverte du continent africain et de la marche de la civilisation sur cette terre de l'avenir.

Le Président réserve pour une autre séance un troisième fragment lyrique intitulé *Jeanne d'Arc*. L'envolée, dit-il, y est moins soutenue peut-être que dans le précédent, mais on y retrouve, non sans émotion, les traits les plus attachants de la physionomie de l'héroïne et un véritable sentiment patriotique.

La séance est levée.

Séance du 16 Février 1888

Sont présents : MM. d'Asis-Gaillissans, *président* ; Valotte, Mazoyer, Sévat, de Flamare, Bégat, Massillon Rouvet, Lhospied, Alfred Manuel, Léon Legendre.

En ouvrant la séance, le Président rappelle que le troisième jeudi de février est l'échéance statutaire de l'Assemblée générale annuelle ; il espère que le nombre des membres s'accroîtra au cours de la séance et permettra de donner une sanction plus efficace au renouvellement des bureaux de la Société, les pouvoirs des délégués en fonction expirant avec l'année écoulée.

M. Bégat présente les excuses de M. L. Gueneau et du Secrétaire, empêchés, et remet au Président le procès-verbal de la séance de janvier.

Lecture faite par le président, ce procès-verbal est adopté.

En l'absence du Secrétaire excusé, M. Bégat est prié de prendre les notes sur l'ordre de la séance.

Le Président communique une circulaire ministérielle du 20 janvier, relative à la création projetée d'un cabinet d'estampage d'inscriptions romaines, qui serait installé à la Bibliothèque nationale et accessible aux travailleurs. M. le Ministre invoque les intérêts supérieurs de la Science et l'utilité générale de l'œuvre projetée ; il sollicite les particuliers et les sociétés à se dessaisir de leurs estampages au profit d'une collection nationale, dont M. Léon Renier, l'éminent épigraphiste, a formé le noyau par le grand nombre d'inscriptions recueillies par lui, soit en France, soit dans le nord de l'Afrique, et retrouvées dans le dépouillement des papiers scientifiques de ce savant regretté.

La Société ne possède aucun estampage, mais deux au moins de ses membres, MM. de Flamare et Massillon Rouvet, se montreront à coup sûr disposés à réaliser le désir dont l'expression vient de leur être transmise.

Pour reconnaître, dans la mesure de ses moyens, le don précieux du dernier fascicule de l'*Album Caranda*, et l'honneur que l'auteur de ce magnifique travail, l'ardent et savant explorateur des nécropoles de l'Aisne, fait à la Société Académique en l'inscrivant désormais sur la liste de distribution annuelle, la Société avait autorisé son Président à faire hommage de deux volumes de ses Mémoires à M. Frédéric Moreau.

Le Président donne lecture de la réponse qu'il vient de recevoir :

Paris, 26 janvier 1887.

Monsieur d'Asis-Gaillissans, *président de la Société Académique du Nivernais.*

« J'ai hâte de vous remercier des deux volumes des Mémoires de la Société Académique du Nivernais, que vous m'avez adressés, et ils me prouvent, sous tous les rapports, texte

et dessins, que j'ai eu raison, en offrant le dernier fascicule de mes Fouilles, d'apporter ma pierre à l'édifice que vous êtes en train de construire. Mais je regrette d'avoir à vous dire que l'*Album Caranda* n'est pas dans le commerce ; que chaque année, tiré à trois cents exemplaires, il est distribué aux Sociétés savantes et aux archéologues les plus autorisés, intégralement.

L'exemplaire que vous avez reçu était destiné au regretté collègue docteur Jacquinot, et je n'ai pas cru pouvoir lui donner une meilleure destination qu'à la Société Académique du Nivernais, dont il était un des membres les plus savants.

J'ai donc, sur la liste de distribution annuelle, remplacé son nom par celui de votre Société, et vous recevrez, sous quelques mois, le fascicule de mes Fouilles de 1887.

Je ne puis pas, Monsieur le Président, mieux vous témoigner toute la sympathie que je porte à votre œuvre.

Agréez, personnellement, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Frédéric MOREAU. »

Des remerciements unanimes sont votés à l'auteur de cette lettre et des toutes gracieuses assurances qu'elle contient.

Le Président a reçu, en date du 1er février, du Conseiller d'Etat, directeur des Beaux-Arts, M. Castagnary, une dépêche qui l'informe que, la 12e réunion annuelle des Sociétés des Beaux-Arts des départements devant avoir lieu vraisemblablement dans la semaine de la Pentecôte, les manuscrits des communications à faire dans la session devront lui parvenir le 1er avril au plus tard pour être soumis à l'examen préalable du Comité.

La même circulaire est accompagnée d'un exemplaire d'*Instructions* récemment élaborées par le Comité des Beaux-Arts, indiquant les formes diverses sous lesquelles les correspondants des départements pourront lui prêter leur concours.

En portant ces renseignements à la connaissance de ceux de ses confrères qu'ils intéressent personnellement, le Président annonce que M. Massillon Rouvet demandera à la Société de vouloir bien le déléguer. A cet effet, M. Massillon se propose de reprendre à un point de vue nouveau son étude sur l'Eglise de Jailly et de la soumettre à l'approbation de ses confrères dans la prochaine séance.

Arrivant aux communications inscrites à l'ordre de la séance, le Président donne lecture de la pièce qu'il avait réservée parmi celles que lui avait remises notre jeune et excellent confrère M. Marcel Coulloy. Ce fragment, hommage toujours nouveau à notre immortelle Jeanne d'Arc, est animé d'un véritable souffle lyrique, d'une émotion communicative soutenue, et se termine par un patriotique appel « à la mâle Pucelle, l'héroïne de demain » qu'il demande à Dieu de susciter.

A la suite de cette lecture, M. Mazoyer intervient et cite quelques faits intéressants sur la tendance générale à glorifier Jeanne d'Arc.

M. de Flamare ne prétend sans doute pas sacrifier la poésie à l'histoire, mais il fait observer, non sans à propos, que la remarquable pièce de M. Coulloy prendrait, pour des nivernais, une saveur particulière, si l'auteur avait rappelé, à sa façon, le passage de la Pucelle dans la Nièvre et notamment le siège du château de Saint-Pierre-le-Moûtier auquel elle prit une part active.

Le Président fait connaître, en s'accusant lui-même de cette indiscrétion délibérée, qu'il lui a été adressé une bien aimable lettre dans laquelle, sur deux simples rimes, on lui annonce modestement et spirituellement une collaboration nouvelle. La fine épître du capitaine Sévat, universellement goûtée, sera annexée au procès-verbal de la séance.

M. de Flamare donne lecture d'une étude sur *Philippe le Bel et le Nivernais*, dans laquelle il expose, d'après quelques actes conservés aux archives départementales de la Nièvre, les rapports entre ce roi, d'une part, le comte de Nevers, le chapitre de cette ville et le Tiers-Etat du Nivernais d'autre part. Les faits mentionnés dans ce travail sont : la reconstruction du pont sur la Loire, les élections des députés pour les Etats Généraux de 1308, les dégâts causés par le passage des chevaliers et autres personnages allant rejoindre l'armée royale lors de son expédition contre Lyon en 1310, et la levée de l'aide pour le

mariage d'Isabelle, fille du roi, avec Edouard II, roi d'Angleterre. L'impression de ce mémoire au Bulletin est votée par la Compagnie.

En ce moment, la salle, mise obligeamment à la disposition de la Société par M. le Maire, est réclamée inopinément pour l'accomplissement d'un acte municipal.

La séance est levée, ou plutôt interrompue, satisfaction devant être donnée aux dispositions statutaires dont il a été question au début.

A la reprise de la séance, l'assemblée est appelée à procéder à la constitution du Bureau directeur et des Bureaux sectionnaires pour l'année qui s'ouvre.

A l'unanimité, les membres en fonctions sont réélus.

La séance est levée.

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL DE CETTE SÉANCE

A Monsieur D'ASIS-GAILLISSANS, *président de la Société Académique du Nivernais.*

Vous me demandiez quelque chose,
Mon sympathique Président?
D'un air, peut-être un peu morose,
J'avais bien dit « non, » cependant!
Je pensais à ma faible prose,
A mes vers, faisant le pendant,
Me disant : « Gare à moi, si j'ose :
Je vais passer pour un pédant!
Pour l'ignorant tout n'est pas rose,
Si le savant est trop mordant! »
Mais, ma peur se métamorphose
Aujourd'hui ; le désir aidant,
J'en viens à vous donner la dose
De mon savoir, correspondant
Au peu d'esprit dont je dispose...
Quand il se montre accommodant!
Jugez-moi donc, bouche non close ;
Et, si je suis outrecuidant,
Clouez vite, en maître qui glose,
Mon trop sot bec, cher Président!
En foi de quoi, comme une alose,
Je suis muet en attendant ;
Car il est temps, je présuppose,
Pour ne pas être redondant,
De planter là la rime en *ose*,
Avec sa sœur, la rime en *dant!!*

SÉVAT,

Capitaine en retraite.

Séance du 15 Mars 1888.

Sont présents : MM. d'Asis-Gaillissans, *président*; L. Gueneau, H. Valotte, de Flamare, Massillon Rouvet, Sévat, Alfred Manuel, P. Bégat, Lhospied.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Président rappelle, en termes émus, le deuil nouveau qui vient d'atteindre la Société, si cruellement éprouvée déjà par la perte du docteur Honoré Jacquinot.

L'un des membres les plus actifs de la Société Académique du Nivernais, au sein de laquelle il jouissait de l'estime la plus entière et certes la mieux méritée, Auguste Rémond, lui a été ravi.

C'était un érudit, un savant, un causeur agréable et charmant, qui ne recherchait jamais l'occasion de faire étalage de son savoir.

Le Président donne lecture de l'adieu adressé par lui, au nom de la Société, au regretté confrère qu'elle venait de perdre.

Sur la tombe encore entr'ouverte de Rémond, M. d'Asis-Gaillissans s'était exprimé ainsi :

« Messieurs, mes chers confrères,

» La Société Académique ne saurait voir disparaître l'un des siens sans lui adresser un dernier adieu et sans témoigner publiquement du regret que laisse parmi nous celui qui lui est ravi.

» Quoique bien jeune encore, elle compte, hélas ! trop de deuils et non des moins cruels.

» Après Honoré Jacquinot, Eugène-Auguste Rémond !

» Rémond ne fut pas, il est vrai, un des ouvriers de la première heure ; mais, au moment où il vint à nous, il y avait encore quelque courage à le faire. Nous l'accueillîmes à bras ouverts. Il nous était, d'ailleurs, recommandé par la part si honorable qu'il avait prise au mouvement intellectuel d'une autre région et par les qualités spéciales qui lui avaient valu l'honneur d'être choisi comme secrétaire de la 40e session de l'*Institut des provinces*. Il nous montra ce qu'il valait.

» Rémond fut bientôt un de nos confrères les plus assidus, les plus actifs.

» Son érudition vaste et sûre, cette connaissance des anciens temps et de l'histoire de nos vieilles mœurs, furent, pour nous, des *qualités précieuses entre toutes*.

» Modeste, courtois, et je demande grâce ici pour l'expression, « bonhomme, » même lorsqu'il discutait avec nous, il s'était conquis toutes les sympathies.

» Mais si sa perte doit nous causer d'amers regrets, Rémond ne nous quitte pas tout entier. Grâce à la part de travail qu'il nous a donnée, son souvenir demeurera parmi nous. C'est, Dieu merci ! la récompense de ces modestes travailleurs, comme fut Rémond, qu'ils se sont assuré une place, une humble place, sans doute, dans un coin de l'histoire de leur pays.

» Que la famille qui le pleure aujourd'hui nous permette de lui offrir respectueusement cette consolante parole !

» Oui, mon cher Rémond, vous avez fait avec honneur votre œuvre parmi nous : vous pouvez reposer en paix.

» Adieu, au nom de vos confrères ! au nom de tous, adieu ! »

Les membres présents s'associent unanimement aux regrets dont leur honorable Président s'est fait l'interprète autorisé, et décident que les paroles d'adieu dont il vient d'être donné lecture, seront insérées au procès-verbal de la séance.

La 26e réunion des Sociétés savantes devant avoir lieu durant les journées des mercredi 23, jeudi 24 et vendredi 25 mai prochain, M. le Ministre de l'Instruction publique signale au Président la nécessité : 1° de lui désigner avant le 25 avril le ou les délégués qui auraient reçu mandat de traiter devant le Congrès une des questions du programme proposé ; 2° de lui faire connaître le titre des communications écrites ou verbales, qui seraient faites en dehors du programme.

D'autre part, le Conseiller d'Etat, directeur des Beaux-Arts, M. Castagnary, en vue de la 12e réunion annuelle des Sociétés des Beaux-Arts, bien que la date n'en soit pas encore définitivement fixée, appelle de nouveau l'attention sur les *Instructions du Comité*, dont il fait parvenir au Président de la Société Académique un nouvel exemplaire.

Lecture en est faite par le Président, sur la demande de quelques-uns des membres présents, ainsi que de l'importante loi du 30 mars 1887, sur la conservation des monuments et objets ayant un intérêt historique et artistique.

La discussion s'engage sur les articles de cette loi qui concernent plus particulièrement les travaux de quelques-uns des membres les plus actifs de la Société. Tous se déclarent disposés à fournir au Comité la part de collaboration qu'il est en droit d'attendre et à le suivre dans les voies qu'il a pris soin de leur marquer. — Assurance de ces bonnes dispositions sera transmise à la Direction des Beaux-Arts et au Comité, par les soins du Président et le délégué de la Société au prochain Congrès.

Cette utile discussion s'étant prolongée, quelques membres proposent d'ajourner les communications qui sont entre les mains du Président à la prochaine réunion d'avril.

La séance est levée.

Séance du 19 Avril 1888

Sont présents : MM. d'Asis-Gaillissans, *président;* Massillon Rouvet, Bégat, Alf. Manuel, Lucien Gueneau, Léon Legendre, Lhospied, de Flamare, Sévat et G. Lefebvre, *secrétaire.*

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

MM. Mazoyer et Valotte regrettent vivement et s'excusent par lettre de ne pouvoir assister à la séance de ce jour.

M. Desroche, ingénieur des Ponts et Chaussées à Nevers, présenté par MM. Mazoyer et d'Asis-Gaillissans, est admis à l'unanimité des membres présents.

Le Président donne lecture d'une circulaire de M. le Directeur des Beaux-Arts annonçant que la prochaine réunion des Sociétés des Beaux-Arts est fixée définitivement au mardi 22 mai, et indiquant les conditions dans lesquelles les communications seront faites et les mémoires présentés.

La parole est donnée à M. Massillon Rouvet pour la lecture d'une étude archéologique sur le sarcophage monolithe de l'église de Saint-Parize-le-Châtel, — sarcophage remontant au VIe siècle.

L'assemblée suit cette lecture avec un intérêt d'autant plus vif que le mémoire présenté par M. Massillon Rouvet est accompagné de dessins faits avec beaucoup de soin et qui, reproduisant fidèlement les objets dont s'occupe l'auteur, augmentent encore la valeur de son travail.

M. Massillon Rouvet est autorisé à lire cette étude archéologique à la prochaine réunion des Sociétés savantes en Sorbonne.

Le Président fait remarquer qu'il a, dans un volume manuscrit qui lui avait été confié, relevé un sarcophage à peu près semblable à celui de la précédente communication. Ce sarcophage se trouve dans la cathédrale de Chartres et date également de la fin du VIe siècle.

Le Président donne lecture d'un mémoire de M. Mazoyer qui pourrait être intitulé : « L'Harmonie du beau et de l'utile dans l'art de l'ingénieur. » C'est un discours d'assez longue haleine, d'un style élégant et clair, où le lettré le dispute au savant.

Le Président remercie vivement, au nom des membres présents, l'auteur de cette intéressante communication.

M. Lucien Gueneau nous apporte une autre de ces légendes qu'il excelle à présenter. Elle est relative à une fontaine située près de la pierre mégalithique de Faubouloin.

Enfin le Président donne communication d'un document qui remonte à la Révolution et se rattache par la signature à l'histoire de notre Nivernais. Cette pièce, qui porte le cachet de la Commune de Paris, est une lettre adressée, le 27 mars 1792, par Chaumette, originaire de Nevers et Procureur de la Commune de Paris, aux citoyens membres du Comité du Louvre. La signature de Pache, ministre de la guerre, se trouve sur la suscription de la lettre.

Après cette communication, la séance est levée.

Séance du 24 Mai 1888

Sont présents : MM. d'Asis-Gaillissans, *président;* capitaine Sévat, Bégat, de Flamare, Abel Mazoyer, Legendre, Alf. Manuel, *secrétaire.*

M. Georges Lefebvre, retenu par ses nouvelles fonctions, exprime son regret de ne pouvoir assister à la séance. M. Valotte a chargé M. de Flamare de vouloir bien l'excuser auprès de ses confrères.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Le Président vient de recevoir, à la date du 22 mai, une lettre de M. Massillon Rouvet par laquelle notre délégué au Congrès lui annonce qu'il vient de soumettre à la Section d'Archéologie son mémoire sur le sarcophage de Saint-Parize-le-Châtel, et que sa lecture a produit une impression des plus favorables. Ses dessins et croquis ont été particulièrement goûtés.

Le Président rappelle que M. Massillon était également délégué de la Société à la 11e réunion annuelle des Sociétés des Beaux-Arts des départements, où il a dû lire son étude sur l'Eglise de Jailly. Le Président regrette qu'au Rapport général sur les travaux de la Session et dans l'alinéa qui concerne la communication de notre confrère, le nom de celui-ci ne soit pas suivi, selon l'usage, de sa qualité de membre de la Société Académique du Nivernais qui l'avait délégué. Il ne croit pas d'ailleurs devoir insister sur cette omission.

Il donne ensuite lecture d'une nouvelle circulaire du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, relative au classement des objets d'art et des monuments présentant un intérêt national, au point de vue de l'histoire ou de l'art. Pour le seconder dans ce travail et permettre à la Société de répondre utilement aux intentions du Ministre, le Président compte sur le concours de ses confrères les plus compétents.

M. Mazoyer avait préparé, pour la séance de ce jour, un mémoire sur l'Ecole Polytechnique, héritière de la première Révolution française pour le meilleur de son esprit. Il préfère ajourner cette lecture jusqu'à la séance où son collègue et ami, M. l'ingénieur Desroche, récemment admis comme membre de la Société Académique, viendra prendre place à côté de lui, parmi ses nouveaux confrères.

M. Mazoyer dépose sur le bureau un exemplaire du *Bulletin de la Société Dunoise* (avril 1888), société à laquelle il n'a pas cessé d'appartenir, malgré son changement de résidence ; il donne quelques détails d'un réel intérêt sur les travaux de cette active société. L'assemblée décide que la Société Dunoise sera inscrite parmi les correspondants de la Société Académique du Nivernais et que le Président lui proposera l'échange des Mémoires.

M. d'Asis-Gaillissans communique un certain nombre de pièces inédites intéressant l'histoire de notre Nivernais. Ce sont :

1° Une pièce relative à la querelle de la maison de Guise et celle de Nevers : « Mémoire de l'Abbé de Chalis pour estre deschargé d'une obligation de cinquante mille liures envers la succession de deffunct Payen en considération des douze mille liures en benefices qui luy avoient esté promis pour quitter le Prieuré de La Charité à M. de Nevers, et ainsy apaiser la querelle de la maison de Guise avec celle de Nevers. » — Cette pièce est datée de 1646.

2° Un marché signé de M. de Maurepas, ministre de la Marine, par lequel les sieurs Everat frères, négociants à La Charité-sur-Loire, s'engagent à fournir à l'Etat et à conduire à Indret 120,000 pieds cubes de bois de chêne provenant des bois de Grossouvres en Berry. Fait à La Charité le 4e octobre 1739, et signé Tassin de Befes *(sic)*, commissaire ordinaire de la marine et des frères Everat. — Cette pièce est curieuse pour les détails de qualité, forbans, ennemis de l'Etat, etc.

3° Un mandat délivré par la municipalité du canton de Château-Chinon, le 24 brumaire, an six, au profit de la citoyenne Reine Comte, ci-devant annonciade de Bourges, pour la somme de quatre-vingt-sept livres dix sols, faisant le quart de sa pension pour les six derniers mois de l'an cinq. — Signé Colon, président, Buteau, Lesage, Paulard, B.-F.-M. Gudin, secrétaire.

4° Une lettre autographe, avec sceau, de Charles de Gonzague, duc de Nevers, depuis duc de Mantoue, au duc de Lorraine Henri II, dont il était devenu le cousin par son mariage avec Marguerite de Gonzague.

Voici cette lettre datée de Chalons le 29 mai 1610 :

A Monsieur

Monsieur le Duc de Lorraine.

Monsieur,

Jay veu par la lre (lettre) quil a pleu a Vre (votre) Altesse m'escrire comme quelque brigade de ma compagnie de gens darmes s'est tans licentiée que de loger dans ses terres, dont jay tous les desplaisirs du monde et ay donné tel ordre que jespere que doresnauant ceste disgrace ne leur arriuera plus, ayant escript a celuy qui la conduisoit ce qui m'a semblé estre a propos pour le rendre une autre fois plus consideré. Ce pendant je vous supplie de croire que j'aymerois mieux des maintenant ma dite Compagnie quelle feist chose qui vous peust deplaire et qui feust contre l'intention de leurs Majestez. Et souhaitterois de tout mon coeur que ie peusse moy mesme vous en aller faire les excuses et vous tesmoigner par quelque seruice combien ie suis veritablement

Votre treshumble Cousin et Serviteur
le duc de Neuers.

A Chaalons, ce 29eme may
1610.

La séance est levée.

SÉANCE DU 21 JUIN 1888

Sont présents : MM. d'Asis-Gaillissans, *président ;* Valotte, Sévat, Legendre, Desroche, Bégat, Mazoyer, de Flamare, Massillon Rouvet, Lhospied, Alf. Manuel, *secrétaire.*

M. Georges Lefebvre, retenu par ses fonctions, s'excuse par lettre de ne pouvoir assister à la séance de ce jour.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Sont présentés par MM. d'Asis-Gaillissans, Massillon Rouvet et L. Gueneau, et admis à l'unanimité des membres présents comme membres nouveaux : MM. Léon Jolly, directeur de la Succursale de la Banque de France, à Nevers, Z. Gravier, avoué, Alexis Fruit, publiciste.

La parole est donnée à M. Massillon Rouvet pour la lecture d'un mémoire relatif à l'emplacement du château des comtes de Nevers et au tracé suivi par les anciennes fortifications de la ville. Les fouilles faites récemment par la Compagnie des Eaux ont mis à découvert les fondations de murailles, qu'il a reconnues comme appartenant à des constructions du XIIe et du XIIIe siècles. Ces fortifications contournaient le plateau qui domine la Loire et venaient, selon notre confrère, aboutir à la cathédrale, dont les murs, comme dans certaines villes, Auxerre, Châteaudun, etc., concouraient ainsi à la défense de la place.

Il a été retiré des fouilles des tuiles à rebord, des débris de poteries de l'époque gallo-romaine. Une petite applique de métal, de forme ovale, et une petite pièce de bronze, de forme carrée, ont été recueillies sur un autre point de la tranchée par M. d'Asis-Gaillissans qui les fait passer sous les yeux de ses confrères. La petite applique représente un Saint-André, l'autre pièce paraît être un ancien poids.

M. Massillon Rouvet demande à communiquer deux lettres à lui adressées, en dates du 28 mai et du 4 juin, par M. Léon Dumuys, de la Société Archéologique de l'Orléanais. La première est relative à la lecture faite par notre confrère au Congrès en Sorbonne sur le sarcophage de Saint-Parize-le-Châtel, l'autre à un établissement gallo-romain découvert à Neuvy par M. Léon Dumuys lui-même. Comme ces lettres contiennent des détails d'intérêt direct, la réunion décide que les parties utiles en seront insérées au procès-verbal de la séance.

A peine rentré à Orléans du Congrès auquel il avait pris une part active, M. Dumuys écrit à M. Massillon Rouvet :

« Monsieur, je me fais un devoir de vous adresser les documents que je vous ai promis sur les tombes mérovingiennes de Nevers.

» J'ai copié le texte de Lebœuf (Dissertation sur l'Histoire ecclésiastique et civile de Paris, 1739. Traité sur les anciennes sépultures, p. 293) dans sa partie intéressante : cela vous permettra d'attendre la consultation toujours utile de l'ouvrage lui-même.

» J'ai dit et je maintiens que c'était un usage au VIe siècle de déposer des corps d'enfants auprès des corps des saints ; j'ai là sous les yeux deux ou trois références sur cette question. L'un de mes auteurs doit être M. Lenormand, membre de l'Institut, qui écrivait sur saint Euverte d'Orléans, vers 1867 (à vérifier en cas de nécessité).

» Bref, le fait est établi et des recherches feraient la lumière complète sur cette observation, attendu que le point de départ est connu.

» J'ai copié précipitamment dans l'*Art national* de Du Cleuziou (T. II, pp. 242-244) des croquis qui pourront vous intéresser : les cercueils de Sainte-Geneviève de Paris, trouvés en 1807, ceux de l'abbatiale de Saint-Martin, trouvés à Nevers en 1855.

» La tombe d'Orléans a été trouvée en 1884, rue de l'Oriflamme, près Saint-Aignan, à une faible profondeur. Un cercueil monolithe d'enfant l'accompagnait.

» Les monuments sont tous deux au Musée de peinture (caveaux des tombes), où vous pourriez les voir.

» Le sarcophage orléanais présente un dessus identique à celui que vous avez décrit.

» Inutile de vous dire l'intérêt que je porte à votre excellente étude, et quel désir j'aurais d'obtenir communication aussi prompte que possible de votre mémoire... »

De la lettre du 4 juin, nous extrayons ce qui suit :

« Je profite de l'occasion qui m'est offerte de vous signaler une découverte déjà ancienne, mais intéressante à suivre, faite dans votre département.

» J'ignore si ma communication de 1883 aura pris le chemin de votre Société.

» Le jeudi 8 mars 1883, le *Moniteur Orléanais* publiait une lettre que je lui adressais de Neuvy-sur-Loire (Nièvre) et donnant des indications précises, mais sommaires, sur un établissement gallo-romain découvert à Neuvy, au lieu dit *les Forges-Belles*.

» Ma lettre finissait ainsi :

« Bien que Neuvy-sur-Loire dépendît autrefois de l'élection de Clamecy et partant de » la généralité d'Orléans, je crois que l'exploration de cette contrée appartient plus » spécialement à nos collègues les archéologues de la Nièvre dans le département desquels » elle est aujourd'hui comprise. »

» Cette station considérable (2 ou 3 hectares), placée à flanc de coteau sur les rives de la Vrille, était alimentée par une source dont les conduits ont été retrouvés en partie.

» Elle était sise entre les routes romaines de Nevers à Orléans (Noviodunum ou Nevirnum à Cenabum), et de Briare à Autun (par Entrains et Château-Chinon), c'est-à-dire au centre des voies de communications importantes.

» J'ai vu à Neuvy, entre les mains d'un jardinier, du nom d'Edouard, des statuettes de terre et de pierre, Lucine, Vénus anadyomène, etc., provenant de ces fouilles, des monnaies, des fibules émaillées, des verreries et poteries fines et sigillées, un chaton de bague gravé, etc., etc.

» Il y avait même des bétons et des enduits colorés, des moulures de marbre, des verres colorés en morceaux, et quantité de débris dont le sol était jonché.

» J'ai rapporté quelques débris de moulures et de poteries, un ustensile de potier qu'on nomme *gabarit*, je crois, et j'ai surtout conservé le regret sincère de n'avoir pas commission pour acquérir la collection complète. M. Edouard me demandait 300 à 350 fr. de ses bibelots, et il y avait beaucoup de pièces absolument sans valeur pour un musée étranger à la localité.

» Je regretterai toujours de merveilleuses fibules émaillées que je voulais acquérir à part, mais le possesseur voulait vendre tout ou rien.

» M. Deblenne, notaire à Neuvy, donnerait des renseignements précis sur la question. Nous fûmes ensemble à Forges-Belles ce jour-là, et c'est lui qui me présenta à Edouard.

» En route, entre Neuvy et Forges-Belles, j'ai vu un cimetière certainement antérieur au XIIIe siècle et peut-être d'origine mérovingienne, si j'en juge par les tombes monolithes dont j'ai remarqué les débris.

» Je retrouverai, je crois, un *croquis sans échelle* de cette station et quelques notes archéologiques sur cette excursion, si vous ne pouvez faire mieux que de vous adresser à moi.

» Veuillez agréer, etc.

» Votre tout dévoué collègue,

» Léon Dumuys. »

La parole est donnée à M. de Flamare pour la lecture de notes d'un voyage archéologique à Cosne, Saint-Laurent-l'Abbaye et différentes autres localités du Donziais et de la Puisaye qu'il vient de visiter. Ces pages, où la franchise des impressions, l'*humour* du touriste le disputent au pittoresque de la description, partout empreintes de l'émotion la plus personnelle, sont accueillies avec un vif intérêt.

Neuvy réservait à notre confrère une surprise : les antiquités gallo-romaines signalées par M. Léon Dumuys ont été dispersées, le détenteur étant revenu de ses dispositions premières.

M. Mazoyer communique un document des plus curieux qu'il a heureusement exhumé des archives de son service. C'est l'état et compte final des dépenses faites pour la construction d'un pont en pierres sur le Rueau de la Gonnière ensuite du pont de Nevers au premier janvier 1777. L'adjudication était du 23 juillet 1767 et s'élevait à la somme de 774,000 livres. L'adjudicataire par bail était un sieur Antoine Beguin. Ces comptes

s'élèvent pour la première partie à 869,830 livres et pour la seconde à 1,824,000 livres. Le total serait d'environ 2,700,000 livres.

La séance est levée.

Séance du 16 Aout 1888

Sont présents : MM. d'Asis-Gaillissans, *président;* Abel Mazoyer, H. de Flamare, Massillon Rouvet, capitaine Sévat, Lhospied.

Le Président annonce que MM. Desroche, G. Lefebvre, Valotte, Alf. Manuel s'excusent de ne pouvoir se joindre à leurs confrères pour la présente séance.

Lecture est donnée du procès-verbal de la dernière réunion, lequel est adopté après de légères modifications.

En l'absence du Secrétaire, M. Lhospied est prié par le Président de vouloir bien le suppléer.

Sont présentés comme membres titulaires de la Société, MM. Ch. Maillart, pharmacien à Nevers, par MM. d'Asis-Gaillissans et Massillon Rouvet; Daniel Lamy, publiciste à Nevers, par MM. Bégat et Massillon Rouvet.

L'admission est prononcée; le Secrétaire est chargé d'en donner avis à nos nouveaux confrères et de les convoquer à l'avenir.

Le Président informe la Société que l'étude de M. Massillon Rouvet sur le portail de l'église de Jailly, classé parmi les monuments historiques de la Nièvre, ayant été admise à l'honneur de prendre place dans le volume qui doit bientôt paraître sous les auspices du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, il a pensé, de concert avec l'auteur du Mémoire, à faire une démarche auprès du Directeur des Beaux-Arts, M. Larroumet, à l'effet d'obtenir que le texte si favorablement accueilli, pût être accompagné des dessins si exacts et si pittoresques qui avaient passé sous les yeux des membres mêmes du Congrès.

Cette proposition a été agréée avec un bienveillant empressement par l'honorable Directeur des Beaux-Arts, sous cette seule réserve, *mais expresse*, que la Société Académique n'insérerait dans ses Mémoires le travail et les planches dont il s'agit qu'après la publication officielle, l'Administration des Beaux-Arts n'acceptant rigoureusement que des choses inédites.

L'excellente étude de M. Massillon, ajoute le Président, ne fera peut-être point partie du 3e volume des Mémoires dont l'impression s'achève en ce moment : une note spéciale, signée de lui, en indiquerait le motif, qui est d'ailleurs tout à l'honneur de la Société.

M. Sévat présente à ses confrères deux manuscrits qui lui ont été confiés : l'un sur vélin, daté de 1457, est d'une belle gothique; il contient un certain nombre de miniatures et d'initiales habilement peintes, dont les ors ont conservé leur vivacité première. Ce livre de liturgie paraît malheureusement incomplet de quelques feuillets. L'autre manuscrit, non daté, appartient au XVIIIe siècle et contient des poésies qui semblent inspirées tantôt d'une pieuse mysticité, tantôt de visées plus humaines et plus légères sur l'Amour.

M. de Flamare, qui relève sur les gardes et les marges de l'un des manuscrits quelques noms appartenant au Nivernais, accepte de les examiner plus attentivement et d'en rendre compte à l'une des prochaines séances.

M. Massillon Rouvet demande à présenter une analyse rapide du dernier fascicule de l'*Album Caranda*, dont M. Frédéric Moreau, le savant explorateur des nécropoles de l'Aisne, a bien voulu faire hommage à la Société Académique, en souvenir du regretté docteur Jacquinot. Les membres présents suivent avec intérêt les explications qui leur sont présentées sur les planches mêmes où M. Frédéric Moreaua reproduit, avec sa magnificence habituelle, les objets découverts par lui dans des fouilles aussi heureusement que savamment conduites et qui ne semblent pas avoir dit leur dernier mot.

De son côté, le petit-fils de M. Frédéric Moreau, ingénieur, a bien voulu offrir à la Société « sous les auspices, dit-il, de son grand-père, » un travail, accompagné de spécimens fort habilement dessinés, sur les silex recueillis par lui en Tunisie.

Les membres présents se déclarent touchés de ces marques de munificence et de courtoisie qui honorent la Société, et chargent leur Président de vouloir bien être auprès de MM. Moreau l'interprète des sentiments qu'ils viennent de manifester.

M. Massillon Rouvet présente, pour son propre compte, un très curieux album contenant déjà en grand nombre les croquis relevés par lui des anciennes maisons de Nevers. Notre honorable confrère se propose de rechercher tout ce qui reste dans notre ville des anciennes architectures, et de faire revivre par le dessin le *Vieux Nevers* aux meilleurs siècles de son histoire. Cette tentative est unanimement approuvée et M. Massillon Rouvet vivement encouragé par ses confrères présents.

Le Président communique ensuite une lettre autographe d'un duc de La Vallière, en date du 3 juillet 1675. On y trouve des détails intéressants sur l'esprit des populations du centre, alors fortement agitées, notamment sur la situation politique du Nivernais à cette époque et sur notre ancienne fonderie de canons. Cette pièce sera insérée dans les Mémoires.

Lecture est enfin donnée d'une nouvelle poésie de M. Marcel Coulloy : *le XXe Siècle*, où se retrouvent des qualités peu communes, la chaleur et le souffle sous une forme riche et forte qui n'est pas sans parenté avec celle de Leconte de Lisle.

Le Président communique une lettre de M. A. Legendre, bibliothécaire de la Société Archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure, par laquelle cette Société manifeste le désir d'échanger ses publications avec les nôtres.

Cette proposition est agréée avec empressement.

La suite de l'ordre à la séance d'octobre.

Séance du 19 Octobre 1888

Sont présents : MM. d'Asis-Gaillissans, *président;* Georges Lefebvre, Abel Mazoyer, Legendre, Massillon Rouvet, Lhospied, Manuel, cap. Sévat.

Le Président présente les excuses de MM. Gueneau, de Flamare, Valotte, absents ou empêchés.

Lecture et adoption du procès-verbal de la précédente séance.

M. Caziot, ancien notaire et juge de paix, présenté par MM. Lefebvre et Massillon Rouvet, est admis à l'unanimité comme membre titulaire. Le Secrétaire est chargé de notifier cette décision à notre nouveau confrère qui sera invité à assister aux séances ultérieures.

Le Président donne lecture d'une lettre de M. G. Luquet, de Château-Chinon. Pour des raisons qui ne sauraient en rien diminuer nos sympathies communes, M. Luquet déclare se démettre. Le Président exprime le regret personnel que lui cause cette détermination et espère que l'éloignement de M. Luquet ne sera que temporaire. Acte lui en sera donné dans ces termes.

L'ordre appelle les communications et lectures à faire dans la présente séance.

Le Président, sur l'invitation qui lui en est adressée par l'auteur, donne lecture d'un nouveau travail de M. Mazoyer.

Notre honorable confrère, on n'en a point perdu le souvenir, avait, dans une communication précédente, exposé les titres littéraires et artistiques qui lui paraissaient recommander le corps de fonctionnaires éminents auquel il appartient, et auquel, dit-il trop modestement, la Société Académique avait voulu faire honneur en l'admettant récemment

dans son sein. Aujourd'hui, il se place sur le terrain particulièrement scientifique. Elargissant son premier aperçu et l'étendant à tous les ingénieurs de l'Etat, il nous parle de leur origine commune : *l'Ecole Polytechnique.*

Notre honorable confrère nous montre cette école naissant du mouvement unitaire de la Révolution, fille de la première république française et héritière du meilleur de son esprit.

Il retrace à grands traits la forte et saine éducation qu'elle distribue à ses enfants, cet esprit, fait par moitié de science et de patriotisme, qui les rend capables d'assurer à la France, en temps de paix, la force et la prospérité, et de la défendre avec honneur, sinon victorieusement, au jour du danger.

M. Mazoyer nous montre enfin ces traditions de fraternelle et patriotique union, affirmées en termes éloquents aux anniversaires solennels des grandes assises de l'Ecole, par la bouche autorisée des plus illustres de ses enfants, tels que MM. Reynaud, Surrell et le Chef actuel de l'Etat.

« C'est là, dit le Président en terminant cette lecture, un excellent plaidoyer *pro domo sua* dont il remercie et félicite l'auteur au nom de ses confrères. »

M. Massillon Rouvet demande la parole.

Il expose quels ont été, depuis le moyen-âge jusqu'à Vauban, les ouvrages et moyens de défense destinés à protéger les villes contre les entreprises de l'ennemi.

Cet historique abrégé de la fortification, fait à la manière d'une conférence intime et sous forme d'une simple causerie sans prétention scientifique, a été suivi avec le plus grand intérêt par les membres présents, particulièrement en ce qui concerne le moyen-âge, dont notre confrère semble avoir fait son étude de prédilection.

Le Président communique enfin le programme qu'il vient de recevoir du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, portant indication des questions et sujets d'étude soumis aux délégués des Sociétés savantes en vue du Congrès de 1889. M. le Ministre fait, d'autre part, appel à l'initiative des Sociétés savantes, et désirerait connaître d'avance les modifications qu'elles auraient l'intention d'apporter dans la rédaction de ces programmes et l'indication des questions auxquelles elles auraient songé avec le désir de les voir figurer à l'ordre du jour du Congrès de 1890.

Lecture faite *in extenso* du programme du prochain Congrès, la séance est levée.

Séance du 29 Novembre 1888.

Sont présents : MM. d'Asis-Gaillissans, *président ;* Léon Legendre, Lhospied, Mazoyer, Sévat.

Le Président fait agréer les excuses de MM. Lucien Gueneau, G. Lefebvre, de Flamare et Valotte, absents ou empêchés.

Le procès-verbal de la réunion précédente est lu et approuvé sans observation.

M. d'Asis-Gaillissans demande qu'avant de passer à l'ordre de la séance, il lui soit permis de remplir un double devoir, à titre de président et d'ami. Une grande douleur, dit-il, vient de frapper l'un de nos plus estimés confrères, M. Massillon Rouvet. Il est assuré qu'il ne fait qu'interpréter le sentiment commun, en proposant de consigner au Registre de nos délibérations l'expression des condoléances qu'au nom de la Société, il adresse au père éprouvé si cruellement.

Cette motion est accueillie avec l'empressement le plus sympathique.

M. Lucien Gueneau, dans une lettre qu'il écrit au Président, annonce que notre confrère, M. Camille Lemoine, juge de paix à Château-Chinon, possède un manuscrit des

Dixmes d'Ouroux, et qu'il serait heureux de l'offrir à la Société Académique, s'il plaisait à celle-ci de l'accepter. M. Gueneau s'est empressé de répondre — et en cela il pouvait être sûr de notre assentiment — que la Société accepterait en toute gratitude le manuscrit qui lui était si gracieusement offert; que nous pourrions même le publier dans un prochain fascicule de nos Mémoires, et que lui-même, si la proposition était agréée, il se chargerait volontiers d'en écrire l'introduction.

Des remerciements sont votés à MM. Camille Lemoine et Lucien Gueneau.

Le Président communique trois pièces nivernaises manuscrites qu'il vient de recevoir :

1° L'Etat des biens de la succession de Paul-Jules, duc de Mazarin, sujets à la légitime prétendue par Mme la comtesse de Mailly et consorts, et des dettes et charges de la même succession.

2° L'Inventaire fidèle et la description exacte de tous les meubles meublants, argenterie, bijoux, deniers comptants, effets, titres, papiers et renseignements, dépendant tant de la succession du feu sieur Claude Gaspard Prisye *(sic)*, commissaire de la comptabilité, que de la communauté qui a existé entre lui et Françoise-Louise-Marie Simonin Duvernay, sa veuve, demeurant à Nevers. Cet inventaire, à la rédaction duquel il a été vaqué du mercredi 10 octobre au 14 décembre 1792, contient nombre de détails curieux au point de vue de la description et de l'estimation des meubles. La partie qui paraît la plus intéressante à signaler est l'article 74 concernant la Bibliothèque. Elle se composait des livres appartenant à la veuve, de ceux ayant appartenu à son mari, et enfin de la Bibliothèque de l'abbé de Radonvilliers. C'est à ce titre que la nomenclature présente un intérêt particulier. Le nombre des volumes s'élevait à près de 4,000; la prisée en fut faite par Me Philippe Hayot de Longpré, huissier commissaire-priseur, en présence et de l'avis de Denis Volland, libraire à Paris, quai des Augustins, expert nommé par les parties. Une note à la marge porte que la bibliothèque en son entier a été vendue 7,982 livres 8 sols.

3° Une lettre autographe et signée des membres du Conseil général de Nevers, datée de Nevers, le 24 février 1793, l'an II de la République, et relative aux approvisionnements de grains et farines à faire pour soulager la partie indigente du peuple. La lettre est ainsi signée : les membres composant le Conseil général de la commune de Nevers, Chapsal, maire, Bidault Guillaume, secrétaire. Il s'y trouve annexé un reçu délivré à la *citoyene veuve Prisy Chazelle* de la somme de douze cents livres, en date du 1er mars 1793. Le reçu porte les signatures ci-dessus de Chapsal et Guillaume, et est légalisé le 14 ventôse de l'an III de la République française une et indivisible, par les administrateurs du district de Nevers : Decolons l'aîné, Berger, Girard, Balandreau, secrétaire.

M. Mazoyer offre à la Société une reproduction, remarquablement exécutée, d'un plan de situation des ouvrages du pont de Nevers, au 1er janvier 1774. Cette communication fait suite au compte des deniers employés à la construction de ce grand ouvrage et de la gestion des ingénieurs qui en étaient chargés. Les extraits les plus saillants de ce compte, transcrits par les soins de notre actif confrère, avaient été communiqués par lui, on se le rappelle, dans une séance précédente, pour être déposés dans les archives de la Société.

D'après les documents qui existent aux Archives départementales et dans celles du service des Ponts et Chaussées, des plans analogues étaient levés, chaque année, dans le but évident de tenir le pouvoir central au courant de l'état d'avancement de ces grands ouvrages.

« Il faut, en effet, dit M. Mazoyer, si l'on veut apprécier à leur juste valeur l'importance et la difficulté du travail, se reporter plus d'un siècle en arrière. On ne disposait alors ni de moyens préexistants de communication suffisante, puisqu'il s'agissait précisément de créer le premier système de grandes voies destinées à relier entre elles les diverses parties du territoire, ni de cette merveilleuse force de la vapeur, aussi utile aujourd'hui pour construire des voies que pour les parcourir rapidement. De plus, les ressources financières étaient hors de toute comparaison avec celles que l'économie de nos budgets assurent aujourd'hui aux travaux d'utilité commune. Aussi la construction de ponts, tels que celui de Nevers, avec des procédés alors nouveaux, comme celui d'un

radier général qui seul en assurait la conservation, constituait, au siècle dernier, l'un des plus puissants efforts dont était capable la nation. »

Pour retrouver l'analogue, dans notre siècle, il faudrait citer les grandes gares de Paris ou les viaducs exceptionnels qui présentent jusqu'à 40 et 50 mètres d'altitude et atteignent parfois 1,000 mètres de longueur.

Le plan communiqué permet également de juger comment les ingénieurs de ce temps ont rectifié et fixé vis-à-vis de Nevers le lit du fleuve ; les conditions peut-être n'en sont pas assez largement calculées, mais conviendrait-il de s'en étonner, au lendemain de la création du corps des Ponts et Chaussées, alors que ce corps était sans traditions, sans archives, et n'avait pas encore accumulé cette science héréditaire qui fait aujourd'hui sa force ?

Enfin le plan fait ressortir comment on a divisé la construction du pont en deux parties à peu près égales, en ne laissant à la Loire, pendant la construction de la première, que la moitié de son lit.

Cette moitié de notre grand pont, entrepris au XVIIIe siècle, y fut seule terminée. Ce grand travail, interrompu par les guerres de la Révolution et de l'Empire, n'a été achevé qu'il y a un demi-siècle environ. Il substitue un ouvrage entièrement régulier et monumental à une succession, peut-être pittoresque, mais sans ensemble, d'une série d'ouvrages construits à diverses époques, dans des conditions et des styles très différents, insuffisants enfin à tous égards pour assurer la communication constante de Paris avec le Midi. Nos vieux ponts suffisaient à nos ducs pour observer ce qui se passait dans le pays entre Loire et Allier. Ils ne suffisaient plus à nos rois, et plus tard aux gouvernements qui se sont succédé, pour assurer leur action et la transmission régulière de leurs ordres, sans qu'aucun obstacle matériel pût les arrêter au passage.

Cette communication a été suivie avec le plus vif intérêt, et le Président remercie M. Mazoyer du concours si précieux qu'il ne cesse d'apporter à l'œuvre commune.

La séance est levée.

Séance du 24 Janvier 1889

Sont présents : MM. d'Asis-Gaillissans, *président ;* Nestor Massé, Valotte, Lucien Gueneau, Lhospied, Mazoyer, Sévat.

MM. Massillon Rouvet, Georges Lefebvre et Legendre se sont excusés.

Le procès-verbal de la séance de décembre est lu et approuvé dans son entière teneur.

Le Président signale dans la correspondance une lettre de M. le docteur Gauthier (Lucien), de Cosne, qui demande à se retirer. Tout en regrettant que ces sortes de demandes lui soient adressées presque toujours au lendemain de l'intervention annuelle de notre trésorier, le Président propose d'accepter la démission.

Il donne ensuite lecture d'une circulaire de M. le Conseiller d'Etat, directeur de l'Administration pénitentiaire, au Ministère de l'Intérieur. Ce ministère devant figurer par plusieurs de ses services à l'Exposition universelle, une place spéciale est réservée à l'Administration pénitentiaire dont les services et œuvres sont nombreux et dont la tâche multiple s'étend à l'Algérie comme à toute la France. Dans des notices, statistiques, monographies, accompagnées de dessins, photographies et plans, la vie des détenus serait retracée avec les conditions de régime, de travail, de discipline, d'hygiène, de moralisation, répondant aux différentes catégories pénales. Mais la partie la plus intéressante de cette exposition serait le tableau rétrospectif des lieux, systèmes et moyens de répression, aux diverses époques de notre histoire, par comparaison avec la période actuelle. Il y aurait là mieux qu'un appât proposé à une curiosité, d'ailleurs légitime. Cette sorte de retour en arrière nous remettrait utilement sous les yeux les phases souvent douloureuses et les longs efforts par lesquels s'est réalisé, en France, le progrès des

mœurs et des lois. C'est donc aux sentiments patriotiques des Sociétés savantes, non moins qu'à leur bienveillant concours, qu'il est fait appel. — Le Président espère qu'il sera possible à quelques-uns de ses confrères de fournir des spécimens ou documents soit pour l'Exposition rétrospective projetée, soit pour l'ouvrage historique et descriptif destiné à compléter l'enseignement par l'aspect et qui serait, sans doute, tout à l'honneur des idées et des institutions françaises.

M. L. Gueneau est prié par le Président de communiquer à ses confrères présents les impressions archéologiques qu'il rapporte d'un récent voyage dans le Morvand et d'un assez long séjour dans l'intéressante petite ville d'Entrains. M. Gueneau répond qu'il a, en effet, rapporté d'assez nombreuses notes qui ne lui paraissent pas indignes de l'intérêt de ses confrères, notamment en ce qui concerne Entrains; mais qu'ayant, à cette occasion, besoin de revoir attentivement l'ouvrage de M. l'abbé Baudiau, il se réserve de faire prochainement et d'une façon complète la communication qui lui est demandée.

Le Président donne ensuite lecture de quelques pages où, sur la demande de la Direction des Beaux-Arts, il a fait l'historique et la description de la Fontaine monumentale commémorative de la place de la République (ancienne place Ducale), œuvre du statuaire Lequesne. Ce travail est destiné à prendre place dans l'*Inventaire des Richesses d'art de la France*, publié sous les auspices du Ministère.

En terminant sa lecture, le Président fait observer qu'il y a, dans la ville même, d'autres monuments plus intéressants que la Fontaine monumentale, au point de vue artistique et historique, et sur lesquels il serait à propos d'appeler l'attention de l'Administration des Beaux-Arts pour l'*Inventaire* en cours d'exécution.

Enfin il présente le portrait de Vyau de Baudreuille (1745-1819), député de Saint-Pierre-le-Moûtier en 1789. Ce portrait, assez rare, gravé par Porreau, est destiné à l'*Iconographie* spéciale qu'il a entrepris d'annexer à la Section *nivernaise* de la Bibliothèque de la Ville.

La séance est levée, et la suite de l'ordre renvoyée au troisième jeudi de février.

Séance du 28 Février 1889

Sont présents : MM. d'Asis-Gaillissans, *président;* L. Gueneau, Lhospied, Léon Legendre, Alf. Manuel, Massillon Rouvet, Mazoyer, Sévat.

MM. de Flamare et Valotte sont excusés.

Le procès-verbal de la réunion de janvier est lu et adopté. — Incidemment, cette lecture a donné lieu à un échange d'observations entre MM. Léon Legendre, Mazoyer, L. Gueneau et Lhospied, sur l'état de dégradation déplorable de la Fontaine commémorative, sur l'urgence de la réparation et les moyens qui paraîtraient les plus efficaces pour assurer à l'avenir le respect du monument.

Le Président demande à lire les paroles d'adieu qu'il devait prononcer sur la tombe de notre regretté confrère Prosper Bégat, s'il n'avait été empêché, par ses obligations professionnelles, de remplir ce triste devoir.

La réunion décide que cet adieu, dont elle approuve unanimement l'expression, sera inséré *in extenso* au procès-verbal de la présente séance.

« Depuis notre dernière réunion, a dit M. d'Asis-Gaillissans, la mort nous a encore ravi un confrère, et l'un des plus dignes de nos regrets. Il convient que le procès-verbal de cette séance en reçoive l'expression, d'autant qu'il n'a pas été possible à votre président, retenu par ses fonctions, d'accompagner celui qui partait et de lui adresser, en votre nom, les dernières paroles.

» Prosper Bégat fut un de ces hommes dont le caractère s'impose à l'estime de tous.

Ceux-là mêmes qui croyaient ne pas devoir le suivre jusqu'au plus haut de ses aspirations, respectaient en lui la fermeté de ses convictions, la loyauté de ses actes.

» Il avait voué sa vie au travail et aux travailleurs. Une sympathie ardente le portait vers ceux qu'il considérait comme des déshérités. La générosité de ses idées et de ses sentiments à cet égard ne s'est pas un seul instant démentie. A ce besoin de se dévouer, Bégat sacrifia tout; tout, puisqu'il ne lui resta, à une heure cruelle, qu'une liberté, l'amère liberté de l'exil.

» Ami et défenseur des travailleurs, il fut travailleur lui-même, et infatigable. Son activité semblait chercher toujours une matière nouvelle. Vous savez comment il la dépensa noblement, sans compter, ou plutôt sans s'effrayer du prix dont il devait, hélas! prématurément, la payer.

» C'est cette ardeur généreuse qui fit de Bégat l'un des premiers adhérents de notre Société naissante. Je rappelle en passant qu'aux jours les plus difficiles de notre histoire, nous lui dûmes d'avoir pu nous défendre contre des attaques imprévues et injustes, attaques oubliées aujourd'hui, par nous du moins. Sans hésiter, il nous offrit la publicité de son journal. Grâce à lui, les premières difficultés furent vaincues, et la Société Académique eut les honneurs d'une lutte qu'elle n'avait pas cherchée. Ici même, vous avez retrouvé Bégat, pendant quatre années, assidu à nos séances, bienveillant, modeste, dévoué sans réserve à l'œuvre commune. Vous aimiez en lui cette finesse d'esprit, que ne gâta jamais l'érudition solide dont il nous donnait naguère une dernière preuve dans son intéressant travail sur notre *Bibliothèque nivernaise*.

» Ces qualités sont aujourd'hui perdues pour nous; mais la Société Académique conservera longtemps de celui qui les possédait le plus fidèle et fraternel souvenir. »

MM. Lucien Gueneau et Alf. Manuel avaient apporté pour la séance de ce jour un certain nombre de pièces sur vélin, de la première moitié du quinzième siècle, dont l'examen est réservé à M. de Flamare pour une communication ultérieure.

M. Mazoyer commence la lecture d'une série d'*Etudes hydrologiques* dont il se propose d'appliquer les conclusions au régime de notre Loire, un fleuve à caractère torrentiel. Les différents chapitres entre lesquels notre honorable et très zélé confrère se propose de partager ces Etudes sont les suivants : De la pluie (c'est l'objet de la communication de ce jour) ; — des eaux d'infiltration ; — de la constitution des cours d'eau et de la forme géographique de leurs cours ; — de l'évaporation et du ravinement ; — de l'influence des forêts sur le régime des eaux ; — des torrents ; leurs différences et leurs analogies avec les rivières ; — la Loire.

Cette table anticipée montre le grand intérêt des Etudes spéciales annoncées, et les membres présents remercient vivement l'auteur d'avoir bien voulu les entreprendre à l'intention de la Société Académique.

M. Massillon Rouvet donne lecture d'une lettre de M. Robert de Lasteyrie, dans laquelle l'éminent Secrétaire de la Section d'Archéologie du Congrès annuel des Sociétés savantes départementales, s'est empressé de le rassurer sur la publication « effectuée déjà, avait-on dit à notre confrère, sans que lui-même en ait eu connaissance, » des dessins par lui communiqués aux archéologues du Congrès sur la crypte et les sarcophages de l'église de Saint-Parize-le-Châtel. La réponse de M. de Lasteyrie a été conçue en termes si bienveillamment et si manifestement sympathiques que la Société ne peut que s'en rapporter entièrement à lui pour les conditions dans lesquelles il décidera de la publication, sous les auspices du Ministère, des dessins remarqués par lui et qu'il a cru pouvoir retenir à cet effet.

A cette occasion, M. Massillon Rouvet signale à la Société l'intérêt qu'il y aurait pour elle à poursuivre à Saint-Parize des recherches si heureusement commencées, aujourd'hui surtout que l'acquisition récente d'une portion de terrain destinée à l'agrandissement du cimetière actuel paraît se prêter favorablement à de nouvelles fouilles, lesquelles ne sauraient manquer d'être fructueuses. M. Massillon pense qu'il convient de faire une démarche en ce sens auprès de M. le Ministre de l'Instruction publique, pour obtenir de lui et une autorisation et, s'il se peut, quelque subside.

De son côté, le Président ajoute que les communications faites par M. Massillon aux

séances de la Sorbonne et de l'Ecole des Beaux-Arts sont de nature à incliner la sympathie du Ministre à l'égard de la Société. Il rappelle, d'autre part, l'accueil si courtois que les membres de la Société ont reçu, lors de leur visite à la crypte de Saint-Parize, et les attentions particulièrement obligeantes dont ils ont été l'objet de la part de l'excellent et savant curé de cette paroisse. Tout semblera donc de bon augure pour les fouilles projetées.

Aux termes des statuts, les Bureaux de la Société doivent être reconstitués dans la réunion du présent mois.

Les votes ont lieu tant pour le Bureau directeur que pour les Sectionnaires qui se trouvent composés pour l'année 1889 comme ils l'étaient l'année précédente, excepté pour les fonctions d'*Archiviste-Conservateur*, pour lesquelles est désigné M. le capitaine Sévat, et celles de *secrétaire* pour l'histoire et l'archéologie qui sont dévolues à M. François Lhospied, ancien chef d'institution.

Au cours de la séance, ont été présentés par le Président et M. Massillon Rouvet, et admis comme membres de la Société Académique :

1° M. Witcomb, qu'une remarquable pièce de vers sur la légende de Jailly « *A legend of Jailly*, » insérée dans le journal anglais le *Worthing Intelligence*, recommandait à notre attention et à nos suffrages, en même temps qu'elle rappelait aux respectueuses sympathies de quelques-uns d'entre nous leur maître éminent ;

2° M. Victor Cladière, ancien élève diplômé de l'Ecole des hautes études commerciales, auteur d'un travail considérable sur *La Nièvre industrielle en 1889 ;*

3° M. Guyot, professeur au Lycée et compositeur de musique ;

4° M. Béranger, professeur libre, à Nevers.

La séance a été levée à cinq heures.

Séance du 21 Mars 1889

Sont présents : MM. d'Asis-Gaillissans, *président ;* Valotte, Léon Jolly, Alf. Manuel, Legendre, Lhospied, capitaine Sévat.

M. Mazoyer s'excuse par lettre de ne pouvoir assister à la réunion : une convocation à date fixe et par ordre supérieur devant le retenir loin de Nevers ce jour-là.

La séance est ouverte à deux heures par la lecture du procès-verbal, lequel est adopté sans modification.

MM. d'Asis-Gaillissans et Lhospied proposent, comme membre nouveau, M. Philippe Thienneault, demeurant aux Martins, commune de Marcy (Nièvre), agriculteur des plus distingués, et qui, récemment, a pris une part active aux travaux de la Commission d'Economie sociale que M. d'Asis-Gaillissans a eu l'honneur de présider. Cette proposition, mise aux voix, a été acceptée à l'unanimité. Le Secrétaire est chargé de porter à la connaissance de l'intéressé le résultat de ce vote favorable.

En l'absence de M. Mazoyer, le Président continue la lecture des *Etudes hydrologiques* de notre confrère. Ce second chapitre est une sorte de parenthèse ouverte dans la description des torrents : il s'agit précisément des eaux non torrentielles sur lesquelles il faut bien dire quelque chose, si on veut pouvoir les comparer aux autres.

Cette lecture est écoutée avec la plus grande attention. La Société rend hommage à l'auteur qui a su mettre à la portée de tous, dans un style clair et concis, des connaissances qui paraissaient accessibles aux seuls privilégiés de la science.

Le Président communique ensuite différentes pièces manuscrites intéressant, à titres divers, l'histoire locale et quelques familles du Nivernais.

1° Un Extrait des Registres des délibérations de l'Hôtel de la ville de Nevers relatant le décès (1759), le cérémonial des obsèques du sieur Charles Prisye de Chazelles, admi-

nistrateur des hôpitaux, ancien prévôt des Consuls, second échevin de la présente année, « maître manufacturier de fayences, lequel avait, de son vivant, conquis, par les services rendus, l'amitié et la reconnaissance de ses concitoyens. » Les honneurs qu'on rendait à cette époque aux gens de bien sont à peu près les mêmes que ceux que nous accordons aux illustrations contemporaines, avec cette différence cependant qu'aujourd'hui l'oraison funèbre se prononce dans une Académie, à une tribune, ou même sur une fosse, tandis qu'aux XVIIe et XVIIIe siècles, l'énumération des titres, qualités, services rendus, était transmise à la postérité, à la suite de l'acte de décès.

2° Une lettre du 13 messidor, an III, datée de Sury (aujourd'hui commune de Saint-Jean-aux-Amognes), adressée, comme réponse, par un sieur Flamen à sa chère cousine la citoyenne Prisye Chazelle *(sic)*. Dans cette lettre, élégante et spirituelle, l'auteur donne à sa parente des conseils qui, suivant lui, doivent l'aider à sortir des embarras financiers dans lesquels elle se trouve à la suite de pertes industrielles et de la dépréciation qui frappait la propriété territoriale à cette époque.

3° Une autre lettre du même à la même, datée aussi de Sury, du 27 messidor, an IV, donnant des conseils dans le même sens, sans trouver un seul moyen de lui présenter une issue favorable.

4° Une lettre, datée du 28 fructidor, an VII, de Curty (aujourd'hui commune d'Imphy), émanant d'un sieur Charles Pinet fils, qui répond à sa cousine la citoyenne Prisye, au Vernait *(sic)*, dans les mêmes termes que le sieur Flamen.

5° Enfin, une dernière lettre, datée de Sury, 3 décembre au soir, sans millésime, du sieur Flamen, sur le même sujet. Ce qui achève de prouver que la citoyenne Prisye avait fait appel à tous les membres de sa famille, sur la ligne de conduite qu'elle avait à suivre pour sauvegarder son renom de bonne mère.

6° M. le Président termine la séance par la communication d'un plan en projection et en élévation des travées en bois du grand pont de Decize sur la rivière de Loire. Ce plan daté de 1735, est d'une exécution des plus remarquables. Le dessin du cartouche, particulièrement, est d'un caractère tout artistique. Selon plusieurs membres, il est douteux que ce projet ait été exécuté; en tout cas, il n'y a rien de commun entre le pont actuel et le projet de 1735.

Ce plan porte en cotes de suscription :

Moulins, 1735. — R. N° 2192; — N° 2. — M. Chambé.
Plan, profils et élevation du Grand pont de
Decise sur la rivière de Loire.

La séance est levée.

Séance du 16 Mai 1889

Sont présents : MM. d'Asis-Gaillissans, *président;* le capitaine Sévat, Abel Mazoyer, Alf. Manuel.

Le Président regrette que des circonstances, imprévues ou indépendantes de leur volonté, aient retenu pour la première fois un aussi grand nombre de confrères, ordinairement des plus assidus à nos réunions.

Il présente les excuses de MM. Valotte, Lucien Gueneau, de Flamare, Legendre, Massillon Rouvet.

Le procès-verbal de la dernière séance lu et adopté sans modification, le Président rappelle les circonstances particulièrement tristes dans lesquelles la Société vient de perdre l'un de ses Secrétaires, puis donne lecture des paroles d'adieu confraternel qu'il eût prononcées sur la dépouille, volontairement refroidie, de François Lhospied, si des obsèques moins précipitées et moins silencieuses ne l'avaient privé de remplir ce devoir.

MM. Sévat et Mazoyer pensent qu'il conviendrait de donner place dans le procès-verbal de la présente séance à ce témoignage des communs regrets.

Le Président s'est exprimé ainsi :

« Mes chers confrères,

» Au début de cette séance, vous attendez sans doute de moi quelques tristes paroles. Un nouveau deuil nous a frappés. Celui que vous veniez de choisir pour votre Secrétaire et qui hier encore était assis à mes côtés, François Lhospied, n'est plus. A bout de forces dans sa longue lutte contre des souffrances dont il n'a pas entièrement emporté le secret, notre malheureux confrère s'est avoué vaincu, et c'est contre lui-même qu'il a dirigé le dernier coup. Une pareille fin, commune dans les existences bruyantes et agitées, surprit douloureusement la plupart de ceux qui avaient connu cet humble, ce laborieux, ce modeste.

» Voué de bonne heure à l'enseignement de la jeunesse, Lhospied fut d'abord élève à l'Ecole Normale de Bourges ; il dirigea successivement l'Ecole communale d'Imphy, celle dite de la Barre, dans notre ville, enfin l'Ecole professionnelle qu'il y avait fondée. Cette institution, longtemps florissante, semblait devoir lui assurer le repos du reste de sa vie. Par malheur, elle passa en d'autres mains. Bientôt Lhospied se trouva aux prises avec de nouvelles difficultés. Il lui fallut, presque au terme de sa longue carrière, chercher à se frayer d'autres chemins, dépenser une activité prodigieuse, une extrême obstination, presque de l'acharnement : il finit, vous le savez, par s'y égarer sans retour.

» Et pourtant, quand il venait à nous, ses confrères — et vous savez s'il était assidu à nos séances, son meilleur milieu, sa plus intime, son unique satisfaction — en est-il beaucoup parmi nous qui aient soupçonné les tristesses, les déboires, les souffrances qui, fibre à fibre, brisaient son cœur? Rien ne transparaissait. Lhospied apportait à nos discussions les qualités calmes de son esprit lucide, des vues souvent ingénieuses, les ressources toujours ouvertes d'une érudition solide, de sa connaissance spéciale des hommes et des choses de notre Nivernais. Ce qui nous le recommandait surtout, ce qui nous le faisait aimer, sous ses abords timides et un peu froids, c'étaient sa sincérité dans la modestie, la droiture unie à la bienveillance, qui faisaient le fond de son caractère. N'en doutons pas, on dira de Lhospied : ce fut un homme de bonne foi et de bonne volonté. Que faut-il de plus pour constituer un honnête homme? A lui donc, notre durable estime; à sa fin — eh ! oui, n'est-il pas mort pour avoir trop souffert ? — à sa fin, notre respectueuse pitié.

» Tel est, chers confrères, le témoignage que j'eusse, avec votre assentiment, publiquement porté, si des obsèques moins précipitées, moins silencieuses, eussent permis à votre Président d'exprimer à notre ami les regrets communs, et de lui adresser l'adieu d'usage au moment de la suprême séparation. »

Le Président communique une lettre de M. le comte de Marsy, directeur de la Société française d'archéologie pour la conservation des monuments historiques. En nous adressant un exemplaire du programme du Congrès archéologique, qui sera tenu à Evreux (56e Session), du 2 au 9 juillet, par la Société qu'il préside, M. de Marsy exprime le désir de voir quelques membres de la Société Académique du Nivernais assister aux réunions du Congrès et prendre part à ses travaux.

M. Mazoyer remet au Président pour les archives de la Société une très intéressante notice dans laquelle il décrit un certain nombre de modèles d'anciens ouvrages de navigation sur l'Yonne et le canal du Nivernais. Ces modèles que, en sa qualité de chef de l'important service, notre confrère a fort habilement fait exécuter en vue de l'Exposition rétrospective du travail, on les trouvera réunis sous le n° 80 de la Section des transports. Ils représentent les principaux ouvrages servant au mode de navigation spécial à la Haute-Yonne, à savoir le Pertuis de Clamecy, un train de bois pour flottage, le barrage de Basseville. De plus, pour la plus grande utilité de ceux de nos confrères qui s'intéresseraient à cette Exposition spéciale, M. Mazoyer a eu la bonne pensée de marquer sur un certain nombre de plans, offerts par lui, l'emplacement occupé par les objets qu'il expose.

Le Président constate l'empressement de M. Mazoyer à se montrer, en toute occasion, agréable à ses confrères, et l'en remercie de nouveau.

Vu le trop petit nombre des membres présents, M. Mazoyer est prié de réserver la suite de ses Études hydrologiques pour la séance prochaine.

La séance est levée.

Séance du 20 Juin 1889

Sont présents : MM. d'Asis-Gaillissans, *président;* de Flamare, Gueneau, Massillon Rouvet, Mazoyer, Valotte, Manuel.

Des excuses sont présentées au nom de MM. Léon Legendre et Sévat.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté sans observation qui en modifie la teneur.

Le Président communique une lettre du Secrétaire de la Société Philotechnique de Paris relative à un concours ouvert par cette Société. Le sujet était une pièce de poésie sur François Arago. La plus haute récompense (un prix de 200 fr.) est obtenue par notre confrère Marcel Coulloy. Au nom de la Société Académique, le Président félicite le lauréat de ce nouveau succès. Il ajoute que le jeune et ardent poète a pris part au Concours ouvert par la ville de Paris à l'occasion du Centenaire. Dans son poème intitulé *Résurrection*, l'auteur s'est heureusement inspiré de l'Ahasvérus d'Edgar Quinet. Le Président, auquel M. Coulloy a bien voulu communiquer le manuscrit de son poème, lui présage un accueil distingué auprès des membres éminents du jury parisien.

M. Abel Mazoyer donne lecture de la quatrième de ses Etudes hydrologiques appliquées au cours de la Loire. Il y traite aujourd'hui et de l'évaporation et du ravinement. C'est, dit-il, une sorte de parenthèse qui lui parait nécessaire pour appuyer plus solidement encore les conclusions vers lesquelles il tend, conclusions spéciales, intéressantes au plus haut chef pour les riverains de notre fleuve. M. Mazoyer explique la partie technique de son travail sur des ouvrages de ce genre à la construction desquels il a présidé, et particulièrement sur un fossé de dérivation d'un ravin, le ravin de Bourot, commune de Neuillé-le-Lierre (Indre-et-Loire), formant le cône de déjection de ce ravin dans la vallée de La Brenne. Cette photographie est offerte par M. Mazoyer à la Société Académique.

M. Lucien Gueneau a ajouté un nouveau chapitre à ses piquantes études sur les usages et mœurs de notre Morvan. Il s'agit, dans la présente communication, de la croyance aux plantes magiciennes de nos campagnes. M. Gueneau y passe en revue les herbes diverses et les superstitions qui s'y sont attachées. Le nombre en est considérable. M. Gueneau en a compté près de deux cents.

Enfin M. Massillon Rouvet est invité à rendre compte à ses confrères de ce qu'il a pu recueillir d'intéressant pour eux dans son récent voyage à Paris, à l'occasion du Congrès des Sociétés savantes.

M. Massillon Rouvet insiste surtout sur l'entretien auquel l'a convié fort gracieusement M. Edm. Le Blant, au sujet du sarcophage de Saint-Parize-le-Châtel et des dessins dont il lui a demandé communication. De cet entretien, dont notre confrère a conservé le plus reconnaissant souvenir, et pendant lequel l'éminent archéologue s'est intéressé tout particulièrement au chapiteau gallo-romain, dont il avait le dessin sous les yeux, il résulterait que ce chapiteau pourrait bien avoir appartenu à un monument, unique jusqu'à ce jour dans les Gaules, à un ciborium analogue à celui des fils de sainte Félicité, signalé par lui dans une de ses plus récentes études. Des fouilles ultérieures à Saint-Parize-le-Châtel ne confirmeraient-elles pas cette importante conjecture ?

M. Paul Robert, homme de lettres, à Paris, proposé par MM. d'Asis-Gaillissans et Gueneau, est admis à l'unanimité comme membre de la Société.

La séance est levée.

Séance du 24 Octobre 1889

Sont présents : MM. d'Asis-Gaillissans, *président;* Valotte, Massillon Rouvet, Gueneau, Abel Mazoyer, Sévat, Léon Jolly, Alf. Manuel.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. Mazoyer donne lecture de la cinquième de ses Etudes hydrologiques. Il traite de l'Influence des Forêts sur le régime des Eaux. C'est là un genre de culture qui exerce sur le régime des cours d'eau une influence favorable plus accentuée et plus permanente que le gazonnement des montagnes. C'est donc aux reboisements qu'il faut demander : 1° la défense des montagnes contre les eaux ; 2° la régularisation du régime des cours d'eau torrentiels. Il est utile de recommander, dans chaque commune de la partie montagneuse du bassin, tous les terrains peu productifs et surtout les plateaux dénudés. Mais s'il convient de reboiser les plateaux, il convient aussi de déboiser les plaines, l'écoulement déjà lent étant rendu encore plus difficultueux par la présence des forêts, et les eaux stagnantes engendrant des marécages et l'insalubrité.

M. Mazoyer termine son intéressante étude par une belle page de M. Surell, où le savant ingénieur signale les causes si regrettables de la disparition graduelle des forêts et présente le reboisement comme un grand travail « d'utilité publique. »

Le Président soumet à l'examen de ses confrères un certain nombre de pièces nivernaises qui lui ont été envoyées de Paris en communication.

La séance est levée.

Séance du 21 Novembre 1889

Sont présents : MM. d'Asis-Gaillissans, *président;* Jolly, Alf. Manuel, Massillon Rouvet, Mazoyer, Sévat.

Sont excusés : MM. Valotte, Lucien Gueneau, Legendre, le docteur Henry Collin fils qui avait annoncé pour la séance de ce jour deux communications, l'une sur une verrerie découverte aux portes de Saint-Honoré, l'autre sur des spécimens des époques paléolithiques et néolithiques recueillis dans la même région. Retenu à Saint-Honoré, notre confrère adresse par dépêche son excuse et ses regrets.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

MM. d'Asis-Gaillissans et Lucien Gueneau proposent d'admettre comme membre de la Société M. Caquet, ancien élève de l'Ecole Forestière, ancien inspecteur des Eaux et Forêts, maire de Saint-Hilaire-Fontaine. MM. d'Asis-Gaillissans et Alf. Manuel proposent l'admission de M. Guimard, ancien directeur de l'Ecole primaire supérieure et professionnelle de Château-Chinon, actuellement en résidence à Nevers. Cette double proposition est agréée avec un empressement unanime.

La parole est ensuite donnée à M. Massillon Rouvet pour la communication d'une note rédigée par lui et dont l'occasion lui a été fournie par un de nos confrères, M. Georges Lefebvre. Un historien, justement réputé, M. Henri Martin, place Noviodunum sur la rive gauche de la Loire. C'est une erreur complète, dit M. Massillon; la marche même de César deviendrait alors inexplicable. Au contraire, les circonstances historiques rapportées par lui s'accordent parfaitement avec la situation de l'oppidum sur la rive opposée.

M. Mazoyer donne lecture d'un chapitre nouveau de ses Etudes hydrologiques. Il traitera, dit-il, aujourd'hui, des torrents, de leurs différences et de leur analogie avec les rivières. Il décrit l'action des torrents doublement dangereuse et par l'arrachement des

terres à la montagne et par leur dépôt dans la vallée. Il étudie le profil en long des torrents et sa variation depuis l'origine, et arrive à conclure sur ce point, avec M. Surell, que le torrent est une rivière en formation et qui cherche sa pente ; que, comme tous les cours d'eau, il tend sans relâche à la stabilité. L'eau coule dans le lit d'un torrent d'après les mêmes lois que dans le lit des plus grandes rivières. Les phénomènes sont les mêmes, si ce n'est que le torrent les montre sur une plus grande échelle et les exagère. Cette analogie entre les torrents et les rivières, décrite avec clarté et précision, était, en effet, indispensable pour acheminer notre confrère vers la conclusion importante de ces intéressantes études et sur le régime de notre Loire qui lui apparaît comme n'ayant pas encore entièrement dépouillé les caractères torrentiels et sur les conditions hydrologiques du bassin qu'il considérerait comme favorables à la tendance du fleuve vers l'état de stabilité, sous réserve que l'on s'arrêtera dans la voie funeste du déboisement.

En terminant sa lecture, M. Mazoyer ajoute qu'il offre à ses confrères deux pièces qui se rattachent naturellement aux Etudes spéciales dont il vient de leur communiquer un nouveau chapitre. Ces pièces sont : 1° un texte sur la prévision des crues de la Haute-Loire et de la Loire centrale, note rédigée par lui pour le congrès météorologique de 1889 ; 2° un Recueil de graphiques et de tables numériques pour la prévision des crues de la Loire de Digoin à Briare.

Le Président remercie M. Mazoyer qui ne laisse échapper aucune occasion de se montrer agréable à ses confrères.

Avant de donner la parole à M. Massillon Rouvet, le Président communique un certain nombre de pièces nivernaises qu'il vient d'acquérir :

1° La Vue de Nevers, gravée par Mérian en 1656 ;

2° Celle de Moulins en Gilbert, de même date et de même origine ;

3° Une carte de sûreté délivrée le 15 floréal an 7 par les administrateurs municipaux du IIe arrondissement, division du Luxembourg, au citoyen Sébastien Scherff, natif de Nevers, imprimeur, et résidant à Paris depuis 1790 ;

4° Un recueil d'arrest de la cour de parlement portant defenses d'inhumer aux eglises et cimetieres d'icelles les corps des decedez en la Religion pretenduë reformee. Cette pièce se rapporte aux années 1618 et 1620. Elle contient les procès-verbaux d'un certain nombre d'exhumations, entre autres de celle du seigneur de Chalemant en Nivernois. Il y est dit que le corps reste deux mois dans l'église sans sépulture, en juillet et août, au grand scandale des catholiques. Ce qu'il y a de particulièrement intéressant dans ce volumineux procès-verbal, c'est qu'on y trouve une minutieuse description de l'église et des chapelles de Chalemant « un des plus beaux monuments du diocèse, » y est-il dit.

M. Massillon Rouvet donne enfin lecture d'une longue étude archéologique sur le pont d'Avignon construit par saint Benezet. Ce travail n'intéresse le Nivernais que par les circonstances dans lesquelles notre confrère a été sollicité à l'entreprendre. A une précédente séance, M. Mazoyer avait présenté un volume intitulé *Saint Benezet, patron des ingénieurs*, œuvre posthume de M. A. Barré de Saint-Venant, ancien ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, membre de l'Institut, et il avait pensé que la Société Académique accepterait volontiers cet ouvrage en souvenir des fonctions mêmes que M. de Saint-Venant avait eu à remplir à Clamecy. Les membres présents estimant que l'opuscule de M. de Saint-Venant était de nature à intéresser particulièrement M. Massillon Rouvet, architecte et contadin d'origine, lui en avaient remis l'examen.

C'est le résultat de cet examen que M. Massillon apporte aujourd'hui à ses confrères, avec les proportions d'une ample étude sur l'œuvre capitale de Benezet, le pont d'Avignon. Ce pont a, paraît-il, une légende miraculeuse sur laquelle s'était étendu M. de Saint-Venant avec une complaisance qu'expliquent les sentiments particuliers et l'ardente foi du savant auteur. Cette légende, M. Massillon n'avait garde de l'omettre, se réservant d'ailleurs de l'interpréter et d'en adapter certaines particularités à la thèse qu'il soutient. Au lieu d'expliquer le grand et dispendieux travail d'un simple berger sur lequel Dieu avait jeté les yeux, il l'explique, sans détruire au fond la légende, par des moyens moins surnaturels et plus humains. D'autre part, il étudie avec sa compétence spéciale, sur des photographies qu'il s'est procurées à cet effet et sur des notes et croquis qu'il possédai

de longue date, ce qui subsiste aujourd'hui du pont de Benezet, c'est-à-dire quatre arches sur dix-huit, qui menaçaient, naguère encore, d'encombrer, en s'écroulant, la passe navigable du bras du fleuve qui côtoie la ville. Cette partie subsistante, M. Massillon Rouvet l'a étudiée fort attentivement; il en fait passer sous les yeux de ses confrères les belles épreuves photographiques, et ainsi que les dessins fort habilement composés par lui pour appuyer son argumentation. Pourquoi, demande-t-il, la chapelle, à la seconde pile, est-elle en contre-bas du tablier du pont de 4^m 50? Pourquoi a-t-on coupé la nef dans sa hauteur par une voûte au niveau du tablier? Pourquoi y a-t-il des portes et croisées bouchées? Pourquoi ne peut-on accéder dans la chapelle par ces mêmes portes, malgré l'escalier qui descend? Et alors se pose pour M. Rouvet cette alternative : ou bien l'œuvre de Benezet est le pont actuel et, dans ce cas, la chapelle n'est pas de lui, et le pont a été construit sur les restes d'un autre pont plus ancien; ou bien la chapelle est l'œuvre de Benezet et le pont actuel est celle d'un autre constructeur. C'est cette dernière thèse que M. Massillon Rouvet s'est appliqué à établir. Selon notre confrère, il ne reste du pont de Benezet que les piles et la chapelle.

La séance est levée.

Séance du 19 Décembre 1889

Sont présents : MM. d'Asis-Gaillissans, *président;* Valotte, Lucien Gueneau, Mazoyer, François Caquet, Paul Robert, Sévat, Massillon Rouvet, Alf. Manuel.

Le procès-verbal de la séance de novembre est lu et adopté.

A l'occasion de la partie du procès-verbal relative à la dernière communication de M. Abel Mazoyer, notre nouveau confrère, M. Fr. Caquet, pour qui l'objet même de l'étude mentionnée présentait un intérêt particulier, intervient et appuie de sa compétence spéciale en matière forestière quelques-unes des conclusions de M. Mazoyer sur les effets funestes du déboisement. Il demande ensuite si la méthode hydrologique ne permettrait pas de remonter jusqu'aux conditions déterminantes des grandes crues et de prévoir par suite la hauteur probable du maximum. De pareilles indications seraient un précieux service rendu au département de la Nièvre dans sa partie exposée aux inondations.

M. Mazoyer répond que l'administration des Ponts et Chaussées poursuit l'organisation des services d'annonce des crues dans toute la France. En ce qui concerne le bassin de la Seine, ce système administratif d'avertissement qui remonte à M. l'ingénieur Belgrand, est déjà complètement organisé; pour la partie supérieure de la Loire, les prévisions techniques ont fait déjà l'objet d'un mémoire de M. l'ingénieur en chef Jollois, publié en 1881 dans les Annales des Ponts et Chaussées. Les études de M. Jollois enbrassaient la Loire depuis le point où elle commence à être un cours d'eau de quelque importance jusqu'à Digoin où elle devient un véritable fleuve. Lui-même, s'inspirant des méthodes indiquées par M. Jollois et des essais déjà tentés pour la section de la Loire centrale, il a formulé pratiquement les règles de l'annonce des crues pour cette section du fleuve de Digoin à Briare. Des tables de prévision avec les graphiques correspondants viennent d'être terminées et ont reçu l'approbation ministérielle en date du 26 août 1889. Quel que soit le genre de crues, qu'elles soient dues aux pluies qui tombent dans la région de la Loire supérieure, à celles qui tombent sur les bassins secondaires, ou enfin que les crues soient dues aux effets combinés des deux modes précédents (tels sont les trois types auxquels on peut les ramener), les prévisions, sauf exceptions assez rares, sont exactes à moins de 0^m 10 près. Ce résultat paraît suffisant dans la pratique du service.

Quant aux causes des grandes crues, M. Mazoyer croit pouvoir les rattacher à des perturbations météorologiques, dont il resterait à déterminer les lois. Aussi peut-il dès aujourd'hui annoncer la série d'études météorologiques destinées à compléter les Etudes hydrologiques qui touchent à leur terme.

M. Mazoyer accepte encore la parole pour compléter sa précédente communication. Il présente à ses confrères une carte de la Loire, où par des teintes plates ingénieusement

distribuées, il a rendu sensible aux yeux le régime de notre fleuve, avec ses étangs, ses étranglements ou cols, ses rapides. Grâce à cette habile disposition, on peut se rendre aisément compte de la façon dont la Loire a procédé dans des époques géologiques assez éloignées sans doute, et dont elle procède, pour se créer sa pente.

A la demande du Président, M. Massillon Rouvet communique un certain nombre de croquis intéressants dont il est l'auteur, et des plans de Nevers et de sa banlieue, qu'il s'est procurés. Croquis et plans entreront dans un grand travail dans lequel notre actif confrère tentera de reconstituer notre vieille cité depuis la période gauloise jusqu'aux âges où son histoire devient plus facile. — Vaste et curieux effort dont l'auteur lui-même ne se dissimule sans doute pas la hardiesse, et où il est à craindre qu'il ne rencontre des lacunes difficiles à combler.

M. Paul Robert, que la Société a été particulièrement heureuse d'accueillir, vient de terminer un premier voyage de trois mois dans le Morvan. Il a visité en entier l'arrondissement de Clamecy, et il rapporte près de 200 vues photographiques qu'il fait passer sous les yeux de ses confrères. Il annonce qu'il travaille à un grand ouvrage sur la Nièvre au point de vue pittoresque et artistique, et qu'il va commencer la publication par l'arrondissement visité par lui pendant la dernière saison. Les explications dont M. Paul Robert accompagne sa communication promettent un tableau d'un grand intérêt, œuvre sincère d'un artiste et d'un lettré. M. Paul Robert est vivement félicité par les membres présents.

Avant de lever la séance, le Président reçoit deux monnaies nivernaises des dernières années du XVIe siècle, dont M. Alf. Manuel fait don à la Société. Le type en est connu : à l'adroit, le lion et les billettes, et autour CIVITAS NIVERNENSIS. A l'avers, l'exergue : *Auspicata sub rege unitas.*

La séance est levée.

Vu et certifié conforme :

Le Président,

D'ASIS-GAILLISSANS.

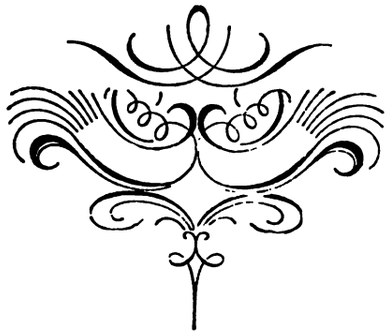

LA LÉGENDE DE SAINT GENGOUX

SA FONTAINE MIRACULEUSE, SON GRAND LIVRE, LA LÉGENDE DE LA SAINTE

Dans la riante vallée de la Séglise, à dix kilomètres environ et au nord-est de Luzy, un peu avant d'arriver à Larochemillay, on aperçoit à sa gauche, penchée sur les flancs d'un coteau boisé, une vieille église dont le clocher émerge au-dessus de deux ou trois vieilles maisons qui se cachent dans la feuillée. — Arrête-toi, voyageur, et salue : c'est là *Saint-Gengoux*. Ce nom seul en dit assez.

Ce modeste hameau, autrefois paroisse, jouit, en effet, d'une renommée mystérieuse qui le dispute à celle du Beuvray, notre montagne sainte, dont tout Morvandeau ne prononce le nom qu'avec une sorte de terreur sacrée.

Aussi, cher lecteur, tout en grimpant pas à pas la longue et rude côte de *la Gravelle*, qui n'a pas volé son nom, laissez-moi vous conter ce qu'on raconte chez nous des mystères de ce lieu célèbre, de sa fontaine miraculeuse, de son grand livre et de sa sainte dont le nom est connu de Dieu seul.

Et d'abord, qu'est-ce que saint Gengoux ? Saint Gengoux, *Genulphus* ou saint Genou, comme on le nomme encore, est un saint de haut renom et de grande capacité qui doit à ses infortunes conjugales d'avoir été choisi pour le patron des maris... voyons, le nom m'échappe, mais vous le devinerez sans peine, il est des plus français du reste. — On dit aussi qu'il est le patron des tanneurs, des cordonniers, etc., sans que j'en sache bien les motifs.

Au dire des historiens, ce saint vivait du temps de Pépin-le-Bref, dans le pays de Langres, et commença par être un vaillant soldat. Il dut alors à ses hautes vertus le don de guérir des gouttes, de préserver les moutons de la clavelée et autres maladies auxquelles ils sont sujets. On affirme encore qu'il rendait la vue aux aveugles, faisait marcher les paralytiques, redressait les bossus, guérissait du mal de dents et exécutait enfin tout ce qui concerne le métier d'un saint bien appris.

Sa femme, qui eût préféré sans doute le voir se livrer à des occupations moins austères, non contente de chercher hors du logis des distractions extra-conjugales, poussait le cynisme jusqu'à rire des miracles de son bonhomme de mari et lui rendait, paraît-il, la vie fort dure.

Un jour qu'elle était d'humeur gaie, ne lui vint-il pas en tête de dire : « Puisque tu fais tant de miracles, fais donc que mon c... chante. Mais, à peine avait-elle dit, qu'elle fut exaucée, et dès lors elle ne put dire un seul mot sans qu'incontinent, son c... ne se mît à chanter de belle façon.

Au lieu de demander pardon à Dieu et à son saint mari, elle n'en continua que de plus belle sa vie de débauche, ce que voyant, le malheureux saint prit le parti de quitter le pays et sa moitié avec.

Arrivé dans les environs de Guebviller, vers un frais vallon qui porte aujourd'hui son nom, il fut pris d'une grande soif. Ayant aperçu un laboureur qui amenait de l'eau d'une source voisine pour en arroser son pré, il lui demanda combien il voulait de sa source. Celui-ci répondit en se moquant qu'il la lui donnait pour cent écus s'il voulait l'emporter. Il ne pensait pas si bien dire, car le saint, plongeant son bâton dans l'eau, l'aspira tout entière, sans qu'il en restât une seule goutte, et jeta au paysan ébahi les écus qu'il demandait.

Parti de là, il s'en vint en Bourgogne, et ayant choisi le lieu où il voulait fixer sa demeure, il y planta son bâton. Immédiatement la source en sortit, se creusa une belle fontaine qui, depuis lors, n'a cessé de faire miracle au nom du saint et de féconder le pays de son eau bienfaisante.

Certains historiens affirment que c'est à Saint-Gengoux-le-Royal que ce miracle eut lieu et que c'est là que se retira le saint. Chacun des villages, et il y en a un certain nombre qui portent aujourd'hui le nom du saint vénéré, revendique pour lui cet honneur, mais la suite de cette histoire va nous prouver qu'il n'y a qu'un seul véritable saint Gengoux, le nôtre.

Notre saint vivait heureux dans une modeste cabane, près de sa chère fontaine et continuait à y faire des miracles qui attiraient près de lui de nombreux pèlerins, quand son infidèle épouse apprit, par la renommée de ses exploits, le lieu de sa retraite. Elle vint l'y retrouver et le fit assassiner par son amant.

C'est en raison de cette infortune que Dieu, pour le récompenser, en fit le patron des maris malheureux, et lui donna charge d'en former une grande confrérie dont il tiendrait registre.

Or, tout le monde sait chez nous que c'est à Saint-Gengoux même que se trouve ce précieux livre, sur lequel une main mystérieuse inscrit chaque jour les noms des maris qui ont acquis des droits à faire partie de la bienheureuse confrérie, dont on ne saurait dire qu'elle compte beaucoup d'appelés mais peu d'élus.

Les gardiens de ce singulier registre, au dire des gens du pays, se le transmettent de génération en génération, et votre conducteur ne manquera pas de vous conter qu'il l'a vu et que tel ou tel vient d'y être inscrit. Il n'y a jamais mariage au pays sans qu'on en parle et qu'on ne conte là-dessus une de ces histoires dont nos pères étaient si friands.

Donc, puisque nous possédons le livre, nous possédons bien le saint, et notre Saint-Gengoux est bien le lieu où il fit miracles.

Une autre preuve encore de la vérité de notre dire, et celle-là est des plus historiques, c'est que saint Gengoux, qui fut bien un personnage en chair et en os, donna, en 870, la terre de Sardolles aux bénédictins de Saint-Genest de Nevers qui se flattaient en outre d'avoir recueilli et de posséder son chef, relique certainement des plus curieuses et sur laquelle on pouvait vérifier, à coup sûr, si ce qu'on dit de la conformation spéciale de la tête de certains pauvres maris est véritable.

Quoi qu'il en soit, il est certain que la fontaine du bon saint continua à faire miracle après sa mort. Les pèlerins accoururent en foule dans ce lieu célèbre. On y bâtit une chapelle et un hameau s'y éleva. Peut-être même pourrions-nous admettre que le célèbre prieuré de Vannoise, qui se trouvait non loin de là, dût son origine à ces pèlerinages.

Mais revenons à la fontaine.

Chaque année, au jour de la fête du bienheureux, qui tombe le onze de mai, on se rend de tout le pays voisin en pèlerinage dans ce lieu vénéré, pour demander à Dieu, par l'intercession du saint, de protéger les moutons contre la clavelée, les mauvais sorts et autres maléfices des méchants esprits et des sorciers.

Le curé de Larochemillay vient, ce jour-là, célébrer une messe solennelle dans la vieille église et, comme toute peine mérite salaire, il engrange pieusement les toisons, œufs, étoupes et autres offrandes que ne manquent pas d'apporter les pèlerins. On sait que ces pieuses offrandes sont toujours agréables à Dieu ainsi qu'à ses représentants d'ici-bas.

La messe dite et les vœux acquittés, les pèlerins, — je devrais dire les pèlerines, car ce sont surtout les ménagères qui assistent à cette cérémonie, — viennent s'asseoir sur les bords de la fontaine et y prennent le repas symbolique d'œufs durs qui fait également le fond des repas du pèlerinage de la fontaine Saint-Martin au Beuvray.

L'œuf dur, en effet, et nous en reparlerons au sujet des œufs de Pâques, possède des vertus à nulles autres pareilles et rien ne saurait le remplacer dans ces fêtes champêtres.

Tout en épluchant les œufs et en buvant largement de l'eau de la fontaine sacrée, on cause, bien entendu, du grand livre et des nouveaux inscrits, puis on raconte tout bas la légende de la Sainte.

La Sainte, on ne lui connaît pas d'autre nom, n'est autre chose qu'une petite statue de bois grossièrement travaillée, à laquelle il manque un bras et dont le ventre légèrement proéminent semble indiquer ce qu'on est convenu de nommer une personne dans une situation intéressante.

La légende est malheureusement presque aussi incomplète et aussi défigurée que la statuette. En passant d'âge en âge, elle a été mutilée d'un côté, gonflée de l'autre ; mais, telle quelle, on voit qu'elle se rattache d'une façon bien évidente à celle de notre saint et aux miracles de sa fontaine. Je vous la donne telle qu'elle m'a été contée par un de mes amis de Larochemillay, M. Guibert, qui a pu en recueillir quelques fragments à l'aide desquels il m'a été permis de la recomposer en partie.

Au temps jadis, vivait dans le vieux castel de Thouleurs, dont on aperçoit encore les ruines sur le sommet du pic de ce nom, tout à côté de Saint-Gengoux, un noble et illustre seigneur. Il venait à peine de se marier à une noble demoiselle, dont le nom ne nous est pas parvenu, qu'il fut obligé d'aller batailler contre les Sarrazins ou autres ennemis de la foi. Il avait serment, et il partit laissant sa chère compagne sous la garde de quelques vieux hommes d'armes, de ses servantes et d'un page encore trop jeune pour pouvoir le

suivre à la guerre. C'est en vain que celui-ci essayait de consoler sa belle maîtresse en lui jouant sur son luth les plus beaux airs du temps. Rien n'y faisait, la dame ne cessait de gémir et de penser à son pauvre mari. Les mois et les ans se passèrent, et de lui pas de nouvelles. Tout le monde finit par le croire mort, et peu à peu la dame oublia son noir chagrin.

Pendant ce temps, le petit page avait grandi et était devenu un beau seigneur. Ses chants et sa constance finirent un jour par trouver le chemin du cœur de sa belle maîtresse, et ils s'aimèrent.

Ces choses-là finissent toujours par se savoir, et les pauvres amoureux n'avaient malheureusement pas pensé au grand livre de saint Gengoux.

Comment le mari trompé apprit-il son infortune ? Personne ne le sait, mais on croit qu'il en fut informé par le saint lui-même, qui lui fournit en même temps les moyens de sortir de la prison dans laquelle les Sarrazins le tenaient enfermé.

A l'heure donc où on ne pensait plus à lui, voilà qu'il arrive brusquement. Aussitôt il ordonne à sa femme, qui ne savait que dire, de venir avec lui à la fontaine pour y prêter serment qu'elle lui était restée fidèle.

La pauvre malheureuse, plus morte que vive, et qui, paraît-il, portait déjà les marques de sa grossesse, se laisse conduire et, au lieu de s'excuser, veut prouver son innocence, suivant la mode du temps, par l'épreuve de l'eau. Elle entre son bras dans la source et dit : « Je jure que je suis restée fidèle à mon serment et, si j'ai menti, je veux bien que mon bras reste tout de suite dans l'eau. »

Sitôt dit, sitôt fait. Son bras se détache de son pauvre corps, et la dame n'en retire que le moignon de l'épaule.

La légende se termine là. Faut-il penser que la malheureuse amputée, chassée du château par son mari outragé, se retira dans quelque retraite ignorée où elle fit pénitence, et y mourut en odeur de sainteté? C'est ce que semblerait prouver la statue de la Sainte qui est bien, à n'en pas douter, celle de la châtelaine de la légende.

Or, cette légende, et je regrette presque d'avoir à le dire, se retrouve dans la vie de saint Gengoux, et c'est à sa propre femme que l'accident en question arriva. Seulement le saint voulut bien lui pardonner ce premier méfait et lui rendre son bras, ce qui ne l'empêcha, comme nous l'avons vu, de faire assassiner plus tard son mari.

Dans tous les cas, cette légende vient à point pour confirmer ce que nous disions de l'authenticité de notre saint Gengoux et de notre fontaine, qui est bien celle qu'il apporta dans son bâton.

Serait-ce de là que vient le proverbe : « Fontaine, je ne boirai pas de ton eau? »

Comme dans toute histoire il y a une morale ; qu'on me permette d'en tirer celle-ci :

Mesdames, que ceci vous apprenne,
Quand vous trahirez vos serments,
A ne pas jurer par la fontaine
De Saint-Gengoux-en-Morvand.

L. GUENEAU.

CLERMONDE DE PARZY

Conte Nivernais

Le castel de Parzy (1) commande les vallées
Où s'engouffre en geignant la rafale d'hiver ;
Il s'effondre, et le temps dévore, comme un ver,
Lentement ses vieux murs et ses tours désolées.

Il neige sur les bois, sur la plaine et les monts ;
Le vent semble plumer des millions de cygnes ;
La terre s'assoupit sous des blancheurs insignes ;
Des loups hurlent là-bas plus noirs que des démons.

La nuit et le silence enveloppent les chaumes
Où le serf transi rêve aux futures moissons,
Tandis qu'au loin les pins ont d'étranges frissons,
Pareils aux grincements des estocs sur les heaumes.

Ecoutez !... C'est Noël ! — Des carillons joyeux
Ebranlent les clochers d'alentour, mais personne
Ne répond aux appels de la cloche qui sonne. —
C'est minuit ! — Le sommeil a fermé tous les yeux.

Seule, dernier rejet des gloires féodales,
Clermonde de Parzy, la vierge aux regards bleus,
Prie en croisant ses bras sur ses deux seins frileux,
Aussi pâle qu'un lis incliné sur les dalles.

---

(1) Restes du château de Parzy, dans la vallée de Garchizy.

Sans pouvoir maîtriser sa fièvre et ses effrois,
Elle grelotte et croit que les neiges des pôles
Ont croulé tout à coup sur ses frêles épaules,
Tant son visage est blême et ses membres sont froids.

Son pauvre lévrier vient de mourir près d'elle.
C'était son compagnon depuis bientôt deux ans :
Elle aimait caresser ses reins doux et luisants
Et narrer son angoisse à cet ami fidèle.

— « Rien ne m'aimera plus ! — Et qui me sera cher ?
» Je défaille, et mon sang se fige dans mes veines,
» Et l'ombre de moi-même est sœur des ombres vaines,
» Et je sens des baisers glacials sur ma chair ? »

— Muette, — son cœur saigne et la douleur la plie.
Elle s'affaisse, pleure et rend grâce à son Dieu,
Si bas que l'on dirait un murmure d'adieu
A son castel désert, au monde qui l'oublie.

Mais de son encologe ouvert tombe une fleur,
Une fleur d'églantier séchée entre deux pages
Qu'au printemps lui cueillit le plus charmant des pages,
Un jour qu'ils devisaient sous le parc enjôleur.

— « O souvenir d'antan, gage d'amour, ô rose,
» Tu ranimes mon cœur contre les durs frimas !
» J'ai chaud, je vis, je ris et je t'aime. — Tu m'as
» Sauvée, et plus que toi, ma rose, je suis rose ! »

— Cependant qu'elle dit : Ami, tu reviendras !
Qu'elle baise longtemps l'églantine en silence,
L'huis s'ouvre à deux battants, un chevalier s'élance...
C'est son page adoré qui lui tend ses deux bras.

MARCEL COULLOY.

PROMENADES ARCHÉOLOGIQUES

à Cosne, en Donziais et en Puisaye

La ville de Cosne offre à l'archéologue et au touriste quelques vestiges intéressants. Située sur la voie antique allant de Nevers à Paris, dont on a retrouvé des traces au sud, Cosne remonte à une haute antiquité. Elle est mentionnée déjà dans l'itinéraire d'Antonin, document de la fin du IIIe siècle, sous le nom de *Condate*, d'un mot celtique signifiant confluent (1), nom qui lui a été donné à cause de sa position au confluent du Nohain et de la Loire.

Quelques restes romains ont été trouvés à Cosne de loin en loin ; M. de Soultrait, dans son *Répertoire archéologique de la Nièvre* (2), cite de beaux fragments de vases décorés de sujets en relief. Nous même avons vu retirer des tuiles à rebords romaines très caractéristiques de travaux de fondation de maisons.

C'était déjà une paroisse sous l'épiscopat de saint Aunaire *(Aunacharius)*, évêque d'Auxerre (572-603), qui, dans son règlement pour les stations à faire à son église cathédrale par le clergé des différentes paroisses de son diocèse, assigne le 16 janvier à Cosne et à Tracy-sur-Loire : *XVI die, Condida cum Draptiaco* » (3). A cette époque, la forme du nom s'était déjà quelque peu altérée, et de *Condate* était devenue *Condida*. Un des successeurs de saint Aunaire, saint Tétrice *(Tetricus)* (691-706), ayant renouvelé ce règlement, la troisième semaine de juin fut assignée à Cosne : « *III ebdomada* [*Junii*], *Condida* » (4).

En 849, par acte du 16 janvier passé à Bourges, le roi Charles-le-Chauve confirma la donation que l'évêque Héribald (849-857) avait faite à son chapitre d'Auxerre, pour la

---

(1) J. Quicherat. *De la formation française des anciens noms de lieux.* Paris, Franck, 1867, p. 42. D'Arbois de Jubainville. *Recherches sur l'origine de la propriété foncière et des noms de lieux habités en France (période celtique et période romaine).* Paris, Ernest Thorin, 1890. p. 153.

(2) Paris, Imprimerie nationale, 1875, colonne 85.

(3) *Gesta Pontificum Autissiodorensium*, Duru. *Bibl. Hist. de l'Yonne,* I, 328. Lebeuf, *Histoire d'Auxerre,* édition Challe et Quantin, I, 125.

(4) *Gesta Pontif. Autiss. Bibl. Hist. de l'Yonne,* I, 344. Lebeuf, Ibid., I, 165.

vient de voir que l'évêque Humbaud construisit, vers la fin du XIe siècle ou dans les premières années du XIIe, un hôtel tout à côté de la chapelle de Notre-Dame. La construction qui subsiste est d'une date plus récente, mais l'histoire biographique des évêques d'Auxerre, racontant la vie de l'évêque Hugues de Noyers (1183-1206), nous dit qu'il bâtit à Cosne, sur l'emplacement qui avait été préparé par ses prédécesseurs, une maison épiscopale d'une très grande magnificence (1). D'où il faut conclure que la construction faite par l'évêque Humbaud, pour une cause ou pour une autre, n'avait pas eu une longue existence, puisque cent ans plus tard environ un de ses successeurs est obligé de construire un nouvel hôtel épiscopal.

Il faut encore mentionner une très jolie maison de la Renaissance située entre l'église Saint-Jacques et le collège, construite avec beaucoup d'élégance.

Le collège, vastes bâtiments de la fin du XVIIe siècle, présente peu d'intérêt.

L'église de Saint-Agnan, dans le faubourg de ce nom, au sud de la ville, offre aux yeux du promeneur une belle abside romane du XIIe siècle, plusieurs fois décrite et représentée. Sous le porche fort simple se trouve un curieux portail roman de la même époque que l'abside qui a été décrit par M. Crosnier et M. de Soultrait. Le reste de l'église a été remanié à diverses époques, notamment après le désastre arrivé en 1738 et ainsi raconté dans les registres paroissiaux : « Le mesme jour, troisiesme mars 1738, à quatre heures et demie du matin, nous avons eu la douleur de voir la ruine entière de notre église qui a péri par le poids immense du clocher qui étoit entre le chœur et la nef, qui a fait écrouler les piliers. Cette église étoit du sixième siècle ; le clocher avoit été brulé en 1626, les cloches fondues. Aujourd'huy, dans la chute du clocher, de quatre cloches qui y étoient, il n'y en a eu qu'une cassée ; les bans de l'église, qui luy faisoient une rente d'environ 50 livres, ont été entièrement écrasez avec les stalles du chœur, une chaire toute neuve, les tableaux des autels, les autels mêmes, les bastons des confrairies du Saint-Sacrement, de Saint-Eloy et de Saint-Hubert, en un mot, tout a péri, exceptez le rétable, le tabernacle et la sacristie, que Dieu, par sa miséricorde, nous a conservés. Cette église, en réparations depuis 1718, avoit coûté jusqu'à ce jour dix mille livres » (2).

A l'intérieur, nous mentionnerons à la première travée du collatéral sud une sculpture de la Renaissance, représentant la crèche de Bethléem, encadrée de pilastres historiés et mutilée (3).

Aux murs de la nef se trouvent suspendus plusieurs portraits de religieuses bénédictines des XVIIe et XVIIIe siècles, quelques-uns sont assez bons. Ce sont sans doute les prieures du couvent qui fut établi au faubourg Saint-Aignan sous l'épiscopat de Pierre de Broc (1640-1671). Ces religieuses étaient soumises à la règle de la réforme du Val-de-Grâce (4). En 1750, elles étaient au nombre de dix-huit sœurs de chœur et cinq converses (5).

---

(1) « Apud Tociacum et Conadam, castra videlicet episcopalia, in areis a suis predecessoribus preparatis, domos condidit episcopales et nobilitatis immense. » *Gesta Pontificum Autissiodorensium, Bibliothèque Historique de l'Yonne*, I, 435.

(2) Registres paroissiaux de Saint-Aignan, à la mairie de Cosne.

(3) Les observations archéologiques ont été faites par l'auteur de ce récit et son compagnon de voyage, M. Arthur de Guerchy, en mai 1888.

(4) LEBEUF, *Histoire d'Auxerre*, 2e édition, II, 251.

(5) *Ibidem*, II, continuation par Challe et Quantin, p. 335.

En face de l'abside de l'église, on vient d'encastrer dans le mur d'une maison neuve une console de la fin du XVe siècle trouvée dans la démolition d'une vieille maison située sur le même emplacement. Elle représente un écusson tenu par deux anges et portant trois aumônières carrées avec une fleur de lis en abîme.

Ces armes ont quelque analogie avec celles du prieuré de La Charité-sur-Loire, dont dépendait, dès les premières années du XIIe siècle, celui de Saint-Aignan de Cosne (1).

Avant de quitter Cosne, il faut citer la jolie vue que l'on a du pont connu sous le nom de *Pont du Dimanche*. Le Nohain, arrivant à Cosne, coule à travers de vertes prairies, et ses rives ombragées de grands arbres vigoureux produisent le plus joli effet.

Le lit de la Loire, d'une largeur excessive et séparé en deux bras par une île assez étendue, est, comme en bien d'autres endroits, encombré de bancs de sable. Il est traversé par un pont suspendu d'une grande longueur. A deux kilomètres environ de son extrémité, on aperçoit le sommet des tours d'un vieux château assez considérable, c'est le château de Buranbure, ancienne seigneurie de la famille de Bar, qui, dans les deux derniers siècles, a eu des possessions importantes en Nivernais.

Au sud de la ville de Cosne, à environ quatre kilomètres, au-dessus des escarpements qui bordent la Loire, dans une jolie situation d'où la vue s'étend au loin sur le cours du fleuve, au milieu d'une plate-forme entourée de vestiges de fossés et de pans de murailles écroulées, s'élève la petite chapelle de Sainte-Brigite de Villechaud. La construction en est assez récente, sauf une tourelle du XVe siècle, garnie de meurtrières, accolée au côté nord de la chapelle. A l'extérieur de l'abside, dans l'axe de la construction et à une certaine hauteur, se trouve une jolie croix fleuronnée, du XIIIe siècle, en pierre blanche; le centre de la croix forme un cadre en losange qui est occupé par une main bénissante. C'est tout ce qui rappelle le souvenir d'un ancien château des évêques d'Auxerre, construit en ce lieu par l'évêque Guy de Mello. (1247-1269). Sa construction avait été troublée par le comte de Nevers Eudes, qui avait fait défense à l'évêque de continuer les travaux commencés. Celui-ci avait dû en appeler à la cour du roi et avait eu gain de cause. Son biographe vante la beauté de la construction qu'il décrit. Le château, défendu par des fortifications, se composait d'un double corps de bâtiments et d'une chapelle d'une noblesse exquise; des fossés avaient été taillés dans la roche vive. Ce que loue surtout le biographe, ce sont les caves creusées à même le rocher, sous l'aire de la cour, à une très grande profondeur : le vin s'y gardait, et aux jours les plus chauds de l'été, à l'époque même où l'on était sous les brûlantes ardeurs du signe du lion, il fournissait une boisson fraîche comme glace. Hors de l'enceinte principale, mais comprises aussi dans les murs, se trouvaient l'écurie et une grange d'une capacité immense. Enfin, hors du pourpris, l'évêque avait fait planter des vignes composées de plants de choix qui, chaque année, produisaient en abondance la liqueur génératrice de l'ivresse, à la grande admiration de l'écrivain (2), qui semble décéler là son origine auxerroise.

---

(1) De Lespinasse, *Cartulaire de La Charité*, p. 362.

(2) « Apud Villam-Catuli prope Conadam, locum in proprio ecclesie solo, mediocriter eminentem, quem Ligeris fluvius ante currit, situs amenitate conspicuum, et diffundentem longe radios visionis elegit, cujus oblectamentis allectus receptaculum quoddam ad recreationem nature et levamen fatiscentis inquietudinis, sicut interdum expedit, inchoavit ibidem; sed per principem secularem, videlicet antedictum Odonem filium ducis Burgundie, tunc comitem Nivernensem, fuit ab opere cepto prohibitus, cujus prohibitionem in curia regis, adeo victrice constancia prosecutus fuit, quod demum

La date approximative de la construction du château de Villechaud nous est fournie par le registre des visites de l'archevêque de Rouen, Eudes Rigaud. Ce prélat passa, en effet, à plusieurs reprises, à Cosne et aux environs : la première fois, en 1250, se rendant auprès du pape Innocent IV, à Lyon. Le prélat, arrivé à Bonny le 29 septembre, en repart le lendemain 30 pour aller coucher à La Charité (1), sans s'arrêter à Cosne. A son retour de ce voyage, il arrive à La Charité le 19 novembre, de là va coucher à Cosne le lendemain 20, et en repart le 21 pour aller coucher à Bonny (2).

En 1251, allant une seconde fois de Rouen à Lyon, après s'être arrêté le 7 mars à Bonny, pour y passer la nuit, Eudes Rigaud arrive à Cosne le lendemain 8, y couche et en repart le 9 pour aller à La Charité (3).

En 1254, revenant de Rome, l'archevêque de Rouen part le 23 août de Nevers, où il est arrivé pour coucher la veille, s'arrête à Cosne pour y passer la nuit, et en repart le lendemain 24 pour aller jusqu'à Gien où il prend gîte (4).

Huit ans plus tard, en 1262, Eudes Rigaud, revenant de Clermont, arrive le 14 juillet à La Charité, d'où il repart le lendemain 15 pour aller coucher à Villechaud, manoir de l'évêque d'Auxerre, et y est reçu aux frais de ce prélat ; il en repart le 16 pour aller à Ouzouër-sur-Trézée (5).

C'est donc entre le 23 août 1254 et le 15 juillet 1262 que la construction du château de Villechaud fut terminée et que ce manoir fut habitable.

Eudes Rigaud y revint encore une fois en 1268, au retour du concile de Bourges, en compagnie de Guy de Mello. Il s'était arrêté à l'abbaye de Saint-Satur les 1er et 2 février avec ce prélat, et avait été pris d'un tel rhume qu'il n'avait pu célébrer la messe en cette abbaye, ni y prêcher, ni y accomplir aucune des fonctions épiscopales. De là, l'archevêque de Rouen était venu le 3 coucher à Villechaud avec l'évêque qui lui donnait l'hospitalité dans son château. Le lendemain 4, ils étaient partis ensemble de Villechaud pour aller coucher à Varzy, et là encore c'était Guillaume de Mello qui était l'hôte d'Eudes Rigaud (6).

Après Guy de Mello, les évêques d'Auxerre continuèrent, pendant tout le cours des XIIIe et XIVe siècles, à se retirer de temps en temps dans leur château de Villechaud. Pierre de Villaines, l'un d'eux (1344-1347) en augmenta les fortifications qu'il garnit de pièces d'artillerie (7). C'est qu'on était alors au commencement d'une des plus mauvaises

---

in jure comite succombente, et regia declarante sententia, quo ab incepto per comitem jure non poterat prohiberi, ex prohibentis resistentia provocatus, ceptum opus in munitionem, aulam geminam et capellam nobilitatis exquisite provexit habitationi regie congruentes, nativa rupe circumquaque excisa, que pre sua laudabili pulcritudine intuencium morantur oculos, intuendo delectant animos, et habitatores jocunda reficiunt mansione : rursus excisis in profunto subter aulam sicce ruppis visceribus cavas fecit ad vinorum custodiam, que temporibus ebullientis estatis et estuantis leonis meri potum exhibent glacialem : extra fortericiam, sed tamen infra loci continentiam depressis muralibus circonclausam, stabula pro equis et grangiam lapideam capacitatis immense construxit, nec procul ab hiis, extra porprisiam, plantavit vineas ex plantis diversorum vinetorum electis, que tremulentam annis singulis afferunt ubertatem. » *Bibl. Historiq. de l'Yonne,* I, 500 et 501.

(1) *Registre des visites pastorales d'Eudes Rigaud, archevêque de Rouen,* 1258-1269, publié par Th. Bonnin, 1845, p. 96. Communication de M. Arthur de Guerchy.

(2) *Ibid.*, p. 97.

(3) *Ibid.*, p. 107.

(4) *Ibid.*, p. 186.

(5) *Ibid.*, p. 436.

(6) *Ibid.*, p. 594.

(7) Lebeuf, *Histoire d'Auxerre,* 2e édition, I, 518.

époques de notre histoire : la guerre de cent ans était commencée, il fallait se mettre à l'abri des attaques du dehors. Bernard Le Brun, successeur de Pierre de Villaines (1347-1349) mourut à Villechaud, vers la Toussaint (1349), après deux ans environ d'épiscopat (1). Les désastres, cependant, se succédaient en France. Le pays était ravagé sans relâche par les bandes de routiers Anglais et Navarrais. Cosne fut prise et pillée, et Villechaud occupé en 1361 et 1362. L'évêque Jean Germain dut racheter son château moyennant quatre-vingts écus d'or. « Il s'étoit retiré dans ce château vers la fin de l'été pour éviter la peste qui régnoit du côté d'Auxerre. Ses précautions furent inutiles; bientôt une tumeur sous les aisselles le mit en grand danger; ayant reçu les derniers sacrements, il y mourut le 7 septembre 1362. Son corps fut apporté à Auxerre » (2).

Ferric Cassinel (1382-1390), donnant, le 8 novembre 1385, un règlement au chapitre de Saint-Laurent de Cosne, le convoque à comparaître devant lui en son château de Villechaud le dixième jour après le prochain Avent (13 décembre) (3).

Le pouillé du diocèse d'Auxerre, dressé sous l'évêque Jean Baillet (1477-1513), mentionne encore : *Villa et castrum Ville Catuli* (4). Mais la mention est tellement brève qu'on ne peut en inférer qu'à cette époque le château en ait encore été habitable.

De tous ces beaux édifices, si admirés des contemporains, il ne reste plus rien. Nous avons dit que la construction de la chapelle actuelle de Sainte-Brigite dénote une époque récente, et, en effet, elle ne date que de 1742. Voici son extrait de naissance, tiré des registres paroissiaux de Saint-Agnan de Cosne : « Le 6 décembre 1742, en vertu de la permission spéciale de Monseigneur l'évêque d'Auxerre, en date du 27 juin dernier, nous avons béni solennellement et avec toutes les cérémonies prescrites, la nouvelle chapelle de Villechaud, établie et couverte sur les murs de l'ancien château par les habitants du lieu, avec l'agrément et l'approbation de mondit seigneur évêque, pour leur servir d'église succursale où ils puissent assister au divin service et instructions, eux et leurs enfants, attendu leur grand nombre, qui est presque de six-vingt ménages, attendu l'éloignement où ils sont de la paroice *(sic)*, les uns d'une lieue, les autres d'une lieue et demie, et quelques-uns même de deux lieues, enfin, attendu que l'église paroiciale étant tombée, ils ne peuvent, pour la plupart, avoir place dans la petite chapelle des Dames Religieuses pour y assister au service paroicial et instructions qui s'y font. Ladite bénédiction de la chapelle et du nouvel autel faite sous l'invocation de la Très-Sainte Vierge Mère de Dieu, de la bienheureuse sainte Brigite, patronne de l'ancienne chapelle et du glorieux pontife saint Nicolas, desquels les images sont placées à l'autel. Enfin, lad. bénédiction faite à condition : 1° que ce sera sans préjudice de la dépendance où ont toujours été et sont lesd. habitants de Villechaud de la cure et paroisse de Saint-Agnan de Cosne ; 2° qu'ils seront chargez des réparations d'icelle chapelle et d'y fournir à leurs dépens ce qui sera nécessaire pour y faire le divin service, et entre autres choses l'honoraire du prêtre qui a la bonté de les aller desservir fêtes et dimanches ou de ceux qui iront à l'avenir. De tout quoi, nous avons dressé ledit acte et signé : M. Jollain, curé de Saint-Agnan. »

---

(1) LEBEUF, *Histoire d'Auxerre*, 2e édition, I, 519.
(2) *Ibid., ibid.* I, 536.
(3) *Ibid., ibid.* IV, 211, col. 1 à 212, col. 2.
(4) *Ibid., ibid.* IV, 312, col. 1.

En allant de Villechaud à Saint-Laurent-l'Abbaye, on laisse sur la gauche le hameau de Bruère, qui ne présente aucun vestige archéologique et où l'on remarque seulement une élégante maison de campagne. C'est une localité fort ancienne ; au XIIe siècle, c'était une grange ou exploitation rurale que Guillaume de Toucy, évêque d'Auxerre (1167-1181), acquit de l'abbaye de Chalivoy, près Sancerre, moyennant quatre-vingts livres provinoises (1).

Les restes de l'abbaye de Saint-Laurent-des-Aubats, où nous parvenons après avoir quitté Villechaud, sont fort importants. De la vieille église romane, construite au XIIe siècle, qui était fort vaste, la nef a disparu complètement ; il n'en reste qu'une partie du bas côté nord, transformée en maisons d'habitations. Le beau portail de l'église, resté debout, est masqué en partie par une maison de paysan qui a été plaquée devant. L'église paroissiale de Saint-Laurent-l'Abbaye est uniquement composée du transept, d'une travée du chœur et d'une chapelle du XIIIe siècle. Le clocher roman, très remanié et mutilé, est de forme octogone. Chacune de ses faces était percée de deux baies en cintre brisé, à moulures romanes, garnies de colonnettes à chapiteaux sculptés ; mais ces fenêtres géminées ne sont pas comprises sous une arcade unique comme le dit M. de Soultrait dans son *Répertoire archéologique*. Les bâtiments conventuels, du XIIIe siècle, sont fort bien conservés, ainsi que le logis abbatial. L'ensemble de ce qui reste de ce vaste établissement mériterait une étude détaillée.

L'histoire de l'abbaye de Saint-Laurent se trouvant dans le *Gallia Christiana* et dans l'*Histoire des Congrégations religieuses*, de Monseigneur Crosnier, il est inutile de la refaire ici.

A peu de distance de Saint-Laurent, en descendant sur la vallée du Nohain, on aperçoit, sur la droite, une modeste église accompagnée de deux maisons; c'est la paroisse de Saint-Martin-du-Tronsec. Cette petite église est assez insignifiante. Dans le chœur, nous avons trouvé une pierre tumulaire assez usée, mais où l'on distingue encore la silhouette d'une femme. De l'inscription, il ne se peut plus lire que le nom : *Magdelaine de C..., femme de Philbert.....*

De Saint-Martin-du-Tronsec à Cosne, la route traverse d'abord, puis elle suit la vallée du Nohain et ses prairies marécageuses.

A trois kilomètres à l'est de Cosne, se trouve le petit village de Saint-Père, précédé des frais ombrages d'un parc planté de très beaux arbres. Au bout de ce parc, en face de l'église, est l'ancien château modernisé où l'on distingue encore l'écusson de la famille d'Estut.

L'église de Saint-Père est un charmant monument du gothique flamboyant. Le portail, couvert de sculptures d'ornements : culs-de-lampe, choux frisés, marmousets, est d'une très grande élégance. C'est certainement le plus joli portail de cette époque que nous ayons dans la Nièvre. Il est très regrettable que cette intéressante église n'ait pas encore été classée dans les monuments historiques. Les voûtes, sur croisées d'ogives traversées par une nervure sous faîtière, sont ornées d'écussons formant clefs, qui ont été décrits par

---

(1) « Apud Conadam emit a monachis de Challeveio grangiam de Brueria, que sita erat juxta Villam Chael (Villechaud) cum bobus et carruca, pratis et terris omnibus ad grangiam illam pertinentibus, pro quibus dedit quater viginti libras Pruviniacensium. » *Gesta Pontificum Autissiodorensium*. Bibl. Hist. de l'Yonne, I, 425.

M. de Soultrait dans plusieurs de ses ouvrages. Les descriptions de ces blasons et les attributions qu'en donne le regretté savant sont généralement exactes. Nous mentionnerons cependant un écusson sur lequel il a cru voir : « mi-partie de trois serpes et d'un chevron, au chef chargé d'une fasce vivrée. » Sous la peinture au lait de chaux qui empâte cette sculpture, elle est devenue un peu fruste, mais il nous a semblé que cet écusson pouvait être blasonné d'hermines (l'hermine est ici réduite à trois mouchetures) au chef de gueules chargé d'une fasce vivrée d'or, armes de la famille chevaleresque d'Assigny, appartenant à la noblesse de la Puisaye et de l'Auxerrois, éteinte au commencement de ce siècle. L'hermine du blason est chargée d'un chevron qui n'est ici qu'une brisure de branche cadette. Les d'Assigny étaient seigneurs de Saint-Père au XVIe siècle.

Une autre clef de voûte de la nef porte un écu à un aigle que nous n'avons pu déterminer.

L'enduit qui recouvrait les murs de l'église s'étant détaché par places, a laissé voir une large bande de peinture noire entourant à l'intérieur toute l'église et portant de place en place des écussons; ces écussons ne sont pas tous semblables; les uns sont écartelés : au 1 d'or à trois pals de sable; aux 2 et 3 d'or au cœur de gueules, au 4 d'azur à la bande d'argent; ce sont les armes de la famille d'Estut qui succéda, par suite d'un mariage, à la famille d'Assigny dans la seigneurie de Saint-Père. Les autres sont d'argent à une bécasse de sable sous un rameau de sinople, à un chef d'azur à trois étoiles d'argent; ce sont les armes de la famille Rameau de Saint-Père, qui posséda la seigneurie de Saint-Père au XVIIe siècle, et dont les descendants possèdent encore le château du lieu.

Le degré sur lequel repose l'autel de la chapelle latérale nord est formé des débris d'une très curieuse pierre tumulaire du XVIe siècle. Il serait à désirer que ces débris fussent retirés de cet endroit où ils s'effacent, pour être réunis ensemble et placés de champ dans le mur de la chapelle, dans la position où ils étaient avant que la pierre ne soit brisée. L'*Album du Nivernais* reproduit par à peu près l'un de ces fragments; on y distingue trois hommes d'armes en armure du XVIe siècle, les mains jointes, la tête découverte, leurs casques et leurs gantelets à terre à côté d'eux, agenouillés, l'un derrière l'autre, devant un enfant emmaillotté. Ce que l'*Album du Nivernais* ne représente pas, ce que M. de Soultrait ne dit pas, c'est que deux autres fragments de pierre représentent trois dames agenouillées, les mains jointes, l'une derrière l'autre, devant des prie-Dieu. Ces trois dames, dont les deux premières portent le costume des veuves, étant représentées dans le sens opposé de celui où se trouvent placés les hommes d'armes, devaient leur faire pendant de l'autre côté de l'enfant emmaillotté, dans lequel il était bien facile de reconnaître le Christ venant de naître. Sur un autre fragment de la même pierre, on devine, plutôt qu'on ne distingue, les contours très usés d'un écu. D'autres fragments de la même pierre, soit retournés, soit complètement usés, complètent la plate-forme sur laquelle est posé l'autel. Cette curieuse sculpture au trait est un monument qui nous semble unique en son genre dans la Nièvre, et il serait urgent de prendre des mesure pour en empêcher la destruction totale.

Des renseignements que l'on a eu l'amabilité de nous donner nous ont fait connaître l'existence de la statue sépulcrale d'un seigneur dans le caveau de cette même chapelle. Il serait intéressant de voir quelle est la valeur de cette statue que l'on pourrait faire placer dans un lieu plus convenable.

Les beaux vitraux qui ornaient la chapelle de Notre-Dame-de-Galle, à Cosne, ont été

transportés dans l'église de Saint-Père. Malheureusement, en les replaçant, les inhabiles manœuvres qui ont été chargés du travail, n'ont pas su réunir les panneaux de ces belles verrières, de telle sorte que les différentes parties des corps des mêmes personnages se trouvent quelquefois à une grande distance les uns des autres, et que le tout forme un assemblage incohérent de l'effet le plus ridicule. C'est ainsi que d'un saint Martin coupant son manteau pour en donner la moitié à un pauvre, le buste du saint à cheval et le haut du corps de son cheval sont dans la fenêtre absidiale, tandis que le pauvre se trouve dans la fenêtre du côté nord. Il semble que rien ne serait plus facile que de remettre ces vitraux dans leur état primitif en en replaçant les parties dans leur position naturelle.

Pour terminer ce qui reste à dire sur l'intérieur de cette intéressante église, ou plutôt pour compléter ce qu'en a dit M. de Soultrait et le rectifier, nous décrirons à nouveau l'élégant tableau du XVIe siècle peint sur pierre contre le pilier de la dernière travée séparant la nef du collatéral unique qui se trouve du côté du nord. Le sujet représenté n'est pas une adoration des bergers, comme l'a cru M. de Soultrait, mais une adoration des mages. Comme dans toutes les peintures de cette époque représentant ce sujet, on aperçoit les bergers dans le fond, au second plan, mais ils ne sont pas en adoration. A côté de l'adoration des mages, on voit également saint Michel vêtu de la dalmatique, portant une croix et terrassant le dragon.

Enfin, à cause de sa forme singulière, nous signalerons le petit bénitier de bronze qui se trouve fixé contre le pilier central de la grande porte par deux tourillons.

Un fait à citer, c'est l'estime singulière que les artistes habiles qui ont décoré l'église de Saint-Père, aussi bien peintres que sculpteurs, avaient pour le vieil instrument de musique national qui a fait la célébrité du fameux Compagnon, de Nevers, et lui a valu les honneurs de la jolie statue de Baffier. Sur le portail, sur une console à l'intérieur de l'église, sur la jolie peinture du XVIe siècle que nous avons décrite, sont représentés des joueurs de cornemuse, ce vieil instrument qui fait encore la joie de quelques-unes de nos fêtes villageoises, la *chieuvre* de la Puisaye et du Donziais.

En remontant l'étroite et fraîche vallée de Saint-Père, à quinze cents mètres environ du village, on rencontre à main droite, de l'autre côté du ruisseau, les bâtiments de l'ancienne commanderie de Villemoison, d'abord aux Templiers, puis, après la ruine de cet ordre, aux Hospitaliers. Au moment de la Révolution, ce n'était plus, depuis bien longtemps déjà, qu'une simple ferme de la commanderie d'Auxerre. Le logis du commandeur est un charmant petit bâtiment du XVIe siècle. Sur la droite de ce logis, au bout d'un grand bâtiment qui la masque en partie, est une petite chapelle romane consistant en une abside voûtée en cul de four, portant une très belle peinture à fresque représentant le Christ bénissant entre deux anges. Cette peinture, de la fin du XIIe siècle ou du commencement du XIIIe, est du plus grand intérêt.

En suivant la route qui au nord de Cosne va à Neuvy, on rencontre d'abord Myennes, remarquable seulement par ses poteries et un petit castel du XVIIe siècle, récemment modernisé.

A quatre kilomètres à l'est de Myennes, sont les ruines de l'abbaye de Roches, peu importantes.

A La Celle-sur-Loire, on ne voit que les ruines du château des Barres, au sud du village. L'église est moderne; dans la sacristie, nous avons remarqué deux assez bons tableaux du siècle dernier, représentant, l'un un abbé bénédictin, sans doute un abbé de

Roches, le second, un autre personnage ecclésiastique. Ces deux tableaux doivent provenir de l'abbaye de Roches.

A Neuvy, malgré une scrupuleuse investigation, nous n'avons rien rencontré qui mérite d'être noté. Nous avions espéré y trouver trace des différents objets romains qui y ont été découverts il y a quelques années. Notre espoir a été déçu : tout avait été dispersé et vendu à des collectionneurs orléanais; il n'y avait plus rien à voir. Mais Neuvy, situé à l'embouchure de la Vrille dans la Loire, est une très vieille localité, occupée déjà du temps des Romains, ainsi que le prouvent les trouvailles dont nous venons de parler; l'avenir peut encore nous y réserver des découvertes intéressantes, et nous comptons bien que, s'il s'en produit, nous pourrons en profiter.

En quittant Cosne, nous nous sommes dirigé sur Saint-Amand-en-Puisaye par Cours, Saint-Loup et Alligny.

A Cours-les-Cosne, l'église, qui devait être très vaste avant d'avoir été ruinée par les protestants, est actuellement composée d'une nef romane, d'un transept qui n'a jamais dû être achevé et qui n'a que le bras nord, et d'une abside à pans coupés, le tout du XVIe siècle.

Les clefs de voûte, de même que celles de l'église de Saint-Père, sont ornées de guirlandes; l'une d'elles représente les armes de France sur une mer ondulée.

Dans le sanctuaire, du côté nord, très jolie statue en pierre de la fin du XVe siècle ou des premières années du XVIe, représentant un saint revêtu d'une robe flottante bordée d'un galon portant une inscription. Le pied de cette statue porte un écu à une hure surmontée de deux croissants, que nous n'avons pu déterminer.

Dans le transept, fragment d'une sculpture sur bois du XVe siècle, sciée en deux et dont la moitié inférieure seule a été conservée; c'était un groupe qui représentait la mort de la Vierge.

Au-dessus de la porte de la nef, tableau sur bois du XVIIe siècle assez bon, représentant Jésus-Christ lavant les pieds de saint Pierre.

La sacristie, située au nord, est voûtée d'une croisée d'ogive portée sur des corbeaux représentant des hommes monstrueux.

Auprès de Cours, à Villorget, restes d'un petit manoir du XVIe siècle, à comble très élevé, avec tourelle d'escalier à pans coupés, rasée à la hauteur du toit du bâtiment. Sur un des côtés de cette tourelle est un assommoir.

A Saint-Loup, nous trouvons peu de chose à signaler. La porte latérale de l'église est surmontée d'un écu de France martelé. Le portail, en plein cintre, est porté sur colonnettes à base prismatique. Au transept, trois clefs de voûte aux armes de France. Au nord, on aperçoit le château qui servit souvent de résidence aux abbés de Roches, seigneurs de Saint-Loup.

A Alligny, nous mentionnerons seulement au-dessus du pignon du portail de l'église une croix assez élégante, ornée de moulures.

Au-dessus de la porte de la sacristie, un écusson d'azur à une bordure composée.

Cette partie du Donziais Cosnois est plus intéressante au point de vue archéologique qu'à celui du pittoresque. Le pays est en général monotone et nu. Beaucoup de côteaux, surtout le long de la Loire et autour d'Alligny, sont plantés de vigne. Il y a peu de jolis paysages à signaler ; nous avons déjà cité la vallée du Nohain à son arrivée à Cosne et la vallée de Saint-Père. Il faut encore mentionner la vallée de la Vrille en amont de Neuvy

et à Annay, qui, au point de vue soit de l'archéologie, soit de l'art, ne nous a rien fourni, mais dont le site est assez gracieux. Du haut des collines qui sont à l'est de Cosne, la vue s'étend au loin sur la vallée de la Loire, au-dessus de laquelle la butte de Sancerre fait le plus bel effet.

Si les paysages n'ont rien de très remarquable, en revanche, comme dans presque tout l'ancien diocèse d'Auxerre, partout on rencontre de belles, vastes et élégantes églises, quelques-unes vraiment remarquables, qui font contraste avec la petitesse et la simplicité de la plupart des églises de l'ancien diocèse de Nevers. C'est que les évêques d'Auxerre étaient de hauts et puissants seigneurs ; que l'étendue et la richesse de leurs possessions leur permettaient d'encourager les arts. Les chefs des monastères s'efforçaient de rivaliser de luxe avec les puissants évêques sur le diocèse desquels se trouvaient situées leurs maisons, et nous avons eu, dans cette partie de la Nièvre, des monuments comme Saint-Laurent, Roches, dont les quelques débris qui survivent à leur ruine presque totale sont faits pour nous faire regretter leur disparition. Et même les églises des simples paroisses, dans les limites de cet ancien diocèse, se sont ressenties souvent du goût éclairé des évêques pour les arts.

Après avoir quitté Alligny, on arrive à Saint-Verain par une ascension laborieuse.

Là, nous avons admiré les importantes ruines du château. Bien qu'il ait été cité dans différentes publications, le château de Saint-Verain n'a jamais été étudié d'une façon détaillée et approfondie. Il serait du plus grand intérêt d'en faire une monographie avec dessins et plans.

Les différentes enceintes de la ville, des basses-cours du château, du château lui-même, le donjon, sont bien conservés, quoique presque partout le revêtement en pierre de taille de ces imposantes constructions ait été enlevé par les habitants qui trouvaient là des pierres toutes taillées pour leurs constructions.

L'église mérite d'être mentionnée. Le chœur et les deux chapelles qui l'accompagnent sont du XIIe siècle, tandis que la nef est du XIIIe. Les voûtes de la nef, ornées de clefs de voûte sont du XIVe.

A l'entrée de la chapelle latérale du sud, se trouve un très curieux chapiteau roman représentant des animaux fantastiques à figures humaines.

La fenêtre centrale du chevet, récemment réouverte, est garnie d'un vitrail du XIIIe siècle, retrouvé en démolissant la maçonnerie qui remplissait cette baie. Les couleurs de cette verrière se sont quelque peu ternies, mais l'ensemble n'en manque pas d'intérêt. Les sujets représentés sont, de haut en bas : la Flagellation, le Baiser de Judas, Saint Pierre et Malchus, l'entrée du Christ à Jérusalem, deux personnages; un personnage vêtu d'une longue robe, jouant de la viole devant un pupitre qui le sépare d'une dame en costume du XIIIe siècle, un homme tenant un bouc par les cornes.

Dans la chapelle sud, on remarque différents fragments de pierres tumulaires; le marchepied de l'autel est formé de l'un d'eux, sur lequel on distingue une jambe armée de mailles.

Le seuil de cette même chapelle est formé par une autre dalle sur laquelle on lit encore... *ble homme Pierre de Hailon, en son vivant escuyer, seigneur de Beauchesne.* Le reste de l'épitaphe est illisible, mais la forme très particulière des D nous permet de la dater du XVIe siècle.

A Bitry, nous avons à signaler l'état d'abandon dans lequel se trouve une belle statue

tombale du XVIe siècle, moins grande que nature, représentant une dame agenouillée et provenant du tombeau de la famille des de Beaujeu, seigneurs de la Maisonfort. La tête et les mains ont été cassées, mais néanmoins c'est un très joli morceau de sculpture qui ferait honneur à un musée. Une clef de voûte armoriée, de la même époque, provenant du même tombeau, se trouve dans l'église à la disposition de ceux qui voudront l'emporter, à moins que l'on ne prenne des mesures pour en assurer la conservation.

Enfin, il y a à mentionner encore deux très jolis devants d'autels, en cuir gauffré et peint, du XVIIe siècle, qui ornent les deux autels latéraux.

A Arquian, il n'y a plus rien d'intéressant à signaler. La belle pierre tombale de Charles de La Grange, seigneur d'Arquian, mort vers 1560, placée à terre à l'entrée de l'église et simplement gravée au trait, n'est plus distincte; bientôt toute trace de sculpture en aura disparu sous les pieds des passants.

Saint-Amand-en-Puisaye a une église plus remarquable par ses vastes dimensions que par son élégance. Nous n'avons à y mentionner qu'une inscription gravée en caractères cursifs dans la paroi nord du chœur. M. de Soultrait n'ayant pas donné cette inscription, nous croyons utile de la reproduire ici : *Cette pierre a été posée par Verain Brézé, escuyer, sieur de La Chaise, le 14 juillet 1649.* Au-dessus, un écu à un aigle, surmonté d'un casque de profil.

Il est inutile de parler du beau château du XVIe siècle qui a été plusieurs fois décrit, dessiné et gravé.

Au nord-est de Saint-Amand, dans les bois, se trouve l'emplacement du château de Buzeron, possédé par les seigneurs de Toucy et encore habité au XIVe siècle, mais complètement détruit aujourd'hui.

Dampierre-sous-Bouhy possède une assez jolie église du gothique flamboyant. Nous n'avons pu voir le pilier central de la porte d'entrée mentionné par M. de Soultrait; le savant archéologue a dû faire à ce sujet quelque confusion dans ses notes : ce pilier paraît n'avoir jamais existé.

Bouhy a une église consacrée à saint Pèlerin, qui y fut inhumé. C'est un vaste édifice construit avec beaucoup de simplicité. Les trois fenêtres de l'abside sont surmontées à l'extérieur de moulures suivant la forme des cintres qui terminent ces ouvertures; ces moulures reposent sur des corbeaux en forme de têtes humaines.

Dans une petite sacristie, à l'ouest, sont des fonts baptismaux octogones en pierre, du XVe ou du XVIe siècle, avec moulures et traces de peintures; un couvercle en cuivre rouge leur a été adapté au XVIIe siècle.

Bouhy est un lieu de pèlerinage très fréquenté et célèbre dans tout l'ancien diocèse d'Auxerre. C'est là que saint Pèlerin, premier évêque du diocèse, aurait été emprisonné; sur l'emplacement assigné par la tradition à sa prison, à deux kilomètres à l'est du village, se trouve la petite chapelle de Sainte-Anne, sans aucun caractère.

L'autel nord de l'église paroissiale s'élève sur l'emplacement où le corps du saint a été enseveli. Comme la terre de cette chapelle, et en général de l'église de Bouhy, lieu de la sépulture du saint évêque, est célèbre au loin, à cause de la vertu qui lui est attribuée de préserver les bestiaux de certaines maladies, les pèlerins qui viennent en foule à cette église, le jour de la fête du saint, tiennent à emporter de cette terre. Aussi, dans le carrelage de la chapelle, dans celui de l'église, même dans celui de la sacristie dont nous

avons parlé plus haut, on remarque plusieurs trous qui ont été ménagés pour que les pèlerins puissent satisfaire à cette dévotion.

Il faut encore mentionner, au nord de Bouhy, dans une dépression profonde, la fontaine de Saint-Pèlerin, où la tradition veut que le saint fugitif se soit caché et où il aurait été pris par ceux qui le poursuivaient, dénoncé à leur attention par le sifflement d'un serpent.

La vue que l'on a de Bouhy est très étendue; au pied de la hauteur on voit Entrains; dans le sud, on aperçoit au loin la masse imposante du château de La Motte, la tour de l'église de Donzy et le sommet des belles ruines annonçant de loin l'emplacement de l'hospitalière demeure qui a remplacé le vieux prieuré de Lépeau. Mais le récit de nos courses dans cette partie du Donziais n'entre pas dans le plan du présent travail; trop de lacunes nous restent encore à combler pour que nous soyons en état de l'entreprendre. Nous nous contenterons de saluer du haut du tertre de Bouhy ces régions amies que nous aurons le plaisir de décrire un jour en même temps que les villages qui se cachent entre les masses compactes des bois que nous voyons à l'horizon.

Le pays entre Bouhy, Dampierre et Bitry est accidenté, mais absolument découvert et nu; les terres, de couleur rouge, couvertes de pierres blanches, les collines dénudées, donnent au paysage un caractère de tristesse; ce pays, ou plutôt cette région naturelle, si caractéristique, est connue sous le nom de Forterre et se continue dans l'Yonne sur de vastes étendues; la pierre de construction y étant commune, églises et châteaux y abondent. Nous citerons le château de Druyes, vieille forteresse féodale, chef-lieu d'une châtellenie des comtes de Nevers, aujourd'hui dans l'Yonne, dans une position très pittoresque et fort bien conservé; l'église de Thury, tout le village de Perreuse avec de vieilles maisons du XVIe siècle et de vieilles cheminées à hauts manteaux sculptés tout à fait remarquables; c'est entre les villages de Thury, dont nous parlions tout à l'heure, de Lain et de Fontenoy-en-Puisaye, que s'est donnée, en 842, la fameuse bataille de Fontenoy entre les enfants de Louis-le-Débonnaire. Les découvertes d'armes anciennes sur ce vaste emplacement sont très fréquentes, et toutes ou à peu près sont bien de cette époque.

Annay, Arquian, Saint-Verain, Bitry et Saint-Amand forment la limite de la Puisaye. Ici, ce ne sont partout que bois et haies touffus entourant les héritages; la végétation a, dans cette petite région, une vigueur et une puissance incomparables. Dans la partie de la Puisaye comprise aujourd'hui dans l'Yonne, et qui est de beaucoup la plus considérable, se voient, outre des bois extrêmement nombreux, des étendues considérables de terres peu propres à la culture, garnies de bruyères, de genévriers, d'ajoncs, terrains connus dans le pays sous le nom de *gâtines;* de vastes étangs s'enfonçant au milieu des bois qui leur forment une gracieuse ceinture, de nombreux *ferriers*, accumulations de résidus de fer provenant d'établissements métallurgiques romains, et formant de véritables collines sur lesquelles la végétation arborescente redouble de vigueur. Les fonds des vallées, véritables marais, sont garnis de bouleaux, de saules rabougris, de vernes ou aulnes clairsemés, de toute une végétation vigoureuse de plantes aquatiques et de fougères de toutes sortes et de toutes couleurs, au milieu desquelles se fait remarquer la belle et rare *Osmondia regalis*, qui abonde dans certains marais. Tout cet ensemble frais et vert donne aux paysages un charme inexprimable, et l'ensemble du pays a un caractère de beauté sauvage qui lui est particulier.

Là, on trouve encore de vrais sorciers, des *rebouteux*, *remmancheux*, *empicasseux*,

des fontaines guérissant toutes les maladies connues et inconnues, ou prédisant à leur manière le sort réservé aux malades. Souvent, les clients de ces médecins muets déposent des offrandes dans les eaux de ces fontaines, vieux souvenir du paganisme. On retrouve donc en Puisaye toutes ces croyances naïves et anciennes, si bien étudiées par notre confrère M. Lucien Gueneau en Morvan.

La population du pays est douce et quelque peu indolente; les villages sont coquets, propres, fleuris, bien bâtis. De toutes parts on aperçoit des hameaux et des maisons isolées, éparpillés au milieu des bois. Quelques vastes églises, bien des petites aussi dans les villages, mais peu qui soient belles, car les matériaux du pays ne se prêtent guère à un grand luxe d'architecture. La pierre de taille fait défaut en Puisaye, et l'on est obligé d'employer, suivant les lieux, soit un grès ferrugineux à gros grains de couleur brune, soit des silex taillés de formes souvent extravagantes, également impropres à la sculpture, soit enfin de la brique. En fait d'églises, il n'y a guère à citer que celle de Saint-Fargeau, où l'on voit un curieux tableau sur bois du XVIe siècle et des boiseries sculptées d'une grande finesse; celle de Treigny, dont le portail est assez beau, mais surtout remarquable par ses vastes proportions qui l'ont fait surnommer la cathédrale de la Puisaye; celle de Sainte-Colombe, avec un joli portail, surmonté d'une curieuse loge de veilleur. Enfin, il y a de vieux châteaux, très importants encore : celui de Saint-Fargeau, ancien chef-lieu d'une partie de la Puisaye, qui n'a jamais fait partie du Donziais, et celui de Saint-Sauveur, ancien chef-lieu d'une châtellenie du Donziais, puis du Nivernais, dont le vieux et massif donjon, de forme ovale, se dresse sur un rocher dominant tout le pays.

Ici s'arrêtent nos premières promenades.

H. DE FLAMARE.

A LEGEND OF JAILLY

(A village in the department of the Nièvre, France).

'Tis known to all what pranks the fairies played
When Theseus long ago was Duke of Athens,
When Puck was Oberon's chief minister,
Envoy and engineer, and oft explored
The depths of space to do his monarch's will,
As Ariel in the magic isle performed
The hests of his great master Prospero.
Nor did those elves play only waggish tricks.
That " lob of spirits," Robin Goodfellow,
Hobgoblin, Puck, or whatsoe'er his name,
Sometimes did useful work to assist good folks
Who gave him bowls of cream. In one half night
He threshed more corn than ten farm-labourers could,
Toiling from dawn till dusk. His rare exploits,
Playful or serious, were renowned o'er half
The orbèd world, from the far eastern bounds
Of India to our island in the west,
Where fairies danced their ringlets on green downs
To merry elvish songs. Nor in gay France
Were they unknown, among the rocky heights
Of circling Morvan, and the forests deep,
And hills and dales of fertile Nivernais.
There, old tradition says, in times remote,
Titania with her Oberon often tarried
In Jailly wood, and in the broad deep valley,
Where, fringed with reeds and willows, modest Canne

LA LÉGENDE DE JAILLY

On sait à quels jeux se livraient les fées au temps lointain où Thésée était duc d'Athènes, alors que Puck était premier ministre, ambassadeur et magicien d'Oberon, et parcourait souvent l'immensité de l'espace pour accomplir les volontés de son roi, de même qu'Ariel dans l'ile magique exécutait les ordres de son maître Prospero.

Mais ces êtres surnaturels ne faisaient pas que de mauvais tours.

Ce « gueux d'Esprit » *Robin-Bon-Compagnon*, *videur de gobelets*, *Puck* (qu'on le nomme comme on voudra), faisait quelquefois œuvre utile pour aider les braves gens qui lui donnaient de bons bols de crême. En la moitié d'une nuit il battait plus de grains que dix garçons de ferme ensemble peinant du matin au soir. Ses remarquables exploits, plaisants ou sérieux, se renouvelaient dans la moitié de l'univers, de l'orient à l'occident, des bords de l'Inde aux rivages de notre île, où les fées dansaient leurs rondes sur les verts plateaux au bruit joyeux des chansons.

On les connaissait même dans la gaie France, parmi les hauteurs rocheuses du Morvan abrupt et les épaisses forêts, parmi les montagnes et les vallées du fertile Nivernais.

Là, suivant une antique tradition, dans les temps reculés, Titania s'arrêtait souvent avec son cher Oberon dans les bois de Jailly, au fond de la vallée où la Canne modeste,

Steals through the flowery meadows, bent to pay
Her tribute of bright water to the Aron.
The Queen of all the fairies loved that valley,
And its inhabitants, and won her Oberon
To bid his airy legions do good deeds
That pleased the hospitable villagers.
Sometimes he sent his cunning artist Puck,
With elfin labourers to erect by night
Fountains in places where clear springs flowed forth
From sandy beds. One such enriches still
Saint Benin of the woods (1). In sacred spots,
Favoured of Heaven, those lively imps would build
Fair shrines for saints; but Puck's most pious work
Is near the hanging wood on Jailly hill.
He came one summer night with elves and fays
Innumerable, while all the valley slept,
And with the supernatural enginery,
Which fairies may command. began to build
A church for Jailly. Deftly, eagerly,
Toiled the winged artisans, and from the ground
Fast rose the holy fane. Sudden a lark
Sang, and the first gray glimmering of the dawn
O'ertook and drove them back to Spiritland,
Their task yet uncompleted. Early risers,
Awe-struck at the miraculous sight, spread fast
The wondrous tidings o'er the land, and crowds
Gathered from far and wide to admire and lift
Their voices in thanksgiving to the skies.
The white walls and the lofty steeple rising
Midway upon the green slope of the hill,
Shone, in the glad light of the summer morn,
A well-proportioned fabric in all parts
Complete, except the roofless nave with walls
Half-built and bare to all the wasting winds.
But finished was the porch, of perfect grace
And beauty. A linden screens it from the rage
Of western gales, and time hath touched it lightly.
Skilled architects have oft striven to divine
The fairies plan and terminate their work.
Vain enterprise! What the day's toil achieved
The night by some mysterious power destroyed;

---

(1) A village near Jailly.

bordée de roseaux et de saules, glisse à travers les prés fleuris, portant le tribut de son eau limpide à l'Aron.

La reine des fées aimait cette vallée et ses habitants et priait son cher Oberon d'ordonner à ses légions aériennes de faire quelque chose qui plût aux villageois hospitaliers.

Quelquefois il envoyait son subtil artiste Puck avec des travailleurs invisibles élever des fontaines là où de claires sources sortaient des terrains sablonneux. Une de ces fontaines enrichit encore Saint-Benin-des-Bois.

Dans les lieux sacrés, favorisés du ciel, ces aimables démons devaient bâtir de beaux autels pour les saints. Mais le plus pieux ouvrage de Puck se voit près du bois qui couronne la colline de Jailly.

Il vint une nuit d'été avec des elfes et des fées innombrables, pendant que toute la vallée dormait, et avec tous les engins enchantés dont les fées disposent, il se mit à construire une église pour Jailly.

Vivement, allègrement travaillèrent les ouvriers ailés, et du sol s'éleva rapidement le sanctuaire.

Tout à coup une alouette chanta, et la première lueur de l'aube les fit disparaître et rentrer au pays des esprits, laissant leur tâche inachevée.

Les passants qui se levèrent matin, stupéfaits de ce miraculeux spectacle, répandirent aussitôt dans le pays l'étonnante nouvelle et la foule accourut de loin à la ronde admirer et faire retentir le ciel d'actions de grâces.

Les murailles blanches et le haut clocher, s'élevant à mi-côte sur la pente verte de la montagne, montraient dans la radieuse lumière d'une matinée d'été une œuvre de proportions admirables, complète dans toutes ses parties, à l'exception de la nef, à laquelle manquait le toit et dont les murs inachevés livraient passage à tous les vents dévastateurs.

Mais le porche était fini dans sa grâce et sa beauté parfaites.

Un tilleul le protège du souffle de l'ouest, et le temps l'a touché légèrement.

D'habiles architectes ont souvent essayé de retrouver le plan des fées et de mettre à fin leur ouvrage. Vaine entreprise ! La nuit, par une sorte de mystérieuse puissance, détruisait chaque fois le travail qu'avait fait le jour. L'œuvre des fées, dit-on, ne peut être

For fairies'work, 'tis said, fairies alone
Can to perfection bring; and they, once foiled,
Will make no second trial. The church remains
In part a ruin, and in part a structure
Worthy of the good Pope, Saint Sylvester,
Its liberal-minded patron. Ye who roam
That beauteous land, the heart of sunny France,
Pause on the hill of Jailly, where the road
Winds southward past the white house (2) half way down ;
There you may view the venerable pile
Decked with the moss and ivy of long ages,
And its fair porch of exquisite design.
Rare fragment standing amid ruined walls.
This wondrous tale of dim antiquity,
Preserved from sire to son among the shepherds
And herdsmen of the valley, is oft told
At village hearths in pastoral Nivernais.

Worthing, January, 1889.

WITCOMB,

Maître de conférences honoraire
à l'Ecole Normale supérieure.

(2) The Mayoralty and school-house.

finie que par les fées, et celles-ci, après un premier insuccès, ne tenteront pas une seconde épreuve.

L'église demeure pour partie en ruines. Le reste constitue un édifice digne du grand pape saint Sylvestre, son patron, à l'âme si généreuse.

Vous qui traversez ce beau pays, le cœur de la France ensoleillée, arrêtez-vous un instant sur la montagne de Jailly, à l'endroit où la route incline en serpentant vers le midi, au delà de la blanche maison d'école, à mi-chemin en descendant. Là vous pourrez voir le vénérable monument tapissé de la mousse et du lierre accumulés par les ans et son magnifique porche d'un dessin exquis.

Des fragments d'une rare beauté sont restés debout entre les murailles en ruines.

Telle est la légende merveilleuse, dont l'origine se perd dans la nuit des temps, qui s'est conservée de père en fils parmi les bergers et les pâtres de la vallée. Elle se raconte souvent aux foyers des villages dans les campagnes du nivernais.

TRADUIT *sous la direction de l'Auteur*,
par Mlle D...,
de l'Institution de Mlle Millet.

LE PONT DE NEVERS AU 1er JANVIER 1777

Etat et Compte final des Dépenses

Faites pour la construction d'un Pont en pierres sur le Rueau de la Gonniere ensuite du Pont de Nevers.

(ADJUDICATION DU 23 JUILLET 1767 POUR LA SOMME DE 774,000 LIVRES).

Sur ce qu'il nous a été représenté par Antoine Beguin, adjudicataire par bail du 23 juillet 1767 d'un Pont de sept arches à faire en pierres sur le Rueau de la Gonniere, en prolongement de l'ancien Pont de Nevers, moyennant la somme de sept cent soixante quatorze mille livres, que les ouvrages dont il était chargé par sa ditte adjudication étaient finis et en etat d'être reçus, et que dans l'exécution il avait été fait plusieurs changements tant en augmentation qu'en diminution dont il avait été tenu des attachemens, qu'en consequence il lui importait que les ouvrages et depenses faites fussent incessamment constatés.

Nous, Charles-Pierre Normand, Ingenieur des Turcies et Levées de la Haute Loire, avons procédé, en presence du sieur Martin, Inspecteur des dites Turcies et Levées, et du dit Antoine Beguin, Entrepreneur autorisé à l'examen des ouvrages faits pour l'execution de la ditte entreprise et à la vérification des attachemens, des augmentations, diminutions et changements aux clauses du Devis, tenus par le dit sieur Martin inspecteur, et autres preposés à la conduite des ouvrages, le tout ainsy qu'il suit :

Deblay et remblay des terres, Levée d'enceinte. — Pour former la Levée d'enceinte tant en amont qu'en aval du pont, 10,072 toises 2 pieds 9 pouces cubes de terre, scavoir :

. . . . . .

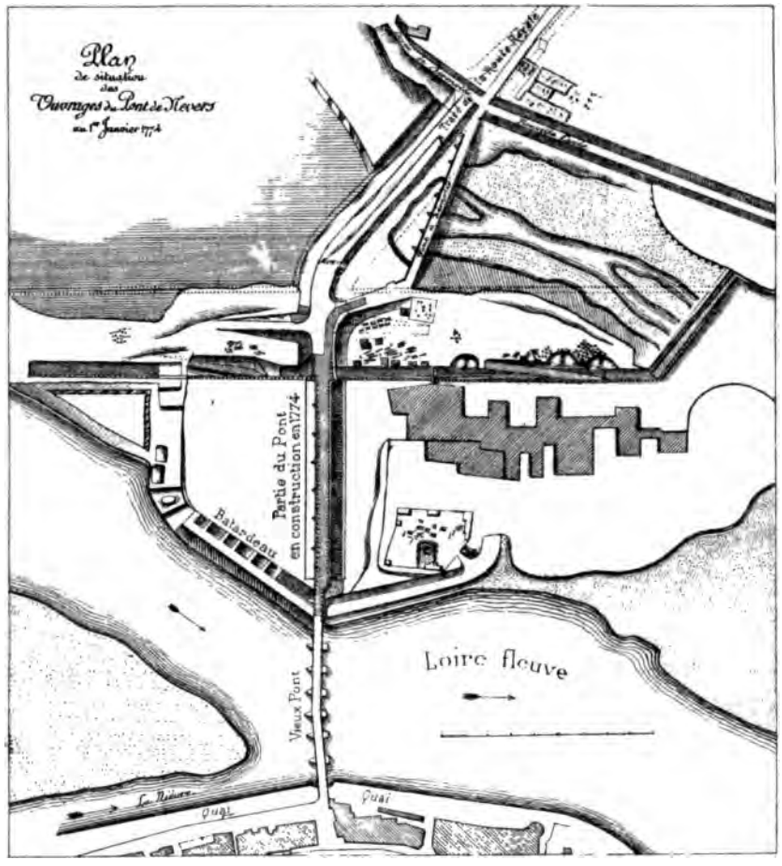
Plan
de situation
des
Ouvrages du Pont de Nevers
au 1er Janvier 1774
Partie du Pont
en construction en 1774
Retardeau
Vieux Pont
Loire fleuve
Quai
Quai

Les debris de fayance qu'on a trouvé dans les deblais ont augmenté le pieuchage ainsy qu'il suit :

731 toises à 7 sols pour 72 fouilles, y compris les outils, cy. . . . 255[l] 17[s] 0[d]

. . . . . .

Les mines frequentes pendant le tems de la démolition et les embarras du chantier pendant la construction du Pont ayant retardé le service du transport par *Betes azines* et augmenté d'un moment à l'autre la distance des relais, il a été accordé aux ouvriers en dedommagement la somme de . . . . . 413[l] 16 0

. . . . . .

Pont Pruneau. — Les crues de l'hiver de 1772 à 1773 ayant coupé le terrein et formé des précipices au Pont Pruneau qui se trouvait en rivière et etait en ruine, on a demoly ce Pont dont les decombres ont été jettées dans les affouillements et pour empecher les eaux de Saint-Antoine de se porter en cet endroit on les a jetté dans la vieille Loire au moyen d'un fossé.

. . . . . .

Rehaussement de la levée de Sermoise. — Les terres portées en remblay montent à 2,043[to] 0[p] 8 pouces dont à la brouette....

. . . . . .

Plus-value d'un sol par toise cube pour un regalement extraordinaire fait pour 1504 toises 3 pi... 11 pouces...

. . . . . .

Les terres excedent celles portées dans le detail de la somme de.	18371[l]	15[s]	6
dont à deduire pour les piochages non prévus et le rehaussement de la Levée de Sermoise	10571	9	7
Reste pour excédent. . .	7800	5	11

Cy pour Memoire. . . . . .

Ouvrages provisoirs, Battis. — Il a été fait au pied de la Levée d'enceinte d'amont qui servait en même temps de chemin provisionnel et de Batardeau, 99 toises 3 pieds courants de Battis avec pieux de 14 pieds de longueur lesquels ont été arrachés.

Detail de la toise courante :

Battage de 4 pieux 1/2 ainsi qu'au detail estimatif.	7[l]	10[s]	0
1 toise de limande et pose	0	19	0
Arrachage et transport des pieux ainsy qu'au detail estimatif, à raison de 10 sols la toise courante, fait pour 10 toises 3 pieds.	5	5	0
Perte sur les chevilles, 1 livre de fer.	0	6	0
Prix pour une toise courante. . .	14	0	0

. . . . . .

Cimetière. — L'ancien cimetière de la paroisse Saint-Sauveur étant dans l'emplacement du projet on l'a demoli et reconstruit sur le plateau d'aval. La maçonnerie des murs d'enceinte monte à 16 toises 1 pied 10 pouces cubes faites avec du moilon de démolition.

. . . . . .

Il a été posé sur les murs du cimetière pour recouvremens, les parapets de l'ancien pont de la Bonne-Dame dont les joints seulement ont été defaits, estimés à raison de 2 sols le pied quarré, fait pour 575 pieds 9 pouces quarrés . . . . 57[l] 11 6

Porte. — . . . . . .

Fourniture d'une serrure en bois . . . . . 1[l] 10 0

. . . . . .

Lices. — Pour empecher les accidents lors du passage provisionnel on a construit en 1768 en pierres seches sur la Levée d'enceinte en amont un mur de 2 pieds de hauteur dans la longueur de 91 toises dont la façon a couté . . . . . 18[l] 0 0

Reparation du dit mur au passage de Madame de Provence . . . 17 0 0

Sur la couronne opposée du coté de la rivière il a été posé en remontant du pont 91 toises courantes de Lices.

. . . . . .

Lors du passage de Madame la comtesse de Provence, ces lices ont été prolongées de part et d'autres en 260 toises de longueur pour les deux côtés. . . . . .

Lors du passage de Madame la comtesse d'Artois on avait posé des lices sur le vieux pont et dans différentes parties ou elles paroissoient nécessaires dont la depense a monté pour fourniture de bois, façon et chevilles, à la somme de . . . . . 38[l] 10 0

Demolition des lices cy-dessus 6 0 0

Demolitions. — Les frais de demolitions des anciens ouvrages non compris ceux d'outils montoient en 1768, suivant l'état arrêté par *M. de Regemortes* d'après les attachemens qui en ont été tenus, à la somme de . . . . . 5446[l] 7 6

pourquoi il a été alloué pour frais d'outils à raison de 600 toises cubes de maçonnerie demolie tant pour l'ancien pont et les murs de quay que pour les maisons et murs de clotures à 2[l] 10 sols, y compris la poudre à canon employée aux mines . . . . . 1500[l] 0 0

dont a deduire pour valeur de la poudre à canon portée dans la depense cy-dessus. 640 4 0

859 16 0

En 1769, les frais de demolition montoient à . . . . . 4388[l] 10[s] 9

y compris 212[l] 0.0 de poudre à canon.

En 1770, la depense d'après les attachemens monte à la somme de. 2836[l] 15[s] 8

y compris 632[l] 9[s] 0 de poudre à canon.

En 1771, la depense pour la demolition d'une partie des anciens ponts monte, suivant les attachemens qui en ont été tenus pour la main d'œuvre, à la somme de 1723[l] 10[s] 10

En poudre à canon et en meches pour les mines il a été depensé. 201 16 0

En 1772, suivant les attachemens qui ont été tenus, il en a coûté pour le derazement des anciennes piles et la demolition d'une partie des murs de quay la somme de . . . . . 437[l] 13 8

En 1773, pour la demolition des murs de quay et de quelques maisons 241 1 10

Pour poudre 9 12 0

En 1774	1965[l]	11[s]	5
En 1775	2606	3	9
En 1776	183	13	6

Maçonnerie en fondation. — Comme la plus grande partie de la maçonnerie a été faite avec du moilon provenu des demolitions, on n'en comptera que le transport et il sera porté en plus-value le moilon neuf qui y a été employé.

Celle du Radier. — La maçonnerie du radier, déduction faite de l'emplacement des piles et de la culée et des quelques parties de vieilles maçonneries qu'on a laissé subsister et du cube des dalles monte à 415 toises 4 pieds un pouce cube.

. . . . . .

Plus value pour le transport de 7061 pieds cubes de pierres de taille provenües des demolitions et employées tant dans les piles que dans les murs de soutenement en libages, a raison de 1 sol 3 d. pour pied cube au dela du prix de la maçonnerie.

Plus value pour 905 toises 3 pieds cubes de moilon des carrières de Nevers et employée dans la maçonnerie à raison de 12[l] la toise cube.

. . . . . .

Parapets et Bahus

. . . . . .

En 1776, pour le rejointoyement en ciment des parapets. . . . . .

Chape en ciment. — Il en a été fait 421 toises 4 pieds quarrés sur 3 pouces d'épaisseur. . . . . .

Prix de la toise quarrée . . . . . 7[h] 6[s] 7

Baraques des chapellets. — Il en a été construit trois. . . . . .

Relais et Gratifications.

20 relais 1/2 de tourneurs aux *Escargots*, à 8 sols.

40635 idem, tant aux escargots qu'aux chapelets, à 6 sols			
131 journées de bacqueteurs à différents prix.	137[l]	19[s]	0[d]
885 relais 1/4 de veilleurs aux epuisements, tant pour le jour que pour la nuit.....			
Gratification et eau-de-vie pendant les épuisements de la fondation.	56[l]	16	6
Gratification aux *batteurs de breloque*	1	16	0

Fournitures. — Suivant les attachements qui ont été tenus pour la réparation des chapelets empruntés à la ville de Nevers, achat de chandelle pour éclairer les travailleurs, achat de cuirs, etc. . . . . .

Canal. — Il a été fait, tant pour baisser l'eau dans la fondation que pour n'être point interrompu dans le travail par les crues ordinaires, un canal depuis la ditte fondation jusqu'à l'extremité de l'Isle-aux-Bœufs, dans une longueur de 1100 toises. . . . . .

En 1770, il a été payé aux ouvriers pour gratification par ordre de M. de Regemortes, la somme de. . . . . 180[l] 6[s] 0

Fassinage. — Pour soutenir les talus du canal, il a été fait des deux côtés une berme retenue par un rang de piquets et au derrière il a été posé des fassines.

. . . . . .

Montant des ouvrages faits. . .	675275[l]	8[s]	1[d]
Bénéfice 1/10[e]. . . .	67527	10	9
	742802	18	10

Dépenses

sur le Compte du Roy et Charges de l'adjudication.

Tracé et Nivellement. — La depense faite pendant l'année 1765 pour achat de double toises, jallons, cordes, batteaux, journées d'ouvriers, etc., monte à la somme de . . . . . 1071[l] 19[s] 6

Celle faite en 1766, pour idem					39	8	0
En 1767, pour idem	80[l]	17[s]	6	}	223	15	0
Frais de sonde	142	17	6	}			
En 1770, pour levée du plan de l'Isle-aux-Bœufs et tracé du canal pour tirer les eaux de la fondation					12	0	0
En 1771, pour la levée du plan des patureaux au-dessus de Nevers, costé de la ville.					42	6	7
					1389	9	1

Faux frais :

En 1768, pour signiffication en deguerpissement aux propriétaires des maisons et jardins detruits dans l'emplacement des ouvrages, cy. . . . . 86[l] 10[s] 0

Traitement de malades et blessés à l'hôpital :

En 1768, il a été payé	237[l]	9[s]	0
En 1769	187	3	0
En 1770	...	...	...
	3032	5	6

Honoraire des messes pour l'attelier :

En 1769	16[l]	16[s]	0
En 1770	44	2	0
En 1771	39	4	0
	100	2	0

Frais et payements ordonnés en 1771 par M. Detrudaine . . . 801[l] 12 0

Gratifications aux ouvriers pour pose de la première pierre :			
En 1770	282[l]	4[s]	0
Pour pose du dernier cintre :			
En 1772	36	0	0
Pour pose de la dernière clef :			
En 1772	221	14	0
Au nommé Fraise	15	0	0
	555	8	0
Frais d'adjudication :			
Au greffier des turcies et levées	...	...	...
Frais de bureau :			
Ceux faits en 1766 pour achat d'un graphomètre, papier à dessiner, crayons, couleurs, etc., montent à	305[l]	4[s]	0
En 1768	...	...	...
Appointemens :			
Au sieur Martin, par an.	1000[l]	0	0
Au sieur Pitroux, par an.	1200	0	0
Gratifications :			
A M. Le Chambines, premier commis des Ponts et Chaussées. — Gratifications.....			
Au maître charpentier, en 1770	150[l]	0	0
Au même, lors du levage du dernier cintre, en 1772	150	0	0
	300	0	0
Au sieur Gaspard, appareilleur, lors de la pose de la dernière clef.	150	0	0
Au sieur de Regemortes, premier ingénieur des Turcies et Levées, en 1773	800	0	0
Au sieur Goupillon, secrétaire de M. de Regemortes, en 1776 . .	200	0	0
Dedommagement :			
Conformément aux ordres de M. Detrudaine, il a été payé au sieur Duvernay pour l'indemnité de non-jouissance, etc			
Instrumens de mathématiques :			
Il a été payé, en 1777, au sieur Lesnel, pour niveaux, pantographes et autres instrumens	1060[l]	12[s]	0

Frais

pour la levée et mise au net des Cartes des rivières de Loire et d'Allier.

Année 1766			
Année 1772 :			
Au sieur Doderlin pour parfait payement de L'aunet des cartes . .	392l	0	0
On joint icy la depense faite par ordre de M. De Regemortes pour les opérations relatives à la construction du pont de La Charité, à la levée du plan des Loges, celui des vallées Duguetin et du ruisseau de Beffes montant à	266l	10s	4
Gravure et impression des dessins du pont de Moulins et les opérations relatives. En 1771 l'entrepreneur a payé pour cet objet. . .	10000l	0	0
Total de la Depense faite pour la construction du Pont de Nevers.	807530l	0s	1
Il a été vendu des matériaux provenant de la demolition pour la somme de	546l	0s	6
Reste pour depense effective. . .	806973l	19s	7

On rendra successivement fidel compte de l'Employ et Vente qu'on pourra faire par la suite, des bois des Cintres et pierres provenantes des demolitions.

Arrêté et Certifié par nous Ingénieur et Inspecteur des turcies et levées de la Haute Loire en presence d'Antoine Beguin, entrepreneur à Nevers, le premier Janvier mil sept cent soixante dix huit.

(Signatures) : BEGUIN. — MARTIN. — NORMAND.

Vu, verifié et arrêté par nous Premier Ingénieur des turcies et levées.

Signé : BOUCHER.

Pour copie conforme
du document reproduit ci-dessus :

A. MAZOYER, *ingénieur en chef.*

LE SARCOPHAGE DE SAINT-PARIZE-LE-CHATEL

Actuellement, l'église de Saint-Parize-le-Châtel semble relever plutôt de l'effet pittoresque que d'une étude archéologique. Cependant, l'abbé Bourrassé considérait ce monument comme « le plus précieux pour l'archéologie chrétienne du diocèse de Nevers. » Il rapportait sa construction à l'épiscopat de Hugues IV (de 1110 à 1120).

Si nous ajoutons qu'au XVe siècle l'abside a été remaniée extérieurement ; qu'en 1874 et 1875, la nef a été entièrement démolie, l'église reconstruite et agrandie d'un transept disproportionné ; que, vers cette même date, le Comité des Monuments historiques a heureusement pris en main la remise en état de la crypte ; qu'enfin, sa vieille façade a recouvré sa physionomie première, nous aurons dit du monument tout ce qu'il y a d'historiquement utile à la présente communication.

La partie la plus intéressante du travail a été exécutée sous ma direction. Les fouilles avaient amené la découverte d'un certain nombre d'objets qui m'ont paru curieux et dignes d'être signalés à votre attention.

C'est dans les fouilles des murs du transept sud, sur l'emplacement d'un cimetière, remontant à une haute antiquité et qui existe de ce côté seulement, que furent trouvés les objets suivants :

1° Trois vases en terre rouge (Fig. ci-contre).

2° Un fragment de brigantine de la fin du XIVe siècle ; son mince intérêt ne nous invitait pas à le reproduire.

3° Une custode en bronze doré, décorée de quatre médaillons occupés par des anges nimbés aux ailes éployées, que séparent des rinceaux.

dessin est écrit : *Tombeau de saint Thaumaste, trouvé dans la cave de Saint-Barthélemy, près Saint-Hilaire.* »

L'un de ces trois cercueils passait donc pour être celui dont parle Grégoire de Tours, et dont nos pères détachaient de la poudre pour guérir les maux de dents et la fièvre : « On recherche avec tant d'ardeur ce remède béni, dit l'historien, qu'un point du sarcophage est déjà perforé. » L'auteur des *Annales d'Aquitaine*, Jean Bouchet, qui écrivait en 1644, pense que le tombeau mentionné par Grégoire de Tours est « un de ceux de la chapelle de Saint-Barthélemy, où l'on voit les dits pertuis, et encores, ajoute-t-il, les femmes le raclent avec un cousteau et en font manger a leurs petits enfans, pour guérir du mal et passions du ventre. »

La chapelle qui le renfermait a été démolie en 1851 ; la crypte et ses trois sarcophages ont sans doute péri avec elle.

D'autres termes de comparaison nous sont fournis par des sarcophages provenant des fouilles du P. Camille de la Croix, et reproduits au *Bulletin du Comité des Travaux historiques.*

Le P. de la Croix pense pouvoir assigner à ces sarcophages une date analogue à celui de Boëtius, septième évêque de Carpentras et de Venasque, mort en 604 ; ils les compare aussi aux sarcophages signalés par MM. de Lasteyrie, Frédéric Moreau et Rohault de Fleury. Mais mieux qu'aucun des sarcophages dont il vient d'être question, le sarcophage de Saint-Arigle, à Nevers même, qu'a décrit l'abbé Lebeuf, nous semble présenter un précieux repère.

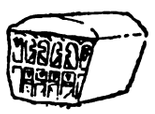

Au témoignage de l'abbé Crosnier, Lebeuf nous a laissé la forme du tombeau de Saint-Arigle, qui subsistait avant 1793 dans l'église qui portait son nom ; il fait remarquer que ce sarcophage avait pour ornement sept croix en bosse.

Sur la même planche, Lebeuf en reproduit deux autres, dont l'une porte trois croix et l'autre cinq, faisant remarquer, fort judicieusement, que le nombre de croix n'avait pas été établi sans motif, qu'il devait être en rapport avec la dignité du personnage....

D'autre part, l'abbé Crosnier a soin de nous dire que quelques années avant 1858, années où il publiait son *Nagiologie*, ce tombeau avait été retiré des décombres de l'église et déposé dans une cour d'une rue voisine. Nous l'avons cherché en vain. L'*Album du Nivernais*, d'après l'abbé Crosnier, en conserve pourtant le souvenir. Notre dessin le reproduit ci-dessus dans sa primitive indécision. Que lui manque-t-il pour concorder de tous points avec la description de Lebeuf? D'isoler les croix par une section des plus simples. C'est ce que fait voir le dessin ci-contre.

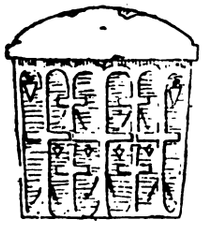

Tous ces rapprochements nous autorisent à assigner une date à notre sarcophage. Rappelons les dates des similaires invoqués par nous :

Le P. Camille de la Croix place les sarcophages cités vers l'an 604.

Les nécropoles de l'Aisne, explorées par M. Frédéric Moreau, sont mérovingiennes.

Le tombeau de saint Thaumaste, décrit par Grégoire de Tours, ne saurait dépasser 594, date de la mort de ce saint évêque.

Enfin, saint Arigle est mort le 26 février 594.

Que conclure ? Sinon que le sarcophage de Saint-Parize leur est contemporain.

Et maintenant, de quel grand chrétien était-ce la tombe ?

En effet, « Aux grands chrétiens les belles tombes, dit M. Le Blant, telle était la règle. »

Le nombre de croix témoignerait-il, comme le prétend Lebeuf, de la dignité du personnage ? Leur disposition identique, et sur le tombeau de saint Arigle et sur le sarcophage de Saint-Parize, serait-elle un indice de son caractère ?

Dans d'assez larges limites, cela ne semble guère douteux.

Ce personnage était-il saint Patrice, duquel le martyrologe d'Auxerre nous apprend qu'il a été inhumé dans l'église en 555 ?

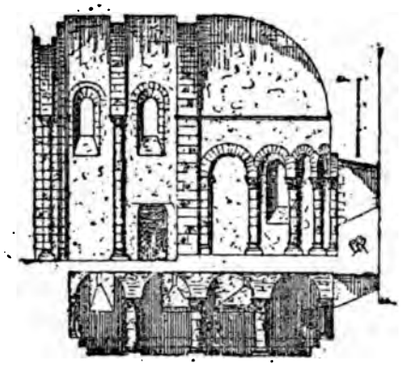

Sur ce point, nous devons à la vérité de dire que nulle part, dans l'église actuelle, nous n'avons rencontré trace de construction antérieure au XIIe siècle ; ci-contre nous donnons la coupe sur le chœur et la crypte.

Et, pourtant, particularité curieuse et encore inexpliquée pour nous, en explorant la crypte, nous y avons découvert, mystérieusement enfermé dans le vide d'une crédence, muré sur lui après coup, un fragment de colonne et son chapiteau, le tout pris dans la même masse. (Fig. ci-dessous).

La colonne est de forme octogonale irrégulière, à faces concaves, comme le seraient de larges cannelures ; le relief de la sculpture est peu saillant : il consiste en un système alternant de feuilles et de baies opposées et se raccordant de deux en deux cannelures. Feuilles et baies sont d'une nature indéterminable. Le diamètre de la colonne est de treize centimètres ; elle est fortement usée comme par un frottement à la partie inférieure.

Le chapiteau est de dix-huit centimètres et demi de diamètre et de plan irrégulier ; son profil peut être inscrit dans un quart de rond allongé. Comme son fût, il est décoré de feuilles et de fruits, supportés par des tiges en partie sarmenteuses, et de même usé à sa partie supérieure.

A coup sûr, on trouve dans cet ensemble un morceau de sculpture, curieux dans sa facture si rudimentaire. Se rattache-t-il d'une façon quelconque à la première Eglise ? C'est encore probable. Des fouilles seules nous édifieraient sur ce point.

MASSILLON ROUVET.

P.-S. — Depuis notre lecture au congrès des sociétés savantes en 1888, M. Edmond Le Blant nous a fait l'honneur de nous demander chez lui communication de cette étude et de nos dessins. L'attention de l'éminent archéologue a été surtout attirée par le chapiteau

et ses dimensions. M. Edmond Le Blant nous a donné à entendre, sous réserve sans doute que le chapiteau pouvait avoir fait partie d'un ciborium. Le cas, a-t-il ajouté, serait unique dans les Gaules. M. Edm. Le Blant appuyait son intéressante conjecture sur de savantes notes, des photographies et son travail sur les *Fils de sainte Félicité*. Le dictionnaire de Martigny et la planche 70 du *Vetera Monimenta*, qu'il a consultés pour nous, indiquent des ciboria.

Rappeler pour notre chapiteau les ruines romaines voisines, ainsi que la présence d'une matrone romaine, Pomponia, ayant contribué par ses largesses à l'érection de l'église Saint-Patrice, et dont les Bollandistes ont conservé le souvenir, ne serait pas suffisant. Il convient aussi de mettre en parallèle le diamètre de la colonne en pierre demi-dure de Saint-Parize (130 millimètres) avec celui en marbre des Fils de sainte Félicité (85 millimètres) ; il convient enfin de tenir compte qu'à l'époque gallo-romaine, et même en plein XIIe siècle, le tailleur de pierre ne se donnait pas la peine de terminer les parties adossées de leurs colonnes : une preuve à l'appui de notre dire se voit à la porte même de l'église dont nous reproduisons ci-contre un détail. Notre chapiteau, au contraire, est terminé, dans tout son pourtour, avec le même soin, d'où l'on pourrait conclure qu'il était isolé et visible sur toutes les faces.

M. R.

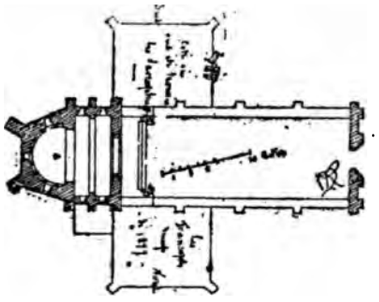

Plan de l'église

LA FONTAINE COMMÉMORATIVE MONUMENTALE

DE LA PLACE DE LA RÉPUBLIQUE

(ANCIENNE PLACE DUCALE), A NEVERS

Historique.— En 1858, l'Administration municipale avait désiré qu'en commémoration du nouveau mode d'alimentation de la Ville de Nevers par les eaux des sources de Veninges (hameau de la commune de Varennes-les-Nevers, 5,000 mètres de l'Hôtel de Ville) et de Jeunot (lieu-dit de la commune d'Urzy, 2,000 mètres de Veninges et 7,000 mètres de l'Hôtel de Ville), une fontaine monumentale fût élevée sur une des places principales.

Dans sa séance du 26 juin, même année, le Conseil municipal décide :

1° Que la fontaine commémorative, conforme au projet présenté par M. E. Lequesne, sera érigée sur la place Ducale (aujourd'hui place de la République) ;

2° Qu'une somme de quinze mille francs sera employée au payement des travaux.

L'auteur du projet s'engageait à fournir les cinq statues qui y figuraient, moyennant la somme de 5,000 fr., et à exécuter toute l'ornementation, sculpture et accessoires y relatifs, en dehors des statues et sans rien excepter, moyennant celle de 3,500 fr.

Les travaux d'architecture, au devis de M. Paillard, architecte de la Ville, s'élevaient à 4,500 fr.

Enfin, une somme de 2,000 fr. devait être employée à l'acquisition et au transport des pierres nécessaires, provenance de Conflans ou de Château-Landon.

La part de travail qui revenait à l'habile et actif sculpteur fut exécutée assez promptement ; mais, pour une cause ou pour une autre, l'architecte procéda avec plus de lenteur, et les statues, expédiées de Paris, demeurèrent, plus d'un an, comme emprisonnées sous les hangars de la Halle.

Bref, commencés en 1859, les travaux ne furent achevés que fin juillet 1861.

Le 2 août, M. Lequesne, presque nivernais par son alliance avec une famille qui a longtemps dirigé les forges d'Imphy, remettait gracieusement à la Ville de Nevers les honoraires qui lui étaient dus par celle-ci.

A la même date, pour reconnaître le désintéressement de l'éminent artiste, le Conseil municipal vote unanimement à M. Lequesne « un témoignage d'admiration pour son talent et de gratitude pour sa générosité, » et décide de lui faire hommage, au nom de la Ville de Nevers, d'une œuvre d'art.

Les charges nouvelles contractées par la Ville pour assurer aux habitants, en tout temps et dans toutes ses portions, une eau pure et limpide, éminemment propre à tous les usages domestiques, ne lui permirent sans doute pas de procéder avec solennité à l'inauguration du monument commémoratif.

La consécration officielle fit complètement défaut à l'œuvre de Lequesne.

Description. — La fontaine monumentale s'élève au centre de la place de la République, dans l'axe des rues de l'Evêché, à l'ouest, et de l'Oratoire, à l'est, la figure principale de la décoration allégorique faisant face, au nord, à l'ancien palais des Ducs, devenu Palais de Justice.

Vue d'ensemble, elle rappelle la fontaine de Pradier, à Nîmes.

Le monument est d'interprétation assez facile, l'artiste ayant su représenter, avec toute la transparence dont l'allégorie est susceptible, l'acte important, et proprement vital, dont la commémoration lui avait été confiée : il y a personnifié la ville de Nevers, les sources nouvelles qui l'alimenteront désormais de leurs eaux, le fleuve et la rivière qui s'unissent à ses pieds.

La hauteur totale est de 7^{m} 58.

Le monument comprend trois parties :

1° La figure principale, au sommet ;

2° Un socle autour duquel se développe l'allégorie commémorative ;

3° Les vasques et le bassin inférieur.

La statue de femme, au sommet (hauteur : 2^{m}), représente la Ville de Nevers : debout, dans une attitude calme et fière, le front ceint de la couronne murale, drapée à la grecque, elle soutient de son bras gauche replié une urne symbolique, de petite dimension ; dans sa main droite, le bras suivant la ligne du corps, elle portait un sceptre, aujourd'hui brisé.

A la face antérieure du piédestal qui la supporte (hauteur : 1^{m} 30), les armes de la Ville : *le lion armé et les billettes ;* à la face opposée, une ancre debout, avec deux canons en sautoir, deux boulets au pied de la verge équilibrant le motif : double emblème d'un commerce longtemps florissant, et d'une industrie séculaire dont l'ancienne capitale du Nivernais a été récemment dépossédée ; aux faces latérales, la gueule d'une urne, de front, émergeant d'une couronne de roseaux et épanchant ses eaux.

Le socle est un bloc d'une hauteur de 2^{m} 28, aux arêtes verticales fortement abattues et formant moindres faces. A la partie supérieure, il se relie, par les moulures de son couronnement, à la base du piédestal orné, avec lequel il semble faire corps ; à la partie inférieure, il s'engage dans le système du premier bassin (les vasques), dont il suit harmonieusement les contours.

C'est le socle, a-t-il été dit, qui constitue la valeur la plus significative du monument.

Aux petites faces sont adossées quatre statues assises et diagonalement opposées. Elles représentent : à droite du côté nord, l'une des sources, celle de Veninges ; à gauche, la Loire ; du côté sud, à droite, l'autre source, celle de Jeunot ; à gauche, la rivière de

Nièvre. Chacune de ces statues s'accompagne des emblèmes ou attributs qui permettent de l'interpréter.

La source de *Veninges* qui s'élance du milieu des champs fertiles de Varennes, est figurée sous les traits, non de la traditionnelle naïade, mais d'un robuste moissonneur, dans l'attitude du repos, le coude gauche appuyé sur l'instrument du travail (aujourd'hui en partie brisé) ; à ses pieds, une gerbe renversée et une musette.

La *Loire* est la jeune femme assise sur la proue d'un navire, le coude droit appuyé sur la pale d'une rame antique dont elle maintient en hauteur la hampe avec la main : image de cette prospère et puissante batellerie d'autrefois qui rendit le fleuve si justement fier, et même, au dire de son histoire, souvent jaloux de ses droits. Empilées à sa droite, les marchandises qu'elle transportait des Cévennes jusqu'à l'Atlantique; sous ses jambes repliées, un filet dont des poissons distendent les mailles. A sa gauche, un câble enroulé, une corbeille de raisins qui rappellent les vignobles célèbres des coteaux dont elle baigne le pied.

Personnification non moins heureuse, la source de *Jeunot* qui coule du milieu du bois de La Brosse, est représentée par un bûcheron dans toute la force de la jeunesse, assis sur un tronc de chêne, une peau de brebis sur les épaules ; à ses pieds, un morceau de bois que vient de frapper sa cognée.

La *Nièvre* se devine facilement sous les traits de cette jeune fille, assise sur une enclume où elle repose la masse de son lourd marteau. De la main droite, elle tient renversée une corne d'abondance; à sa gauche, des chaînes et une roue dentée représentent le travail des grandes usines auxquelles elle donne encore ou donnait naguère le mouvement et la vie, les Forges de La Chaussade, à Guérigny, et l'ancienne fonderie de canons, de Nevers.

Chacune des statues mesure 1^{m} 30 de hauteur.

La partie spéciale, et obligée, de ces sortes de monuments se compose de deux bassins superposés.

Le bassin supérieur, à prendre les lignes maîtresses de la construction, est un bassin carré dans les angles duquel sont engagés à demi quatre vasques et leurs pilastres, correspondant aux parties saillantes et décoratives de la masse des Allégories. Le dessous des vasques est orné de larges godrons, fortement accentués. (Hauteur à partir du fond du bassin inférieur : 2 mètres).

Entre les vasques, à la médiane des parties droites de ce premier bassin et au pied des faces planes du socle, des enfants assis figurent les *Quatre Saisons*. C'est la note gracieuse du monument.

Faisant face au Palais, l'*Hiver* se pelotonne, en frileux transi, sous la fourrure qu'il ramasse sur ses épaules. A ses pieds, une tortue.

Le *Printemps*, couronné de fleurs, une légère draperie retombante au bras droit, est accoudé gracieusement à gauche, sur un tronc de chêne où grimpe le lierre ; il tenait sans doute à la main quelque emblème printanier, papillon ou fleur, aujourd'hui disparu. A ses pieds, une jonchée fleurie.

L'*Eté*, coiffé du pétase, à fond aplati et à larges bords, le bras droit appuyé sur une ruche, serre de l'autre contre son corpe la gerbe qu'il vient de couper. A ses pieds, quelque saurien.

L'*Automne*, couronné de pampres, assis sur une outre, à demi-renversé à droite sur une haute corbeille de raisins, et retenant à peine la coupe où il a puisé sa douce gaîté, le bras gauche retombant, allongé, sur une tête de Bacchus. A ses pieds, deux amphores renversées.

En figurant les Quatre Saisons, l'artiste voulait-il célébrer le bienfait nouveau d'une alimentation désormais ininterrompue? Ou plutôt n'avait-il pas trouvé un ingénieux moyen de signifier l'orientation du monument? L'Hiver, en effet, regarde le nord; le Printemps, l'orient; l'Eté, le midi; l'Automne, le couchant.

Quoi qu'il en soit, c'est des accessoires emblématiques, distribués au pied de ces aimables enfants joufflus que deux jets s'élancent, à droite et à gauche, harmonieuses retombées, dans chaque vasque, pour se déverser ensuite en nappe dans le bassin inférieur.

Ce bassin est d'un diamètre de 8m 50 et d'une profondeur de 1m 47, de la couronne au sol.

Il semble facile d'en utiliser un jour le trop-plein pour l'animation et l'ornement de la double rampe monumentale projetée qui permettra d'accéder directement de la place de la République au quai de Loire.

Quand auront disparu les deux dernières maisons qui obstruent encore, de ce côté, le plus admirable des horizons, notre Fontaine commémorative, se découpant alors librement dans toute la profondeur d'un beau ciel, aura trouvé sa vraie valeur. Saluons au moins de nos vœux le jour où

Nos arrière-neveux nous devront ce *spectacle*.

L'œuvre de Lequesne est signée au pied de chacune des cinq statues principales : *E. Lequesne*.

Elle ne porte aucune autre mention.

Peut-être n'est-il pas sans intérêt de signaler cette lacune à l'Administration municipale de Nevers.

Les faces planes orientées du socle semblent, en effet, avoir été réservées pour recevoir des plaques de bronze, ou tout au moins des caractères lapidaires de commémoration.

D'une part, une inscription contribuerait à rendre plus clair le sens du monument, obscur déjà pour le plus grand nombre dans la génération actuelle, et qui le deviendra plus encore aux générations à venir. D'autre part, l'inscription eût peut-être assuré le respect de l'œuvre d'art, aujourd'hui outrageusement mutilée.

La restauration s'impose, moralement, peut-on dire; elle est urgente, au moins en ce qui concerne le soubassement des vasques, où la pierre employée s'est trouvée de qualité regrettable et qu'un hiver rigoureux peut achever d'effondrer.

(Inventaire *des richesses d'art de la France.*)

D'Asis-Gaillissans.

ÉTUDES HYDROLOGIQUES

I

DE LA PLUIE

Pour se rendre compte du régime des eaux fluviales, il est nécessaire de remonter jusqu'aux lois physiques qui règlent la chute des eaux pluviales sur notre planète, et l'écoulement de ces eaux à la surface du globe. C'est là l'origine commune de tous les cours d'eau.

Voici ce que dit M. Lenthéric dans son ouvrage : *Des Villes mortes du Golfe de Lyon*, à propos des lois générales de la chute et de l'écoulement des eaux :

« L'égalité absolue et mathématique qui existe entre l'évaporation et la précipitation sur toute la surface de la terre est un des phénomènes les plus merveilleux que l'on puisse concevoir; et si l'un de ces deux effets venait à l'emporter sur l'autre, on verrait immédiatement la mer se retirer au large ou les eaux sortir partout de leur lit et envahir toutes les régions littorales.

» On estime environ à $1^m 50$ la hauteur de la pluie qui tombe chaque année sur l'enveloppe de notre globe ; c'est donc exactement la quantité d'eau qui est enlevée par l'évaporation à la surface de toutes les mers. Il serait peut-être possible d'évaluer la force mécanique nécessaire pour obtenir cette évaporation et cette précipitation, car l'effet à produire consiste à enlever annuellement de la surface de l'Océan, sous forme de vapeur, une quantité d'eau qui recouvrirait la terre d'une couche sphérique de $1^m 50$ d'épaisseur, à élever ensuite cette masse de vapeur aqueuse à la hauteur des nuages et à la transporter enfin jusque dans les régions froides et le long des chaînes des montagnes, où la condensation la fait descendre sur la terre sous forme de pluie et de neige qui alimentent les sources, les fleuves et les glaciers. »

La répartition de cette chute d'eau moyenne de $1^m 50$ sur toute la surface du globe

entre les différentes saisons, entre les différents jours de l'année, est d'une importance capitale pour le régime des cours d'eau.

Veut-on avoir immédiatement une idée des désastres que causerait l'accumulation des chutes d'eaux pluviales sur un petit nombre de jours ?

Il suffit de citer le rapport de M. l'Inspecteur général Comoy sur la crue de la Loire de 1856.

« Les volumes d'eau débités en totalité pendant la crue de 1856, ont été, savoir :

» Par la Loire, en amont du Bec-d'Allier. . . .	1.342.000.000 mc
» Par l'Allier	1.205.900.000
» Par le Cher	519.000.000
» Par l'Indre	95.000.000
» Par la Vienne	654.500.000

» Ces volumes s'accordent d'une manière satisfaisante avec les quantités d'eau tombées qui ont produit la crue de 1856. Ainsi le volume débité par la Loire supérieure correspond, en déduisant ce qui se serait écoulé, si les pluies de la fin de mai ne fussent pas survenues, à une tranche d'eau de 0m 06 sur la surface totale du bassin ; et les observations udométriques ont constaté que la hauteur de pluie a été de 0m 10 dans la partie supérieure du bassin jusqu'à Digoin, et de 0m 47 dans la partie inférieure. En tenant compte des pertes qu'occasionnent l'évaporation et l'imbibition, ces divers chiffres concordent d'une manière satisfaisante. »

Ainsi une chute d'eau égale à 1/15e de la chute annuelle moyenne, si elle se produit en quelques jours, entraîne les fléaux et les désastres que nous ne connaissons que trop à Nevers et sur tout le cours de la Loire.

Voulez-vous maintenant remonter aux causes qui peuvent amener ces chutes exceptionnelles, non plus d'une couche de 1, 2 ou 3 centimètres, mais une couche de 6, 8 ou 10 centimètres, répandue sur tout un des grands bassins de la France ; écoutez ce qu'en dit M. Surell :

« Mais on sait aujourd'hui, par le progrès des sciences, que la crue et la tempête sont deux phénomènes du même ordre ; ils procèdent tous deux d'une cause météorologique. Les grandes eaux viennent après les grandes pluies, et l'histoire de l'inondation commence toujours par le tableau d'une perturbation atmosphérique.

» Voici l'ordre invariable des phénomènes : un cyclone plus violent que les autres traverse l'Atlantique qu'il soulève dans ses profondeurs ; il couvre des débris des naufrages les côtes de France et d'Angleterre, puis il jette un déluge sur les montagnes, et aussitôt nos plus riches vallées sont ravagées par les eaux débordées. Sur la route du météore, une douloureuse clameur s'élève ; les riverains de la mer poussent le premier cri auquel répondent bientôt les riverains des fleuves. N'est-on pas obligé de reconnaître à ces caractères que ces désastres sont produits par une de ces forces naturelles auxquelles l'humanité est soumise, ainsi qu'à la maladie et à la mort ?

» Que faire cependant ? Faut-il rester les bras croisés comme les musulmans fatalistes ? — Non ; mais de même que par les progrès de l'architecture navale, des phares, des sémaphores, des assurances maritimes, les armateurs cherchent à diminuer les effets de la tempête, sans prétendre écarter la tempête elle-même ; de même, il faut par des

reboisements locaux, par des ouvrages d'art, par le choix des cultures, par des assurances, etc.; organiser le pays en vue des hautes eaux qui sont inévitables. Il est surtout nécessaire que les populations, mesurant ce qui est possible, ne s'endorment pas dans une sécurité trompeuse, sauf à maudire ensuite l'administration si elle n'a pas fait ce qu'il était impossible de faire.

» Les cas où il est incontestable que l'homme peut diminuer le mal sont ceux où il est certain qu'il a contribué à le développer. Toute rivière, tout fleuve qui divague dans les graviers et qui exhausse son lit, peut être assimilé à un torrent ; les plaines basses où les alluvions s'accumulent sont un *cône de déjection* très aplati ; dès lors, il y a un *bassin de réception* dont l'érosion alimente le charriage : c'est là qu'il faut agir, et si grand que soit le bassin, de même qu'on éteint un torrent en effaçant chaque ride élémentaire de ses berges, de même on améliorera le cours d'un fleuve en maîtrisant toutes les eaux torrentielles qui le troublent. C'est là une œuvre de longue haleine ; raison de plus pour l'attaquer sans tarder. »

Je n'ai pas hésité à citer ce dernier paragraphe, bien qu'il comprenne des descriptions et des termes qui exigent et qui recevront certaines explications. Mais, d'une part, ne reconnaissez-vous pas la description de notre fleuve ; et, d'autre part, si en étudiant plus loin les torrents les mieux caractérisés, nous y retrouvons ces mêmes éléments, il est impossible de ne pas conclure que la Loire est un fleuve qui rentre, au moins en une certaine mesure, dans la catégorie des torrents.

Reprenons maintenant la description générale des perturbations atmosphériques qui déterminent les crues, appliquons-là spécialement à la dernière grande crue de la Loire, celle de septembre 1866, et empruntons encore cette description à M. Surell :

« Voici, par exemple, sur le météore aqueux qui a assailli l'Europe, en septembre 1866, quelques données recueillies par M. Belgrand. Ce n'est pas dans les limites étroites du bassin de la Seine, c'est en Amérique, sur une ligne qui s'étend de Buenos-Ayres au pôle nord que la tempête prend naissance ; elle traverse l'Atlantique, aborde l'Angleterre, le 20 septembre; la France, la Belgique, la Hollande, le 21. Le 22, elle règne à la fois sur la Norvège et sur Paris. Le 23, elle sévit aux sources de la Seine et de la Loire et s'étend jusqu'à la Garonne. Le 24, elle passe au-dessus de Lyon; sa fureur se déchaîne, du 24 au 26, sur le Saint-Bernard ; du 25 au 27, sur le Simplon. Sur tous les lieux élevés, elle précipite en trois jours une quantité d'eau qui approche du cinquième de la moyenne annuelle.

» Au contraire, les plaines basses sont presque partout épargnées ; l'Angleterre et la Normandie ne reçoivent pas un vingtième de la pluie annuelle. Abritées par l'arête montueuse qui traverse la France obliquement des Vosges aux Pyrénées et partage les eaux entre l'Océan et la Méditerranée, Carcassonne, Montpellier, Grenoble, Lyon, Bourg, Besançon, ne reçoivent pas de pluie extraordinaire; il ne pleut pas du tout à Strasbourg, à Dresde, à Munich. à Breslau, non plus qu'en Autriche ou en Italie. En Suisse, et même en Savoie, la pluie est peu importante, tandis que le Mont-Blanc, le Simplon, le Saint-Bernard, reçoivent 17 p. 100 de la pluie annuelle. On est ainsi conduit à se figurer cette tempête comme un puissant météore qui, déployant à 500 mètres au-dessus des mers une envergure de deux mille kilomètres, effleure les hauts plateaux de la France et, par un vol de deux cents lieues par jour, va se briser contre les sommets des Alpes. »

Les lois qui régissent le détail de la distribution des pluies sont encore à l'étude en ce moment. C'est là l'un des premiers buts que poursuivent actuellement les météorologistes. C'est là la cause de la multiplication de nos postes d'observation. La science, sur ce point, n'en est encore qu'à la période embryonnaire de la réunion des faits, et peut-être qu'un jour la coordination de tous ces éléments réunis par de nombreux et obscurs, mais utiles observateurs, arrivera-t-elle à nous donner la clef des phénomènes si complexes que présente à chaque instant notre atmosphère, phénomènes que nous connaissons bien moins, bien qu'ils se passent près de nous, que les grandes lois mathématiques qui règlent à travers des espaces immenses le cours de tous les astres.

Nous commençons seulement l'étude des courants aériens, l'application à ces courants des lois des mouvements des fluides et la prévision de leur marche, déduite des observations barométriques. L'ensemble de ces dernières observations nous donne, en effet, une idée des reliefs de la surface extérieure de l'atmosphère, reliefs intimement liés au déplacement du fluide qui constitue cette atmosphère.

La marche des courants aériens étant connue, comme ce sont eux qui entraînent les vapeurs tirées de l'Océan, la prévision des pluies s'ensuit forcément et elle est déjà appliquée, sinon avec précision pour chaque point, du moins d'une manière générale pour certaines portions de la surface du globe, par nos observatoires.

C'est en multipliant et en prolongeant nos observations météorologiques, encore si récentes, que nous arriverons à préciser de plus en plus ces premières lois générales et peut-être à remonter à leurs causes.

Pour le moment, il suffit d'avoir établi que crue et tempête sont synonymes.

Ajoutons enfin que si la principale cause de la distribution des pluies réside dans les mouvements de l'atmosphère, la configuration du sol y entre bien aussi pour quelque chose.

Tout le monde sait qu'il pleut davantage sur les sommets élevés exposés aux vents humides.

Près des bords de la mer, les averses sont fréquentes, mais en général peu longues, et les nuages chargés de vapeur étant presque toujours chassés en même temps par un grand vent, la quantité de pluie recueillie sur les côtes est moindre qu'on ne pourrait le penser au premier abord, et moindre que sur les sommets dont nous parlions plus haut.

On doit en excepter la pointe de la presqu'île de Bretagne, en raison de la température du courant océanien et aérien qui vient toucher cette pointe du continent européen. Ces courants éprouvent pendant la plus grande partie de l'année un refroidissement très sensible au contact des terres ; d'où un phénomène tout spécial de condensation.

Remarquons, en passant, que Nevers, qui occupe en France une situation peu éloignée de la moyenne comme position géographique et comme altitude, se trouve encore dans la moyenne, au point de vue de la distribution des pluies en France.

Les hauteurs totales observées à Nevers, dont l'altitude moyenne est peu inférieure à 200 mètres au-dessus du niveau de la mer, ont été les suivantes :

1886.	0m 904	moyenne : 0m 80
1887.	0 663	
1888.	0 841	

tandis qu'à l'observatoire des Settons, situé à la cote 580, les hauteurs observées pendant ces mêmes années sont :

1886.	1m886
1887.	1 356
1888.	1 694

M. Surell a essayé de donner des lois établissant une corrélation entre la configuration du sol et les chutes de pluie. Voici ses conclusions sur ce point :

« C'est à tort que certains auteurs ont cru pouvoir conclure de ces chiffres, ou d'autres analogues, que la hauteur de pluie recueillie en un lieu, croît avec l'altitude de ce lieu. Ainsi formulée, la loi n'est pas exacte et ne pourrait s'expliquer. Le phénomène est mécanique autant que physique ; il est plus intelligible sous la formule suivante : ***La tranche pluviale est d'autant plus épaisse que le courant atmosphérique, arrêté par un obstacle, est forcé de s'élever plus rapidement.*** Ce n'est donc pas l'altitude de lieu qui importe le plus, c'est l'*incidence* suivant laquelle le vent pluvial frappe le revers qui l'arrête ; mais cette loi de l'*incidence* n'est pas facile à déterminer. »

Si maintenant je place sous vos yeux une carte du profil en long de la Loire, l'altitude de sa source placée à 1481m au-dessus du niveau de la mer et à plus de 1200m au-dessus de la place de la République, à Nevers, la forme parabolique de ce profilt fait comprendre pourquoi, en ce qui concerne les grandes crues, notre sort se décide dans les régions supérieures de l'Auvergne.

II

DES EAUX D'INFILTRATION

Après ce premier aperçu sur les quantités de pluie qui, tombant sur la terre, donnent naissance aux cours d'eau et à leurs crues, examinons maintenant quel est le rôle de ces eaux et quels sont leurs premiers effets sur le sol ?

L'eau qui tombe en un point donné tend à disparaître de ce point de trois manières différentes :

1° Par infiltration dans le sol ;
2° Par évaporation ;
3° Par ruissellement à la surface du sol.

La répartition de l'eau tombée entre ces trois fractions varie suivant :

1° la nature du sol ;
2° son relief ;
3° la saison ;
4° la rapidité de la chute de la pluie ;
5° la nature des cultures qui recouvrent le sol.

Rendons-nous compte successivement de chacune de ces influences.

Le sol est à peu près partout recouvert d'une couche de terre végétale renfermant une assez forte proportion de matières organiques. Cette couche est toujours perméable. Mais au-dessous de cette enveloppe se trouve, le plus souvent à une faible distance, le sol géologique tel qu'il résulte de sa formation, soit éruptive, — c'est là, en général, une exception, — soit sédimentaire, à la suite du dépôt des eaux, et c'est là le cas le plus général.

Ce sol géologique est tantôt imperméable, tantôt perméable, et, dans ce dernier cas, les eaux y pénètrent lentement par filtration.

Les terrains imperméables sont généralement constitués par les roches éruptives, les roches sédimentaires compactes et les terres argileuses. Les terrains perméables sont constitués au contraire par les roches fendillées ou les terres sableuses.

Les terrains perméables, malgré une certaine variété au point de vue géologique, dans les couches étagées, conservent ce caractère de perméabilité sur des épaisseurs considérables, parfois plus de 100 mètres au-dessous du sol, comme c'est le cas pour les plateaux élevés du sud-est de l'Yonne.

Mais, quelle que soit l'épaisseur de ces bancs perméables, on arrive toujours, en descendant, à trouver un banc imperméable, soit qu'on arrive à une couche sédimentaire argileuse, déposée à une époque où les courants marins de cette période géologique tenaient en suspension des terres de nature argileuse, soit qu'on atteigne les roches les plus anciennes primitivement fondues et amenées à l'état pâteux, puis refroidies, et qui ne présentent plus, surtout à une grande profondeur, aucune fissure.

Mais quel que soit celui de ces deux cas qui se présente, il n'en est pas moins exact qu'il y faut considérer comme jouant un rôle capital dans le régime des eaux de notre globe, une surface non moins importante que la surface du sol, c'est la surface des premiers bancs imperméables que l'on rencontre en s'enfonçant dans la terre à partir du sol actuel.

Cette surface se confond avec le terrain naturel, à la faible épaisseur près de la couche de terrain végétal, quand cette couche existe dans les régions que nous avons appelées imperméables ; et elle présente, dans les régions dites perméables, des ondulations dépendant de l'inclinaison primitive des bancs imperméables ou des perturbations qu'ont pu subir ces bancs.

C'est à cette seconde surface qui reste à des profondeurs atteignant assez fréquemment plusieurs dizaines de mètres et quelquefois plus de 100 mètres, comme nous le disions plus haut, que s'arrêtent les eaux.

Là, elles trouvent de véritables vallées par où elles s'écoulent, suivant la pente de la surface imperméable, et si le banc perméable reposant sur cette surface d'écoulement souterrain des eaux, enfoui profondément sous un plateau élevé, reste ou horizontal ou moins incliné que le relief du sol, il peut finir, quand on sort de la région montagneuse, par affleurer lui-même le sol naturel.

Les eaux qui coulent à la base de ce banc, et à travers cette base, arrivent alors au jour en des points où la perméabilité est plus grande et l'écoulement plus facile. Ces eaux constituent les sources.

La vitesse de descente de l'eau à travers ces immenses filtres et sa vitesse d'écoulement suivant la surface imperméable souterraine sont très faibles. Quelquefois, l'eau a à faire

un chemin considérable avant d'arriver au jour et d'affleurer le sol. On comprend, dès lors, quelle énorme quantité d'eau ces filtres peuvent emmagasiner, combien de temps il faut pour les traverser, avec quel retard, avec quelle lenteur, mais aussi avec quelle régularité ces bancs puissants pourront restituer les eaux à la surface du sol.

Dans certains cas, en cherchant l'influence des années pluvieuses sur le régime des eaux dans les régions très perméables, on a cru reconnaître qu'il fallait plusieurs années avant que les eaux absorbées par la terre ne reparussent au jour.

La fixité du débit de beaucoup de sources pendant les plus grandes sécheresses, la constance de leur température, la propriété de leurs eaux de paraître relativement chaudes en hiver et relativement fraîches en été, s'explique ainsi.

D'autres fois, le banc perméable est peu puissant ou peu étendu, il emmagasine peu d'eau, la source a un débit variable, et souvent tarit en été.

Mais les sources situées à la base des plateaux étendus, à une altitude relativement basse par rapport à ces plateaux, quoique encore fort élevée, reçoivent beaucoup d'eau et fort lentement. Ce sont elles qui assurent la partie constante et minimum du débit de nos fleuves.

Enfin, tout le monde sait que, quand une série de bancs alternativement perméables et imperméables se trouvent superposés et affectent la forme d'une cuvette, l'eau s'emmagasine, à des profondeurs considérables et sous de fortes pressions, entre deux bancs imperméables, et si l'on descend un tube jusqu'à cette couche d'eau enfermée, elle tend à reprendre son niveau et remonte en formant ce qu'on appelle un puits artésien. Ce cas particulier de la disposition des bancs perméables est devenu depuis longtemps tout à fait classique.

La présence de la surface imperméable, à une profondeur plus ou moins considérable au-dessous du sol naturel, a une grande influence sur le climat. Si cette épaisseur est faible, le climat est plus humide que si le banc perméable est très puissant.

Si, de plus, la pente de cette surface inférieure imperméable est faible, on a des eaux stagnantes très peu au-dessous du sol naturel. La moindre dépression donne lieu à un étang, et même là où il n'y a pas d'étang, on comprend facilement que le pays soit infecté par des brouillards malsains et des fièvres dues, soit à ce que le brouillard sert de véhicule aux germes de ces fièvres, soit à ce que les habitants boivent des eaux insuffisamment renouvelées dans le sol, et par suite insuffisamment pures.

On reconnaît rien qu'à cette description la Sologne, les Landes et les Dombes.

On voit donc que les eaux d'infiltration sont exceptionnellement nuisibles et généralement bienfaisantes, car ce sont elles qui constituent la partie permanente, régulière et tranquille du débit des fleuves. Ce sont les eaux non torrentielles.

III

DE LA CONSTITUTION DES COURS D'EAU ; DE LA FORME GÉOGRAPHIQUE DE LEUR COURS ET DE LEUR RÉGIME.

Après les chutes importantes de pluie, le sol saturé d'eau ne se laisse plus imbiber, alors même qu'il est perméable. L'évaporation ne pouvant agir qu'après la cessation de la pluie, les eaux qui n'ont pu s'imprégner dans la terre coulent à sa surface en nappes minces et en suivant ses pentes, car il n'y a jamais de terrain rigoureusement horizontal ; elles entraînent les molécules terreuses, surtout là où la résistance est moindre, car il n'y a pas plus de terrain rigoureusement homogène que de terrain rigoureusement horizontal.

Les eaux arrivent donc à ouvrir des sillons ; elles tendent à s'y accumuler et à poursuivre leur cours sous la triple influence :

1° de la plus grande pente ;
2° de la moindre résistance du sol ;
3° de la vitesse acquise.

Les reliefs primitifs du sol n'ont donc pas réglé exclusivement la direction de l'écoulement des eaux. Toutefois, ils ont le plus souvent exercé l'influence la plus considérable.

Ces reliefs, antérieurs au dernier lit que se sont creusé les eaux, sont dûs à des soulèvements géologiques qui ont déterminé les lignes de faîte et circonscrit les bassins, ou bien à l'abaissement du niveau des mers, ou encore au dessèchement d'immenses lacs qui existaient à certaines périodes géologiques.

Dans ce dernier cas, ce sont des plateaux qui ont émergé des eaux ; mais c'est là un cas relativement exceptionnel, et encore les plateaux présentent-ils ordinairement certaines dépressions, souvent même une pente générale.

En créant leur lit et leur cours sur des terrains plus ou moins en pente, suivant les cas, les eaux très abondantes pendant les premières périodes géologiques ont constitué ces grandes vallées d'érosion, où l'on remarque leur cours toujours sinueux, avec sa courbe alternativement concave et convexe, qui peut être considérée comme formée d'une série d'éléments droits, à peu près également inclinés par rapport à la direction générale des cours d'eau, puis raccordés par des coudes. Les eaux suivent chacun de ces éléments de la courbe, d'abord en vertu de leur vitesse acquise, ensuite en vertu de la réflexion de cette vitesse à chaque coude contre une portion de rive rongée, affouillée et devenue verticale. Cette rive concave, en plan, et ainsi creusée en hauteur, est aussi propice à la réflexion de la vitesse des eaux, qu'une surface polie l'est à la réflexion de la lumière, et, d'autre part, elle ne peut plus être entamée indéfiniment, les eaux usant la majeure partie de leur force à ce travail de creusement et de polissage de la rive concave.

Il suit de là que l'effort des eaux dans un cours d'eau se porte alternativement vers

une rive et vers l'autre et toujours sur la rive qui présente sa concavité du côté de la direction générale de la rivière.

L'autre rive, celle qui présente sa convexité du côté de cette direction générale de la rivière, est toujours délaissée par le courant; elle présente toujours des pentes douces et souvent des alluvions.

Ces caractères généraux pour tous les cours d'eau, sont aussi bien marqués dans les grandes vallées d'érosion, qui sont d'anciens cours d'eau des périodes géologiques primitives, que dans le lit actuel des rivières, à proportions bien plus réduites, qui ont succédé à ces grands courantsdiluviens.

Ainsi, depuis les simples rides, depuis les premiers ravinements que les eaux créent à la surface du sol près des lignes de faîte et au début de leur cours dont le terme est la mer ; depuis ces premiers filets d'eau jusqu'aux plus grands fleuves actuels ou jusqu'aux vestiges des grands courants diluviens, on retrouve toujours les mêmes lois générales de l'écoulement des eaux, leur même influence sur la forme définitive et géographique de tous les cours d'eau.

Seulement, selon la nature, perméable ou non, du sol, les résultats sont, en somme, bien différents.

Dans les terrains imperméables, les eaux de ruissellement sont abondantes ; leurs effets de ravinement, considérables, s'exercent presque en tous points. De là cette ramification de cours d'eau de toutes grandeurs qui vienneut successivement se réunir en formant des artères de plus en plus importantes dans ce réseau de la circulation des eaux.

Les terrains imperméables occupent fréquemment le voisinage des lignes de faîte ; c'est un cas très général pour les lignes de faîte importantes, puisqu'elles émergent la plupart du temps des terrains primitifs. Nous verrons quelques exceptions intéressantes à cette loi ; mais, en ce moment, nous devons décrire les conditions que l'on rencontre le plus habituellement, afin précisément de mieux faire saisir ces exceptions.

C'est près des faîtes que l'on remarque également les plus fortes pentes, celles qui sont les plus voisines du centre de soulèvement, origine de la ligne de faîte correspondante. De sorte que les régions imperméables sont, en général, caractérisées par un grand nombre de petits cours d'eau, se ramifiant et se multipliant sans cesse, à mesure qu'on se rapproche des sommets, tandis qu'ils se réunissent successivement quand on se dirige vers l'aval, de manière à former des cours d'eau de plus en plus importants mais qui seront toujours exposés aux moindres chutes d'eau, à recevoir une quantité considérable d'eaux de ruissellement, et, par suite, à être parcourus par des crues importantes.

Ces cours d'eau ne recevront, au contraire, à leur partie supérieure, que peu ou point d'eaux de sources; aussi, se dessècheront-ils fréquemment en été; en un mot, leur régime sera très variable.

Cependant, ils rencontreront nécessairement, en descendant vers l'aval, des bancs perméables qui leur apporteront quelques eaux de filtration et, à partir de ce moment, ils auront, pour ainsi dire, un fonds courant de débit qui assurera leur permanence. Ils pourront alors prendre rang dans la géographie.

En amont de ce point, ce seront des torrents souvent redoutables, trop connus des régions qu'ils ne baignent que pour les inonder, mais qui, en raison de leur caractère intermittent et heureusement, en raison de leur longueur relativement faible, n'ont ni nom ni place dans nos manuels de géographie.

Prenons, au contraire, un terrain perméable :

De semblables terrains offrent souvent ces immenses plateaux émergés des lacs antédiluviens, ou bien des massifs soulevés également par les commotions géologiques qui n'ont pas amené les terrains primitifs et granitiques jusqu'à la surface du sol.

Ces terrains perméables ont donc pu offrir certaines ondulations antérieures aux courants diluviens ; et, dans tous les cas, qu'il s'agisse de plateaux ou de massifs ondulés, les courants diluviens y ont créé également des vallées d'érosion.

Mais une fois le déluge passé, il n'est resté au fond de la vallée aucun cours d'eau.

Quand les chutes de pluies sont rapides et abondantes, il se produit nécessairement une saturation de la terre, et des eaux de ruissellement apparaissent à la surface du sol. Mais ces eaux s'absorbent rapidement, à mesure qu'elles s'accumulent ou du moins peu à près leur accumulation, de sorte que leur réunion en masses importantes devient impossible ou, tout au moins, est absolument passagère. C'est un flot qui s'atténue très rapidement, à mesure que son cours se développe ; aussi, le caractère commun de toutes ces vallées perméables, est que les voies de communication les traversent au moyen de grands remblais n'ayant que peu ou point d'ouvertures, sans que cette absence d'ouvrages d'art ait aucun inconvénient.

Cependant, quelquefois les vallées perméables se limonent et leur plafond se recouvre d'une couche imperméable. D'autres fois, les érosions diluviennes qui ont créé les vallées des régions perméables ont enlevé le sol jusqu'au banc inférieur imperméable, ou près de ce banc.

Dans ce cas, on observe un cours d'eau dans la vallée, parce que les eaux réunies en volume appréciable peuvent y suivre leur cours sans être absorbées presque immédiatement. Mais alors les eaux de ruissellement qui alimentent ces cours d'eau sont relativement rares et peu abondantes ; au contraire, ils reçoivent surtout les eaux d'infiltration qui débouchent à la partie inférieure des flancs des coteaux, c'est-à-dire près de la base du plateau, à la limite des couches non attaquées par les érosions diluviennes.

Par conséquent, ces cours d'eau doivent être rares, puisqu'ils ne se forment que dans les conditions exceptionnelles que nous venons de décrire ; leur régime doit être des plus réguliers ; ils ne sont sujets, pour ainsi dire, à aucune crue et, de même, ils ne sont jamais exposés à tarir, leur débit étant assuré par ces immenses filtres, à l'action si lente et si régulière, dont nous avons parlé précédemment. Leurs eaux sont à une température constante ; elles paraissent chaudes en hiver, glaciales en été. Leurs vitesses et leurs pentes sont faibles ; leur fond est vaseux, leurs bords marécageux, et ils atteignent souvent des profondeurs considérables.

Ils sont donc beaucoup plus dangereux à traverser que semblent l'indiquer leur aspect calme, leur lit régulier peu corrodé et qui ne présente pas par suite des largeurs démesurées. C'est d'eux probablement qu'on a dû dire qu'*il n'y a pire eau que l'eau qui dort.*

Le Loiret est une de ces rivières. Le département d'Eure-et-Loir en présente une autre moins connue mais non moins importante, appelée la Couie. Son bassin part de Patay et de Toury, d'une part, pour aboutir près de Châteaudun. Cet immense bassin, constitué par un plateau perméable, dont la superficie est de 800 kilomètres carrés, n'alimente qu'une petite rivière dont la branche principale a seulement 41 kilomètres de développement, et le bras secondaire 13 kilomètres, soit en tout 54 kilomètres ; et encore, le lit étant obstrué par les végétations aquatiques, il n'y a, en réalité, de cours d'eau

absolument permanent que sur 15 kilomètres. Le reste de la rivière sur 39 kilomètres, en suivant, — nous ne pouvons dire suivant l'axe de la rivière — mais suivant l'axe de la vallée, constitue plutôt un marais, où il faudrait rétablir un lit pour l'écoulement des eaux, et assainir par là même les terres riveraines.

Entre un torrent à pentes fortes et à régime très variable où les eaux ont de grandes vitesses et un aspect tumultueux, et, d'autre part, ces rivières tranquilles à faible pente, à aspect calme et à régime uniforme qui forment les deux extrêmes de la série des cours d'eau, il existe une multitude de degrés.

Les cours d'eau ordinaires sont alimentés, en général, partie par des eaux à régime torrentiel, partie par des eaux de source, suivant une proportion qui varie avec les parties de leur bassin respectivement perméables ou imperméables.

Si l'on remarque que dans la vallée de l'Allier le granit s'avance jusqu'aux environs de Vichy, et dans la vallée de la Loire jusqu'à la plaine du Forez; si l'on observe que ce granit de la vallée de Loire est prolongé jusque près de Roanne par des terrains dits de transition fort anciens et peu ou point perméables, on comprendra dans quelles fortes proportions la Loire s'alimente par des eaux de ruissellement, pourquoi son régime est si torrentiel et ses grandes crues si redoutables.

La Seine est classée dans la moyenne, sous le rapport de son régime. Mais elle a aussi ses crues fortes et subites, et il n'est peut-être pas sans intérêt de rappeler que c'est la partie du bassin de la Seine située dans le département de la Nièvre qui donne l'impulsion à ces flots qui inondent si souvent les quais de Bercy. Ce sont surtout les bassins supérieurs de l'Yonne et de ses affluents qui impriment parfois à la Seine un certain caractère torrentiel. Heureusement, ce caractère est tempéré par l'influence des grands bassins de la Marne et de l'Aisne, en grande partie perméables. Cette influence, éminemment régularisatrice pour le régime de la Seine, en fait un fleuve dont notre capitale bénéficie plutôt qu'elle n'en souffre, qu'elle peut aimer plutôt qu'elle n'a à le craindre.

IV

DE L'ÉVAPORATION ET DU RAVINEMENT

A part le cas exceptionnel des roches entièrement dénudées où l'eau de pluie s'écoule presque aussi rapidement que sur un toit, le ruissellement ne commence à la surface du sol que quand l'imbibition de la couche arable est complète. Cette imbibition complète se produit même dans les terrains perméables, pour peu que la chute de pluie soit rapide, ou lente mais prolongée.

Autrement dit, les grands filtres terrestres les plus perméables laissent passer l'eau à travers les couches souterraines bien moins vite qu'ils ne la reçoivent de l'atmosphère. Par conséquent, quand les circonstances qui ont déterminé la pluie ont cessé, l'atmosphère se trouve en contact avec une couche de terrain mouillé, de cinq, dix, vingt centimètres d'épaisseur, et même quelquefois plus.

C'est alors que l'atmosphère reprend au sol par l'évaporation une fraction plus ou moins importante de l'eau précédemment tombée sous forme de pluie.

Cette fraction est très variable. Elle n'est jamais nulle. Dans tout liquide ou tout terrain humide en contact avec l'atmosphère, il y a transformation lente du liquide en vapeur d'eau. C'est là une propriété physique bien connue.

La quantité d'eau ainsi évaporée est beaucoup plus grande en été qu'en hiver ; elle peut alors égaler à peu près la quantité d'eau tombée.

Les vents, et surtout les vents du sud, agissent sur l'évaporation dans le même sens que la chaleur, et l'augmentent considérablement.

Le rapport entre l'eau fournie au sol par l'atmosphère et celle qui lui retourne immédiatement atteint fréquemment 1/3 et dépasse le plus souvent 1/2 en été.

L'eau ainsi évaporée reforme presque immédiatement des nuages qui peuvent, soit être emportés au loin par les courants arrivés, soit former de nouveaux orages sur place et retomber ainsi plusieurs fois de suite.

On saisit dès lors facilement l'importance du phénomène de l'évaporation, au point de vue du régime général des eaux à la surface de notre planète et dans son atmosphère.

Les pluies de la saison chaude ne pénètrent que peu ou point dans la terre, même dans les régions perméables, et ne profitent guère aux sources. Au contraire, pendant la saison froide, l'infiltration est abondante dans tous les terrains perméables.

L'infiltration est également d'autant plus importante que les pluies froides tombent plus lentement et avec plus de durée.

C'est, du reste, ce qui a lieu plus particulièrement en hiver, tandis que la plupart des pluies d'été sont des pluies d'orages, donnant beaucoup d'eau en peu de temps, mais sans persister.

Les deux causes de la température de la pluie et de la rapidité de sa chute agissent donc dans le même sens, et on en déduit cette loi, formulée pour la première fois par M. Belgrand, que ce sont les pluies d'hiver qui alimentent presque exclusivement des nappes souterraines et assurent le débit des cours d'eau, tandis que les pluies d'été ne peuvent produire que des crues passagères et locales ; et même souvent, quand les terrains sont échauffés et desséchés par le soleil depuis longtemps, l'effet des pluies d'orages se fait à peine sentir sur les cours d'eau.

Telle est l'esquisse rapide du rôle que jouent les trois portions (infiltration, évaporation et ruissellement), entre lesquelles toute eau de pluie se divise nécessairement après sa chute sur le sol.

Mais nous devons, pour achever de nous rendre compte des éléments qui déterminent les cours d'eau et leur régime, faire remarquer, en outre, l'action d'entraînement qu'exercent sur le sol les eaux de ruissellement.

Toute eau s'écoulant en masse, et même en simple filet liquide en contact avec des terres, entraîne mécaniquement une partie de celles-ci.

Cet entraînement est d'autant plus grand et d'autant plus considérable :

1° que la masse d'eau en mouvement est plus grande ;

2° que la vitesse de cette masse est elle-même plus grande, et, par suite, que la pente suivant laquelle l'eau s'écoule est plus forte ;

3° que les terrains sont de nature moins résistante, et, par suite, que le sous-sol est moins rocheux.

Dans les terrains perméables, il y a bien ruissellement après imbibition de la couche arable, et par suite ravinement. Mais dans ce cas, les eaux de ruissellement ne peuvent s'accumuler en masses importantes, tandis que dans les régions imperméables, les divers filets d'eau se réunissent sans cesse, s'ajoutent presque intégralement les uns aux autres et grossissent rapidement.

Le ravinement est donc bien plus à craindre dans les terrains imperméables.

Seulement, ceux-ci sont fréquemment constitués par des roches primitives. Alors l'entraînement des particules rocheuses est plus lent, mais la décomposition chimique de ces roches, opérée lentement par l'action de l'air, aidant l'entraînement des eaux, le ravinement ne s'en produit pas moins dans des proportions importantes, témoin tous les sables arrachés aux roches granitiques du bassin supérieur de la Loire, et constamment en marche imperceptible mais constante vers la mer.

Mais les eaux en mouvement ont une action bien autrement énergique sur les terres non rocheuses.

Il suffit des vitesses les plus faibles pour entraîner les terres meubles, les argiles et les sables : des vitesses de 8 à 30 centimètres par seconde suffisent.

Des vitesses un peu plus fortes, de 60 à 90 centimètres par seconde, entraînent les graviers et les cailloux.

Supérieures à un mètre, elles peuvent mettre en mouvement de véritables blocs.

Comment s'étonner dès lors des quantités considérables de matières solides entraînées par les eaux courantes ?

Les eaux de la Seine ne renferment pas moins de 40 grammes de matières solides par mètre cube, celles de la Marne 74 grammes, et celles de la Durance en entraînent jusqu'à 1500 grammes.

L'action des eaux courantes consiste à attaquer les montagnes, à les amaigrir et à entraîner une quantité de terres, à la longue très considérable, soit dans les vallées, soit à la mer.

Les montagnes tendent donc constamment à s'appauvrir comme sol arable, tandis que les vallées tendent à se combler et à s'exhausser. Mais cet effet se produit particulièrement dans le lit des rivières, et souvent celles-ci, après avoir rempli leur lit, divaguent dans les plaines et menacent de déborder à la moindre crue. — Tel est le cas de la Loire.

C'est ce qui explique la construction instinctive des digues longitudinales par les riverains de ce fleuve.

Les crues s'écoulent alors entre deux berges artificielles, et l'on arrive ainsi à constituer un cours d'eau, dont le canal d'écoulement des eaux, au lieu d'être en déblai dans le sol naturel, est en remblai par rapport à ce sol.

Les eaux d'infiltration ne peuvent produire de semblables effets ; aussi sont-elles, en général, beaucoup plus claires que les eaux de crues, tandis que celles-ci sont presque toujours troubles.

Quelquefois, les déjections apportées par le courant se déposent sur les berges, et le fleuve, ayant la force de s'ouvrir un passage au milieu de ses déjections, le lit en remblai, au lieu d'être établi par les riverains, se trouve constitué naturellement ; mais cela ne se produit que pour des cours d'eau de faible importance.

On rencontre dans le département d'Indre-et-Loire, et on en trouverait encore probablement ailleurs d'autres exemples, ce cas singulier de cours d'eau avec lit en remblai ; et

la traversée de ces cours d'eau par les voies de communication constitue un problème qui exige une solution spéciale.

Dans tous les cas, un cours d'eau qui exhausse ainsi son lit, est un fléau pour la contrée qu'il traverse, car ces eaux, coulant à un niveau élevé par rapport au sol voisin, sont une menace perpétuelle, trop souvent un fléau terrible, en cas de rupture de digues ou de déplacement brusque du lit.

Mais les vallées comme celles de la Loire, où la partie corrodée du bassin est constituée de roches granitiques et résistantes, sont encore relativement heureuses en comparaison des bassins où l'on rencontre des terrains imperméables non rocheux, des argiles par exemple, sur une grande surface et avec de fortes pentes.

C'est ce qui arrive lorsque les soulèvements géologiques particulièrement importants ont relevé suivant une forte pente les terrains argileux des époques jurassique et liasique dont les couches sont voisines des couches granitiques.

Les terrains argileux, plus modernes, se sont déposés en général plus loin des montagnes; les grands soulèvements les ont moins atteints, leurs pentes sont donc moins fortes ou même ces pentes sont à peu près nulles, lorsque ces dépôts, relativement modernes, sont postérieurs aux grands soulèvements qui ont constitué les principales chaînes de montagnes.

Mais lorsque des terrains imperméables, les couches du lias par exemple, se trouvent dans le voisinage des grandes montagnes, comme les Alpes, et présentent des reliefs, encore très accentués bien que moins saillants que l'arête centrale de la grande chaîne ; lorsque le climat, en raison de sa latitude et de sa température souvent élevée, d'une part, de la proximité d'un immense massif froid et neigeux, d'autre part, est particulièrement propice aux orages, l'on conçoit que toutes les circonstances topographiques et météorologiques se trouvent réunies pour réaliser les ravinements les plus intenses.

Telle est la situation du département des Hautes-Alpes, dont les cours d'eau peuvent être, en effet, considérés comme les types les plus accomplis et les plus terribles des torrents, et le régime de ces torrents peut présenter pour les riverains de la Loire un intérêt sérieux, d'abord, parce qu'ils y retrouveront encore bien autrement accentués les caractères de leur grand fleuve, et ensuite, parce que cette étude en leur montrant des contrées beaucoup plus éprouvées que la leur, tendront à les consoler des dangers et des dégâts auxquels ils sont périodiquement exposés.

V

DE L'INFLUENCE DES FORÊTS SUR LE RÉGIME DES EAUX

On a vu combien le ravinement est général, — puisqu'il atteint même les roches granitiques, — et dans quelles proportions importantes il s'exerce.

Toute terre dénudée est nécessairement attaquée.

Mais cet entraînement des terres par les eaux est notablement diminué, et même presque supprimé lorsque la terre est recouverte d'un gazon touffu.

A certaines époques de l'année, il est vrai, l'herbe étant coupée ou broutée, le sol est sinon à nu, du moins insuffisamment défendu, les racines des touffes d'herbe ne pouvant se toucher complètement.

Mais déjà on comprend que le gazonnement réduise le ravinement à peu de chose, et, que de plus, il retarde et contrarie la marche des eaux de ruissellement.

Enfin, en retenant l'eau après les herbes, il maintient plus longtemps le sol humide, diminue l'évaporation dans la couche de terre arable, et facilite l'infiltration en prolongeant l'état d'humidité de cette couche.

Le gazonnement des montagnes tend donc à augmenter les eaux d'infiltration et à diminuer les eaux de ruissellement.

Cette opération a, par là même, pour effet, d'augmenter le débit permanent des cours d'eau et de le régulariser. Elle concourt à relever l'étiage et à diminuer les crues.

A ce titre, c'est une opération excellente, en général, pour tous les bassins, et particulièrement nécessaire pour les bassins des cours d'eau torrentiels.

Mais il convient d'ajouter que le gazonnement ne résiste que difficilement au passage constant des troupeaux. Le pied du mouton est un agent de désagrégation par excellence. Il entame et tue le pré, de même qu'il entame à la longue nos meilleures chaussées d'empierrement.

Un autre genre de culture qui exerce sur le régime des cours d'eau une influence favorable plus accentuée et plus permanente que le gazonnement, ce sont les forêts.

Les terrains boisés abritent le sol contre les eaux de ruissellement, les feuilles retenant une grande partie des eaux de pluie et amortissant dans tous les cas le choc contre le sol. La chute des eaux se trouve ainsi retardée et régularisée, elle diminue d'intensité. On peut dire que les forêts ont pour effet de transformer, au point de vue de leur action sur le sol, les pluies violentes et rapides en chutes d'eau plus lentes et plus longues. Par cela seul, d'après ce qu'on a vu précédemment, elles favoriseraient déjà l'infiltration.

Mais elles tendent encore à ce but, en maintenant l'humidité plus longtemps sur le sol, qui se trouve à l'abri du soleil et des vents. La couche humide du terrain évapore plus difficilement sous bois que dans un terrain découvert.

Enfin, leurs racines facilitent et dirigent l'infiltration des eaux.

C'est donc aux reboisements qu'il faut demander en même temps :

1° La défense des montagnes contre les eaux ;

2° La régularisation du régime des cours d'eau torrentiels.

M. Surell admet que le boisement d'un bassin peut aller jusqu'à doubler la durée d'écoulement de la couche d'eau qui s'abat en une heure.

Il conclut ses études de l'influence des forêts sur le régime des cours d'eau par les deux lois suivantes :

1° La présence d'une forêt sur un sol montagneux empêche la formation des torrents;

2° La destruction d'une forêt sur un sol montagneux provoque la création des torrents.

Appliquant ensuite cette théorie à la Loire, voici comment s'explique M. Surell :

« En amont de Roanne, le bassin de la Loire s'étend sur une superficie de 6,400 kilomètres; il est à peu près égal à ceux de l'Eure et de la Somme; cependant, la Loire éprouve des crues de 7,290 mètres cubes par seconde, c'est-à-dire environ cent fois plus fortes

que les plus grandes crues de ces deux rivières. Cette différence s'explique par la plus grande abondance des pluies, la ramification plus favorable des thalwegs, la rapidité des pentes, l'absence de terrains perméables.

» Le boisement complet du bassin de la Loire changerait-il cette situation ? — Il est impossible, sans avoir fait des circonstances locales une étude approfondie, de répondre à une pareille question, comme paraissent disposés à le faire quelques partisans exagérés des forêts. Ce que l'on peut affirmer, c'est que, la Loire roulant une quantité très considérable de sable, on a ainsi la preuve que le bassin supérieur est soumis à un ravinement énergique ; par suite, on est porté à croire que le boisement général de ce bassin modifierait notablement le régime du fleuve. Ce boisement serait-il une opération fructueuse ? Est-il seulement possible ? — Ce sont là des questions économiques dont la discussion, souvent reprise, n'est pas près d'être terminée. »

L'application au bassin de la Loire du principe général, qui consiste à reboiser les bassins des cours d'eau torrentiels, ne paraît pas, en effet, bien facile ni à déterminer avec précision à titre de projet, ni à réaliser pratiquement sous le rapport de l'exécution des travaux.

On ne peut évidemment vouloir ramener la France à l'état forestier de l'ancienne Gaule.

Mais, sans recourir à des mesures aussi radicales et aussi peu pratiques, il n'en serait pas moins utile de recommander de reboiser, dans chaque commune de la partie montagneuse du bassin, tous les terrains peu productifs pour l'agriculture, et surtout les coteaux dénudés. Ce serait une étude à faire par commune, en ménageant autant que possible tous les intérêts en présence.

Et il est hors de doute qu'une opération de ce genre, poursuivie avec persévérance, avec patience et avec ensemble, aurait les résultats suivants :

1° Diminuer les quantités considérables de sables qui encombrent le lit de la Loire. Ces sables, ne se renouvelant plus aussi facilement, finiraient par débarrasser le lit par suite de leur marche incessante vers l'aval ;

2° Augmenter le débit moyen et la profondeur moyenne du fleuve, et surtout relever les profondeurs minima de la saison d'été ;

3° Diminuer l'importance des crues.

Ce serait donc un grand bienfait pour tous les riverains du fleuve.

Mais que de bonnes causes sont délaissées en France et reléguées au second plan, effacées par les fluctuations incessantes des impressions du moment !

Enfin, il ne faut pas abandonner cette question de l'influence des forêts sur le régime des eaux, sans parler des effets du boisement des grandes plaines.

Ces effets sont diamétralement opposés à ceux qui se produisent dans les régions montagneuses.

Dans les grandes plaines et sur les plateaux à faible pente, l'écoulement des eaux déjà lent et difficile est rendu encore défectueux par la présence des forêts.

L'excès d'humidité dû à la présence des arbres n'est plus compensé, comme dans le cas des montagnes, par l'action des vents et l'action des fortes pentes.

Les eaux ont une tendance à devenir stagnantes ; en un mot, les grandes forêts, dans les pays plats, engendrent généralement des marécages et rendent ls climat malsain.

On a donc raison de déboiser les plaines et encore plus raison de reboiser les plateaux.

On peut maintenant se demander pourquoi on a été aussi loin dans cette mesure du déboisement, rationnelle au début des temps historiques, mais singulièrement exagérée par la suite.

Laissons encore la parole sur ce point à M. Surell :

« Cette disparition graduelle des forêts, en dépit de tous les efforts qu'on a tentés pour les retenir, peut s'expliquer simplement, ce me semble, par un seul fait : — c'est que les forêts ont généralement moins de valeur que les terres cultivées. — Les besoins de la société vont toujours grandissant, les populations s'amoncellent et s'évertuent de plus en plus à tirer parti du sol qui doit nourrir cette masse croissante de consommateurs. Chacun veut avoir son champ au soleil, dans la France surtout, où le peuple a, peut-être plus que partout ailleurs, l'amour de la terre et une répugnance secrète pour le triste travail des fabriques. De là vient que les propriétés tendent sans cesse à se morceler, et que chaque lopin de terre est tourmenté pour produire le plus possible. Dès lors, il est difficile que les forêts ne soient pas remplacées insensiblement par des cultures, puisqu'à surface égale le revenu d'une forêt est presque partout inférieur à celui d'une bonne terre labourée. D'un autre côté, les forêts ne se prêtant pas au morcellement sont, pour le propriétaire qui veut les vendre, dans des conditions moins avantageuses que le serait une superficie équivalente de champ labourable ; il est donc de son intérêt de les abattre et de vendre en détail le sol à une foule de petits cultivateurs.

» A cette cause radicale, vous pouvez ajouter plusieurs causes accessoires : le maraudage des paysans qui ruine les bois et les fait périr sourdement ; les abus de jouissances des communes ; la lenteur avec laquelle croissent les forêts, et la facilité avec laquelle la hache ou l'incendie peuvent les détruire ; les accidents de fortune qui forcent quelquefois un propriétaire, pour sortir de détresse, à ruiner tout d'un coup ses bois par des coupes déréglées, etc., etc... Comment les forêts résisteraient-elles à tant de causes conjurées contre elles ? Tout conspire à les effacer du sol. L'intérêt particulier trouve du profit à les détruire, et l'intérêt général, en commandant de les conserver, n'oppose que des inconvénients vagues et éloignés aux raisons pressantes qui expliquent leur disparition, et même qui la justifient dans beaucoup de cas. »

Telle est la description du mal.

Empruntons au même auteur la définition du remède :

« Le reboisement se présente maintenant comme un grand travail d'utilité publique, nouveau venu parmi tant d'autres plus anciens, parce que la nécessité s'en est révélée plus tard, à la suite des longs abus de l'homme et de l'usure du sol. Pour le bien juger, il faut nous départir de cette vieille routine qui nous a habitués à n'attribuer le caractère d'utilité publique qu'aux voies de communication, c'est-à-dire qu'aux seuls travaux qui ont pour objet de faciliter la circulation des produits. Est-ce que l'agriculture, qui engendre les produits mêmes, n'a pas, elle aussi, le droit d'avoir ses travaux publics partout où elle ne peut s'en passer, soit pour prospérer, soit surtout pour ne pas périr ? Si elle est assez heureuse dans la plupart des contrées pour se suffire à elle-même, elle ne le peut pas dans d'autres, où elle lutte contre de grands fléaux naturels : ici, les débordements des fleuves ou les irruptions de la mer ; là, les défauts d'écoulement des eaux, ou l'excessive

sécheresse; ailleurs, l'envahissement des sables; ailleurs encore, les torrents ou le ravinement des terres. De tels ennemis ne peuvent être vaincus que par un ensemble de grands moyens, poursuivis sur une large échelle, avec constance et unité, et dans lesquels l'intervention de l'Etat est indispensable. C'est par de semblables travaux qu'ont débuté la plupart des grandes sociétés d'autrefois, et il est assez triste de constater qu'à cet égard notre civilisation, si vantée, ne fait plus rien de comparable à ce qu'ont entrepris, avec tant de patience et de bon sens, des civilisations presque naissantes, soit en Egypte ou en Chine, pour les endiguements, soit en Perse, dans l'Yémen et dans le midi de l'Espagne pour les arrosages. Dans l'éblouissement où nous plongent depuis un demi-siècle les étonnants progrès de l'industrie, peut-être avons-nous trop perdu de vue que les premiers de tous les travaux sont ceux qui ont pour but d'assurer ou de multiplier les produits du sol, car la première nécessité de l'homme, l'éternelle plaie des sociétés, sera toujours la faim, et, en dernière analyse, c'est toujours la terre qui doit pourvoir à ce besoin. »

Cette haute philosophie du reboisement m'a paru devoir être citée intégralement, car les théories qu'elle contient ne sauraient trop être rappelées et propagées.

VI

DES TORRENTS, DE LEURS DIFFÉRENCES ET DE LEUR ANALOGIE AVEC LES RIVIÈRES

Lorsque les circonstances éminemment favorables au ravinement sont réunies :

1° Terrains imperméables, non rocheux, et par suite peu résistants ;
2° Fortes pentes ;
3° Absence de forêts et de gazons ;
4° Violents et fréquents orages et, par suite, fortes et rapides chutes d'eau,

L'attaque des flancs des montagnes s'effectue dans des conditions de rapidité et d'importance qui transforment rapidement en immenses crevasses les légers filets, suivant lesquels se dégrade toujours le sol sous l'action des eaux.

Ces crevasses se forment comme les filets des simples ravinements, comme les thalwegs des vallées, dans la direction des pentes les plus fortes, des portions les moins résistantes du sol, et de la vitesse déjà acquise par les eaux.

Les crevasses se ramifient comme les thalwegs voisins des sources dans les régions perméables, et elles tendent à se distribuer en forme convergente autour d'un point donné du flanc de la montagne ; il se forme autour de ce point un véritable entonnoir qui tend sans cesse à s'élargir, tandis que les matières entraînées par les eaux se déversent en masse au pied de la montagne et viennent encombrer la vallée.

Cet entonnoir prend la forme d'un cône renversé, tandis que les dépôts prennent la forme d'un cône droit.

Les sommets de ces deux cônes se touchent souvent et se trouvent alors placés plus ou moins haut sur le flanc de la montagne, suivant l'intensité de l'attaque, mais ils sont situés sur le sol naturel.

S'ils ne se touchent pas, ils sont séparés par une sorte de goulot assez court, qui relie le fond de l'entonnoir renversé ou cône creux au sommet du cône droit et plein, constitué par les matières entraînées.

Cette déformation spéciale des flancs des montagnes par les eaux constitue les torrents. Le cône creux s'appelle leur bassin de réception, le cône formé par les matières entraînées dans la vallée, porte le nom de cône de déjection, et le goulot qui les relie parfois s'appelle la gorge du torrent.

Les eaux qui tombent en masse dans le bassin de réception continuent leurs attaques et sortent violemment avec les matières solides qu'elles tiennent en suspension et qu'elles entraînent par la gorge du torrent, puis elles divaguent sur le cône de déjection qu'elles continuent à exhausser par de nouveaux dépôts.

Les eaux s'écoulent donc tumultueusement suivant des pentes mal définies et variables.

La ligne d'écoulement des eaux dans l'entonnoir a toujours sa concavité tournée vers le ciel, elle tend à prendre la forme d'une parabole.

Cette même ligne d'écoulement sur le cône de déjection qui constitue un lit mal formé pour l'écoulement des eaux, peut, au début, présenter une certaine convexité vers le ciel, — mais c'est là une forme passagère et essentiellement instable, — les pentes tendent toujours à aller en diminuant sur la ligne d'écoulement, en partant de l'orifice de l'entonnoir, pour arriver, en passant par la gorge, au pied du cône de déjection.

La ligne d'écoulement sur le cône de déjection tend donc rapidement à prendre une forme dont la concavité est dirigée vers le ciel.

Mais ces diverses lignes d'écoulement des eaux, en les considérant successivement dans le bassin de réception, la gorge et le cône de déjection, présentent de nombreuses aspérités et irrégularités, et, de plus, elles se raccordent assez mal ensemble aux jonctions de ces trois parties.

Tant que cette courbe est irrégulière, il est impossible de maîtriser le torrent qui continue à creuser son bassin de réception pour exhausser son cône de déjection. Toute tentative pour contenir le cours d'eau surle cône de déjection, entre deux digues longitudinales, ne conduit qu'à faire remplir à bref délai, par les déjections du torrent, l'espace qu'on lui a ménagé entre les deux digues.

Pendant ce temps, l'entonnoir s'agrandit toujours et ravage la montagne.

Cependant, à mesure que cet entonnoir s'agrandit et que le cône de déjection s'étend, l'ensemble des pentes des lignes d'écoulement des eaux tend à diminuer, et si les terrains attaqués ne sont pas trop mauvais, il tend à s'établir un certain équilibre entre la force d'érosion des eaux qui diminue et la résistance des terrains.

La pente d'écoulement ainsi adoucie devient stable dans l'entonnoir, par suite aussi dans le cône de déjection, puisqu'il n'y a plus que peu ou point de dépôts.

C'est à ce moment seulement qu'on peut chercher à endiguer le torrent sur le cône de déjection.

Mais on peut aussi artificiellement hâter ce moment en augmentant, au moyen de semis et de plantations, la résistance du sol à l'érosion, dans le bassin de réception et aux abords de ce bassin.

Toutefois, l'on n'est sûr d'avoir fixé le cours d'eau et de lui avoir assuré un régime permanent et stable, que quand la ligne générale d'écoulement est devenue entièrement régulière sur ses trois parties et ne forme plus qu'une seule et même courbe, sans aspérités et à pentes régulièrement décroissantes.

Les aspérités de cette ligne disparaissent d'abord sur chacune des parties de courbes situées, les unes dans l'entonnoir, les autres sur le cône de déjection. Mais il reste longtemps une brisure à la gorge, et cependant il faut arriver à supprimer cette brisure et à obtenir la courbe unique, pour se flatter d'avoir fixé le régime du cours créé par l'érosion, dont nous venons de faire l'histoire.

Un torrent est donc une rivière de formation récente et qui cherche sa pente.

Au lieu de couler dans une dépression située au fond d'une vallée à relief fixe, et par conséquent à fleur du sol, c'est un cours d'eau qui se trouve profondément encaissé dans son bassin de réception, étranglé à sa gorge et très élevé par rapport au sol du voisinage sur le cône de déjection. On peut encore dire que le torrent est une rivière d'abord fortement en déblai, puis, à la suite d'une transition brusque, fortement en remblai par rapport au sol naturel.

Il est presque inutile d'ajouter, en passant, que l'action du torrent est doublement dangereuse, d'abord par l'arrachement des terres à la montagne, ensuite par leur dépôt dans la vallée. Dans la montagne, le torrent envahit peu à peu les terres cultivables et les habitations qui finissent par s'effondrer dans le bassin de réception, et dans la plaine il les ensevelit sous la masse de ses déjections.

Nous venons de voir que dans les torrents les plus récents la ligne d'écoulement des eaux présente une brisure à la gorge ; tant que cette brisure subsiste, il se produit des érosions dans le bassin de réception et des exhaussements sur le cône de déjection ; mais il y a une tendance de cette brisure à disparaître à la longue, pour faire place à une courbe à concavité continue et dirigée vers le ciel. Avant que cette nouvelle phase se soit produite, il est impossible d'encaisser et de fixer le torrent. Au contraire, dès que la courbe unique et régulière de la ligne d'écoulement est constituée, on peut, au moyen d'endiguements, fixer le lit du cours d'eau et y assurer le maintien de la vitesse acquise par les eaux au sortir de la gorge. On évite alors ainsi le ralentissement des eaux, les mouvements tumultueux dûs aux variations brusques de pente et, par suite, les dépôts de matières solides et les exhaussements des déjections qui en sont la conséquence.

Voici maintenant la conclusion que M. Surell tire de cet ensemble de phénomènes :

« Il est donc bien vrai, dit-il, que les torrents, comme tous les cours d'eau, tendent sans relâche à la stabilité. Leur travail si énergique, leurs exhaussements, leurs affouillements, les variations continuelles de leur lit, ne durent que le temps qu'il faut pour mettre, en tous les points du cours, leur vitesse en équilibre avec les formes et la ténacité du sol. C'est ainsi qu'ils affouillent, dans leurs parties supérieures, jusqu'à ce qu'ils aient mis à découvert un sol plus résistant, ou que, par l'arrangement des pentes, leur vitesse soit convenablement amortie. S'ils exhaussent, au contraire, dans le bas, c'est qu'ils n'ont pu encore se créer un plan suffisamment incliné pour rouler leurs alluvions jusqu'à la rivière. Quand ces effets sont accomplis, tout s'apaise, tout rentre dans l'ordre... »

« Les torrents, ajoute-t-il plus loin, sont un sujet d'utiles rapprochements. Il est impossible de douter que la création de leur courbe de lit ne soit tout entière leur ouvrage.

Par là, ils nous permettent d'assister à un phénomène qui, dans les autres cours d'eau, est plus difficile à saisir dans son ensemble et qui, chez eux, ressort vivement, comme une expérience qui serait faite sous nos yeux.

» L'eau coule dans le lit d'un torrent, d'après les mêmes lois que dans le lit des plus grandes rivières. La courbe du lit d'un torrent n'est pas différente de celle que présente le lit d'une rivière ou d'un fleuve quelconque, mais dans laquelle on aurait réduit l'échelle des longueurs, en conservant celle des hauteurs.

» Ainsi, les torrents ne présentent pas des phénomènes différents de ceux des plus grands cours d'eau, mais ils les montrent sur une échelle qui les exagère. Leur propriété fondamentale d'affouiller, de charrier, puis d'atterrir, appartient à toutes les rivières ; mais dans celles-ci, elle est comme délayée sur une plus grande surface, tandis que les torrents la présentent condensée dans une région très circonscrite. Ce qui se passe à l'embouchure des fleuves, quand ils rencontrent le niveau des mers, est tout à fait comparable à ce qui se passe dans les torrents, quand ils débouchent dans les plaines. Les *deltas* sont de véritables lits de déjection sur lesquels les fleuves divaguent, de même que les torrents. D'autre part, les fleuves n'auraient pas de deltas, s'ils n'arrivaient pas chargés de troubles, qu'ils ont pris dans les parties supérieures de leur cours. Ils ont donc aussi leurs bassins de réception où ils affouillent. Leurs deux extrémités se terminent donc comme celles des torrents. Mais le tronc intermédiaire, c'est-à-dire le canal d'écoulement, qui n'est presque rien dans les torrents, constitue, à lui seul, presque tout le cours des fleuves. »

L'analogie entre les torrents et les rivières n'est-elle pas ainsi décrite avec clarté et établie avec précision ?

Puis, analysant en détail le phénomène de la transformation des cours d'eau, depuis les périodes géologiques, M. Surell distingue dans cette transformation trois périodes :

1° Une période où le cours d'eau crée la pente générale de son lit, la courbe verticale de ce lit.

C'est la période de corrosion dans la montagne et d'exhaussement dans la vallée ;

2° Une période où la courbe est créée, mais où le lit n'est pas encore fixé horizontalement.

C'est la période de divagation où les eaux se promènent à gauche ou à droite, jusqu'à ce qu'il se soit produit un état d'équilibre entre la force de corrosion due aux eaux et la force de résistance des berges. C'est alors que se fixent peu à peu les inflexions alternatives des cours d'eau ;

3° Enfin, une période de régime où les eaux débordent et rentrent dans un lit invariable :

« Chacun peut comprendre, du reste, dit M. Surell en matière de conclusion sur ce point, qu'une masse d'eau roulant sur le sol doit avoir la même façon d'agir et obéir aux mêmes lois, soit qu'elle forme un torrent, soit qu'elle constitue un grand fleuve, et que les actions ne peuvent différer que par les degrés divers d'intensité. Dès lors, comme nous voyons se créer devant nous le lit des torrents, n'est-il pas naturel de croire que le lit des fleuves a été créé de la même manière, par les mêmes lois et en suivant la même série de transformations ? Tous ont commencé par une ère torrentielle, et tous finissent ou finiront par un état stable. »

Ainsi, dans les périodes géologiques anciennes, les fleuves, au début de leur formation, ont tous été de véritables torrents, et ils se sont ensuite progressivement dépouillés, dans une mesure plus ou moins forte, de leur caractère torrentiel. Mais l'action inconsidérée de l'homme, en réagissant contre les tendances d'une nature bienfaisante, a pu redonner ces caractères torrentiels à des cours d'eau qui les avaient perdus, ou aggraver ces mêmes caractères aux cours d'eau qui ne les avaient pas entièrement dépouillés.

Cessons donc de contrarier la nature, ce qui est d'autant moins raisonnable, que nous pouvons concilier complètement la marche logique des lois, qui président à la fixation du sol et du régime des eaux, avec les légitimes exigences des populations répandues sur toutes les parties d'un même bassin fluvial.

On ne saurait quitter ce sujet sans faire encore la remarque suivante :

Cette histoire de la formation et de la transformation des cours d'eau jette également un jour nouveau sur une des premières périodes de l'histoire de l'humanité, la période dite lacustre.

Assurément, il y avait, à cette époque géologique, de nombreux et d'immenses lacs, dans le sens que nous donnons aujourd'hui à ce mot.

Mais remarquons que c'était aussi l'époque où les profils des fleuves n'étaient pas encore formés ; où ils présentaient des inégalités nombreuses, qui étageaient les eaux en un grand nombre de biefs séparés par des barrages de rochers.

Ces biefs, où le courant était relativement tranquille, étaient de vrais lacs, où les premiers hommes pouvaient également établir, à l'abri des attaques des animaux féroces et de leurs semblables qui n'étaient peut-être guère moins féroces, leurs habitations, leurs familles et leurs richesses.

Mais le cours des eaux a usé ces rochers ; ces barrages cyclopéens ont disparu, bien qu'il en existe très exceptionnellement des vestiges remarquables sur le Nil, le Niagara et le Rhin.

Nous en retrouvons des traces plus ou moins accentuées sur tous les fleuves ; nous voyons, en effet, s'y succéder alternativement des parties larges, coulant dans de grandes plaines, où la pente est au-dessous de la pente moyenne générale du cours d'eau, et des parties resserrées ou gorges, où la pente est plus forte. Ce sont les rapides du fleuve.

Nul doute que chacun de ces rapides ne marque l'emplacement d'un barrage naturel, à l'époque torrentielle.

Nous avons récemment reconstitué ces étages des cours d'eau en biefs, dans l'intérêt de la navigation, au moyen de barrages mobiles, qui ne retiennent les eaux que dans le cas où elles sont peu abondantes et insuffisantes. Mais ces mêmes barrages s'effacent complètement et rapidement, lorsque les eaux deviennent trop abondantes et menacent de déborder.

C'est l'art moderne qui a restauré, avec ses engins précis, le travail cyclopéen des premiers âges (1).

---

(1) Ce système n'est pratiquement applicable que sur les rivières où l'ensablement des engins n'est pas à craindre, et où la pente longitudinale est assez faible pour que les barrages ne soient pas trop multipliés.

VII

LA LOIRE

Il résulte des explications que nous avons présentées successivement, sur la marche des eaux, à la surface et dans les couches souterraines du globe, sur l'action de ces eaux dans la période géologique actuelle et dans les périodes qui l'ont précédée, que la Loire présente les caractères d'un immense torrent, dont le bassin de réception s'étendrait depuis sa source jusqu'à la plaine du Forez, avec ses fortes pentes et ses affluents convergents. Aussi, les grandes pluies accumulent rapidement dans ce bassin de réception des masses d'eau souvent redoutables par leurs effets. Heureusement, ce bassin de réception, constitué à peu près exclusivement par des terrains granitiques, ne se laisse pas entamer en grand. Grâce à cette résistance, les sables, résultant de la désagrégation des roches granitiques, ne suivent qu'assez lentement le courant des eaux.

A ces pentes rapides de la Loire supérieure succèdent les pentes plus faibles de la Loire centrale et inférieure, où les sables viennent à la longue encombrer le lit du fleuve.

Néanmoins, la courbe du profil est assez régulière et assez invariable pour qu'on puisse dire que la Loire est sortie de la période de corrosion et d'exhaussement.

Toutefois, elle ne serait peut-être pas encore sortie naturellement de la seconde période, de la période de divagation, sans les moyens employés artificiellement pour fixer son cours. Du moins, le lit ne varie plus que lentement et entre des limites assez restreintes.

Mais si la Loire est arrivée à peu près à la troisième période, celle de régime, on peut dire que, grâce à diverses causes, et notamment à l'insuffisance actuelle du boisement dans les parties supérieures du bassin, le régime est assez irrégulier. La proportion des eaux d'infiltration est trop faible, par rapport à la proportion des eaux qui s'écoulent par ruissellement dans le volume total des pluies tombant dans le bassin du fleuve.

Il suit de là que les variations du niveau de la Loire sont plus considérables, plus fréquentes et plus brusques qu'elles ne pourraient et qu'elles ne devraient l'être. L'étiage s'est abaissé, et les crues sont plus fréquentes. Si elles ne sont pas plus graves, c'est que les grandes crues sont la conséquence de phénomènes météorologiques d'une violence exceptionnelle sur laquelle le genre des cultures du bassin n'a plus qu'une importance secondaire.

Il n'en est pas moins certain qu'on améliorerait singulièrement le régime de la Loire, en multipliant les reboisements sur toute la partie supérieure du bassin, dans la mesure compatible avec les usages et les besoins des populations qui habitent cette région. Sans violenter personne et sans porter atteinte à aucun intérêt, il y aurait ainsi, à notre avis, de grands progrès à faire dans cet ordre d'idées, et ces progrès nous paraissent pratiquement réalisables.

Espérons donc qu'une impulsion sérieuse et générale étant donnée quelque jour à ces utiles travaux de reboisement, non seulement nous verrons des friches disparaître, des

terrains, peu ou point cultivables, céder la place à des forêts, qui donneront plus de profit et enrichiront leurs propriétaires, au lieu de les laisser s'appauvrir par une exploitation pénible et infructueuse. Alors on verra aussi, comme conséquence, moins de sable dans la Loire, des eaux plus abondantes, plus calmes, plus constantes dans leur niveau. Peut-être même ces bateaux, que nos pères ont vu remonter depuis l'embouchure de la Loire jusqu'à notre ville, y reviendront-ils, en y apportant un nouvel élément d'animation, de trafic et de prospérité qui ne serait pas à dédaigner, même depuis la création du Canal latéral, et, en même temps, ils lui rendraient l'un de ses aspects les plus pittoresques d'autrefois.

Peut-être aussi, lorsque la tempête souffle sur les montagnes de notre bassin, en y versant des torrents d'eau, ces forêts retiendraient-elles un peu plus de ces eaux, dont les régions inférieures de notre vallée redoutent tant le passage, ou tout au moins retarderaient-elles un peu leur course descendante. Prolonger la crue, c'est encore l'atténuer, et cet effet, fût-il même restreint à une faible hauteur, empêcherait encore bien des accidents de toute nature.

Souhaitons, en un mot, de voir supprimer ou tout au moins affaiblir les caractères torrentiels et, par suite, nécessairement offensifs du puissant fleuve, dont nous sommes riverains, pour ne lui laisser que ses propriétés bienfaisantes.

Puisse donc un jour notre Loire, grâce à une répartition plus rationnelle des divers genres de culture dans les parties supérieures de son cours, arriver à conserver toujours cet aspect charmant, qui a donné aux contrées qu'elle traverse ce nom si célèbre et si vanté que nous pouvons revendiquer jusqu'aux premières pentes de l'Auvergne et du Morvan. Ici, nous sommes encore, nous aussi, dans le « jardin de la France; » et lorsque ce jardin, baigné par un fleuve qui en entretient la fraîcheur et la verdure, qui dessine les plus belles lignes de ses paysages, n'aura plus à redouter ses emportements, alors ses riverains verront en lui un ami qu'on peut aimer sans réserve, sans crainte de trahison, sans qu'il soit besoin, autour de nos bourgades et de nos faubourgs, de toutes ces fortifications dirigées contre lui; alors, nous pourrons en dire, sans qu'une ombre vienne se glisser dans le tableau : c'est bien la plus belle parure que Dieu ait donnée à notre cher pays.

ABEL MAZOYER,
Ingénieur en chef.

LA NIÈVRE INDUSTRIELLE

La Nièvre industrielle est le seul ouvrage de ce genre qui ait paru jusqu'ici sur ce département. Il a été composé au moyen de notes et de renseignements pris sur place, pour chaque usine mentionnée (1). — Nous le diviserons en cinq chapitres :

I. — Industrie métallurgique et industrie houillère.
II. — Industrie céramique.
III. — Industries se rattachant à l'agriculture.
IV. — Carrières, Fabriques de chaux et de plâtre.
V. — Industries diverses.

I

INDUSTRIE MÉTALLURGIQUE ET INDUSTRIE HOUILLÈRE

A. Industrie métallurgique

L'industrie métallurgique s'est beaucoup retirée du département de la Nièvre. Cela tient à l'épuisement des gisements de minerai et aussi à la substitution du coke au charbon de bois dans les hauts-fourneaux. L'accroissement des grandes fabriques avec moteurs à vapeur qui, par cela même, ont fait tomber celles possédant des moteurs alimentés par des cours d'eau, utilisables seulement pendant six mois de l'année, n'est pas non plus étranger à cette diminution.

(1) Cette tâche m'a été rendue plus facile, grâce à la complaisance de tous les industriels, de tous les chefs d'exploitation et de toutes les personnes compétentes que j'ai eu à consulter et auxquelles j'adresse mes remerciements.—Il me faut aussi remercier l'honorable Conservateur de la Bibliothèque de Nevers, M. d'Asis-Gaillissans, qui m'a été d'une grande utilité dans les recherches historiques.

En 1827, il y avait dans la Nièvre : 200 propriétaires de mines de fer, 23 hauts-fourneaux (1), 20 grosses forges et 100 petites. La production totale était de :

680,900 myriagrammes ou 13 millions 910 milliers de fer, poids de marc,
et de 763,625 » ou 15 » 600 » de fonte, »

La diminution de production a été constatée depuis 1844. Néanmoins, en 1860, la Nièvre possédait encore 1185 usines occupant 30,000 ouvriers, presque tous mariés. Elles se servaient, chaque année, de la coupe de 4,900 hectares de bois et produisaient pour 26,478,000 fr. de métaux (2). En 1873, cette production était tombée à 16,971,000 fr.

Aujourd'hui, il n'existe plus que :

Les Etablissements de la Société anonyme de Commentry-Fourchambault,

Les Forges de La Chaussade, à Guérigny, appartenant à l'Etat.

En plus de ces usines, il y en a un certain nombre d'autres qui transforment le fer en outils et ustensiles de toute nature, comme on le verra au cours de ce chapitre.

Etablissements de la Société anonyme de Commentry-Fourchambault

Les Etablissements de la Société anonyme de Commentry-Fourchambault, situés dans le département de la Nièvre, sont :

1° Usines de Fourchambault ;
2° Aciéries d'Imphy ;
3° Usine de La Pique, à Nevers.

En 1860, ces diverses usines comprenaient dans leur ensemble :

Une force de 800 chevaux en machines à vapeur et roues hydrauliques ;
11 Hauts-fourneaux, dont 7 marchant en fontes brutes et 4 en fontes moulées ;
30 Feux d'affinerie au charbon de bois ;
125 Fours à puddler, à souder et à réchauffer à la houille ;
20 Trains de laminoir ;
4 Marteaux-pilons ;
3 Gros marteaux à soulèvement ;
20 Marteaux et martinets ;
Chaudronnerie, étamerie, tournerie, ateliers de réparation et de construction.

Elles occupaient, en atelier : 2,700 ouvriers ;
au dehors : 2,400 »

Total. . . . 5,100 ouvriers dont le salaire journalier était de 2 francs au minimum et de 7 à 8 francs au maximum.

---

(1) D'après M. de Buffon, il y avait alors, en France, 500 hauts-fourneaux.

(2) Détail de la production des usines métallurgiques de la Nièvre, en 1860 :

	Valeur en francs	
Fourchambault et annexes dans la Nièvre.	20.000.000	25.000.000
Fonderie de Fourchambault	5.000.000	
Autres usines métallurgiques.		1.478.000
Total. . . .		26.478.000

La valeur des produits fabriqués annuellement était de 18 à 20,000,000 de francs.

En 1888, les impôts payés par la Société anonyme de Commentry-Fourchambault, pour ses établissements dans le département de la Nièvre, s'élevaient à 31,550 fr. 08.

Le détail suivant, fait établissement par établissement, montrera leur état actuel :

Usines de Fourchambault

Les usines de Fourchambault (1) forment deux établissements bien distincts, qui sont :

Forges de Fourchambault;
Fonderie et Ateliers de construction de Fourchambault.

a *Forges de Fourchambault.* — Les Forges de Fourchambault furent fondées en 1818 par M. Louis Boigues, sous la direction de M. Georges Dufaud, ancien élève de l'Ecole Polytechnique.

En 1839, elles possédaient 3 machines à vapeur et 10 hauts-fourneaux, dont 5 dans le département de la Nièvre. Les dépendances de cette usine, dans la Nièvre et dans le Cher, consistaient en 5 grosses forges et 11 feux d'affinerie au charbon de bois. Dans le voisinage était la fonderie, construite par M. Emile Martin, sous la commandite de M. Boigues.

L'établissement de Fourchambault, par lui-même ou par ses annexes,

produisait 8.500,000 kilog. de fer ;
13 à 14.000.000 » de fonte ;
consommait 12 à 13.000.000 » de charbon de bois ;
7.000.000 » de coke venant de Saint-Etienne ;
20.000.000 » de houille venant de Decize, Saint-Etienne et de Saône-et-Loire ;
mettait en valeur 35 à 40.000.000 » de minerai venant de la Nièvre et du Cher ;
utilisait 80 chevaux de force en moteurs hydrauliques,
150 » » en 7 machines à vapeur ;
occupait 4.000 ouvriers de tout genre dans la Nièvre et le Cher.

Les Forges de Fourchambault devinrent, en 1853, la propriété de la Société Boigues, Rambourg et Cie, transformée, en 1874, en Société anonyme de Commentry-Fourchambault.

Cette usine transforme la fonte en fer par le puddlage à bras et surtout par un nouveau procédé installé depuis trois ans. C'est le système des fours « Rily » et des fours « Basiques. » Il donne d'excellents résultats.

De plus, on y corroie les fers bruts au marteau et au laminoir, et on lamine des fers finis de toutes qualités. L'usine fabrique aussi des essieux de wagons pour chemins de fer, des essieux pour voitures et charrettes; enfin, elle tréfile des fers laminés.

Voici l'ensemble des principales productions des forges :

Fers laminés de toutes qualités pour les marchands de fer ;
Fers pour l'artillerie, les manufactures d'armes de Saint-Etienne, etc.;

---

(1) Au moyen-âge, Fourchambault n'était qu'un fief de l'Evêché. Un seigneur, appelé Archambault, y établit un four banal; de là, le nom de Fourchambault. Telle fut la première origine de ces grands établissements métallurgiques.

Larges plats pour la fabrication des tubes en fer et pour les chemins de fer ;

Fers pour ferrures de toute nature et spécialement pour chemins de fer ;

Feuillards et cercles de toutes dimensions pour cuves et futailles ;

Verges carrées et plates pour la fabrication des clous et pour la coutellerie ;

Fils de fer ou d'acier, clairs, recuits, cuivrés, goudronnés, galvanisés ou étamés. (Une partie de ces fils est fabriquée au moyen du Laminoir Bedson, système nouveau, dont il n'existe que trois modèles : un à Fourchambault, un en Angleterre et un aux Etats-Unis) ;

Fers ou aciers étirés de toutes formes ;

Essieux de wagons, d'artillerie et de commerce ;

La production annuelle des Forges varie entre 20 et 30,000 tonnes par an.

Production en fers fins :

En 1839, 7 à 8,000 tonnes ;

En 1845, 11,000 tonnes, dont 9,000 de fer laminé, valant 4,000,000 de francs.

Elles sont desservies par 15 machine sfixes à vapeur, 8 pilons, 4 martinets, des machines diverses, telles que cisailles et scies à vapeur, etc., d'une force totale de 1200 chevaux.

Le gros train de Laminoirs pour les fers de grandes dimensions comprend : un laminoir universel, un trio, des cylindres dégrossisseurs et finisseurs, des spatards pour répondre à tous les besoins. Il est alimenté par des fours à gaz système Siemens.

En plus, il existe un train de moyen mill, un train de petit mill et le train de Laminoirs Bedson.

Les forges, situées sur la rive droite de la Loire, possèdent un port. Elles sont reliées à la gare de Fourchambault par un embranchement particulier ; 10,400 mètres de voies ferrées facilitent le service intérieur.

L'usine occupe de 1000 à 1200 ouvriers et couvre une surface de 9 hectares 46 ares, dont 2 hectares 27 ares pour les bâtiments.

b *Fonderie et Ateliers de Construction de Fourchambault.* — La Fonderie de Fourchambault fut créée, en 1825, par M. Emile Martin, ancien officier d'artillerie, en société avec M. Louis Boigues. Ce fut plutôt un atelier d'art qu'une fonderie de commerce, M. Emile Martin s'étant plus particulièrement appliqué à la propagation de l'emploi du fer et de la fonte dans les constructions. En 1853, elle devint la propriété de la Société Boigues-Rambourg et Cie, transformée, en 1874, en Société anonyme de Commentry-Fourchambault.

Cette usine est située sur la rive droite de la Loire, à 200 mètres des Forges de Fourchambault et à 500 mètres du chemin de fer P.-L.-M. Elle tire ses combustibles des houillères de Commentry, ses fontes des hauts-fourneaux de Montluçon, ses fers des Forges de Fourchambault, ses aciers d'Imphy. Ses travaux jouissent d'une grande réputation. Elle comprend :

1° Une fonderie de fonte de deuxième fusion avec modèlerie et annexe pour burinage ;
2° Des ateliers avec forges à bras et marteaux-pilons ;
3° Des ateliers de tournage, d'ajustage et de montage ;
4° Un atelier de grosse chaudronnerie ;
5° Des ateliers de construction de wagons.

1° *La Fonderie et ses dépendances* couvrent une surface de 6,800 mètres carrés.

Les ventilateurs, le monte-charges des cubilots et les machines à bois de la modèlerie sont actionnés par deux machines à vapeur. La fusion de la fonte se fait dans 4 cubilots construits pour fondre de 2 à 5,000 kilog. de métal par heure et dans 2 fours à réverbère qui contiennent ensemble 12 tonnes de métal liquide. La manœuvre des moules et des pièces se fait à l'aide de 10 grues de 5 à 30 tonnes et de chariots roulants.

A la fonderie est annexé un petit atelier avec four à réverbère et 3 fours à creuset pour la fusion du cuivre.

La production moyenne de la fonderie est de 5,000 tonnes par an. Elle consiste en pièces moulées de toutes sortes pour chemins de fer et usines, ponts et constructions diverses, affûts et obus pour l'artillerie.

2° *Les Forges*, occupant une surface couverte de 4,900 mètres carrés, sont desservies par 4 machines à vapeur d'une force totale de 150 chevaux. Elles comprennent :

40 feux de forge ; 1 marteau-pilon à double effet ; 9 marteaux-pilons à simple effet, de 2 à 20 tonnes ; 1 laminoir à bandages ; 1 machine à cintrer ; des meules à ébarber et diverses machines pour la fabrication des roues de wagons.

Elles peuvent livrer annuellement 6,000 roues de wagons en fer avec leurs bandages, et plus de 2,500 tonnes de pièces de forge en fer ou en acier, pour les machines, les chemins de fer et l'artillerie.

3° *Les Ateliers de tours et d'ajustage* couvrent une surface de 6,000 mètres carrés. Leurs nombreux outils, tels que tours, machines à raboter, à limer, à canneler, à fraiser, à percer, à tarauder, des meules diverses, etc., sont actionnés par deux machines à vapeur d'une force totale de 100 chevaux. Il y a des halles spéciales pour le montage et le tournage des roues et essieux de wagons, pour la fabrication des changements et croisements de voies, des plaques tournantes, des machines-outils, du matériel d'artillerie, d'usines, etc.

4° *L'Atelier de grosse chaudronnerie*, d'une surface de 2,700 mètres carrés, se compose de plusieurs halles contenant des machines à poinçonner, à cisailler, à cintrer, à planer, à percer, à river, des meules à émeri, des scies à chaud et à froid, des tours, des presses, des machines et des marbres à dresser, des machines à frapper les rivets et les boulons. Deux machines à vapeur donnent le mouvement à tout cet outillage. De vastes chantiers, desservis par des grues roulantes, sont à proximité des ateliers.

On fabrique les ferrures des wagons, des pièces pour affûts de terre et de mer, des chaudières ordinaires et tubulaires, des réservoirs, des ponts, des plaques tournantes, des halles et des marchés couverts (1).

5° *Les Ateliers de construction de wagons* couvrent 4,700 mètres carrés. Ils comprennent :

Une halle pour le montage de la partie métallique des véhicules ; une halle pour la préparation des bois avec moteur à vapeur, machines à raboter, à percer et à mortaiser, scies circulaires et à ruban ; deux étuves pour le séchage des bois ; de vastes hangars pour la peinture et l'expédition des wagons.

---

(1) En 1886, on y a construit une maison entièrement en fer de 17 mètres de long sur 12 mètres de large, destinée à l'Exposition d'Hanoï.

Les ateliers sont outillés pour livrer annuellement de 1200 à 1500 wagons couverts ou à plate-formes.

En résumé, la Fonderie et les Ateliers de construction de Fourchambault occupent une surface de 10 hectares 50 ares, dont 2 hectares 50 ares pour les bâtiments. Ils possèdent 22 machines et marteaux à vapeur d'une force totale de 400 chevaux (1), et 300 machines-outils. La longueur des chemins de fer qui sillonnent l'usine est de 8,500 mètres. Le nombre d'ouvriers employés peut atteindre 1,200 ; il est en moyenne de 1,000 (2).

Parmi les travaux d'art sortis des usines de Fourchambault, on peut citer :

Les piles en fonte du pont de Cubzac, l'armature de la colonne de Juillet, à Paris, les combles en fonte de la cathédrale de Chartres, l'ossature de l'église du Vésinet, les marchés couverts de Saint-Etienne et de Dijon, plus de 300 ponts sur la Seine, la Marne, la Loire, le Rhône, les rivières d'Algérie et de l'étranger, pour les routes et les chemins de fer, etc., etc., etc.

En 1888, un certain nombre de transformations, d'un caractère purement administratif, ont été opérées dans les Usines de Fourchambault. C'est la cause de la cessation de travail pendant quelques mois de l'été de cette année-là. Aujourd'hui, elles sont en pleine activité.

Aciéries d'Imphy

Les Aciéries d'Imphy furent créées, au mois de mai 1816, par MM. Boigues, Débladis et Guérin jeune, pour la fabrication du fer blanc, des tôles minces ou fortes et pour le laminage et martelage des cuivres.

Dès cette même année, on y fabriqua, pour le compte du Ministère de la Marine, des caisses en fer laminé pour remplacer les tonneaux à eau dans les vaisseaux (3).

La Société Boigues-Rambourg et Cie acheta cet établissement en 1854, continua la

---

(1) En 1845 : 3 machines à vapeur de la force de 28 chevaux. La production totale de la Fonderie était, à cette époque, de 2,400,000 kilog. de moulages en fonte de fer ;
15,000 » » en bronze ;
720,000 » de fer façonné.
le tout représentant une valeur de 1,750,000 francs.

(2) En 1827, le nombre d'ouvriers employés à Fourchambault était de 400, et, en 1845, le nombre d'ouvriers employés à la Fonderie seule était de 350.

(3) Bénéfices nets faits par l'usine d'Imphy :

Pour l'année 1817	18.877 fr.	32
1818	71.152	55
1819	30.021	85
1820	39.530	20
Total des bénéfices pour ces 4 années.	159.581	92

En 1840, elles comprenaient : 5 roues hydrauliques de la force de 140 chevaux.
3 machines à vapeur de la force de 170 »
50 fours à réverbère ;
6 feux d'affinerie.

elles produisaient : 1.200.000 kilog. de cuivre rouge laminé ;
160.000 » de laiton ;
3.000.000 » de fer fabriqué pour le laminage, la tôlerie, etc.

fabrication jusqu'en 1861, et le revendit en 1863 à la Société anonyme des Aciéries d'Imphy-Saint-Seurin. Cette dernière Société, après l'avoir utilisé à la production de l'acier Bessemer, des aciers fondus au creuset ou naturels et à la transformation de ces matières en tous produits marchands, le céda de nouveau, en 1868, à la Société Boigues-Rambourg et Cie, transformée, en 1874, en Société anonyme de Commentry-Fourchambault.

Les Usines d'Imphy sont situées sur la rive droite de la Loire, à 200 mètres de la ligne du chemin de fer de Nevers à Chagny et à l'embouchure de l'Ixeure, dont elles utilisent une chute importante. Elles ne travaillent que des fontes de choix qui lui viennent de Montluçon et les transforment en lingots ou en aciers naturels d'une excellente qualité. Leurs principaux ateliers et leurs principaux produits sont :

1° *Une Fonderie* comprenant 3 fours Martin Siemens sur tôle, avec tous les accessoires pour la fabrication des lingots, et 2 fours Siemens à creusets (au nombre de 27) pour les moulages en acier, avec grues hydrauliques et fours à recuire. On fait ordinairement 5 coulées par 24 heures, et chaque coulée donne 600 kilog. d'acier. Cette fonderie peut produire 6,000 tonnes de lingots et 900 tonnes de pièces moulées en acier.

Les Usines d'Imphy sont les premières de France qui aient entrepris et développé la production des moulages en acier. Elles se sont fait une spécialité de la fabrication des roues de wagonnets, montées sur essieux en acier forgé. Elles peuvent en livrer jusqu'à 30,000 par an. Tous les charbonnages de la Belgique, du Nord, du Pas-de-Calais, une partie de ceux de la Loire et du Gard, les établissements Decauville, ont employé en quantité considérable les roues venant d'Imphy.

Parmi les moulages en acier produits dans ces usines, il faut encore citer les hélices.

2° *Une Forge* comprenant 5 trains de laminoirs, savoir :

Un train pour la fabrication des rails ; une tôlerie, un gros mill, un moyen mill et un petit mill pour l'étirage des aciers du commerce, plus 10 marteaux-pilons de 2 à 12 tonnes, dont un à double effet, destinés au corroyage de certains aciers en barres.

La forge peut livrer annuellement :

2,500 tonnes d'acier naturel corroyé ou fondu de toutes les qualités, depuis le plus usuel jusqu'à l'extra-supérieur. (Tout l'acier en barres s'écoule dans l'artillerie) ;

900 tonnes de tôles minces, moyennes ou fortes, utilisées en partie dans l'usine et en partie dans les Manufactures de l'Etat, pour l'arçonnerie et la fabrication des fourreaux de sabres ;

800 tonnes de pièces de forge, telles que : essieux de wagons et de locomotives, arbres de couche, croisements de voies, glissières, tiges de pistons, etc.;

3° *Un Atelier* très important pour la fabrication des ressorts à boudin, des rondelles Belleville, des ressorts de chemins de fer et de carrosserie.

Il peut livrer annuellement :

1,000 tonnes de ressorts de chemins de fer à lames ; 300 tonnes de ressorts coniques ; 1,000 tonnes de ressorts de carrosserie, lesquels jouissent d'une bonne réputation dans le commerce ;

4° *Un Atelier* pour la fabrication des pelles et versoirs de charrues en tôle d'acier, l'un des premiers établis en France. Il peut produire 600 tonnes par an, ce qui représente en moyenne 1,200 pièces par jour ;

5° *Un Atelier* pour la fabrication des articles de quincaillerie, tels que : marteaux divers, massettes, rivoirs, etc.;

6° *Un Atelier* pour la fabrication des limes, occupant 25 tailleurs qui font 4 à 500 limes par jour ;

7° *Un Atelier d'ajustage*, muni de tours, machines à raboter, à percer, à mortaiser, etc., livrant des pièces d'acier moulé ou forgé, complètement finies ;

8° *Des Ateliers* de modelage, de chaudronnerie, de fabrication de creusets, de briquetterie, etc., pour les besoins de l'usine ;

9° *Des Ateliers et Magasins* pour le classement des aciers et l'expédition.

L'Usine couvre une surface de 5 hectares environ. Elle est desservie par :

14 Machines à vapeur d'une force totale de 700 chevaux ; une roue hydraulique de 30 chevaux; 2 fours à puddler à bras, 30 fours à réchauffer, 50 forges à bras, 3,150 mètres de voies ferrées.

Le nombre d'ouvriers occupés est de 500 et peut être porté à 1,200, lorsque l'usine atteint son plein développement de production. Leur salaire journalier varie entre 2 et 7 francs.

Usine de La Pique

L'Usine de La Pique fut créée en 1829, à l'extrémité de l'un des faubourgs de Nevers, par MM. Horhsteiner, Wagnien et Avril, pour la fabrication des mouleries de deuxième fusion. En 1833, elle fut vendue à la Société en commandite Jean de Raffin et Cie, qui créa un atelier de forge et d'ajustage (1). Cette dernière la revendit, en 1854, à la Société Boigues-Rambourg et Cie, devenue, en 1874, la Société anonyme de Commentry-Fourchambault.

Ses principales fabrications sont :

Les mouleries pour charrues et instruments aratoires, qu'elle vend surtout dans les départements du centre de la France ;

Les mouleries mécaniques de toutes espèces sur modèles ou sans modèles ;

Les boites à graisse et les pièces en fonte pour wagons des Compagnies de chemins de fer ;

Le matériel pour wagonnets de terrassements (roues en fonte trempée, montées sur essieux en fer ou en acier, boîtes à graisse ou à huile, basculeurs, etc.) ;

Les ferrures de toutes espèces pour wagons, machines-outils, etc.;

Les essieux de commerce (2) ;

Tous les produits destinés aux Compagnies de chemins de fer et à l'artillerie sont éprouvés avant la livraison.

---

(1) A cette époque, elle occupait annuellement 180 ouvriers et produisait :

800,000 kilog. de fonte moulée ;
300,000 kilog. de fers œuvrés,

représentant une valeur de 600,000 francs.

(2) La fabrication des essieux de commerce dans cette usine remonte à 1862.

L'Usine de La Pique est desservie par :

2 cubilots, 3 marteaux-pilons, 2 marteaux hydrauliques, 2 machines à vapeur, un grand nombre de machines-outils.

Elle occupe une surface de 29,177 mètres carrés et emploie de 250 à 350 ouvriers.

Forges de La Chaussade ou de Guérigny

L'origine des forges de La Chaussade remonte jusqu'en 1487. Elles jouissaient d'une grande réputation sous Louis XIV, et l'emploi des fers de Villemenant, la plus importante des usines de La Chaussade, était recommandé par Colbert. Au commencement du XVIIe siècle, Villemenant appartenait à M. de Lange qui acheta, en 1638, la terre de Guérigny au chapitre de Nevers. Ses enfants vendirent leur héritage, en 1722, à un bourgeois de Paris, nommé Masson. Ce fut son gendre, Pierre Babaud de La Chaussade, qui donna aux forges de Guérigny une impulsion toute particulière, en se servant de martinets hydrauliques inventés dans l'établissement. On fabriquait des ancres pesant jusqu'à 5,000 kilog. Il agrandit l'usine de tous côtés, fit construire des hauts-fourneaux, de grosses et de petites forges, des ateliers à ancres, et les usines de Cosne, célèbres par la visite de Mme de Sévigné, en 1677. Il établit un entrepôt au bord de la Loire, au confluent de la Nièvre, sur les terrains ressortissant du fief de Médine, qu'il acheta du duc du Nivernais, en 1754. Guérigny s'éleva bientôt à la hauteur d'institution nationale, et M. de Choiseul exonéra tout le personnel de tailles, collectes, corvées, etc.; mais, en revanche, il le soumit à une discipline particulière. En 1781, à l'époque de la guerre de l'Indépendance Américaine, Louis XVI, voyant cet établissement indispensable à la marine de l'Etat, l'acheta par prudence 3,075,000 fr., dont 2,500,000 fr. pour la propriété, et 575,000 fr. pour le mobilier (1). Babaud de La Chaussade ne consentit à cette vente qu'à la condition expresse que ces forges porteraient toujours le nom de La Chaussade. Ce furent elles qui fournirent, en ce moment-là, à la flotte, tout le matériel en fer. Vers 1800, on installa une scierie à bois actionnée au moyen de chutes d'eau. Les expéditions avaient lieu : pour la Méditerranée, par le canal du Centre, la Saône et le Rhône ; pour l'Océan, par la Loire jusqu'à Nantes ; pour la Manche, par la Loire, les canaux de Briare et du Loing, la Seine, l'Oise, le canal de Saint-Quentin et de l'Escaut. Les forges communiquaient donc avec tous les coins de la France. En 1820, elles passèrent à la direction de la Marine. Elles employaient 2,200,000 kilog. de fer, 1,050 ouvriers, 272 chevaux ou mulets de transport (2). En 1828, on installa une fabrique de câbles en chaînes de fer. L'usine pouvait en produire 50,000 mètres de tout calibre. Pendant la guerre de Crimée, elle en fournit 80,000. En 1832, le génie maritime prit la direction des forges, et, en 1839, les Compagnies de navigation eurent l'autorisation de s'y approvisionner. Ce fut à ce moment qu'on acheta des machines à vapeur et qu'on monta une affinerie avec atelier de corroyage, marteau-pilon et frontal pour forger les arbres des roues des bateaux à vapeur. En 1845, on groupa toutes

---

(1) L'acte de vente fut passé le 8 mars 1781, par-devant MM[es] Alleaume et Doillot, notaires à Paris.

(2) Production des usines de Cosne, en 1827 :

300 milliers pesant d'ancres pour vaisseaux ;
300 » » de clous de fer pour la marine ;
1,500 » de fers de toutes proportions.

les usines disséminées aux environs et, de 1855 à 1865, on dépensa, à Villemenant, 3,200,000 francs en améliorations (1). Les établissements possèdent toujours, à côté de nouvelles machines, bon nombre d'engins de l'ancienne industrie qui rendent encore de grands services.

En 1860, les forges employaient 4,000,000 kilog. de charbon de bois et 15,000,000 kilog. de houille et, en 1867, 5,000,000 kilog. de charbon de bois et 18,000,000 kilog. de houille.

Les fontes d'affinage qu'elles emploient dans leurs 14 feux d'affinerie leur viennent en barres du Cher, de l'Allier et de la Bretagne. Elles sont essayées, comme du reste tous les produits fabriqués, avec une machine hydraulique de 300,000 kilog.

Les forges possèdent 96 modèles d'ancres, fabriquées depuis 1835 par la méthode suédoise avec un pilon de 12,000 kilog. Elles fabriquent, en outre, par an, de 40 à 80 kilomètres de câbles-attaches pour ces ancres.

Leur production se compose en outre de :

Vis pour plaques de blindage, clous en fer et rivets pour chaudières, plaques de blindage, surtout celles en V, qui garnissent l'avant des navires, ainsi que celles dites « plaques de diminution. »

A l'établissement on a annexé une école et un musée pour le Génie maritime.

En 1867, le nombre d'ouvriers employés était de 1,200, et la production en objets en fer de toutes sortes était de 6,000,000 de kilog., tandis qu'en 1860, elle était seulement de 4,900,000 kilog. Elle était remarquable plus par ses qualités exceptionnelles que par sa quantité (2).

Actuellement, l'introduction de l'acier dans les constructions navales et la nécessité d'employer un matériel d'une importance inconnue jusqu'alors, ont fait perdre aux forges de La Chaussade une grande partie de leur importance. On leur conserve une certaine activité, pour qu'elles puissent servir d'école au corps du Génie maritime, mais l'industrie tend de plus en plus à les rendre inutiles par la perfection et le bon marché des produits qu'elle peut obtenir.

Fonderie de MM. Durand et fils

Cette fonderie, située aux Rioles, commune de Garchizy, à l'extrémité de la ville de Fourchambault, a été fondée, en 1872, par la Société Frebault et Durand, et appartient aujourd'hui à MM. F. Durand et fils. Elle occupe en moyenne 25 ouvriers et comprend :

1 cubilot, 1 forge à 2 feux, 1 machine à vapeur de la force de 5 chevaux qui met en mouvement : 2 tours, 2 machines à percer, 1 étau-limeur, 2 meules à émeri, 1 scie à ruban, 1 machine à tailler les engrenages, 1 tour à bois.

Ses produits principaux sont :

Des mouleries mécaniques sur modèles et dessins; des pièces pour instruments d'agriculture, moulins, bâtiments; des escaliers droits et tournants en fonte, etc., etc.

Ils s'écoulent surtout dans la Nièvre et les départements limitrophes, et aussi un peu à Paris et dans les Bouches-du Rhône. Cette usine tire une partie de ses fontes de Longwy et de Mazières. Elle en consomme 200,000 kilog. environ par an;

---

(1) Production des forges de La Chaussade en 1859 : 1,260,500 fr.

(2) Turgan. — *Les Grandes usines.*

Fabrique de Boulons ou Usine Bouchacourt

La fabrique de boulons, située à Fourchambault, appartient à M. Bouchacourt. Elle occupe 300 ouvriers. Ses principales productions sont :

1° Des boulons en fer et en acier pour l'artillerie, les foyers de locomotives et de machines à vapeur, la construction et le commerce ;

2° Des boulons et des éclisses pour traverses et rails de Compagnies de chemins de fer. (Les boulons sont goudronnés ou galvanisés; la consommation de ces derniers diminue de plus en plus, on préfère de beaucoup les premiers);

3° Des fers à cheval et des clous pour ces fers. Ils sont fabriqués par un procédé tenu secret.

L'usine est desservie par un grand nombre de machines à frapper les rivets et les boulons, à ébarber, à découper les écrous, à faire les pas de vis à chaud, à tarauder, à limer, à raboter, etc., etc. Elles sont actionnées par deux machines à vapeur d'une force totale de 75 chevaux.

La production annuelle est de 20,000,000 de boulons et de 25,000,000 d'écrous. Ils s'écoulent dans la France entière et dans toute l'Europe, moins l'Allemagne, dont on a fort à redouter la concurrence. L'exportation pour l'Algérie est assez considérable.

Le chiffre d'affaires est très élevé, il va tous les ans en augmentant. La crise industrielle qui sévit en ce moment ne s'y est pas encore fait sentir ; aussi, le propriétaire de l'usine n'a-t-il pas eu à diminuer le salaire des ouvriers, ni le nombre des heures de travail.

Fabriques de Limes

Il existe, dans le département de la Nièvre, un assez grand nombre de fabriques de limes, mais la plupart sont très peu importantes. Elles n'alimentent que la consommation locale, et encore dans une très faible part. Elles n'ont point de machines et emploient fort peu d'ouvriers. Il n'y en a que trois que l'on puisse citer spécialement. Ce sont :

1° L'usine de Cosne qui est importante.

2° Deux usines à Sainte-Hélène, commune de Varennes-les-Narcy, canton de La Charité.

Usine de MM. Limet et Cie, a Cosne

La fabrique de limes de Cosne appartient à MM. Limet et Cie. Elle occupe de 200 à 300 ouvriers, sous la direction de M. Limet, ancien élève de l'Ecole Centrale.

Les limes y sont fabriquées par des procédés brevetés et avec des aciers exclusivement français. L'outillage, qui comprend des meules de différents diamètres et divers appareils mécaniques spéciaux, est mis en mouvement par une machine à vapeur à quatre tiroirs, du système Farcot. Sa puissance est de 100 chevaux et peut être portée à 160 au besoin. La vapeur lui est fournie par deux générateurs tubulaires à foyer amovible, ce qui en permet la visite et le nettoyage en un court espace de temps. Chacun de ces générateurs a 69 mètres carrés de surface de chauffe et peut fournir 1,200 kilog. de vapeur à l'heure. En marche ordinaire, un seul suffit et l'autre est tenu en réserve pour parer à toute éventualité.

Les limes produites, tant à la main que par des procédés mécaniques, sont toutes éprouvées et vérifiées avant que d'être livrées à la consommation. La production de l'usine peut dépasser 2,500,000 pièces par an, ce qui représente une somme de plus de 3,000,000 de francs. La clientèle qui consomme ces limes n'est pas exclusivement française : MM. Limet et Cie exportent leurs produits sur les marchés étrangers en concurrence avec ceux des usines anglaises et allemandes.

L'usine de Cosne ne produit pas seulement des limes. On y fabrique également des lames pour outils agricoles : faucheuses, moissonneuses, coupe-racines, etc., ainsi que des aimants de toutes puissances. Ils sont employés soit par les électriciens, soit par les meuniers qui les utilisent pour séparer les poussières magnétiques des farines. Les procédés de trempe de ces divers outils sont dus à M. Limet, et leur régularité assure une fabrication constamment identique à elle-même.

Malgré la crise qui frappe en ce moment l'industrie métallurgique du monde entier, l'usine de Cosne, tout en réduisant son personnel et ses heures de travail, continue à produire, tant pour les arsenaux et les grandes administrations que pour l'étranger, en perfectionnant constamment ses procédés et son outillage, afin de lutter avec la concurrence étrangère.

Usines de Sainte-Hélène

Il existe à Sainte-Hélène, commune de Varennes-les-Narcy, canton de La Charité, deux fabriques de limes, l'une appartenant à la famille Ferrand, l'autre à M. Dequenne, fondée en 1840. Elles n'emploient pas de machines, tout le travail est fait à la main. Ces deux fabriques ne produisent annuellement que pour environ 100,000 francs de limes de bonne qualité ordinaire, vendues généralement par suite de soumissions à la marine et à la guerre. Le commerce en achète aussi.

Ancienne Fonderie de Canons de Nevers

Je ne puis terminer l'industrie métallurgique du département de la Nièvre sans parler de la fonderie de canons pour la marine de l'Etat qui existait naguère encore à Nevers.

Cet établissement était de fondation très ancienne, car une lettre écrite à Nevers, le 3 juillet 1675, par le grand-père du duc de Lavallière montre bien qu'il existait déjà une fonderie de canons dans cette ville (1). Le 5 octobre 1793, elle fut installée dans l'ancien

---

(1) Copie d'une lettre autographe du grand-père du duc de Lavallière, datée de Nevers, le 3 juillet 1675, et relative à une mission exécutée par ordre du Roi :

« Monsieur,

» Présentement que jay visité les trois provinces ou le Roy ma commandé de donner ses ordres vous voules bien que je vous rande compte de lestat ou elles sont. Il ne peut pas estre plus tranquille, ny les peuples y avoir une plus grande soumission pour tous les ordres du Roy. J'allay hier à une lieue dicy pour voir faire leppreuve de vingt-huit pieces de canon destinees pour la marine, dont pas une ne creva ; Les soings que le sr du Clos commissaire dans ces pays cy et ceux du sr de Louvigny intendant de la manufacture y apportent, mettent toutes choses en si bon estat et en si bon ordre que je croys que vous en seres contant. Je ne puis finir ma lettre sans vous tesmoigner La ioye que jay de tous les avantages que les armes du Roy remportent à quoy ont beaucoup contribué vos bons conseils ; je vous souhaitte une longue santé pour les donner long temps et vous prie destre persuadé de tout linterest que y prends et que je suis avec bien du respect,

» Monsieur,

» Votre tres humble et tres
obeissant serviteur,

A Nevers, ce 3 juillet 1675. Lavallière. »

couvent des Capucins, situé dans le faubourg Sainte-Vallière. On voit, en effet, qu'à cette date Fouché ordonnait de construire un four à réverbère dans cet emplacement, et que peu après, le citoyen Hassen Fratz, commissaire du Comité de Salut Public, donnait des instructions pour que le départ des métaux de cloches (pour la fonte des canons) du département de la Nièvre, réunis à Nevers, fut fait dans le plus bref délai. En 1863, cette fonderie occupait le premier rang après celle de Ruelle pour les travaux de l'artillerie navale. Elle se composait de trois groupes de bâtiments indépendants les uns des autres et comprenant : Le premier, l'atelier de moulage et de fonderie; le deuxième, des ateliers de forerie, de forge et d'ajustage; le troisième, un atelier de menuiserie, des magasins et les bureaux de l'administration.

Ne possédant pas de hauts-fourneaux, l'usine ne coulait qu'en deuxième fusion. Elle tirait ses fontes de première fusion et son sable à mouler des environs. Le charbon provenait des mines de La Machine, près Decize.

Les fours à réverbère pour la fusion étaient au nombre de 8, disposés en 4 couples et pouvant contenir ensemble 24,000 kilog. de métal liquide. Les fosses à couler et l'étuve, qui étaient souterraines, étaient recouvertes de dalles en fonte. Un petit chemin de fer transportait les canons de l'atelier de fonderie à la forerie qui contenait 9 bancs de forage et d'alésage, divisés en 3 groupes, dont chacun était mis en mouvement par une roue hydraulique à la Poncelet, de la force de 9 chevaux. Une roue semblable faisait mouvoir les 2 tours, la machine à percer et le moulin à broyer le sable. Ces roues étaient elles-mêmes mises en mouvement par la Nièvre qui fournit une quantité moyenne de 1^{m} 500 centimètres cubes d'eau par seconde sous une chute de 1^{m} 64. La fonderie pouvait, au besoin, fournir annuellement à la marine 400 bouches à feu du calibre 30 et du poids moyen de 2,500 kilog. C'est de ce bel établissement que sont sortis les énormes affûts en fonte substitués à ceux de bois pour les forts et les batteries de côtes. Les canons qui sortaient de ses ateliers étaient essayés dans un champ d'épreuve dépendant de la fonderie.

En juillet 1879, la fonderie de Nevers fut transportée à Ruelle avec tout son matériel et tout son personnel. Les bâtiments existent encore et ont été transformés en magasins d'approvisionnements pour le 8e corps d'armée.

Industrie Houillère

Il n'existe, dans le département de la Nièvre, qu'un seul gisement houiller exploité. C'est celui de La Machine, commune à 8 kilomètres de Decize; aussi ce gisement est-il également connu sous le nom de « Gisement de Decize. »

Mines de La Machine

Les travaux sont commencés depuis une époque très reculée. Dès 1680, on trouve des rapports d'ingénieurs. Les premiers exploitants furent des Liégeois. Ils vendirent à M. de Salisandore, propriétaire de la terre des Echots. Une partie de la concession était sous cette terre, l'autre partie était sous les bois appartenant aux ducs de Nevers et aux

Minimes de Decize, de sorte que M. de Salisandore ne pouvait exploiter que sous sa propriété. Ses successeurs, MM. Pinet, affermèrent aux ducs de Nevers le droit d'exploiter sous leurs bois. Ensuite, MM. Meulin et Cie achetèrent ce droit. Vers 1768, toutes les exploitations cessèrent, par suite de mauvaises affaires. MM. Pinet et Gounot, en 1776, affermèrent de nouveau aux ducs de Nevers le droit d'exploitation pour eux seuls. La première concession en leur faveur date du 13 mai 1780. Ils cédèrent leur marché à MM. Perrier et Bodard de Saint-James, pour toute la durée de la concession qui était de trente ans. M. Bodard de Saint-James installa une machine à vapeur qui, étant mal dirigée, lui mangea de l'argent. Il céda son privilège à ses créanciers qui le vendirent à la barre du tribunal de Paris. M. de Maillerault l'acheta, le 5 août 1789, mais la Révolution française l'obligea d'émigrer et il partit en abandonnant tout. Les particuliers exploitèrent alors chacun dans son terrain, jusqu'en 1806, époque du retour de M. de Maillerault. Il devint alors concessionnaire pour cinquante ans. La concession, qui s'étendait et s'étend encore sur une superficie de 8,010 hectares, devint définitive en 1810. En 1816, elle fut vendue à une Société anonyme qui elle-même la revendit, en 1838, à une autre Société ayant à sa tête MM. de Gorgand et de Veudet. Enfin, en 1868, MM. Schneider et Cie, du Creusot, en firent l'acquisition et en sont encore propriétaires aujourd'hui.

La Compagnie qui exploite possède :

3 puits d'extraction, 2 puits d'épuisement, 2 puits d'aérage, 3 puits de recherches.

Tous les charbons extraits se rendent à un atelier de lavage et de triage, monté d'une façon remarquable et où la main-d'œuvre est réduite à sa plus simple expression. Le lavage et le triage se font mécaniquement. Le charbon passe automatiquement devant plusieurs rangées de femmes qui en enlèvent les pierres et toutes les matières étrangères, puis il va se déverser dans des wagons qui l'emmènent.

La production annuelle des mines de La Machine est de 220,000 tonnes. Elle est stationnaire depuis 1878, et, en ce moment, elle a une légère tendance à baisser. En 1869, cette production n'était que de 120,000 tonnes, et, en 1877, de 169,000 tonnes. Son maximum possible est de 230 à 250,000 tonnes par an. Elle ne peut pas s'élever plus haut parce que l'exploitation est très difficile, la couche étant très irrégulière et les rejets se trouvant en abondance.

La houille produite est demi-grasse à longue flamme. Son poids moyen est de 80 à 83 kilog. l'hectolitre. Elle donne un très beau coke; mais, comme elle contient trop de matières volatiles, son rendement est très faible. Aussi, la Compagnie a-t-elle éteint les 24 fours à coke qu'elle possédait près du port d'embarquement. Ils pouvaient en donner par jour 25,000 kilog.

L'épaisseur moyenne des couches est de 14m 50. Certaines de ces couches servent à la petite forge.

La moitié de la production est employée par les usines du Creusot. L'autre moitié s'écoule dans les départements de la Nièvre, de Saône-et-Loire, un peu dans l'Yonne et le Loiret, pour le chauffage des habitations et des machines, pour les usines à gaz et les sucreries. Le prix de revient étant de 12 francs la tonne, les débouchés sont chaque jour plus restreints. En effet, les houilles de Decize rencontrent :

Au sud-ouest, les houilles de l'Allier, dont le prix de revient est de 6 à 7 francs ;

Au sud, les houilles de Saint-Etienne ;

Au sud-est et à l'est, les houilles de Saône-et-Loire ;

A l'ouest, les houilles anglaises qui remontent la Loire ;

Au nord, les houilles anglaises et les houilles du bassin du nord (Gien est l'extrême limite où les houilles de Decize peuvent aller) ;

Au nord-est, les houilles allemandes et les houilles des Vosges, ces dernières étant déjà fortement compromises par la concurrence des houilles belges et allemandes.

La Compagnie occupe 1,500 ouvriers, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Elle n'a rien ménagé pour leur bien-être : asiles et écoles gratuites, secours pour les blessés et les malades. Enfin, ils peuvent trouver des logements sains et à bon marché dans deux cités ouvrières construites pour eux. Chaque cité se compose d'environ 300 maisons, entourées d'un jardin et pouvant contenir deux ou trois ménages.

Les accidents sont fort rares. Le grisou est inconnu jusqu'ici, et les bennes sont munies d'un parachute très bien imaginé par un contre-maître des mines. Pour s'assurer de son bon fonctionnement, on l'éprouve tous les dimanches en présence des ingénieurs. Il a déjà rendu plusieurs services.

La Compagnie possède des ateliers de forge, menuiserie, etc., fort bien montés, où elle fait toutes les réparations sans exception. Les travaux de martelage sont facilités par un marteau-pilon à double effet.

Le matériel roulant se compose de trois locomotives type Blanzy, dont deux de 12 tonnes et une de 6, et d'environ 300 wagons qui font le service extérieur des puits et amènent les charbons au port de La Copine, d'où ils sont expédiés aux endroits de consommation. Les voies ferrées, de 1m 10 de large, sont fort bien installées. Elles s'étendent sur une longueur de 7 kilomètres, sans compter les très nombreuses voies de garage et de service.

Les mines de Decize sont à 6 kilomètres au nord de cette ville, dans un massif de collines boisées, éloigné de toutes les voies de fer et d'eau. Aussi, la Compagnie possède-t-elle un embranchement spécial qui part de la gare de Decize pour aboutir au port de La Copine, point d'intersection du chemin de fer de Nevers à Chagny et du canal du Nivernais. Un port et des docks, lui appartenant, reçoivent les bateaux du canal et les wagons de la Compagnie P.-L.-M., dans lesquels se déchargent seuls ceux venant des puits. Ce port est à 1,200 mètres de la gare de Decize et à environ 2,000 mètres de l'embouchure du canal du Nivernais dans la Loire. Un barrage mobile en aval de Decize maintient dans le fleuve un niveau constant qui permet aux bateaux de le traverser au moyen d'un touage à vapeur sur chaîne plongeante, et d'aboutir sur la rive gauche au canal latéral à la Loire.

Enfin, la Compagnie, manquant d'eau, tant pour l'alimentation de ses chaudières que pour les besoins de la population de La Machine, a installé, à Decize, une pompe mue par une machine à vapeur de 45 chevaux qui élève l'eau du fleuve à plus de 100 mètres et la distribue où besoin en est.

II

Industrie Céramique

L'industrie céramique est très répandue dans le département de la Nièvre (1). Certains de ses produits, tels que les faïences de Nevers, ont acquis depuis longtemps une grande renommée.

Faiences de Nevers

Historique

L'introduction de la faïencerie à Nevers date de Louis de Gonzague, troisième fils du duc de Mantoue, devenu duc de Nevers par son mariage avec Henriette de Clèves, en 1565, sous Catherine de Médicis. A cette époque, en effet, il était le protecteur des arts et encourageait les artisans :

« Italiens d'origine, les Gonzague avaient apporté dans leur duché les goûts élégants et fastueux des princes de leur pays. Ce furent en leur temps,— on ne le sait plus assez, — de très hauts personnages que ces Gonzague succédant à la maison de Clèves. Ils traînaient à leur suite toute une clientèle de gentilshommes aimant les arts et les lettres, le luxe, le plaisir et la guerre. Un moment, ils firent de Nevers un des centres animés et brillants de la vieille société française. Malheureusement, ils disparurent vite, et s'ils ne purent ainsi exercer qu'une influence trop passagère sur le mouvement intellectuel et social de leur milieu, du moins laissèrent-ils après eux quelque chose d'utile et de durable. On leur doit la première manufacture de faïence qui ait été établie en France.....

» ... Deux siècles durant, il y eut chez nos aïeux une activité sans relâche qui occupa et fit vivre une bonne partie de la population. Oui, pendant deux siècles, manœuvriers de la terre, charretiers ou bateliers, bûcherons et marchands de bois, patouilleux, tourneurs, tournasseurs, mouleurs, peintres à la main légère et chaufourniers de toute sorte, ne cessèrent d'extraire, voiturer, pétrir, décorer et cuire, avec un infatigable entrain, la marne des Montapins, mêlée à l'argile du champ des Neuf-Piliers, ainsi nommé parce qu'on y pendait autrefois (2).

---

(1) Production de l'industrie céramique dans le département de la Nièvre, en 1859 :

Porcelaines. . .	560.000 fr.	1.010.000 fr.	1.287.600 fr.
Faïences	450.000		
Terres cuites . .	190.000	277.600	
Poteries de grès.	87.600		

Le chapitre II fait connaître l'état actuel de cette industrie.

(2) M. de Sainte-Marie dit qu'un des italiens venus à la suite de Louis de Gonzague, se promenant dans les environs de Nevers, remarqua une terre semblable à celle qu'il avait vu employer dans son pays. Il le dit au duc qui fit venir d'Urbin des ouvriers faïenciers.

Dans les *Mémoires du Nivernais,* par Née de la Rochelle (Paris 1827), le fait n'est pas tout à fait raconté de la même façon :

« Un italien, qui avait accompagné un duc de Nevers, se promenant autour de cette ville, y reconnut l'espèce de terre dont on se servait à Faenza et dans d'autres villes d'Italie. Il l'examina et

» De l'une et de l'autre, ils tirèrent une vaisselle inattendue qui, toute chargée de dieux mythologiques, s'en vint remplacer sur la table des grands l'argenterie disparue du moyen-âge, et de là s'en alla bientôt égayer de ses reflets et de ses tons audacieux le buffet du petit bourgeois, aussi bien que la cuisine toujours un peu sombre et enfumée du paysan (1). »

D'après M. Du Broc de Séganges, auteur d'un remarquable ouvrage sur les faïences de Nevers, c'est à la famille Conrade que demeure acquis le patronage des ducs et les sympathies des gentilshommes du pays. Trois frères italiens : Dominique, Baptiste et Augustin étaient venus en France. C'est dans la branche de Dominique que se propagea la fabrication de la faïence nivernaise. Antonin, fils de Dominique, naquit en 1604 et fut « maistre pothier. » Il mourut en 1673. A côté de la famille des Conrade, on trouve encore les Bourcier, Custode, Edme Godin, Nicolas Etienne et tant d'autres qui contribuèrent beaucoup à augmenter la célébrité des faïences de Nevers, classées en six époques par Du Broc de Séganges (2) :

1° De 1600 à 1660, influence de la tradition italienne ;
2° 1630 à 1700, goût persan ;
3° 1650 à 1750, goût japonais et chinois ;
4° 1640 à 1789, goût franco-nivernais ;
5° 1700 à 1789, goût de Rouen ;
6° 1770 à 1789, goût de Saxe ;
1789 à nos jours, dégénérescence de l'art.

La période de 1850 à 1855 a donné des produits remarquables.

A la date du 3 avril 1743, d'après les lettres patentes du 29 mai, enregistrées au Parlement le 5 septembre de la même année, il y avait, à Nevers, onze fabriques de faïence. Une douzième, *la Royale*, fut créée en 1756. Ces douze manufactures étaient toutes établies dans la partie occidentale de la ville et occupaient 1,200 ouvriers. Elles conservèrent leur vitalité jusqu'en 1787. A cette époque, elles commencèrent à décliner, à cause de l'usage plus répandu de la porcelaine, et surtout à cause du traité de septembre 1786 avec l'Angleterre. Bannies dès lors de la table des riches, il fallut transformer les produits, les mettre à la portée des classes de la société les moins aisées, lutter enfin par le bon marché contre la concurrence fastueuse de la porcelaine. Mais ce que gagnait la fabrication au point de vue de l'utilité publique, l'art du mouleur, l'art du peintre devaient nécessairement le perdre. Il fallut chercher à vulgariser la faïence de Nevers par des qualités plus modestes que celles qui l'avaient fait rechercher jusque-là. Plus de formes élégantes, plus de chefs-d'œuvre artistiques, mais, en revanche, bonté, blancheur, solidité, bon marché des vulgaires peintures qui la décoraient. Les fabricants nivernais réussirent alors à fournir à la consommation considérable des collèges, des séminaires, des couvents, des monastères, des hôpitaux,

---

l'ayant trouvée bonne, fit construire un petit four dans lequel il fut cuit la première faïence dont on ait fait usage dans le duché.

» Ce trait historique est confirmé dans l'épitre dédicatoire que Gaston de Clave, originaire du Nivernais, mit à la tête de son ouvrage : *Apologiæ, Argyropeiæ et Chrysopociæ*, etc. — Nevers, 1590, in-8. »

(1) Extrait du *Journal des Arts*. — M. Auguste Dalligny.

(2) Cette classification a été contestée et paraît bien factice.

des traiteurs, des guinguettes, des offices des riches, des paysans, en Beauce, en Picardie, en Normandie, dans le Berry, l'Orléanais, dans tous les départements de l'ouest et même sur les côtes d'Espagne, en Hollande et jusqu'en Russie (N. Duclos, *Annuaire de la Nièvre, 1844*). Malheureusement, ce dernier espoir de voir la faïence de Nevers se relever disparut avec la Révolution Française. A la fin de 1800, il ne restait plus que dix fabriques; en 1809, il n'y en avait plus que sept n'occupant que 130 à 140 ouvriers, et, en 1844, leur nombre était réduit à six. Elles étaient dirigées par MM. Senly, Petit-Enfer, Mme veuve Lyons, MM. Gustave Lyons, Pittié, Desvaux et Lestang.

Elles consommaient annuellement en approvisionnements de toutes sortes pour. . . . . 230,000 fr. (1).

Elles nécessitaient une main-d'œuvre d'environ. . . . . 330,000 fr. (2).

et produisaient de la faïence pour environ . . . . . 450,000 fr.

Aujourd'hui, il n'y en a plus que deux ; mais, avant de les étudier, jetons un coup d'œil sur celles qui existaient après 1756. Les détails suivants sur les douze fabriques de cette époque sont tirés de l'excellent ouvrage de MM. C.-P. Fieffé et A. Bouveault, intitulé: *Faïences patriotiques nivernaises.* — Nevers, 1880.

Fabrique de la rue de la Cathédrale. — Actuellement, immeuble portant le n° 1 de cette rue. Propriétaires : MM. Gounat, Joseph Laporte, Merceret. Disparue en 1844.

Fabrique de la place Mossé.— Appelée *Fabrique de la Fleur de Lys*. Sur l'emplacement actuel de la place Mossé. Propriétaires : MM. Prisye, Bougarel, Augustin-Réné Débonnaire et sa veuve. Disparue en 1833.

Fabrique de la rue du Singe. — Actuellement immeuble portant le n° 12 de cette rue (ancien 275). Propriétaires : MM. Gautheron, Mottret père et fils. Disparue en 1809.

Fabriques de la rue Saint-Genest. — Elles étaient au nombre de trois :

1re. — Actuellement immeubles portant les nos 13 et 15 de cette rue; fondée par un des frères Conrade. Autres propriétaires : MM. Garilland, Hudes et sa veuve, de Champrond, Société Dubois et Senly, MM. Bassinet, Bisson aîné, Francis Leblanc, Montagnon. Aujourd'hui disparue ;

2e. — Actuellement immeuble portant le n° 8 de cette rue. Fondée, vers 1640, sous le nom de *Fabrique de l'Autruche*, par Edme Godin et Pierre Custode. Autres propriétaires :

---

(1) Détail de la consommation en approvisionnements :

Plomb venant d'Espagne et d'Angleterre . . .	91.100 kilog.	57.025 fr.
Etain venant d'Angleterre et du Mexique . . .	18.050 »	39.495
Sable venant du pays.	1.430 hectolitres	3.324
Terre.	1.374 mètres cubes	5.132
Sel marin	10.450 kilog.	3.391
Couleurs, Oxydes métalliques.	3.100 kilog.	8.071
Bois de corde	3.750 demi-décastères	110.700
Total.		227.138

(2) Détail concernant les ouvriers employés :

136 hommes à 2 fr. » par jour.		81.600 fr.
48 femmes à 1 fr. 25 »		18.000
32 enfants à 0 fr. 60 »		5.700
216 ouvriers payés. . . .		105.300

M. Pierre-Marie Enfert, Mme veuve Lyons, Mme Lancelot, MM. Bassinet, Héron de Villefosse et Ristori, Grincour. Le matériel fut ensuite vendu à M. Francis Leblanc, propriétaire de la fabrique précédente. L'immeuble fut acheté par MM. Zeitfogel et Chalandre pour une nouvelle usine. En 1881, ils vendirent leur matériel à M. Defournoux qui l'installa 4, impasse de la Grippe. Après faillite de ce dernier, M. Brouard et Mme veuve Assaday tentèrent en vain de continuer. Les matériels furent achetés par M. Montagnon.

3e. — Actuellement cour de la maison de M. Bresson, au numéro 7 de cette rue. Fondée, vers 1640, sous le nom de *Fabrique de l'Ecu Homo*, par Nicolas Estienne. Autres propriétaires : MM. Louis Thonnellier du Memtrot, Jean Chevalier, Jérôme Lestang et sa veuve, Bonneau-Lestang, Alphonse Lestang. — Matériel acheté par M. Montagnon en 1875.

Fabriques de la rue de la Tartre, aujourd'hui rue du Quatorze-Juillet. — Elles étaient au nombre de cinq.

1re et 2e. — Actuellement immeuble portant le no 24 de cette rue. Propriétaires : MM. Boizeau-Deville, Louis-François Etienne, Philippe Dubois et Pierre Senly. Elles furent réunies ensuite à la fabrique Olivier qui était contiguë. Propriétaires après Pierre Senly : MM. Philippe Dubois et ses fils, Roger, Pittié, Fleur d'Epine, Philéas Pittié. Disparues depuis longtemps.

3e. — Située entre la fabrique Olivier et la fabrique Serizier (angle de la rue du Quatorze-Juillet et de la rue Saint-Didier), fondée en 1675. Propriétaires : MM. Guillaume Serrurier, Louis Frébault, Société Jacques Souroux, Jean Faulon et Claude Page. M. Aug. Lyons l'engloba dans ses fabriques vers 1809.

4e. — Fabrique Serizier. Située à côté de la fabrique Champesle. Appelée autrefois *Fabrique de Bethléem*. Propriétaires : MM. Claude Lévesque, Jean-Jacques Serizier, Pierre-Etienne Serizier et Lefebvre, Aug. Lyons (1809).

5e. — Fabrique Champesle. Actuellement immeuble portant le no 6 de cette rue, en face la rue du Doyenné. Propriétaires : MM. Champesle, Dumont, Aug. Lyons, Veuve Lyons, Gustave Lyons, Blandin. Matériel vendu à M. Montagnon en 1881.

Fabrique de la rue du Bout-du-Monde, aujourd'hui rue du Croux. Ancienne manufacture Perrony, fondée vers 1750. Propriétaires : MM. Pierre-Louis Perrony, Philippe-Louis Perrony, qui afferma à Aug. Petit, puis à Jean-François Petit et Jean-Antoine Petit, Petit-Enfert, Signoret, Montagnon. A englobé toutes les autres fabriques.

Manufacture de M. Montagnon

La manufacture de faïences de M. Montagnon, successeur de M. Signoret, est, comme on vient de le voir, la seule ancienne fabrique qui existe encore à Nevers. Elle occupe de 50 à 60 ouvriers. L'argile et la marne qu'elle emploie se trouvent à Nevers même. Le gisement d'argile s'étend depuis Saint-Eloi, village à 6 kilomètres au sud-est de Nevers, jusqu'à la gare de cette dernière ville, à l'endroit où commencent les collines des Montapins. Immédiatement après, on trouve le gisement de marne. La terre à faïence se compose de :

Argile plastique, couleur rouge-brun, 2/3.

Marne tout à fait blanche, correctif de la plasticité, 1/3.

Pour préparer la pâte, l'usine emploie deux procédés : le procédé rapide, celui des presses, et le procédé ancien, beaucoup plus long, celui des cuves, mis en usage par les premiers potiers qui parurent à Nevers. Le premier permet de préparer la pâte en un jour ou deux au plus, mais le mélange se fait moins bien, il y a toujours une perte de 15 à 20 %. Aussi ne s'en sert-on que dans les cas pressés. Le deuxième est bien préférable, mais aussi bien plus long, car il exige de deux à trois mois. Il a l'agrément de donner une terre bien plus douce et d'éliminer toute la chaux, ainsi que les matières étrangères. L'usine Montagnon possède six fosses de chacune 50 à 60 mètres cubes.

La pâte obtenue a une couleur d'ocre très prononcée. Lorsqu'elle a subi la première cuisson, après le tournage ou le modelage des objets, elle se transforme en un biscuit couleur rouge-brun. Elle subit un retrait d'environ 10 à 12 %, ce qui occasionne la déformation ou la rupture de beaucoup de produits. Pour les plats ronds et les grandes pièces, la perte est à peu près de moitié. Avant la première cuisson, les objets doivent être séchés pendant 15 jours, dans l'atelier même où ils ont été faits. Les courants d'air doivent être évités avec soin. Ce laps de temps écoulé, ces mêmes objets sont mis à sécher pendant environ deux mois dans des espaces ménagés autour des fours. Une fois la première cuisson opérée, on les trempe dans un émail composé de 60 à 70 % de silice, le reste de plomb, d'étain et de fondant (sablon de Decize renfermant un peu de kaolin) et dont la densité est de 1.8 à 2. Quand l'émail est sec, les pièces sont décorées à la main par de véritables artistes, avec des couleurs ou des émaux à base d'oxydes très puissants et dont la composition varie avec les fabricants. C'est Nevers qui a la décoration la plus solide, parce qu'elle fait corps avec l'émail. C'est aussi cette ville qui a fait le plus de décors bleus. En cela, notre faïence se rapproche de celle de Delft, mais elle s'en distingue par la plus grande vivacité de son bleu et par l'emploi du peroxyde de manganèse. La décoration de la faïence de Nevers a aussi des traits de ressemblance avec celle des faïences italiennes de Savone et d'Urbino. On cuit ensuite une deuxième fois les objets dans des fours à bois à longue flamme, en les préservant de leur contact, ainsi que de celui de la fumée et des cendres. La durée de la cuisson varie suivant la température extérieure ; la moyenne est de 30 heures. L'usine Montagnon possède trois fours. Chacun d'eux consomme pour 300 francs de bois par cuisson. La température s'élève progressivement jusqu'à 1200 degrés.

On comprend facilement que les fours ne peuvent pas être entièrement garnis d'objets d'art ; aussi, on fabrique en grande quantité de la faïence grossière, telle que : vases de nuit, pots à confitures, pots à eau, assiettes communes, etc. Ces produits s'écoulent uniquement dans les campagnes de France, le long des bords de la Loire, mais surtout dans la Vendée et la Saintonge.

La faïence artistique, qui comprend tout ce que l'art peut imaginer en fait de potiches, aiguières, plats, jardinières, etc., se vend au nord de la France, en Algérie, en Russie, en Angleterre, en Belgique, en Autriche.

Autrefois, on en exportait beaucoup aux Etats-Unis ; mais, depuis que la France a mis des droits sur leur viande de boucherie, les Américains ont taxé nos faïences décorées d'un droit de 65 % *ad valorem*. Elles ne peuvent pas non plus se vendre en Espagne, en Italie et dans tous les pays du sud. Cela tient surtout à la différence de climat qui entraîne une grande différence dans les goûts.

Manufacture de MM. Trousseau et Cie

Cette manufacture est de fondation toute récente. Elle existe depuis environ deux ans et est en pleine voie de prospérité.

Elle occupe 60 ouvriers et peut fabriquer pour 300,000 francs de produits par an. Elle possède deux fours à 10 fournées par mois, consommant annuellement 300 décastères de bois. Cette usine emploie 400 mètres cubes de terre toute préparée et 78,000 kilog. d'émail. Les appareils, non compris les tours, consistant en 1 cylindre à préparer la terre, 4 moulins à émail, etc., sont actionnés par une machine à vapeur de la force de 30 chevaux. MM. Trousseau et Cie emploient également, comme dans l'usine précédente, le système des fosses pour préparer leur terre.

La faïence commune entre pour deux tiers dans la production (300,000 fr.). Elle se vend en France, principalement en Normandie, Bretagne, Vendée, dans tout le centre et à Paris. Le nord et l'est sont fermés, à cause de la concurrence faite par les établissements de ces régions.

La faïence artistique a les mêmes débouchés que celle produite chez M. Montagnon, mais elle se vend en moins grande quantité à cause de la récente fondation de cette usine.

Fabrique de porcelaine

La fabrique de porcelaine, située à Nevers, est la propriété de la Société de Gachter et Cie, dont M. Pillivuyt, de Mehun-sur-Yèvre, fait partie.

Fondée en 1816 par M. Neppel père, elle fut exploitée, vers 1832, par MM. Louis Neppel et Victor Bonnot, sous la raison sociale : Louis Neppel fils et Cie. Ils occupaient 125 ouvriers en 1845 et produisaient pour 190,000 francs de porcelaine par an. En 1859, le nombre d'ouvriers employés était le même, mais la production était tombée à 150 ou 160,000 francs. Aujourd'hui, le nombre d'ouvriers est de 120, travaillant 11 heures par jour.

Elle tire son feldspath du Limousin et son kaolin des gisements de Saint-Austle et Tregoning-Hill (Angleterre). Ce dernier lui est expédié *franco* à Nantes et lui revient meilleur marché que celui du Limousin. Son sablon lui vient des carrières de Decize.

Sa production est très variée. Elle comprend surtout des assiettes et des plats de toutes dimensions, des filtres, des services de table complets, etc., etc. Voici comment s'en répartit l'écoulement :

Les deux tiers sont vendus à Paris; cette place étant encore la seule qui préfère la bonne qualité au bon marché. La porcelaine fabriquée à Nevers satisfait pleinement à la première condition.

L'autre tiers se divise en deux parties : l'une comprend des produits très fins qui sont vendus pour la décoration ; l'autre de la porcelaine à feu, à émail brun, qui se vend toute en Angleterre.

L'usine possède des agences à Paris et à Londres; elle ne se ressent pas du tout de la crise industrielle actuelle; aussi, les heures de travail et le salaire des ouvriers sont-ils toujours les mêmes depuis dix ans. La vente des produits a seulement un peu faibli, mais ce n'est que momentané.

Tuileries

Je ne parlerai que des tuileries dont une partie des produits s'écoule en dehors du département : les autres emploient encore des procédés de fabrication tout à fait primitifs et occupent un ou deux ouvriers travaillant seulement de temps à autre.

Tuilerie Mécanique de Plagny-Sermoise

Cette usine appartient à MM. Delagrange et Cie. Elle est installée pour transformer en briques et tuiles des argiles du lias moyen.

Elle comprend : une machine à vapeur de la force de 25 chevaux mettant en mouvement : 3 paires de cylindres pour broyer la terre, un malaxeur, une galetière ou machine à préparer les galettes de terre qui doivent passer sous les presses à tuiles, à briques ou à carreaux, une presse à tuiles, une presse à carreaux, des presses à briques, une machine pour faire les briques creuses de toutes dimensions, des séchoirs et un four continu système Hoffman modifié.

La terre se prend sur place et est amenée aux premiers cylindres par une voie ferrée de 500 mètres de longueur. Les charbons viennent de Commentry et coûtent à l'usine 17 fr. la tonne en moyenne.

La production annuelle est de 1,500,000 à 1,800,000 pièces de toutes sortes.

Les tuiles s'écoulent au moyen du chemin de fer qui passe à Nevers et du canal, par le port de Sermoise, situé tout près de l'usine. La gare de Nevers est à 8 kilomètres de cette dernière. Par le canal du Nivernais, elles se vendent jusqu'à Auxerre, et par le canal latéral à la Loire, jusqu'à Briare et Gien. On en expédie aussi jusque dans le Loiret. Un des grands débouchés par le chemin de fer est la ligne de Nevers à Clamecy et à Toucy (Yonne).

Une grande partie des produits courants : carreaux, briques creuses, etc., s'écoule à Nevers ou dans les environs.

L'industrie des poteries de bâtiment traverse, comme toutes les autres, une crise assez sérieuse. Les demandes sont encore suffisantes pour entretenir la fabrication sur un pied normal; mais, depuis quatre ans, les prix ont diminué de 15 % environ. C'est surtout en 1885 que cette baisse de prix s'est accentuée. Elle n'a pas augmenté depuis et un courant d'affaires meilleur commence à s'établir.

Tuileries de Myennes

Les tuileries et briqueteries de Myennes, au nombre de huit, sont exploitées chacune par son propriétaire : six ont deux fourneaux, et deux n'en ont qu'un. Les produits fabriqués sont : la brique, la tuile et le carreau. La fabrication de ce dernier est de beaucoup la plus importante; elle entre pour 50 % dans la production qui est de 2,000,000 de kilog. en moyenne pour chaque usine.

La majeure partie est expédiée par chemin de fer depuis Gien jusqu'à Blois. L'industrie

parisienne en emploie fort peu, ce qui se comprend difficilement, car les produits de Myennes sont excellents. Cette industrie prend de jour en jour de plus grands développements. Six usines emploient la fabrication mécanique et deux seulement la fabrication manuelle. On se sert toujours du four vieux-système pour la cuisson des produits. Cependant, un des propriétaires a fait construire un four circulaire à feu continu.

Les tuileries de Myennes occupent, en moyenne, par usine, 14 hommes, 2 femmes et un enfant. Dans les anciennes usines fabriquant à la main, les femmes occupées étaient en plus grand nombre que les hommes.

Fabriques de Grès fins

Il existe, dans le département de la Nièvre, deux importantes fabriques de grès fins : l'une à Myennes, l'autre à Neuvy-sur-Loire, canton de Cosne. L'usine de Myennes appartient à M. Comeau-Levêque et celle de Neuvy à M. Vivien. Les appareils de la première marchent à la main. Elle occupe 16 ouvriers. On y fabrique la poterie usuelle, des pots à eau, pots à fleurs, suspensions, balustres, etc., etc.

La fabrique de Neuvy est beaucoup mieux installée. Presque toutes les machines-outils sont actionnées par une machine à vapeur, de la force de 25 chevaux. On fabrique à Neuvy des produits plus fins et plus variés qu'à Myennes : des vases divers, des pots à tabac, etc. L'usine occupe plus de 20 ouvriers.

Fabriques de Poteries

Poterie de Saint-Honoré-les-Bains

La poterie est située à l'est du château dit de la Vieille-Montagne, et à un kilomètre environ du bourg de Saint-Honoré-les-Bains. Elle fut établie, en 1844, à la montagne Saint-Honoré, par M. le marquis d'Espeuilles père, et depuis ce jour, elle a été sous la direction d'un gérant. En 1859, elle employait 36 ouvriers et produisait pour 30,000 fr. de poterie. Son importance, encore faible, va toujours grandissante, et, grâce à la station thermale, un avenir des plus beaux semble lui être réservé. Pour le moment, elle occupe de 25 à 30 ouvriers par jour. Sa production annuelle est d'environ 45,000 francs. Ses produits sont connus de toute la France, mais ses principaux débouchés sont surtout dans le nord et dans l'ouest; ainsi, elle a des dépôts à Lille, Douai, Nantes, Tours, etc., etc. A Paris, elle a un représentant.

Sa fabrication embrasse toutes les branches de « l'art de terre, » depuis les vases les plus modestes, les tuyaux de drainage, les cruchons d'eaux minérales, jusqu'aux creusets réfractaires, jusqu'aux produits les plus délicats de la céramique artistique, décoration des buvettes de l'établissement thermal de Saint-Honoré. Dans la décoration des objets, ce sont les nuances Bernard-Palissy qui dominent.

Tous les ans, à l'époque de la saison, les baigneurs se rendent en foule à la fabrique, chacun emporte un souvenir, et c'est ainsi que cette petite poterie, tout d'abord inconnue, voit de jour en jour grandir sa renommée.

Poteries du Canton de Saint-Amand-en-Puisaye

Le canton de Saint-Amand possède trente-trois poteries réparties comme suit :

Saint-Amand, 21 ; Saint-Verain, 4; Arquian, 7; Bitry, 1.

Les produits de ces usines sont de grosses poteries jaunes, vernissées à l'intérieur à l'aide d'une plombure faite de laitier pulvérisé. Ils comprennent : des plats, des bonbonnes, des pots à fleurs, des cruches, des tuyaux de drainage, etc.

Chaque poterie ne possède qu'un four. Elle occupe trois personnes : deux ouvriers et le patron, plus une femme par deux poteries pour anser les pots.

Tous les produits s'embarquent à Neuvy-sur-Loire, et s'écoulent dans toutes les villes placées sur les bords de la Loire, depuis Neuvy jusqu'à Nantes.

Chaque potier fait environ de sept à huit fournées par an, rapportant chacune 1,000 fr. Un four consomme 15,000 bourrées par fournée. On a bien essayé de chauffer les fours à la houille, mais on n'a pas réussi à Saint-Amand. Aussi, l'industrie périclite-t-elle, par suite du prix très élevé du bois, quoique la terre ne coûte presque rien et que les ouvriers ne gagnent pas plus de 2 francs en moyenne par jour.

La manière de compter les produits est très bizarre. Chaque vase vaut un certain nombre de « comptes » (un compte correspond environ à un litre), et il faut 500 comptes pour faire une « charretée. » La charretée vaut 28 francs, et à chaque fournée on peut cuire 32 charretées. Une « charrette » contient de 4 à 5 charretées, et un bateau en contient 150.

Poterie de Toury-Lurcy

La poterie de Toury-Lurcy (canton de Dornes) existe depuis 1852. Elle appartient à M. Rocoffort, et est conduite par un directeur. Elle occupe, en moyenne, 16 hommes et 2 femmes. Son chiffre d'affaires est d'environ 40,000 francs par an. Ses produits consistent en grès au sel, brocs, pots à eau, boîtes de conserves, vases de fantaisie, le tout d'un rouge cerise très luisant. A cela, il faut aussi ajouter la fabrication des briques réfractaires. Les débouchés principaux sont : Paris, la vallée de la Loire, la Bourgogne.

III

Industries se rattachant à l'agriculture

Par industries se rattachant à l'agriculture, j'ai voulu désigner celles qui, sans l'agriculture, ne pourraient pas exister. Ce sont, dans le département de la Nièvre : les minoteries et les fabriques de machines agricoles.

Minoteries

Je ne parlerai pas des petits moulins qui existent en grand nombre dans le département de la Nièvre. Il y en a un ou deux par commune. Ils broient son blé et leurs produits ne sortent pas de ses limites. Beaucoup des propriétaires de ces petits moulins sont encore

payés en nature, c'est-à-dire qu'ils touchent tant de blé, pour une certaine quantité de farine obtenue. Cette coutume tend à disparaître de plus en plus.

Moulin de M. Gillotin

Le moulin de M. Gillotin, situé à Coulanges-les-Nevers, petite commune à 3 kilomètres de Nevers, est un moulin hydraulique à 8 paires de meules d'une force moyenne de 30 chevaux. Il occupe 8 meuniers payés 3 fr. 50 par jour.

Les blés employés pour la mouture proviennent de l'Allier, la Nièvre, le Cher et l'Yonne. On ne se sert des blés étrangers que dans les mauvaises années. La quantité de blé moulue par an est en moyenne de 3,600,000 kilog. produisant :

	2,700,000 kilog. de farine, dont la valeur est de.	870,000 fr.
et	900,000 kilog. d'issues	110,000
	d'où, pour la production annuelle de ce moulin, une valeur totale de. .	980,000 fr.

Les débouchés sont : pour les farines : la Nièvre, l'Allier, le Cher et l'Yonne; pour les issues : la Nièvre, et surtout le Loiret et les environs sud de Paris.

Moulin de M. Joseph Barreau

Ce moulin, mu par un des bras de la Nièvre, est situé au Pont-Saint-Ours, commune de Coulanges-les-Nevers. Il est à 7 paires de meules d'une force d'environ 26 chevaux.

Sa consommation annuelle en blé peut s'élever à 3,200,000 kilog., et sa production peut se répartir comme suit :

	2,400,000 kilog. de farine valant environ	775,000 fr.
et	800,000 kilog. d'issues valant environ.	98,000
	La valeur de sa production est donc, en moyenne, de	873,000 fr.

Moulin de Chevannes

Le moulin de Chevannes ou moulin à vapeur Erhard est situé sur le canal latéral à la Loire, dans la commune de Decize, à environ 4 à 5 kilomètres de cette ville et à 6 ou 7 de la gare du chemin de fer de Nevers à Chagny. Il se compose de 7 paires de meules mues par une machine à vapeur, système A. Duvergier, d'une force de 30 à 40 chevaux.

En marche régulière, on pourrait moudre annuellement plus de 4,000,000 de kilog. de blé, produisant environ 3,000,000 de kilog. de toute farine ; soit, en espèces, plus de 1,000,000 de francs, en comprenant les issues de blé et de farine. L'insuffisance du fonds de roulement ne permet pas de dépasser les 2/3 de cette production, ce qui est un double inconvénient, car les frais sont presque aussi élevés.

Le produit principal du moulin de Chevannes est « la farine type Erhard, » justement renommée, et dont l'écoulement se fait très facilement, soit dans notre contrée, soit dans le bassin de la Loire, où se trouvent les principaux débouchés.

On achète le blé, dans la Nièvre, aux cultivateurs, principalement dans les cantons avoisinant celui de Decize, et l'on paye ordinairement immédiatement après livraison ou à bref délai. Lorsque, pour les achats, on s'éloigne de la contrée, c'est, ou par suite du vide fait quelquefois dans les greniers de la culture par les acheteurs étrangers à la

localité, ce qui témoigne de la bonne qualité des blés de nos pays, ou par suite d'un déficit de récolte qui force à s'approvisionner au loin.

Avec le capital nécessaire on pourrait, en temps opportun, se procurer un grand stock de marchandise et faire face à toutes les exigences. La facilité des ventes de farine à livrer couvrirait tous les achats. Ce serait la meilleure situation à espérer.

En résumé, l'importance du moulin de Chevannes s'accroitrait avec les moyens et augmenterait de beaucoup les résultats déjà obtenus.

Moulin Raisonnier

Parmi les 110 moulins environ qui existent dans l'arrondissement de Cosne, le plus important est celui de M. Raisonnier, à Cosne. Il se compose de quatre paires de meules pour le froment et une paire pour les écorces, pouvant marcher toutes cinq ensemble ou séparément. Elles sont mues par une roue hydraulique de la force de 25 à 30 chevaux et par une machine à vapeur fixe de la même puissance.

Le moulin peut marcher environ sept mois de l'année au moyen de la roue hydraulique seule, et cinq mois au moyen de la roue hydraulique et de la machine à vapeur. Cette dernière consomme environ pour 15 francs par jour, tous frais compris. Le nombre d'hommes occupés est de 8.

On mout en moyenne, par an, 2,100,000 kilog. de froment, ce qui donne :

1,575,000 kilog. de farine représentant une valeur de		472,500 fr.
et 462,000 kilog. d'issues représentant une valeur de		53,130
Total de la production.		525,630 fr.

dont il faut retrancher une perte d'environ 3 %.

Les blés employés viennent généralement de la Nièvre, du Cher, du Loiret et de l'Yonne. Les produits du moulin s'écoulent également dans ces mêmes départements.

Fabriques de machines agricoles

Usine de MM. Pécard frères

L'usine de MM. Pécard frères, située à Nevers, a été fondée par leur père, M. A. Pécard, en 1854. Elle peut occuper de 90 à 100 ouvriers. Ses affaires se font dans toute la France, surtout dans la Gironde, la Seine-Inférieure et la Somme. Depuis trois années, la maison a fait des tentatives d'exportation, et elle a réussi à obtenir des commandes en Turquie d'Europe, en Egypte, en Suisse et en Espagne. La Kabylie et l'Algérie s'ouvrent de plus en plus au placement de ses produits. Le grand but que se proposent MM. Pécard est de chasser les Anglais de nos marchés pour les machines agricoles. Leur outillage perfectionné, le choix exclusif des meilleures matières premières, leurs fabrications soignées et bien finies, leur situation remarquable entre les usines de Fourchambault, Imphy, La Pique, leur donnent bon espoir de réussir.

Les principales productions de l'usine sont :

1° *Bronze, cuivre et bronze phosphoreux* pour fournir les pièces en bronze des affûts de terre et de mer pour le compte des grandes usines, les coussinets de chemins de fer pour toutes les Compagnies, etc., etc. En 1871, les ateliers étaient transformés en arsenal,

et on y fabriqua des pièces en bronze du calibre 7, système Reffye. La maison reçut de la commission de réception une lettre louangeuse.

2° *Locomobiles et machines à vapeur diverses.* — Dans cette fabrication, la maison Pécard s'est acquis, à juste titre, une très grande notoriété, laissant loin derrière elle les constructeurs anglais. Elle les a déjà remplacés sur beaucoup de marchés, et elle continue chaque jour sa marche progressive. Voici les avantages de ces locomobiles sur les machines anglaises : économie de combustible et d'eau, réchauffeurs perfectionnés d'eau d'alimentation qui donnent, sous un très petit volume, une grande surface de chauffe, tubes de la chaudière en cuivre rouge, etc.

3° *Batteuses.* — Déjà très recherchées, les batteuses de la maison Pécard s'écoulent principalement dans le midi de la France, l'Algérie et la Turquie d'Europe, en concurrence victorieuse avec les produits anglais et américains, parce que, tout en fournissant une plus grande somme de travail, elles leur sont supérieures au point de vue du bon marché, de la solidité et de la durée.

4° *Pompes centrifuges perfectionnées* permettant le nettoyage en moins d'une heure, tandis qu'avec les anciennes, il faut encore deux ou trois jours. Elles sont principalement employées pour la submersion des vignes phylloxérées, sur les bords de l'Aude, de la Garonne, de la Dordogne et du Rhône.

5° *Presses hydrauliques à grande pression* pour la fabrication des huiles d'olives; moulins broyeurs d'olives et filtres. La maison Pécard vient elle-même d'installer une grande fabrique d'huiles d'olives en Kabylie.

6° *Moulins* portatifs ou fixes, à meules ou à cylindres, pour la mouture des graines de toute nature.

7° Toute la série des instruments employés pour nourrir et engraisser le bétail, et aussi toute la série des machines diverses pour récolter les fourrages et les céréales (faucheuses, faneuses, râteaux, moissonneuses, lieuses).

Malheureusement on traverse, en ce moment, une crise agricole terrible. Les fonds manquent partout. Chacun semble se replier sur soi-même et attendre une époque meilleure. Souhaitons qu'elle ne se fasse pas attendre trop longtemps.

Il existe encore à Nevers une autre usine analogue à celle de MM. Pécard. Elle est de fondation plus récente et appartient à MM. Breloux et Cie. Je regrette de n'avoir pu obtenir aucun renseignement de ces constructeurs justement renommés.

IV

Carrières, Chaux et Plâtre

Carrières

Le département de la Nièvre possède des carrières dans ses quatre arrondissements, mais la production est loin d'être la même dans chacun d'eux. Les deux principaux arrondissements pour cette branche d'industrie sont ceux de Clamecy et de Château-Chinon. Aussi, sont-ils l'objet d'une étude spéciale dans le cours de ce chapitre. L'arrondissement de Cosne ne possède qu'une carrière digne de remarque et qui sera étudiée en son temps. Quant à l'arrondissement de Nevers, il ne possède que des carrières qui alimentent sa consommation. Du reste, cette dernière seule est très importante.

Arrondissement de Clamecy

Cet arrondissement possède des carrières dans six de ses cantons. Elles y sont réparties comme l'indique le tableau suivant qui les fera suffisamment connaître.

Carrières de l'Arrondissement de Clamecy

CANTONS	Nombre de carrières	Nombre d'ouvriers	PRODUCTION ANNUELLE MOYENNE				VALEUR moyenne de la Production	ETAGES auxquels la roche appartient	NATURE de la ROCHE	EMPLOIS et COMMERCE
			Pierre de taille	Moëllons	Pierre à chaux et ciment	Pavés				
			m c	m c	m c		fr.			
Brinon	8	82	170	310	»	100.000.000	27.500	Oolithe inférieure. Grès infraliastique. Lias.	Calcaire variant du très dur au tendre. Grès siliceux.	Constructions locales, département, quelques villes du nord de la France
Clamecy	3	92	4.700	»	»	»	159.800	Oolithe inférieure.	Calcaire variant du dur au tendre.	Constructions locales, Paris et départements.
Corbigny	1	6	»	»	300	»	200	Lias.	Calcaire noirâtre.	Constructions locales, divers départements.
Lormes	2	2	»	»	1.000	»	600	Marnes supraliastiques sur massif granitique.	Calcaire à chaux grasse.	Agriculture et Constructions locales.
Tannay	6	14	800	780	»	»	20.800	Oolithe inférieure et moyenne.	Calcaire variant du dur au tendre.	Constructions locales et des environs.
Varzy	21	42	720	2.400	»	»	19.500	Oolithe inférieure, Oolithe moyenne, Marnes supraliastiques	Calcaire variant du dur au tendre.	Constructions locales et des environs.
Totaux. . .	41	238	6.390	3.490	1.300	100.000.000	228.400			

En résumé, l'arrondissement de Clamecy possède 41 carrières occupant 238 ouvriers et produisant 6,390 mètres cubes de pierre de taille ; 3,490 mètres cubes de moëllons ; 1,300 mètres cubes de pierres à chaux ou à ciment, et 100,000,000 de pavés, ce qui représente en tout une valeur moyenne de 228,400 francs.

Arrondissement de Chateau-Chinon

La production de cet arrondissement est moins importante que celle du précédent, mais le commerce auquel elle donne lieu est plus actif. Il n'y a que quatre cantons producteurs comme le montre le tableau suivant :

Carrières de l'Arrondissement de Chateau-Chinon

CANTONS	Nombre de carrières	Nombre d'ouvriers	Production annuelle moyenne : Pierre de taille	Moëllons	Pierre à chaux et ciment	Pavés	Valeur moyenne de la Production	Etages auxquels la roche appartient	Nature de la roche	Emplois et commerce
			m c	m c	m c		fr.			
Château-Chinon . .	1	12	200	100	»	»	8.200	Roche éruptive.	Porphyre quartzifère.	Nièvre et départements voisins.
Châtillon-en-Bazois.	5	12	60	1.100	500	»	4.500	Terrain jurassique.	Calcaire oolithique.	Constructions locales et des environs.
Moulins-Engilbert .	14	70	1.100	2.400	5.700	»	43.700	Terrain jurassique et Oolithe inférieure	Calcaire de différents genres.	Constructions locales, et Exportation.
Montsauche . . .	1	10	200	500	»	»	7.000	Roches ignées.	Granit à grains fins.	Constructions locales et des environs.
Totaux. . .	21	104	1.560	4.100	6.200	»	63.400			

Outre ces carrières, il en existe encore, dans l'arrondissement de Château-Chinon, un grand nombre d'autres qu'il est impossible de noter. Certaines servent à fournir de la chaux grasse pour les champs, des matériaux pour l'empierrage des routes, des moëllons pour les constructions. Beaucoup de ces carrières appartiennent à des particuliers qui, lorsqu'ils ont besoin de pierres, fouillent leur champ, en extraient la quantité qui leur est nécessaire et abandonnent ensuite l'excavation. Cette remarque s'applique également aux autres arrondissements.

Il existait encore à Champrobert (18 kilomètres nord-ouest de Luzy) une autre carrière intéressante seulement au point de vue historique. D'après l'ouvrage de M. Ebray : *Etudes géologiques sur le département de la Nièvre*, cette carrière avait déjà été exploitée sous les Romains. Mais elle est abandonnée depuis longtemps, à cause sans doute des frais considérables occasionnés par un découvert très important et par les transports à effectuer dans une contrée où on ne rencontre de voies de communication praticables aux voitures qu'à 6 ou 7 kilomètres de distance. L'exploitation peut encore se faire à découvert à la tranche ; mais, si on voulait la continuer longtemps, il faudrait la faire souterrainement, attendu que le découvert va en augmentant. La pierre que l'on retirait de cette carrière était le marbre de Champrobert, marbre blanc à gros grains, assez difficile à polir. Il pourrait être utilisé dans les constructions, mais paraît peu propre à la statuaire.

En résumé, l'arrondissement de Château-Chinon possède 21 carrières occupant 104 ouvriers. Elles produisent annuellement en moyenne :

1,560 mètres cubes de pierre de taille ;
4,100 » de moëllons ;
6,200 » de pierre à chaux,

ce qui représente en tout une valeur approximative de 63,400 francs.

Arrondissement de Cosne

Parmi le petit nombre de carrières qui existent dans cet arrondissement, il n'y a qu'un seul groupe qui soit important, c'est celui des carrières de Malvaux, appartenant à M. P. Souque, propriétaire-exploitant à Mesves, canton de Pouilly-sur-Loire. On en extrait quatre sortes de pierres qui sont :

Le *Verger*, venant des hauteurs de la vallée du Nohain, entre Sully-la-Tour et Donzy. Il est de nature quartzeuze et employé par les ponts et chaussées pour les travaux d'art.

Le *Champully*, pierre argileuse qui donne un joli travail taillé, mais qui doit avoir perdu son eau de carrière avant d'être employée. Elle sert surtout dans les soubassements.

Le *Malvaux*, oolithe calcaire, est une pierre moins jolie, mais moins gélive que la précédente. Elle sert aux mêmes usages.

Le *Narcy*, oolithe calcaire, s'exploite à découvert. C'est une pierre très appréciée pour les grands travaux en élévation et pour la restauration des monuments historiques.

Aux carrières sont annexées une usine hydraulique et des scieries pour le sciage et le tournage des pierres. L'exploitation occupe 120 hommes et de 20 à 25 chevaux.

ARRONDISSEMENT DE NEVERS

Les carrières de l'arrondissement de Nevers sont peu importantes. Aucune d'elles n'attire particulièrement l'attention. On peut citer comme mémoire les carrières de :

Livry (canton de Saint-Pierre-le-Moûtier), produisant de la pierre lithographique.

Pontobert, produisant une pierre bleuâtre dure et très employée.

Prie (canton de Saint-Benin-d'Azy), dont la pierre a un ton jaune. Lorsqu'on la fend, elle dégage une odeur de chlore.

La Fermeté (canton de Saint-Benin-d'Azy), produisant de la pierre meulière.

Champvert, Teinte (canton de Decize), Thiot (canton de Nevers), produisant des pavés.

La Machine (canton de Decize), produisant des grès employés pour la construction des fourneaux.

Montambert-Tannay (canton de Fours), produisant un sable blanc quartzeux, exporté, dès 1560, à Lyon.

Saint-Saulge, produisant un granit dont on commence l'exploitation.

La Grange-Carteau (canton de Nevers), qui sont maintenant presque totalement épuisées, mais qui occupaient autrefois 100 ouvriers et envoyaient leur pierre jusqu'à Roanne.

Etc., etc., etc.

Ce qu'il y a de plus intéressant à étudier dans l'arrondissement de Nevers, ce sont les différents genres de pierres et de matériaux que l'on y consomme.

Les carrières de l'arrondissement de Clamecy, celles de Narcy, et quelques-unes de l'arrondissement de Nevers (canton de La Charité), lui fournissent des pierres de choix pour travaux d'art (chemin de fer du Bourbonnais entre Pouilly et Nevers), parapets, couronnements, la statuaire et l'ornement (Château ducal, Hôtel de Ville, Halle de Nevers). Elles lui fournissent aussi des moëllons de remplissage (travaux d'art du canal de la Loire). Les pierres dures pour soubassements, trottoirs, bordures, dalles, marches, etc., viennent surtout de Volvic (Puy-de-Dôme). Les briques employées sont fabriquées dans les environs, mais les meilleures viennent de La Guerche (Cher). La chaux vient des fours de la Nièvre et du Cher. Le ciment utilisé est fabriqué à Vassy (Yonne) et un peu à Corbigny. On n'emploie pas de pouzzolancs. Enfin, la Loire et les carrières des environs fournissent le sable pour mortiers et les cailloux pour bétons.

Fabriques de Chaux

Il est inutile de s'étendre beaucoup sur les avantages de l'industrie chaufournière dans le département de la Nièvre. Ils sont incontestables, tant au point de vue agricole que sous le rapport des travaux d'art. Le Morvan, autrefois inculte, ne doit sa prospérité qu'au chaulage, dont la généralité des propriétaires n'use pas encore assez largement. Quant aux constructions, l'emploi de l'ancien et médiocre mortier de terre glaise, connu sous le nom de « torchis, » a complètement cessé; même dans les plus humbles hameaux, la chaux a remplacé l'argile, et, chose qui vaut mieux encore, tous les services administratifs, tous les propriétaires intelligents ont remplacé l'emploi de la chaux grasse par celui de la chaux hydraulique et du ciment. Par suite du bon marché de ces produits, le prix de

revient des constructions n'a pas augmenté, et la solidité et la salubrité y gagnent énormément.

Les terrains calcaires sont très abondants dans la Nièvre, et si les gisements à chaux hydraulique et à ciment sont plus rares et moins faciles à exploiter que ceux à chaux grasse, ils sont cependant assez répandus et assez riches pour que les industriels chaufourniers puissent trouver à s'alimenter abondamment et dans de bonnes conditions.

Nous allons voir maintenant quelles sont les principales usines à chaux du département.

Fours a Chaux de Teinte

Ces fours sont situés sur la commune de Sougy, dans le canton de Decize. Ils ne donnent que de la chaux grasse dont la pierre est extraite sur les lieux.

L'usine emploie deux sortes de fours :

1° Le four à feu continu par sections, que l'on appelle dans l'usine « le grand four, » et qui ne cuit que des grosses pierres ;

2° Deux fours ordinaires ou fours coulants pour cuire tous les déchets et toutes les petites pierres.

Le grand four, surmonté d'une toiture, se compose de trois galeries voûtées ; les deux galeries de côté servent à la cuisson, la troisième, au milieu, a pour fonction de dégager la fumée des feux. Chaque galerie de cuisson comprend un assez grand nombre de sections formées chacune d'une grille garnie de combustible (charbon menu) et d'un espace réservé à l'empilage des pierres à cuire, de telle sorte que chaque section constitue, pour ainsi dire, un four. La galerie entière se garnit ainsi, et le feu de la première grille, en cuisant les pierres de la première section, se communique à la deuxième jusqu'à la fin de la galerie. Les grandes tuileries mécaniques ont des fours semblables. Les deux galeries contiennent ensemble environ 400 mètres cubes. La production possible est de 30 à 40 mètres cubes par jour d'une chaux très bien cuite et parfaitement pure.

Les deux fours ordinaires peuvent produire environ 10 mètres cubes par jour de chaux de qualité courante.

Bien que les produits du grand four soient supérieurs en qualité, le prix de revient est moindre d'environ 1 franc par mètre cube, et, en outre, le prix de vente est plus élevé de 1 fr. 50 par mètre cube que celui de la chaux ordinaire. Actuellement, la chaux du grand four se vend de 10 fr. 50 à 11 francs, et celle des fours ordinaires, 9 francs le mètre cube. Mais cette dernière est mélangée de parties terreuses et autres corps étrangers. Elle est donc plus lourde que celle du grand four, ce qui en augmente relativement le prix.

Le propriétaire des fours à chaux de Teinte est M. Avril, fondateur de la tuilerie mécanique de Montchanin. Les fours sont établis sur environ trois hectares de terrains loués et sont exploités par un directeur pour le compte du propriétaire. L'établissement de Teinte est relié à la Compagnie du chemin de fer de Paris-Lyon-Méditerranée (ligne de Nevers à Chagny) par un embranchement particulier entre Béard et Decize.

M. Avril possède encore des fours à chaux ordinaires à Cercy-la-Tour. Ils sont également administrés par un directeur.

Fours a Chaux de M. Tort

Les fours à chaux de M. Tort forment deux usines et sont situés à La Pacauderie, près de Guérigny, à proximité du canal et du chemin de fer de Nevers à Clamecy.

La cuisson se fait au charbon et au coke dans 11 fours coulants ordinaires. Il y a quelques années, ils étaient au nombre de 18. Les fours peuvent livrer par jour 50 à 60 tonnes de chaux hydraulique.

Cette chaux s'écoule dans la Nièvre et dans un rayon de 2 à 300 kilomètres.

La pierre à chaux se récolte dans de puissantes carrières à proximité des fours. La chaux produite, classée parmi les chaux hydrauliques à la limite des chaux éminemment hydrauliques, provient des calcaires argileux de l'oolithe inférieure (étage bathonien). Elle pèse, en moyenne, 600 kilog. le mètre cube et fait prise sous l'eau, à la température ordinaire, au bout de 36 heures.

Fours a Chaux du Gué-d'Heuillon

Les fours à chaux du Gué-d'Heuillon, commune de Saint-Martin-d'Heuille, canton de Pougues, au nombre de sept, sont des fours coulants ordinaires. Chacun d'eux contient, en moyenne, 16 mètres cubes, et ensemble ils peuvent fournir 550 hectolitres de chaux hydraulique par four.

Le calcaire employé provient d'une carrière située à côté de l'usine. Il forme une couche de 12 mètres d'épaisseur qui peut se diviser en trois étages :

Etage supérieur,	4 mètres.	Calcaire renfermant	50 °/₀	d'argile.
» moyen,	5 »	»	20 à 25 °/₀	»
» inférieur,	3 »	»	30 à 35 °/₀	»

En mélangeant ces trois variétés de calcaire, on obtient des chaux plus ou moins hydrauliques. Dans le pays, pour que la chaux soit de bonne qualité, il faut, sur quatre parties :

Une de l'étage supérieur, deux de l'étage moyen, une de l'étage inférieur.

La cuisson se fait au moyen d'anthracite et de coke. Le premier est le plus avantageux des combustibles, au point de vue du prix de revient, mais le feu monte lentement. C'est un excellent système de chauffage pour un calcaire très propre et lorsque l'on n'est pas pressé dans la fabrication. La cuisson au coke coûte environ 15 °/₀ de plus, mais avec un calcaire terreux ou très menu, on obtient plus promptement de la chaux qu'avec l'anthracite. Au Gué-d'Heuillon, l'emploi de la houille n'est pas toléré à cause de la grande proximité des habitations.

Le prix de revient d'un hectolitre de chaux en sac est en moyenne de 70 à 75 centimes et le prix de vente varie entre 80 et 85 centimes.

Les débouchés sont, en dehors de la Nièvre : le Loiret, l'Allier, le Cher, le Puy-de-Dôme, et un peu la Seine. Depuis l'application des nouveaux tarifs de chemins de fer, toutes les expéditions se font par bateaux.

Fabriques de Plâtre

Platrières du Canton de Decize

Les carrières de gypse ou pierre à plâtre du canton de Decize sont situées sur la commune de Sougy et un peu sur celle de Saint-Léger-des-Vignes. Leur exploitation remonte à environ 150 ans. Elles s'étendent sur une surface de 200 hectares et sont d'une richesse variable. La couche a une épaisseur de 2 à 6 mètres. Trois fabriques, employant ensemble environ 150 ouvriers, pulvérisent le plâtre. Leur production annuelle totale est de 30,000,000 de kilogrammes de plâtre en poudre valant : 15 francs la tonne, pour le plâtre à fumer les terres ; 18 francs la tonne, pour le plâtre à bâtir.

Il s'expédie dans la Nièvre, l'Allier, le Cher, le Puy-de-Dôme, le Cantal, la Haute-Loire, l'Indre, la Creuse et le Loiret. On commence à en vendre aussi un peu dans le Rhône.

Deux autres industriels vendent le gypse en pierre au prix de 6 fr. 50 la tonne. Ils en produisent annuellement ensemble 10,000,000 de kilog. Ces pierres sont expédiées dans les mêmes départements que le plâtre en poudre, en y ajoutant toutefois le Loir-et-Cher, où elles servent à alimenter quelques petites fabriques.

Il existe encore quelques gisements à Fleury-sur-Loire, mais ils sont presque totalement abandonnés à cause de leur peu de richesse.

Usine a Platre de Nevers

Cette usine appartient à M. Dubois. Elle tire ses gypses des carrières de Sougy et de Saint-Léger-des-Vignes.

Les pierres sont cuites dans deux fours fonctionnant alternativement et pouvant contenir chacun 35 à 40,000 kilog. Elles sont ensuite pulvérisées dans un concasseur et une paire de meules, mus par une machine à vapeur de la force de 12 chevaux. Une chaîne à godets et des courroies suppriment presque complètement la main-d'œuvre ; aussi l'usine n'emploie-t-elle que trois hommes au plus.

La production annuelle moyenne est de 1,200,000 kilog. de plâtre pulvérisé. Ce plâtre s'emploie surtout dans le département pour les constructions, les moulages et l'agriculture.

V

Industries diverses

Flottage

Historique.

Pendant longtemps, on n'amenait à Paris le bois qu'en bateaux et l'approvisionnement se trouvait circonscrit dans un rayon de 110 à 130 kilomètres en amont et en aval de

la capitale ; mais ces ressources devinrent insuffisantes pour les besoins toujours croissants. Pour créer de nouveaux débouchés, on imagina de tirer les bois des sources mêmes des rivières et ruisseaux, au moyen du « flottage » à bûches perdues. Ce nouveau mode de transport permit de porter successivement le commerce jusque dans des pays éloignés, principalement dans le Nivernais et dans le Morvand. Les marchands de ce pays furent longtemps « traversés » par les seigneurs et habitants des lieux qu'ils enrichissaient par leur nouvelle industrie, mais diverses lettres patentes les aidèrent à vaincre ces obstacles.

La plus ancienne date historique que l'on puisse appliquer au flottage à bûches perdues remonte à 1490. Les bois de la forêt de Lyons étaient, dès cette époque, flottés sur la rivière d'Andelle, affluent de la Seine, et venaient à Paris en remontant le fleuve par bateaux. Ces bois furent pendant longtemps appelés bois d'Andelle (1).

Quant au flottage en trains, l'honneur de cette invention paraît appartenir à Jean Rouvet. Sainct-Yon s'exprime en ces termes : « Le premier qui a fait venir du bois flotté « du Morvand à Paris a été Jean Rouvet, marchand bourgeois de ladite ville, qui, en « l'année 1549 seulement, trouva l'invention, en retenant par écluses, ès-saisons plus « commodes, les eaux des petits ruisseaux et rivières qui sont au-dessus de Cravant, de « leur donner de la force en les laissant puis après aller, d'emmener les bûches que l'on « y jette à bois perdu jusqu'au dit port de Cravant, où l'on les recueille et accommode par « trains sur la rivière d'Yonne, en la sorte qu'on les voit arriver en ladite ville de Paris. »

Des lettres patentes du 7 septembre 1561 et des arrêts du Parlement de Paris des 26 février 1569 et 31 juillet 1571, témoignent que, dès 1561, Charles Leconte, François Charpentier, René Arnoul, Guillaume Duchemin, Martin Lecomte, Guillaume Dupuys, Estienne Philippe, Pierre Bourelain, Jean Guenaut et Claude Ratoire, tous marchands de bois demeurant à Paris, jouissaient du privilège de faire flotter à bûches perdues sur la Cure, le Cousin, le Châlot, l'Yonne, la Seine et la Loire. Ces lettres patentes sont les plus anciens titres qui fassent mention du droit de chômage (2).

M. Frédéric Moreau, syndic du commerce des bois à ouvrer de Paris, dans une histoire du flottage des bois en trains, qu'il a publiée vers 1844, prouve, d'une façon incontestable et pièces en main, que Sainct-Yon a commis une grave erreur.

Il nous montre que ce n'est point à 1549, mais bien à 1545 qu'il faut reporter l'introduction du flottage en trains dans le Morvand ;

Que c'est le sieur Charles Leconte, maître des œuvres de charpente de l'Hôtel de Ville de Paris, qui, le 22 avril 1547, sous Henri II, fit arriver le premier train de bois à brûler au quai des Célestins, à Paris ;

Enfin, que la première application du flottage sur la Cure appartient à un sieur Gille Deffroissez, maître de forges du Nivernais, dont Jean Rouvet ne fut que la caution et plus tard le successeur.

A l'appui de ses assertions, M. Frédéric Moreau cite :

Une sentence du bureau de la ville, du 25 octobre 1543, qui condamne un sieur Pierre

---

(1) Sainct-Yon. — Traité des Eaux et forêts. — Paris 1610.

(2) H.-E. de la Tynna et C.-P. Rousseau. — Boussole du Commerce des bois de chauffage, bois carrés, charbons de bois et de terre destinés à l'approvisionnement de Paris. — Paris 1827.

Bordault, de son état pêcheur, à représenter et rendre au sieur Charles Leconte une pièce de bois de charpente et un doubleau échappés de *son train*, et enlevés par ledit Pierre Bordault ;

Un procès-verbal daté du 25 juillet 1544, d'une expertise ordonnée par le prévôt des marchands pour constater la valeur d'un « train » de bois carré arrivé au port de la Tournelle-Saint-Bernard pour le compte d'un sieur Jehan Eustace ;

Un procès-verbal du bureau de la ville, sous la date du 21 avril 1547, constatant d'une manière irrécusable que, la veille, 20 avril 1547, Charles Leconte a fait arriver de l'Yonne à Paris un train de bois à brûler, *premier train de bois de mosle qui soit advenu en ladite ville de Paris*. Voici, du reste, la reproduction de ce procès-verbal :

« Aujour d'huy est venu au Bureau de la Ville maistre Charles Leconte, maistre des « œuvres de charpenterie de l'Hostel de ceste ville de Paris, lequel nous a dict et « remonstré avoir fait charroyer d'une vente de boys par luy prinse de Madame la « duchesse de Nevers, es boys des Garammes près Chasteau-Sans-Souef (aujourd'hui « Château-Sansys), pays de Nivernoys, grande quantité de bois de chauffage dont à « présent il en a faict admener du port du dict Chasteau-Sans-Souef, sur la petite rivière « d'Yonne, tant par la dicte petite rivière d'Yonne, la grande rivière d'Yonne et rivière « de Seyne, à flotte, liez et garottez, la quantité de trois grans quarterons de mosle au « compte du boys, et arrivez ce jour d'hier en ceste ville de Paris, au port des Célestins, « pour *l'expérimentation et première foys qu'il ayt esté admene boys de chauffage en « flotte du pays d'amont*, et affin d'en faire admener cy-après, en la dite sorte à ses « dangers, despens, périls et fortunes.

« Aussi sont venus au dict Bureau : Pierre Courot, Philebert Guenot, Jehan Bonnet « et Potenciat Guenot, compagnons de rivière, demeurants aus dicts lieu de Chasteau- « Sans-Souef, lesquels ont dit et affirmé avoir *admené à la flotte* pour le dict Leconte, le « dict boys à ses fraiz, dangers, périls et fortunes, dont le dict Leconte, *comme premier « expérimentateur du dict Flottage*, nous a requis lectres, ces présentes à luy octroyées, « les quelles, etc. »

Enfin, les lettres patentes du 23 juillet 1546 montrent bien qu'à cette époque, Gille Deffroissez a fait l'essai du flottage sur la Cure à ses propres frais et qu'il a pleinement réussi. Malheureusement, il s'y est ruiné, et c'est alors qu'apparaît Jean Rouvet, riche marchand de bois de la capitale, pour servir de caution à Gille Deffroissez pour ses essais et pour se mettre personnellement à la tête du flottage de la rivière Cure. C'est à ce moment, en 1549, qu'il fit arriver à Paris le premier train de bois venant de la Cure. Il a donc été, en 1549, pour cette rivière, ce que Charles Leconte avait été pour l'Yonne, en 1547.

Il faut encore citer Guillaume Sallonnier, qui n'est pas, comme on le croit encore, l'inventeur du flottage dans la Haute-Yonne. Il a seulement perfectionné, en 1550, par un grand nombre d'intelligents travaux d'art, le flottage en trains imaginé par Charles Leconte.

René Arnoul, marchand et bourgeois de Paris, que quelques-uns prétendent avoir été le successeur de Jean Rouvet, déjà dénommé aux lettres patentes de 1561, obtint en son nom privé des lettres patentes de Charles IX, le 23 septembre 1566. Elles ne font que renouveler une permission précédemment accordée par Henri II (1547-1559) de flotter sur la Cure et sur l'Yonne. On suppose que c'est dans ces lettres que Jean Rouvet est

dénommé. Le 2 novembre 1582, Henri III, par de nouvelles lettres patentes, permet à Guillaume Girard et à Guillaume Mazurier de flotter sur la Seine, l'Yonne, la Cure et le Beuvron.

Le flottage ne s'exerçait encore que sur ces trois dernières rivières et sur la partie de la Seine comprise entre Montereau et Paris. Il n'a été autorisé que plus tard (environ vers 1635) sur la Haute-Seine et sur ses autres affluents, par d'autres lettres patentes et arrêtés du Parlement (1).

Le flottage se fait, dans le département de la Nièvre, sur l'Yonne et sur ses affluents. L'Yonne offre 165 kilomètres de cours flottable et 93 kilomètres de cours navigable. Ils se répartissent comme suit :

Cours flottable : 165 kilomètres.	111 kilomètres dans la Nièvre	100 kilomètres flottables à bûches perdues, de Belle-Perche à Armes ;
	54 kilomètres dans l'Yonne.	65 kilomètres flottables en trains, d'Armes à Auxerre.
Cours navigable : 93 kilomètres.	80 kilomètres dans l'Yonne ;	
	13 kilomètres dans Seine-et-Marne.	

L'Yonne se divise en trois inspections, qui sont :

Inspection de Clamecy. — De sa source à Auxerre exclusivement.
Inspection de Joigny. — D'Auxerre, inclusivement, à Montereau exclusivement.
Inspection de Montereau. — A partir de Montereau inclusivement.

En 1826, on a transporté sur l'Yonne, au moyen du flottage, 29,486 décastères de bois ; en 1840, 24,488 décastères ; en 1850, 14,783 décastères ; en 1885, 9,410 décastères, et en 1886, 10,022 décastères.

On peut voir facilement, par ce qui précède, que le cours de l'Yonne se divise alors en trois parties :

1° Partie flottable à bûches perdues, entre Belle-Perche et Armes ;
2° — en trains entre Armes et Auxerre ;
3° — en trains et navigable entre Auxerre et Montereau.

Je laisserai de côté cette troisième partie, qui est complètement en dehors du département de la Nièvre.

1° *Partie flottable à bûches perdues*

Le flottage à bûches perdues commence à la source de l'Yonne. Il a lieu du 1er novembre au 1er mai. C'est l'étang de Belle-Perche et surtout le réservoir des Settons, qui alimentent d'eau le flottage.

Voici comment MM. H.-E. de la Tynna et C.-P. Rousseau expliquent le fonctionnement de l'étang de Belle-Perche :

« L'Etang de Belle-Perche est un réservoir construit pour amasser les eaux qui « découlent des montagnes voisines, dans les temps de pluies ou de neiges.

(1) H.-E. de la Tynna et C.-P. Rousseau. — Boussole du commerce des bois de chauffage, bois carrés, charbons de bois et de terre destinés à l'approvisionnement de Paris. — *Paris*, 1827.

« Lorsque l'eau de l'étang est dans un volume suffisant pour pouvoir rendre flottable « le ruisseau, on lève la pelle, l'eau s'élance dans le ruisseau, et, au même instant, il y a « des ouvriers sur les bords qui sont occupés à jeter les bois dans ce torrent. La masse « du réservoir est bientôt épuisée, les étangs les plus considérables ne durent pas plus « de deux heures. Cette opération s'appelle « faire une courrue. » La courrue finie, on « ferme l'étang, et on attend quelquefois huit à dix jours qu'il se soit rempli de nouveau. »

Pour remédier à l'inconvénient du rapide épuisement, on a creusé, près de Montsauche, le réservoir des Settons. Il est destiné à grossir les eaux de l'Yonne et de la Cure. C'est l'un des plus vastes réservoirs connus. Terminé en 1858 et alimenté par les eaux de la Cure qui y sont enmagasinées, il a une surface de 400 hectares et une contenance de 22.000.000 de mètres cubes d'eau.

Les ruisseaux, affluents de l'Yonne, flottables à bûches perdues sont :

Ruisseau des Moines,	flottable sur une longueur de	1.115	mètres.
— de la Proye,	—	5.574	—
— de Préperny,	—	2.230	—
— de la Motte,	—	4.459	—
— de Fâchin,	—	3.345	—
— de Touron et ses affluents,	—	10.478	—
— de la Moussière —	—	15.608	—
— de Bruit, —	—	12.263	—
— de la Collancelle,	—	6.690	—
— de l'Aiguison et ses affluents,	—	28.984	—
— de l'Aussoy —	—	20.066	—
D'ou une longueur flottable de.		110.812	mètres

pour ces affluents de l'Yonne.

Tous ces ruisseaux sont alimentés par un ou plusieurs étangs, tarissent en été et sont munis de ports pour le flottage.

A 1115 mètres au-dessous de la jonction de la Moussière à l'Yonne est le port d'Aringette. Cette ville est le port de tirage du flot des bois des ruisseaux qui affluent dans l'Yonne et la Moussière. Quoique le plus éloigné de ces ruisseaux ne le soit que de six à sept lieues, il faut quelquefois trois à quatre mois pour pouvoir conduire les bois au port d'Aringette dans le cours de l'hiver, et, quand ils arrivent, la saison des flottages à bûches perdues est souvent passée. Alors, on les retire confusément de l'eau et on les rejette à l'automne suivant pour les diriger sur les ports où la rivière est flottable en trains ou navigable (1). De l'étang de Belle-Perche à Armes, il y a trente ports pour le dépôt des bois qu'on flotte à bûches perdues.

On voit que de la source de l'Yonne au port d'Aringette, il y a beaucoup de petits ruisseaux « qui ont plus de bois sur leur port que d'eau dans leur lit. » Ils deviennent flottables au moyen des étangs, pendant une seule saison de l'année, qui est fort courte et dont il est juste que chacun puisse profiter. La nécessité a réuni en société tous les marchands et propriétaires qui ont des bois sur ces ports. Ils étaient également obligés

(1) Quand on retire le bois à l'arrêt, on l'empile indistinctement, cela s'appelle « Manière accoutumée. »

de le faire pour descendre les ruisseaux en commun et pour ne les charger qu'en proportion du bois qu'ils peuvent porter. Pour descendre seul, il fallait acheter des eaux qui sont fort chères, rassembler une multitude d'ouvriers qui ne pouvaient travailler que quelques heures, pendant la durée d'une courrue. On voit que ce travail interrompu devenait très dispendieux. Que serait-ce si, comme il arrive souvent, le marchand avait différents lots de bois dispersés sur plusieurs ruisseaux? Il est donc nécessaire que tous se réunissent pour modérer les dépenses. Un entrepreneur général se charge de la conduite des bois.

2° *Partie flottable en Trains*

Un *train* est un assemblage de plusieurs décastères de bois qu'on lie ensemble avec des « chantiers. » Le train, dont la longueur et la largeur varient beaucoup, est divisé en deux parties de chacune 9 ou 10 coupons. Un coupon vaut environ un décastère.

Le flottage en trains commence à partir d'Armes. Il a lieu du 1er mars au 1er juillet suivant la force des eaux. Il se fait au moyen « d'éclusées. » Une éclusée se compose des eaux retenues par des pertuis, gautiers, vannes et étangs, et amassées pendant plusieurs jours. Ces eaux servent à grossir celles de la rivière et, avec leur secours, on peut naviguer plusieurs fois par semaine sur l'Yonne, qui cesse d'être navigable lorsque les eaux sont réduites à 0m 50. Ce secours est indispensable de mai en octobre. Les éclusées se règlent suivant l'état des réservoirs; elles donnent une augmentation de 0m 40 aux eaux naturelles, mais en descendant, cette augmentation diminue puisqu'elles servent à abreuver les sables des bords.

A Armes, il y a un arrêt en chevalet sur le biez pour retenir le flot. Selon les années, on descend tout ou partie du flot sur les ports d'aval jusqu'au confluent du ruisseau de Chamoux à Châtel-Censoy.

Le port de Clamecy se trouve à 3,350 mètres au-dessous d'Armes. Clamecy, centre du commerce des bois des rivières d'Yonne, Beuvron et Sozay, est situé au confluent de l'Yonne et du Beuvron. Cette position avantageuse a rendu cette ville l'entrepôt de toutes les marchandises qui affluent à droite et à gauche des ruisseaux du cours supérieur (1). Les bois y sont tirés sur des ports spacieux et commodes, des deux côtés de la rivière. L'un des ponts de Clamecy est orné du buste en bronze de Jean Rouvet. En ce moment, les marchands de bois de Paris veulent doter la capitale de la statue du célèbre inventeur du flottage.

Arrivé en trains à Auxerre, le bois est chargé sur des bateaux et envoyé ainsi jusqu'à Paris.

Au moment des basses eaux, un train peut rester un mois en route, car il est obligé d'attendre les éclusées. En belle eau, il met 11 jours pour aller de la forêt à Clamecy.

Parmi les rivières flottables qui font partie de l'inspection de Clamecy, il faut citer celles connues sous le nom de « Petites Rivières. » Ce sont :

Le Beuvron et ses affluents, flottable sur une longueur de 44,500 mètres, le Sozay et ses affluents, flottable sur une longueur de 17,800 mètres et l'Arron.

Les deux premiers peuvent servir aux flottages particuliers, mais seulement après

---

(1) Commerce de Clamecy en 1827 pour les bois : 300,000 stères, presque tous pour l'approvisionnement de Paris.

ceux de communauté. Le troisième, par sa position même, ne peut servir qu'au dernier genre de flottage. Le flottage des Petites Rivières est bien tombé ; l'an dernier, il n'a pas dépassé 150 décastères.

Bien que ne faisant pas partie de l'inspection de Clamecy, il faut aussi mentionner, parmi les rivières flottables du département de la Nièvre, la Cure et ses affluents qui traversent une grande partie du Morvan.

Le flottage, surtout celui à bûches perdues, est réglementé par un grand nombre d'ordonnances, décrets, lois et arrêtés qu'il serait trop long d'énumérer ici. Ils s'occupent surtout :

De la liberté et police du flottage ;

Du martelage et régalage des bûches, lequel doit se faire au plus tard le 11 novembre ;

Du tirage et de l'empilage des bûches ;

Du triage ou séparation des marques des différents marchands ;

Des bois dits Canards. — Ce sont des bûches qui coulent au fond de l'eau par suite de leur densité plus grande que celle de l'eau ;

Du flottage du merain ou sciage ;

Du flottage en trains.

Voici les principaux textes encore en vigueur :

Ordonnance de 1672 ;

Arrêt du Parlement du 30 décembre 1785 ;

Ordonnance de police du 7 septembre 1784 ;

Arrêté du 19 Ventôse an VI, spécialement affecté au flottage en trains ;

Décision ministérielle du 6 Fructidor an IX ;

Code civil, art. 650. — Il met au rang des servitudes établies par la loi le marchepied le long des rivières flottables ;

Un grand nombre d'arrêtés locaux.

Le personnel administratif du flottage se compose de :

Un agent général de la compagnie des bois de chauffage en chantier, à Paris ;

Un agent général de la compagnie de la Haute-Yonne, à Clamecy. Cet agent a, indépendamment de 2 commis, 2 directeurs des ports, 1 sous-directeur et 2 gardes particuliers sous ses ordres ; dans la division du *Haut* (l'Yonne et ses affluents, de ses sources à la passerelle de La Chaize), un garde général, qui réside à Château-Chinon, et 12 gardes particuliers ; et dans la division du *Bas* (les ruisseaux d'Anguison et d'Auxois, et l'Yonne de La Chaize à l'Armance), un garde général résidant à Corbigny, et 9 gardes particuliers ;

Un agent général de la compagnie des intéressés aux flots des rivières du Beuvron et du Sozay (dites Petites Rivières), à Clamecy. Cet agent a sous ses ordres un directeur des ports et 8 gardes particuliers ;

Un agent général de la compagnie du commerce des bois des rivières de Cure, du Cousin et affluents à Vermenton. Cet agent a sous ses ordres un garde général à Avallon, 14 gardes particuliers et 3 gardes ports.

Ecorces et Tanneries

Les observations suivantes faites sur les écorces s'appliqueront aux arrondissements de Nevers et de Château-Chinon. Les écorces s'y récoltent d'une façon plus marchande que dans l'arrondissement de Clamecy, où toutes les sortes sont mélangées (écorces de taillis, surtaillis, modernes et de vieux arbres). Leur emploi est tout local. Dans les deux autres arrondissements, l'écorce de taillis est souvent liée à part. Cependant, l'usage du pays est d'y mélanger environ 15 °/₀ d'écorces surtaillis, dits Balivettes, provenant de « la réserve, » qui est de 60 baliveaux par hectare. Le prix moyen de cette dernière sorte est d'environ 87 fr. 50, ce qui établit le prix de 95 fr. pour la sorte taillis pur. Ce prix se détermine aux 1,040 kilog. Les 40 kilog. en plus de la tonne sont une bonification.

La quantité récoltée dans les deux arrondissements précités est d'environ 15 à 20,000,000 de kilog. C'est là que s'approvisionnent la Hollande et la Belgique, qui n'admettent que les sortes taillis pur. Ces écorces vont aussi dans le Nord et dans les départements où il n'y a pas de forêts. Elles se vendent encore aux tanneries de Paris et de ses environs. La récolte peut varier d'une année à l'autre dans une proportion de 15 à 20 °/₀, bien que le nombre d'hectares exploités soit le même. Cela tient exclusivement à la température. Par un temps doux, l'écorce se lève au mois de mai sous l'action de la sève. Cette opération se fait plus difficilement, si la température est basse : il y a des branches qui ne s'écorcent pas, les tubes sont moins importants, etc. De là une différence sur la récolte. La qualité change aussi beaucoup d'une année à l'autre, suivant que l'écorce aura été rentrée par un temps plus ou moins humide. Son emploi en tannerie se faisant par décoction à l'eau froide, elle se détériore naturellement sous l'action de la pluie.

La baisse assez considérable qu'a supportée l'écorce depuis quelques années provient de l'emploi de substances pouvant la remplacer, telles que : les bois de châtaignier et de quebracho, l'algarobillar, le dividivi, le polygonium, la valonnée, le cachou, etc., et surtout l'extrait de tannin, produit en Amérique plutôt avec des bois qu'avec des écorces, et dont le transport est beaucoup moins onéreux (un fût de 500 kilog. d'extrait équivaut à 5000 kilog. de bois contenant du tannin). Le midi de la France se sert de la garouille et du chêne vert, l'Amérique de l'emloch.

Les tanneurs de la Nièvre sont d'autant mieux placés que l'écorce, agent exclusif de leur industrie, ne leur coûte point de transport. Ce dernier est très cher, comme on peut le voir par les prix suivants :

De la Nièvre à Paris.	13 à 14 fr.	les 100 kilog.
— à Mantes, Meulan, Rouen . .	20 fr.	—
— à Arras.	30 —	—
— en Belgique	40 —	—
— en Hollande	60 —	—

Malgré ces avantages, il est à remarquer que le nombre des tanneries dans la Nièvre est excessivement limité. On en compte environ 21, occupant en tout 250 ouvriers. La mieux agencée de ces tanneries est à Decize. Elle possède toutes les nouvelles machines. Les autres sont très anciennes. Cette industrie trouve plus particulièrement sa place sur les confins du département et dans l'Yonne.

La production annuelle des tanneries de la Nièvre est de 40,000 cuirs, représentant une valeur approximative de 3,000,000 de francs (1), le prix des cuirs variant avec la qualité, comme on peut le voir par les deux prix suivants :

Cuir tanné en croûte. —	Gros bœuf,	3 fr. 60 à 3 fr. 70
—	— Bœuf moyen et vache,	3 fr. 30 à 3 fr. 40

Les tanneurs vendent généralement leurs produits à Paris et à Lyon, aux corroyeurs et fabricants de chaussures.

Voici comment se répartit le salaire journalier des ouvriers tanneurs :

Manœuvres,	3 fr. »
Ouvriers tanneurs,	3 fr. 75.
Ouvriers tanneurs supérieurs,	4 fr. 50.

Le seul perfectionnement important apporté à la tannerie depuis un grand nombre d'années est la suppression du charbon pour le chauffage des machines. On emploie maintenant la tannée, qui n'est plus bonne à servir pour autre chose. Elle est rendue propre à la combustion au moyen de la presse à vapeur Bréval, qui la dessèche entièrement. Sur 1100 kilog. de matière, on obtient 600 kilog. d'eau et 500 kilog. de tannée tout à fait sèche.

On ne peut terminer l'étude des peaux et cuirs dans le département de la Nièvre sans parler de la chamoiserie de M. Maréchal, à Nevers. Elle a été fondée en 1841 par M. Cavy. Elle occupe en moyenne 15 ouvriers, et emploie environ 10,000 peaux de toute sorte par an, lesquelles sont non seulement chamoisées, mais encore transformées en vêtements vendus presque en totalité aux grands magasins de Paris (2).

Usines de M. G. Valette

Les usines de M. G. Valette, situées aux Pâtureaux, à 1 kilomètre au sud-est de Nevers, sont au nombre de trois, savoir :

1° Une fabrique de colle forte et d'engrais chimiques à base d'os ;

2° Une fabrique d'acide sulfurique ;

3° Une fabrique de gélatine.

La première fonctionne déjà depuis un certain nombre d'années, tandis que les deux dernières sont de fondation récente. Toutes les trois sont remarquables par leur bonne installation, la perfection de leurs appareils et la beauté de leurs produits. Aussi sont-elles appelées à un avenir des plus brillants.

1° Fabrique de Colle forte et d'Engrais chimiques a base d'Os

La fabrique de colle forte et d'engrais possède, depuis deux ans environ, une nouvelle installation qui en a fait une des premières usines de France, pour ce genre d'industrie. Les appareils, supprimant presque complètement la main-d'œuvre, consistent en 2 con-

(1) Production des tanneries de la Nièvre en 1859 : 1,000,000 fr.
(2) Production des fourrures, — 200,000 fr.

casseurs automatiques pour broyer les os; 2 chaudières à enlever le suif, pouvant contenir 10,000 kilog. d'os chacune. Le suif est séparé des eaux au moyen de la benzine, en vases clos ; 2 laveurs automatiques, qui montent ensuite les os dans 8 chaudières à dégélatiner, contenant chacune 3,000 kilog. d'os. On fait venir de la vapeur d'eau à la surface des liquides obtenus, ce qui les refoule dans de grandes cuves. Là ils sont traversés par des vapeurs d'acide sulfureux, pour les clarifier.

Au moyen de tubes placés sous une certaine pente, les liquides se rendent ensuite dans 2 grands appareils à évaporation au moyen du vide. Ce sont les mêmes que ceux employés dans les sucreries. Il ne reste plus ensuite qu'à couler la colle. Elle est lavée et marquée au moyen de 4 machines spéciales.

Enfin, le séchage s'opère dans de grands séchoirs munis de ventilateurs.

Les os à nerfs sont traités à part. On extrait d'abord de la colle des nerfs, sans attaquer les os; ensuite, ces derniers sont traités comme les autres.

Les os dégélatinés sont réduits en poudre et servent, sous le nom de « Poudre d'os, » à fabriquer des engrais (phosphates de chaux).

La corne, que l'on trouve mélangée dans les envois d'os, était autrefois vendue pour la tabletterie. Maintenant l'usine la torréfie, la réduit en poudre et la vend comme engrais pour les vignes.

Les 3 machines à vapeur de l'usine représentent une force de 100 chevaux. La vapeur nécessaire est fournie par 8 générateurs, dont un du système Belleville.

L'usine emploie 150 ouvriers et ouvrières pour la fabrication de la colle, et 30 ouvriers pour la fabrication des engrais.

Elle produit par an 900 tonnes de colle, qui s'écoule moitié dans toute la France, moitié dans l'Europe et en Amérique.

Les produits secondaires sont :

30 tonnes de suif par mois ; 300 tonnes de poudre d'os par mois, ce qui donne 6 à 7000 tonnes d'engrais par an. Ils sont vendus exclusivement en France. Les départements qui en consomment le plus sont : Indre, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Charente, Charente-Inférieure, Deux-Sèvres et Vienne.

2° Fabrique d'Acide sulfurique

La fabrique d'acide sulfurique, qui touche à la précédente, lui a été annexée pour lui fournir l'acide nécessaire à la fabrication de ses engrais.

Elle se compose de 12 fours Malétra modifiés, pouvant contenir 120 kilog. de pyrites par dalle ; 1 tour de Glover, qui sert à dénitrifier et à concentrer l'acide jusqu'à 53° Beaumé ; 2 chambres de plomb, d'une capacité totale de 5,000 mètres cubes, avec tous leurs accessoires : regards et ouvertures pour examiner l'état des vapeurs, thermomètres, etc. A côté des chambres se trouve un appareil Orsalt pour analyser les gaz ; 1 tour de Gay-Lussac, pour dénitrifier l'acide.

Au-dessous de la grande chambre se trouvent 2 bacs où se rend l'acide, et pouvant contenir chacun 4,000 kilog. Au-dessus de cette même chambre, il y a également 4 réservoirs : un pour l'acide sulfurique à 60° Beaumé; un pour l'acide sulfurique à 53° Beaumé ; un pour l'acide nitreux ; un pour l'eau.

Enfin, trois réservoirs analogues se trouvent encore au-dessous.

Les appareils accessoires de la fabrication consistent en une pompe à eau ; une pompe à air, refoulant l'air dans 3 monte-acides qui conduisent l'acide sulfurique dans les réservoirs supérieurs ; 3 réfrigérants, où se rend l'acide au sortir de la tour de Glover.

L'usine, n'employant que de l'acide à 53°, n'a pas d'appareils de concentration.

La vapeur nécessaire à la fabrication est fournie par les générateurs de l'usine à colle et par la tour de Glover.

Les pyrites, pour produire l'acide sulfureux, viennent de Saint-Gobain. On en emploie de 6 à 7,000 kilog. par 24 heures. Lorsqu'elles sont grillées, elles sont vendues à des hauts-fourneaux pour en extraire le fer qu'elles contiennent.

Tout l'acide sulfurique produit, c'est-à-dire 14,000 kilog. par 24 heures, est employé par l'usine précédente pour la fabrication des engrais.

Cette usine, fort bien installée, n'occupe que 9 ouvriers.

Fabrique de Gélatine

La fabrique de gélatine, à laquelle on a conservé le nom d'*Usine Saint-Charles*, est située à 200 mètres environ de l'usine à colle. Elle occupe un local complètement à part.

Son matériel se compose de 2 cuves en bois, contenant 5,000 litres chacune, et servant à préparer les bains d'acide chlorhydrique et d'eau qui doivent attaquer les os ; 4 cuves de 1,500 litres chacune, où les os sont soumis à l'action de l'acide chlorhydrique étendu pour en séparer complètement la matière gélatineuse ; 2 laveurs automatiques, où passent les os au sortir des cuves précédentes ; 20 bassins en ciment pour faire baigner les os dans un lait de chaux ; 4 cuves où l'on envoie l'acide chlorhydrique chargé des calcaires phosphatés qu'il a enlevés aux os. On obtient alors du phosphate de chaux précipité qui, après avoir été desséché dans une presse hydraulique de la force de 500,000 kilog., est employé dans la fabrique d'engrais. La production de ce phosphate de chaux varie entre 1000 et 2000 kilog. par 24 heures ; 8 cuves en bois, contenant les unes 5,000, et les autres 3,000 litres, pour fondre la gélatine ; 2 presses hydrauliques, de la force de 500,000 kilog. chacune, pour presser les dépôts obtenus, qui servent ensuite à la fabrication des engrais ; 4 cuves, contenant chacune 1,000 kilog., pour dégraisser diverses sortes d'os ; 2 laveurs pour laver les os dégraissés ; une pompe pour faire écouler les eaux sales à l'extérieur.

Tout ce qui concerne le reste de la fabrication de la gélatine, c'est-à-dire mise en pains, coupage, séchage, etc., est analogue à la fabrication de la colle et s'opère dans des appareils semblables.

Le séchage se fait dans trois grands séchoirs munis de ventilateurs.

Les appareils sont mus par 2 machines à vapeur, auxquelles 3 générateurs fournissent la vapeur nécessaire.

La quantité de gélatine produite est de 1,000 kilog. par 24 heures. Elle est surtout employée pour l'alimentation et les apprêts et a presque les mêmes débouchés que la colle.

Le nombre d'ouvriers employés est de 100.

Fabriques d'Ocres

Les ocres qui sont tirées des communes d'Arquian, de Saint-Verain et de Bitry sont pulvérisées et travaillées à Neuvy-sur-Loire, dans deux usines : l'une appartenant à Mme veuve Girard, l'autre à M. Vivien.

L'usine de Mme veuve Girard, fondée en 1856, est située sur les bords de la Vrille. Elle possède, près d'Auxerre, une succursale pour la fabrication des ocres de Bourgogne.

Elle se compose de 3 paires de meules verticales et de 6 bluteries. Ces appareils sont mus par une roue hydraulique de la force de 25 chevaux.

La production s'élève à 1.000,000 de kilog. d'ocres de Neuvy, et 3 à 400,000 kilog. d'ocres de Bourgogne.

Ces quantités sont presque exclusivement destinées à l'exportation et s'écoulent principalement aux Etats-Unis, en Hollande et en Angleterre.

Les ocres de la Nièvre ont la composition suivante :

Oxyde de fer,	2,61	Total : 100,00.
Silice,	92,25	
Alumine,	1,91	
Chaux,	3,23	

Elles se trouvent un peu à fleur de terre, mais le plus généralement on les extrait par puits de 25 à 30 mètres. Ci-joint la coupe d'un puits exploré, dans la commune de Saint-Amand, par M. Alfred Potier, professeur à l'Ecole Polytechnique :

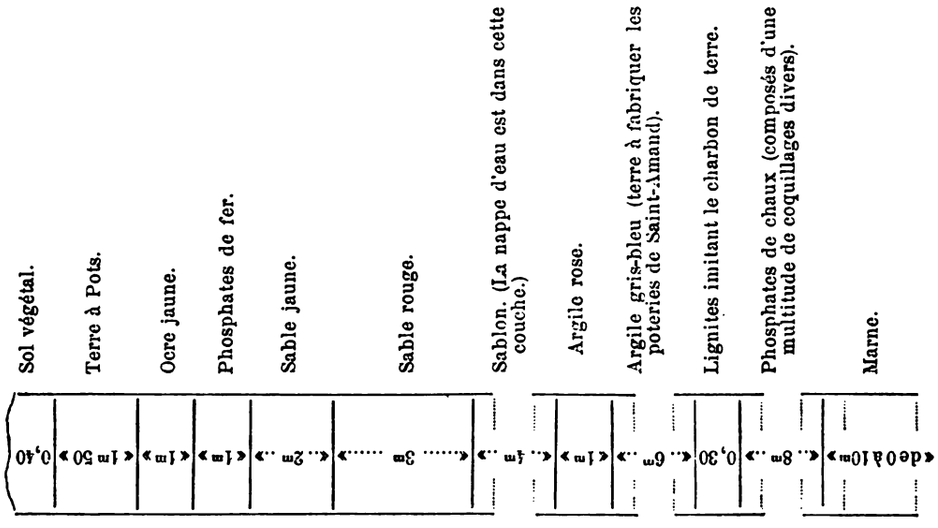

Les ocres tirées jaunes ne sont pas toutes pulvérisées et conservées telles. Une partie est transformée en ocre rouge par la cuisson.

Les ocres produites dans les deux usines s'élèvent annuellement à 1,500,000 kilog. (1). Elles sont toutes expédiées directement à Nantes, où elles sont prises pour être exportées.

Cette industrie occupe peu d'ouvriers : environ 15 ou 20 par usine.

Fabriques d'Acide pyroligneux

Fabrique de Mme veuve Girard

La fabrique d'acide pyroligneux de Neuvy-sur-Loire appartient à Mme veuve Girard et est exploitée par elle. Elle a été fondée en 1856 et était la propriété de la société A. Lutton, Lolliot et Cie. Elle est située à 200 mètres de la gare de Neuvy et à 2 kilomètres du canal latéral à la Loire. Elle occupe 60 à 65 ouvriers, soit 120 à 130 par 24 heures, car l'usine marche la nuit.

Ses appareils consistent en 20 cornues en tôle, de 4 mètres cubes chacune, pour distiller le bois ; de grands réfrigérants pour laisser déposer l'acide pyroligneux et les goudrons ; tous les appareils nécessaires pour retirer de l'acide pyroligneux les produits suivants : pyrolignites de chaux et de fer ; methylène ou alcool de bois ; acide acétique des arts ou vinaigre de bois (vendu par 5,000 kilog. à la fois en fûts de 600 kilog., ou en touries de verre de 60 kilog.) ; acétates de soude divers ; acide acétique bon-goût ordinaire ; acide acétique cristallisable.

Une scierie mécanique, des ateliers de forge, de chaudronnerie, de tonnellerie permettent de construire, de fabriquer et réparer sur place tous les appareils et tous les fûts servant aux expéditions.

Deux chemins de fer desservent les appareils de carbonisation.

La consommation annuelle de cette usine est de 22,000 stères de bois, dit « de charbonnette », d'essence de charme et de chêne de 18 à 20 ans ; 6 à 7,000 bonbonnes d'acides sulfurique et muriatique ; 110 à 120,000 tonnes de sels de soude et de chaux.

Le combustible est fourni par les charbonnages de la Loire, Commentry, Blanzy, Montluçon.

L'usine est éclairée à l'huile de bois, qui est un de ses produits.

La production se divise comme suit : 1° comme résidu : 25,000 sacs de charbons épurés, mesurant 75,000 hectolitres ; ils sont vendus aux environs et surtout à Paris ; 2° Comme produits : 400,000 kilog. d'acide acétique marchand ; 20,000 litres de methylène ; 200,000 kilog. de pyrolignites de fer, et 120,000 kil. d'acétates, pyrolignites divers.

Ils s'écoulent dans toute la France, surtout à Paris, Lyon, Lille, Marseille, Bordeaux, Mulhouse.

Fabrique de M. Lambiotte

Cette fabrique, sur laquelle je n'ai pu recueillir que fort peu de renseignements, est située à Prémery. Elle est de fondation récente (deux ans environ), et occupe près de

---

(1) Production des ocres dans la Nièvre en 1827 : 6,000 tonneaux, de chacun 700 livres, en ocre jaune, et 500 tonneaux, de chacun 700 livres, en ocre rouge.

100 ouvriers. Elle consomme journellement 120 à 130 stères de charbonnette et, aussi, un peu de bois plus gros. Chaque stère produit un sac de charbon de 70 kilog., expédié à Paris.

La distillation dure plus longtemps que dans les autres usines : 5 à 6 jours au lieu de 3.

Un stère de bois peut donner 4 litres d'acide pyroligneux, mais comme M. Lambiotte fabrique aussi des acétates de chaux, la production d'acide est réduite à 2 litres par stère.

Verrerie de Saint-Léger-des-Vignes

La verrerie de Saint-Léger-des-Vignes (canton de Decize) était déjà ancienne en 1789. Depuis 1840, elle appartient à la Société des mines du Creusot, qui l'a louée à M. Clamamus.

Elle ne fabrique que des bouteilles. Les matières premières employées sont :

Matières vitrifiables :
- 1° Partie siliceuse : Sable de Loire.
- 2° Partie calcaire : Sable de Santenay (Côte-d'Or); Marne de Roche (calcaire de Champvert (Decize).

Produits chimiques :
- Sulfate de soude ;
- Chlorure de sodium ;
- Bichromate de potasse, Manganèse } colorants.

L'usine possède 4 fours, dont deux sont en activité. Chaque four produit par jour de 3,500 à 4,500 bouteilles, suivant les sortes fabriquées (bouteilles lourdes ou légères). La production annuelle est de 2,000,000 à 2,500,000 bouteilles, ce qui représente 350 à 400,000 francs (1).

Les principaux débouchés sont : la Bourgogne, la Touraine, le Saumurois et l'Anjou.

L'industrie verrière souffre beaucoup en ce moment pour les causes suivantes :

1° Mauvaises récoltes, vignes phylloxérées un peu partout ; 2° Production française trop forte, dépassant de beaucoup la consommation, — de là l'avilissement des cours ; 3° salaires des ouvriers beaucoup trop élevés, comparativement à ceux des ouvriers occupés dans les industries similaires de l'étranger.

Fabrique de Papiers

La fabrique de papiers, appartenant à M. Maurice Boulard, a été fondée en 1818. Elle est située à Corvol-l'Orgueilleux, sur le Sauzay, à 11 kilomètres de Clamecy. En 1859, elle consommait pour 154,320 fr. de matières premières et fabriquait pour 247,500 fr. de papier (225,000 kilog.). Elle occupe aujourd'hui 80 hommes et 80 femmes. Les matières premières employées sont, principalement, le chiffon, la pâte de bois et l'alfa. Elle ne fabrique que des papiers de luxe qui s'écoulent à Paris et un peu en Hollande. La produc-

(1) Production des verreries de la Nièvre en 1859 : 280,000 francs.

tion est de 1,000,000 de kilog. pour cette usine, qui comprend 2 machines à fabriquer du papier de 1m 35 de large, 2 machines à rogner et 1 machine à satiner.

Fabrique de Chaussures

La fabrique de chaussures de La Charité appartient à M. Gustave Monin. Elle occupe 70 ouvriers et 40 ouvrières et est desservie par plusieurs machines à fendre, à estamper, à découper et à coudre, de divers systèmes.

Sa production annuelle moyenne est de 45,000 paires de chaussures pour dames et enfants, formant une valeur approximative de 250,000 fr. Le genre de production est e demi-luxe, qualités supérieure et ordinaire. Les débouchés sont l'ouest, l'est et le centre de la France, principalement les grandes villes.

Filature de Laine

La filature de laine, située à La Charité, appartient à M. Guiblin. Elle emploie continuellement 20 ouvriers (1/3 hommes, 2/3 femmes), et possède 220 broches. Ses appareils sont actionnés par un moteur hydraulique, de la force de 6 chevaux, mu par la Douceline, petit affluent de la Loire. Pendant les basses eaux, on se sert d'une machine à vapeur de la force de 6 chevaux.

Cette manufacture file de 35 à 40 kilog. de laine par jour. Sa production, employée tout entière dans le Centre, sert spécialement à tricoter des bas à la main et à fabriquer quelques tissus de draperies. Mais il faut envoyer fouler ces draps à Châteauroux, Elbœuf ou Sedan, de sorte que, augmentés des frais de transport d'aller et de retour, les prix de revient sont trop élevés pour arriver à placer couramment cette marchandise de bonne qualité, mais peu favorisée par le goût.

Les autres filatures sont celles de M. Gally Marié, à Corbigny, et de Mme veuve Picard, à Saint-Benin-d'Azy. La première possède 520 broches et peut filer de 90 à 100 kilog. de laine par jour ; la deuxième n'a que 112 broches et ne file que de 18 à 20 kil. de laine dans le même espace de temps.

Industries du Département de la Nièvre en 1888

Industrie métallurgique et Industrie houillère	Forges	4
	Fonderies de fonte de deuxième fusion	4
	Aciérie	1
	Fabriques de boulons, clous, crochets et ferronnerie	5
	— de limes	5
	Constructions mécaniques	2
	Houillère	1
Industrie céramique	Fabriques de faïence	2
	— de porcelaine	1
	Tuileries	148
	Poteries et fabriques de grès	33
Industries se rattachant à l'agriculture	Moulins à farine	450
	— à huile	121
	— à tan	12
	Fabriques de machines agricoles	2
Fab. de chaux et de plâtre	Fabriques de chaux et de ciment	171
	— de plâtre	6
Industries diverses	Tanneries	21
	Mégisserie	1
	Fabriques de colle forte et d'engrais	2
	Fabrique d'acide sulfurique	1
	— de gélatine	1
	Fabriques d'ocres	2
	— d'acide pyroligneux et de produits chimiques	3
	Verrerie	1
	Filatures de laine	4
	Fabrique de chaussures	1
	Brasseries	6
	Fabrique de papier	1
	Fabriques de chapeaux	2
	Fonderies de suif, fabriques de savon et de chandelle	4
	Total	1.018

TABLEAU, par Arrondissement, des Industries du Département de la Nièvre en 1888

	Industrie métallurgique et industrie houillère							Industrie céramique				Industries se rattachant à l'Agriculture				Fabriques de chaux et plâtre		INDUSTRIES DIVERSES															
	Forges	Fonderies de fonte de 2e fusion	Aciéries	Fabr. de boulons, clous, crochets, ferronnerie	Fabriques de limes	Constructions mécaniques	Houillères	Fabriques de faïence	Fabriques de porcelaine	Tuileries (briques et carreaux)	Poteries et fabriques de grès	Moulins à farine	Moulins à huile	Moulins à tan	Fabriques de machines agricoles	Chaux et ciment	Plâtre	Tanneries	Mégisseries	FABRIQUES de colle forte et engrais	FABRIQUES d'acide sulfurique	FABRIQUES de gélatine	FABRIQUES d'ocres	FABRIQUES d'acide pyroligneux et prod. chimiq.	Verreries	Filatures de laine	Fabrique de chaussures	Brasseries	Fabrique de papier	Fabrique de chapeaux	Fonderies de suif, Fabr de savon et chandelle
Nevers	3	3	1	4	»	2	1	2	1	47	2	107	17	1	2	46	5	4	1	2	1	1	»	»	1	1	»	2	»	2	3
Château-Chinon	»	»	»	»	»	»	»	»	»	21	3	110	30	5	»	36	»	3	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»
Clamecy	1	»	»	»	»	»	»	»	»	30	»	123	36	3	»	36	1	10	»	»	»	»	»	»	»	1	»	3	1	»	»
Cosne	»	1	»	1	5	»	»	»	»	50	28	110	38	3	»	53	»	4	»	»	»	»	2	3	»	2	1	»	»	»	1
Totaux	4	4	1	5	5	2	1	2	1	148	33	450	121	12	2	171	6	21	1	2	1	1	2	3	1	4	1	6	1	2	4

Telles sont les différentes industries de la Nièvre. On voit qu'elles ne pèchent ni par le nombre, ni par la variété, et que beaucoup font honneur à notre département, tant par la bonté ou par la beauté de leurs produits que par la quantité de ces derniers. Toutes, enfin, en marchant de pair avec l'agriculture, contribuent, dans une part assez large, au commerce général de la France, après avoir amplement pourvu aux besoins du département.

VICTOR CLADIÈRE,

Ancien élève diplômé de l'Ecole des Hautes Etudes commerciales.

Note du BUREAU DIRECTEUR DE LA SOCIÉTÉ. — A l'Exposition Universelle de 1889, section de l'Economie sociale, l'important travail ci-dessus de notre jeune et distingué confrère a mérité à son auteur une MÉDAILLE D'ARGENT.

A la même Exposition, la Commission d'Economie sociale de la Nièvre, représentée par son président, M. d'Asis-Gaillissans, professeur de philosophie au Lycée de Nevers et président de la Société Académique, obtenait la même récompense.

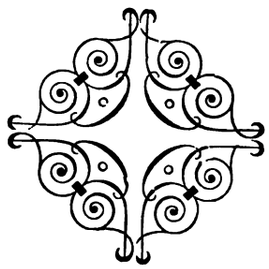

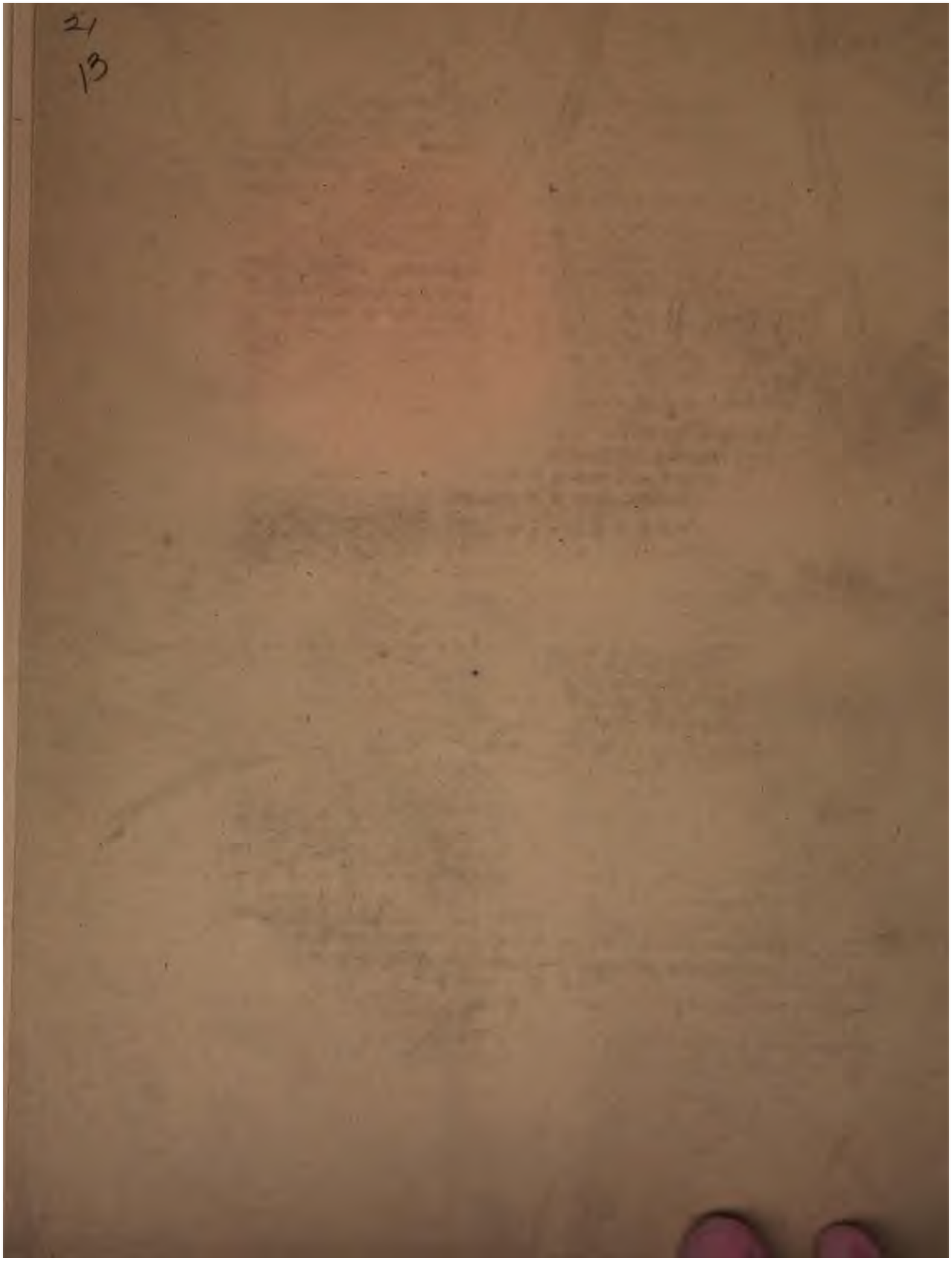

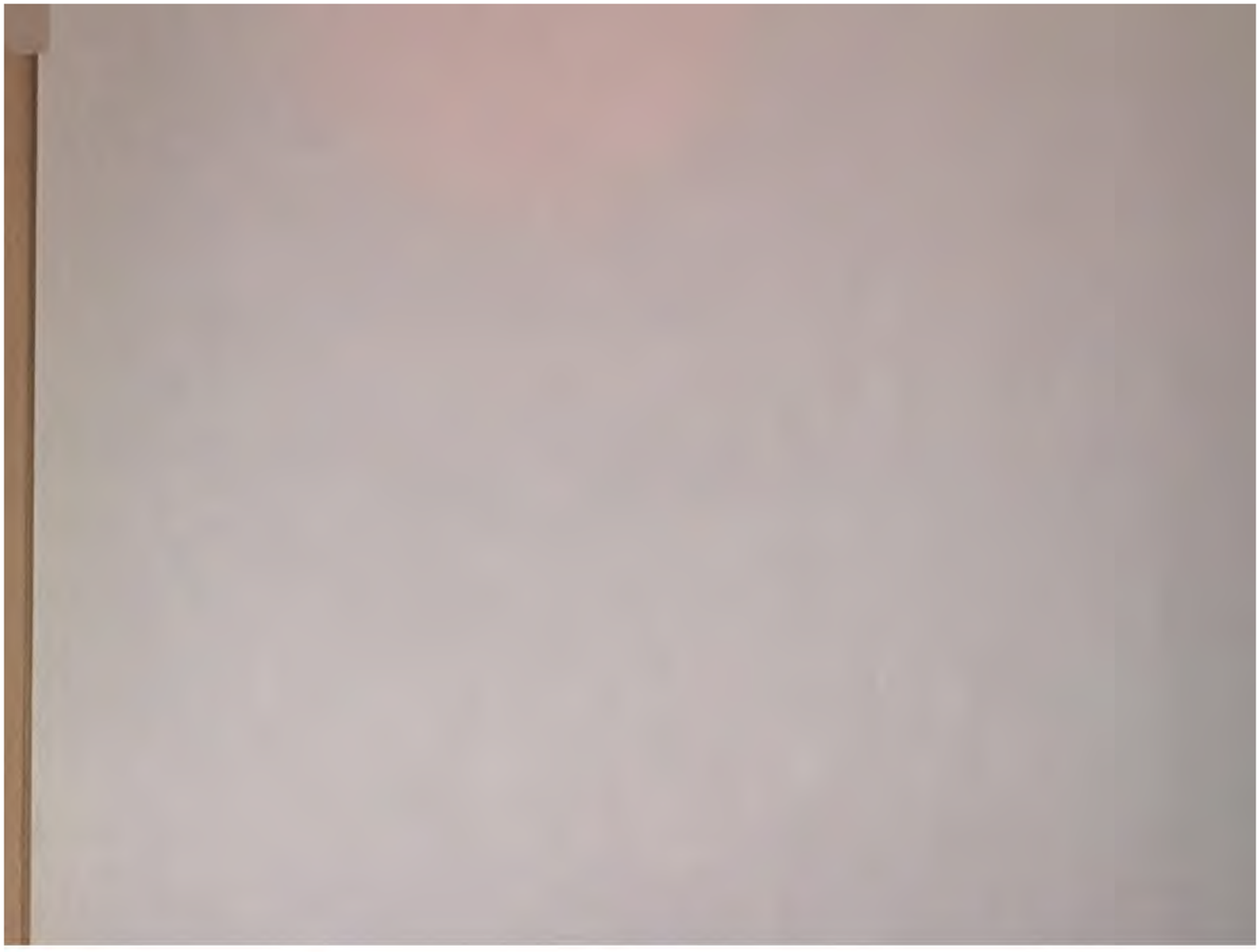
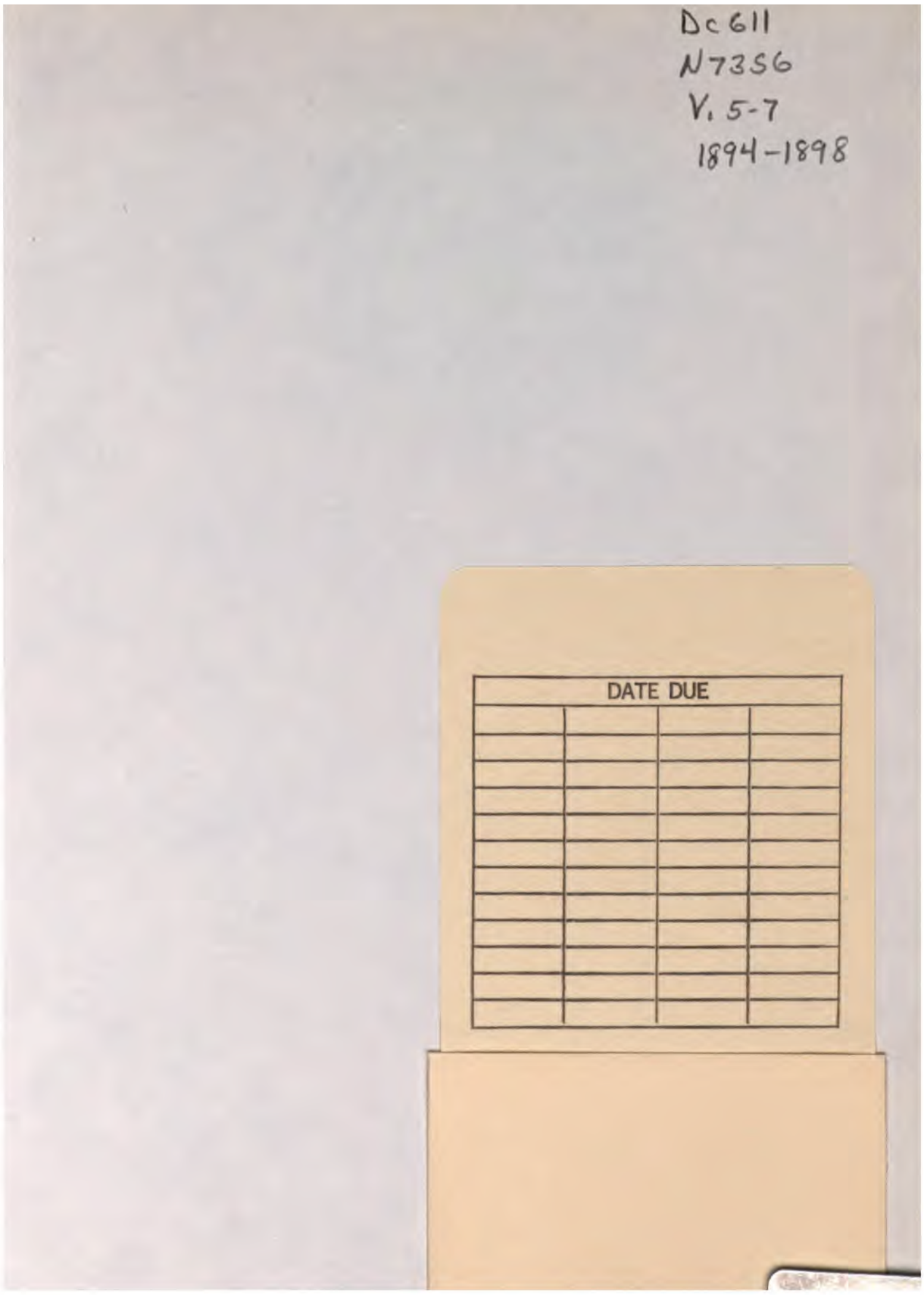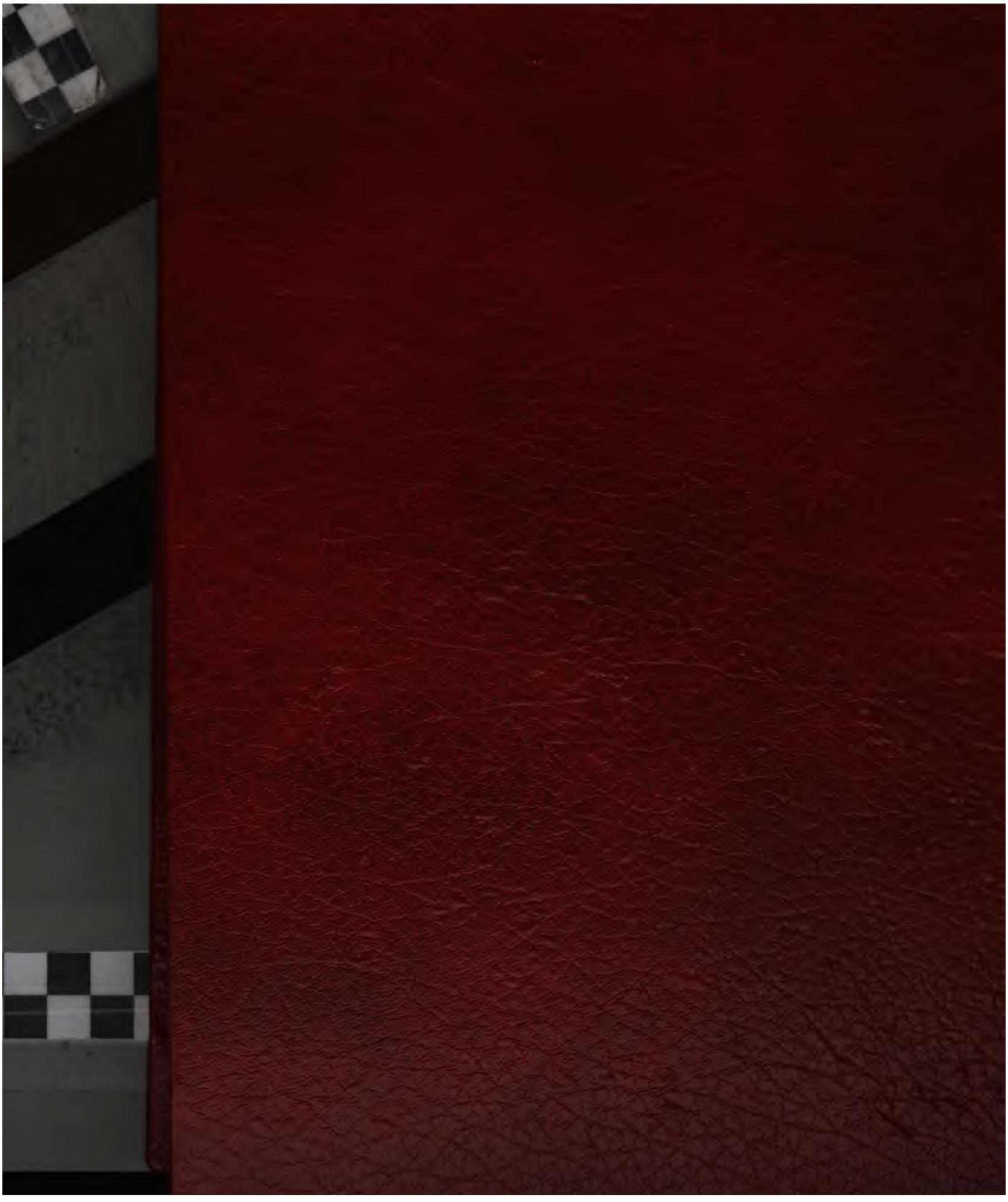
Dc611
N7356
V. 5-7
1894-1898